













REVUE

DE

SYNTHÈSE HISTORIQUE



REVUE  
DE  
SYNTHÈSE HISTORIQUE

DIRECTEUR : **HENRI BERR**

TOME HUITIÈME

JANVIER A JUIN 1904



65578  
17/5705

PARIS  
LIBRAIRIE LÉOPOLD CERF

12, RUE SAINTE-ANNE, 12

—  
1904

D  
1  
R4  
t. 8

# DE L'HISTOIRE GÉNÉRALE DES SCIENCES<sup>1</sup>

## I

Dans la vie de l'humanité, les sciences jouent désormais un tel rôle que leur histoire mérite évidemment d'être *étudiée* et *enseignée* au même titre que le sont, par exemple, l'histoire de l'art ou celle de la littérature. L'évolution d'un mode spécial de l'activité de l'esprit humain ne peut, en effet, être négligée vis-à-vis des autres, alors que ce mode a été, dès l'origine, un des facteurs essentiels du progrès vers la civilisation, et que l'avenir semble devoir lui ménager une prédominance de plus en plus marquée.

Je regarde comme inutile d'insister sur ce point. Mais en présence de ce fait que, jusqu'à présent, l'histoire des sciences n'a pas encore conquis, au milieu des autres histoires, la place qui lui est légitimement due, il convient d'en indiquer au moins les motifs, d'autant qu'ils doivent sans doute être pris en considération pour mieux orienter, si faire se peut, les travaux futurs.

La première condition défavorable est que l'histoire d'une science ne peut être véritablement traitée que par un homme possédant réellement cette science tout entière, ou, à tout le moins, capable d'approfondir par lui-même toutes les questions scientifiques dont il a à se préoccuper au cours de cette histoire. De même, elle ne

1. Cet article, promis à la *Revue* des premiers jours de novembre 1903, a été rédigé par l'auteur alors que, désigné en première ligne par l'Assemblée des Professeurs et par l'Académie des Sciences pour la chaire d'Histoire générale des sciences au Collège de France, il pouvait légitimement se croire assuré de sa nomination. C'est donc ici le thème qu'il se proposait de développer dans sa leçon d'ouverture ; comme cependant il avait l'intention de publier son premier cours, la forme adoptée pour la rédaction est celle, non pas d'une leçon, mais bien d'une introduction à un livre. Au reste, ce livre demeure en préparation, et il paraîtra, dans le courant de 1905, à la librairie Armand Colin.

peut être convenablement enseignée que par un professeur capable de donner à ses élèves les développements et les éclaircissements scientifiques qui peuvent lui être réclamés, et qui cependant feraient défaut dans les ouvrages choisis par lui comme base de son enseignement.

Que d'ailleurs un savant puisse posséder ou acquérir toutes les aptitudes nécessaires à la composition d'une excellente histoire de la science à laquelle il s'est consacré, et que même, plus ce savant aura de génie, plus la valeur de son travail historique éclatera à tous les yeux, c'est un point qu'il ne faut aucunement mettre en doute.

Pour ne pas chercher d'exemples hors de la France, je rappellerai, en premier lieu, le *Précis de l'histoire de l'astronomie*, qui forme le livre V de l'*Exposition du Système du monde* de Laplace. Je ne connais point, pour ma part, d'abrégé postérieur qui ne soit resté très au-dessous de cet admirable modèle, et depuis quatre-vingts ans qu'il est écrit, la complète rénovation des méthodes historiques et la découverte des documents nouveaux ont à peine amené la nécessité d'y apporter quelques corrections de détail.

En second lieu, je rappellerai le célèbre *Aperçu historique* de Michel Chasles *sur l'origine et le développement des méthodes en Géométrie*, ouvrage dont l'importance résulte en particulier de l'originalité des vues scientifiques de l'auteur, tandis que les notes qu'il y a ajoutées sont un véritable trésor d'érudition, où depuis chacun a puisé à pleines mains. Si l'on peut regretter dans cette œuvre quelques inadvertances, si d'autre part Michel Chasles ne possédait pas un sens critique aussi sûr qu'on aurait pu le désirer, son œuvre historique n'en restera pas moins un de ses principaux titres à l'admiration de la postérité.

Puis-je enfin ne pas mentionner les travaux de M. Berthelot sur les *origines de l'alchimie*? Ici nous sommes en présence de recherches de première main, sur des documents qu'il a fallu réunir et publier, tandis que leur interprétation, en dehors même des questions proprement scientifiques, présentait d'étranges difficultés spéciales, et réclamait une merveilleuse sagacité, en même temps que la prudence la plus consommée. Notre illustre compatriote a su résoudre une série d'énigmes déconcertantes; il est parvenu à nous révéler tout un passé inconnu, et au milieu des reconstructions justement célèbres au point de vue purement historique, s'il

en est qui ont peut-être été aussi difficiles, je n'en sache point qui égalent celle-là pour la perfection de la méthode et la précision des démonstrations.

Ces exemples montrent assez que les talents d'historien les plus divers peuvent être déployés par des savants de premier rang. Mais ceux dont le rôle est de figurer dans l'histoire future, ne peuvent évidemment suffire seuls à nous retracer celle du passé; et d'ailleurs il est clair que pour être un bon historien de la science, il ne suffit pas d'être savant. Il faut, avant tout, *vouloir* s'adonner à l'histoire, c'est-à-dire en avoir le goût; il faut développer en soi le sens historique, essentiellement différent du sens scientifique; il faut enfin acquérir nombre de connaissances spéciales, auxiliaires indispensables pour l'historien, tandis qu'elles sont absolument inutiles au savant qui ne s'intéresse qu'au progrès de la Science.

Ces conditions expliquent suffisamment que, par rapport aux autres branches de l'histoire, celle des sciences se trouve en retard. Si elle n'a jamais été complètement négligée, le nombre des travailleurs utiles a toujours été insuffisant; et précisément parce qu'elle ne constitue pas jusqu'à présent un corps de doctrines dont l'enseignement se soit imposé, et que par suite elle n'offre pas encore la perspective d'une carrière, il est grandement à craindre que la difficulté ne devienne de plus en plus grave, tant qu'un concert de volontés actives ne s'affirmera pas assez énergiquement pour entraîner une transformation radicale de la situation actuelle.

Mais ici un autre obstacle se présente. Ceux qui s'intéressent à l'histoire des sciences et qui peuvent s'y intéresser assez pour participer à son progrès, se proposent en réalité des buts différents.

Le savant, *en tant que savant*, n'est attiré que vers l'histoire de la science *particulière* qu'il étudie: il réclamera que cette histoire soit faite avec le plus de détails *spéciaux* qu'il sera possible, car c'est ainsi seulement qu'elle peut lui fournir les renseignements susceptibles de lui être utiles. Mais ce qu'il demandera avant tout, c'est l'étude de la filiation des idées et de l'enchaînement des découvertes. Retrouver sous sa forme originale l'expression de la vraie pensée de ses précurseurs, afin de la comparer à la sienne propre, approfondir les méthodes qui ont servi à construire l'édifice de la doctrine courante, afin de discerner sur quel point et dans quelle direction on peut essayer un effort novateur, voilà quel est son desideratum.

Il suit de là que les histoires particulières des sciences, celles du moins qui ont quelque valeur, parce qu'elles sont réellement l'œuvre de spécialistes, sont conçues de façon à satisfaire les autres spécialistes, et ne sont nullement appropriées à l'enseignement, où il est indispensable de ne pas dépasser les notions déjà acquises par les étudiants.

L'historien pur, auquel font défaut les connaissances scientifiques spéciales, ne se trouve donc pas en mesure d'utiliser directement les livres écrits sur l'histoire des sciences, pour en tirer des indications valables, s'il veut compléter sous le rapport scientifique le tableau du mouvement intellectuel pour telle civilisation ou pour telle époque donnée.

Le philosophe, de son côté, désirerait des ouvrages également destinés au grand public <sup>1</sup>, mais, en ce qui concerne les questions de méthode et la description de l'évolution des idées scientifiques, plus développés que ceux qui suffiraient au pur historien.

En tout cas, c'est pour répondre à ce double desideratum de l'histoire et de la philosophie, plutôt qu'à celui de la science proprement dite, qu'ont eu lieu les tentatives dont la France a pris l'initiative, mais qui n'ont pas encore été imitées ailleurs, pour créer un enseignement supérieur d'*Histoire générale des sciences* <sup>2</sup>, alors qu'il n'y avait pas, qu'il n'y a pas encore un seul ouvrage qui puisse être regardé comme présentant le caractère d'une telle histoire. Il y a donc eu, dans ces tentatives, une tendance incontestable à organiser l'enseignement dont il s'agit en l'orientant dans un sens opposé à la direction *spéciale* que l'histoire des sciences a surtout suivie jusqu'à présent.

## II

A la question : *Qu'est-ce que l'histoire générale des Sciences ?* Il n'y a, pour le moment, d'après ce que je viens d'indiquer, aucune

1. J'entends ici le public ayant reçu l'instruction scientifique générale, telle qu'elle est donnée dans l'enseignement secondaire, et s'étant, depuis, tenu au courant par la lecture des livres de vulgarisation et des articles de la presse scientifique conçus dans le même esprit.

2. En dehors de la chaire créée en 1892 au Collège de France, on sait qu'il en existe une à l'Université de Lyon.

réponse véritable à faire. Cette histoire, aujourd'hui, n'est point ; seuls les matériaux en existent, bruts ou déjà plus ou moins élaborés ; mais ils figurent (ou figureront au fur et à mesure de leur découverte) parmi ceux qu'utilisent déjà les histoires particulières. En dehors de ces matériaux, et en écartant quelques ouvrages à titres pompeux, mais qui ne sont que des compilations inutilisables, on pourrait tout au plus mentionner diverses esquisses brillantes, mais trop peu développées pour fournir les éléments d'une conception précise.

La forme sous laquelle doit se poser la question, est la suivante : *De quelle façon peut-on concevoir la composition d'une histoire générale des Sciences ?* A première vue, il semble aisé de répondre : *Cette histoire doit être la synthèse des histoires particulières des Sciences.* Je vais expliquer pourquoi cette réponse ne me paraît nullement satisfaisante.

Je ne dirai point qu'elle est vague et obscure ; tout au contraire, j'y attache un sens parfaitement précis, celui que présente la véritable signification du mot *synthèse*. Et si, en tant que je parle de l'histoire des sciences, je me crois tenu d'observer dans mon langage la rigueur habituelle en matière scientifique, il me semble que je dois aussi supposer la même rigueur dans la pensée dont je discute l'expression.

*Synthèse*, d'après l'étymologie, serait identique à *composition*. Mais le premier de ces deux mots évoque particulièrement, d'après l'usage, l'idée d'*éléments* obtenus par *analyse* ou *décomposition*. Or les éléments de toute histoire se trouvent dans les documents que consulte l'historien, quelle que soit d'ailleurs la nature de ces documents, et c'est par l'analyse de ceux-ci que l'historien obtient les éléments qu'il veut utiliser suivant ses vues propres, tandis qu'il néglige les autres.<sup>1</sup>

La réunion et la coordination des éléments obtenus par ces analyses des documents constituent la *synthèse*. Celle-ci, en histoire, ne reproduit donc pas, comme en chimie, un composé semblable à ceux qui ont été analysés ; elle donne un résultat essentiellement différent, à savoir le nouvel ouvrage historique. A ce titre, toute histoire qui mérite son nom, est *une synthèse* ; seulement elle est

1. Par exemple, s'il fait des travaux de première main sur des documents inédits, il négligera les éléments paléographiques ou philologiques, pour ne s'attacher qu'aux éléments véritablement historiques.

composée avec plus ou moins d'art, et elle est plus ou moins complète, suivant la proportion des éléments réellement utilisés à ceux qui pouvaient l'être.

Dira-t-on que, par *synthèse historique*, on entend et on doit entendre quelque chose de plus que je n'indique ? Parlera-t-on dès *lois générales*, des concepts historiques que permet de dégager le rapprochement des éléments synthétisés, et qui présentent par suite quelque chose de véritablement nouveau dans l'œuvre digne d'être qualifiée de *synthétique*, puisque, si les éléments étaient restés isolés ou perdus dans la gangue dont ils ont été extraits, ces lois seraient demeurées insoupçonnées, ces concepts n'auraient pu se dessiner à l'esprit ? Certes, ce point de vue est loin d'être négligeable, et j'aurai à m'y placer plus tard. Mais, en ce moment, je puis répondre que chacun a le droit d'assigner le but qui lui convient à la synthèse qu'il entreprend, et que, si l'historien veut simplement écrire *ad narrandum, non ad probandum*, il n'en aura pas moins fait une synthèse, au sens strict du mot, au sens précis que j'envisage actuellement.

Partant, dire que l'histoire générale des sciences doit être la synthèse des histoires particulières des diverses sciences, c'est seulement dire que cette histoire générale doit être composée avec des éléments exclusivement fournis par les histoires particulières, auxquelles incomberait la tâche d'élaborer les matériaux bruts tirés des documents originaux.

Or cette conception de l'histoire générale des sciences équivaldrait en réalité à la négation de la possibilité actuelle de cette histoire. Si, en effet, les histoires particulières de la mathématique pure, de l'astronomie, et, si l'on veut, de la mécanique rationnelle, sont suffisamment avancées à l'heure présente, si l'histoire de la médecine a été et est encore très sérieusement cultivée, il est loin d'en être de même pour celles de la physique, de la chimie, et des sciences biologiques. Ou bien nous nous trouvons, de ce côté, en présence d'ouvrages qui ont eu leur valeur, mais qui aujourd'hui sont arriérés, démodés, dominés par des idées désormais en dehors du courant actuel, ou bien nous n'avons devant nous que des tentatives insuffisantes, ou des études partielles, entre lesquelles subsistent trop de lacunes. Et peut-il en être autrement ? Le progrès est si rapide aujourd'hui, les points de vue changent si brusquement, que l'on peut douter que, de longtemps encore, on parvienne

à asseoir sur des fondements solides l'histoire *spéciale* de ces groupes de sciences. Ce n'est pas de ceux qui sont en pleine bataille, qui contribuent eux-mêmes à *faire l'histoire* dans le présent, que l'on peut attendre les récits complets de l'histoire des temps passés.

Comment, dans ces conditions, une synthèse des histoires particulières serait-elle sérieusement possible ? Avec des éléments incomplets et défectueux, on ne peut aboutir qu'à une œuvre déparée par des lacunes et des disproportions choquantes. Et si, du rapprochement de ces éléments, on cherche à tirer quelques inductions ou quelques conclusions d'ensemble, quelle valeur pourra-t-on leur attribuer ? Gardons-nous des généralisations hâtives et des anticipations prématurées ; ou, si nous nous y laissons aller, pour soulever des questions dignes d'être étudiées et provoquer des vérifications attentives, sachons au moins avouer que nous n'avons émis que de simples conjectures.

### III

Si je viens d'écarter une formule tendant à préciser ce que doit être l'histoire générale des sciences, ce n'est point que je prétende lui opposer, comme préférable, aucune autre formule. Comme je l'ai dit, cette histoire générale n'existe point encore, en ce sens qu'elle n'est représentée objectivement par aucun ouvrage, bon ou mauvais, mais suffisant au moins pour permettre d'attribuer une signification relativement précise aux mots qui composeraient la formule. Que l'on prenne telle doctrine que l'on voudra, si l'on n'avait jamais lu un traité ou suivi un cours de cette doctrine, aucune définition préalable ne saurait certainement donner une idée adéquate des matières étudiées ou des questions débattues.

Les mots « histoire d'une science particulière » offrent par eux-mêmes un sens très clair, parce qu'il y a de telles histoires. Faisons donc d'abord une histoire générale des sciences, et tant qu'elle ne sera pas faite, ne nous payons pas de mots qui seraient encore plus obscurs que ceux qu'ils devraient expliquer. Actuellement cette histoire n'est rien... rien qu'une conception individuelle. Chacun peut avoir la sienne, et il a autant de droit qu'un autre à

chercher à la réaliser objectivement. Mais une fois que cette réalisation sera suffisante pour servir de fondement à des constructions ultérieures, ou de type pour l'exécution d'un plan plus vaste, l'histoire générale des sciences aura commencé son existence de fait, et il sera temps d'en chercher, si on le croit utile pour les lexiques, une définition concise et exacte.

Ainsi il doit être bien entendu que si je continue à parler de l'histoire générale des sciences, je ne prétends parler que de la conception que je m'en suis faite. Je ne veux pas dire : « Cette histoire *doit* être ceci » ; mais seulement : « On *peut* la faire comme ceci. » D'ailleurs, après avoir développé ma conception, je la ferai suivre d'un exposé historique restreint, il est vrai, à des proportions très modestes, mais qui suffira, je l'espère du moins, à bien faire comprendre ce que mes explications préalables auront encore pu laisser d'obscur et d'incertain. Je ne puis donc que demander crédit, jusqu'à la fin du volume, au lecteur de ces prolégomènes pour les lacunes qu'il y trouvera. Il est des choses qu'il convient d'expliquer d'abord par le menu ; mais pour d'autres, mieux vaut se contenter de dire : « Prenez et voyez ! »

D'autre part, afin de mieux faire comprendre l'ensemble des pensées que je me propose de développer, je crois nécessaire de prendre d'abord un exemple, soit celui de l'histoire de la mathématique pure.

Une intéressante discussion s'est récemment élevée sur ce sujet entre Gustaf Eneström, le directeur de la *Bibliotheca mathematica*, et Moritz Cantor, le célèbre auteur des *Vorlesungen über Geschichte der Mathematik*. Le premier, après de très justes réflexions et de très sages conseils sur les différentes façons dont on peut contribuer au progrès de l'histoire d'une science que l'on connaît, avait insisté sur ce point que ce qui intéresse le spécialiste, pour lequel il suppose écrite l'histoire de sa science, c'est la filiation des doctrines et des idées scientifiques. Il proposait donc d'orienter le travail surtout de ce côté. Moritz Cantor lui répond qu'il faut distinguer entre « l'histoire de la *Mathématique* » et « l'*Histoire* de la mathématique », soulignant un mot ou l'autre selon la prédominance accordée au point de vue mathématique ou au point de vue historique.

L'histoire de la *Mathématique*, d'après lui, est un type extrême, correspondant au désir d'Eneström, d'une « fachmässiger Entwi-

ekelungsgeschichte », d'une histoire spéciale et abstraite de la science, dans laquelle n'entre aucun élément concernant les circonstances extérieures qui ont pu influencer sur son développement.

L'*Histoire* de la mathématique représente aussi un type extrême, mais opposé au précédent. Moritz Cantor le décrit comme suit :

« La mathématique y fournit à la vérité les matériaux, mais ils « ne doivent pas être mis en œuvre exclusivement au profit du « mathématicien. Le tableau de la vie civilisée (*Kulturleben*) sert « de fonds, et sur ce fonds se dégagent en pleine lumière les traits « mathématiques qui la caractérisent et qui servent à leur tour « eux-mêmes à éclairer le fonds <sup>1</sup>. »

M. Cantor concède que ce type extrême ne peut être réalisé; mais il fait cette observation irréfragable, qu'après tout chacun compose selon son talent et son génie, et que les histoires réellement écrites sont intermédiaires entre les deux types idéaux qu'il a cherché à décrire.

Mais il est clair que si M. Cantor regarde comme irréel le type extrême décrit en dernier lieu, c'est qu'il suppose implicitement qu'il s'agit de satisfaire pleinement, aussi bien le mathématicien spécialiste, que l'historien de la vie civilisée; or celui-ci, pour les détails, doit se limiter à ceux qui sont intelligibles au grand public, tandis qu'au point de vue général où il se place, il a de tout autres exigences que le mathématicien en tant que mathématicien. Évidemment l'hypothèse admise équivaut à une condition pratiquement impossible; avant tout un livre doit être conçu pour un cercle de lecteurs bien déterminé. Quand on s'adresse à des cercles différents, on doit rédiger des dictionnaires ou des articles d'encyclopédie.

Mais j'ai à faire une autre remarque qui n'est pas moins importante pour l'objet que je me propose. La mathématique pure n'est nullement une science unique; c'est un groupe de doctrines, à la vérité étroitement liées entre elles, mais qui n'en restent pas moins parfaitement distinctes; elles tendent d'ailleurs à se multiplier et à se spécialiser de plus en plus, dès lors à réclamer chacune son histoire *particulière*. Or les *Vorlesungen* de M. Cantor représentent une histoire *totale* de la mathématique pure, composée suivant un ordre chronologique et conduite jusqu'en 1758. Comme, à cette

1. La même image a été employée au Congrès des sciences historiques de Rome, 1903, par le prof. Barzellotti, à propos de l'histoire de la philosophie moderne.

date, le développement de la science ne dépassait point le niveau de l'instruction reçue aujourd'hui par tous les mathématiciens, les *Vorlesungen* ont pu être composées de façon à tenir lieu d'une série complète d'histoires particulières, menées jusqu'au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle. Cependant, malgré les efforts de l'historien pour établir les liens de filiation des idées et mettre en lumière l'enchaînement des découvertes, l'éparpillement chronologique des données qu'il a réunies est un inconvénient qui devient d'autant plus sensible que les matières s'accroissent davantage et que la science se développe dans des directions de plus en plus nombreuses et de plus en plus divergentes. M. Cantor a donc reconnu de lui-même que, pour les temps postérieurs au terme de son ouvrage, les inconvénients de son plan en dépassaient les avantages.

Il est clair que ce qu'il faut maintenant pour les mathématiciens, à côté d'une histoire totale comme les *Vorlesungen*, ce sont des histoires particulières consacrées aux diverses branches de la mathématique pure<sup>1</sup>, ou même à des sujets spéciaux dans chacune de ces branches.

Il n'est pas moins évident qu'il convient de donner à ces histoires particulières le caractère spécial et abstrait que réclame G. Eneström. Mais si l'on a en vue un enseignement régulier de l'histoire de la mathématique (j'entends *une organisation de cours aboutissant à la sanction effective d'un examen*), comme cet enseignement s'adressera à des élèves dont les connaissances mathématiques doivent être supposées ne pas dépasser un niveau déterminé, on peut préconiser<sup>2</sup> le maintien du point de vue d'ensemble par époques successives, tout en abandonnant la prétention de faire une histoire *totale*. Conserver ou même développer les éléments historiques généraux d'un ouvrage comme celui de M. Cantor, élaguer les éléments spéciaux d'intérêt secondaire ou dépassant les connaissances des élèves auxquels on s'adresse, voilà un programme qui ne pose pas cette fois des conditions inconciliables ou impossibles à réaliser.

1. C'est ce que j'ai déjà indiqué dans la *Revue de Synthèse historique* (n<sup>o</sup> d'octobre 1900, p. 183). En 1903, M. Braunmühl, de Munich, a terminé une importante histoire, en deux volumes, de la trigonométrie. Cet exemple sera sans doute imité.

2. Malgré certains avantages évidents de ce système et quel que soit mon désir de le voir adopter actuellement dans l'enseignement des Universités, parce qu'il serait immédiatement réalisable, je crois qu'au point de vue didactique, l'enseignement par histoires particulières donnerait de meilleurs résultats.

C'est ce programme que j'appellerai celui de l'histoire *générale* de la mathématique ; et j'oppose ici le mot *général* au mot *spécial*, de même que le mot *total* au mot *particulier*.

Et ce que je viens de dire de la mathématique, considérée comme un groupe de doctrines distinctes, je l'entends également, *mutatis mutandis*, de l'ensemble des sciences, selon que l'on voudra traiter leur histoire générale, ou bien l'histoire spéciale d'une doctrine particulière.

#### IV

Les développements que je viens de donner à l'examen de l'exemple que j'ai choisi, vont me permettre de préciser plus brièvement ma pensée.

Considérons tout d'abord la composition de ce qu'on appelle une œuvre de première main, c'est-à-dire celle où l'historien n'utilise que des éléments directement tirés des documents originaux ou primitifs. Ces éléments, dans l'histoire des sciences, sont de deux sortes :

1° Les éléments généraux, c'est-à-dire ceux qui sont pleinement intelligibles à tous les lecteurs auxquels on s'adressera (le grand public pour l'histoire générale des sciences, le cercle des licenciés pour un groupe de sciences par exemple, si l'on se borne à l'histoire de ce groupe).

2° Les éléments spéciaux, c'est-à-dire ceux qui ne sont véritablement intelligibles que pour les lecteurs qui se sont spécialisés dans telle ou telle branche de la science.

Si l'on compose au contraire un ouvrage de seconde main, les mêmes éléments, soit généraux, soit spéciaux, sont puisés dans les travaux pour lesquels ils ont été tirés des sources, et ont ainsi subi une première élaboration synthétique, si toutefois ces travaux de première main n'ont pas gardé un caractère exclusivement analytique. Mais, en excluant ce cas particulier, ces travaux peuvent être distingués selon qu'ils constituent une *histoire particulière* d'un sujet scientifique dont ils poursuivent le développement chronologique, ou au contraire une *monographie* concernant une époque déterminée (comme par exemple l'histoire d'un savant ou d'un groupe de savants ou d'ouvrages de la même époque).

Les histoires particulières, je l'ai déjà dit, telles qu'elles existent actuellement pour les sciences, mettent surtout en œuvre les éléments spéciaux, et il convient de les orienter le plus possible dans ce sens. Mais les éléments spéciaux ne suffisent pas évidemment pour faire une histoire : la plus spéciale qu'on puisse rêver demandera nécessairement l'addition au moins de la partie des éléments généraux indispensable pour combler les lacunes que laisserait autrement la synthèse des seuls éléments spéciaux.

Les monographies concernant une époque déterminée mettent également en œuvre les éléments généraux et les éléments spéciaux ; mais on comprend aisément que l'on puisse n'y prendre que les premiers, si l'on veut composer l'histoire générale pour une époque ou une civilisation déterminée.

Supposons maintenant les histoires particulières spéciales réunies et rangées suivant un ordre de matières rationnel, on aura ce que j'appellerai *l'histoire spéciale totale*. Il serait évidemment absurde de vouloir décomposer ces histoires pour en disposer les éléments suivant un ordre chronologique.

Supposons au contraire réunies par ordre chronologique les histoires générales pour les époques successives d'une même civilisation, on aura l'histoire générale pour cette civilisation.

L'histoire spéciale totale et l'histoire générale totale (celle qui embrasserait les diverses civilisations) auront ainsi mis en œuvre un certain nombre d'éléments (généraux) communs, mais elles seront, à tous autres égards, essentiellement différentes comme matière et comme forme.

Dans les distinctions abstraites que je viens d'établir, je n'ai pas encore indiqué le détail des éléments à considérer comme généraux ou comme spéciaux. C'est qu'en effet, d'après la définition pratique que j'ai donnée des uns et des autres, leur caractère respectif peut varier selon que l'histoire que l'on se propose de traiter embrassera un groupe de sciences plus ou moins étendu.

Si l'on envisage les convenances d'un enseignement régulier de l'histoire des sciences, il y aurait sans doute intérêt à organiser en France, pour les étudiants des Universités, autant de cours qu'il y a de matières de licences ou d'agrégations. — Histoire des sciences mathématiques et astronomiques. — Histoire des sciences physiques et chimiques. — Histoire des sciences naturelles. — Histoire de la médecine. Mais je ne veux considérer ici que le programme d'une

histoire d'ensemble des sciences, en la supposant aussi complète que possible.

Cette histoire d'ensemble doit comprendre une histoire générale et une histoire spéciale.

L'histoire générale doit réunir tous les éléments intelligibles pour le grand public scientifique. A elle appartient tout d'abord le classement des documents de toutes sortes que l'on peut utiliser ; elle doit présenter l'inventaire raisonné, non pas tant de ces documents (ce qui est affaire de bibliographie), que de ce qu'ils contiennent.

Je revendique également pour elle tout ce qui concerne la biographie des savants, et d'un autre côté tout ce qui est relatif soit aux actions réciproques des sciences les unes sur les autres, soit aux influences exercées sur le progrès ou la stagnation scientifique par les milieux intellectuel, économique et social.

Elle doit particulièrement s'attacher à reconstituer autour des grands savants le cercle des idées qu'ils ont trouvées autour d'eux, qui ont enserré leur génie et qu'ils sont parvenus à rompre ou à élargir.

Elle doit porter enfin son attention pour chaque époque sur le niveau de l'enseignement à ses différents degrés, sur le mode de diffusion des idées scientifiques, et viser aussi bien à marquer les traits caractéristiques du milieu intellectuel, que ceux qui singularisent les génies supérieurs.

A l'histoire spéciale appartiennent les questions de filiation des idées et des découvertes scientifiques, ainsi que tout ce qui se rattache à ces questions, discussion et interprétation des documents, reconstruction des doctrines, divinations sur les ouvrages perdus, etc.

Tandis que l'histoire générale suit l'ordre chronologique en présentant successivement les tableaux des diverses époques, l'histoire spéciale se divise selon l'ordre des matières en histoires particulières, essentiellement destinées au public spécialisé pour la science que concernera chacune de ces histoires.

L'histoire générale et l'histoire spéciale offrent donc deux cadres nettement distincts ; cependant ces cadres embrassent une partie commune, et cette partie est encore assez considérable, puisqu'elle doit au moins comprendre l'ensemble des connaissances scientifiques qui font l'objet de l'enseignement secondaire. Mais il est clair

que ces matières communes peuvent être traitées à des points de vue très différents.

Par exemple, dans une histoire générale, pour traiter de la numération, on peut se borner aux points essentiels, à ce qu'il est réellement intéressant de savoir pour un homme possédant une culture générale. Dans une histoire spéciale, il conviendrait d'être beaucoup plus complet, et d'entrer dans les détails d'importance secondaire qui n'attirent que la curiosité de l'érudit.

Telles que je viens d'essayer de les caractériser, ces deux modes de traiter l'histoire des sciences ne sont jusqu'à présent que des types idéaux : la très grande majorité des travaux historiques ont été composés en suivant des directions intermédiaires et en cherchant à satisfaire dans tels passages un cercle plus étendu, dans d'autres un cercle plus restreint de lecteurs. L'incertitude du point de vue n'enlève rien à la valeur intrinsèque que peuvent avoir ces travaux, mais elle nuit à leur effet et les rend moins faciles à utiliser. C'est d'après ce motif pratique qu'il y aurait lieu d'orienter le travail historique dans deux directions nettement opposées l'une à l'autre.

J'essaierai plus tard de donner quelques indications plus précises sur cette organisation du travail et je montrerai alors que l'une des deux directions ne doit pas être sacrifiée à l'autre, mais que l'on se tromperait surtout gravement si l'on prétendait achever les histoires spéciales avant l'histoire générale. Au contraire, le travail est beaucoup plus aisé dans la direction à suivre pour cette dernière, et elle doit être achevée la première parce que c'est elle qui réunit la plus grande masse de documents et qui pose les questions que doit approfondir l'histoire spéciale.

J'aurai aussi à préciser les conditions particulières auxquelles j'ai soumis le très modeste essai de précis d'histoire générale auquel ces pages servent d'introduction. Mais avant d'aborder ces sujets, j'ai à répondre à une objection qui est déjà sans doute dans l'esprit du lecteur.

A la conception que je viens d'exposer comme m'étant personnelle, ne peut-on en opposer une autre qui ait déjà été suffisamment développée pour mériter d'être prise en quelque considération ? Y a-t-il des motifs plausibles pour écarter complètement cette conception ? Ou bien ne comporte-t-elle pas quelques traits dignes

d'être conservés et que je devrais ajouter à ma propre conception pour la compléter ?

A la première de ces deux questions, je puis répondre en quelques mots. Sans aucun doute il y a une telle conception, mais, du moins autant que je sache, elle est unique. C'est celle qui a particulièrement inspiré la fondation de la chaire d'histoire générale des sciences au Collège de France, à savoir la conception d'Auguste Comte.

La seconde question ne réclame guère de ma part des observations plus longues. Tous ceux de mes lecteurs qui connaissent par eux-mêmes le *Cours de philosophie positive* du Maître ont pu se rendre compte que je n'ai absolument rien avancé qui fût en contradiction avec l'idée d'Auguste Comte, c'est-à-dire du premier penseur qui ait conçu d'une façon quelque peu précise l'histoire générale des sciences, qui surtout ait mis en lumière l'importance qu'elle présente et qui ait essayé de lui tracer un plan et de lui assigner un but.

Si j'ai exposé une conception de cette histoire générale comme étant la mienne, il est assez clair que je ne la revendique pas comme ma propriété, et que, si j'ai cité Gustaf Eneström ou Moritz Cantor, si je leur ai emprunté des expressions ou des formules, j'ai été inspiré par des idées bien antérieures, que j'ai puisées dans le grand ouvrage d'Auguste Comte et qui me servent de guide depuis plus de trente ans dans mes travaux sur l'histoire des sciences. Ces idées sont un bien commun, et il est trop connu comme tel pour que personne ait pu croire que je songeais à me l'arroger. Ce que j'ai voulu, et ce qui m'est vraiment personnel, c'est ma tentative pour déterminer les conditions *pratiques* de la réalisation objective de ces idées.

Reste la troisième question. Il s'agit ici, avant toutes choses, de la formule caractéristique de l'œuvre historique de Comte, de ce qu'on appelle la loi des trois états. Cette question rentre dans celle que soulève la conception de la synthèse historique, si on ne la limite pas, comme je l'ai fait plus haut, au sens strict du mot. Comment doit-on diriger cette synthèse pour tirer du rapprochement des éléments qu'elle utilise, des inductions plus ou moins générales, et quelle est la valeur scientifique de ces inductions ? C'est un sujet trop étendu pour que je ne le réserve pas au discours qui va suivre : mais, dès maintenant je tiens à dire ceci.

Vivement attaquée de divers côtés, compromise à mon avis par les maladresses de la défense, la loi des trois états a perdu à peu près tout crédit, à ce point qu'en thèse générale, les historiens des sciences ne s'en préoccupent aucunement. Je crois être aujourd'hui le seul d'entre eux qui ait continué à en tenir compte, et j'ai assez souvent exprimé incidemment mon opinion à cet égard pour me considérer comme tenu désormais de la développer et de la motiver amplement.

PAUL TANNERY.

Décembre 1903.

# LES SOURCES PSYCHOLOGIQUES

## DES THÉORIES DES RACES

(SUITE ET FIN <sup>1</sup>)

Poursuivons l'étude de l'état d'esprit propre aux théoriciens des races.

Le même fait reçoit une lumière différente selon la façon dont on le désigne. Tous les peuples ont passé par l'état nomade pendant lequel ils ne vivaient que d'élevage et de pillage. Dans ces conditions ils sont absolument identiques les uns aux autres au point de vue psychologique. Mais le théoricien de l'inégalité des races n'en a cure. S'agit-il d'un peuple « aryen » ? On parle alors de la « passion des pérégrinations », de son « goût pour les aventures ». S'agit-il au contraire de Sémites ou de Mongols ? La même chose devient du « nomadisme incompatible avec la civilisation », du « maraudage », etc. Les partisans de la théorie anthropologique de l'inégalité des races disent généralement que les brachycéphales d'Europe possèdent des instincts démocratiques et les dolichocéphales des tendances aristocratiques. Mais depuis que Hansen <sup>2</sup> crut avoir trouvé précisément des tendances radicales et démocratiques dans les provinces de la Norvège dont les habitants ont le crâne long, et des tendances conservatrices chez ceux à crâne large, on eut recours à une plaisanterie, en disant que les vrais aristocrates étaient les radicaux parce qu'ils mettaient la liberté au-dessus de l'égalité, et inversement. C'est encore ainsi que

1. Voir *Revue de Synthèse historique*, t. VII, p. 253.

2. Voir *Centralbl. f. Anthropol., Ethnol. u. d. Weltgesch.*, 1900, p. 429, et mon article dans *Sozialistische Monatshefte*, 1902, II, p. 964.

l'esprit de lucre devient pour Chamberlain, tant qu'il s'agit d'Aryens, « une certaine tendance à la possession d'ordre supérieur », tandis que chez les Sémites il ne peut être question que d'« usure abominable », etc. Selon les circonstances, le même fait psychologique devient tantôt « amour de la liberté », tantôt « tendance à l'anarchie », tantôt « fidélité », tantôt « esprit de servitude », tantôt « orgueil national », tantôt « vanité gauloise », « perfidie anglaise » ou « politique réaliste des Allemands », « intolérance sémite » et « affirmation exagérée de la personnalité <sup>1</sup> ». En choisissant les mots appropriés, on peut donner du charme à toute chose. Richepin, quoique Français pur sang, affirme dans une de ses poésies qu'il descend des « préaryens » et sait présenter la chose d'une façon assez gentille <sup>2</sup>.

A l'aide de ces « méthodes » et d'une certaine dose de hardiesse, le théoricien de l'inégalité des races peut trouver des « preuves » de possibilité et de probabilité en faveur de n'importe quelle affirmation. Il ne se laisse guider que par un seul principe à l'aide duquel il est capable de tout prouver et de tout expliquer : il supprime les influences du monde extérieur et ne voit partout que des « traits de race ». Les Juifs sont usuriers, grâce à la cupidité « qui caractérise leur race » ; les Germains sont bons guerriers, grâce à leur fidélité ; les Romains ont édifié leur empire universel, grâce à leur « esprit de gouvernement », à leur sentiment du droit et à leur perspicacité. Ceci nous rappelle la célèbre explication de l'action de l'opium : *quia est in eo virtus dormitiva*. Tandis que la théorie du milieu, procédant par la méthode empirique, ramène à quelques catégories les motifs des actions humaines et cherche à expliquer l'inconnu, c'est-à-dire les motifs psychologiques, par le connu, c'est-à-dire par les influences du monde extérieur, la théorie des races suit une voie opposée : elle multiplie les mobiles au point qu'il

1. Le devoir le plus élevé des Germains d'après Chamberlain.

2. Avant les Aryas, laboureurs de la terre,  
Vivaient les Touraniens, nomades et tueurs ;  
Ils allaient pillant tout, le temps comme l'espace,  
Sans regretter hier, sans penser à demain,  
N'estimant rien de bon que le moment qui passe  
Et dont on peut jouir quand on l'a sous la main.  
Oui, ils sont mes aïeux, à moi. Car j'ai beau vivre  
En France, je ne suis ni Latin ni Gaulois.  
J'ai les os fins, la peau jaune, les yeux de cuivre,  
Un torse d'écuier et le mépris des lois.

existe actuellement dans l'histoire universelle autant de mobiles indépendants qu'il y a de caractères de race, et explique l'inconnu par quelque chose d'encore plus inconnu, c'est-à-dire par des forces psychiques générales dont nous ne savons rien. Déjà Kant avait opposé à l'hypothèse des forces de race la formule de l'ancienne scolastique : *principia præter necessitatem non sunt multiplicanda*. Cette explication de l'inconnu par le plus inconnu, si en faveur chez les théoriciens de l'inégalité des races montre le peu de cas qu'ils font de la logique.

L'avantage apparent de la théorie des races de pouvoir tout expliquer à l'aide de son principe est fait pour rendre sceptique. Il en est de même des principes en usage chez les théoriciens-biologistes de l'inégalité des races, tels que la sélection, le croisement, etc., qui ne sont pas susceptibles d'une définition précise et se laissent à cause de cela même appliquer à tous les cas. Ici encore c'est la logique formelle qui nous indique le vrai point de vue : « un principe qui explique tout n'explique rien ».

Nous devons reconnaître après tout ceci que l'influence de la théorie des races sur la pensée scientifique ne peut être jugée que d'une façon défavorable. La déclaration de ses partisans relative à la position qu'ils occupent par rapport à la science confirme notre opinion.

Chamberlain qui vient de jurer fidélité à la science dans la lutte contre ses ennemis et détracteurs, commence bientôt à la traiter d'une façon assez peu respectueuse. « La science est en général une amie noble, mais dangereuse (pour la théorie des races s'entend !); elle est une grande escamoteuse et incite l'esprit à s'adonner à la folle rêverie, etc. » (p. 271); et quelques pages plus loin (p. 274) il répudie « les minutieuses recherches scientifiques relatives à la question de l'existence de différentes races, à la valeur des races, etc. ». Tout ceci est déjà établi, grâce au bon sens humain<sup>1</sup> (ou, comme il dit, à l'expérience directe). « Vous hommes

1. Chamberlain l'invoque souvent contre la science. — Un Français spirituel sixième ainsi sur cet ami de la maison si souvent invoqué : « Le bon sens humain varie selon les climats et les époques, selon les circonstances et les tendances personnelles. Le bon sens de l'Espagnol d'autrefois trouvait tout naturel que les hérétiques fussent brûlés. Le bon sens du Parisien du XVII<sup>e</sup> siècle lui ordonnait d'obéir au Roi. Le bon sens peut être raisonnable ou stupide, égoïste ou généreux, cruel ou charitable. Il y a un bon sens pour la ville et un autre pour la campagne, un pour les protectionnistes et un pour les libre-échangistes, un pour les radicaux et un autre pour les modérés. Mais

de sciences), vous n'êtes préoccupés que par le *comment* et le *pourquoi* des faits, mais il ne vous vient pas à l'esprit de nier les faits mêmes pour satisfaire votre ignorance. » Une nouvelle variante du mot du poète : « La science est absolue lorsqu'elle satisfait notre volonté. »

Nous entendons Chamberlain répéter toujours le mot de Gœthe : « La recherche trop obstinée de la cause est très nuisible », et c'est en raillant qu'il nous fait voir l'impossibilité d'arriver jamais à la connaissance des causes dernières. Le jugement de Lessing, d'après lequel l'aspiration à la vérité a plus de valeur que la possession même de la vérité, ne trouve pas place dans l'ensemble des idées de Chamberlain.

La science est *une*, et la mesure dans laquelle elle mérite notre confiance est également invariable. La science consiste dans l'application de notre pensée exempte de parti pris à l'Univers qui est *un* et dans l'arrangement des faits établis d'après le principe de l'économie. Que devons-nous dire lorsque nous entendons d'abord Chamberlain (p. 366) ordonner d'une façon peu polie à la philologie et à l'histoire d'imiter la « science exacte » qu'est l'anthropologie<sup>1</sup>, et ceci dans un cas où cette dernière n'a rien établi et ne pouvait rien établir, tandis que dans un autre passage (supplém. II, p. 43) il dit en raillant : « Quoi qu'en disent messieurs les anthropologistes, si la question des races a été examinée de tous les côtés et si ses principaux éléments ont été dégagés au point de permettre tout au moins de poser nettement la question, c'est à la philologie comparée que nous le devons. » Cette dernière n'examine pas les « os », mais « au contraire tout ce qu'il y a de plus intérieur ». En montrant l'absence de parenté entre les langues indo-européennes et sémitiques, elle a « détruit définitivement la légende assez plaisante de l'ancêtre commun qui devait créer un lien fraternel entre les aryens et les sémites, de *l'homme du Caucase* ».

quel que soit le porteur du bon sens, ce dernier est toujours infaillible et intolérant, car il n'est autre chose que la somme de nos préjugés » (Raoul Frary, *Le Manuel du Demagogue*, traduction allemande, p. 97.)

1. Chamberlain dit encore plus loin (p. 218) : « Toute cette question des races appartient exclusivement au domaine de l'anthropologie anatolique, et il n'existe pas de philologue ni d'historien qui soit capable de la résoudre. » Et c'est en se basant sur ce principe qu'il rejette, trois pages plus haut, toute conclusion relative à la détermination de race et tirée de l'étude des langues.

2. Deux pages plus bas (p. 43), Chamberlain déclare subitement, à propos de l'origine des races, qu'il est impossible de se prononcer sur cette question et que nous devons renoncer à savoir si les races ont eu une origine commune ou différente.

L'unité du type caucasique est pourtant un fait incontestable établi par l'anthropologie « exacte ». Que ces hommes parlent des langues différentes, ceci est une question indépendante, et comme la philologie fournit ici à Chamberlain un *argument de probabilité* contre la parenté aryo-sémitique, elle devient tout d'un coup une science « exacte », tandis que l'anthropologie est reléguée au second plan.

Gobineau répudie de la même façon méprisante la science de la Préhistoire, parce qu'elle ne s'accorde pas avec son opinion concernant l'époque biblique et qu'elle attribue à la formation des races une période qu'il trouve trop longue. Il traite avec le même dédain toute l'économie politique. C'est que la science est pour la théorie des races non une source de connaissances, mais un moyen de démonstration.

Nous avons déjà montré plus haut les contradictions flagrantes qui existent entre les différents théoriciens de l'inégalité des races aussi bien que dans l'esprit de chacun d'eux. On ne peut cependant pas faire à plusieurs adhérents de la même théorie un reproche de ce qu'ils ne se trouvent pas d'accord sur certains points. Assurément non. Mais le cas dont il s'agit est tout à fait spécial. Ce que tous les théoriciens de l'inégalité des races ont en commun, c'est une certaine aversion pour l'exactitude scientifique ; ils relèvent très volontiers les lacunes et imperfections des données de la science et prétendent les remplacer par celles que leur fournit leur sentiment infailible, le sentiment de race <sup>1</sup>. Malheureusement

1 « Le savant, se plaint Driesmans, qui travaille d'après des compendiums, le compilateur, sont plus estimés que celui qui n'aboutit à de nouveaux résultats que par la *contemplation intérieure*. » Chamberlain dit à son tour que l'intuition de race d'un enfant dépasse le regard du savant dont le « préjugé » lui fait nier les forces de race. Et il cite p. 498 à l'appui de ce dire une histoire qui n'est qu'une falsification impudente d'une communication de Paul Leroy Beaulieu. — Chamberlain se donne souvent pour un « dilettante » et fait de ce mot un usage vraiment singulier. Cette auto-désignation le preserve d'un côté contre la critique trop sérieuse des spécialistes, ce qui ne l'empêche pas de sermonner de la façon la plus impudente les savants les plus considérables, chacun dans son domaine spécial. Voir Supplément II, pp. 34 et 36 la façon dont il traite Dehltzsch. Il est vrai que la thèse de Dehltzsch sur la signification de l'appellation sémitique de Dieu paraît psychologiquement très peu vraisemblable, et quelques lignes de critique auraient suffi pour le montrer ; au lieu de cela, Chamberlain a couvert plus d'une feuille et demie avec des citations empruntées à de bons amis et avec des diatribes d'une prétention absurde. Lorsqu'un savant à la malheur d'être sur une question ressortissant de son domaine spécial en désaccord avec le dilettante Chamberlain, il est traité avec un mépris froid et exécuté sans façon ; tels sont les cas de « Monsieur » Zeller, de « Monsieur » Mommsen, de « Monsieur » Renan, de « Monsieur » Virchow, de « Monsieur » Léopold de Ranke, de « Monsieur »

le Saint-Esprit de l'instinct de race parle à ses apôtres une langue qui est souvent sujette à variations. L'un d'eux déclare vraiment germanique ce que l'autre voudrait précipiter dans l'abîme du chaos, et inversement. Et chacun prononce ses jugements, comme il sied à des gens inspirés, avec une assurance absolue. Celui qui se sert d'arguments, sera toujours tolérant, car il n'y a pas de preuve sans contre-preuve, et enfin il n'y a pas de honte à se tromper. Mais celui qui n'écoute que la « voix intérieure » de la race, se sent impuissant à convaincre son adversaire et voit une injure dans le moindre doute émis relativement à l'authenticité de son esprit de race. C'est pourquoi l'adversaire est condamné d'avance, et le jugement de l'homme de race d'avance infaillible.

Hæckel, etc. Mais M. Chamberlain va plus loin encore. Il met le dilettante (tel qu'il le comprend) *au-dessus* des savants. Le dilettante constitue, d'après lui, un « besoin de la civilisation moderne ». « Synthétiser et instruire, telle est aujourd'hui la tâche du dilettante, comme je la comprends. La vie réelle n'existe que là où il y a rencontre de choses diverses et différentes, *c'est-à-dire en dehors des limites de la science spéciale*. Il est évident que le dilettante ne doit pas être un *furteur*, auquel *cas il ferait mieux de changer d'occupation et de se faire spécialiste, car toutes les capacités peuvent trouver leur application dans la science, tandis que le dilettantisme réclame des capacités supérieures.* » (Supplément II, p. 8.) Pour prouver cette modeste affirmation, notre dilettante cite, autre autres, Goethe en donnant, d'ailleurs, à ses paroles un sens tout à fait spécial. D'une façon générale les citations de Chamberlain sont rarement exactes. Nous citerons textuellement les deux passages pour fournir une contribution de plus à la psychologie et à la probité du dilettante de race.

Chamberlain dit : « L'expérience montre, dit Goethe, que les dilettanti contribuent beaucoup à l'avantage de la science ; *le spécialiste réussit rarement aussi bien que le dilettante* à atteindre un sommet d'où il puisse embrasser d'un seul coup d'œil, sinon le Tout, tout au moins la plus grande partie du Tout ».

Écoutez maintenant Goethe lui-même : « De même que les jeunes étudiants préfèrent les jeunes maîtres, le dilettante demande volontiers des enseignements au dilettante. Ceci ne serait pas sans préjudice quant au fond de l'enseignement, si l'expérience montrait que les dilettanti ont beaucoup contribué à l'avantage de la science. Et ceci n'est que très naturel : les spécialistes aspirent à être complets et sont obligés d'explorer leur domaine dans tous les sens ; le dilettante, au contraire, se contente de peu et cherche avant tout à atteindre un sommet d'où il puisse embrasser d'un seul coup d'œil, sinon le Tout, tout au moins la plus grande partie du Tout ».

Le passage en question fait partie d'un article où Goethe rend compte de la marche de ses études botaniques. Et Goethe définit ainsi le but de cet article : « C'est pour combattre le préjugé que j'écris cet article ; je voudrais montrer comment j'ai trouvé l'occasion de consacrer une grande partie de ma vie à l'étude passionnée de la Nature. Si je suis arrivé à cet heureux résultat, ce ne fut pas grâce à un don extraordinaire, ni à une inspiration momentanée et insoupçonnée, mais grâce à des efforts continuels. » Les dilettanti peuvent réellement rendre de grands services lorsqu'ils sont capables d'embrasser d'un regard libre plusieurs domaines scientifiques, mais à la condition d'avoir un point d'appui solide dans un domaine spécial quelconque. Mais ceci ne va pas sans le respect de la science et n'exclut pas la modeste Chamberlain traite la science comme un avocat retors traite les témoins : il l'oppose à elle-même, la raille, la soupçonne, etc. ; et on doit éviter de parler de modestie, lorsqu'il s'agit de Chamberlain.

La théorie de race se comporte donc dans le domaine de l'esprit comme l'ennemie la plus acharnée de l'ordre, de la clarté et de la probité. Sa méthode est celle de l'anarchie, sa pensée défie toute discipline. On comprend ainsi l'expression lapidaire d'un des plus grands ethnologistes et linguistes de notre époque, Friedrich Müller : « la race est un vertige », de même que la haine dont Nietzsche, le penseur honnête, mais violent, poursuivait les théories en question <sup>1</sup>.

### 2° *Les moyens de combat.*

La conscience de la dépendance des intérêts matériels de classe se manifeste chez les théoriciens de l'inégalité des races d'une façon toute particulière : ils ne voient partout que corruption et vénalité. Qui s'était lui-même caché derrière le buisson, y cherche les autres ; et le manque de culture sociale pousse beaucoup de gens à soupçonner chez leurs semblables plus qu'une dépendance directe. L'homme qui possède une culture sociale comprend son adversaire : il comprend que, de par sa position sociale, en tant que paysan, bourgeois, ouvrier, etc., et sous l'influence de puissants mouvements historiques et des facteurs naturels, il ne puisse agir autrement qu'il n'agit. Il sait d'un autre côté que l'homme entretient un commerce constant avec le milieu extérieur, et il dirige toute son attention sur la transformation des conditions extérieures, sur les réformes sociales, sur l'éducation, etc. Il n'en est pas de même du théoricien de l'inégalité des races. Celui-ci n'a qu'un idéal, son idéal de race : puisque les autres races sont incapables de nous bien comprendre, soit à cause de leur méchanceté naturelle, soit à cause de leur bêtise, exterminons-les et faisons sentir en même temps à leurs défenseurs à quel point ils sont eux-mêmes misérables. Ceci explique l'impossibilité dans laquelle on se trouve d'engager avec ces gens une sérieuse discussion de faits <sup>2</sup>.

1. Nietzsche a été, pendant quelque temps, partisan de la théorie de l'inégalité de races. Il est d'autant plus intéressant de lire les aphorismes suivants qui viennent d'être extraits de ses écrits posthumes : « Combien ne faut-il pas d'hypocrisie et d'amour du barbotage pour soulever la question des races dans l'imbroglio de l'Europe moderne ! (en supposant notamment qu'on n'est pas originaire de Bornéo ou d'Hornéo). Maxime : éviter le commerce avec des gens ayant trempé dans l'affaire véreuse des races. » F. Nietzsche, *Œuvres posthumes*, XIII, 1903, p. 356.

2. Ceux qui ne croient pas à l'inégalité des races sont pour Chamberlain des « bavards fades, mercenaires, ignorants, des âmes d'esclaves surgies du chaos des peuples et qui ne se sentent à l'aise que dans l'imbroglio primitif où n'existent ni caractères ni individualités » (p. 250).

Leur intolérance fanatique *contre la personne* de l'adversaire exclut les règles du combat chevaleresque. Nous retournons à l'anarchie de l'état primitif, où tous les moyens de combat sont bons, où la falsification depuis ses formes les plus ordinaires jusqu'aux plus raffinées est pratiquée sur une vaste échelle. Le reproche de corruption constitue le moyen préféré. La « Commune de 1871 a été une machination judéo-napoléonienne » (Chamberlain, p. 375); le prince Bismarck, « lorsqu'il pouvait encore parler ouvertement » s'était dès 1847 prononcé contre les Juifs (p. 336); au fait, pourquoi ne pouvait-il plus le faire depuis? Mirabeau n'a mis son éloquence géniale au service de la liberté, que parce qu'il se trouvait sous la dépendance de femmes et d'usuriers juifs (p. 339. Renan, le témoin principal de Chamberlain qui accepte pleinement sa peinture spirituelle, mais depuis longtemps réfutée, du caractère sémite, ose l'hypothèse de l'origine juive de Jésus. Il est immédiatement accusé de s'être laissé corrompre par l'Alliance Israélite (p. 218). Si, de tout l'ouvrage de Chamberlain, nous n'avions conservé que ce seul passage, il nous serait facile de caractériser son état d'esprit, de même que Cuvier osait d'après un seul os déterminer la variété d'un animal antédiluvien. Depuis « la légende des mille ducats », contre laquelle Lessing a été obligé de se défendre<sup>1</sup>, les ennemis de l'humanité n'ont pas cessé de calomnier ses meilleurs serviteurs, en mettant ainsi à nu toute la saleté de leur propre âme.

### 3° *La forme du vouloir.*

Notre exposé a montré la variété des buts que poursuivent les différentes théories de race. La solidarité naturelle qui lie contre un ennemi commun les partisans de points de vue aussi différents fait naître ces contradictions fréquentes dont fourmille par exemple l'ouvrage de Chamberlain. Le seul point sur lequel ils soient d'accord, c'est pour reconnaître la nécessité qu'il y a de défendre une hiérarchie existant de fait contre les attaques du sentiment de la justice. La solidarité d'intérêts qui lie les représentants des classes dirigeantes ôte aux contradictions théoriques toute importance. Quant aux contradictions qui se manifestent entre les désirs,

1. Le pasteur Goeze, sous beaucoup de rapports un digne précurseur de nos modernes théoriciens de l'inégalité des races, avait accusé Lessing d'avoir reçu des Juifs d'Amsterdam 1.000 ducats pour ses *Wolfenbütteler Fragmente*. Voir sa *Rectification plus exacte de la légende des mille ducats* (*Lessings Werke*, éd. Hempel, XVI, p. 227.

on s'applique à les masquer à l'aide d'une sophistique quintessenciée, afin de donner l'illusion d'une « conception du monde » générale et dont toutes les parties s'accordent entre elles. Le fait même de vouloir couvrir d'un manteau idéaliste l'intérêt brutal de la possession, ne peut ne pas donner lieu à de nombreuses contradictions. C'est ainsi que ces messieurs se déclarent en même temps <sup>1</sup> pour Tattvamasi et pour l'existence d'une différence essentielle des plus rigoureuses entre les hommes, qu'ils sont en même temps protecteurs des animaux et partisans de l'extermination de races entières, qu'ils sont des fervents du christianisme et prêchent en même temps l'inégalité des enfants de Dieu, qu'ils sont à la fois pour et contre le progrès et le développement, qu'ils attaquent l'intolérance des Sémites et ne trouvent pas répréhensible leur propre intolérance, etc. Ils s'accordent toutefois, en outre de leur ignorance, dans leur aversion pour la liberté et pour l'égalité entre les peuples et au sein des peuples. Certes ils n'ont pas à leur disposition d'armes appropriées, ils manquent aussi de ce terrain solide sur lequel la théocratie catholique lutte, sans se soucier des progrès de notre savoir et de notre vouloir; leur unique moyen consiste à étouffer la claire raison et la volonté consciente du but dans le bourbier des instincts ataviques, des préjugés des esprits vulgaires et dans une sorte d'*hystérie* artificielle. Le jugement rationnel est décrié comme « fade » ou « plat », la volonté ferme tantôt comme « brutalement matérialiste », tantôt comme « sentimentale ». Il reste le bourbier mystique de « l'âme de race » dont les émanations malsaines provoquent cette hystérie qui s'empare du sentiment des masses sous forme de « nationalisme ». Deux confessions nous fournissent à ce sujet des indications précieuses et qui se complètent réciproquement. Chamberlain le mystique écrit : « D'une façon générale la tendance au mysticisme approfondit le caractère, mais pas la pensée, et même un Paracelse est amené par sa « lumière intérieure » à donner pour de la sagesse beaucoup d'absurdités » (pp. 927-8); et Driesmans <sup>3</sup> le mystique trouve dans un moment de franchise que « la recherche moderne de sensations de plus en plus fortes, du *miraculeux*, tient au même instinct de

1. Chacune de ces propositions pourrait être justifiée à l'aide de citations tirées du seul ouvrage de Chamberlain.

2. Qui joue chez Chamberlain un si grand rôle.

3. H. Driesmans, *Race und Milieu*, 1902, p. 205.

faiblesse dont Nietzsche voit la cause *dans la morbidité extraordinaire de la volonté* », etc. En fait la croyance à l'inégalité des races tient à un état extraordinairement maladif de la pensée et de la volonté, pour ne citer que les causes les plus évidentes.

La grande popularité dont cette croyance jouit précisément auprès des classes cultivées s'explique en partie par cette opinion généralement répandue que le sentiment national suppose le sentiment de race et que la théorie des races constitue la base du mouvement national. Rien de plus faux ! *Il n'y a pas de principes plus hostiles que la race et la nation.* La théorie des races prêche le mépris des races étrangères, leur infériorité incorrigible, le préjugé qui peut résulter pour les races « nobles » de leur fusion avec les autres, etc. Mais il existe des nations entières composées de représentants des races les plus diverses, et nous voyons même que ce sont précisément les nations les plus « mélangées » qui se trouvent à la tête de la civilisation. La politique nationale vise à la prédominance sur d'autres nations et à l'expansion d'une nationalité donnée. D'une façon plus brutale on cherche à atteindre ce but par la soumission et l'assimilation forcées ; un moyen plus doux est celui qui consiste à répandre les éléments de la culture nationale et à gagner les cœurs des nations étrangères. La politique des races vise au contraire à l'isolement par rapport aux autres races. Il serait absurde de vouloir imposer sa civilisation aux races inférieures qui ne deviendraient pas plus nobles pour cela. La civilisation ne se transmet, d'après le dogme de la théorie des races, que par le mélange des sangs, c'est-à-dire toujours au détriment de la race noble. Isolement rigoureux des races sous forme de castes, empêchement de toute fusion, défense aux races inférieures de participer à la civilisation, — tels sont les moyens de la politique de race. L'exemple le plus typique de cette façon de procéder nous est fourni par l'antisémitisme qui, loin de vouloir « germaniser » les Juifs, se propose au contraire de les isoler. — C'est l'Inde qui a donné l'exemple le plus frappant de la politique de race. La race soumise qui a constitué la caste des Sudras a été traitée ici avec un mépris et une dureté dont nous ne trouvons pas d'autre exemple dans l'histoire du monde. La respiration des Sudras était impure, tout mélange avec eux n'entraînait pas seulement la mort, mais était encore puni dans l'autre monde ; l'instruction, la lecture des livres sacrés, par conséquent même le rapprochement intellectuel

leur étaient rigoureusement interdits <sup>1</sup>. Mais l'action de ce principe s'étendait plus loin encore. Woltmann, un des partisans les plus raisonnables de la théorie de l'inégalité des races, dit <sup>2</sup>: « C'est un phénomène presque régulier que la défense sociale contre les couches inférieures et les habitudes juridiques qui en découlent ont une tendance à réagir sur la race dominatrice elle-même et à y créer la même division en castes avec hérédité des professions. C'est ce qui est arrivé dans l'Inde, et l'origine du vasselage et du servage auquel se sont trouvés réduits des Germains libres n'est pas sans rapport avec l'état d'esclavage des habitants primitifs de l'Allemagne qui étaient d'une autre race que les conquérants <sup>3</sup>. » Il arriva ainsi que non seulement beaucoup de représentants de la race aryenne se sont trouvés englobés dans la caste des

1. Dans aucun autre pays du monde la soumission des couches inférieures de la société n'a été pratiquée et réalisée avec autant de persévérance cruelle et d'une façon aussi systématique. Sans être taxé d'exagération, on peut dire que, pendant la période qui a précédé l'abolition de l'esclavage, les représentants des castes inférieures ont été traités en véritables bêtes. Un récit datant de 1830 dit des Palaya des Travankor : « Leur contact et même leur approche sont considérés comme impurs. Leur vie et leur corps appartiennent à leur maître qui les achète et les paie comme des animaux, qui a le droit de les punir, de les mutiler, voire de les tuer. Aujourd'hui encore, il leur est défendu, dans certaines régions, de fréquenter les voies publiques; dans d'autres ils sont obligés de se cacher dans le taillis des qu'ils aperçoivent un membre d'une caste supérieure, de sorte qu'il leur est souvent très difficile de se transporter d'un endroit dans un autre. Lorsqu'ils sont employés aux travaux des chemins, ils sont obligés d'arborer un signe afin d'avertir les castes supérieures de leur présence. Ils ne doivent pas se rapprocher d'un Brahmane d'une distance dépassant quatre vingt-seize pas. La fréquentation des marchés leur est interdite, et ils n'ont pas le droit de bâtir leurs chaumières à proximité des rues publiques. Lorsqu'ils achètent quelque chose, ils déposent leur argent à une certaine distance et disent en criant ce qu'ils désirent. Les missions e'les-mêmes ont été impuissantes à battre en brèche cette enceinte d'isolement; mais elles ont prouvé, grâce à leurs efforts louables, que l'instruction et l'éducation sont susceptibles de faire de ces gens plongés dans l'ignominie et l'ignorance des hommes dignes des meilleurs représentants des castes supérieures. C'était déjà quelque chose que le gouvernement de Travakar de 1875 se vit obligé non seulement de louer ces gens répudiés pour leur honnêteté et leur amour du travail, mais encore de les donner en exemple aux autres. Les esclaves Palaya convertis au christianisme sont fouettés jusqu'à la mort, leurs écoles ont été brûlées, etc. » (Ratzel, *Völkerkunde*, II, p. 596.) Il est tout à fait contraire à la réalité de représenter la population primitive préaryenne de l'Inde comme composée de bêtes sauvages dont l'organisation inférieure aurait justifié la position sociale. Certains membres de leur race ont pu atteindre un degré très élevé de civilisation, fonder des empires avant l'invasion aryenne et laisser dans leur langue et sur leurs tombeaux des vestiges d'une civilisation très avancée. *Ibid.*, p. 571.)

2. Woltmann, ouvrage cité, p. 200.

3. Aujourd'hui encore on entend des voix qui déplorent l'abolition de l'esclavage, sous prétexte que les noirs ne seront jamais mûrs pour la liberté. Comme si tous les blancs l'étaient d'ores et déjà! Celui qui justifie l'esclavage en se basant sur le principe des races oublie que cette offense à la dignité humaine ne tarde pas à conduire nécessairement à l'humiliation de sa propre race. Lora (*Zeitschr. f. Social und*

Sudras, mais que les castes travailleuses d'origine aryenne étaient en parties traitées avec le même mépris que les Sudras. On peut appliquer à l'Inde ce que Chamberlain a dit de Babylone, à savoir qu'il ne pouvait y être question de la sauvegarde des droits humains. L'isolement a porté dans l'Inde les fruits les plus bizarres. Chaque État, chaque groupe, chaque métier a une tendance à se transformer en « race » ou à ne pas laisser s'effacer sa race d'origine. On peut citer comme exemple les Banjari dont toute la fonction consiste à transporter du blé à l'aide de bœufs dans toutes les provinces de l'Inde centrale, et qui se considèrent comme une race particulière. « Les 14 millions de Brahmanes se décomposent eux-mêmes en plusieurs centaines de sous-castes qui ne peuvent contracter de mariages entre elles, dont pas une n'est autorisée à fournir de la nourriture aux autres. Quel abîme entre les Pandites brahmanes de Bohara, vêtus d'étoffes immaculées, et les prêtres orgueilleux d'un côté et les brahmanes d'Orissa d'un autre côté, cultivant des pommes de terre, paysans à moitié nus dont personne ne dirait qu'ils appartiennent à la caste des Brahmanes, sans le petit bout de fil sale qu'ils portent autour du cou et qui est distinctif de la caste. On voit des brahmanes qui gagnent leur vie en qualité de portefaix, de bergers, de pêcheurs, de potiers, à côté d'autres qui préfèrent la mort pour eux et pour leur famille au travail manuel et qui meurent plutôt que d'accepter de la nourriture d'un homme d'une caste inférieure. Les Iskatriya (nom de

*Wirtschaftsgesch.*, 1896, p. 111 et suiv.) cite quelques exemples de ce genre de la période esclavagiste de l'Amérique du Nord.

Chamberlain écrit : « La race ! Ne nous parlez pas de race : peu nous importe l'origine et la couleur ; ce que nous affirmons, c'est que l'esclavage, qu'il s'agisse de noirs ou de blancs, constitue l'état régulier et le meilleur de la société. Le sang d'orateurs de généraux, d'hommes d'État, voire de Présidents de Républiques coule dans les veines de gens qu'on achète et qu'on vend comme des chevaux et des mulets. On sait aussi que beaucoup d'enfants anglo-américains sont tombés dans l'esclavage. Il arrive que des blancs pauvres du Sud vendent leurs enfants à des marchands, et il est de notoriété commune que l'usage s'étend de plus en plus dans les États du Nord de faire la chasse aux enfants blancs » (1857). Le général Sherman écrit : « J'ai vu vendre des hommes et des femmes qui étaient blancs comme des Anglo Saxons du type le plus pur. » Ellison nous apprend « qu'il n'était pas extraordinaire de voir des esclaves qui étaient blancs au point qu'il était impossible de les distinguer des blancs du sang le plus pur ».

Georg Fitz Hugh, de Virginie, professait cette opinion qu'on devrait, pour des raisons d'humanité, « réduire à l'esclavage non seulement les nègres, mais encore tous les prolétaires v. nus d'Allemagne et d'Irlande ».

Cromwell fit vendre comme esclaves et envoyer aux Indes occidentales des milliers d'Irlandais.

l'ancienne caste guerrière) sont subdivisés en 590 sous-castes, etc. Aucun sentiment commun n'unit tous ces nombreux éléments'. » L'État hindou se divise en un grand nombre de localités isolées les unes des autres, existant chacune pour elle-même et ne se souciant nullement des destinées communes du pays, tant qu'il ne se produit pas de changement dans le mode de répartition des impôts. *L'idée de patrie ne pouvait donc naître chez eux, chaque caste étant pour ses membres leur seule patrie*<sup>2</sup>. L'exagération du sentiment de race empêchait ainsi la naissance du sentiment national et de l'amour de la patrie, et c'est là la cause de ce fait inouï que ce pays gigantesque se soumettait depuis des siècles et sans résistance à tous ceux qui voulaient le conquérir: aux Scythes, aux Arabes, aux Turcs, aux Mongols, voire à des sociétés commerciales rapaces, telles que la Compagnie Hollandaise et la Compagnie Anglaise. L'opposition à la domination étrangère venait *exclusivement* des éléments turco-mongols enracinés dans le pays (Mabrattes, Radshputas, Sikhs, etc.), jamais des Hindous proprement dits.

Dans les luttes nationales de notre époque il ne peut généralement pas être question d'opposition de races. Les Serbes haïssent les Croates quoiqu'ils aient la même origine et parlent la même langue, il en est à peu près de même des Allemands et des Danois, des Polonais et des Russes. On dit que la haine de race est justifiée, en tant que « sentiment naturel ». Mais toute notre civilisation repose sur la lutte contre les « sentiments naturels ». Avec ce principe on peut aller jusqu'à justifier le cannibalisme. L'histoire nous fournit d'ailleurs beaucoup d'exemples de la rapidité avec laquelle naissent ces « sentiments naturels ». Tous les musulmans, aussi bien le nègre du Soudan que le berbère du Caucase, affirment avec orgueil qu'ils descendent des Arabes de Mecque ou du Yémen. Le Bulgare turco-finnois qui a adopté une langue slave se croit Slave, et l'Albanais « Aryen » ou le slave balcanique qui se sont assimilés aux Turcs sont des musulmans fanatiques et tuent leurs frères slaves par « haine de race ». On a souvent plaisanté en Autriche les chefs des Allemands pour leurs noms slaves et les chefs des Tchèques pour leurs noms allemands. Déjà au temps d'Élisabeth les Irlandais les plus chauvins étaient des Anglo-Saxons cellisés et Parnell était d'origine foncièrement anglaise.

1. Ratzel, *Völkerkunde*, 1895, II, p. 595.

2. Chr. Lassen, *Indische Alterthumskunde*, 2. Aufl., 1867-74; II, p. 5.

La politique égoïste ultérieure basée sur l'esprit corporatif a déclaré, pour des raisons matérielles et afin de limiter le nombre de membres de certaines corporations, un grand nombre de métiers pour « malhonnêtes » et méprisables. Au début n'étaient réputés ainsi que les professions qui, tels les métiers de croquemort, de bourreau, d'écorcheur, provoquaient une répugnance naturelle ; mais le cadre fut peu à peu élargi, et on y fit entrer les tisserands, les meuniers, les barbiers, etc. Les métiers exercés par tous ces gens étaient méprisables, et il était interdit à leurs fils et descendants d'entrer dans une corporation honorable. Si le développement économique n'avait pas supprimé ces séparations, tous ces groupes se seraient constitués en autant de races, au point qu'on aurait fini par trouver toute « naturelle » l'aversion pour un tisserand ou un meunier. Il est vrai que ce sentiment ne serait pas plus fondé que ne l'est l'antisémitisme.

L'anarchie constitue la conséquence des instincts de race dans le domaine politique. Déjà l'individualisme féodal extrême de Gobineau qui considère l'idée de patrie telle qu'elle existait chez les Grecs comme une « monstruosité » imposée aux Aryens par les Sémites, laisse percer cette tendance. Ennemis de la raison claire, de la conception impartiale et sans parti pris du monde, presque tous les théoriciens de l'inégalité de races manifestent de l'antipathie à l'égard de l'hellénisme, antipathie franche et honnête chez Gobineau, sournoise et noyée dans un flux de phrases chez Chamberlain<sup>1</sup>. Ils manifestent la même hostilité à l'égard de la démocratie, car elle suppose l'éducation du peuple en vue de la pensée réfléchie, seuls les peuples délivrés des passions aveugles et des sentiments qui échappent au contrôle de la pensée étant capables de se passer de tutelle. L'état répugnant de la vie politique de l'Autriche, le règne de la phraséologie la plus effrénée et des passions absurdes, le mépris de l'adversaire « inférieur », la division en fractions innombrables qui réalisent la guerre de races contre races, cet état de choses qu'on aurait tort de considérer comme une conséquence naturelle de la lutte des nationalités n'est né que du jour où l'antisémitisme a créé la confusion entre *nationalités* et *racés*, et nous assistons aux manifestations de l'état d'âme qui est né de cette con-

1. Voir Chamberlain, pp. 94, 95, 96. Ceci n'empêche pas Chamberlain, selon son habitude, de louer les Grecs dans d'autres passages.

fusion. Un jour viendra où le *nationalisme* spécifique de l'Autriche recevra sa qualification scientifique : on le considérera alors comme un état hystérique qui s'était un moment emparé des foules, et ce sera en même temps la condamnation de la théorie des races.

Il existe entre la politique de race et le cléricalisme politique des analogies d'action. Chez Gobineau la croyance à l'inégalité des races et l'ultramontanisme se confondent tout simplement. Chamberlain, le protestant pangermaniste, exprime d'une façon assez violente sa haine de l'Église catholique<sup>1</sup>. Rome est pour lui l'ennemi mortel du germanisme. Tout catholique ne peut être qu'un ennemi des nations et de la liberté individuelle (p. 660). Et malgré tout on croit entendre comme un regret réprimé en lisant ce passage : « L'idée de la catholicité, de la perpétuité, de l'infailibilité, de l'institution divine, de la révélation universelle et incessante, du Royaume de Dieu sur la terre, du représentant de Dieu considéré comme le Juge suprême, de toute carrière terrestre considérée comme l'accomplissement d'une fonction ecclésiastique, tout ceci renferme tant de bonté et de beauté, que la foi sincère en toutes ces choses ne peut que donner du courage » (p. 679).

Et dans le supplément II, p. 69, Chamberlain constate que « les critiques de l'autre camp (ultramontain) l'ont toujours traité, malgré qu'il n'ait jamais dissimulé ses sentiments hostiles à leur égard, avec loyauté et même avec une certaine sympathie, sinon pour sa personne, tout au moins pour ses opinions » ; et il s'écrie (p. 75) : « Je crois donc que nous autres protestants nous devons nourrir dans notre cœur l'amour et le respect du catholicisme (remarquez bien qu'il s'agit du catholicisme, non des catholiques !) ». « Je voudrais recommander aux catholiques et aux protestants d'entretenir des rapports loyaux dépourvus de toute arrière-pensée<sup>2</sup>. »

C'est ainsi que toutes les belles âmes pourraient se retrouver et s'entendre sur un certain nombre de principes, tels que le rejet de

1. Il existe une contradiction entre l'hostilité de l'Église à l'égard des nations et le fait mentionné dans le Supplément II, p. 77, à savoir que l'Église s'était souvent interposée en faveur de nationalités opprimées (Irlandais, Polonais, Bretons, etc.). Ici, Chamberlain devient subitement « antinational », car ce sont là des langues d'une « civilisation inférieure », l'idome celtique des Irlandais étant « complètement inutile ». Chamberlain dit-il la même chose à propos de l'appui prêté par le clergé belge ou flamand contre le français et dont il tire une grande partie de son influence ?

2. On pourrait citer un grand nombre de passages où Chamberlain manifeste des tendances et sympathies catholiques.

l'impartialité de la science <sup>1</sup>, la proclamation de la supériorité du sentiment sur la raison, la haine contre l'humanité et le progrès, etc., qui sont communs à la théorie des races et à l'ultramontanisme au point de reléguer au second plan la différence des dogmes et la forme du *Kulturkampf*

La morale de la théorie des races se laisse facilement déduire de ces bases psychologiques. Robertson <sup>2</sup> qui a consacré à cette question une partie de son excellent ouvrage, montre avec raison la contradiction qui se fait jour dans les pays civilisés et qui consiste dans ce fait que tandis que l'orgueil de race est encouragé, l'orgueil individuel est considéré comme une vanité absurde. Et nous ne pouvons que citer cette remarque à laquelle nous donnons notre pleine adhésion : « Certaines manifestations de l'instinct de race ressemblent tout à fait à des tours de gamins, tandis que d'autres sont de nature à nous faire croire que nous nous trouvons en présence de barbares, de sorte qu'on serait porté à nier la notion du développement politique. »

\* \* \*

Notre sujet n'est pas épuisé encore. Mais nous nous bornerons à faire voir brièvement l'infériorité de la théorie des races *au point de vue esthétique* même. Il n'existe pas d'explication plus brute, plus mécanique que celle qui suppose des forces fondamentales qui ne soient pas susceptibles de variations. Le spectacle magnifique et encourageant du développement de l'homme, de l'état animal à la dignité morale consciente, manque à cette théorie, la race noble étant noble dès le principe <sup>3</sup>. Le tragisme frappant de la défaite de nations entières, de civilisations et de races dans la lutte contre le destin tout puissant et insaisissable devient un vaudeville plat à l'usage de philistins, où le méchant finit par crever de sa méchanceté, afin que les races vertueuses puissent aller se mettre

1. Lorsque Mommsen prononça, à l'occasion de l'affaire Spahn, les mots « science impartiale », Chamberlain écrivit contre Mommsen un long article qui s'éleva l'enthousiasme des cléricaux.

2. Robertson, p. 114 et suiv. Le livre ne traite pas seulement le sujet annoncé dans le titre, mais encore les questions générales relatives aux races, et cela d'une façon excellente. Il mérite une popularité plus grande que celle dont il jouit jusqu'ici.

3. Ou elle provient d'autres races « nobles » (Chamb., p. 277).

tranquillement à table. La poésie de l'histoire, le charme d'une existence d'êtres étrangers et proches malgré tout au delà de siècles et de différences de race, l'expression timide de l'idée de l'humanité dans l'inscription lapidaire d'un roi de Babylone, dans une légende rêveuse des îles polynésiennes, tout ceci nous est étranger et nous laisse froids, car le suprême commandement est celui-ci : Que la haine existe entre toi et les étrangers. Nous apprenons en revanche que les Juifs sont composés de 5 % de Sémites, de 50 % d'Héthites et de 40 % d'Aryens <sup>1</sup>, que dans leur caractère moral la volonté entre pour une proportion de 5 %, la médiocrité et l'habileté dans les affaires dans une proportion de 50 % et les autres qualités décentes dans une proportion de 40 %. C'est du moins la seule conclusion logique que nous puissions tirer des prémisses de l'« empiriste rigoureux ». Lorsqu'un caractère manifeste des contradictions, c'est pour Chamberlain un signe certain de mélange de races ; les différents instincts de races se manifestent alors alternativement (saint Augustin, saint Paul, etc.). De quel mélange de races doit donc être sorti Chamberlain lui-même dont chaque page fourmille de contradictions ! Et au point de vue esthétique ne doivent-elles pas être fades et ennuyeuses, ces races pures qui mènent une existence exempte de toute contradiction interne ? Chamberlain ne connaît-il donc pas la gaie boutade de Hutten chez C. I. Meyer :

Ich bin kein ausgeklügelt Buch,  
Ich bin ein Mensch mit meinem Widerspruch ?

(Je ne suis pas un livre savamment arrangé, je suis un homme avec mes contradictions.)

D'après la théorie des races l'homme ne serait pas un organisme vivant, une machine d'un art parfait, mais quelque chose comme un mélange de plusieurs qualités de cafés. Cette infériorité de la conception se trouve en rapport avec la dégénérescence de la volonté et de la pensée. Un brave garçon met tout son orgueil à être lui-même fondateur d'une race ; seule l'impuissance favorise l'orgueil des ancêtres, et ceux-là seuls qui veulent cacher leur propre faiblesse se vantent de ce que leurs ancêtres ont fait ou auraient pu faire. Et nous citerons encore pour terminer une confession des plus pré-

<sup>1</sup> Chamberlain, p. 372.

cieuses : « Lorsqu'on entend des gens vanter leurs propres faits et gestes et faire le silence sur les actes accomplis par d'autres, lorsqu'on voit mettre en lumière certaines choses et reléguer dans l'ombre certaines autres, on obtient un tableau d'ensemble que seul l'œil le plus subtil est capable de distinguer, dans certaines de ses parties tout ou moins, du mensonge nu. Il manque pourtant la seule vraie base de la vérité : l'amour complètement désintéressé de la justice ; et à cela on peut reconnaître que nous sommes encore des barbares <sup>1</sup>. »

Vienne.

D<sup>r</sup> FRIEDRICH HERTZ.

(Traduit par le D<sup>r</sup> S. JANKELEVITCH.)

1. Chamberlain, p. 94, note.

# L'APPROPRIATION PRIVÉE DU SOL

## ESSAI DE SYNTHÈSE

(SUITE <sup>1</sup>)

### V

Les plébéiens, réclamant, par la voix de leurs tribuns, la mise en possession des terres conquises, devaient, ce semble, obtenir finalement satisfaction; puisque, grâce à leur propre nombre, et grâce à ces mêmes tribuns, ils gagnaient peu à peu sur leurs adversaires l'admission à tous les pouvoirs politiques. Ce gain-là semblait les assurer de l'autre. Rome devait donc aboutir à un régime démocratique de la propriété, c'est-à-dire à la constitution d'une foule de petites propriétés, couvrant presque tout le sol. Ce fut à un régime tout contraire que Rome aboutit. Paradoxe historique, ai-je dit tout à l'heure; paradoxe qui n'en est plus un dès qu'on y regarde.

Ce n'est pas que les lois agraires aient précisément manqué, je veux dire qu'il n'ait pas été fait un certain nombre de distributions de terres dans les deux formes adoptées, colonies ou *assignments*; mais d'abord les assignments, qui seules étaient véritablement des concessions aux désirs du peuple, restaient beaucoup moins nombreuses qu'il n'aurait fallu. Et puis, chose bien plus grave et plus décisive, le bénéfice de ces concessions fut annulé par des influences multiples, parmi lesquelles figure, il faut le dire, la démoralisation des bénéficiaires mêmes.

Le fait capital est que les concessionnaires de terre ne restèrent

1. Voir *Revue de Synthèse historique*, t. VI, p. 23 et 158, et tome VII, p. 29 et 291.

pas en général sur le sol qu'ils avaient obtenu; ils le vendirent (à vil prix le plus souvent), même parfois le délaissèrent pour rien. Dans la plupart des cas, ces petits possesseurs, en renonçant à posséder, ne firent pas acte volontaire, mais acte forcé. Gouverné par l'aristocratie dans un esprit forcené de conquête, d'agrandissement indéfini, l'État Romain réclamait de ces petits possesseurs, à chaque instant, le service militaire, les rappelait sous les drapeaux, les envoyait toujours plus loin, aux deux bouts de l'Italie, en Afrique, en Grèce, en Asie mineure. La guerre, ici comme en toute question, fut le fléau le plus effectif, le plus désastreux. Pendant l'absence du soldat, ses intérêts comme cultivateur souffraient naturellement et si bien qu'au retour il prenait en dégoût sa possession; ou encore il arrivait qu'ayant gagné à la guerre, ayant beaucoup pillé, vendu nombre de prisonniers de guerre, il prenait trop en goût la vie militaire. . . , et le résultat était le même.

Indirectement les institutions de Rome, les politiques, les économiques sollicitaient notre homme à lâcher la culture. A Rome il pouvait, entre deux campagnes, vendre son vote. On lui offrait à Rome gratuitement des « spectacles » dont il était très friand. On lui cédaient le blé à des prix très réduits et ce fait — très agréable pour lui à Rome — faisait précisément son désespoir, alors qu'il cultivait, en l'empêchant de trouver un prix rémunérateur pour son propre blé. — A Rome les *patres*, les riches le flattaient pour avoir sa voix, tandis qu'à la campagne les mêmes hommes, pour englober son petit bien dans le leur, lui faisaient mille tracasseries, se plaignaient de ses abeilles, de ses poules, de ses moutons, le plaidaient devant des juges de leur caste, parfois de leur parenté ou de leur monde et gagnaient toujours leur procès. — D'ailleurs, son petit bien devenait tout à fait incapable de le faire vivre. Il avait quitté Rome pour aller occuper — en pays conquis, parmi des habitants toujours plus ou moins hostiles, notons ce point — un minime domaine de quelques arpents (*jugera*) — mettons sept, le chiffre le plus ordinaire, c'est-à-dire moins de deux hectares. Là-dessus il fallait prendre l'emplacement de la maison, des étables, de la grange, du jardin potager, puis diviser le restant (cinq *jugera* à peu près) en deux soles et plus probablement encore en trois, soit environ trente-trois ares disponibles chaque an pour la culture du blé. Les érudits admettent que le sol de l'Italie, par la culture coutumière d'alors, rendait moyennement cinq à six pour un,

donc au plus dix hectolitres à l'hectare, et trois hectolitres ou quatre pour les trente-trois ares disponibles. Il n'y avait là de pain que pour un homme seul. C'était si évident *a priori* qu'on se demande comment l'État pouvait offrir et un homme du peuple accepter un lot si insuffisant.

Il y a, je crois, une explication : à chacun de ces trop minces lots de terre arable était joint un droit de jouissance sur les pacages et sur les bois, conservés encore à cette époque autour de chaque village comme une propriété communale. Soit qu'ils arrivassent dans un village ancien, soit qu'ils constituassent eux-mêmes un village nouveau, les envoyés en possession trouvaient donc autour de leurs maisons, de leurs champs, cette ceinture que nous avons vue si large au début de l'histoire, assez réduite maintenant sans doute, mais importante encore.

La jouissance n'en était pas tout à fait gratuite, il fallait payer les *pascua*, mais on avait du moins après cela de quoi élever en assez grande quantité, vaches, moutons et porcs. Qu'on mangeât ses bêtes ou qu'on les vendit pour acheter du blé, cet élevage procurait une ressource supplémentaire fort appréciable. Il y en avait une seconde ; on pouvait obtenir le droit de défricher et de cultiver quelques parcelles de sol sur ce que les *agrimensores* appellent les *subsecivæ* : parties du territoire communal écartées, éloignées, ou de sol médiocre, et, par l'une ou l'autre de ces raisons, restées terres vagues, sans propriétaire, ni possesseur. Et enfin une troisième ressource : celle, tout en cultivant son petit bien, d'être employé comme journalier, ou comme fermier, ou comme colon partiaire, métayer sur le domaine de quelque propriétaire du voisinage riche ou aisé, car il y en avait partout de cette espèce, soit patricien, soit bourgeois, *homme nouveau*, comme on disait à Rome.

Ainsi s'explique que, dans les premiers temps des *assignments*, l'homme du peuple, le prolétaire ait pu se résoudre à quitter la ville pour aller vivre sur un champ de si médiocre étendue. Mais, avec le temps, les conditions primitives ont disparu ; la situation a graduellement empiré. Les nobles, qui à Rome gouvernent l'État, se sont affermé à eux-mêmes ou à des personnes interposées, à des hommes de *paille*, les terrains vagues, les *subsecivæ* ; ils se sont également affermé ou vendu une forte part des pacages, des bois, et cela dans toutes les localités. Chacune de ces opéra-

tions abusives, qui d'un côté vont constituant aux nobles leurs latifundia, diminuent de l'autre les ressources du petit cultivateur, le resserrent, l'étreignent, l'étouffent dans une atmosphère de misère où il ne peut plus respirer. Il faut qu'il s'en aille, qu'il cède son lopin de terre au puissant voisin, ou qu'il soit recueilli chez ce voisin aux divers titres que j'énumérais tout à l'heure <sup>1</sup>.

Mais voici le pis : Ce voisin, de plus en plus, adopte pour ses domaines un système de culture qu'il estime être le plus avantageux pour lui, c'est d'employer la main-d'œuvre des esclaves, de préférence à celle des hommes libres. Les troupes romaines ont fait, dans les divers pays, tant de prisonniers de guerre que les esclaves abondent aux marchés des villes et qu'ils se vendent à des prix fort modérés, parfois invraisemblables. Avec cet esclave pas de ménagements à garder ; on le bat, on l'emprisonne, on le nourrit et on l'habilte à peine ; on le crève de travail ; qu'il crève tôt, peu importe, on le remplacera comme on l'a acquis, à peu de deniers.

C'est pourquoi si, vers le temps de Caton, de Varron, de Columelle même, on trouve encore dans les campagnes des petits propriétaires vivant de leur bien, des journaliers et des métayers libres, vivant de ce qu'ils gagnent chez les propriétaires bourgeois, le nombre n'est plus grand ni des uns ni des autres, surtout

1. Supposez qu'entre patriciens et clients copropriétaires, un débat se soit élevé. On ne s'entend plus. On veut se séparer ou établir de nouveaux arrangements. Mais chacun naturellement tire à soi, et la question se pose : qui est le véritable propriétaire du sol ? Les juges ont à prononcer sur une institution dont le sens est à moitié perdu. Est-ce qu'ils ne vont pas donner gain de cause à celle des deux parties qui joue vis-à-vis de l'autre un rôle prépondérant, recevant son tribut, réglant sa culture particulière, réglant encore la jouissance des communaux indivis ? D'ailleurs, le patricien est riche, noble, puissant, instruit ; il a tous les avantages, tous les prestiges, et le juge, je le répète, appartient à la même classe, si même il n'est pas quelque peu parent ou allié. La réponse ne saurait être douteuse. Que le lecteur regarde plus près de nous, et voie ce qui s'est passé en Angleterre. Les *inclosures acts* qui ont tant agrandi les propriétés des Land-lords, et créé en Angleterre des Latifundia comme ceux de Rome, nous montrent de quel côté se raugent ordinairement les législateurs et les juges, de bonne foi même, la plupart du temps.

La bonne foi à Rome ne fut peut-être pas aussi entière. On n'avait pas absolument oublié la signification des choses. Les agrimensores, gens spéciaux, remarquons-le, et par cela même plus imbus des antiques traditions que les autres classes, paraissent avoir aperçu le caractère abusif de cette évolution. Urbicus, commentateur de Frontin, dit : « De vastes espaces de terre n'avaient pas été attribués. Il restait partout des communaux, mais ces communaux ont été en bien des endroits usurpés par les puissants ». Les riches, les puissants usurpaient les communaux, au moment où la multiplication naturelle faisait son effet ordinaire, où les petits, devenus trop nombreux, étouffaient, et ne demandaient qu'à s'en aller ; comme ils le font en Angleterre où ils émigrent vers les villes, plus loin encore vers l'Amérique, l'Australie. Partout les mêmes causes économiques donnent des effets équivalents. La population rurale de l'Angleterre, par suite de l'usurpation des communaux, est tombée au chiffre approximatif d'un million.

des petits propriétaires. En tout cas la proportion des ouvriers libres est assez inférieure à celle des ouvriers serviles.

Il importe de faire bien attention cependant à cet ouvrier libre, surtout à celui que Caton, Varron, Columelle nomment *Colonus* et *Medietarius*. Fermier ou métayer, cet homme témoigne d'une évolution qui s'est accomplie dans le monde romain, évolution considérable en elle-même, plus considérable encore par cela qu'en d'autres lieux et à d'autres moments de l'histoire, elle se présente comme ici, d'où il résulte une de ces larges similitudes qui sont les phénomènes vraiment significatifs et importants de l'histoire.

## VI

Revenons un peu en arrière. Voyons d'où nous sommes partis. Au début, la propriété du sol appartient à des collectivités, à des communautés d'hommes qui se tiennent entre eux pour parents et pour égaux, du moins sous le rapport du droit à jouir du sol. Il y a un chef, c'est vrai, un gouvernement qui lève des impôts, exige des corvées; mais dans l'idée première de ces hommes, tout cela est jugé utile à tous, indispensable même. En dépit des impôts, des corvées, ce chef n'est qu'un administrateur, et il n'y a, je le répète, qu'un seul propriétaire, qui est la communauté elle-même. Regardez bien ce que chacun de ces copropriétaires ou copossesseurs remet entre les mains du chef : c'est le dixième des récoltes qu'il a obtenues sur sa parcelle. Sous ce régime primitif, que j'appellerai volontiers le régime du statut naturel, chacun ne se prive — et encore est-ce pour besoins communs et publics — que du dixième de ce qu'il récolte. Considérez l'autre extrémité de l'évolution : il y a maintenant des hommes qui après avoir cultivé le sol remettent aux mains d'un autre homme, qui n'est pas proprement un chef, un gouvernant, mais un propriétaire, la moitié des récoltes par eux obtenues, *medietarii*. Du dixième à la moitié la différence est énorme. — Différence d'un autre ordre : la dime était accordée au chef, un peu pour le rémunérer des soins du gouvernement, un peu pour lui faire une situation économique propre à lui donner du prestige, beaucoup pour qu'il pût, au nom de tous, assister les veuves, les orphelins, les infirmes, etc. : la moitié des fruits est accordée au propriétaire pour le fait d'avoir simplement laissé cultiver

un sol à lui. Cette condition a été imposée par l'un, acceptée par l'autre ; il y a eu contrat. Nous sommes sous le régime du contrat — et j'ajoute tout de suite du *contrat moderne*. — Si je lui donne cette épithète, c'est parce qu'en effet ce régime, que nous voyons ici dans le monde romain succéder au statut naturel, va lui succéder chez les diverses nations, à des époques différentes, selon qu'elles s'avanceront plus ou moins vite vers la civilisation actuelle.

Quelles sont les causes profondes, ultimes, qui, dans le monde romain, ont opéré ces grands changements ? Au point de départ de l'évolution, je vois agir une cause, je dirais volontiers une force pas absolument simple, mais pas trop complexe non plus : un sentiment de solidarité et d'interassistance (guerrière, économique) qui lie les hommes vivant, cultivant ensemble un canton de la terre, défendant ensemble la jouissance de ce canton contre les voisins et, en plus, croyant descendre d'un parent commun ; unis donc d'un double lien, celui de la communauté du sang, celui de la coopération économique et militaire. — Au point d'arrivée, je vois agir une force d'un tout autre ordre que, pour mon compte, j'appelle la force économique, celle qui soumet plus ou moins à la volonté de l'homme mieux pourvu en richesse la volonté de l'homme démuné ou moins muni, celle enfin qui, dissimulée sous les phénomènes extérieurs qu'on nomme l'offre et la demande, produit, en réalité, ces phénomènes.

D'ordre différent, très différent, sont ces deux forces, je le répète : la solidarité étant faite à demi d'un sentiment d'affection ou, en tout cas, de sympathie, à demi d'un désir qui vise l'utilité, mais l'utilité commune ; la force économique étant faite purement d'une visée d'utilité personnelle qui, plus ou moins, s'oppose à l'utilité d'autrui. Pour libérer la seconde force, il a suffi que l'autre fût détruite. Cherchons par quoi elle l'a été ici sur ce terrain de Rome : le village, d'abord isolé, se réunit à d'autres congénères pour constituer un groupe plus vaste, une nation, un État. De ce fait chaque seigneur de village assume maintenant deux fonctions publiques : la seigneurie du village, le gouvernement du nouvel État. Il n'avait qu'à se préoccuper de ses co-villageois, de ses parents, de ses clients, maintenant il doit tenir compte d'autres hommes, étrangers à sa famille primitive. Il entre dans un conseil (le sénat) où ses collègues apportent la même disposition d'esprit et où l'on discute des questions dans lesquelles ses rapports de

patron avec une clientèle particulière disparaissent ou s'atténuent devant des rapports plus larges. Il était très villageois en ce sens qu'il habitait constamment aux champs ; peu à peu il devient plus citadin, puis tout à fait citadin ou peu s'en faut. Il exploitait peu ou prou, nous le savons, dans son propre intérêt sa fonction de gouvernant de village ; naturellement il tâche d'exploiter de même, pour sa part, le co-gouvernement de l'Etat. De ce côté, les profits sont beaucoup plus grands, et, par conséquent, dans notre homme qui est double, le membre du gouvernement de l'État l'emporte de plus en plus sur le gouvernant d'une *gens* particulière. Et quelle différence dans ses préoccupations, dans les idées qu'il agite ! Combien plus intelligent, plus compréhensif il est devenu par situation, par nécessité, mais en même temps plus détaché, plus isolé, plus réduit à soi ou tout au plus à sa famille *étroite*. — Parallèlement le villageois, parent, client, quelle transformation a-t-il subi ? Lui aussi, de villageois pur il est devenu plus ou moins citadin... Il se rend en ville pour les foires où il achète et vend tout ensemble ; il se rend en ville pour prendre part aux comices curiates, puis centuriates, aux cérémonies religieuses, aux spectacles. En ces diverses occasions, il se mêle d'abord à des hommes des autres *gens*, puis à des hommes dont l'origine est plus différente encore, les plébéiens ; on s'entretient, on s'apprend mutuellement des choses qu'on ignorait ; on discute, on querelle, tantôt d'accord, tantôt unis ; on entre dans des brigues, on en combat d'autres, on a des rapports avec des notabilités, avec des personnages autres que son patron ; on se désintéresse de celui-ci peu à peu comme lui-même s'est désintéressé de vous. Bref, de même que dans l'ancien seigneur, le patron s'efface sous le sénateur, le consul, le dictateur, le fonctionnaire d'État, dans le campagnard, l'ouvrier urbain, le client s'efface sous le citoyen, membre du *populus romanus*. Remarquez qu'en somme, tandis que les anciens groupements se dissolvent, on se regroupe à nouveau d'après un autre principe. Le patron s'écarte de ses clients, s'en délie, mais il se rapproche et se lie avec ses pareils, ses égaux en situation sociale ; le client, de son côté, s'écarte de son patron et se joint aux hommes de condition semblable à la sienne ; et de part et d'autre les *classes* apparaissent. Les classes, distinctions fondées non plus maintenant sur l'extraction ou sur la sympathie, mais sur les conditions économiques.

La forme politique, en prenant de l'étendue et de la complexité, a donc changé d'abord le moral des hommes, leurs sentiments sociaux, et elle a changé en second lieu le régime économique, parce qu'elle a libéré la force économique que contenaient, comprimaient jusque-là l'action contraire de la solidarité villageoise. Sitôt libérée, la force économique a tendu, comme partout, à faire toujours plus riches ceux qui avaient commencé à l'être. Puis à ce point la forme politique est intervenue de nouveau pour seconder la force économique ; l'abus du pouvoir gouvernemental a achevé de mettre une énorme disproportion dans les fortunes.

Donc ce que j'ai appelé le régime du contrat ou régime moderne a fait son entrée dans le monde. Mais un régime quelconque ne s'étend, ne s'empare de l'espace que peu à peu, et avec le secours du temps ; on peut, par conséquent, se demander si le régime moderne avait triomphé du régime antérieur sur toute l'aire du monde romain, quand celui-ci se disloqua sous la poussée des peuples germaniques. *A priori* ce n'est pas probable ; les causes, qui ont fait ce régime, partant de Rome, ont dû perdre de leur efficacité, à mesure de l'éloignement. Ainsi, par exemple, les patriciens ont certainement usurpé de préférence la terre dans un rayon aussi peu éloigné que possible de Rome où ils avaient besoin de séjourner. D'autre part, les distributions de blé gratuites ou semi-gratuites faites à la populace de Rome et ruineuses pour l'agriculteur des environs, n'atteignaient guère celui des Gaules ou de l'Afrique. Et sur cet agriculteur, on le comprend, Rome n'exerçait pas son pouvoir d'attraction comme elle le faisait sur les hommes habitant plus proche d'elle. Au reste, dès que le principat des empereurs se fut établi, l'usurpation des nobles se trouva à peu près barrée ; et elle ne fut pas compensée par les quelques grandes voleries qu'un Néron ou tout autre empereur put se permettre. — Mais le meilleur argument en faveur de notre supposition est un fait d'apparence ambiguë : dans tous les pays les plus récemment conquis (les contrées grecques exceptées) apparaît l'existence de grandes propriétés, de latifundia — mais de latifundia d'une tout autre espèce que ceux déplorés par Pline. Ceux de Pline sont des latifundia vides ; entendez vides de cultivateurs libres ; ceux que j'allègue maintenant en sont au contraire suffisamment garnis.

# LES RÉGIONS DE LA FRANCE

---

## II

### LE LYONNAIS

#### I

##### DÉFINITION.

Le nom de « Lyonnais » désigne un morceau de territoire sans frontières naturelles précises, à frontières historiques variables, dont une ville, Lyon, qui lui donna son nom, fut le centre permanent de vie politique, morale et matérielle.

Si l'on entend par Lyonnais la *Civitas lugdunensium* de l'empire romain, — où l'on a parfois voulu voir le calque fidèle d'une subdivision gauloise, — ou le *Pagus lugdunensis* de l'époque burgundo-franque — qui ressemble à la civitas et dont les limites se retrouvent à peu près dans l'ancien *diocèse* de Lyon, — le Lyonnais est une vaste région qui s'étale sur les deux rives de la Saône, touche d'un côté au Jura méridional, de l'autre franchit la Loire et enveloppe le bas Dauphiné. Mais ce Lyonnais, qui, au ix<sup>e</sup> siècle, correspond peut-être encore à un grand commandement militaire, le duché de Lyon, n'a plus, à partir du x<sup>e</sup>, d'existence historique propre. Il se morcelle, et c'est seulement la portion située sur la rive droite de la Saône et du Rhône,

augmentée de quelques districts de la rive gauche de la Saône, qui garde le nom de Comté de Lyon. Le Lyonnais de ces temps confus correspond alors : à Lyon et sa banlieue, au Beaujolais, au Forez, au Roannais, au Jarez, au pays de Trévoux. Avec l'époque féodale commence une série de luttes entre les maîtres du pays, dont l'épisode principal, la guerre entre les comtes de Lyon et les archevêques, aboutit à la constitution distincte du Comté de Lyon, du Comté de Forez et de la seigneurie de Beaujeu. Le Lyonnais n'est plus alors que le domaine de l'Église de Lyon, c'est-à-dire de l'archevêque et des chanoines « comtes de Lyon », soit une large bande sur la rive droite des deux fleuves, le plateau de la Croix-Rousse, la vallée inférieure de l'Azergue, celles de la Turdine, de la Brevenne et du Gier. Après l'annexion à la couronne, quand Lyon devient le chef-lieu d'une généralité, Lyonnais, Forez et Beaujolais sont de nouveau réunis, et les « trois provinces » continuent à mener ensemble jusqu'à la fin de l'ancien régime la même vie administrative ; leur unité s'incarne dans le gouverneur du Lyonnais, et, à partir du xvii<sup>e</sup> siècle, dans l'intendant de Lyon. La Constituante les conserve presque intactes pour créer le département de Rhône-et-Loire, non sans de vives protestations du Forez et du Beaujolais qui voudraient reprendre, soit ensemble, soit séparément, une existence administrative indépendante ; la Convention donne au Forez cette satisfaction en séparant le « Rhône » de la « Loire », mais la refuse au Beaujolais dont le Consulat fait un simple arrondissement.

A aucun moment, ces « Lyonnais », si inégaux en étendue, n'ont correspondu à une région physiquement bien délimitée. Quand on parle aujourd'hui de « région lyonnaise », on ne sait ce dont il est question qu'après entente préalable. Le meilleur et le plus récent de ses géographes, ayant à la définir, y distinguait trois zones : 1<sup>o</sup> les montagnes comprises entre les vallées du Rhône, de la Saône et celle de la Loire, c'est-à-dire les monts du Lyonnais et du Beaujolais ; 2<sup>o</sup> les plaines et les plateaux de la Saône et du Rhône, c'est-à-dire la partie méridionale de la Bresse, le plateau de la Dombes, le plateau du Bas-Dauphiné ; 3<sup>o</sup> la partie inférieure du Jura, c'est à-dire le Bugey <sup>1</sup>. La seule énumération de ces zones

1. *La Géographie de la Région lyonnaise*, par L. Gallois (dans *Lyon et la Région lyonnaise*, études et documents publiés à l'occasion du XV<sup>e</sup> Congrès des Sociétés françaises de géographie en 1894 ; Lyon, 1894, in-8).

met en relief ce que les limites de la « région lyonnaise » ont de nécessairement arbitraire.

Le Lyonnais ne correspondant ni à une donnée physique claire, ni à une individualité historique immuable, ce serait forcer la nature que de vouloir lui découvrir les frontières « naturelles » qui lui manquent, et la vérité que de choisir arbitrairement entre ses frontières historiques qui ont tant varié<sup>1</sup>. Cet être indécis, indéterminé, existe pourtant, mais à sa manière, qui n'est pas celle de l'Auvergne ou de la Provence ou de la Bretagne. Ici, le corps est insignifiant, la tête seule importe. Le Lyonnais n'est pas une contrée, c'est une ville et sa banlieue. Le fait géographique qui l'a créé, c'est le confluent de la Saône et du Rhône. Là est un carrefour dominé par deux forteresses naturelles, Fourvières et la Croix-Rousse, là se rencontrent le chemin qui unit la mer du Nord à la Méditerranée, les routes qui viennent des vallées alpestres par Grenoble et Genève, et de la Loire par le Gier, la Brévenne et la Turdine. Une ville devait y naître, et elle y est née. C'est en elle que se sont réunies et concentrées les énergies humaines qui ont imprimé leur marque aux données naturelles. Il y a eu un « Lyonnais » dans la mesure où Lyon a grandi, s'est affirmé. Des hommes sont devenus lyonnais, bien moins pour être nés dans tel village de la civitas, du pagus, du comté ou de la province, que pour être venus des quatre coins de l'horizon participer à la vie collective de ce rendez-vous international. Ils y ont pris des habitudes communes nées d'intérêts semblables ; ils y ont contracté une manière d'agir, un tour d'esprit particuliers et originaux nés de la forme de vie qui leur fut imposée par leur présence sur ce coin de terre.

Ici donc, rien de fermé, rien de précisé par des bornes naturelles, rien qui ressemble à un compartiment, à un canton. Les fleuves, laissant entre eux une presque île trop mince, ont pu matériellement resserrer la ville, lui imposer des rues trop étroites et

1. Auguste Bernard, qui a fait un effort méritoire pour écrire l'*Histoire territoriale du Lyonnais*, déclare : « On doit entendre par Lyonnais une des provinces centrales de la France formant à peu de chose près les deux départements du Rhône et de la Loire » ; ce qui ne l'empêche pas d'expliquer plus loin, conformément à la vérité du reste, que ces départements sont formés des *trois* anciennes provinces de Forez, Beaujolais, Lyonnais, et de dire en manière de résumé de son travail que son livre a pour but d'exposer les « modifications » du territoire auquel Lyon a donné son nom. Alors, pourquoi *doit-on*, entendre par Lyonnais, plutôt celui-ci que celui-là ?

des maisons trop hautes, mais ils l'ont ouverte au quadruple horizon ; ils ont mêlé chez elle Italiens, Allemands, Suisses, Provençaux, Bourguignons, Montagnards de la Loire et des Alpes. Ces hommes s'y sont fondus en une population spéciale qui diffère de ses voisins les plus proches, inquiétante énigme pour l'historien qui l'étudie, pour le préfet qui l'administre, pour l'étranger qui passe...

La région qui avoisine un tel centre d'attraction ne peut être qu'une banlieue subordonnée sans existence originale : c'est le domaine indéterminé de la ville ; hier, possédé par ses chanoines-comtes, son archevêque, ses moines, ses riches bourgeois ; aujourd'hui, peuplé des ouvriers qui travaillent pour elle.

## II

## LES HISTORIENS DU LYONNAIS.

Depuis l'année 1507, où le médecin Symphorien Champier <sup>1</sup> « se mêla d'écrire l'histoire où il n'entendait rien <sup>2</sup> », jusqu'au moment présent, il y a eu, sans notable interruption, des travailleurs qui ont écrit sur l'histoire de Lyon. Comme j'ai pris soin d'énumérer dans une Bibliographie critique <sup>3</sup> toutes les productions que j'ai pu atteindre de la « littérature historique » lyonnaise, je me permets d'y renvoyer ceux qui douteraient qu'elle soit considérable. Ils y verront également que le mérite et la valeur des historiens de Lyon sont très inégaux. Mais s'il est inutile de recommencer, même en l'abrégeant beaucoup, une énumération déjà faite, il est sans doute à propos de dire ici les impressions qu'on retire d'un voyage à travers la bibliographie de l'histoire de Lyon et de caractériser brièvement la manière de ceux qui ont, peu ou beaucoup, essayé d'écrire cette histoire. Après quoi, il sera plus aisé de déterminer ce qu'on en sait et ce qui reste à en savoir.

Les historiens de Lyon des xvi<sup>e</sup>, xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles ont ce trait commun d'avoir traité l'histoire non comme une science, mais comme un genre littéraire. Il ne faut s'attendre à trouver chez eux ni l'indication précise, ni la critique sérieuse des documents qu'ils utilisent. Ils n'ont pas l'idée non plus d'un classement méthodique des faits. On les croirait fantaisistes, capricieux, s'ils ne conservaient dans leur désordre une extrême gravité. Leur désir, c'est de raconter des événements « mémorables » — ou du moins ceux qu'ils jugent tels. D'où l'amalgame le plus singulier, le pêle-mêle le plus déconcertant. Les actes des grands personnages, leur généalogie, les guerres, les anecdotes se mêlent aux récits d'inondations,

1. *De origine et commendatione civitatis lugdunensis*, Lyon, 1507, in-fol. — *Gallicæ celliæ ac antiquitatis civitatis lugdunensis que caput est Cellarum campus, in quo de Lugdunensi origine ac consulatu, et plebeia seditione agitur...* etc.; Lyon, 1537, in-fol.

2. L'expression est de Menestrier.

3. *Bibliographie critique de l'histoire de Lyon*; 1<sup>re</sup> partie, des origines à 1789; 2<sup>e</sup> partie, de 1789 à nos jours. Lyon et Paris, 1902 et 1903, 2 vol. in-8. (Fait partie des *Annales de l'Université de Lyon*.)

de catastrophes ou d'accidents merveilleux. La mort de trois jeunes gens tués à l'hôtel du Porcelet par l'effondrement d'un plafond, le procédé employé par un sieur Besson pour faire fondre les glaces de la Saône, la baguette divinatoire de Jacques Aymar qui permettait de retrouver les criminels, tiennent une place importante dans les « histoires » du xvi<sup>e</sup> et du xvii<sup>e</sup> siècle. En même temps qu'ils visent à plaire par un récit varié d'événements de toute nature entassés sans méthode comme sans critique, le souvenir des anciens les engage à y montrer leur savoir-faire ; et les dissertations morales, les développements oratoires achèvent de prouver « l'art » de l'historien. Si, par surcroît, l'historien écrit dans l'intention d'être agréable à quelqu'un, il ne s'interdit pas de fausser sciemment la vérité. Il est arrivé qu'on a écrit des « Éloges historiques de la ville de Lyon » destinés à perpétuer le souvenir de sa « grandeur consulaire » ; c'était prétexte à immortaliser le nom et les armoiries des échevins. Et leurs auteurs ont mérité les libéralités que le Consulat de Lyon — comme le roi — réservait à ses historiographes.

Si, d'aventure, un historien plus curieux de méthode et plus porté à la critique s'avisait de discuter sur les différentes manières d'écrire l'histoire pour choisir, en connaissance de cause, la meilleure, il s'égarait comiquement dans un dédale de subtilités et de confusions puériles.

Le Père Menestrier écrivant une « Introduction à la lecture de l'histoire » distinguait « par rapport à la matière » six espèces d'histoire « naturelle, ecclésiastique, civile, didascalique, singulière et personnelle », rangeant dans la première l'étude des animaux, des prodiges et des spectres ; dans la quatrième, la didascalique, l'étude des arts, des sciences, des armoiries, des chemins, des colonies des Gaulois ; dans la cinquième (la singulière) celle du calvinisme, des Larrons, des Flibustiers, des Albigeois, des missions apostoliques. D'autre part, il « réduisait la forme de l'histoire à douze ou treize espèces : l'histoire universelle, particulière, simple, figurée, raisonnée, autorisée, poétique, critique, apologétique, politique, morale, enjouée et mêlée ». L'histoire « simple », dit-il, est dépourvue d'ornements ; c'est la chronique. L'histoire « raisonnée, sans s'arrêter à l'écorce et à l'apparence

1. Dans *Les divers caractères des ouvrages historiques*, Lyon, 1694, in-16.

des choses, en examine les motifs » et fait des réflexions « qui sont comme autant de maximes et d'enseignements salutaires pour la conduite des États ». L'histoire raisonnée a un autre avantage : elle rapporte sur les choses naturelles qu'elle décrit les causes et les effets, « en démêle les propriétés, et en enseigne les usages » : telle, l'histoire du café, du thé, du quinquina, du chocolat, de la poudre de sympathie. . . . .

Montesquieu et Voltaire, qui tentèrent d'orienter les recherches historiques vers l'étude des mœurs et des institutions, en esquissant leur évolution dans des livres célèbres, n'exercèrent aucune influence sur la littérature historique à Lyon. Tout au plus, l'« Abrégé » de Poullin de Lumina<sup>1</sup> marque-t-il un effort pour établir, à la manière du président Hénault, un manuel, un recueil chronologique de faits, purement objectif, sans prétention littéraire, sans préoccupation oratoire. Mais son livre, fait à l'aide d'ouvrages antérieurs, n'a pas l'ombre de critique, et, s'il est intéressant, c'est moins par le résultat que par l'intention. Quant aux contemporains<sup>2</sup> de Poullin de Lumina, ils continuèrent les traditions de leurs devanciers, et certains, souvent, se contentèrent de les copier.

Est-ce à dire pourtant qu'il n'y ait rien à utiliser dans tout ce fatras ? Non, sans doute. Il y a d'abord, quelques cas assez rares, où l'historien a été le témoin des faits qu'il raconte : son texte est alors un document dont on peut se servir avec les précautions critiques nécessaires. Tel est, par exemple, le consciencieux Guillaume Paradin de Cuyseaulx, doyen de Beaujeu<sup>3</sup> quand il raconte des épisodes contemporains comme l'entrée d'Henri II ou la fondation de l'Aumône générale. Malheureusement, ces témoignages directs sont rares. Paradin n'ose rien dire des guerres de religion. Claude de Rubys<sup>4</sup>, qui prétend rectifier Paradin, n'a pas beaucoup plus d'information et de critique ; il se contente la plupart du temps, d'ajouter à son prédécesseur de pédantesques citations de la Bible, des Pères de l'Église, des classiques : mais, il est

1. *Abrégé chronologique de l'histoire de Lyon*, Lyon, 1767, in-4.

2. Brossette, *Histoire abrégée ou éloge historique de la ville de Lyon*, Lyon, 1711, in-4. — Perneti, *Recherches pour servir à l'histoire de Lyon, ou les Lyonnais dignes de mémoire*, Lyon, 1757, 2 vol. in-8. — Perneti, *Tableau de la ville de Lyon*, Lyon, 1760, in-8. — Rivière de Brinats [André Clapasson], *Description de la ville de Lyon avec des recherches sur les hommes célèbres qu'elle a produits*, Lyon, 1761, in-8, etc.

3. *Mémoires sur l'histoire de Lyon*, Lyon, 1573, in-fol.

4. *Histoire véritable de la ville de Lyon*, Lyon, 1604, in-fol.

intéressant comme témoin de la seconde partie du xv<sup>e</sup> siècle. Et il le serait bien davantage, cet ancien et acharné ligueur, s'il ne s'interdisait pas de raconter la Ligue « par respect et bienséance pour le Roi ». Il est fort heureusement moins discret sur l'administration municipale de la ville ; petit-fils d'échevin, échevin lui-même, il trace à la fin de son livre un tableau très intéressant et très précis de l'« État et gouvernement politique de Lyon ».

Un autre cas est plus fréquent. La pratique des gloses, familière aux Écoles du Moyen Age, a donné aux historiens l'habitude d'introduire à côté de leur texte des notes indiquant le document d'où ils tirent les faits qu'ils énoncent, citant même des phrases entières du document. Quelques-uns ont joint à leur livre de véritables collections de documents sous le nom de « Preuves ». Ainsi Menestrier dans son *Histoire civile et consulaire de Lyon*<sup>1</sup>. Il y travailla trente ans sans réussir à trouver un plan pour l'écrire : la confusion y est extraordinaire, les redites fréquentes ; on est étonné de rencontrer au chapitre 64 du livre I<sup>er</sup> la discussion de l'étymologie de Lugdunum ; au livre II d'une histoire qui en contient six et qui s'arrête à l'année 1400, un éloge de Louis le Grand, et une description de l'horloge de la cathédrale. Mais il sème à travers son livre des reproductions utiles d'inscriptions, de plans, de vues, de peintures, et surtout, il y joint un recueil abondant de documents dont il indique la provenance. Il les donne, il est vrai, sans ordre ; il y laisse de nombreuses fautes de lecture, des erreurs de date ; du moins, il a le mérite d'avoir mis au jour une masse de pièces inédites, dont, parfois, on ne saurait aujourd'hui retrouver l'original. L'*Histoire ecclésiastique* de La Mure<sup>2</sup>, les *Antiquités* de Spon<sup>3</sup> si riches en renseignements sur les monnaies et les inscriptions romaines, sont encore, pour des raisons analogues, utiles à consulter. — D'autres se sont contentés de réunir des documents sans y joindre un texte ; c'est le cas de Bellièvre dans le *Lugdunum*

1. Lyon, 1696, in-fol.

2. *Histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon traitée par la suite chronologique des vies des révérendissimes archevêques, comtes de Lyon et primats de France, avec les plus mémorables antiquités de la très illustre église cathédrale, de toutes les collégiales, abbayes et prieurés ; établie sur titres d'archives, actes, monumens publics et autres preuves authentiques ; enrichie du catalogue général des bénéfices dudit diocèse.* Lyon, 1671, in-4.

3. *Recherches des antiquités et curiosités de la ville de Lyon...* Lyon, 1671, in-16. — *Recherches curieuses d'antiquités, contenues en plusieurs dissertations sur les médailles, bas-reliefs, statues, mosaïques et inscriptions antiques,* Lyon, 1683, in-4.

*priscum*, de Bullioud, dans le *Lugdunum sacroprophanum*, restés inédits mais très largement utilisés depuis le xvi<sup>e</sup> siècle par les historiens de Lyon.

C'est surtout dans certaines monographies que les « preuves », les documents abondent. Je ne cite que les *Mazures de l'Isle Barbe*<sup>1</sup> dont la réputation est méritée. Il n'est pas exagéré de voir dans ce livre, comme le dit son éditeur moderne, « le meilleur ouvrage historique que nous ayons sur la région lyonnaise », si l'on entend par là qu'il est un excellent recueil de documents dont l'utilité dépasse de beaucoup celle que son titre seul peut faire soupçonner.

Enfin, la préoccupation de réunir leurs titres de privilèges ou de propriétés a poussé certaines communautés et la ville même, à réunir, parfois à publier, des « Cartulaires », des « Recueils » de franchises, des collections de pièces concernant telle juridiction, telle coutume, singulièrement utiles, surtout quand les originaux ont disparu<sup>2</sup>. Mais il faut ajouter que la valeur de ces publications,

1. *Les mazures de l'abbaye royale de l'Isle-Barbe-les-Lyon, ou recueil historique de tout ce qui s'est fait de plus mémorable en cette église, depuis sa fondation jusques à présent : avec le catalogue de tous les abbés, tant réguliers que séculiers*, par Claude Le Labourneur, Paris, 1681-82, 2 vol. in-4 ; — réédité par M.-C. et G. Guigue, Lyon, 1887, et augmenté d'un supplément par le comte de Charpin-Feugetrolles et G. Guigue, Lyon, 1895 ; ensemble, 3 vol. in-4.

2. En voici quelques spécimens pris dans diverses catégories : le *Cartulaire municipal d'Etienne de Villeneuve*, qui n'a été édité que de nos jours par M.-C. Guigue, Lyon, 1876, in 4.

*Les privilèges, franchises et immunités octroyés par les rois très chrétiens aux consuls, echevins, manans et habitans de la ville de Lyon et à leur posterité, recueillis par Claude de Rubys*, Lyon, 1574, in-fol., souvent réédités et surtout complétés (car l'édition de Rubys est beaucoup moins intéressante que son titre ne le fait espérer) depuis, en 1619, et en 1649, principalement.

*Actes consulaires... touchant la charge de capitaine de deux cents arquebuziers*, Lyon, 1727, in-4.

*Recueil des principales pièces du procès jugé au Conseil en faveur du président de Lyon contre le Parlement de Grenoble pour la juridiction de la Guillotière*, Lyon, 1702, in-4.

*Privilèges des foires de Lyon octroyés par les rois très chrétiens aux marchands français et étrangers y negocians sous lesdits privilèges ou résidens en ladite ville*, Lyon, 1649, in-8.

*Règlemens de la place des changes de la ville de Lyon proposes par les principaux négocians de ladite ville et consentis par MM. les Prévost des marchands et eschevins juges gardiens-conservateurs des privilèges royaux de ses foires, homologués par S. M. en son Conseil de Commerce, vérifiés en la Cour du Parlement de Paris, et registrés en la juridiction de la Conservation, etc...* Lyon, 1678, in-4.

C'est ici qu'il faudrait également mentionner les « statuts et reglemens » si nombreux qui concernent les corps de métiers, les « regles et constitutions » des communautés religieuses, les « statuts » des confréries, etc.

histoires avec « preuves », ou collections quelconques de documents, antérieures au XIX<sup>e</sup> siècle, est devenue bien moindre, depuis que des publications modernes, faites avec plus de méthode, plus de soin, plus de correction, les ont en grande partie remplacées. Si, par exemple, on est amené à utiliser les Preuves de Menestrier, mieux vaut, pour la plupart d'entre elles, se reporter aux éditions modernes des recueils où Menestrier les avait prises : Cartulaires de Savigny et d'Ainay, Cartulaire municipal, Obituaires, et aux Cartulaires constitués par les érudits. Menestrier ne reste utile et utilisable que pour les pièces qui n'ont jamais été reproduites après lui ; elles sont heureusement assez rares. La même remarque est valable pour les ouvrages analogues au sien que j'ai cités, et pour d'autres moins importants que j'ai passés sous silence.

On peut donc dire que, hormis les documents qu'on peut encore extraire çà et là des histoires de Lyon et des recueils antérieurs au XIX<sup>e</sup> siècle, hormis les cas, peu fréquents, où le récit de l'historien a lui-même la valeur d'un document, ces ouvrages n'offrent aujourd'hui d'intérêt que pour les collectionneurs et les bibliophiles.

Pendant le XIX<sup>e</sup> siècle, on a travaillé mieux et on a travaillé davantage. Les archives devinrent publiques et les historiens eurent la curiosité d'y regarder. Et l'enquête à laquelle ils se livrèrent leur permit de contrôler, de critiquer les assertions des ouvrages anciens, mais leurs recherches conduites sans plan arrêté n'aboutirent au début, ni à des collections de documents méthodiquement groupés et soigneusement collationnés, ni même à des inventaires de faits minutieusement établis. On donna, au gré de sa fantaisie, les résultats, solides ou fragiles, toujours discursifs, d'un effort superficiel ou sérieux. De là, ces recueils de travaux, collectifs ou individuels, dont le type le plus significatif se rencontre dans les *Archives historiques et statistiques du département du Rhône*. On trouve dans cette collection de seize volumes qui parut de 1823 à 1833, des notes, des notules, des remarques, des biographies, des anecdotes, des documents, des articles bibliographiques, tout cela désordonné, inégal ; utile en somme par la masse des renseignements de toute sorte qu'on y trouve, et fort heureusement pourvu de tables passables qui permettent de trouver ce qu'on y cherche, quand ce qu'on y cherche s'y trouve, ce qui arrive. C'est (pour la partie historique) l'œuvre de deux érudits, Cochard et Bregnot du Lut, qui ont beaucoup travaillé, très consciencieusement, sans citer

leurs sources ou en les citant mal, mais dont l'honnêteté se trouve vérifiée chaque fois qu'une heureuse rencontre permet de contrôler leurs assertions. L'un d'eux, Breghot du Lut en tira tout ou partie de son travail, l'allongea de notes nouvelles, pour donner deux volumes de *Mélanges biographiques et littéraires pour servir à l'histoire de Lyon*<sup>1</sup> aussi confus, aussi mêlés, aussi utiles. Les *Archives* ayant disparu, un autre érudit, consciencieux et très informé, Péricaud, entreprit de conter, sous la forme d'une chronologie, les faits principaux de l'histoire de Lyon. Les *Notes et Documents pour servir à l'histoire de Lyon* qui parurent dans les *Annaires de Lyon* de 1833 à 1846 et furent ensuite réunis en volumes sont pleins de choses utiles à savoir, exactes aussi le plus souvent, mais dont on ne sait pas toujours la source.

Ces premiers recueils d'histoire ont précédé de peu les *Mémoires* des sociétés savantes<sup>2</sup> et les revues périodiques<sup>3</sup> qui ont fait une part importante aux travaux historiques. Ces travaux, très nombreux, sont, cela va de soi, de valeur très inégale. Un progrès, toutefois, sensible et continu s'aperçoit, sinon dans le talent personnel des auteurs, du moins dans la méthode dont ils usent. L'habitude se prit, peu à peu, des monographies faites d'après des documents. On en vit sans doute encore — beaucoup trop — où les sources ne sont citées qu'insuffisamment, en sorte que le contrôle est difficile ; on en vit plus encore où abondent les digressions superflues, les réflexions oiseuses, les allusions inutiles destinées à renseigner le lecteur moins sur le sujet que sur les opinions politiques ou morales de l'auteur ; le choix des sujets, parfois insignifiants, révéla de temps à autre la mauvaise éducation historique des historiens... Malgré tout, pourtant, le résultat de cette immense enquête, discursive, inégale, mêlée, est des plus importants. On y trouve de bons travaux, solides ; et, au milieu même des travaux

1. Lyon, 1828-1831, 2 vol in-8.

2. *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon* : Lyon, depuis 1845 ; en cours ; — de la *Société littéraire de Lyon* : Lyon, depuis 1847, en cours.

3. Citons : la *Revue du Lyonnais* de 1835 à 1901, avec quelques interruptions ; la *Revue lyonnaise* (1881-1885) ; *Lyon-Revue* (1880-1887) ; la *Revue du siècle* (1867-1900). — La *Bibliothèque historique du Lyonnais* (un volume unique, 1886) fut réservée uniquement à la publication des textes par les deux auteurs, M. G. et G. Guizue. — La *Revue d'histoire de Lyon*, fondée en janvier 1902, publie des études des documents, et résume dans une chronique bibliographique le mouvement des études historiques dans la région lyonnaise.

médiocres, des renseignements exacts, des documents utiles sont à retenir.

Il faut reporter la plus grande partie de cet heureux résultat à l'influence exercée par la génération plus exigeante d'érudits que forma l'École des Chartes ou qui travaillèrent en imitant ses élèves. C'est à eux que l'on doit, dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, ces *Cartulaires*, ces *Inventaires*, ces *Obituaires*, ces *Recueils de procès-verbaux*, véritables monuments de consciencieuse et savante érudition, fondement solide de nos connaissances sur le moyen âge et les temps modernes même<sup>1</sup>.

On tenta même la publication intégrale d'une grande série de documents d'archives : pourquoi faut-il dire qu'après l'apparition d'un premier volume (par M.-C. Guigue, aux frais de la *Société littéraire*) d'*Actes consulaires*, il ne se trouva personne, ni particulier, ni société savante, pour continuer à publier ces textes fondamentaux de notre histoire municipale ? — Quelques critiques de détail que l'on puisse adresser à certains de ces recueils de textes, il n'est pas douteux qu'ils ne marquent, dans leur ensemble, un progrès considérable sur les publications analogues de la première moitié du siècle. Quelques-uns sont des modèles. Que l'on compare les *Documents pour servir à l'histoire de Lyon*, publiés par l'archiviste Godemar en 1839, avec les collections contemporaines, on évaluera sans peine le chemin parcouru. L'ordre, la précision dans l'étude du texte, la correction, les notes explicatives, l'introduction,

1. Je ne cite que les plus importants : le *Cartulaire lyonnais*, de M.-C. Guigue (1885-1893) ; — le *Cartulaire de Savigny et petit Cartulaire d'Ainay*, d'Aug. Bernard (1853) ; — le *Grand Cartulaire d'Ainay*, de Charpin-Feuzerolles (1885) ; — la *Bibliotheca Dumbensis*, de Valentin Smith et M.-C. Guigue (1854-1885) ; — les pièces justificatives rassemblées par M.-C. Guigue pour faire suite à sa publication des *Mémoires pour servir à l'histoire des Dombes*, de Louis Aubret (1868) ; — le *Cartulaire des fiefs de l'Église de Lyon*, par G. Guigue (1893) ; — le *Martyrologe de l'Église de Lyon*, de Condamin et Vanel (1902) ; — l'*Obituaire de l'Église de Lyon*, par M.-C. et G. Guigue (1902) ; — le *Polyptique de saint Paul*, par M.-C. Guigue (1875) ; — l'*Obituaire de saint Paul*, par M.-C. Guigue (1872) ; — l'*Obituaire de saint Pierre*, par M.-C. Guigue (1880) ; etc., etc.

Il faut également rappeler ici les Collections de documents pour l'histoire de la Révolution : les *Procès-verbaux de l'Assemblée provinciale de la généralité de Lyon et de sa Commission intermédiaire 1787-1790*, par G. Guigue (1898) ; — les *Procès-verbaux des séances des Corps municipaux* depuis 1900 ; en cours ; — les *Procès-verbaux du Conseil général de Rhône et Loire*, par G. Guigue (1895) ; — les *Procès-verbaux de la Commission populaire républicaine et de salut public de Rhône-et-Loire, 30 juin-8 octobre 1793*, par G. Guigue (1899), etc.

Cette énumération, tout incomplète qu'elle soit, suffit à donner une idée de l'activité déployée par les érudits, et surtout de la place incontestablement prépondérante qu'y tiennent M.-C. Guigue et G. Guigue, archivistes du Rhône.

l'index, voilà des pratiques dont les érudits lyonnais d'il y a quatre-vingts ans n'avaient guère l'idée, et dont on ne songe plus — ou plus guère — aujourd'hui à s'affranchir.

Les travaux d'un caractère général subirent moins que les monographies, l'heureuse influence des érudits. La plupart des *Histoires de Lyon*, publiées au XIX<sup>e</sup> siècle, reproduisent une partie des défauts des histoires antérieures : même goût pour les digressions, composition lâche, mépris de l'appareil critique <sup>1</sup> ; telle histoire « monumentale » ne l'est que par son format ou par ses erreurs. Un répertoire critique de faits eût rendu plus de services que ces grandes compositions dont le moindre défaut est d'être prématurées.

Le travail se poursuit actuellement avec beaucoup d'ardeur et dans des conditions, de jour en jour, meilleures. Les érudits lyonnais sont moins nombreux peut-être qu'il y a vingt ans, mais la moyenne de leurs productions est supérieure. L'histoire de Lyon et de la région lyonnaise est enseignée et étudiée à l'Université de Lyon. Il m'appartient moins qu'à personne de dire les résultats dès maintenant visibles de ce très récent centre d'études. Le public est d'ailleurs mis à même de les juger <sup>2</sup>.

1. Ceci est particulièrement sensible dans l'*Histoire de Lyon*, de Clerjon (6 vol., 1829-1837) qui appartient, il est vrai, à la première période du XIX<sup>e</sup> siècle : beaucoup moins, chez son continuateur Morin, qui ne cite pas davantage ses sources, mais qui a de la méthode. Le texte de Monfalcon (*Histoire monumentale de Lyon*, 1866-1869, 9 vol.), est à peu près sans valeur, mais les documents reproduits en appendice sont utilisables avec beaucoup de précaution. Steyert (*Nouvelle histoire de Lyon*, 1899, 3 vol.) ne cite pas ses sources, aime les digressions sans intérêt, mais reproduit une foule de documents iconographiques, — des monnaies, des portraits surtout. — Je cite, pour mémoire, les résumés de vulgarisation de Bleton (*Histoire populaire*, 1899) et celui que j'ai publié moi-même récemment (*Histoire de Lyon depuis les origines jusqu'à nos jours*, 1903).

2. La *Revue d'histoire de Lyon* publie la plupart des travaux de ce groupe de travailleurs.

## III

## LES RÉSULTATS ACQUIS. — LES DESIDERATA.

1<sup>o</sup> *Période romaine.* — La période romaine est celle dont l'histoire est, je ne dis pas la plus connue (car on en sait peu de chose) mais la mieux constituée. Les sources (inscriptions <sup>1</sup>, monuments <sup>2</sup>, monnaies <sup>3</sup>, textes <sup>4</sup>) sont publiées. Les études qui les ont utilisées sont souvent bonnes. Après le solide résumé d'Hirschfeld <sup>5</sup> et le travail d'ensemble d'Allmer <sup>6</sup>, il y a place sans doute pour des études de détail, très poussées, comme celles, si précises et si utiles, qu'a récemment données M. Fabia <sup>7</sup>. Mais nous savons, dès maintenant, qu'au total, les faits connus de l'histoire politique de Lyon sont en très petit nombre. Fondé en 43 av. J.-C., capitale des Gaules sous Auguste, relié à l'Océan, à la Manche, au Rhin, aux Alpes par de grandes routes sous l'administration d'Agrippa, centre du culte que les cités de la Gaule rendent à la patrie romaine, détruit sous Néron par un incendie, reconstruit peu après, puis troublé par les guerres de compétition à l'empire, Lyon disparaît de l'histoire politique pendant un siècle pour renaître en pleine lumière dans la guerre que se font Albin et Septime-Sévère et sombrer enfin en 197 dans le désastre d'Albin.

La civilisation de Lyon romain nous est mieux connue grâce aux monuments et aux inscriptions. Nous savons assez bien ses institutions, l'emplacement de ses bâtiments publics, de ses routes, de

1. Réunies par O. Hirschfeld au tome XIII du *Corpus*. Pour les inscriptions grecques très rares, voir : *Inscriptiones græcæ Galliarum* publiées par Lebègue, dans le recueil de Kaibel (Berlin, 1888).

2. Pas encore de travail, ou d'inventaire de l'ensemble, mais une foule de monographies sur les voies romaines, les aqueducs, les bâtiments amphithéâtres, temple d'Auguste, etc.), les tombeaux et objets divers. (Voir ma *Bibliographie*, 1632-1710.)

3. Un travail d'ensemble de M. Dissard, dans *Musée de Lyon. Inscriptions antiques*, Lyon, 1888-1893, 5 vol. in-8. Beaucoup de travaux de détail. (Voir ma *Bibliographie*, 1521-1544.)

4. Les textes ne sont pas encore réunis dans un *Corpus*. C'est un travail à faire.

5. *Lyon in der Römerzeit* (trad. Allmer, *Rev. épigr. du Midi*, I, 81).

6. Dans le *Musée de Lyon*, t. II.

7. *La querelle des Lyonnais et des Viennois en 68-69. — Vitellius à Lyon. — L'incendie de Lyon sous Néron* (*Rev. d'hist. de Lyon*, 1902, 1903, 1904). D'autres sont en préparation.

ses aqueducs ; la ville gauloise, située sur les pentes de la Croix-Rousse actuelle se distingue nettement du Lugdunum des fonctionnaires romains bâti sur le coteau de Fourvières. Nous avons une idée du commerce et de l'industrie de la ville, de la valeur économique de la grande place commerciale qu'elle était. Enfin le récit du martyre des Chrétiens en 177 raconté dans une lettre des Chrétiens de Lyon à leurs frères d'Asie nous renseigne sur le plus important des faits sociaux de son histoire, la présence d'une communauté chrétienne lyonnaise au I<sup>er</sup> siècle.

2<sup>o</sup> *Le Moyen Age.* — Conquis par les Burgondes, puis sur les Burgondes par les fils de Clovis, Lyon semble devoir devenir la capitale d'un État vaguement rattaché au royaume par des liens personnels de fidélité entre le Comte et le roi des Francs, quand les Arabes y détruisent la domination mérovingienne, et sont à leur tour remplacés à Lyon par les Carolingiens. Quelques anecdotes, la fondation d'un hôpital par le roi Childebert, on ne sait guère beaucoup plus sur Lyon, pendant ces siècles (v<sup>e</sup>-viii<sup>e</sup>) confus et obscurs.

Les Carolingiens ont laissé plus de traces. Ils donnèrent au chef de l'Église de Lyon, l'archevêque, une puissance nouvelle. Leidrade que Charlemagne y installa, et son successeur Agobard furent réellement associés au gouvernement, dans une mesure que nous ignorons, mais assez du moins pour que, l'empire émiétté, l'archevêque de Lyon et son chapitre aient pu se constituer un vaste domaine : un jour arriva où ils apparurent seuls triomphants, maîtres temporels et spirituels de la ville, sur les ruines de l'édifice carolingien.

Lyon et le pays voisin changent souvent de souverains du ix<sup>e</sup> au xi<sup>e</sup> siècle. La ville, après le traité de Verdun, échoit à Lothaire et devient le centre d'un grand commandement militaire, d'un « duché » que tenait Gérard de Roussillon : puis Charles le Chauve s'y établit. Son beau-frère Boson en fait la capitale du royaume nouveau de Provence. Après de confuses vicissitudes, au milieu desquelles les habitants ne surent sans doute pas beaucoup mieux que nous à quel maître ils appartenaient, une invasion de Hongrois ravage la ville et les environs. Lyon ne peut fixer son sort. Tour à tour rattaché aux royaumes de France, de Germanie, de Provence, d'Italie, il ne devient ni français, ni allemand, ni provençal, ni italien, mais quelque chose d'intermédiaire et qui tire son originalité de son in-

décision même entre tant de nations et de frontières. La domination de Rodolphe II roi de Bourgogne semble devoir le rattacher à la Suisse, quand le dernier des rois Bourguignons lègue sa couronne à l'empereur Conrad le Salique, déjà souverain de l'Allemagne et de l'Italie (1032). Le maître de Lyon est maintenant si lointain que le maître immédiat et présent, l'archevêque, est pratiquement indépendant, jusqu'au jour où l'empereur lui concède les droits qu'il a depuis longtemps usurpés (1137). Théoriquement rattaché au Saint-Empire, Lyon est en réalité au XII<sup>e</sup> siècle le centre d'une région indépendante, gouvernée par de grands seigneurs ecclésiastiques, l'archevêque et son chapitre.

Les traits essentiels de ce gouvernement sont médiocrement connus ; on en sait mieux les jours de gloire : ceux où Lyon, indépendant du roi de France et de l'empereur, sert d'asile à Innocent IV qui y tient le concile de 1245, où Grégoire X y réunit le concile de 1274, où Clément V s'y fait couronner (1305). Lyon apparaît alors, aux yeux de la chrétienté, à trois reprises, comme une seconde Rome.

En réalité, pendant huit siècles (du V<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup>) l'histoire du Lyonnais n'est qu'un fragment d'histoires plus générales ; c'est donc à elles beaucoup plus fructueusement qu'à des travaux faits du point de vue lyonnais qu'il faut s'adresser pour y étudier l'évolution politique de Lyon. Les sources de l'histoire lyonnaise sous les Burgondes sont dans les *Monumenta Germaniæ*, dans les *Acta sanctorum* ; les meilleures études, c'est la *Géographie de la Gaule au VI<sup>e</sup> siècle* de Longnon, ce sont les histoires générales de ces royaumes (Binding, Jahn <sup>1</sup>), les études d'ensemble sur l'établissement des Burgondes en Gaule (Saleilles <sup>2</sup>). De même pour la période mérovingienne : travaux d'ensemble ou travaux de détail ne sont pas spécifiquement lyonnais <sup>3</sup>. Les textes carolingiens sont réunis dans la *Bibliotheca rerum Germanicarum* de Jaffé, dans les *Epistolæ Karolini ævi* de Dümmler, dans la *Patrologie latine* de

1. Binding, *Das burgundisch-romanische Königreich*, Leipzig, 1868, in-8. — Jahn, *Geschichte der Burgundionen*, Halle, 1874, 2 vol. in-8.

2. *De l'établissement des Burgondes sur les domaines gallo-romains* (*Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur*, 1891). Il faut citer, pour le Lyonnais, Caillemier, *L'établissement des Burgondes dans le Lyonnais* (*Mém. Acad. de Lyon*, 1878-1879).

3. Telles sont les études de J. Havet dans *Questions mérovingiennes* (premier vol. de ses œuvres) ; de A. Coville, *L'évêque Aunemundus et son testament* (*Rev. d'hist. de Lyon*, 1902), etc.

Migne, dans le *Recueil* de dom Bouquet. Leidrade et Agobard ont fait l'objet de travaux lyonnais ; mais l'essentiel de l'histoire générale du Lyonnais de ce temps est donné dans les travaux d'ensemble sur le royaume de Bourgogne et celui de Provence <sup>1</sup>. Du moins, on y trouvera ce qu'on en sait, qui est peu de chose, et qui est très confus. Le grand manque ici, c'est l'historiographie locale, les chroniques si abondantes ailleurs : on n'a que les *Annales lugdunenses*, dont l'importance est presque nulle, et la *Chronique* d'Hugues de Flavigny qui n'intéresse Lyon que de loin et comme accidentellement, son auteur ayant été au service de l'archevêque Hugues de Die.

La politique des archevêques sous la domination nominale des empereurs, leurs querelles avec leur chapitre, avec les seigneurs voisins, surtout avec les comtes de Forez, sont l'origine de deux faits décisifs : la séparation du Lyonnais et du Forez (1173), et l'intervention du roi de France. Ils ont été étudiés du point de vue général des relations politiques de la France et de l'Allemagne aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles <sup>2</sup>, et aussi, parfois très utilement, du point de vue lyonnais. Les sources locales si pauvres pour la période précédente, sont maintenant fort riches : ce sont surtout les cartulaires des abbayes et des églises <sup>3</sup>. — Quant à la place prise par l'Église de Lyon dans le monde catholique du XIII<sup>e</sup> siècle, elle a, comme il était naturel, fait l'objet de travaux nombreux qui appartiennent plus à l'histoire générale qu'à celle du Lyonnais <sup>4</sup>.

3<sup>o</sup> *Lyon aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.* — Le gouvernement des archevêques dura jusqu'au jour où les bourgeois de la ville le renversèrent. L'opération, très longue, fut achevée en 1312. Mais leur victoire, qui affranchit Lyon de son ancien maître, lui en substitua un nouveau : le roi de France, puissant allié et protecteur des

1. Par exemple dans Poupardin, *Le royaume de Provence sous les Carolingiens*, Paris, 1904.

2. Cf. Hüffer, *Die Stadt Lyon und die Westhälfte des Erzbisthums in ihren politischen Beziehungen zum deutschen Reiche und zur französischen Krone, von der Gründung des zweiten burgundischen Königreichs 879, bis zur Vereinigung mit Frankreich 1312*, Munster, 1878, in-8. — Fournier, *Les royaumes d'Arles et de Vienne (1138-1178)*, Paris, 1891, in-8.

3. Voir la liste donnée plus haut, page 52, note 1. Il faut y ajouter le *Recueil des Chartes de l'abbaye de Cluny*, formé par Aug. Bernard et publié par Bruel, Paris, 1876-1894, 5 vol. in-4 (*Coll. Doc. inédits*). Voici les introductions de tous ces recueils : ce sont les meilleurs travaux de cette période.

4. De même l'histoire de l'hérésie des Vaudois, des « pauvres de Lyon ».

bourgeois dans leur lutte, l'annexa à son domaine. Lyon devint en même temps Commune et ville royale. Son rôle politique international en fut diminué. Mais sa vie propre, jusque-là médiocre, se développa. L'histoire de son émancipation n'est pas bien connue<sup>1</sup>; mais le sera-t-elle jamais davantage? On sait mal aussi l'organisation du primitif Consulat lyonnais. De ses relations avec le roi, avec son ancien maître l'archevêque, resté redoutable parce qu'il est encore en possession d'une partie de la justice, on connaît tout au plus quelques épisodes. Ils suffisent à établir que le Roi a continué à se servir contre l'Église de l'amitié des bourgeois de Lyon, et aussi, que, devenant plus fort, il s'est montré de moins en moins respectueux des libertés de la ville; que le Consulat résistait mal à ses empiètements, parce que, représentant une aristocratie bourgeoise, il avait besoin du roi, de temps à autre, pour réduire l'opposition ou l'émeute du bas-peuple.

On sait mieux le profit que les Lyonnais ont tiré, malgré les agitations de la guerre de Cent Ans, des avantages incomparables de leur situation géographique. Leur ville redevint ce qu'elle avait été sous les Romains, un des grands marchés du monde : les foires, les changes, le tribunal de la Conservation, les trois institutions caractéristiques du Lyon commerçant sont du xv<sup>e</sup> siècle. L'imprimerie que Lyon fut probablement la première ville de France à posséder, grâce à ses relations avec les villes du Rhin, achève de donner sa physionomie au Lyon de ce temps. Il apparaît, au sortir du moyen âge, comme une cité de travailleurs et de gens d'affaires. Point de seigneurs laïques, point de gens d'épée; le clergé ne joue plus qu'un rôle effacé dans la vie municipale; il n'y a de nobles que les bourgeois anoblis par leur passage au Consulat (seulement depuis 1495); les gens de robe y sont en petit nombre et n'y seront jamais dominants : la plus importante des juridictions de Lyon est un tribunal de commerce (Conservation) où l'on juge vite et sans frais. Cette ville où l'on agit plus que l'on ne discute s'est fait une grande situation économique dans l'Europe occidentale; Allemands, Suisses, Florentins, Lucquois, Gênois, Milanais, Espagnols se rencontrent dans ses foires. La plu-

1. Voir surtout : Aug. Bernard, *De la commune lyonnaise au Moyen Age* Rev. du Lyonnais, 1843. - Bonnassieux, *De la réunion de Lyon à la France*, Lyon, Paris, 1873. - M.-C. et G. Guigue, *Note à propos des origines de la commune de Lyon* (Bibl. hist. du Lyonnais, p. 118).

part s'y fixent, se font Lyonnais, arrivent aux charges municipales. Leur rôle et leur influence sont de première valeur : tout ce qui est caractéristique dans la vie lyonnaise est d'origine étrangère : des Italiens y importent la soie ; le change est florentin ; l'imprimerie est allemande ; c'est l'imprimerie qui est l'origine du plus puissant mouvement intellectuel que Lyon ait connu, celui du XVI<sup>e</sup> siècle ; c'est le change et la fabrique de soieries qui feront le Lyon moderne. — Et le produit de ce mélange continu de races reste pourtant remarquablement fixe dans ses manières essentielles d'être et de penser.

Ici encore, nous savons mieux les faits de « civilisation » que ceux de l'évolution politique. Les deux premiers siècles de l'histoire municipale ont été souvent esquissés <sup>1</sup>, jamais étudiés à fond. Le rôle que Lyon a joué pendant la guerre de Cent Ans n'est connu que par fragments : l'épisode le plus étudié c'est celui des Tard-Venus et de la bataille de Brignais <sup>2</sup>. Au contraire, les textes concernant les mœurs lyonnaises aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, sont déjà en nombre suffisant pour qu'on puisse en dresser un tableau <sup>3</sup>. L'histoire des origines de l'imprimerie à Lyon au XV<sup>e</sup> siècle est possible depuis les *Recherches* du président Baudrier <sup>4</sup>. Le mouvement intellectuel, artistique surtout, compte déjà quelques monographies utiles <sup>5</sup>. Le mouvement économique est esquissé dans les ouvrages

1. Voir les travaux de Vital de Valous cités dans ma *Bibliographie*, 1082 à 1087. L'introduction de M.-C. Guigue au *Cartulaire municipal*, l'article de Morin intitulé *Hôtel de ville* dans le recueil appelé : *Lyon ancien et moderne*, II, 81, et les travaux d'ensemble sur les institutions municipales (Guyaz, 1884 ; Courbis, 1900, etc.).

2. Le meilleur travail est celui de G. Guigue, *Les Tard-Venus en Lyonnais, Forez et Beaujolais*, Lyon, 1886, in-8. Voir pour les autres travaux, ma *Bibliographie*, 1912-1930.

3. Voir, en particulier, la collection de textes donnée par Guigue dans la *Bibl. hist. du Lyonnais* sur la *Fête des Merveilles* ; du même, *Le livre de raison d'un bourgeois de Lyon au XIV<sup>e</sup> siècle*, Lyon, 1883 ; la collection de textes concernant l'entrée et le séjour de Louis XI à Lyon en 1475, par Bouhieu. *Rev. d'hist. de Lyon*, 1903 est aussi intéressante pour l'histoire des mœurs que pour celle des relations du Consulat avec le roi à la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

4. *Bibliographie lyonnaise : recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondateurs de lettres de Lyon au XVI<sup>e</sup> siècle*, par le président Baudrier, publiées et continuées par J. Baudrier, Lyon, 1895-1901, 5 vol. in-8. — Cet ouvrage, capital pour le XVI<sup>e</sup> siècle, s'occupe aussi du XV<sup>e</sup>. Il y a, pour le XV<sup>e</sup>, une *Bibliographie*, de Pericand 1852 et beaucoup de travaux de détail. *L'Histoire de l'imprimerie*, de Vinztriuier, est insuffisante.

5. De Natalis Rondot surtout ; la principale est : *Les artistes et les gens de métier de Lyon au XIV<sup>e</sup> siècle* *Rev. lyonnaise*, 1882 et 1883. Il y a aussi à utiliser son ouvrage posthume publié par A. Cartier et L. Galle : *L'art et les artistes à Lyon du XIV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Lyon, 1902, in-8. Voir aussi une étude de Courajod sur *Jacques Morel, sculpteur*, dans la *Gazette archéologique* (1885).

généraux sur le Change, les Foires et la Conservation <sup>1</sup>. Si l'origine des foires n'a pas encore fait l'objet d'une étude critique <sup>2</sup>, d'importants documents sont déjà publiés <sup>3</sup>.

4<sup>e</sup> XVI<sup>e</sup> siècle. — Les éléments essentiels de la vie politique, de la vie matérielle, de la vie intellectuelle de Lyon, constitués avant la fin du xv<sup>e</sup> siècle, atteignent au xvi<sup>e</sup> leur plein développement. L'aristocratie bourgeoise qui détient les fonctions municipales se sépare de plus en plus des classes inférieures ; son union intime avec le roi lui permet de se défendre contre elles, mais l'asservit progressivement au roi qui travaille plus activement à lui ôter toute son indépendance. Un accident, les guerres de religion, retarde cet asservissement, que la fin de ces guerres (1594) consomme sans retour. — En même temps que les conditions naturelles et artificielles (foires, changes, auxquels s'ajouta au xvi<sup>e</sup> siècle la douane de Lyon) font de Lyon un entrepôt du commerce international, l'importation d'une industrie italienne, la soierie, en fait le centre d'un travail spécial qui deviendra prépondérant dans l'ensemble de son activité. Enfin, Lyon, proche de l'Italie, rendez-vous des marchands du Nord, déjà pourvu d'imprimeries, est, entre toutes les villes de France, un foyer d'activité intellectuelle. Il y naît et grandit un mouvement de renaissance qui aboutit à une riche éclosion de littérature et d'art.

Il faut le répéter encore : l'histoire politique est mal connue : nous savons peu de choses précises sur les relations du Consulat avec le roi <sup>4</sup>. Les rapports du Consulat et des Lyonnais sont mieux étudiés, au moins à quelques dates où la paix municipale fut violemment rompue par des émeutes. La principale, la plus singulière, la plus significative, la *grande rebeyne* de 1529 est aujourd'hui,

1. Vaesen, *La juridiction commerciale à Lyon...* Lyon, 1879, in-8. — Vigne, *La Banque à Lyon du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Lyon, 1903, in-8. On peut utiliser les traités généraux sur les changes de Fabiano (1368), Cleirac (1659), Rafael de Turri (1641), Saccia (1669), Gaitte (1673), Savary *Le parfait négociant*, 1741, Dupuy de la Serra (1783), etc., où souvent est décrit le mécanisme des changes de Lyon.

2. M. Huvelin en donnera une prochainement à la *Revue d'histoire de Lyon*.

3. Surtout dans Borel, les *Foires de Genève au XV<sup>e</sup> siècle*, Genève, 1892, in-8. Voir aussi Heyd, *Schwaben auf den Messen von Genf und Lyon* (*Württembergische Viertelj. Hefte für Landesgesch.*, 1892).

4. Ce qui a été surtout étudié, ce sont les entrées des souverains à Lyon, plus importantes pour l'histoire des mœurs que pour l'histoire politique. La principale est *L'Entrée de François I<sup>er</sup>, roi de France, en la cité de Lyon, le 12 juillet 1515, publiée pour la première fois, d'après le manuscrit de Wolfenbüttel*, Lyon, 1899, in-fol. (par G. Guigue).

semble-t-il, aussi connue qu'elle peut l'être <sup>1</sup>. — La Réforme à Lyon et les Guerres de Religion n'ont pas encore fait l'objet d'un travail d'ensemble, et parmi les travaux de détail, quelques-uns seulement sont à retenir <sup>2</sup>. Et pourtant, peu d'histoires sont aussi riches en documents : Sans parler des *Actes consulaires*, de la *Correspondance* (série AA des Arch. municipales), des ressources qu'offrent les archives voisines de Genève, il y a à utiliser les Mémoires publiés, la masse des pamphlets contemporains imprimés <sup>3</sup>. La Ligue n'a également été étudiée que par fragments <sup>4</sup>. La victoire du parti royaliste qui eut pour conséquence la « réduction » de 1595, c'est-à-dire la ruine de l'ancienne constitution municipale, fait capital de l'histoire moderne lyonnaise, est connue dans ses grands traits, mais certainement pas autant qu'elle pourrait l'être <sup>5</sup>. — En résumé le siècle le plus agité, le plus vivant de l'histoire politique de Lyon offre aux travailleurs de très grands espaces à explorer.

On sait mieux sa vie économique. L'importation de la fabrique de soieries est étudiée dans d'excellents travaux d'ensemble <sup>6</sup> sur son histoire. L'établissement de la douane de Lyon sous François I<sup>er</sup> qui fut, pour l'industrie lyonnaise, un élément de prospérité avant de devenir, au xvii<sup>e</sup> siècle, une cause de malaise, n'est qu'esquissé mais non encore entièrement éclairci à propos d'une étude sur le régime douanier de Lyon au xvii<sup>e</sup> siècle <sup>7</sup>. Les institutions d'assistance qui naissent alors l'*Aumône générale* 1533 ou dont le Consulat prend la charge (l'*Hôtel-Dieu*, depuis 1486) et qui sont destinées à grandir dans la ville au point de devenir un des traits

1. Les textes sont donnés dans M.-C. et G. Guigue, *Bibl. hist. du Lyonnais*, pp. 273, 358, 417, avec une étude très précise. Voir également Hauser, *Etude critique sur la grande rebevue de Lyon* (*Rev. historique*, 1896).

2. L'étude de Mouterde (Genève, 1881) n'est qu'une esquisse et s'arrête à 1563. — Les travaux de Puyroche (*Bulletin de l'hist. du protest. français*, XI et XVIII) sont très utiles.

3. Voir ma *Bibliographie*, 2020 à 2143.

4. Voir surtout les documents publiés par Charpin-Feuzerolles (*Rev. lyonnaise*, 1883), par Charvériat, *Correspondance échangée entre M. de Nagny-Varembes et les échearins de Lyon* (1589-1595), Lyon, 1903 ; — et les travaux d'Aug. Bernard sur les *d'Urfe* (Paris, 1839), de Reure, *La presse politique à Lyon pendant la Ligue*, Lyon, 1898, de Richard sur *Pierre d'Epinac* (Paris et Lyon, 1900).

5. Voir la thèse latine de S. Charléty sur *Balthazar de Villars*, Paris, 1896.

6. Surtout Godart, *L'ouvrier en soie*, Lyon et Paris, 1899, in-8 ; et Parisot, *Histoire de la fabrique lyonnaise*, Lyon, 1901, in-8. Voir aussi H. de Bousstou, *La fabrique lyonnaise : le type ancien* (*Science sociale*, 1901), etc. — Sur les origines de la fabrique, voir Vital de Valous, *Etienne Turquet et les origines de la fabrique lyonnaise*, Lyon, 1868, in-8.

7. De S. Charléty *Rev. d'hist. de Lyon*, 1902 et 1903.

caractéristiques de sa physionomie, n'ont pas encore fait l'objet d'un travail critique d'ensemble, et les travaux de détail ne donnent pas encore l'essentiel de leur histoire. Enfin, d'utiles documents en particulier les « Entrées » de grands personnages) nous renseignent sur la vie matérielle des bourgeois, sur leur aisance où se devine le goût naissant pour l'art, l'ardeur pour les choses de l'esprit.

Car Lyon n'a jamais eu, à aucun moment, une vie intellectuelle plus intense qu'au XVI<sup>e</sup> siècle. Aucune ville, si ce n'est Venise n'a imprimé plus de livres; il est né à Lyon des artistes et des poètes : Philibert de l'Orme, Maurice Scève, Louise Labé, pour ne citer que les plus grands. D'autres y virent du dehors. L'esprit nouveau s'y traduisit par une transformation dans les méthodes d'éducation : le Collège de la Trinité administré par le Consulat depuis 1527 et confié à un recteur laïque, marque au moins pour un temps (jusqu'à 1565, année où il fut confié aux Jésuites) l'émancipation de l'antique tutelle ecclésiastique. — Or, il s'en faut que nous sachions tout ce qu'il est possible de savoir sur cette Renaissance lyonnaise. Le collège n'a pas encore trouvé son historien<sup>2</sup>. Les poètes, du moins les plus grands, Maurice Scève, Louise Labé, ont leur place dans les histoires générales de la littérature<sup>3</sup>; d'autres ont fait l'objet de monographies utiles<sup>4</sup>. Mais les érudits sont moins bien partagés : sauf deux ou trois, on ne sait guère d'eux que leur nom<sup>5</sup>. Les imprimeurs sont connus; mais l'histoire de l'imprimerie est à faire ou à refaire<sup>6</sup>. — Parmi les artistes, ceux dont la réputation a franchi les bornes de la région, ont,

1. Outre celle déjà citée, page 60, note 4, voir les textes publiés sur *L'Entrée de François de Rohan le 14 août 1506*, par Reure (*Bull. de la Diana*, 1899-1900) et G. Guigue (*Bull. de l'École des Chartes*, 1902).

2. Barthélemy Aneau, le plus célèbre de ses recteurs, a été quelque peu étudié, non tant pour ses ouvrages d'érudit et de lettré et pour ses méthodes nouvelles d'enseignement, qu'à cause des circonstances tragiques de sa mort (1561). Il offre pourtant un intéressant sujet de monographie.

3. Louise Labé a fait l'objet de nombreux travaux, souvent médiocres. Sainte-Beuve lui a consacré un article excellent dans ses *Portraits contemporains*, III, 139. Sur Maurice Scève, voir Brunetière, *Études critiques*, 6<sup>e</sup> série. Sur l'ensemble du mouvement poétique lyonnais, Brunetière (*Rev. des Deux-Mondes*, 15 déc. 1900).

4. Par exemple, celle de J. Texte sur *Claude de Taillemont*, de Brunot sur *Ph. Bugnon*.

5. Surtout Symphorien Champier, les Du Verdier, le collectionneur Jean Grolier. — Les séjours d'humanistes étrangers à la ville, Erasme, Rabelais, Casaubon, etc., ont été souvent étudiés.

6. Baudrier (cité plus haut, page 59, note 4) donne la plupart des matériaux. Il y a des études sur plusieurs imprimeurs célèbres.

bien entendu, leur place dans l'histoire générale de l'art ; c'est le cas de Philibert de l'Orme <sup>1</sup>, de Jean Perréal <sup>2</sup>. Les autres moins illustres, peintres, sculpteurs, graveurs sur bois, orfèvres, médailleurs, monnayeurs, faïenciers, ont été abondamment et soigneusement étudiés à Lyon <sup>3</sup>.

3° *Lyon sous la monarchie administrative (1595-1789)*. — La constitution politique donnée à Lyon par Henri IV semblait respecter l'indépendance consulaire. Rien n'y était dit qui pût faire croire que le roi avait l'intention d'y toucher. Si l'on se trompa à ces apparences — ce qui est peu probable — l'illusion ne fut pas de longue durée. Désormais, plus d'élections libres ; les attributions du Consulat, les privilèges de la ville sont chaque jour entamés un peu plus ; c'est le souci dominant du gouverneur ou de l'intendant que Henri IV a installé à Lyon pour liquider les dettes contractées pendant la Ligue et qui, la liquidation faite, n'en sort plus. De ces deux agents du roi, c'est, par une exception rare sous la monarchie administrative, le gouverneur qui conserve jusqu'à 1789 le pouvoir principal ; la fonction, héréditaire en fait depuis 1612 dans la famille d'Halincourt de Neuville de Villeroy, reste chez elle réelle et active. Rien d'essentiel ne se fait sans leur permission. D'abord hostiles, les échevins savent bientôt se résigner à devenir des sous-agents du roi.

Le roi veut de l'obéissance et de l'argent. Lyon est riche. L'obéissance lui serait facile si la fiscalité royale était modérée. Mais Sully d'abord, puis surtout Richelieu et Mazarin exigent de Lyon tout ce qu'il peut donner et même un peu plus. Ils font abondamment payer à la ville ses « privilèges », l'exemption de la taille, du logement des gens de guerre. Richelieu l'écrase d'emprunts forcés, l'oblige à acheter des offices, augmente la douane ; la caisse municipale s'endette, et, pour faire face à ses obligations, le Consulat augmente continuellement l'octroi qui fait

1. Pour les travaux de Philibert de l'Orme à Lyon, voir Charvet, *Annales Soc. acad. d'Architecture de Lyon*, VI.

2. Voir surtout les documents publiés par Rolfe (*Archives de l'Art français*, 2<sup>e</sup> s., 1881, I, 15), et le livre de De Maulde (Paris, 1896).

3. Voir les nombreuses monographies de Rondot, les documents donnés par Rolfe (*Archives de l'Art français*, 1881, *Rev. du Lyonnais*, 1860), les *Documents sur l'importation des armes italiennes à Lyon à l'époque de la Renaissance*, de J.-B. Giraud, Lyon, 1897-1899, et d'autres études du même, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* (1882, 1903), etc.

la vie chère aux ouvriers, aux petits bourgeois, car le clergé, les gros personnages trouvent des expédients pour y échapper. Louis XIV arrête pendant une douzaine d'années le flot de cette fiscalité débordante, imprudente ; mais, avec la coalition de 1673, elle reprend sa marche, l'accélère au point qu'à la fin du règne, elle emporte tout, commerce et industrie, finances privées et finances municipales, dans la banqueroute universelle. Échevins, gouverneur y perdent ce qui leur restait de scrupules à défendre leurs administrés. Les dilapidations consulaires, le sans-gêne des Villeroy croissent avec la détresse générale. Encore si le gouvernement ménageait du moins les organes, les sources de cette richesse lyonnaise dont il abuse sans mesure et sans prudence ; mais il s'acharne à les détruire. Le commerce est anéanti par l'extension de la douane de Lyon et le développement de la douane de Valence. Les métiers, libres à Lyon, doivent subir, après la redoutable réglementation de Colbert, les écrasantes créations d'offices ; ils s'endettent comme la ville, élèvent les droits d'accession à la maîtrise et tombent dans la dépendance de leurs créanciers, c'est-à-dire des gros marchands. L'ouvrier, le tisseur surtout, jadis chef d'atelier, vendant ses produits, tombe peu à peu dans la condition de salarié. Un peuple d'ouvriers passe sous la domination d'un petit nombre de riches et attend de lui les moyens de vivre. C'est, pour un avenir prochain, la réduction des salaires au minimum, la misère, la guerre intestine entre le capital et le travail dans les communautés.

Les sources de cette histoire sont, pour la plupart, encore inédites <sup>1</sup>, les travaux sont rares <sup>2</sup>. C'est à peine si l'on peut présenter une rapide esquisse du xvii<sup>e</sup> siècle lyonnais.

1. Aux Archives municipales, série AA, BB, CC ; et aux Archives départementales, surtout série C (intendance) qui malheureusement ne commencent qu'en 1697. Les principaux documents publiés sont les brochures du temps concernant les entrées des grands personnages, leurs mariages, leurs maladies, leur mort (oraisons funèbres), etc. Cela offre peu d'intérêt ; puis, parmi les publications modernes : le *Mémoire de l'intendant d'Herbigny*, 1697, de première importance, publié par M. Chavannes (*Rev. d'hist. de Lyon*, 1902) ; le *Cérémonial de l'hôtel-de-ville de Lyon* (1680) publié par P. Rochex (*Rev. d'hist. de Lyon*, 1903). Il faut enfin utiliser les recueils généraux de documents très riches en renseignements sur les affaires lyonnaises, de Depping, de Clément, etc., et surtout la *Correspondance des Contrôleurs généraux*, de Boisliis, l'*Inventaire des procès-verbaux du Conseil du Commerce*, de Bonnassieux et Lelong.

2. Pour l'histoire politique, quelques notices sur certains membres de la famille de Villeroy, déjà anciennes et médiocres. Je m'excuse de me citer ici moi-même. Les articles que j'ai publiés dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (1900-1901, 1901-1902, II et III), sur les relations de Lyon et de Louis XIII sous le titre *Voyage de*

L'augmentation de la dette, l'augmentation parallèle de l'octroi, le gaspillage de la caisse municipale continuent sans interruption jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle; le roi ne cesse pas de tirer de Lyon des sommes énormes. Le mécontentement qui, au siècle précédent, se manifestait parfois en de timides émeutes populaires, prend corps et s'organise en parti hostile au Consulat complice des exactions royales. Les magistrats de la Sénéchaussée se font, contre les échevins, le centre de l'opposition. C'est un grand mouvement d'opinion bourgeoise qui naît. Il aboutit, après une longue crise, à la réforme municipale de 1764 où se marque une louable intention d'en finir avec les anciennes pratiques. Mais les résultats sont nuls. Quand Turgot se met à regarder de près l'administration lyonnaise, il montre une « indignation » qui, d'ailleurs, ne lui survit pas. L'ancien régime se termine en débandade; les derniers représentants des vieilles institutions se raidissent dans la défense désespérée des abus que l'opinion éclairée condamne publiquement.

Pendant, l'industrie lyonnaise s'est accrue de ressources nouvelles; la soierie a perfectionné ses produits, elle s'est enrichie d'inventions qui lui ont valu la clientèle princière de l'Europe. Mais cette prospérité ne profite qu'aux « maîtres marchands faisant fabriquer », c'est-à-dire à une centaine de capitalistes, qui, maîtres de la corporation, s'emparent du monopole de la vente: la Fabrique est à leur discrétion. C'est le moment où s'édifient les grosses fortunes commerciales et où éclate en émeute la misère des salariés. Les ouvriers répondent à l'accaparement par la grève. La force et la terreur les font rentrer dans l'ordre (1744);

*Louis XIII à Lyon en 1622, et Lyon sous le ministère de Richelieu*: — dans la *Revue de Paris* 1901 et 1902 sur *Une opération financière à Lyon sous Louis XIV*, et la *Ruine de Lyon sous Louis XIV*, sont à ma connaissance, les premières tentatives faites pour essayer de montrer comment le roi entendait, au XVII<sup>e</sup> siècle, le gouvernement du Lyonnais.

Pour l'histoire économique, voir Roulot: *L'ancien régime du travail à Lyon du XIV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle*, Lyon, 1897, in-4 très superficiel; l'article d'Hauser: *La liberté du commerce et la liberté du travail sous Henri IV: Lyon et Tours, 1596-1601* *Rev. historique*, 1902; les travaux d'ensemble, déjà cités, de Pariset et Godart sur la fabrique de soierie, et le *Régime douanier de Lyon au XVII<sup>e</sup> siècle*, cité p. 61, note 7.

Le mouvement intellectuel est mieux connu; mais il a beaucoup moins d'importance qu'au siècle précédent. Lyon a donné naissance à de grands artistes (Coyssevox, les Coustou, etc.), mais ils ont travaillé surtout hors de Lyon. Les autres ont été étudiés dans des monographies généralement bonnes. (Voir ma *Bibliographie*, 2530 à 2563.) Les litterateurs sont surtout des erudits: Spon, Menestrier, Colonia, Brossette, etc., et le centre du mouvement d'erudition, c'est le Collège, alors aux mains des jésuites

les plus heureux émigrent, les autres végètent avec d'insuffisants salaires qui, en 1786, provoquent une grève nouvelle, la plus importante, la plus hardie, la plus significative de l'ancien régime finissant. Le problème de la misère y est posé par les ouvriers en termes saisissants de clarté; ils ont conquis leur conscience de classe.

Le mouvement des idées, tel du moins qu'il s'accuse dans la littérature, la science et l'art, n'a pas, à beaucoup près, une importance égale, un sens aussi profond. Les gens de lettres, les savants, les artistes se groupent en une « Académie »; ils prennent leur place dans la société lyonnaise. Mais la « philosophie » du XVIII<sup>e</sup> siècle n'agit pas sur eux, c'est à la fin du siècle seulement que les idées nouvelles trouvent à Lyon un public. On y imprime, on y prononce des critiques de la « tyrannie », des « abus » et des « préjugés ». Encore est-ce surtout vers l'humanitarisme de la franc-maçonnerie, vers la magie de Cagliostro, vers le magnétisme de Mesmer que va le public éclairé de Lyon, satisfaisant ainsi, peut-être, de vieux instincts « mystiques » qui semblaient endormis par le souci absorbant de la pratique industrielle et de la fortune à conquérir.

Telles sont les directions essentielles du XVIII<sup>e</sup> siècle lyonnais. Elles apparaissent à la lecture des innombrables « Mémoires » polémiques <sup>1</sup> que se lancent les combattants moribonds d'un régime que l'opinion condamne. Mais on les devine, plus qu'on ne les sait. Le XVIII<sup>e</sup> siècle politique, si vibrant, n'a pas encore tenté un historien. Les épisodes marquants de l'histoire économique sont mieux connus <sup>2</sup>. Les littérateurs et les savants sont assez étudiés <sup>3</sup>. Mais

1. Et aussi dans quelques documents publiés depuis : sur l'état financier, voir le *Rapport de Champagnoux sur la dette de Lyon*, fait en mars 1791 (dans Metzger et Vaesen, *Lyon en 1791*) ; sur l'administration, les *Procès-verbaux de l'Assemblée provinciale de la généralité de Lyon*, publiés par G. Guigue, Trévoux, 1898, in-8.

2. Il faut se reporter pour la « Fabrique » aux ouvrages cités de Godart et de Pariset. La grève de 1744 a été étudiée dans Bonnassieux, la *Question des grèves sous l'ancien régime*, Paris, 1882, in-8; Dagallier, *Une grève sous l'ancien régime*, Lyon, 1901, etc. Celle de 1786 n'a pas encore fait l'objet d'une monographie détaillée. — Quelques documents sur le commerce au XVIII<sup>e</sup> siècle sont publiés çà et là dans des périodiques. (Voir ma *Bibliographie*, 2613 à 2635.) — La Chambre de Commerce fondée en 1702 a fait l'objet d'un travail d'ensemble en 2 vol. par Pariset (Lyon, 1886, 1889 ; il y a sur elle d'autres travaux de détail.

3. L'Académie et les Sociétés savantes semblent très suffisamment étudiées. Voir, en particulier, pour l'Académie l'histoire de Dumas (2 vol., Lyon, 1839), l'article de Francisque Boullier (*Rev. des Deux-Mondes*, 1878), la *Numismatique de l'Académie*, de Morin-Pons, et le recueil d'études publiées par elle à l'occasion de son deuxième centenaire (Lyon, 1900, 2 vol. in-8).

le mouvement mystique de la fin du siècle, bien plus original et plus intéressant, a passé presque inaperçu jusqu'ici<sup>1</sup>.

6° *La période contemporaine.* — Il est certainement possible d'écrire une histoire politique de la Révolution à Lyon jusqu'au 9 octobre 1793, c'est-à-dire jusqu'à la fin du siège. Les recueils généraux publiés par A. Aulard (Société des Jacobins; Actes du Comité de Salut Public), les procès-verbaux publiés (ou en cours de publication) des séances des corps municipaux de Lyon, du Conseil général de Rhône-et-Loire, de la Commission populaire<sup>2</sup> qui fonctionna pendant le siège donnent dès maintenant les plus importants documents officiels. La polémique courante s'est exprimée dans les journaux et dans d'abondantes brochures. La correspondance des pouvoirs publics seule est restée inédite. Cette histoire n'est pourtant pas encore faite. L'honnête travail de Morin<sup>3</sup> qui utilisa consciencieusement les archives locales sans les citer jamais a beaucoup vieilli. Les *premières années de la Révolution à Lyon*, de Wahl<sup>4</sup> sont un modèle d'érudition et de bonne critique; l'auteur a presque « tout vu », et il a presque épuisé sa matière; mais si l'on trouve tout dans son livre, encore faut-il le remettre en ordre pour en tirer une idée claire de la marche des événements de 1788 à 1792. Comment l'ancien régime lyonnais a succombé non sans une résistance qui, commencée avec la rédaction des cahiers<sup>5</sup>, les élections aux États généraux, se prolongea jusqu'en avril 1790; comment s'installa le régime nouveau qui reçut sa consécration morale à la fédération des Broteaux; comment deux crises, l'une économique, l'autre religieuse, provoquèrent la formation de deux partis hostiles les « patriotes » et les « contre-révolutionnaires »; comment les patriotes victorieux se divisèrent après Varennes et se livrèrent un combat qui mit aux prises la municipalité « rolandiste » avec les Directoires du département et des districts restés constitutionnels; comment enfin, le 10 août donna

1. De Gaillard dans *Nicolas Bergasse, député de Lyon à l'Assemblée constituante* (Paris, 1893, in-12), est le seul, ou presque, qui en ait noté quelques manifestations.

2. J'ai cité plus haut ces recueils page 52, note 1.

3. *Histoire de Lyon depuis 1789*, Paris-Lyon, 1843, 3 vol. in-8; s'arrête au 9 thermidor.

4. Paris, 1894, in-8.

5. Wahl n'a utilisé que les cahiers des bailliages; le peu qui nous reste des cahiers des paroisses sera prochainement l'objet d'une étude de J. Fayard, dans la *Rev. d'hist. de Lyon*.

la victoire à la municipalité, voilà ce qu'on peut apprendre dans le livre de Wahl. Les luttes entre républicains qui commencent au 10 août pour finir au 29 mai 1793 par le coup de main girondin sur la municipalité montagnarde <sup>1</sup>, le conflit que la journée du 29 mai provoque entre la Convention où la Gironde est vaincue au moment même où elle triomphe à Lyon, les péripéties de ce conflit qui dure plus de deux mois avant la guerre ouverte, le siège enfin sont plus célèbres que vraiment connus. Il y a ici bien des erreurs courantes à redresser sur le rôle et l'influence des partis en présence, sur la part du royalisme dans la lutte. Il y en a plus encore à propos des opinions répandues sur la terreur qui suivit le siège, sur le rôle de Couthon, de Collot d'Herbois, de Fouché. La publication intégrale des jugements prononcés par les commissions de justice militaire et révolutionnaire pourra seule les redresser. Car, à partir de la prise de Lyon, les documents publiés sont rares, et les travaux critiques font défaut. La réaction thermidorienne, le Directoire, sont des « sujets » à étudier encore entièrement neufs. On sent les approches de la période contemporaine où les travailleurs locaux n'osent pas se risquer, soit par crainte d'y rencontrer des noms propres encore portés, soit par ce motif encore valable pour certains que les hommes et les événements trop proches de nous n'ont pas encore le « recul nécessaire » pour être « jugés » équitablement.

Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'il n'existe aucune histoire politique de Lyon au XIX<sup>e</sup> siècle <sup>2</sup>. Et pourtant on peut croire qu'elle serait de nature à éclairer utilement l'histoire générale. Pour ne parler que de son côté le plus nouveau elle serait une importante contribution à l'étude de la formation et du développement des partis. La forme qu'y a revêtu l'opposition discrète au Consulat et à l'Empire (elle fut royaliste et cléricale); l'organisation, dès 1827, d'un mutuellisme dont la portée dépassa si singulièrement les intentions et les actes des républicains de 1830 (on le vit bien en 1831 et en 1834), l'ardent foyer de pensée et de propagande que fut la presse des « travailleurs » pendant la monarchie de juillet, l'in-

1. Je les ai esquissées dans un article de la *Révolution française* (14 oct. et 14 nov. 1900). Le rôle et la personne de Chaliier ont été bien étudiés dans un article de Wahl (*Rev. historique*, 1887).

2. M'est-il permis d'annoncer ici que j'en réunis les éléments avec l'intention de l'écrire ?

surrection démocratique de la Croix-Rousse en 1849, la reconstitution secrète du parti de « la République sociale » sous l'Empire et l'influence qu'y exercèrent les écrits de Proudhon et la parole de Bakounine ; parallèlement, la formation à Lyon d'un puissant parti catholique ultramontain constitué sous la Restauration et accru depuis au point de devenir le centre le plus actif de la « propagation de la foi » dans le monde et de l'action pontificale en France, — voilà certes des objets d'étude intéressants, et utiles à l'intelligence de l'histoire générale.

L'histoire politique présente sans doute des difficultés d'exécution. Malgré l'abondance imposante des documents imprimés <sup>1</sup> il est hors de doute qu'il ne faille pour l'écrire faire le dépouillement des archives locales et tout autant des archives nationales <sup>2</sup>, et ce dépouillement n'est autorisé que jusqu'à 1853. De plus il donne peu, à partir de 1830. Ces difficultés n'existent pas, ou dans une très faible mesure, pour écrire l'histoire de l'administration municipale, des institutions économiques, des institutions d'assistance. La plupart des documents sont dans les collections officielles (Rapports des préfets, sessions du Conseil général, procès-verbaux du Conseil municipal, rapports du budget, comptes d'administration, etc.) presque toutes imprimées. Un grand nombre de brochures de circonstance, polémiques ou statistiques, les monographies ou de recueils de monographies publiés à l'occasion d'un congrès, d'une fête, d'une exposition, les publications périodiques de Sociétés ajoutent à ce matériel des données précieuses qu'on n'utilise presque jamais <sup>3</sup>. Il y a là d'énormes matériaux d'histoire presque aussitôt ignorés que publiés et qu'il suffirait de mettre en œuvre pour décrire, avec une précision, une exactitude impossibles à égaler pour les siècles antérieurs, et avec beaucoup moins de peine aussi, l'évolution de la vie municipale, de la vie économique, de la vie sociale depuis le 18 brumaire jusqu'à nos jours <sup>4</sup>.

1. Je renvoie en bloc à ma *Bibliographie* (tome II).

2. Voir le guide si utile et si clair de Ch. Schmidt, les *Sources de l'histoire d'un département aux Archives nationales*. (Extrait de la *Révolution française*, 1902.)

3. Tels sont les volumes publiés, à l'occasion de l'Exposition de 1889, par le Comité départemental, sur l'*Economie sociale et l'assistance* ; en 1900, sur l'*Economie sociale et l'histoire du travail* ; le Rapport général sur l'*Exposition ouvrière* de 1894 ; les très nombreux rapports de délégués ouvriers aux expositions étrangères, etc.

4. L'histoire intellectuelle de Lyon n'a pas encore été étudiée dans son évolution continue au XIX<sup>e</sup> siècle. Seul l'enseignement secondaire a fait l'objet d'une monographie

L'énumération même sommaire des résultats acquis rend inutile l'énumération parallèle des résultats à atteindre. On a vu, chemin faisant, les lacunes de nos connaissances en histoire lyonnaise. « Ce qui reste à faire », c'est évidemment de les combler. La tâche n'est pas toujours possible. Il n'est pas probable qu'on sache un jour beaucoup plus de choses qu'on n'en sait sur le Lyonnais romain, burgonde, mérovingien, carolingien, bourguignon ; du moins est-il possible de tirer un meilleur parti des documents dès à présent connus, et de les utiliser tous. Les grandes lacunes dans le travail commencent avec l'établissement de la Commune, au XIV<sup>e</sup> siècle. Il reste, je ne dis pas pour faire, mais pour constituer l'histoire de Lyon, du travail pour beaucoup d'années, et pour beaucoup de travailleurs.

Leur premier souci doit être — on a vu qu'il l'est déjà — le dépouillement méthodique des archives nationales, départementales, communales, notariales et privées. Les archives étrangères de certains cantons suisses, notamment, fourniront aussi plus d'une contribution utile. Ce dépouillement doit aboutir à la publication critique des documents importants. Le jour où (pour ne parler que de l'effort le plus urgent) seraient imprimées la collection des *Actes Consulaires* et les pièces importantes de la *Correspondance* des échevins avec les chefs et les agents du gouvernement ; où un érudit aurait dressé à l'aide des registres et des pièces de *comptabilité* la série des budgets annuels, on saurait l'essentiel de l'ancien régime politique, municipal et même économique. Le résultat serait de valeur pour l'histoire générale : il indiquerait les modes successifs du gouvernement du Roi dans leur application à un terrain donné ; la volonté royale s'y apercevrait, non pas à son point de départ mais à son point d'arrivée, et on évaluerait les résultats de son action. Surtout, un aspect de la vie politique passée d'un morceau de France, et non des moindres, serait décrit dans son évolution continue.

Il faut souhaiter que des efforts analogues soient tentés dans d'autres directions. Il sera, sans doute, délicat, non impossible pourtant, d'écrire une histoire des mœurs, des usages lyonnais.

(*L'enseignement secondaire dans le Rhône de 1789 à 1900*, par Ch. Chabot et S. Charlety, Lyon, 1901, in-8). Quant aux arts et aux lettres, ils ont provoqué une imposante collection d'études de détail dont beaucoup sont utilisables. (Voir ma *Bibliographie*, 4073 à 4867.

Il serait, dès maintenant, beaucoup plus facile de décrire le mouvement littéraire et artistique depuis ses origines encore très mal démêlées au moyen âge jusqu'à nos jours. L'effort serait utile qui discernerait ce qui est proprement lyonnais dans les œuvres produites et dans les conditions où vécurent, aux diverses époques, artistes et gens de lettres. On convient généralement qu'il y eut, au xvi<sup>e</sup> siècle, une école lyonnaise de poètes : sans doute, les autres siècles n'offrent rien d'aussi caractérisé. Mais, pour prendre un exemple, il ne semble pas absurde de penser que la ville de Ballanche, d'Ozanam, de Soularv et des Tisseur, d'Hippolyte Flandrin et de Puvis de Chavannes puisse encore présenter à d'autres moments un sujet d'histoire intellectuelle de limites nettes et d'intérêt original. Il y faudra, bien entendu, la compétence de travailleurs spéciaux, dressés et aptes à l'étude comparée des états d'esprit et des formes d'art.

## IV

## CONCLUSION. — LES FORMULES GÉNÉRALES.

Si ces résultats étaient un jour atteints, il serait alors permis de risquer une synthèse, provisoire sans doute, et toujours revisable, mais du moins valable pour un temps.

On a souvent donné de lapidaires formules qui prétendent embrasser et dénommer la vie complexe de la cité lyonnaise. « Ville de la soierie et des émeutes », dit-on couramment : « Ville des prêtres et des ouvriers », pensaient les Saint-Simoniens qui rêvaient la conquête de cette Terre d'élection pour y fonder leur « Religion de l'industrie ». « Ville mystique et pratique ! » s'écriait Michelet devant les deux collines qui se regardent, Fourvières qui prie, la Croix-Rousse qui travaille. D'autres, frappés de sa haine persistante pour les centralisations tyranniques et ruineuses, de sa sourde colère devant les vanités dominatrices de la capitale, ont dit : « Lyon, c'est le chef-lieu manqué d'un canton suisse. » Boutades de gens d'esprit ou visions de poètes, le moins qu'on en peut dire c'est qu'elles sont prématurées. Ce n'est pas la vertu d'une parole magique qui déchirera le brouillard dont s'enveloppe la ville énigmatique. Seul, le travail sans gloire, patient et combiné d'ouvriers modestes peut suffire à cette besogne ; ils constitueront le matériel des faits bruts où le constructeur expérimenté fera le choix et les condensations nécessaires pour aboutir non pas à une formule unique nécessairement fautive, mais à des conclusions compréhensives.

Pourtant, si l'état actuel de nos connaissances en histoire lyonnaise ne permet pas de synthèse sérieuse, il n'interdit pas de brèves et partielles constatations.

Dans ce carrefour, des occidentaux de toutes nationalités se sont mêlés ; ils ont importé les modes d'activité dominants de son histoire. Mais ils y ont très vite perdu leurs traits particuliers, et s'y sont fondus en un produit nouveau et original, le Lyonnais. L'influence du climat n'est pas douteuse : il est à Lyon assez spécial pour donner à ceux qui y vivent des manières voisines de penser

et de sentir. Mais les moyens de l'histoire ne permettent pas de doser cette influence. Les documents révèlent par contre que les individus qui sont venus à Lyon et qui y ont fait souche de Lyonnais y sont venus à peu près tous pour la même raison, y travailler et y gagner de l'argent. De la similitude de leurs intentions est née la communauté de leurs habitudes. Ils avaient, sinon une raison unique, au moins une raison dominante d'y vivre, et ils trouvaient cette raison dans un puissant intérêt matériel.

Ils ont donc été façonnés par un idéal collectif, très spécial et très précis. La première conséquence qui s'en aperçoit, c'est que les soucis économiques ont pris chez eux la première place. C'est — non pas toujours, mais le plus souvent — pour des raisons économiques que ces hommes se sont agités, ont combattu. Il est très rare que d'autres motifs (purement politiques ou religieux, par exemple) les aient fait agir. Ils se sont, en général, peu préoccupés du maître qui les gouvernait, pourvu que l'obéissance à ce maître leur valût les garanties qui assurent le succès des « affaires ». Les grands combats livrés à l'autorité, ont, avant 1789, pour enjeu, la liberté ou la protection du commerce, la liberté ou la réglementation du travail. Les franchises municipales représentaient très exactement pour le bourgeois de Lyon un corps de privilèges économiques. Pendant la Révolution, des arguments politiques et des politiciens occupent le devant de la scène et masquent des causes profondes qui sont d'ordre économique. On le devine à certains indices, très sûrs ; on l'apercevra clairement lorsque la publication de documents économiques encore inutilisés aura montré les intérêts matériels que la Révolution a favorisés ou heurtés à Lyon<sup>1</sup>. Les contemporains de ces luttes qui ont essayé de classer les partis lyonnais dans les cadres parisiens n'y ont jamais réussi : ils ont fini par en dire à peu près ceci : « Il y a à Lyon des riches et des pauvres. »

Aussi les problèmes sociaux ont-ils été de bonne heure envisagés à Lyon. Nulle part on n'a plus généreusement tenté la conciliation des classes par la charité organisée, par la philanthropie éclairée. Nulle part aussi — et cela n'est pas contradictoire — n'est plus vite et plus clairement apparue la conscience nette des intérêts de

1. La Commission des documents économiques de la Révolution récemment créée au Ministère de l'Instruction publique se préoccupe des maintenant de publier les plus importants des documents lyonnais de cette nature.

classe, divergents et hostiles. C'est « le commun qui marche contre le gros accaparants », disait-on au temps de la Grande Rébeyne : les insurgés du XVIII<sup>e</sup> siècle faisaient la « guerre aux gros marchands ». Ni pour les uns ni pour les autres, la lutte de classe ne se compliqua de tentatives pour conquérir le pouvoir politique. Il est significatif que les grévistes de 1744, maîtres de la ville et de la campagne n'aient pas un instant songé à s'emparer de l'Hôtel de Ville, mais seulement usé de leur force pour imposer aux échevins, à l'intendant, d'adhérer à leurs revendications ; que les insurgés de 1831 aient gardé la préfecture contre des désordres possibles. L'ardent Chalier fut populaire à Lyon tant qu'il résuma dans les furieux éclats de sa voix la souffrance des misérables : le jour où il parut solidaire d'un parti politique parisien, il ne fut plus compris. — Est-ce timidité, insuffisance politique, erreur de tactique ? peut-être ; on observe souvent ici de l'indécis, de l'inachevé dans la pensée. Mais la vue sur les choses n'est pas moins profonde ; si elle ne donne pas le succès immédiat, elle contient le germe d'avenir.

Ce sont les grévistes de 1786 qui écrivent que la liberté du contrat de travail est une duperie parce que ce contrat n'est pas fait entre des hommes « égaux en moyens et en pouvoirs » ; que « cette liberté les livre totalement à la merci du fabricant qui peut, sans se nuire, suspendre sa fabrication et par là, réduire l'ouvrier au salaire qu'il lui plaît de fixer, bien instruit que celui-ci forcé par la loi supérieure du besoin, sera bientôt obligé de se remettre à la loi qu'il veut lui imposer ». C'est un ouvrier L'Ange, qui écrit en 1790 : « Les fainéants qui se disent propriétaires ne peuvent recueillir que l'excédent de notre subsistance ; cela prouve du moins notre copropriété<sup>1</sup> ». C'est le « canut » Charnier qui, en 1827, dit aux camarades qu'il groupe dans l'organisation bientôt formidable du Mutuellisme : « Réunissons-nous et instruisons-nous. Formons un foyer de lumière. . . . Nous apprendrons que l'homme pauvre n'est pas un pauvre homme. »

L'intensité de la vie collective, le goût très ancien et très vif qu'on a dans la « communauté de Lyon » pour l'association dans l'effort, expliquent peut-être un autre trait caractéristique de sa physionomie historique : le manque de personnalités éclatantes.

1. Voir dans l'*Histoire socialiste* de Jean Jaurès (*la Convention*, I, 328 et suiv.), l'étude si neuve sur le « socialisme lyonnais ».

tantes, dominantes. Ne cherchez pas ici de ces grands bourgeois en qui, aux heures de crise, tout un peuple se reconnaît et se sent vivre, dont il attend la parole décisive ou le geste nécessaire. « Il semble, a-t-on dit, que la grandeur véritable de Lyon soit une œuvre anonyme, collective et non individuelle, que, dans cette sorte de congrégation municipale, chacun ait travaillé obscurément pour la gloire de la communauté<sup>1</sup>. »

Qu'on ne se méprenne pas sur la portée de ces constatations. Elles sont probablement exactes pour le passé ; mais elles n'engagent pas l'avenir, et quelques-unes seraient déjà fausses si on les appliquait au présent. Car des faits récents bouleversent les conditions anciennes et longtemps permanentes où vécut Lyon. Je ne cite que le plus apparent : il n'y a plus de métiers ou presque plus dans la ville qui en comptait 40000 en 1850. Le célèbre faubourg où le tissage émigra presque en entier de 1830 à 1870, la Croix-Rousse, « le Mont Aventin de la démocratie », devient chaque jour davantage un quartier de petits bourgeois et de petits commerçants ; on prête l'oreille, quand dans ses rues on entend le tic-tac d'une navette. D'autre part, il est né, en face de la ville ancienne qui se vide, au delà de la presqu'île, une ville nouvelle déjà plus peuplée que l'autre, qui grandit toujours, formée de l'apport incessant des régions voisines, composée en majorité d'ouvriers d'usines, tout différents de l'ancien « chef d'atelier » par leurs manières de vivre et de penser. Ils ont déjà enlevé au vieux Lyon son antique hégémonie municipale. Ces nouveaux Lyonnais trouveront sans doute dans quelques faits du passé de la vieille ville l'orgueil d'une tradition et la force d'un exemple. Mais ce sera bien plus en consultant leurs intérêts et en s'abandonnant à leurs sentiments actuels qu'ils détermineront l'évolution nouvelle dont ils sont le point de départ.

S. CHARLÉTY.

1. Voir d'Ed. Aynard une analyse très pénétrante de l'*Esprit Lyonnais* dans *Lyon en 1889*. Introduction aux *Rapports, notes et documents de la section d'économie sociale et d'assistance : Comité départemental du Rhône à l'Exposition de 1889*, Lyon, 1889, in-4.

# REVUES GÉNÉRALES

---

## HISTOIRE LITTÉRAIRE

---

LA LITTÉRATURE GAÉLIQUE DE L'ÉCOSSE. — LA LITTÉRATURE  
CORNIQUE. — LA LITTÉRATURE BRETONNE ARMORICAINE.

La littérature irlandaise et la littérature galloise<sup>1</sup>, quelque importantes qu'elles soient, ne suffisent pas à donner une idée complète du mouvement intellectuel chez les Celtes. L'épopée gaélique de l'Irlande s'est développée et renouvelée chez les Gaels d'Écosse ; et certaines productions littéraires de la Cornouaille anglaise et de l'Armorique comblent heureusement les lacunes que nous avons pu constater dans la littérature des Bretons du Pays de Galles. Pour achever l'étude des littératures celtiques, il faut encore passer en revue les résultats acquis et les travaux à faire dans le domaine du gaélique d'Écosse et dans celui du breton de la Cornouaille anglaise et de la presqu'île armoricaine.

Le cornique, dialecte breton de la Cornouaille anglaise, n'a eu qu'une courte existence. Le gaélique d'Écosse et le breton d'Armorique, représentants secondaires des deux grandes familles de langues celtiques, sont encore vivants. L'histoire littéraire de l'un et de l'autre offre de curieux rapprochements. En Écosse comme

1. Voir *Revue de Synthèse historique*, t. III, p. 60-97, la Littérature gaélique de l'Irlande ; t. VI, p. 317-362, la Littérature galloise.

en Armorique, c'est en ballades populaires, en contes et en légendes que l'âme des Celtes s'est exprimée, et, par une singulière rencontre, à ces deux extrémités du monde celtique, en moins de cent ans, deux hommes doués de plus d'imagination que de goût et de sens critique ont présenté au public, comme recueillis de la tradition orale, d'habiles pastiches conformes aux idées et aux sentiments de leur temps. Et si la littérature bretonne et la littérature écossaise sont aujourd'hui plus connues que les littératures de l'Irlande et du Pays de Galles c'est qu'elles ont été révélées au monde par Macpherson et H. de la Villemarqué.

## I

Le gaélique, en 1873, était encore parlé dans les comtés de Sutherland, de Ross, d'Inverness, dans l'île de Skye, dans les îles situées sur la côte Ouest et aux Hébrides; dans une partie des comtés de Perth, Aberdeen, Nairn, Elgin et Caithness<sup>1</sup>. Une statistique un peu postérieure et publiée par M. Ravenstein dans le *Journal of the statistic Society* évaluait le nombre des Écossais qui se servaient du gaélique à 309.254, dont 260,381 comprenaient à la fois l'anglais et le gaélique et seulement 48.873 le gaélique seul<sup>2</sup>. La vitalité du gaélique semble encore assez considérable à notre époque.

Parmi les revues locales, la plus importante porte le titre de *Transactions of the Gaelic Society of Inverness*; fondée en 1871, elle publie des textes avec traduction, des travaux de philologie et des études littéraires en anglais ou en gaélique. Le *Celtic Magazine*, fondé en 1875, s'était donné pour tâche sous l'habile direction de Al. Macbain, 1887-1888, d'étudier le folklore d'Écosse et de faire connaître les derniers résultats des études celtiques. Il a été suivi de l'*Highland Monthly*, Inverness, 1889-1893. Il faut encore citer le *Gaidheal* 1871-1877, les *Transactions of the Gaelic Society of Glasgow* et la *Scottish Celtic review*, Glasgow, 1881-1885. Il n'existe point maintenant, à ma connaissance, de journal

1. J.-A.-H. Murray, *Present limits of the Celtic language in Scotland* (*Revue celtique*, t. II, p. 178-187).

2. Cf. P. Sébillot, *Revue celtique*, t. VI, p. 277-278.

rédigé entièrement en gaélique ; mais plusieurs journaux, par exemple *The Oban Times* et *The Inverness Northern Chronicle* consacrent quelques colonnes au celtique. Le *Rosroine* 1803, *An Teachdaire Gaelach* (Le messager gaélique) 1830-1831, ainsi que quelques autres périodiques publiés de 1835 à 1853, n'ont eu qu'une existence éphémère<sup>1</sup>.

L'histoire de la littérature écossaise a été écrite plusieurs fois. Dès 1857, Th. Mac Lauchlan publiait un recueil de quelques conférences sur l'histoire et la littérature des Gaëls<sup>2</sup>. Un excellent exposé de la littérature gaélique a été publié par J. St. Blackie<sup>3</sup> en 1876. N. Mac Neill a donné en 1892 une histoire littéraire des Highlands<sup>4</sup>. Enfin, pour les livres gaéliques parus depuis l'introduction de l'imprimerie en Écosse jusqu'en 1832, nous avons une bibliographie détaillée dont l'auteur est John Reid<sup>5</sup>. Les grammaires et les dictionnaires sont nombreux<sup>6</sup>.

La littérature gaélique de l'Écosse a été connue bien longtemps avant la littérature irlandaise. Le malheur est qu'elle fut mise en lumière par un poète de grand talent qui se préoccupa surtout d'accommoder au goût de ses contemporains les textes gaéliques, de date récente, qu'il avait sous les yeux. En 1760, Macpherson publia à Édimbourg quelques fragments de poèmes gaéliques et,

1. Voir les *Reliquiæ celticæ* de Alex. Cameron, t. II, p. 529-530.

2. Th. Mac Lauchlan, *Celtic Gleanings, or notices of the history and literature of the Scottish Gael*, Edinburgh, 1857.

3. J.-St. Blackie, *The language and literature of the Scottish Highlands*, Edinburgh, 1876.

4. Nigel Mac Neill, *The literature of the Highlands, a history of Gaelic literature from the earliest times to the present-day*. Inverness, 1892.

5. *Bibliotheca Scoto-Celtica, or an account of all the books which have been printed in the Gaelic language*, with bibliographical and biographical notices, by John Reid, Glasgow, 1832. Cf. *Reliquiæ celticæ*, t. II, p. 524-532. Pour l'époque moderne on peut utiliser le *Catalogue of books in the Celtic Department*, de la bibliothèque publique d'Aberdeen, 1897.

6. Alex. Mac Donald, *Leabhar a theagasc ainmminn*, a Gaelic and English Vocabulary, Edinburgh, 1741. — W. Shaw, *A Gaelic and English Dictionary ; An English and Gaelic Dictionary*, London, 1780. — R. Mac Farlan, *Nuadh fhoclair Gaidhlig agus Beurla*, a new alphabetical vocabulary, Gaelic and English, Edinburgh, 1795. — P. Macfarlane, *A New and copious Vocabulary in two parts*, Edinburgh, 1815. — R.-A. Armstrong, *A Gaelic dictionary in two parts*, London, 1825. — *Dictionarium Scoto-Celticum*, compiled and published under the direction of the Highland Society of Scotland, Edinburgh, 1828. — N. MacLeod and D. Dewar, *A dictionary of the Gaelic language*, in two parts, Glasgow, 1831. — Mac Alpine, *Pronouncing Gaelic Dictionary*, Edinburgh, 1847. — W. Shaw, *A Analysis of the Gaelic language*. Edinburgh, 1778. — A. Stewart, *Elements of Gaelic Grammar*, Edinburgh, 1801. — J. Forbes, *Principles of Gaelic Grammar*, Edinburgh, 1848. On trouve des grammaires en tête du *Dictionarium Scoto-Celticum* et du dictionnaire de Mac Alpine.

en 1762, *Fingal*, poème épique en six livres, avec d'autres poésies d'Ossian fils de Fingal<sup>1</sup>. Ce dernier ouvrage eut un succès considérable. Il fut traduit en italien dès 1763. On sait quelle influence il a exercée en Allemagne et en France sur la littérature du commencement du XIX<sup>e</sup> siècle. Klopstock, Heyne, Voss, Herder, Bürger, Gœthe proclamèrent à l'envi qu'Ossian était égal ou supérieur à Homère. En France, la traduction en prose de Le Tourneur parut en 1777 et la traduction en vers de Baour-Lormian en 1801. M<sup>me</sup> de Staël, Chateaubriand, Lamartine s'accordèrent à reconnaître l'originalité de cette poésie du Nord. En Écosse, on ne tarda pas à s'apercevoir que le livre de Macpherson n'avait que de lointains rapports avec les chants ou les contes conservés dans la tradition orale des Highlands; on s'inquiétait que l'auteur n'eût pas donné le texte original ou n'eût pas déposé dans une bibliothèque publique des copies des manuscrits qu'il avait utilisés. En 1805, la *Highland Society of Scotland* publia sur la nature et l'authenticité des poèmes d'Ossian un rapport rédigé par son président Henry Mackenzie<sup>2</sup>. Les conclusions de ce rapport furent que si les poèmes ou fragments de poèmes que le comité de la Highland Society avait pu consulter contiennent souvent la substance et quelquefois presque l'expression littérale de passages donnés par Macpherson, il a été impossible de découvrir aucun poème dont le titre ou le contenu fussent identiques à ceux qu'il a traduits; le comité inclinait à croire que Macpherson avait l'habitude de combler les lacunes, et d'insérer pour relier des épisodes des passages de sa composition, d'ajouter tout ce qui à son avis convenait à la dignité et à la délicatesse de la composition originale, en opérant certaines suppressions, en adoucissant certains incidents, en affinant la langue; en un mot, en changeant ce qu'il considérait comme trop simple ou trop rude pour une oreille moderne. En réponse à ce rapport, on trouva à la mort de Macpherson, parmi ses papiers, un texte gaélique des poèmes d'Ossian; il fut publié en 1807 avec une traduction latine par Th. Macfarlane, et une dissertation sur

1. *Fragments of Ancient Poetry collected in the Highlands of Scotland and translated from the Gaelic*, Edinburgh, 1760. — *Fingal, an Ancient Epic Poem in Six Books*, together with several other Poems composed by Ossian the son of Fingal, translated from the Gaelic language, by James Macpherson, Edinburgh, 1762.

2. *Report of the committee of the Highland Society of Scotland*, appointed to inquire into the nature and authenticity of the poems of Ossian, drawn up according to the directions of the committee, by Henry Mackenzie, Edinburgh, 1805.

l'authenticité des poèmes par Sir John Sinclair<sup>1</sup>. Ce livre fut réimprimé en 1871 par A. Clerk avec une traduction anglaise littérale, et la reproduction du texte anglais de Macpherson<sup>2</sup>. Il est facile de comparer les deux traductions; celle de Macpherson semble, conformément à l'usage du temps, plutôt une paraphrase qu'une version du texte gaélique. Dans une dissertation sur l'authenticité des poèmes d'Ossian, A. Clerk s'ingéniait à prouver non seulement l'authenticité complète, mais aussi l'ancienneté des textes utilisés par Macpherson. Or, si l'on n'est pas exactement renseigné sur la méthode que suivit Macpherson dans l'accommodation des textes gaéliques qu'il prétendait traduire, on est sûr du moins que ces textes sont de date récente. Personne n'oserait prétendre aujourd'hui que la langue du texte gaélique de l'*Ossian* est plus ancienne que le moyen-irlandais. Même, il est bien probable que ce texte gaélique est une traduction faite par Macpherson du texte anglais publié en 1762 et que l'ingénieux poète écossais a ainsi curieusement interverti les deux termes du rapport qui unit d'ordinaire une traduction à l'original. Quelque abondante que soit la littérature de la question ossianique, celle-ci pourrait fournir encore une matière suffisante à des études d'ensemble ou de détail analogues à celle de M. L. Chr. Stern<sup>3</sup>. Outre les procédés de Macpherson, il conviendrait d'étudier ceux de ses imitateurs; John Clark (1778), John Smith<sup>4</sup> (1780) dont Chateaubriand traduisit librement trois poèmes (Dargo, Duthona, Gaul), le baron Edmund de Harold (1787) et le révérend Maccallum (1821). En tous cas ce n'est pas chez Macpherson qu'il faut chercher l'ancienne littérature des Gaels d'Écosse; on la trouve dans les manuscrits conservés dans les bibliothèques publiques et dans quelques collections particulières.

1. *The Poems of Ossian in the original Gaelic with a literal translation into Latin*, by the late Th. Macfarlane, together with a dissertation on the authenticity of the poems by sir John Sinclair, published under the sanction of the Highland Society of London, London, 1807. Cf. Laing, *The Poems of Ossian*, 1805.

2. *The Poems of Ossian in the original Gaelic, with a literal translation into English and a dissertation on the authenticity of the Poems by the Rev. A. Clerk*. Together with the English translation by Macpherson, Edinburgh. De son vivant, Macpherson avait ajouté à l'édition de *Temora*, publiée en 1763, le texte gaélique.

3. *Die Ossianischen Heldenlieder (Zeitschrift für vergleichende Litteraturgeschichte*, t. VIII, 1895, p. 51-86, 143-174). Voir aussi E. Windisch, *L'ancienne légende irlandaise et les poésies ossianiques (Revue celtique*, t. V, p. 70-93; J.-F. Campbell, *Popular tales of the West Highlands*, t. IV, p. 5-248; A. Macbain, *Celtic Magazine*, 1887.

4. *Sean Dana le Oisian, Orrann, Ulann, etc.*, by John Smith, Edinburgh, 1787.

Les manuscrits écossais ne sont pas si nombreux que les manuscrits irlandais et ne sont généralement pas antérieurs au xvi<sup>e</sup> siècle. Le plus ancien texte est contenu dans le Livre de Deir <sup>1</sup>, évangélaire irlandais du ix<sup>e</sup> siècle, conservé à la bibliothèque publique de Cambridge, contenant six notes en gaélique du xi<sup>e</sup> au xii<sup>e</sup> siècle. Il y a soixante-trois manuscrits gaéliques à la bibliothèque des avocats d'Édimbourg <sup>2</sup>, trente-sept sont sur parchemin ; un grand nombre ont été recueillis en Écosse ; c'est le cas pour tous les manuscrits ayant appartenu à la Highland Society et pour une partie des manuscrits Mac Lachlan de Kilbride. Le premier recueil de poésie écossaise est le manuscrit de cette bibliothèque connu sous le nom de Livre du doyen de Lismore, compilé vers 1512 par J. Mac Gregor et son frère Duncan ; il renferme, outre une chronique latine, des poèmes du xv<sup>e</sup> et du commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, dont la plupart se rattachent au cycle ossianique. En dehors de l'importance qu'il a pour l'histoire de la littérature des Highlands, ce manuscrit, écrit en orthographe phonétique, présente un grand intérêt pour les linguistes. Il a été publié pour la première fois en 1862 par Thomas Mac Lauchlan <sup>3</sup> ; pour la seconde, dans les *Reliquiæ celticæ* d'Alexander Cameron, en 1892, avec une transcription en orthographe historique. C'est la source la plus ancienne que nous connaissions de la poésie ossianique en Écosse. Il serait à désirer qu'on en donnât une reproduction photographique. Une sorte de corpus de la poésie ossianique a été composé par J.-F. Campbell <sup>4</sup> et publié en 1872 ; les textes seuls ont paru ; ils comptent près de cinquante-quatre mille vers. J.-F. Campbell les a tirés d'une trentaine de collections manuscrites dont quelques-unes comprenaient jusqu'à quatre-vingt-dix pièces, et dont les dates s'espacent de 1512 à 1871. Cet important recueil est complété par la collection contenue dans les *Reliquiæ celticæ* d'Alexander Cameron et qui compte environ seize mille vers ; on y trouve le texte de plusieurs manuscrits d'Édimbourg, de collections de ballades ossianiques, et du manuscrit de Fernaig (1688), sorte d'anthologie en ortho-

1. La partie gaélique du Livre de Deir est publiée chez Wh. Stokes, *Goidelica*, 2<sup>e</sup> éd., p. 111-112.

2. Voir *Revue celtique*, t. VI, p. 109-114.

3. *The dean of Lismore's Book*, edited by the Rev. MacLauchlan, with an introduction by W.-F. Skene, Edinburgh, 1862. Cf. *Reliquiæ celticæ*, t. I, p. 1-109.

4. *Leabhar na Féinne*. Vol. I. Gaelic texts. *Heroic Gaelic ballads collected in Scotland chiefly from 1512 to 1871*, arranged by J.-F. Campbell, London, 1872.

graphe historique <sup>1</sup>. La tradition orale des Highlands a conservé beaucoup de contes et quelques ballades qui se rapportent à la littérature ossianique. On les trouve dans deux grandes collections. La première a été formée par J.-F. Campbell <sup>2</sup> et comprend une centaine de contes populaires des Highlands avec des commentaires et des comparaisons. La seconde, intitulée *Waifs and strays of Celtic tradition*, Argyllshire series <sup>3</sup>, entreprise sous l'inspiration de Lord Archibald Campbell, est formée de contes et de chansons. Quelques contes ont été publiés dans des revues <sup>4</sup>. On trouverait aussi dans les chansons publiées dans les périodiques <sup>5</sup> des souvenirs des anciennes légendes celtiques. Mais une partie de la littérature ossianique est encore inédite, et peu de pièces ont été traduites.

L'origine de cette littérature a donné lieu à d'érudites discussions dont la conclusion n'est pas encore formulée. Tandis que le cycle d'Ulster fournissait à peine quelques ballades et quelques contes à la littérature de l'Écosse, le cycle de Leinster où apparaissent Finn et son fils Oisín, leurs compagnons Caoilte, Oscar, Goll, Diarmaid, Derg et leur chien Bran, s'est développé dans les Highlands d'une vie nouvelle. Si les plus anciennes pièces du cycle de Leinster appartiennent à l'Irlande, la légende de Finn n'a pas manqué de se transformer profondément au cours des temps, et bien que les relations de l'Irlande et de l'Écosse aient été très intimes au moins jusqu'à la Réforme, on peut se demander si dans les métamorphoses qu'elle a subies en Écosse il n'entre pas des éléments empruntés à l'histoire réelle ou imaginaire de ce pays.

1. *Reliquiæ celticæ, texts, papers, and studies in Gaelic literature and philology left by the late Rev. Alexander Cameron*, edited by Al. Macbain and J. Kennedy, Inverness, 1892-1894.

2. *Popular tales of the West Highlands*, orally collected with a translation by J.-F. Campbell, Edinburgh, 1860-1862.

3. I. *Craighish tales*, collected by the Rev. J. Mac Dougal, London, 1889. — II. *Folk and hero tales*, collected, edited and translated by the Rev. Mac Innes, London, 1890. — III. *Folk and hero tales*, collected, edited, translated and annotated by the Rev. J. Mac Dougal, London, 1891. — IV. *The Fians, or stories, poems and traditions of Fionn and his warrior band*, collected entirely from oral sources by J.-Gr. Campbell, London, 1891. Les volumes II et IV renferment de nombreuses notes bibliographiques par Alfred Nutt.

4. *Taillear ghearradh bo stiy: Mianna Bhaird aosta; An teine mór*, *Transactions of the Gaelic Society of Inverness*, t. XIX, p. 25-37, 89-98, 158-171. *The Uruisg of the Corrie of the Howlings*, *Zeitschrift für Celtische Philologie*, t. I, p. 328-341.

5. *Fionn's enchantement*, a popular tale of the Highlands of Scotland, with a translation by J.-F. Campbell (*Revue celtique*, t. I, p. 193-202). *Transactions of the Gaelic Society of Inverness*, 1885-1886, p. 118, 180; *Celtic Magazine*, février 1888.

Dans les anciens textes irlandais (XI<sup>e</sup> siècle), Finn est le héros national du Leinster, et ses guerres ont pour théâtre l'Irlande ; puis à partir du XII<sup>e</sup> siècle, les sagas nous représentent Finn luttant contre les Scandinaves ; mais en même temps la légende emprunte de nombreux éléments mythiques au premier cycle irlandais, et développe à l'infini les détails merveilleux : combats avec des dragons et des monstres ; maléfices des sorciers et des enchanteurs ; séjour de trois cents ans dans la Terre de la Jeunesse. A partir du XIII<sup>e</sup> siècle, il ne semble pas que l'histoire ait fourni de nouveaux éléments au cycle ossianique, et ni la conquête anglo-normande, ni les luttes intestines des Irlandais n'y figurent. C'est le Finn à la fois héros national des Celtes contre les Scandinaves et faiseur de prodiges dans un monde de féerie qui a pénétré dans la tradition écossaise. Mais il faut distinguer dans celle-ci les compositions en vers d'origine savante qui sont soit des développements de la légende irlandaise, soit des transformations littérisées de la tradition orale, et les compositions en prose qui peuvent être indépendantes de toute influence savante et représenter l'évolution naturelle sur le sol des Highlands d'anciennes croyances celtiques.

Les principales théories sur ce sujet sont dues à W.-F. Skene, H. Zimmer et Alfred Nutt. Qu'étaient les Fianna, les compagnons de Finn, tour à tour historiques et mythiques et à quelle race peut-on les attribuer ? Skene<sup>1</sup> remarqua qu'on disait les Fianna de Lochlann, les Fianna d'Alba, les Fianna de Breatann, ainsi que les Fianna d'Erin. Alba et Breatann sont des parties de l'Écosse et Lochlann a désigné d'abord les rivages au sud de la Baltique, puis le Danemark et la Norvège. Or les seuls peuples qui sont mis en rapport avec ces divers pays sont les Tuatha Dè Danann et les Cruithne ou Pictes. Les Tuatha Dè Danann vinrent de Lochlann en Alba et d'Alba en Erin où ils furent définitivement soumis par les Scots. D'autre part, quelques poèmes mettent en scène les Fianna avec les Tuatha Dè Danann et les Cruithne. Skene en conclut que les Fianna représentent la population qui précéda les Scots en Erin et en Alba. M. Mac Ritchie<sup>2</sup> a ajouté que les Fianna (Finnois, Tuatha Dè Danann ou Pictes, en tout cas n'appartenant pas à la race celtique), étaient des hommes de petite taille, qui se servaient de flèches de pierre, qui vivaient dans des monticules coniques,

1. *The Dean of Lismore's book*, introduction.

2. *The Archaeological Review*, t. IV.

qui volaient de l'or et dérobaient les enfants et que la tradition gaélique a transformés en *sidhe* ou fées. Pour M. Duncan Campbell <sup>1</sup>, Finn est une sorte d'Arthur gaélique, chef d'une milice organisée sur le modèle des légions romaines. C'est à peu près l'idée répandue en Irlande d'après laquelle les Fianna constitueraient une milice irlandaise levée pour repousser les envahisseurs. San Marte <sup>2</sup> a apporté une idée toute différente de celle de ses devanciers. Il insiste sur les relations des Fianna et des Scandinaves, sur le fait que beaucoup de contes du cycle ossianique sont de même nature que l'épopée allemande de Gudrun et ses variantes scandinaves et qu'un Finn apparaît dans les généalogies anglo-saxonnes. Les éléments historiques du cycle ossianique seraient les luttes d'une milice scandinave établie en Irlande avec les chefs irlandais, et les éléments mythiques proviendraient de l'épopée mythique des Germains.

D'après H. Zimmer <sup>3</sup>, qui a repris et développé l'idée de San Marte, les fondements historiques de l'épopée de Finn seraient des invasions successives, d'abord, au commencement du ix<sup>e</sup> siècle, celle des Norvégiens qui se contentèrent de s'emparer de quelques points stratégiques et ne modifièrent point essentiellement l'organisation politique de l'Irlande; puis celle des Danois qui, débarqués au milieu du ix<sup>e</sup> siècle, s'emparèrent de Dublin et fondèrent un royaume danois qui subsista jusqu'à la bataille de Clontarf par laquelle Brian Boru mit fin à la puissance scandinave en Irlande. *Fiann* est un mot emprunté aux langues scandinaves, le norse *fiandi*, ennemi. Finn est le chef d'une bande de Vikings, établi fortement à Almu, fils d'un père norrois et d'une mère irlandaise, et doué de seconde vue. Les ressemblances des guerres du ix<sup>e</sup>-x<sup>e</sup> siècles avec celles du ii<sup>e</sup>-iii<sup>e</sup> siècles, la similitude des noms de quelques personnages appartenant aux deux périodes ont suffi pour que les Irlandais transportassent au iii<sup>e</sup> siècle les hommes et les événements du xi<sup>e</sup>. Les Danois sont restés païens jusqu'au milieu du x<sup>e</sup> siècle; or la légende de Finn offre de nombreux traits de paganisme; les noms de certaines pratiques magiques, inexplicables en irlandais, trouvent leur équivalent et leur sens en vieux

1. *Transactions of the Gaelic Society of Inverness*, 1888.

2. *Beiträge zur bretonischen und celtisch-germanischen Heldensage*, Quedlinburg, 1847.

3. *Zeitschrift für deutsches Alterthum und deutsche Litteratur*, t. XXXV (1891), p. 1-172. Cf. *ibid.*, t. XXXII, p. 196-334.

norrois. Quant au développement postérieur du cycle ossianique, il s'explique en partie par son origine scandinave, en partie par les emprunts que les bardes firent aux récits épiques du cycle d'Ulster.

M. Alfred Nutt <sup>1</sup> a passé successivement en revue et critiqué avec science et finesse toutes ces théories sur l'épopée de Finn. Contre Skene et Mac Ritchie, il fait remarquer que les systèmes de ces deux savants sont fondés sur des poèmes à demi littéraires, dont les plus anciens ne sont pas antérieurs au XII<sup>e</sup> siècle ; et que l'histoire et la géographie sont dans ces poèmes aussi fantaisistes que dans les épopées françaises du moyen âge. Des Pictes nous savons trop peu de chose pour pouvoir démontrer qu'ils ont fourni la première matière de l'épopée ossianique. Quant aux Tuatha Dé Danann, ils appartiennent au plus ancien cycle irlandais et les récits où ils paraissent ont été rédigés au plus tard au VII<sup>e</sup> siècle ; les allusions historiques du cycle de Finn, qui reposent sur des événements du IX<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle, ne peuvent être l'origine des croyances qui avaient pris une forme littéraire quelques siècles auparavant. La théorie de Zimmer prête à deux sortes d'objections, les unes d'ordre philologique ; les autres, d'ordre historique. Wh. Stokes a émis des doutes sur l'explication par le norrois des noms de pratiques de magie irlandaise, étant donné surtout que les termes norrois restitués par Zimmer ne figurent dans aucun texte <sup>2</sup>. H. d'Arbois de Jubainville <sup>3</sup> a signalé l'existence du mot *féne*, dérivé de *fiann*, dans les plus anciennes parties du *Senchus Mór* (VIII<sup>e</sup> siècle) et dans le *Togail bruidne Da Derga* avec le sens de « guerrier ». Alfred Nutt remarque comme il est invraisemblable que des envahisseurs se soient dénommés « ennemis » dans leur propre langue et que les Irlandais aient emprunté ce nom étranger et aient fini par se l'appliquer à eux-mêmes. Les contes du cycle de Finn seraient des variantes gaéliques de contes communs aux Indo-Européens et même à tous les peuples. Ils auraient été contaminés par des éléments historiques empruntés dans les textes les plus anciens à l'Irlande du Sud, et dans des textes plus récents à la lutte des Scandinaves contre les Gaëls ; au XII<sup>e</sup> siècle, la légende est profondément modifiée par l'évhémérisation des personnages mythiques

1. *Folk and hero tales Waifs and strays of Celtic tradition*, II, p. 399-430 ; *The Fiann Waifs and strays of Celtic tradition*, IV, p. XIV-XXXIII.

2. *The Academy*, t. XXXIX, p. 210-211. Cf. p. 161, 235, 283.

3. *Revue celtique*, t. XII, p. 295-299. Cf. 405-406.

qui y figurent et par l'introduction de nouveaux personnages qui en étendent l'horizon historique et géographique. C'est alors qu'elle est fixée à la fois par les conteurs d'histoires et les poètes. Sous cette forme semi-littéraire elle continue à se développer jusqu'au xviii<sup>e</sup> siècle parallèlement en Écosse et en Irlande. Au xix<sup>e</sup> siècle, c'est en Écosse qu'on en trouve les plus importants fragments dans la tradition orale. Mais à côté de la forme semi-littéraire, la forme purement populaire n'a pas cessé d'exister et de croître. Une des questions les plus intéressantes que soulève le cycle ossianique est de déterminer dans quelle mesure la tradition populaire serait indépendante de la forme semi-littéraire du xii<sup>e</sup> siècle. Il y aurait aussi à comparer soigneusement les ballades conservées à la fois en Écosse et en Irlande et à montrer quel rapport elles offrent soit avec l'*Agallamh na Senorach*, le plus important des anciens textes ossianiques en prose conservés en Irlande, soit avec les poèmes du Livre du doyen de Lismore. L.-Chr. Stern a étudié une des pièces les plus curieuses du Livre du doyen de Lismore; c'est la Ballade du manteau qui appartient à la matière bretonne de la littérature du moyen âge et dont on connaît des versions allemandes et norvégiennes<sup>1</sup>. L'étude de L.-Chr. Stern a été complétée par F.-N. Robinson qui a publié une variante gaélique de cette ballade conservée dans un manuscrit de l'Université de Harvard<sup>2</sup>.

Les morceaux conservés dans des manuscrits écossais et qui se rattachent au cycle irlandais d'Uister<sup>3</sup> ont surtout pour objet Cuchullin; des ballades chantent son épée, ses chariots, sa femme; d'autres racontent le combat singulier où sans le reconnaître il tua son fils Conlaoch. On y trouve aussi Conall le Triomphateur, Fraech, et la touchante figure de Derrriu<sup>4</sup>. Mais ce ne sont que des éléments épars de la légende héroïque qui en Irlande s'était fixée en un tout bien coordonné et aux imposantes proportions.

A côté de la littérature écossaise dérivée de la légende épique commune à l'Irlande et à l'Écosse, une poésie d'origine plus récente

1. *Die gaelische Ballade vom Mantel in Mac Gregors Liederbuche* (Zeitschrift für Celtische Philologie, t. I, p. 294-326).

2. *A variant of the Gaelic ballad of the mantle* (Modern Philology, t. I, p. 143-157).

3. Cf. H. Maclean, *Ultonian Hero-ballads collected in the Highlands and western isles of Scotland*, Glasgow, 1892.

4. *Transactions of the Gaelic Society of Inverness*, t. XIII, p. 241-257; traduction anglaise par A. Macbain, *Celtic Magazine*, vol. XIII, p. 69-85, 129-138; traduction française chez H. d'Arbois de Jubainville, *L'épopée celtique en Irlande*, t. I, p. 236-252.

s'est développée, dont les sujets sont empruntés à l'histoire nationale ou à l'observation de la nature<sup>1</sup>. Les plus anciens représentants de cette poésie nous sont connus par une anthologie de J. Mackensie et James Logan<sup>2</sup>. Ce sont Mary Macleod née en 1569, qui célébra le clan des Macleod, et Iain Lom, poète politique du xvii<sup>e</sup> siècle. On peut encore citer Alexandre Mac Donald<sup>3</sup> le poète de la révolte de 1745, et le satirique Mac Codrum, 1710-1796, son contemporain<sup>4</sup>. Mais le meilleur poète de l'Écosse jusqu'à l'époque de Macpherson est Duncan Mac Intyre, né en 1724, qui a peint les forêts de l'Écosse et la vie des chevreuils et des cerfs<sup>5</sup>, Robert Mackay (Rob Donn) est l'auteur de chants d'amour et de satires<sup>6</sup>. Après l'époque de Macpherson on trouve : William Ross<sup>7</sup>, né en 1762; James Mac Gregor<sup>8</sup>, né en 1762; Ewan Mac Lachlan<sup>9</sup>, né en 1775; Livingstone<sup>10</sup> (Mac Dhunleibhe), né en 1808; Ewan Mac Coll<sup>11</sup>, né en 1812; John Morrison<sup>12</sup>. Les œuvres de ces poètes ont été publiées le plus souvent sans traduction. Blackie en traduit quelques-unes en vers dans sa Littérature. Parmi les poètes contemporains on peut citer Mary Macpherson<sup>13</sup>.

Un grand nombre de pièces ont été publiées dans les *Reliquiae celticae*; dans le *Leabhar na gleann*<sup>14</sup>, qui donne les poésies de Neil Morison, 1816-1882, et le recueil de Duncan Macrae (1688); dans les *Transactions of the Gaelic Society of Inverness*<sup>15</sup> qui ont publié les collections Maclagan et Badenoch.

1. Sur ces poètes, voir E. Windisch, *Keltische Sprachen*, dans l'encyclopédie de Ersch et Gruber.

2. *Sar-Obair nam Bard Gaelach or the Beauties of Gaelic poetry*, by J. Mackensie and James Logan, Glasgow, 1841.

3. *The poetical works of Alexander Macdonald*, Glasgow, 1839.

4. *The Vist collection : The poems and songs of John Mac Codrum, Arch. Macdonald, etc.*, Glasgow, 1894. Cf. A. Maclean Sinclair, *The Gaelic bards from 1715 to 1765*, Charlottetown, 1892; *The Scottish Review*, t. XVIII, p. 301-341.

5. *Orain agus Dana Geidhealach*, by Duncan Ban Mac Intyre, Edinburgh, 1848.

6. *Orain. Songs and Poems in the Gaelic language*, by Robert Mackay, Inverness, 1829. — *Orain*, le Rob Donn, Edinburgh, Colne, 1871.

7. *Orain Gaelach*, le Uilleam Rös, Inverness, 1830-1868.

8. *Orain Ghaelach*, le Iain Mac Ghrigair, Edinburgh, 1801.

9. *Metrical effusions*, by Ewan Mac Lachlan, Aberdeen, 1816.

10. *Duain Ghaelic*, le Uilleam Mac Dhun Leibhe, Edinburgh, 1858.

11. Ewan Mac Coll, *Clarsach nam Beann*, Glasgow, 1836.

12. *Dain Iain Gobha. The poems of John Morrison*, collected and edited by G. Henderson, Glasgow, 1896.

13. *Duain agus Orain ghaidhlig*, Inverness, 1891.

14. Edited by George Henderson, Edinburgh, 1897. Cf. *Zeitschrift für Celtische Philologie*, t. II, p. 566-588.

15. T. XVI. XIX. XXI. XXII.

Si l'on met à part la littérature populaire des contes, des dictons et des proverbes<sup>1</sup>, nous connaissons peu d'ouvrages gaéliques en prose. Deux manuscrits de la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, le Livre Rouge et le Livre Noir de Clanranald ont conservé une histoire des Macdonald depuis l'invasion des Milésiens jusqu'en 1715; la partie la plus intéressante est celle qui traite des guerres de Montrose et d'Alaster Colkitto; le texte est en prose parsemée d'élégies et d'éloges consacrés à des membres du clan des Macdonald; il a été publié dans les *Reliquiae Celticae* d'Alexander Cameron<sup>2</sup>. Les autres ouvrages en prose, si l'on excepte une Histoire du prince Charles, un traité sur l'astronomie et une histoire d'Écosse par J. Mackenzie<sup>3</sup>, appartiennent pour la plupart à la littérature religieuse. En Écosse comme au Pays de Galles et pour les mêmes raisons, la littérature religieuse s'est prodigieusement développée depuis la Réforme. La Bible ne fut traduite en gaélique par John Stuart, John Smith, James Stewart qu'en 1767, 1783-1801<sup>4</sup>. Le premier livre gaélique imprimé fut la traduction par l'évêque Carswell de la liturgie écossaise de John Knox<sup>5</sup>; il parut à Édimbourg en 1567. Les psaumes furent publiés à part et traduits un grand nombre de fois<sup>6</sup>. Peu de sermons ont été publiés<sup>7</sup>. Mais la plupart des emprunts faits à la littérature anglaise sont des livres de piété parmi lesquels les célèbres ouvrages de Jean Bunyan et l'*Imitation de Jésus-Christ*<sup>8</sup>. Les recueils d'hymnes sont en grand nombre<sup>9</sup>; d'après Blackie, il y a une trentaine d'années, on ne pouvait guère en Écosse composer des vers profanes sans risquer d'être accusé d'impiété. Les hymnes qui ont eu le plus de succès sont celles de D. Buchanan (1767), de P. Grant (1818), de J. Mac Gregor (1819). Le plus célèbre de ces poètes est Dugald Buchanan né en 1716, qui après une vie de désordres se convertit et devint

1. A. Nicholson, *A collection of Gaelic proverbs and familiar phrases*, based on Macintosh's collection, Edinburgh, 1881. Un supplément à cette collection a été publié dans les *Reliquiae celticae*, t. II, p. 475-507.

2. T. II, p. 148-309.

3. Cf. *Reliquiae celticae*, t. II, p. 530.

4. *Tiomnadh Nuadh ar Tighearna agus ar slannigfhir Iosa Criosd*, Dun-eudain, 1767. — *Leabhraiche an tseann Tiomnaidh*, Dun-Eidin, 1783-1801.

5. *Foirm na n' Urnuidheudh*, Edinburgh, 1567.

6. *Bibliotheca Scoto-celtica*, p. 20-34.

7. *Ibid.*, p. 111-113.

8. *Ibid.*, p. 114-141.

9. *Ibid.*, p. 63-109.

prédicateur; en 1875 on donnait la vingt-unième édition de ses œuvres.

A l'île de Man située au Sud-Ouest de l'Écosse on parle encore un dialecte gaélique qui est en voie de disparition. L'aspect de ce dialecte est très différent de celui de l'irlandais ou de l'écossais. L'orthographe n'est pas historique: c'est une sorte d'orthographe phonétique pour laquelle on a utilisé les signes et les sons de l'alphabet anglais. La plupart des textes publiés sont des ouvrages religieux. La Bible a été traduite en 1771 et 1775; le Prayer book en 1610 et 1765<sup>1</sup>; en 1783 paraissait le recueil de sermons de l'évêque Wilson<sup>2</sup>. La Manx Society fondée en 1858<sup>3</sup> a sauvé de l'oubli tout ce qui méritait d'être conservé du passé littéraire et du folklore de l'île de Man. Ce sont des chansons qui célèbrent des héros locaux; une pièce consacrée à Manannan Mac Lir témoigne de la persistance de l'ancienne légende gaélique; mais la plus grande partie de la poésie mannoise consiste en noëls. Peu de textes ont été recueillis en dehors de la Manx Society<sup>4</sup>. On peut encore citer une traduction du *Paradis perdu* de Milton, et une relation sur l'île de Man par John Brisdon<sup>5</sup>. Les principaux renseignements sur la langue, la littérature et la biographie de l'île de Man se trouvent dans une étude de Henry Jenner<sup>6</sup>.

## II

Au siècle dernier, on parlait encore en Grande-Bretagne une autre langue celtique que le gallois. C'est le cornique, dialecte breton de la Cornouaille anglaise. Ce ne fut que dans les premières

1. *The Book of Common Prayer in Manx Gaelic*, being translations made by bishop Phillips in 1610 and by the Manx clergy in 1765, edited by A.-W. Moore, assisted by John Rhys, Oxford, 1894, 2 vol. Le second volume est une étude phonétique du gaélique de Man.

2. *Sharmannyn Iovish Thomas Wilson, aspick*, translated by J. Corlett, 1783, 3 vol.

3. Les volumes les plus importants pour notre sujet sont les tomes XVI A collection of songs, proverbs, customs, superstitions, etc., XX et XXI.

4. J. Strachan, *A Manx folksong*, *Zeitschrift für Celtische Philologie*, t. I, p. 54-58. — *Cavalyn Gailekagh*, Manx carols translated into English, with a short preface by A.-W. Moore, Man, 1891.

5. *Manx Society*, t. XX.

6. *The Manx language: its grammar, literature and present state*. A paper read before the Philological Society, June 18<sup>th</sup>, 1875, London.

années du ix<sup>e</sup> siècle que les Saxons envahirent une partie du territoire où le cornique était parlé; celui-ci ne subsista que dans le Devonshire et le Cornwall, et disparut à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle. On a conservé le nom de la dernière personne qui le parla couramment, ce fut une vieille femme de Mousehole, Dolly Pentraeth, morte le 27 décembre 1777. Actuellement il ne reste du cornique que quelques traces dans les noms de lieux et dans le patois anglais des habitants du comté de Cornwall <sup>1</sup>.

Les manuscrits corniques qui nous ont été conservés datent du xiv<sup>e</sup> au xvi<sup>e</sup> siècle. A l'exception de quelques phrases de conversation, leur contenu est exclusivement religieux, et sauf une traduction du premier chapitre de la Genèse, ce sont des mystères. Le sujet en est peu varié. Deux traitent de la Création du Monde <sup>2</sup>, deux autres de la Passion <sup>3</sup>; un de la Résurrection <sup>4</sup>. Ils sont imités de mystères anglais auxquels ils empruntent parfois des tirades entières, et ne rappellent la Cornouaille que par quelques noms de lieux et de saints celtiques. Le mystère que l'on serait tenté de regarder comme le plus original et le plus intéressant serait la *Vie de saint Mériadek* <sup>5</sup> qui met en scène un saint qui appartient sans aucun doute à la légende bretonne. Mais en réalité la *Vie de saint Mériadek* est formée d'éléments empruntés à des vies de saints en latin ou en anglais. Elle se compose de trois parties : la légende de Mériadek, tirée d'une Vie latine qui a servi au compilateur armoricain Albert Le Grand pour rédiger au xvii<sup>e</sup> siècle la Vie de Mériadek; l'histoire du pape Silvestre et de l'empereur Constantin bien connue au Moyen Age, et l'histoire de la mère qui enlève à la Vierge l'enfant Jésus pour l'obliger à lui conserver son fils gravement malade. Le théâtre cornique ne fut donc qu'un théâtre d'em-

1. Polwhele, *The history of Cornwall*, t. II, p. 17 et suiv.; W.-S. Lach Szyrma, *Le dernier écho de la langue cornique* (*Revue celtique*, t. III, p. 239-242). Le principal dictionnaire cornique est celui de Williams, *Lexicon Cornu-Britannicum*, London, 1865; voir les corrections de J. Loth, *Revue celtique*, t. XXIII, p. 237-302. On trouve une grammaire cornique chez Norris, *The Ancient Cornish Drama*, t. II; et chez Lhwyd, *Archaeologia Britannica*, t. I, p. 222-253.

2. *Ordinale de origine mundi* (Norris, *The Ancient Cornish drama*, t. I, p. 2-219). Gwreans an bys, *The Creation of the world, a Cornish mystery* edited with a translation and notes by Wh. Stokes, London, 1864.

3. *Passio Domini nostri Jhesu Christi* (Norris, *The ancient Cornish drama*, t. I, p. 222-478). *The passion of our Lord*, edited by Wh. Stokes, Philological Society's transactions, London, 1862-1863.

4. *Ordinale de resurrectione* (Norris, *The ancient Cornish drama*, t. II, p. 2-222).

5. *The life of saint Meriasek*, edited by Wh. Stokes, London, 1872. Un glossaire de ce texte a été publié par Wh. Stokes dans l'*Archiv für Celtische Lexicographie*, t. I.

prunt<sup>1</sup> et n'offre guère qu'un intérêt linguistique. Tous les textes en ont été publiés et traduits en anglais. L'étude de leurs sources n'est pas achevée dans le détail et pourrait encore fournir la matière de recherches curieuses. La métrique des vers corniques a été étudiée par M. J. Loth<sup>2</sup>.

### III

Deux langues celtiques appartiennent à la France. L'une, le gaulois, a disparu après la chute de l'empire romain et l'invasion des Francs. A peine a-t-elle laissé quelques mots en français ; on en connaît surtout un grand nombre de noms propres de personnes et de lieux<sup>3</sup>. Les quelques inscriptions que l'on suppose être écrites en langue gauloise s'expliquent difficilement par les langues celtiques ; la plus récemment découverte, le calendrier de Coligny ne fait guère exception à cet égard. Quant à la littérature des Gaulois, on sait seulement qu'elle comprenait des poèmes historiques et des chants de guerre<sup>4</sup>. Il est possible que les récits fabuleux que les historiens grecs et romains nous ont transmis sur l'histoire des Gaulois proviennent d'anciennes épopées celtiques. Une langue celtique est encore aujourd'hui parlée dans une partie de la Bretagne française. Mais elle ne se rattache pas historiquement aux dialectes celtiques parlés en Gaule avant la conquête romaine. Dès le v<sup>e</sup> siècle de notre ère, la Bretagne armoricaine était occupée par une population gallo-romaine qui ne différait en rien de celle qui tenait tout le reste du pays. C'est alors seulement que les Bretons chassés de la Grande-Bretagne par l'invasion saxonne débarquèrent en Armorique par petites troupes et y apportèrent leur langue et leur civilisation. La civilisation bretonne ne garda pas longtemps son originalité en présence de l'influence française. La langue, elle aussi, fut rapidement envahie d'éléments étrangers en sorte qu'un quart au moins des mots du vocabulaire actuel est d'origine française. Ce fait, mis en lumière à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, permit aux celtologues de l'école de La Tour d'Auvergne et de Le Brigant de conclure, en renversant

1. Voir A. Le Braz, *Essai sur le théâtre celtique*, p. 84-139.

2. *La métrique galloise*, t. II, 2<sup>e</sup> partie, p. 204-216.

3. Voir J. Loth, *Chrestomathie bretonne*, p. 3-40.

4. G. Jullian, *Revue archéologique*, t. XL, p. 304-327.

l'ordre des rapports entre les deux langues, qu'un grand nombre de mots français étaient d'origine bretonne. Si le breton en dépit de sa pauvreté linguistique et littéraire est une des langues celtiques les mieux étudiées il le doit sans doute aux préjugés encore fort répandus sur son origine.

Le breton en 1885 avait pour limite une ligne menée de l'embouchure de la Vilaine au nord-ouest de la baie de St-Brieuc ; cette ligne est à peu près droite d'Ambon à Croixanvec ; elle décrit un arc de cercle convexe du côté du pays bretonnant, de Saint-Connec à Plouha. Sur 1.302.300 bretonnants, 679.700 ne comprenaient que le breton <sup>1</sup>. Cependant, il existe peu de périodiques rédigés entièrement en breton ; la *Kroaz ar Vretoned* <sup>2</sup> publie quelquefois du folklore et des poésies populaires ; la *Feiz ha Breiz* <sup>3</sup> ne s'occupe guère que de questions religieuses. Une récente revue littéraire bretonne *Spered ar Vro* n'a eu que quelques numéros. Quelques journaux et revues publiés en Bretagne consacrent quelques colonnes ou quelques pages soit à des études de littérature bretonne soit à des textes bretons anciens ou modernes. Parmi les revues il faut citer : *La Revue de Bretagne et de Vendée* fondée en 1857 et qui sous différents noms <sup>4</sup> s'est continuée jusqu'à nos jours ; l'*Hermine* revue artistique et littéraire de Bretagne <sup>5</sup>, qui paraît depuis 1889 ; la *Revue morbihannaise* <sup>6</sup> 1891-1895 ; enfin les *Annales de Bretagne* <sup>7</sup> qui, fondées en 1886 sont consacrées exclusivement à la philologie et à l'histoire armoricaines, et donnent depuis 1901 une bibliographie, aussi complète que possible, des publications en langue bretonne ou relatives à la Bretagne.

Il n'a point été publié d'histoire de la littérature bretonne <sup>8</sup>. La *Chrestomathie bretonne* de J. Loth <sup>9</sup> offre un tableau complet de l'évolution de la langue bretonne depuis l'époque du vieux celtique jusqu'à nos jours. Les grammaires et les dictionnaires bretons sont

1. P. Sébillot, *Revue d'ethnographie*, t. V, p. 1-29, *Revue celtique*, t. IV, p. 277-278.

2. Hebdomadaire, publié à Saint-Brieuc.

3. Bimensuel, publié à Brest.

4. *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1857-1888 ; *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, 1889-1901 ; *Revue de Bretagne*, depuis 1902.

5. Mensuelle, publiée à Rennes.

6. Mensuelle, publiée à Vannes.

7. Trimestrielle, publiée à Rennes et à Paris.

8. Un tableau de cette littérature a été tracé par A. Le Braz dans *La Plume*, t. VI, p. 78-84.

9. Paris, 1890.

en grand nombre<sup>1</sup>. Outre l'intérêt qu'ils offrent pour l'histoire de la langue bretonne, les plus anciens constituent de plus des répertoires de mots français peu connus ou pris dans des acceptions propres aux dialectes de l'Ouest ; le dictionnaire de Le Pelletier nous a conservé des transcriptions phonétiques de mots irlandais ; d'autres, par exemple le dictionnaire de Cillart de Kerampoul<sup>2</sup>, contiennent nombre de proverbes, de dictons, et de formules de médecine populaire. La littérature populaire imprimée et manuscrite a fait l'objet d'une bibliographie<sup>3</sup> mise à jour jusqu'en 1894.

De la littérature bretonne, on connaît surtout les chants populaires qui, publiés dès 1839 par Th. de la Villemarqué sous le titre de *Barzas-Breiz* eurent un succès considérable dans toute l'Europe<sup>4</sup>. Ce ne fut qu'après la publication de la sixième (en réalité troi-

1. *Le Catholicon de Jehan Lagadeuc, dictionnaire breton-français et latin*, publié par R.-F. Le Men (d'après l'édition de M. Auffret de Quetqueuran, imprimée à Tréguier chez Jehan Calvez en 1499, Lorient, s. d. Cf. *Revue celtique*, t. I, p. 395-399). — *Dictionnaire et colloques français et breton*, traduit du français en breton par G. Quiquer de Roseoff, Morlaix, 1626. — *Le sacré collège de Jésus divisé en cinq classes où l'on enseigne en langue armoricque les leçons chrestiennes avec les 3 clefs pour y entrer, un dictionnaire, une grammaire et syntaxe en même langue...*, par le R. P. Julien Maunoir, Quimper-Coréentin, Jean Hardouin, 1659. — *Dictionnaire breton-français du diocèse de Vannes*, composé par feu Monsieur de Chalons, Vannes, 1723, réédité par J. Loth, Rennes, 1895. — G. de Rostrenen, *Dictionnaire françois-celtique ou françois-breton*, Rennes, 1732. — G. de Rostrenen, *Grammaire françoise-celtique ou françoise-bretonne*, Rennes, 1738. — *Dictionnaire françois-breton ou françois-celtique du dialecte de Vannes*, par M. de l'A. (Cillart de Kerampoul), Leyde, 1744. — D. Louis Le Pelletier, *Dictionnaire de la langue bretonne*, Paris, 1752. — Le Brigant, *Eléments de la langue des Celtes gomerites ou bretons*, Strasbourg, 1779. — A. Dumoulin, *Grammatica latino-celtica, doctis ac scientiarum appetentibus viris composita*, Prague, Bohemorum, 1800. — T. Lejeune, *Rudiment euz ar Finister*. Brest, an VIII (1800). — Le Gonidec, *Grammaire cello-bretonne*, Paris, 1807 ; rééditée par H. de la Villemarqué en tête du *Dictionnaire breton-français*, Saint-Brieuc, 1850. — *Dictionnaire cello-breton*, Anzoulême, 1821, réédité avec des additions, par H. de la Villemarqué, Saint-Brieuc, 1850. — *Dictionnaire français-breton*, de Le Gonidec édité par H. de la Villemarqué, Saint-Brieuc, 1847. — J. Guillome, *Grammaire française-bretonne*, contenant tout ce qui est nécessaire pour apprendre la langue bretonne de l'idiome de Vannes, Vannes, 1836. — J. Hingant, *Eléments de la grammaire bretonne*, Tréguier, 1868. — A. Troude, *Nouveau dictionnaire pratique français et breton*, Brest, 1869. — *Nouveau dictionnaire pratique breton-français*, Brest, 1876. — Le Bayon, *Grammaire bretonne*, Vannes, 1896. — F. Vallée, *Leçons élémentaires de grammaire bretonne*, Saint-Brieuc, 1902. — A. Guillevic et P. Le Goff, *Grammaire bretonne du dialecte de Vannes*, Vannes, 1902.

2. *Annales de Bretagne*, t. V, p. 262.

3. Gaidoz et Schillot, *Bibliographie des traditions et de la littérature populaire de la Bretagne* (*Revue celtique*, t. V, p. 277-338). P. Schillot, *Bibliographie des traditions populaires de la Bretagne*, *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, t. XII.

4. *Barzas-Breiz, chants populaires de la Bretagne*, recueillis et publiés avec une traduction française, des éclaircissements, des notes et les mélodies originales, par Th. de la Villemarqué, Paris, Charpentier, 1839.

sième) édition<sup>1</sup> de ce recueil, en 1867, que les philologues commencèrent à se préoccuper de la méthode qu'avait suivie H. de la Villemarqué dans l'établissement des textes qu'il disait avoir recueillis de la bouche même de gens du peuple. Le docteur Halléguen, au congrès celtique tenu en 1867 à St-Brieuc<sup>2</sup>, dans un mémoire sur l'histoire littéraire de l'Armorique, déclara que les chants de la première partie du *Barzas-Breiz* étaient « des compositions savantes qui honorent leurs auteurs ». Ces critiques ne tardèrent pas à être précisées; dans un article paru dans l'*Atheneum* du 11 avril 1868, Le Men, qui dans une première rédaction de la préface du *Catholicon* de Lagadeuc avait affirmé que H. de la Villemarqué avait voulu donner à ses documents par des altérations non avouables une importance qu'ils n'avaient pas écrit que les chansons rapportées au plus lointain passé de la Bretagne (Gwenc'hklan<sup>3</sup>, Arthur, Is, Nomenoë, le Vin des Gaulois) sont inventées de toutes pièces<sup>4</sup>. Puis H. d'Arbois de Jubainville<sup>5</sup> en étudiant les différences très nombreuses qui distinguent la première édition de la sixième, observa que tous les changements opérés avaient pour but de plier la langue des chansons bretonnes aux exigences de la grammaire et du vocabulaire de Le Gonidec; en même temps, en rapprochant de certaines pièces du *Barzas-Breiz* les morceaux correspondants des *Gwerziou Breiz-Izel* de Luzel qui avaient paru en 1868, il s'était aperçu que dans les leçons publiées par La Villemarqué la vigueur du style des chansons populaires avait été singulièrement atténuée et que leur composition un peu lâche avait été régularisée; enfin, que les allusions historiques dont H. de la Villemarqué s'autorisait pour dater les poèmes du *Barzas-Breiz* ne se trouvaient point dans les variantes recueillies par Luzel. Dès 1868, il établissait la concordance entre seize pièces du *Barzas-Breiz* et seize chansons du recueil de Luzel. Pour chaque chanson, Luzel donnait toutes les variantes qu'il avait recueillies avec, pour chacune, le nom et l'adresse des chanteurs qui les lui avaient fournies. On ne pouvait donc mettre en doute leur sincérité. H. de la Villemarqué n'indiquait point ses sources et avouait qu'il avait combiné ensemble plusieurs

1. H. Gaidoz, *Revue celtique*, t. V, p. 307; t. VII, p. 80-81.

2. *Congrès international celtique de Saint-Brieuc*, 1868, p. 291 et suiv.

3. Voir E. Ernault, *Revue celtique*, t. XIV, p. 221-225.

4. Voir un article de H. Gaidoz, *Mélusine*, t. V, col. 272-283.

5. *Revue archéologique*, 1868, p. 227-240; *Revue critique*, 1867, t. 1, p. 106; II, p. 323; 1868, t. II, p. 214-215; *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1869, p. 265-281.

variantes pour constituer le texte qu'il donnait. Il en résultait que pour connaître la poésie bretonne populaire c'était à Luzel, non à H. de la Villemarqué, qu'il fallait s'adresser. Après les études de détail poursuivies avec méthode par M. H. d'Arbois de Jubainville, par Luzel<sup>1</sup>, par M. Louis Havet<sup>2</sup>, il n'était plus possible de douter que la plupart des textes du *Barzas-Breiz* n'eussent subi de nombreuses retouches, tant pour le fond que pour la forme<sup>3</sup>.

Quel était l'auteur de ces retouches ? Il est peu probable que ce fût H. de la Villemarqué. En 1836, quand celui-ci commença à réunir les chants populaires de la Bretagne, il ne savait pas le breton. Il dut s'adresser à des hommes plus compétents que lui pour mettre sur pied les textes et les traduire, et se contenta sans doute de tracer le plan du livre et d'en écrire le commentaire historique. D'après une confidence faite à Luzel et dont A. Le Braz a découvert la mention dans les papiers de Luzel<sup>4</sup>, ces hommes seraient l'abbé Henry, aumônier de l'hôpital de Quimperlé, et l'abbé Guéguen, recteur de Nizon. A côté des pièces retouchées, il y a des pièces dont on n'a point trouvé d'autres versions dans la littérature orale de la Bretagne. Faut-il en conclure que ces pièces ont été inventées par H. de La Villemarqué, par l'abbé Henry, ou par l'abbé Guéguen ? Est-il possible que les auteurs du *Barzas-Breiz* aient été de bonne foi tout en manquant de sens critique ? Dans l'avant-propos de la seconde édition du *Barzas-Breiz*, H. de la Villemarqué déclare qu'il a reçu pour augmenter son recueil des textes de « Prosper Proux, poète breton plein d'originalité, qui compose des chansons non moins dans le genre national que celles qu'il recueille » ; et que M. de Penguern a mis à sa disposition « plusieurs cahiers écrits par ses ordres ». Or la collection Penguern contient un certain nombre de pièces fabriquées par un poète breton de talent, René Kerambrun. De plus, six pièces dont la traduction avait été donnée par É. Souvestre dans *Les derniers Bretons*, 1836, ont passé dans le *Barzas-Breiz* ; trois pièces publiées et traduites par Fréminville dans les *Antiquités de la Bretagne*, 1832-1837, se retrouvent chez H. de la

1. *Revue archéologique*, 1869, p. 120-130 : *De l'authenticité des chants du Barzas-Breiz*, Saint-Brieuc, 1872.

2. *Revue politique et littéraire*, 1873, t. XI, p. 833-845.

3. Un résumé des premiers travaux sur le *Barzas-Breiz* et qui est l'œuvre de G. Lejean a été publié dans la *Revue celtique*, t. II, p. 34-70. Dans la *Revue Morbihanaise*, t. I, II, E. Ernault a essayé de déterminer quelle est la part de l'élément populaire dans quelques chansons du *Barzas-Breiz*.

4. *Annales de Bretagne*, t. XVIII, p. 321-325.

Villemarqué<sup>1</sup>. L'étude complète et détaillée des sources du *Barzaz-Breiz* n'a point encore été faite. Elle ne sera d'ailleurs possible que quand les cinq cents chansons manuscrites de la collection Penguern conservées à la Bibliothèque Nationale auront été éditées<sup>2</sup> et quand on aura dressé un inventaire exact de tous les types de chansons et de leurs diverses variantes.

En attendant, on peut consulter les pièces publiées soit dans des recueils spéciaux, soit dans des revues de folklore ou de littérature celtique. Les volumes de F.-M. Luzel et de A. Le Braz<sup>3</sup>, celui de N. Quellien<sup>4</sup>, les textes avec traduction donnés dans la *Revue celtique*, dans *Mélusine*, dans les *Annales de Bretagne*, dans la *Revue des traditions populaires*, par E. Ernault<sup>5</sup>, J. Loth<sup>6</sup>, F.-M. Luzel, A. Le Braz, F. Cadic<sup>7</sup>, Pierre Le Roux<sup>8</sup>, Le Lay<sup>9</sup>, L. Havet, E. Rolland, H. Gaidoz, E. Guicheux, Tamizey de Larroque, P. Laurent<sup>10</sup>, M. Abgrall<sup>11</sup> fourniraient dès maintenant une riche matière à qui voudrait étudier l'origine et le développement de la poésie populaire bretonne. Les Bretons distinguent deux genres poétiques : les *gwerziou* ou complaintes, les *soniou* ou chansons.

1. H. d'Arbois de Jubainville, *Revue celtique*, t. XXI, p. 258-266 ; XXIII, 229-236.

2. La publication en a été commencée par P. Le Roux dans les *Annales de Bretagne*, t. XIII et suiv. La plupart des chansons publiées par E. Ernault dans *Mélusine* sont tirées de la collection Penguern.

3. *Gwerziou Breiz Izel, chants populaires de la Basse-Bretagne*, recueillis et traduits par F.-M. Luzel, 1868-1874. — *Soniou Breiz Izel, chansons populaires de la Basse-Bretagne*, recueillies et traduites par F.-M. Luzel avec la collaboration de A. Le Braz, Bouillon, 1891. A. Le Braz a encore publié des chansons bretonnes dans les *Annales de Bretagne*, t. VIII, p. 84, 90, 104 ; la *Revue celtique*, t. XVII, p. 264 ; *Mélusine*, t. V, col. 305 ; — Luzel, dans la *Revue celtique*, t. II, p. 245, 495 ; les *Annales de Bretagne*, t. I, p. 203-213 ; t. II, p. 63 ; t. III, p. 253 ; t. V, p. 100, 270, 458-494 ; t. VII, p. 112-140, 244, 334 ; *Mélusine*, t. I, col. 74 ; t. III, col. 393 ; t. IV, col. 461 ; t. VII, col. 183.

4. *Chansons et danses des Bretons*, Paris, 1889. N. Quellien a aussi publié une chanson dans la *Revue des traditions populaires*, t. III, p. 342.

5. *Mélusine*, t. II, col. 498 ; t. III, col. 184, 208, 260, 327, 350, 421, 477 ; t. IV, col. 329, 357, 379, 404, 425, 432, 472, 501 ; t. V, col. 83, 187, 255, 307 ; t. VI, col. 66, 68, 91, 105, 165, 252 ; t. VII, col. 132, 133, 185, 187, 188, 256 ; t. VIII, col. 11, 43, 90, 210, 237, 259 ; t. IX, col. 45, 85, 134. *Revue celtique*, t. XIV, p. 217-218.

6. *Revue celtique*, t. VII, p. 179 ; *Annales de Bretagne*, t. I, p. 215, 360-363 ; t. II, p. 67-73, 346.

7. *Mélusine*, t. VII, col. 7, 9, 10, 125, 126, 128.

8. *Ibid.*, t. IX, col. 189.

9. *Annales de Bretagne*, t. IX, p. 432 ; t. X, p. 271. La *Table analytique des tomes I-XII des Annales de Bretagne* contient (p. 9) un index alphabétique des premiers vers de chaque chanson.

10. *Mélusine*, t. I, col. 533. — *Ibid.*, t. III, col. 82. — *Ibid.*, t. III, col. 161 ; t. IV, col. 299 ; t. V, col. 213, 256, 272. — *Ibid.*, t. III, col. 182. — *Ibid.*, t. VII, col. 5. — *Ibid.*, t. VII, col. 62, 203.

11. *Revue des traditions populaires*, t. II, p. 310, 397, 551.

Les *gwerziou* retracent l'histoire locale, les légendes religieuses, les croyances et les superstitions populaires; les *soniou* comprennent les chansons d'amour, les satires, les chants propres aux divers métiers, aux soldats, aux matelots; les chansons de noce; les noëls. D'une manière générale, les *gwerziou* sont plus originales que les *soniou*. Ceux-ci sont le plus souvent imités du français, et ont été vraisemblablement empruntés par l'intermédiaire de la Haute Bretagne, de la Normandie et du Poitou. Luzel avait commencé l'étude des sources des *gwerziou*, qu'il faudrait compléter à l'aide de recherches minutieuses dans les archives bretonnes; l'étude des *soniou* est à peine ébauchée.

Outre les chansons, la littérature populaire bretonne comprend de nombreux contes; comme ils intéressaient surtout les folkloristes, la plupart n'ont été publiés que dans la traduction française; on ne peut douter de la sincérité de ceux qui ont été recueillis par F.-M. Luzel<sup>1</sup>. Pour quelques-uns d'ailleurs, les seuls que nous ayons à signaler ici, nous avons le texte breton<sup>2</sup>. Les contes mythologiques sont assez nombreux, mais les légendes pieuses, comme on devait s'y attendre, y occupent une place prépondérante. Les légendes relatives à la mort, recueillies par A. Le Braz, qui constituent la partie la plus originale du folklore breton, sont des traductions du breton. Le texte d'une des plus littéraires de ces légendes a été publié<sup>3</sup>, et on peut se rendre compte du rapport qui unit le texte et la traduction.

Les proverbes et dictons, qui appartiennent plus au folklore qu'à la littérature, ont fait l'objet de publications spéciales<sup>4</sup>.

Presque toute la littérature bretonne est d'origine religieuse; un des plus anciens livres imprimés en breton est un livre d'Heures latines et bretonnes<sup>5</sup>; l'incunable de 1530 qui comprend le mystère de la Passion et de la Résurrection nous a conservé aussi trois poèmes

1. Les publications de Luzel sont très dispersées; on en trouve la bibliographie dans les *Annales de Bretagne*, t. X, p. 340; t. XI, p. 62, 226.

2. *Revue celtique*, t. I, p. 106; t. XII, p. 270; t. XIII, p. 200.

3. *Annales de Bretagne*, t. XVIII, p. 344-353.

4. Sauvè, *Proverbes et dictons de la Basse-Bretagne*, *Revue celtique*, t. I, p. 243, 400; t. II, p. 78, 218, 362; t. III, p. 60, 192; Hingant et F. Vallée, dans les *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. XXXVII (1899), p. 138-162; E. Ernault, *Mélusine*, t. VIII, col. 86, 116, 139, 164; t. IX, 208, 258, 280; t. X, 45, 89, 158, 487, 212, 233, 259, 273. Voir aussi les recueils plus anciens de Brizeux, *Furnez Breiz*, Lorient, 1856, et de G. Milin, *Furnez ar geiz eus a Vreiz*, Brest, 1868.

5. *Middle-breton hours*, edited with a translation and glossarial index, by Wh. Stokes. Calcutta. 1876.

bretons<sup>1</sup> : l'un sur le Trépas de la Vierge Marie; c'est une imitation du *Trespasement de Nostre Dame* imprimé à Brehant-Loudéac en 1484; le second est intitulé : *Pemzec Ieuenez Maria* « Les quinze joies de Marie »; le troisième, *Buhez mabden* « La vie de l'homme » semble imité du *Grand Testament* de Villon<sup>2</sup>. La *Vie de sainte Catherine*<sup>3</sup> publiée pour la première fois en 1576, est une traduction plus ou moins exacte de la Vie latine de sainte Catherine tirée de la *Légende dorée* de Jacques de Voragine. On ne connaît pas l'original français d'un ouvrage composé en 1519 par maistre Iehan le vieil, menuisier, de la paroisse de Ploegonuen et dont le titre est : *Le mirover de la mort en breton auquel doctement et deuotement est trecté des quatre fins de l'home; c'est à scauoyr de la mort, du dernier jugement du tressacre Paradis et de l'horrible prison de l'Enfer et ses infinis tourments*. Quant au *Miroir de la confession* imprimé en 1621, c'est une traduction de l'ouvrage français du jésuite de Bonis, par Tanguy Guéguen, prêtre et organiste du pays de Léon. Tanguy Guéguen a aussi traduit en breton (Morlaix, 1622) la *Doctrine des chrétiens* du jésuite Ledesme<sup>4</sup>. Les *Réflexions profitables sur les fins dernières de l'homme* par Charles Le Bris<sup>5</sup>, sont, d'après P. Levot<sup>6</sup>, traduites du français du Père Crasset. Les cantiques bretons du père Maunoir<sup>7</sup>, les Noël anciens de Tanguy Guégen<sup>8</sup> publiés en 1650, les cantiques spirituels de Pierre Barisy, conservés dans un manuscrit de la Bibliothèque de Quimper, sont peut-être des œuvres plus originales et, dans une certaine mesure, populaires. Les cantiques bretons du *Doctrinal ar Christenien*, Morlaix, 1628, publiés et traduits par E. Ernault<sup>9</sup>, sont intéressants parce que les vers y observent tous la loi des rimes internes<sup>10</sup>.

1. *Poèmes bretons du Moyen Age*, publiés et traduits d'après l'incunable unique de la Bibliothèque Nationale, avec un glossaire index, par le vicomte Hersart de la Villemarqué, Paris, 1879.

2. J. Nicolas, *Buhez Mabden, Annales de Bretagne*, t. XIX, p. 241-245.

3. *Buhez an itron sancles Cathell*, Montrolles, 1576.

4. *An mirover a confession*, Montroules, 1621. — *Doctrin ar christenien*, Montroules, 1622.

5. *Reflexionou profitabl var ar finvezou diveza eus an den*. Quemper, 1771.

6. *Biographie bretonne*, t. II, p. 207.

7. *Canticou spirituel hac instructionou profitabl*, Quemper.

8. Reproduits avec une traduction française par H. de la Villemarqué, *Revue celtique*, t. X, p. 1-49, 288-319; t. XI, p. 46-67; t. XII, p. 20-54; t. XIII, p. 126-169, 334-345.

9. *Les cantiques bretons du Doctrinal (Archiv für celtische Lexicographie*, t. I, p. 213-223, 360-393, 556-627).

10. Sur la rime interne des anciens vers bretons, voir J. Loth, *La métrique galloise*, t. II, 2<sup>e</sup> partie, p. 177-203.

A l'exception de la Vie de sainte Catherine<sup>1</sup> en partie traduite de la *Légende dorée*, les vies de saints qui forment une portion si considérable de la littérature religieuse chez les Irlandais et les Gallois n'ont passé dans la langue bretonne qu'à l'époque moderne<sup>2</sup>; mais elles ont fourni de nombreux sujets de contes ou de complaintes et de tragédies populaires.

La littérature dramatique de la Bretagne est considérable. La Bibliothèque nationale conserve une centaine de pièces manuscrites. Une cinquantaine d'autres figurent dans les collections particulières. Il est possible qu'on en puisse encore découvrir quelques-unes en Basse-Bretagne, dans les rares régions que n'aurait point encore explorées le zèle passionné et persévérant de F.-M. Luzel. Le nombre des pièces publiées n'excède guère une vingtaine. La plus anciennement imprimée, *An Passion*, Paris, Quilléveré, est datée de 1530. Les plus anciens manuscrits ne sont pas antérieurs aux dernières années du xv<sup>e</sup> siècle. La plupart sont du xviii<sup>e</sup> et du xix<sup>e</sup> siècle. La langue des pièces bretonnes est pénétrée de mots français; le style est le plus souvent pénible; la versification ne se soutient qu'à grand renfort de chevilles. Les sujets, comme le démontre A. Le Braz dans le livre qu'il leur a consacré, sont empruntés à des pièces françaises. Ils sont, pour la plupart, religieux. Le cycle de l'Ancien Testament et de l'histoire des Juifs renferme la *Création du monde*<sup>3</sup>, la *Vie de Jacob et de ses enfants*<sup>4</sup>, la *Vie de Moïse*<sup>5</sup>, la *Vie de Saül*, la *Vie de David*, la *Destruction de Jérusalem par Titus*. Au cycle du Nouveau Testament appartiennent la *Vie de sainte Anne*, la *Vie des Trois Rois*<sup>6</sup>, la *Pastorale de la Nativité*<sup>7</sup>, la *Vie de saint Jean-Baptiste*, la *Vie*

1. Publiée d'après l'édition de 1576 et traduite par E. Ernault, *Revue celtique*, t. VIII, p. 76-95.

2. Les vies isolées sont assez rares : *Ar buez sant Cawrintin* par le Père Maunoir, réimprimé à Quimper, 1821 : *Bue sant Ervoan Landreyer*, Tréguier, 1867 ; *Bue an eruzuzes Franseza à Anboaz*, Lanhuon, 1868 ; *Buz sant Theodot*, Quimper, 1872. Mais la Vie des Saints est un livre que l'on trouve dans toutes les chaumières bretonnes : *Buez ar zent skrivet e nevez e brezounek gant ann aotrou Morvan*, 2<sup>e</sup> éd. revue, Quimper, 1894. Du même G. Morvan, on a une sorte de Morale en action : *Kenteliou hag istoriou a skuer val erit ar Vretoned*, Brest, 1889.

3. *La création du monde*, mystère breton, publié et traduit par E. Bernard, *Revue celtique*, t. IX, p. 149, 322 ; t. X, p. 192, 414 ; t. XI, p. 254.

4. *Tragedi Jacob Ieshanvel Israel*, Montroulez, 1850.

5. *Tragedi Moyses Iesenmour an Hebreanet*, dans le volume précédent.

6. *Bude en tri Roué. farce deroll*, Guinett, 1745. Cf. *Revue celtique*, t. II, p. 248-250; ce mystère a été recueilli en 1886 par J. Loth, *Revue celtique*, t. VII, p. 324-357.

7. *Pastoral var quinevez Jesus-Christ*, Montroulez, s. d.

de l'Enfant prodigue, La Passion et la Résurrection<sup>1</sup>, la Vie de saint Pierre et de saint Paul, la Vie de l'Antechrist. Le cycle des saints comprend surtout des vies de saints français, la Vie de saint Guillaume<sup>2</sup>, la Vie de saint Martin, la Vie de saint Antoine, la Vie de sainte Barbe<sup>3</sup>, la Vie de saint Alexis, la Vie de saint Denis, la Vie de saint Laurent, mais aussi quelques vies de saints celtiques : la Vie de saint Yves, la Vie de sainte Nonne et son fils saint Devy<sup>4</sup>, la Tragédie de saint Bihui<sup>5</sup>, Saint Guigner, Saint Gwennolé<sup>6</sup>, Sainte Tryphine et le roi Arthur<sup>7</sup>, Louis Eunius ou Le Purgatoire de saint Patrice<sup>8</sup>.

Le cycle romanesque comprend la Vie de sainte Geneviève de Brabant<sup>9</sup>, la Vie de sainte Hélène de Constantinople<sup>10</sup> qui ne se rattachent qu'en apparence au cycle des saints, Les quatre fils d'Aymon<sup>11</sup>, Charlemagne et ses douze pairs, Orson et Valentin, Huon de Bordeaux.

Le simple énoncé de ces titres suffit à évoquer devant nous les mystères ou les romans français qui ont été adaptés à la scène bretonne. Le développement de l'action elle-même est servilement calqué sur l'original français; même lorsqu'il s'agit de sujets celtiques, les auteurs ne s'écartent guère du type traditionnel des mystères français ou du modèle uniforme des Vies latines de saints.

La littérature dramatique bretonne n'a donc ni originalité, ni qualités brillantes ou précises de fond et de forme. Elle méritait pourtant l'étude que A. Le Braz en a faite<sup>12</sup>. C'est un des rares exemples que nous ayons d'un théâtre populaire, œuvre de prêtres,

1. *Le grand mystère de Jésus. Passion et resurrection*, drame breton du Moyen Age, avec une étude sur le théâtre chez les nations celtiques, par H. de la Villemarqué, Paris, 1865.

2. *Tragedien sant Guillarm, condit deus a Poetou*, Montroules, 1872.

3. *Le mystère de sainte Barbe*, publié avec traduction française, introduction et dictionnaire étymologique du breton-moyen, par E. Ernault, Nantes, 1885.

4. *La vie de sainte Nonne*, publiée et traduite par E. Ernault (*Revue celtique*, t. VIII, p. 230-301, 405-491).

5. *Trajedî sant Bihui*, Guénéd, 1875.

6. *Buhez sant Gwennolé abad. La vie de saint Gwennolé abbé*, texte breton et traduction française en regard, par F.-M. Luzel, Quimper, 1889. Un extrait d'une Vie de saint Gwennolé apparentée à celle-ci a été publié par P. Le Nestour, *Revue celtique*, t. XV, p. 245-271.

7. *Sainte Tryphine et le roi Arthur*, traduit, publié et précédé d'une introduction par F.-M. Luzel, Quimper, 1863.

8. *Buez Louis Eunius dijentil ha pec'her bras*, Lanhuon, 1871.

9. *Buez santez Genovefa*, Lanhuon, 1864.

10. *Buez santes Helena*, Lannion, 1862.

11. *Buez ar pévar mab Emon duc d'Ordon*, Montroulez, 1866.

12. *Essai sur l'histoire du théâtre celtique*, Paris, 1904.

de clercs à demi lettrés, et même de simples artisans que des copistes patients et malhabiles, laboureurs, tisserands, matelots employaient leurs rares loisirs à transcrire, et que des amateurs paysans remplis de plus de zèle que de talent représentaient sur des tréteaux grossiers où des draps tendus faisaient l'office de décors. Le théâtre breton nous a conservé une image de ce que devaient être en France au Moyen Age les représentations des mystères et des moralités. Il nous montre de plus le goût naïf et touchant d'un peuple pour un genre de divertissement intellectuel qui, à peu près inconnu maintenant dans nos campagnes, était aux siècles derniers répandu dans les moindres bourgades de Basse-Bretagne.

Il serait donc à désirer que l'on poursuivit la publication et la traduction des principales œuvres du répertoire dramatique breton. Seulement sept mystères ont été traduits en tout ou en partie. Ce sont : La Création du monde, La Passion et la Résurrection, La Vie de sainte Nonne, Sainte Tryphine et le roi Arthur, La Vie de saint Guénolé, La Vie de sainte Barbe, Le Mystère des Trois Rois. Nous avons aussi la traduction d'une sorte de débat entre le Chagrin et la Sagesse<sup>1</sup>. Outre l'intérêt que les pièces bretonnes peuvent présenter pour l'histoire du théâtre français au Moyen Age, surtout dans le cas où l'original français qui a servi de modèle à l'adaptateur breton est mutilé ou perdu, leur publication permettrait d'enrichir les dictionnaires bretons d'un grand nombre de mots celtiques ou empruntés.

De nos jours, le théâtre breton semble avoir repris quelque vitalité. A côté du répertoire traditionnel des mystères, on a cherché à mettre sur la scène des sujets historiques<sup>2</sup> ou moraux<sup>3</sup>. La Renaissance ne s'est pas limitée au genre dramatique, et vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle apparaissait une poésie lyrique bretonne, souvent imitée de la poésie populaire des *gwerziou* et des *soniou*, quelquefois inspirée par des modèles français ou étrangers. Brizeux, l'abbé Guillome, Luzel, Olivier Souvestre, Prosper Proux, J.-M. Lejean, N. Quellien, A. Le Braz sont les principaux noms de

1. Victor Tourneur. *Ar Furnes ac ar Jagrin*, *Revue celtique*, t. XXIV, p. 255-269.

2. Par exemple, *En Eutra Kerioloet*, mystère breton en trois actes et en vers, avec traduction française par J. Le Bayon. Guéned, 1902.

3. Par exemple, *Ar Vezventi*, tragédie contre l'alcoolisme, par T. Le Garrec. Saint-Brieuc, 1901.

la Pléiade armoricaine<sup>1</sup>. En 1862, Th. Clairret a publié une anthologie des poètes bretons qui eut une seconde édition en 1888<sup>2</sup>. Les concours de l'Union régionaliste ont fait connaître un grand nombre de poètes<sup>3</sup>; quelques-uns sont doués d'un réel talent; la plupart n'ont créé que des œuvres banales et factices, produits d'imitation ou de convention. Serons-nous témoins du développement au xx<sup>e</sup> siècle d'une poésie bretonne littéraire succédant à des siècles de poésie populaire? Il est peu probable qu'en un pays où tous les écrivains qui ont laissé une trace dans l'histoire se sont exprimés en français, un homme de génie consente à mettre au service d'une langue pauvre et d'un public restreint une source nouvelle d'inspiration. Et il serait à craindre, quelque intéressants d'ailleurs que soient les efforts tentés pour remettre en honneur le breton et pour lui créer une littérature, que l'attention ne se détournât de jour en jour davantage de la seule langue celtique parlée en France, si l'on voulait en lier la destinée aux restes d'un passé qui ne reviendra pas.

G. DOTTIN.

1. *Fables choisies de La Fontaine*, traduites en vers bretons par P.-D. de Goebriand, Morlaix, 1836. — *Abrege deus a histoar Revolution Franç laquet en guers gant an aoulrou Lay*. Guingamp, 1839. — *Livr el labourer groeit dré en eutru Guillom*, Vannes, 1849; ce livre a été mis en breton de Léon, Trégnier et Cornouaille, par Ch. Gwennou, Brest, 1893. — Prosper Proux, *Canaouennou grêt gant eur C'hevnewod*, 1838; *Bombard Kerne, Jabudao ha Kaniri*, Guingamp, 1866. — Brizeux, *Telen Arvor*, Paris, 1839; — Luzel, *Bepred Breizad*, Morlaix, 1865; — J. Lescour, *Telemn Remengol*, Brest, 1867; *Telemn Gwengam*, Brest, 1869. — *Chansoniou compozet gant Y. M. Thomas*, Lannion, 1870; — *Eun neubeut gwerziou brezonek*, quelques chants bretons, par C. Rannou, Lannion. s. d.; — J. Cadiou, *En Breiz-Izel*, Morlaix, 1885; *Ivona*, Morlaix, 1886; — N. Quellien, *Annaik*, Paris, 1880; *Breiz*, Paris, 1898; — abbé Lec'hvien, *Gwerziou ha soniou*, Saint-Brieuc, 1900; — Jaffrenou, *Barzaz Taldir*, Paris, 1903.

Je dois la plupart de ces indications bibliographiques à l'amitié de A. Le Braz.

2. *Bleuniou Breiz*, poésies anciennes et modernes de la Bretagne, 2<sup>e</sup> éd., Quimperlé, 1888.

3. *Bleuniou Breiz Izel*, Fleurs de Basse-Bretagne, choix de poésies couronnées par l'Union régionaliste bretonne à Quimperlé. Rennes, 1902 (extrait des *Annales de Bretagne*, t. XVIII et XIX).

## NOTES, QUESTIONS ET DISCUSSIONS

---

### L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DANS LES UNIVERSITÉS D'ALLEMAGNE ET DE FRANCE

M. F. Lot a fait récemment à la Société d'Histoire moderne une très intéressante et importante communication sur *L'Enseignement de l'Histoire et de l'Histoire de l'Art dans les Universités d'Allemagne et de France ; études statistiques*. Nous reproduisons ici, pour la première partie (Histoire proprement dite), le résumé qu'en a donné le *Bulletin* de la Société, n° de février.

« L'idée première de ce travail a été de tenter de déterminer avec quelque précision l'importance respective de l'histoire ancienne et de l'histoire moderne dans l'enseignement supérieur de l'Allemagne et de la France ; et aussi de voir de quel côté se dirigeait la faveur des nouvelles générations. La meilleure manière de procéder a paru être de recourir à la méthode statistique. A condition qu'elle soit traitée avec prudence et qu'on ne lui demande que ce qu'elle peut donner, la statistique peut seule fournir des indications précises. M. Lot a relevé dans le dernier volume du *Deutscher Universitäts Kalendar* (semestre 1903-1904) les noms des professeurs d'histoire, avec la liste de leurs cours et conférences et le nombre d'heures d'enseignement distribué au public. Il était nécessaire de procéder à la même opération pour une période antérieure, afin d'avoir une base de comparaison. Remonter à vingt ou trente ans en arrière était peu instructif : on sait déjà, en gros, que l'histoire moderne est en progrès partout depuis un quart de siècle. D'autre part, se contenter de se reporter à cinq ou six ans en arrière présentait un autre inconvénient : la perspective est insuffisante. Après réflexion, il a semblé qu'on pouvait prendre pour point de comparaison le semestre correspondant de la première année du dernier *decennium* du XIX<sup>e</sup> siècle, soit l'hiver 1890-1891. Un recul de treize années est suffisant pour qu'on puisse apprécier en ces matières une évolution.

Avertissons que pour l'Allemagne nos chiffres sont incomplets certai-

nement, d'abord parce que, en parcourant les listes d'une richesse exubérante de la *Philosophische Fakultät* des Universités allemandes, des omissions sont inévitables; ensuite parce que, au moment où paraît le *Kalendar*, bon nombre de professeurs n'ont pas encore fait connaître leur programme. Donc nos chiffres, pour l'Allemagne, sont des *minima*.

Aussitôt le dépouillement terminé, une séparation est apparue très nette : d'un côté les professeurs<sup>1</sup> et privat-dozenten qui étudient l'antiquité classique gréco-romaine et qui sont des spécialistes ne faisant aucune incursion hors de leur domaine propre. De l'autre, les médiévistes et modernes entre lesquels il est impossible d'établir une séparation tranchée, pour la raison sans doute que le moyen âge est considéré comme faisant partie de l'histoire moderne. On a tenté, néanmoins, en se basant sur des considérations trop longues à développer ici, d'établir dans la mesure du possible une distinction entre médiévistes et modernes, mais avec beaucoup de réserve.

Donnons tout d'abord le chiffre total (minimum, rappelons-le) des professeurs d'histoire des vingt et une Universités allemandes (Munster compris), pour l'hiver 1903-1904 : il est de 152, dont 105 professeurs et 47 privat-dozenten. Pendant l'hiver 1890-1891 il n'était que de 127, dont 92 professeurs et 35 privat-dozenten.

De ce seul fait ressort que l'enseignement de l'histoire est plus en faveur que jamais ; l'augmentation du nombre des privat-dozenten montre, en outre, que cette faveur n'est pas entièrement artificielle, occasionnée par des créations de chaires, mais que cet enseignement intéresse les jeunes dozenten, lesquels sont peu ou pas rétribués.

Si nous entrons dans le détail, nous trouvons comme personnel :

	En 1904.		En 1891.	
	Professeurs.	Dozenten.	Professeurs.	Dozenten.
Histoire ancienne <sup>2</sup> .....	33	dont 7	31	dont 9
— médiévale.....	35	— 14	32	— 9
— moderne.....	44	— 15	31	— 8
— médiévale et moderne..	29	— 7	28	— 7
— locale, etc.....	11	— 4	5	— 1
	152	dont 47	127	dont 35

Ce tableau n'a pas besoin d'un long commentaire.

1. Il n'a été fait aucune différence dans le relevé entre les professeurs ordinaires et extraordinaires, qui sont surtout différenciés par une question de traitement, qui n'offre en l'espèce aucun intérêt.

2. En outre, 8 professeurs de philologie classique en 1904, 11 en 1891, font des cours intéressant les institutions et l'histoire anciennes. De même, 15 orientalistes (dont 6 dozenten) en 1904, contre 6 (dont 1 dozent) en 1891, font gracieusement des cours historiques pour étudiants de toutes les Facultés. On trouvera plus loin le relevé des heures de cours ainsi distribuées, mais, comme ces savants ne font pas de l'histoire l'objet propre de leurs études, on s'est abstenu de les faire figurer dans le relevé ci-joint.

L'histoire ancienne n'est nullement en décadence, mais elle ne progresse pas et même elle sollicite moins l'intérêt des jeunes, car le nombre des privat-dozenten tombe de 9 à 7.

Au contraire, le moyen âge et le moderne accusent une sensible augmentation. L'intérêt pour les études modernes se manifeste aussi, pour le dire en passant, dans un autre domaine, celui qu'on est convenu d'appeler les « sciences sociales » (*Staatswissenschaften*) : de 59 (dont 11 dozenten) en 1891, le personnel monte à 85 (dont 23 dozenten) en 1904<sup>1</sup>.

§ 2. Les résultats auxquels nous venons de parvenir ne sont pas, néanmoins, suffisants. On peut serrer les choses de plus près en relevant les heures de service hebdomadaire du personnel professoral et en groupant ces heures en plusieurs séries : cours généraux privés et publics<sup>2</sup>, conférences de séminaire, conférences de sciences auxiliaires<sup>3</sup>, institutions publiques et privées<sup>4</sup>, cours et conférences professés par des orientalistes sur l'histoire de l'Orient antique.

#### A. — HISTOIRE ANCIENNE.

	1904	1891
Cours privés et publics ....	418	90
Conférences de séminaire..	49	48
Cours d'institutions <sup>3</sup> .....	26	43
Sciences auxiliaires.....	19	17
Histoire de l'Orient antique.	24	15
	238 heures par semaine	213

#### B. — HISTOIRE MÉDIÉVALE.

	1904	1891
Cours privés et publics ....	413	99
Conférences de séminaire..	56	42
Sciences auxiliaires.....	56	48
	225 heures par semaine	189

#### C. — HISTOIRE MODERNE.

	1904	1891
Cours privés et publics ....	202	139
Conférences de séminaire..	80	36
	282 heures par semaine	175

1. A Berlin notamment, le nombre des dozenten quadruple, passant de trois à une douzaine.

2. Ceux-ci, peu importants, n'ont pas de colonne spéciale.

3. Paléographie, Diplomatique, Papyruskunde. On y a joint l'Épigraphie (mais non la Numismatique que nous rattachons à l'Histoire de l'Art). L'Archivistique et la Bibliothéconomie, peu enseignées, ont été comprises dans la section « Moyen Âge », pour ne pas multiplier les sous-divisions.

4. Ceux-ci professés pour l'antiquité presque toujours par des philologues, cf. p. 106, note 2.

D. — ENSEIGNEMENT EMBRASSANT A LA FOIS L'HISTOIRE MÉDIÉVALE  
ET L'HISTOIRE MODERNE.

	1904	1891
Cours privés et publics . . . .	43	74
Conférences de séminaire . .	2	29
	<u>45 heures par semaine</u>	<u>103</u>

E. — HISTOIRE LOCALE, DIVERS.

Cours et conférences . . . . .	27 heures par semaine	22
--------------------------------	-----------------------	----

En résumé, en distinguant deux grandes divisions, d'un côté les cours, de l'autre les conférences de séminaire et les conférences de sciences auxiliaires (en pratique elles sont indiscernables), on aboutit à ce résultat que, chaque semaine, les 21 Universités allemandes distribuent aux étudiants, pendant l'hiver présent, 504 heures de cours (415 pour les professeurs, 89 par les dozenten), et 263 heures de conférences (198 par les professeurs, 65 par les dozenten), soit 767 heures qui, augmentées de l'apport des orientalistes (24) et de divers (27), portent le total hebdomadaire à plus de 800 HEURES<sup>1</sup> :

En 1891, ce total était d'environ 700 HEURES.

Ce total, déjà colossal, pourrait être augmenté légitimement de bon nombre d'heures d'un caractère historique professées par les spécialistes des « sciences sociales ». Enfin, la Faculté de philosophie n'épuise pas l'activité historique des Universités allemandes. Toutes ont à la Faculté de théologie deux à trois professeurs pour l'Histoire de l'Église, donnant 12 à 15 heures de cours par semaine et de 2 à 6 heures d'exercice de séminaire historique.

II. — Reportons-nous maintenant à la France et relevons le nombre des professeurs, chargés de cours, maîtres de conférences pendant le présent hiver 1903-1904<sup>2</sup>. Pour Paris nous comptons non seulement la Faculté des Lettres, mais l'École Normale, l'École des Chartes, l'École des Hautes-Études, le Collège de France.

A. — PARIS.

ANTIQUITÉ.		MOYEN AGE.		MODERNE.
Histoire.	Scienc. auxil.	Histoire.	Scienc. auxil.	
5	4	9	4	7
<u>9</u>		<u>13</u>		

Soit 29 maîtres de tous ordres pour la capitale.

1. On remarquera particulièrement : 1° l'augmentation des heures des cours pour l'histoire médiévale et moderne ; 2° que les heures de séminaire pour l'histoire moderne ont doublé.

2. On n'a pas fait, comme pour l'Allemagne, la comparaison avec 1890-1891, car, chez nous, l'augmentation du personnel a été trop insignifiante pour mériter d'être relevée, si tant est qu'il y ait eu vraiment augmentation.

## B. — PROVINCE.

ANTIQUITÉ.	MOYEN AGE.	MODERNE.	HIST. LOCALE.	DIVERS.
8 <sup>1</sup>	12	13	8 <sup>2</sup>	4 <sup>3</sup>

Au total 43 maîtres (dont 4 libres) pour la province, ce qui, joint au contingent parisien, donne un total de 74, *pas même la moitié de l'Allemagne*.

Ces 74 professeurs de tous ordres doivent 3 heures par semaine s'ils appartiennent à une Faculté, et moins s'ils font des cours libres ou font partie du Collège de France, par exemple. Ainsi le total des heures distribuées chaque semaine en France ne dépasse pas 200, si même ce chiffre est atteint, c'est à-dire le *quart de l'Allemagne*.

Dans le détail nous remarquons que les deux capitales, Berlin et Paris, ont un nombre de professeurs à peu près égal. Mais, tandis que la province allemande possède environ 130 maîtres, la province française en a tout au plus 43, c'est-à-dire, en gros, le tiers seulement. La moyenne du personnel historique d'une Université allemande (Berlin non compris) est de 6 à 7, dont 3 ou 4, et parfois 5, font de l'histoire moderne. Une Université française de province est heureuse quand elle possède 3 professeurs d'histoire (dont 1 pour le moderne<sup>2</sup>). Six d'entre elles (Lille, Rennes, Poitiers, Clermont, Dijon, Besançon) n'ont ni chaire ni conférence spécialement affectée à l'histoire de l'antiquité ; deux (Aix, Grenoble) n'ont personne pour l'histoire du Moyen Age. En outre, à Dijon, Besançon, Grenoble, Clermont, Poitiers, les deux professeurs ou maîtres de conférences doivent distribuer l'enseignement de la géographie, toujours donné en Allemagne par un personnel spécial.

C'est surtout quand on examine les programmes allemands et français que la richesse des uns et la pauvreté des autres sautent aux yeux. Comparez cet hiver ce que peut donner non pas Besançon ou Clermont, mais Lyon, la première Université française après Paris, la mieux pourvue, avec ce qu'offre Leipzig, la première d'Allemagne après Berlin. Comparez même les deux capitales. Paris, avec ses trente professeurs des divers établissements, présente un programme singulièrement réduit. Un étudiant pourrait suivre les cours pendant dix ans sans avoir jamais l'occasion de voir traiter certains siècles de l'histoire de France. Que dire de l'histoire étrangère ? Inutile de parler d'histoire sociale, économique, religieuse. A Berlin, au contraire, vous trouverez chaque hiver des cours abondants sur toutes les périodes et tous les pays. Là, presque pas de lacunes dans la trame historique. Ici, plus de trous que d'étoffe. »

Pour l'histoire de l'art, M. Lot constate, d'une part, que la « poussée vers l'art moderne » est également très sensible ; d'autre part, que l'Alle-

1. Dont un professeur de Lycée chargé de conférences.

2. Dont 2 cours libres.

3. Lyon est l'unique Université française qui ait deux professeurs d'histoire moderne, luxe que s'offrent quantité d'Universités allemandes très secondaires.

magne l'emporte, et par le nombre des maîtres (93 contre moins de 30), et naturellement par celui des heures. Il fait ressortir l'incohérence de cet enseignement à Paris et sa pauvreté en province.

« Au reste, pour l'enseignement de l'archéologie et de l'histoire de l'art, la France, avec moins de trente personnes, est inférieure non seulement à l'Allemagne (93), mais à l'Autriche et à l'Italie, qui en comptent chacune une quarantaine. La Suisse, avec 22 professeurs et docteurs, possède un personnel presque aussi nombreux que le nôtre (Paris et province)<sup>1</sup>.

Au total, tant pour l'histoire proprement dite que pour l'histoire de l'art, chaque semaine du présent hiver, les Universités allemandes, avec un personnel de 250 maîtres de tous ordres, offrent 1,200 heures de cours et conférences.

La France possède un personnel d'environ 100 maîtres de tous ordres, distribuant chaque semaine environ 250 heures de cours et conférences. »

La communication de M. Lot a provoqué, à la séance suivante de la Société, une longue discussion dont le compte rendu figurera au *Bulletin* du mois de mars<sup>2</sup>.

Un certain nombre d'objections ont été présentées à M. Lot. On lui a fait observer que, dans quelque mesure, l'enseignement des classes supérieures de nos lycées répond à l'enseignement initial des Universités allemandes ; qu'il existe en France divers établissements d'enseignement supérieur, indépendants des Universités ou libres, qui en Allemagne seraient rattachés à l'organisation universitaire ; que les *Vorlesungen*, cours publics où le professeur lit « les pages toujours les mêmes d'une sorte de manuel », ont une valeur bien inférieure aux travaux de *séminaire* : c'est dans les séminaires seulement que l'activité serait plus grande en Allemagne.

« M. Lot déclare qu'il n'a jamais entendu user des chiffres cités, d'une manière brutale, et dire, par exemple, que l'Allemagne ayant 800 heures de cours et la France 200, l'activité de notre pays fût quatre fois moins grande<sup>3</sup> ; il est heureux cependant de voir que MM. Seignobos et Reuss sont d'accord avec lui pour reconnaître qu'il y a en France des lacunes ; que dans notre pays il y a rarement de vrais *séminaires* et peu ou point de cours *généraux*. Il y a des cours publics, excellents assurément, mais l'activité du professeur, en dehors de ces cours, n'est-elle pas toujours exclusivement dirigée vers la préparation des examens ? Un étudiant qui

1. Une petite Université comme Bâle a 7 personnes pour cet enseignement, presque autant que toute la province française !

2. Les épreuves nous en ont été obligeamment communiquées.

3. M. K. Sutter, professeur extraordinaire à l'Université de Brisgau, présent à la séance, estime que les chiffres donnés par M. Lot pour l'Allemagne ne sont pas des *minima*, mais bien au contraire peuvent être considérés comme des *maxima* ; il cite, en effet, l'Université de Fribourg où, sur quatre professeurs d'histoire de l'Art, il y en a trois en congé ; les cours que *devraient* faire ces derniers sont cependant annoncés sur l'affiche.

veut apprendre l'histoire *générale* est, dès lors, condamné à l'étudier lui-même, *dans les livres*; une telle discipline ne serait pas admise en d'autres matières, pour la philologie, par exemple, où l'on estime qu'il est nécessaire de *donner* aux débutants les connaissances générales indispensables. M. Lot rappelle que depuis plusieurs années, sauf dans les conférences de M. Seignobos, l'histoire d'Angleterre jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle et l'histoire d'Allemagne au moyen âge n'ont pas été enseignées. Or, dans une Université comme celle de Berlin, il y a des cours sur toutes les époques et tous les pays, si médiocres d'ailleurs qu'ils soient parfois; il proteste également contre le préjugé du *cours dicté* et rappelle qu'à l'École des Chartes, ou dans certains cas à la Sorbonne, des cours dictés permettent de donner à des débutants, en peu de temps, une masse énorme de faits précis qu'il est indispensable de connaître. »

On a objecté encore à M. Lot que l'affiche ne donne pas une idée exacte de ce qui est enseigné dans les conférences *fermées*; mais on a généralement reconnu qu'il y a lieu de développer le travail scientifique. Cette réserve faite que l'*histoire générale* élémentaire est enseignée au lycée, et qu'il ne faut pas refaire à l'Université ce qui a été fait déjà dans l'enseignement secondaire, on s'accorde à penser que la préparation des examens gêne actuellement l'étude des *questions générales*, de *l'état des questions*; qu'il y aurait lieu d'organiser ou de développer, pour l'entraînement des étudiants au travail personnel, des groupements analogues à ceux des séminaires allemands.

Il a été décidé qu'une commission serait nommée pour examiner ces problèmes d'organisation de l'enseignement supérieur. — La *Revue*, dès l'origine, a estimé qu'il y avait là matière à utiles réflexions; et, au fond, cette question est liée à celle de la conception même de l'histoire. On a raison d'opposer à l'*histoire générale* l'étude des *questions générales*; mais ces questions générales, qui doivent être à la base des études historiques, on les entend de façons diverses et souvent très vagues. Et nous sommes encore bien loin d'une organisation rationnelle, à plus forte raison d'une conception réellement *scientifique* de l'enseignement historique.

---

#### DE QUELQUES TRAVAUX BIBLIOGRAPHIQUES.

A plusieurs reprises nous avons insisté ici sur les progrès de l'outillage bibliographique<sup>1</sup>. Voici venir encore quelques travaux destinés à rendre des services divers.

Nous avons signalé, quand la seconde édition en a paru, le premier

1. Voir notamment le numéro de décembre 1902 (V, 3). *Le travail de bibliographie historique en France*.

fascicule du *Manuel de bibliographie historique* de M. Ch.-V. Langlois<sup>1</sup> : le deuxième fascicule vient de paraître<sup>2</sup>. Un de nos collaborateurs doit faire le compte rendu détaillé que mérite cet important ouvrage : nous voulons, dès son apparition, en recommander la lecture. En effet, ce manuel, qui est à consulter sans cesse, constitue en même temps un livre qu'on peut lire avec intérêt. On y trouve, non seulement une histoire des études historiques et un tableau de leur organisation, mais, en divers endroits, — notamment au chapitre I du livre II (*Les études historiques au XIX<sup>e</sup> siècle*), pp. 339-346, à la fin du chapitre III (*Allemagne, Autriche et Suisse allemande*), pp. 460-461, et dans la *Conclusion*, pp. 571-582, — des considérations générales sur le progrès des études historiques et les causes de ce progrès, sur leur état actuel, sur leur avenir. Et partout éclatent la précision, la rigueur, le tour philosophique (presque en dépit de lui-même) de l'esprit de M. Langlois.

En faisant l'histoire du travail historique, des progrès de l'érudition, M. Langlois a négligé systématiquement de caractériser les *écoles historiques* (p. 460) : pas plus que de Guizot (si ce n'est comme organisateur des études), de Thiers ou de Michelet, il ne parle de Niebuhr, Ranke, Mommsen, Sybel, Treitschke, Lamprecht, en tant qu'ils ont une conception propre de l'histoire. L'histoire des conceptions de l'histoire, qu'il a laissée de côté, M. Langlois déclare qu'elle reste à faire : on nous permettra d'ajouter que nous y travaillons.

D'autre part, il reconnaît dans sa *Conclusion* (pp. 581-582) que les « historiens de profession », les praticiens, ont à tenir quelque compte des observations de leurs critiques, — penseurs, méthodologistes, aux yeux de qui l'histoire n'est pas jusqu'ici suffisamment *scientifique*. Les « ouvriers de l'œuvre historique » « travaillent presque tous pour le plaisir de travailler » ; « l'étude théorique des *cadres*, c'est-à-dire des manières plus ou moins légitimes et fécondes de grouper et d'agencer les données, est une des parties capitales, et sans doute une des moins avancées, de la méthodologie historique » ; l'histoire des phénomènes réguliers a peut-être été sacrifiée à l'histoire des événements. Mais « il faut bien considérer que les champions de l'histoire science, considérée comme auxiliaire de la Science sociale, ont plutôt établi leurs thèses, jusqu'à présent, par des raisonnements et par des exhortations que par l'exemple. Ils ont une manière persuasive et très engageante de dire : « Marchons » ; mais ils ne marchent pas ou s'y essaient à peine. Il est fâcheux que les plus habiles s'en tiennent à des esquisses et à des promesses. » — L'ironie de ces paroles, sur lesquelles finit l'ouvrage, est, somme toute, assez justifiée : on essaye dans la *Revue*, nous essayerons pour notre part personnelle, de remédier à cette situation.

M. Benedetto Croce, directeur de *La Critica* et bien connu des lecteurs

1. Voir le numéro de juin 1901 (II, 3), p. 345.

2. Paris, Hachette, 1904, in-8, pp. 241-623.

de la *Revue*, vient de publier une *Bibliografia Vichiana*<sup>1</sup> qui sera très précieuse pour quiconque s'intéresse à la philosophie de l'histoire.

Elle est un témoignage du culte que beaucoup d'Italiens professent à l'égard de celui que M. Croce appelle « le plus grand philosophe de l'Italie », et une préparation à l'édition définitive qu'il appelle de ses vœux. Il montre dans sa préface ce que devrait être cette édition, quelles additions et améliorations elle devrait apporter à celle de Giuseppe Ferrari. Il souhaite que quelque compagnie scientifique se charge de ce travail : sinon un jour où l'autre il se propose de l'entreprendre. Personne n'est plus désigné pour s'acquitter de cette tâche, et un corps savant n'y réussirait certainement ni mieux ni plus vite.

La *Bibliographie* comprend trois parties. La première (pp. 1-39) est consacrée aux éditions, traductions et manuscrits de Vico. La deuxième (*Giudizii e lavori critici intorno al Vico. Influenza del Vico* ; pp. 40-82) et la troisième (*Documenti, lettere ed altri scritti inediti o rari ; appendici illustrative*) sont documentaires autant que bibliographiques. — L'ouvrage se termine par un *Index des noms*<sup>2</sup>.

On ne saurait trop louer la richesse et la précision de ce travail : on n'ignorait pas, mais on constate mieux que jamais, que M. Croce joint aux qualités du penseur la conscience de l'érudit. La deuxième partie repose sur une immense lecture ; les divisions en sont chronologiques, et elle permet de suivre la réputation et l'influence de Vico : on y reconnaît que cette influence s'est exercée surtout dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et en grande partie grâce à Michelet.

Il faut espérer que M. Croce nous donnera, sans trop attendre, et l'édition à demi-promise, et aussi l'étude qui mettra Vico à sa place dans l'histoire de la philosophie : car Vico est vraiment un philosophe « ... la « storia eterna » del Vico, appunto perchè « eterna », non è la storia, ma è la filosofia stessa ».

Nous avons reçu le premier volume d'une *Bibliographie de l'histoire comparée des littératures* (*Bibliographie der vergleichenden Literaturgeschichte*) ; publiée par M. Artur L. Jellinek, de Vienne<sup>3</sup>. Cette *Bibliographie* sera périodique, et le présent volume est composé de quatre fascicules trimestriels qui ont paru comme supplément des *Studien zur vergleichenden Literaturgeschichte*. Il comprend, en 931 numéros, la littérature du milieu de 1902, à peu près, au milieu de 1903. Dans chaque fascicule, on trouve les rubriques suivantes : *Allgemeines und Theoretisches ; Stoffe und Motive ; Literarische Beziehungen und Wechselwirkungen (a, im allgemeinen ; b, Einfluss und Fortleben einzelner Autoren)*. La table du volume est triple : auteurs, matières, influences littéraires des divers pays les uns sur les autres.

1. Naples, Imprimerie de l'Université, 1904. vii-127 pp., in-4.

2. Au point de vue typographique, il est fâcheux que les chiffres de la numérotation bibliographique ne soient pas plus apparents.

3. Berlin, Duncker, 1903, 1-77 pp., in-8.

Cette Bibliographie a le mérite de faire une part au folklore, à la littérature populaire, à l'iconographie; et aussi de donner souvent des indications précises sur le contenu d'un article, sur les divisions d'un livre <sup>1</sup>.

M. Victor Giraud, de qui nous avons fait connaître ici les importants travaux relatifs à Pascal et à Taine, a pris la peine de composer une *Table alphabétique et analytique des Premiers Lundis, Nouveaux Lundis et Portraits Contemporains* <sup>2</sup>. C'est un dépouillement très complet de vingt et un volumes : avec les Index déjà dressés pour le *Port-Royal*, les *Causeries du lundi* et les *Portraits Littéraires*, on aura désormais les moyens de consulter commodément toute l'œuvre critique de Sainte-Beuve.

Cette œuvre est « un répertoire presque inépuisable pour les chercheurs et les historiens, une sorte de vaste encyclopédie critique, quelque chose comme le *Dictionnaire* de Bayle, revu, complété, corrigé et mis à jour pour l'usage des hommes du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle » (p. xv). Malgré quelques réserves, M. Giraud, dans son Introduction, rend justice à Sainte-Beuve; et si parfois celui-ci lui apparaît plus *humaniste* qu'érudit, il ne lui en sait pas mauvais gré, persuadé que « l'esprit scientifique, la méthode scientifique, admirables certes dans leur domaine propre qui est celui des sciences positives, ne sont pas tout, et qu'il est une foule de choses qui échappent à leurs prises... En critique, pour parler comme Pascal, « l'esprit géométrique » est bien peu de chose, s'il n'abdique devant « l'esprit de finesse » (p. xxi). — Ce n'est pas le cas de discuter l'opinion de M. Giraud sur « ce qu'on a le tort, selon lui, d'appeler les *sciences morales* ». Constatons, du moins, qu'il pratique en conscience les tâches de l'érudit et qu'il y attache quelque prix. « Ceux-là seuls, sans doute, dit-il en s'excusant pour les inadvertances possibles, me seront bien sévères qui, habitués à des travaux de grand seigneur, ne savent pas combien sont longues et pénibles, et souvent rebutantes, ces obscures besognes dans lesquelles on est uniquement soutenu par la pensée d'être utile aux autres. Mais les vrais travailleurs, les historiens, critiques, journalistes littéraires et candidats au doctorat, — ceux qui savent que la précieuse *Table* du *Voltaire* de Beuchot est loin d'être parfaite, — ceux-là me seront indulgents, je l'espère; et c'est à ceux-là surtout que j'ai voulu rendre service » (pp. xxvi-xxvii).

H. B.

---

Nous avons publié le premier fascicule de notre *Répertoire méthodique*,

1. Notons, à propos de littérature comparée, que la publication du *Journal of Comparative Literature* est — au moins provisoirement — suspendue.

2. Avec une étude sur Sainte-Beuve et son œuvre critique (pp. 1-xxiv); Paris, Calmann Lévy, s. d., xxvii-379 pp., in-18.

pour l'année 1901, avec le numéro de la *Revue* de février 1903. Notre intention est de publier le second fascicule à la fin de l'année 1904, mais pour les années 1902 et 1903.

---

Un certain nombre de députés ont déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi portant réorganisation générale des archives de France et qui pourrait devenir la « charte constitutionnelle » de nos archives.

L'exposé des motifs — où ces députés prennent à leur compte un travail de M. Cozecque, sous-archiviste de la Seine — présente un intérêt très vif : dans un autre numéro, si la place ne nous fait pas défaut, nous en détacherons quelques passages.

On pourrait définir les archives — en donnant aux archives modernes une importance aussi grande pour le moins qu'à celles du moyen âge — « le laboratoire des historiens ». « Malheureusement, on peut dire de ces laboratoires, au double point de vue des collections et du personnel, qu'ils sont dans une situation analogue à celle des services et du personnel de l'enseignement, à ses trois degrés, au lendemain de l'effondrement de l'Empire, et qu'ils réclament une réorganisation de même nature. » — Or, la proposition a pour objet d'assurer la conservation effective des archives françaises et leur utilisation scientifique, et en même temps d'organiser le corps des archivistes d'une façon rationnelle et démocratique.



Il vient de se fonder, sur l'initiative de MM. Henry Michel, chargé du cours à la Sorbonne, et Georges Renard, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers, une *Société d'histoire de la Révolution de 1848*.

« L'histoire de la Révolution de 1848, en général, et celle de la deuxième République, en particulier, sont encore peu ou mal connues, disait-on dans une circulaire introductive. C'est la pourtant qu'il faut chercher le point de départ et les idées directrices du mouvement démocratique et social qui a rempli la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Il est difficile de comprendre le temps présent, si l'on n'a pas d'abord compris cette période, où furent préparées et ébauchées les solutions théoriques ou pratiques qu'il s'efforce de faire prévaloir. — Ce sujet d'études, qui est d'un intérêt permanent, autant que d'une actualité pressante, devient accessible. Le recul indispensable à la vision historique est désormais acquis. Les archives commencent à s'ouvrir. Des travaux de détail, faits d'après les sources, paraissent ou sont annoncés. Il est temps de stimuler et d'organiser le labeur scientifique, si l'on veut éviter les doubles emplois, les tâtonnements, les efforts stériles. — Aussi, croyons-nous le

moment venu de créer une *Société d'Histoire de la Révolution de 1848*, qui serait un centre de recherches et d'activité. Le Bulletin de cette Société, en signalant les documents publiés ou inédits, en réunissant les renseignements épars, faciliterait la tâche de tous les travailleurs adonnés, dès maintenant, à l'étude de cette période, et leur susciterait sans doute des émules. »

La première assemblée générale de la nouvelle Société a eu lieu le 24 février. Le bureau de la Société est ainsi composé : MM. Ad. Carnot, *président* ; Aulard, Jaurès, Millerand, *vice-présidents* ; Henry Michel, *secrétaire général* ; P. Caron, *secrétaire général adjoint* ; Georges Renard, *rédacteur en chef du Bulletin*.

\*\*\*

Le II<sup>e</sup> Congrès international de Philosophie — dont nous avons déjà parlé — s'ouvrira à Genève le dimanche 4 septembre, dans l'Aula de l'Université, à deux heures de l'après-midi, et se continuera les jours suivants, jusqu'au jeudi soir 8 septembre.

Les travaux du Congrès se feront soit dans des séances générales, soit dans des séances de sections, dirigées par des présidents de sections ; les sections pourront, le cas échéant, se subdiviser en sous-sections. Les séances générales seront exclusivement occupées par la discussion de questions fixées d'avance par le Comité d'organisation et introduites par des rapporteurs. — Les sections seront au nombre de cinq : *Histoire de la Philosophie*. — *Philosophie générale et Psychologie*. — *Philosophie appliquée* (Morale, Esthétique, Philosophie sociale, Philosophie de la religion, Philosophie du droit). — *Logique et Philosophie des sciences*. — *Histoire des sciences*. — L'allemand, l'anglais, le français et l'italien sont reconnus comme langues officielles.

M. Ernest Naville est président d'honneur du Congrès. Le président effectif et les vice-présidents sont MM. J.-J. Gourd, Adrien Naville et Flournoy, professeurs à l'Université de Genève. Toutes les communications concernant le Congrès, ainsi que les adhésions, doivent être adressées au secrétaire général : M. le Dr Ed. Claparède, 41, Champel, Genève.

L'intérêt excité, au premier Congrès de Philosophie, par des communications purement historiques faites à la section de Logique et Histoire des Sciences, a provoqué dans ce Congrès même la proposition de doubler à l'avenir cette section. Le Comité d'organisation du II<sup>e</sup> Congrès a cru intéressant, au moins à titre d'essai, de donner suite au désir ainsi manifesté. De la sorte, la section de *Logique et Philosophie des Sciences* serait réservée aux communications et aux discussions concernant les questions de méthode et de théorie de la connaissance scientifique. Pour la section d'*Histoire des Sciences*, il est fait, au contraire, appel aux savants qui peuvent désirer une occasion de traiter librement des questions purement historiques, qu'ils aient d'ailleurs ou non des préoccupations

pations philosophiques particulières. En leur offrant ainsi de former une section autonome dans un Congrès de Philosophie, on désire à la fois témoigner de l'intérêt majeur que présente l'histoire des sciences pour les philosophes et donner à ceux-ci une occasion de se familiariser avec l'esprit et les méthodes des travaux historiques en matière de sciences.

La section d'Histoire des Sciences sera organisée, au reste, avec le concours et sous la direction de la Commission internationale permanente nommée par la section correspondante du Congrès des sciences historiques de Rome 1903.

Adresser toutes les communications relatives à cette section à M. Paul Tannery, directeur des Tabacs, Pantin (Seine, France).

\* \* \*

Sous les auspices de la Société d'Histoire moderne, la Société nouvelle de librairie et d'édition inaugure une *Bibliothèque d'histoire moderne*.

Cette *Bibliothèque* se composera de fascicules tirés à un nombre restreint d'exemplaires, de format in-8 raisin, de grosseur variable et de nature diverse : mémoires originaux de préférence ; mais, aussi, à l'occasion, recueils de textes, bibliographies critiques. Chaque fascicule comportera une double pagination permettant soit de le conserver isolément, soit de le réunir à d'autres, et de former ainsi des volumes d'environ 800 pages, à tomason suivie et munis respectivement d'un titre général et d'une table. Il paraîtra plusieurs fascicules par an — Analogue aux *Beiträge* ou *Sammlungen* de l'Allemagne, cette publication sera particulièrement utile et commode, alors que dans le domaine de l'histoire moderne la production s'accroît chaque jour et que le nouveau régime des examens de licence, de diplôme d'études et de doctorat va multiplier ces dissertations, trop courtes pour être éditées en volumes, trop longues pour être insérées dans des revues.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

### ANALYSES

C.-O. BUNGE, **Principes de psychologie individuelle et sociale.**  
Paris, F. Alcan, 1903, 364 pp., in-16.

Dès l'introduction de son livre, l'auteur a soin de nous avertir que, malgré son adhésion aux données acquises dans les différentes branches d'investigation humaine, grâce à l'emploi de la méthode scientifique positiviste, le fait d'adopter cette méthode n'implique point pour lui la négation de l'existence de « ces sensations d'ensemble, expression ultime de la science, qui constituent de tout temps la métaphysique ». C'est ainsi que la biologie nous offre certaines données angulaires qui servent à toutes les sciences morales ; mais ces données ne les constituent pas dans leur intégrité ; elles ne sont pas toutes les données nécessaires à ces sciences. Elles représentent seulement un maximum d'information nécessaire ; c'est la raison spéculative qui nous fournit la grande masse de ces données. La grande erreur consiste à croire que la biologie et la raison spéculative s'excluent, comme des forces antagonistes, quand en réalité elles se complètent comme facteurs concomitants de l'intellect humain. Le positivisme n'est donc bon qu'en tant que *procédé d'exposition*, et la science n'est qu'un instrument qui permet de se faire une conception générale du monde, d'établir une *métaphysique positive*.

Mais pour connaître le monde et la nature, il faut commencer par connaître l'homme lui-même, l'instrument à l'aide duquel il a créé toutes ces idées dont l'évolution et la succession constituent l'histoire, histoire politique, juridique, histoire des religions, des langues, des littératures, de l'art ; ce qui revient à dire qu'il faut commencer par l'étude de l'intelligence humaine, et c'est pourquoi la psychologie doit se trouver à la base des études de l'humaniste.

Les théories psychologiques de M. Bunge réalisent une tentative de synthèse, de conciliation entre les différentes théories émises ces dernières années par des psychologues anglais, français, allemands. Il admet notamment que de l'inconscience absolue à la conscience absolue, il y a une série de transitions insensibles et que toutes nos opérations mentales, toutes nos « entités psychiques » n'arrivent « à la lumière de la conscience » qu'après avoir traversé les régions obscures de l'inconscience, de la subconscience, etc. Mais si seules les idées conscientes sont « volontaires » au sens propre du mot, il n'en n'est pas moins vrai que toute

entité psychique est une force interne susceptible de s'extérioriser, tendant à influencer sur nos volitions et à diriger nos organes du mouvement. Bref, toute entité psychique est une *idée-force*.

L'application sociale de cette notion demi-métaphysique empruntée à M. Fouillée est celle-ci : l'idée-force sociale est « le sentiment instinctif (non raisonné, comme l'admettaient Rousseau et ses disciples) ou subconscient que possède tout homme que le coefficient de ses forces s'élève immensément quand il fait partie d'une société organisée. L'origine de cette idée-force est l'instinct de conservation enseigné par l'expérience de notre propre faiblesse. » Telle est l'origine des nationalités, des sociétés humaines. Mais les sociétés animales ont une origine à peu près analogue. Qu'est-ce donc qui distingue la société humaine d'une société animale et d'une façon générale l'homme de l'animal? C'est une qualité propre à l'homme, que l'auteur appelle *aspirabilité*, et qui n'est autre que la tendance au progrès indéfini, moral et matériel, individuel et social.

La tâche de l'humaniste consiste précisément à guider ses contemporains dans la voie du progrès, à leur indiquer les meilleures solutions des problèmes qui les tourmentent, à deviner leurs aspirations, à incarner et à intensifier des sentiments qui palpitent dans la « subconscience-subvolonté » de tous.

Cette force mystérieuse qui constitue la source de notre vie psychique atteint son maximum d'intensité chez quelques représentants de l'humanité qui deviennent ainsi ses guides et ses conducteurs. Autrefois ils réalisaient la tendance au progrès à l'aide de révolutions politiques, sociales ou religieuses. Comment rempliront-ils leur mission aujourd'hui, où l'on ne croit plus à l'efficacité des révolutions, où tant d'expériences nous ont appris que les résultats obtenus par elles ne valent pas les efforts qu'ils ont coûté?

L'humaniste d'aujourd'hui, répond l'auteur, doit être avant tout un *éducateur*. Nous avons accumulé une foule de faits et d'expériences qu'il s'agit de mettre autant que possible à la portée de tout le monde. Il faut que de nos jours les innovations et les réformes s'accomplissent non plus en vertu d'une inspiration irraisonnée, mais qu'elles soient imposées par la fatalité. Et « pour que la fatalité impose les réformes civilisatrices, il est indispensable que les hommes l'imposent, et pour que les hommes l'imposent, il est indispensable que les hommes s'éduquent ».

Telle est dans ses grandes lignes la substance de ce livre plein d'aperçus ingénieux et souvent paradoxaux. L'auteur qui est un homme qui pense et qui se tient au courant du mouvement intellectuel de son temps, a voulu exprimer la ses opinions et idées sur les problèmes les plus fondamentaux qui intéressent ses contemporains. Son livre de moins de 400 pages est plutôt un programme, un résumé, qu'un véritable « système », et c'est ce qui explique probablement le caractère souvent trop dogmatique et absolu des propositions et des assertions qu'il renferme.

MARC FRAYSSINET. **La République des Girondins**, Toulouse, 1903,  
1 vol. in-8°, de 359 pages.

Les Girondins ont-ils eu une doctrine politique originale, qui puisse nettement se distinguer de celle des Montagnards ? Tel est le problème que M. Marc Frayssinet s'est proposé d'étudier. Pour le résoudre, il convenait d'abord de se demander quelles ont été les conceptions constitutionnelles des Girondins. Ceux-ci ont une situation prépondérante dans le Comité de constitution, qui fut élu par la Convention, le 11 octobre 1792. Malheureusement, on ne sait rien des travaux du Comité. On ne peut se rendre compte de son œuvre que par le rapport de Condorcet. Or, Condorcet, homme de pensée plutôt qu'homme d'action, s'est tenu pendant longtemps hors des partis ; il aurait voulu jouer le rôle de conciliateur, et on ne peut le considérer comme ayant appartenu véritablement au parti girondin.

Aussi trouvera-t-on que l'auteur est sorti du cadre de son sujet en consacrant deux longs chapitres aux idées philosophiques et politiques de Condorcet ; chapitres intéressants, d'ailleurs, bien qu'un peu superficiels. M. F. établit que Condorcet est le vrai créateur de la sociologie, qu'il conçoit comme une science fondée sur les faits et l'expérience ; Condorcet a rêvé aussi d'appliquer le calcul aux sciences politiques, de créer une sorte de mathématique sociale : conception chimérique, mais vraiment originale<sup>1</sup>. Le disciple des philosophes du xviii<sup>e</sup> siècle n'a pas été un rêveur, un créateur d'abstractions, comme on l'a répété trop souvent ; il a, au contraire, étudié avec une grande précision tous les problèmes politiques qui se posaient de son temps

Est-il possible de saisir la pensée des Girondins dans le projet de Constitution, élaboré par le Comité du 11 octobre, et dont M. F. nous donne une analyse détaillée et consciencieuse ? Le rapporteur du projet fut Condorcet, et il semble bien en avoir été le principal auteur. On peut admettre cependant qu'il a été l'interprète fidèle des Girondins qui siégeaient au Comité ; il apparaît bien clairement alors que les idées constitutionnelles des Girondins ne diffèrent pas sensiblement de la doctrine des Montagnards. La Constitution girondine est au moins aussi démocratique que le sera la Constitution montagnarde de l'An II<sup>2</sup>.

Si la première fut froidement accueillie par le Club des Jacobins et par la Convention, c'est que le conflit entre les deux partis s'aggravait de plus en plus. D'autres préoccupations, d'ailleurs, s'imposaient aux esprits, et l'on ne se pressait pas de discuter la Constitution. La Convention, le 4 avril, nomma un comité d'analyse de six membres, qui dut examiner non seulement le plan du Comité de Constitution, mais les nombreux

1. Cf. sur cette question l'ouvrage, tout récemment paru, de M. Alengry, *Condorcet guide de la Révolution française*, Paris, 1903, livre III.

2. C'est ce que M. Aulard avait démontré dans son *Histoire politique de la Révolution française*.

projets qui avaient été adressés à l'Assemblée <sup>1</sup>. La discussion ne commença qu'à la fin d'avril. M. F. établit justement que le plan de discussion adopté par la Convention ne diffère guère de celui qui avait été présenté par le premier Comité. Mais il ne montre pas assez fortement qu'en dépit des remaniements apportés par le Comité des Six, ce fut toujours le projet de Condorcet qui s'imposa à l'Assemblée jusqu'au 29 mai : celle-ci avait adopté, dans ses lignes essentielles, la Déclaration des Droits et les six principaux articles de la Constitution girondine <sup>2</sup>. M. F. a décrit toute cette discussion d'une façon intéressante. Mais on désirerait parfois une précision plus grande. Ses seules sources ont été, semble-t-il, le *Moniteur* et les *Archives Parlementaires* ; il aurait eu profit à consulter aussi le Procès-Verbal de la Convention et les principaux journaux de l'époque, notamment le *Patriote Français* et le *Journal des Débats*.

L'auteur se demande ensuite si les Girondins ont eu une conception particulière des questions religieuses. Ils se prononcent de bonne heure pour la séparation de l'Église et de l'État ; l'un d'eux, Bancal des Issards propose d'exclure la religion de l'école. Mais on ne peut pas dire qu'ils aient été irréligieux ou athées ; ce qui est vrai, c'est qu'ils ne veulent pas de la religion constitutionnelle de Robespierre, des dogmes d'une religion civile, dont ce dernier aspirait à être le pontife. Peut-on parler d'un socialisme des Girondins ? On trouve chez quelques-uns d'entre eux, comme chez certains Montagnards, des aspirations socialistes, mais elles sont assez vagues. — Est-ce par leurs idées fédéralistes qu'ils se distinguent des Montagnards ? Plusieurs, comme Buzot et Gorsas, se sont montrés partisans du fédéralisme, mais en théorie seulement. Leur Constitution est nettement unitaire. Ils désiraient, dans les grandes villes, l'établissement de municipalités multiples, mais cette mesure aurait été plutôt favorable à la centralisation, car les municipalités des grandes villes étaient les seules qui pussent résister au pouvoir central. Ils se défiaient seulement de Paris, dont les Jacobins se servaient pour les combattre ; ils redoutaient la dictature de la capitale. C'est seulement la journée du 31 mai qui provoqua l'insurrection des départements. Et encore le premier acte de l'Assemblée centrale de résistance fut-il de maintenir la République une et indivisible <sup>3</sup>.

Ces derniers chapitres sont les meilleurs du livre. L'ouvrage tout entier est, d'ailleurs, intéressant, et on le lira avec profit. Mais on regrettera que le sujet n'en ait pas été plus nettement circonscrit et que, sur certains points, la documentation soit insuffisante.

HENRI SÉE.

1. M. F. donne l'analyse de quelques-uns de ces projets pp. 244 et sqq.

2. Cf. Alengry, *op. cit.*, pp. 289 et sqq.

3. M. F. déclare que les Girondins « représentaient des provinces où le particularisme provincial était le plus vivace ». Il ne faut pas oublier cependant que toutes les régions de la France ont eu des Girondins parmi leurs représentants, et que les Méridionaux ne constituaient, en aucune façon, la majorité du groupe girondin : voyez Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, pp. 394-395.

**J. BARTHÉLEMY. L'introduction du Régime parlementaire en France sous Louis XVIII et Charles X.** Paris, Giard et Brière, 1904, in-8°.

Dans son introduction, M. B. nous présente le texte de la Charte et décrit le milieu politique dans lequel ce texte était appelé à fonctionner. La Charte n'établit pas le gouvernement parlementaire, mais ce gouvernement en pourra sortir, car l'Angleterre parlementaire exerçant alors une influence considérable, les théories dominantes en France s'inspirent des pratiques constitutionnelles anglaises.

Ceci posé, M. B. entre en matière par un chapitre sur la formation et l'évolution, de 1814 à 1830, de l'idée fondamentale du gouvernement de cabinet, la collaboration des pouvoirs exécutif et législatif dans le gouvernement. Le régime parlementaire est virtuellement contenu dans la Charte : sous la première Restauration, on le voit germer pratiquement ; il commence à se formuler pendant les Cent-Jours ; le développement complet se produit sous la seconde Restauration : du retour de Gand à la chute de Decazes, une période d'incertitude ; de la chute de Decazes à celle de Villele, une période de fonctionnement pacifique du régime ; enfin, de la chute de Villele à la Révolution de Juillet, une période de crise et de lutte, d'où le régime parlementaire sort victorieux.

Après cette vue d'ensemble, l'étude, séparément, du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif. Celle du pouvoir exécutif se subdivise : le roi et le ministère. Deux théories juridiques sont en présence sur le rôle constitutionnel du monarque : « Le roi règne et ne gouverne pas » — et « Le roi ne gouverne pas, mais il influe sur le gouvernement ». M. B. ne cache pas ses préférences pour la seconde ; et, passant de la théorie pure à la pratique, nous présente deux portraits de Louis XVIII et de Charles X au point de vue constitutionnel, portraits parfaitement réussis où se dessine très nettement le contraste entre les deux frères.

Le chapitre sur le ministère est plus important. M. B. nous y montre côte à côte des vestiges de l'ancien régime qui vont disparaissant peu à peu : ministère de la Maison, ministres d'État, secrétairerie d'État ; et des institutions parlementaires qui naissent, se développent, s'affirment avec une force croissante : les secrétaires d'État, les réunions des ministres, la présidence du conseil et, la principale, l'homogénéité du ministère.

Le pouvoir législatif succède au pouvoir exécutif. Après avoir étudié le rôle que doivent jouer les partis dans le gouvernement parlementaire et celui qu'ils ont effectivement joué sous les deux Restaurations, M. B. expose, par une heureuse et originale contre-partie, l'idée qu'ils se faisaient du gouvernement parlementaire, et constate que tous, ultras, libéraux, doctrinaires, ont suivi la même tactique : le parti qui a la majorité dans la Chambre des députés soutient le régime parlementaire, qui lui donnera le pouvoir ; tandis que la minorité combat ce régime, afin de trouver auprès du pouvoir personnel du roi un appui contre l'omnipotence de la majorité.

Les deux pouvoirs étudiés séparément, M. B. s'occupe de leurs moyens

d'influence réciproques. Les moyens d'action du roi sur les Chambres sont contenus dans la Charte : La Chambre des députés peut être dissoute. Les ministres ont l'entrée et la parole aux Chambres ; de faculté au début, ceci devient peu à peu une obligation. Plus efficace est la compatibilité entre le mandat de député et les fonctions administratives ; M. B. montre l'abus qui en a été fait. L'institution des commissaires du roi marque le parlementarisme hésitant de la Restauration.

Par contre, la Charte ne parle pour ainsi dire pas des moyens d'action des Chambres sur le pouvoir exécutif. Tout est à créer : les Chambres essaient d'obtenir non pas une direction antérieure mais un contrôle des faits accomplis. Elles échouent dans toutes leurs tentatives de demandes directes de renseignements à un ministre. Jusqu'en 1821, le vote de l'adresse est une pure formalité ; mais à partir de cette date, c'est un des moyens d'action les plus efficaces, bien qu'on ne soit jamais parvenu à voter une adresse en cours de session. Les pétitions adressées aux Chambres fournissent également un moyen d'examiner les actes du gouvernement et de rendre des votes favorables ou défavorables au ministère. L'enquête parlementaire est souvent proposée, mais n'aboutira pas avant la monarchie de Juillet. Enfin, dans la discussion des lois ordinaires, en élevant, en élargissant le débat, les Chambres trouvent encore un moyen d'influence sur le gouvernement.

M. B. est ensuite amené par l'étroite corrélation qu'il remarque, à juste titre, entre le système financier et l'organisation politique d'un pays, à étudier les droits des Chambres de la Restauration en matière de finances. Si le refus du budget a toujours été vivement discuté et jamais pratiqué, en revanche, dès le début, ou à peu près, s'affirment nettement des pratiques indubitablement parlementaires : droit de discuter les dépenses ; droit de voter, sauf urgence, les crédits additionnels ; loi des comptes ; et, comme couronnement, très large développement de la spécialité des crédits.

Pour terminer, un chapitre sur la responsabilité politique des ministres, qui, affirmée dès 1814 comme fait, finit par être affirmée en 1830 comme droit ; un chapitre sur la solidarité ministérielle, qui a été constamment reconnue et appliquée ; et un chapitre sur la Chambre des Pairs, pour en montrer l'effacement politique. Il nous paraît y avoir là un défaut de méthode : ce dernier chapitre eût été mieux à sa place dans l'étude du pouvoir législatif, et les deux premiers devraient se rattacher aux moyens d'influence du législatif sur l'exécutif, au lieu d'en être séparés par le chapitre relatif aux finances.

Autre critique : M. B. a totalement négligé de tenir compte de l'action qu'a pu exercer la politique extérieure de la Restauration sur la politique intérieure : il eût été intéressant d'étudier l'influence du czar sur le choix ou le renvoi de certains des ministres de Louis XVIII.

Sous ces deux réserves, l'ouvrage de M. B. est très complet et composé d'après un plan méthodique. Il présente aussi une grande valeur historique tenant à ce fait que M. B. a toujours recouru aux sources directes, documents législatifs et mémoires. M. B. mérite encore un autre éloge.

Il ne croit pas l'œuvre de l'historien limitée à l'exposé consciencieux et impartial des faits ; il pense que l'histoire doit fournir des enseignements pour l'heure présente. Aussi profite-t-il de toutes les occasions pour mettre en parallèle notre régime actuel et le parlementarisme de la Restauration, et pour tirer du développement de celui-ci des leçons sur les moyens pratiques qui permettraient à la troisième République de se rapprocher du régime parlementaire idéal, tel que le conçoit M. B. C'est un côté de l'ouvrage qu'on ne saurait trop apprécier.

F. COMBESURE.

## BULLETIN CRITIQUE

HISTOIRE SOCIALE  
ET THÉORIES SOCIALES.

LÉON DE SEILHAC. **Le Monde socialiste**. Paris, Lecoffre, 1904, 316 pp. in-12. — Pour peu qu'il l'eût voulu, M. de S. était très qualifié pour nous donner une histoire du mouvement socialiste français durant ces vingt-cinq dernières années. Il faut bien avouer que ce livre ne répond en aucune façon à son ambitieux dessein.

Dans la première partie, M. de S. veut retracer l'origine et préciser les traits caractéristiques des partis socialistes contemporains. Mais il étudie étrangement les groupements les plus larges avant les formations plus restreintes et plus anciennes dont ils sont historiquement issus et, parmi celles-ci, les plus récentes nous sont présentées dès l'abord. Il faudrait lire à rebours son exposition, d'ailleurs négligemment écrite, embarrassée dans ses classifications incertaines et trouée d'énormes lacunes, pour suivre chronologiquement le développement tourmenté des scissions et des concentrations successives : Blanquistes (P. S. R.), Guesdistes (P. O. F.), Broussistes (F. T. S.), Allemanistes (P. O. S. R.), Faillettistes (A. C.), Jaurésistes (F. S. R.), finalement opposés dans les deux groupements rivaux : Parti socialiste français, Parti socialiste de France. — La seconde partie met à jour, de 1899 à 1904, l'évolution interne de la pensée socialiste, précisée dans les divers congrès, dont M. de S. avait analysé les travaux, dans un très utile et remarquable ouvrage, pour la période 1876-1898. Le présent compte-rendu ne mérite pas les mêmes éloges : on pourra s'en convaincre en le confrontant avec le répertoire méthodique des questions traitées dans ces assemblées, publié par la librairie Bellais. — Le livre se ferme sur un exposé caricatural des formes actuelles du collectivisme, dont il vaut mieux ne rien dire.

Il est inutile de chercher ici des renseignements précis sur les divergences théoriques qui séparent les écoles, le recensement de leurs effectifs, leur localisation géographique, leurs forces budgétaires, leurs moyens de propagande. En revanche on y trouvera des détails trop abondants sur les « dessous » du socialisme, les scandales auxquels donnent lieu la vérification des mandats, les violences verbales des réunions, les irritantes polémiques de presse, les misérables questions personnelles, les excommunications réciproques des sectes antagonistes... Tout cela n'épuise pas l'activité du « Monde socialiste » profondément travaillé par une crise de croissance, que le chef du service industriel au Musée social eût pu analyser avec une objectivité plus sereine.

Ajoutons que la documentation, purement arbitraire, est empruntée indifféremment à toutes les sources, que pas une seule référence n'est correctement effectuée et que telle accusation, parfois assez grave, n'étant appuyée d'aucune garantie, paraît simplement rentrer dans la catégorie des potins. Je n'oublie pas que nous devons à M. de S. d'excellentes contributions à l'histoire sociale. Aussi, je pense qu'il a composé vite et mal ce petit livre de polémique — dont le titre à effet se détache sur un fond sang de bœuf — pour le public mondain, frivole et peu exigeant, qui ne demande qu'à endormir dans une trompeuse sécurité des inquiétudes excitées par l'âpreté des revendications sociales. — J. CH.

PAUL GHIO. **L'anarchisme aux États-Unis**, Paris, L. Colin, 1903. XVI-194 pages in-18°. — Après avoir montré, à l'aide de statistiques éloquentes, le fossé profond qui, aux États-Unis, sépare les quelques détenteurs de la fortune publique de la masse du prolétariat et les sans-gêne avec lequel les barons des trusts ont monopolisé au profit de quelques-uns non seulement telle ou telle branche de l'industrie ou du commerce, mais encore les pouvoirs publics eux-mêmes et l'autorité dans l'État, l'auteur passe en revue les différentes formes sous lesquelles se manifeste aux États-Unis le mécontentement des masses opprimées, et les différentes solutions qui ont été proposées pour remédier à l'état de choses actuel.

Ces manifestations sont aussi variées que les tempéraments des différentes nationalités qui composent la population des États-Unis. Le socialisme scientifique recrute ses représentants parmi les Allemands, le socialisme mystique parmi les Américains proprement dits, l'anarchisme insurrectionnel parmi les Italiens, les Irlandais, les Polonais, les Juifs. M. Ghio ne s'attarde pas longtemps à ces différentes conceptions de la société future, mais s'attache en revanche à nous donner une idée aussi complète que possible d'une conception qu'il qualifie d'*anarchisme intellectuel*, telle qu'elle se trouve exposée dans les écrits et les discours de Benjamin R. Tucker. L'anarchisme intellectuel réprouve toute violence, mais attend toutes les réformes et toutes les améliorations de l'éducation, de l'instruction des masses. « Il est individualiste parce qu'il n'admet pas qu'il existe d'entrave à l'activité individuelle, l'idée d'autorité étant énergiquement repoussée par lui. Il est solidariste, parce que l'avantage individuel est, pour lui, inséparable de l'avantage social. Il est, enfin, immoraliste, parce que l'idée morale ne se dégage, suivant lui, que de l'intérêt individuel. »

Anarchisme bien anodin et bien simpliste, dont nous ne sommes pas près de voir la réalisation. — D<sup>r</sup> S. JANKELEVITCH.

GUSTAVE SCHMOLLER. **Politique sociale et Économie politique (Questions fondamentales)**. *Biblioth. internat. d'écon. polit.* Paris, Giard et Brière, 1902, 450 pp. in-8°. — Ce livre est la traduction d'un ouvrage célèbre : *Ueber einige Grundfragen der Social politik und der*

*Volkswirtschaftslehre*. M. Sch. y a réuni quatre études, choisies comme les plus importantes dans sa production si considérable et si remarquable, qui jusqu'à présent étaient dispersées dans divers *Jahrbücher*. Ce sont : 1° la lettre à M. de Treitschke, polémique retentissante sur la réforme sociale, publiée en 1874-1875, mais d'un intérêt toujours aussi vivant et qui remplit 240 pages assez compactes; 2° un essai de 30 pages sur la Justice dans l'économie<sup>1</sup> (1880); 3° un discours inaugural de rectorat, prononcé à l'Université Frédéric-Guillaume en 1897 : Théories changeantes et vérités stables dans le domaine des sciences sociales... : 4° une étude de méthodologie économique, suivie d'une bonne bibliographie sur cette question.

Les principes scientifiques des socialistes de la chaire et l'attitude pratique des hommes politiques qui adhèrent au parti de la réforme sociale y sont très nettement exposés : conception évolutive des institutions et des doctrines qui se doit dégager d'études précises de micrographie sociale. Réintroduction des facteurs éthiques dans le procès économique. Appréciation pessimiste des conséquences de la répartition des richesses dans le système soi-disant harmonique du *self-help*. Nécessité de réagir contre les excès d'un régime de liberté purement formelle, qui maintient, sous des formes nouvelles, l'exploitation séculaire des classes inférieures. Protestation contre la théorie aristocratique qui réserve aux « meilleurs », servis par une masse abrutie, les richesses et la culture. Urgence d'améliorer la situation de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. Élaboration d'un programme de réformes sociales qui tout en conservant les fondements traditionnels de l'économie individualiste (propriété, hérédité, entreprises concurrentielles), établit une relation, au moins approximative, entre le « mérite » des diverses classes et leurs revenus, par des correctifs appropriés (syndicalisme, réglementation constitutionnelle de la grande industrie, législation ouvrière, assurances sociales, participation aux bénéfices, coopération, impôt progressif, élévation des droits successoraux, démocratisation du crédit, pénalités contre la spéculation, refonte des codes civil et de procédure, etc.). Attribution à l'état idéal (monarchie des Hohenzollern, empire napoléonien) d'un pouvoir énorme de direction, de contrôle et de centralisation sur ces institutions sociales créées dans un intérêt national. Mise en relief de la fonction des juristes dans la réadaptation législative que nécessitera cette transformation économique.

Nous n'avons pas à présenter ici la critique de cette théorie réformiste dont on pourrait noter l'affinité avec les mesures garantistes proposées par les précurseurs français du socialisme. Signalons seulement l'intérêt d'actualité qu'elle présente au moment où des projets de loi qui s'inspirent des mêmes préoccupations sont à l'ordre du jour de notre Parlement. — J. CHEVALIER.

1. Qui ne figure pas dans l'édition allemande.

**Ouvrages reçus par la Revue  
et dont il sera rendu compte ultérieurement :**

FRIEDRICH GOTTL, *Die Grenzen der Geschichte*, Leipzig, Duncker et Humblot, 1904, in-8.

E. SEILLIÈRE, *Le comte de Gobineau et l'Aryanisme historique (La philosophie de l'Impérialisme, I)*, Paris, Plon, 1903, in-8.

A. GUILLEMIN, *Livre de justice sociale*, Paris, Giard et Brière, 1904, in-8.

M. DE WULF, *Introduction à la Philosophie Néo-Scolastique*, Louvain, Institut supérieur de philosophie, Paris, Alcan, 1904, in-8.

V. DE SWARTE, *Descartes directeur spirituel* (Correspondance avec la Princesse palatine et la reine Christine de Suède), avec préface de E. Boutroux, Paris, Alcan, 1904, in-16.

H. TAINE, *Sa vie et sa correspondance (Le critique et le philosophe, 1853-1870)*, Paris, Hachette, 1904, in-16.

E. REICH, *Foundations of Modern Europe*, Londres, G. Bell, 1904, in-8.

H. HAUSER, *Notes sur l'organisation du travail à Dijon et en Bourgogne au XVI<sup>e</sup> et dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle*, Dijon, Impr. Barbier-Marillier, 1904, in-8.

G. BLONDEL, *La politique protectionniste en Angleterre*, Paris, Lecoffre, 1904, in-12.

TH. ROOSEVELT, *L'Idéal américain* (trad. par A. et E. de Rousiers; préface par P. de Rouziers), Paris, Colin, 1904, in-18.

M. ALFASSA, *Des conditions de la vie économique et sociale de l'ouvrier aux États-Unis*, Paris, Giard et Brière, 1904, gr. in-8.

M. BRAUNSCHVIG, *Le sentiment du beau et le sentiment poétique, Essai sur l'esthétique des vers* (Bibl. de Phil. contemp.), Paris, Alcan, 1904, in-8.

A. MENNUNG, *Jean-François Sarasin's Leben und Werke, seine Zeit und Gesellschaft*, Kritischer Beitrag zur französischen Litteratur- und Kulturgeschichte des XVII Jahrhunderts, I, Halle, Niemeyer, 1902, in-8.

F. BALDENSPERGER, *Gœthe en France*, Étude de littérature comparée, Paris, Hachette, 1904, in-8.

CH.-V. LANGLOIS, *Manuel de Bibliographie historique*, 2<sup>e</sup> fascicule, Paris, Hachette, 1904, in-8.

BENEDETTO CROCE, *Bibliografia Virhiana*, Naples, Typ. de l'Université, 1904, in-4.

L. HALPHEN, *Recueil d'Annales Angevines et Vendômoises (Collection de textes pour servir à l'enseignement de l'histoire)*, Paris, Picard, 1903, in-8.

---

*Le gérant* : PAUL CERF.

# LE PROBLÈME DES IDÉES

## DANS LA SYNTHÈSE HISTORIQUE

A PROPOS D'OUVRAGES RÉCENTS.

Dr J. GOLDFRIEDRICH, *Die historische Ideentheorie in Deutschland, Ein Beitrag zur Geschichte der Geisteswissenschaften, vornehmlich der Geschichtswissenschaft und ihrer Methoden im 18 und 19 Jahrhundert*, Berlin, Heyfelder, 1902, xxii-544 pp. in-8. — Prof<sup>r</sup> Dr Ernst BERNHEIM, *Lehrbuch der historischen Methode und der Geschichtsphilosophie, 3<sup>e</sup> und 4<sup>e</sup> Auflage*, Leipzig, Duncker et Humblot, 1903, xii-781 pp. in-8. — Dr J. GOLDSTEIN, *Die empiristische Geschichtsauffassung David Humes mit Berücksichtigung moderner methodologischer und erkenntnistheoretischer Probleme, Eine philosophische Studie*, Leipzig, Dürr, 1903, 59 pp. in-8. — Théodore SURAN, *Les esprits directeurs de la Pensée française du Moyen Age à la Révolution*, Paris, Schleicher, 1903, 239 pp., in-12.

Un des objets auxquels la *Revue de Synthèse historique* s'est proposé, dès l'origine, de faire une large place, c'est l'histoire des idées et surtout l'étude précise de leur action.

L'histoire des idées est beaucoup trop négligée en France; elle y est incomparablement moins cultivée qu'en Allemagne: et il y a lieu, sur ce point, de souhaiter, de provoquer parmi les travailleurs un revirement.

Sans doute, les professeurs de philosophie de nos Universités ont souvent une connaissance approfondie des doctrines du passé; mais ils sont esclaves des programmes de licence et surtout d'agrégation, et ils consomment trop de temps à lire, à relire, à « préparer » les textes proposés aux étudiants, pour en consacrer à des publications historiques: la plupart, à tort ou à raison, réservent

pour des travaux dogmatiques le peu de loisirs dont ils disposent <sup>1</sup>. Sans doute aussi, les thèses de doctorat en philosophie ont été nombreuses dans les vingt-cinq dernières années; mais la part de l'histoire de la philosophie y est très faible <sup>2</sup>. Nous n'avons pas eu jusqu'ici — le « diplôme d'études » nous le donnera-t-il? — l'équivalent de la thèse allemande, travail de jeunesse plutôt destiné à montrer des qualités de méthode en un sujet restreint que la possession d'une doctrine ou de connaissances très étendues. Au surplus, peut-être n'a-t-on pas assez, chez nous, la conviction que l'histoire de la philosophie constitue une introduction indispensable à la philosophie, que la pensée collective progresse à travers les systèmes: on n'oserait plus guère, aujourd'hui, déclarer, comme Descartes, que peu importe « ce que d'autres ont su ou ignoré », mais on ne cherche pas, autant qu'il le faudrait, à prendre consciemment le travail au point précis où il a été amené par les efforts antérieurs <sup>3</sup>. Et enfin l'histoire de la philosophie, quand, par hasard, elle est traitée, l'est presque toujours à part et en dehors de la civilisation générale.

L'histoire des sciences, malgré l'appel fait au Congrès de 1900 <sup>4</sup>, est un champ assez négligé et où l'exemple donné par MM. Paul Tannery et Lalande <sup>5</sup> entraîne peu de travailleurs français. L'histoire de la médecine, cependant, a recruté quelques bonnes volontés: il s'est fondé une société pour la cultiver, et elle a une revue spéciale <sup>6</sup>.

L'histoire des religions a fait des progrès considérables; elle s'est organisée, elle aussi, — un peu trop à part, en dehors des Universités, en un organisme distinct <sup>7</sup>. Avec quelques sociologues elle tend actuellement à s'orienter vers l'étude des manifestations collectives, des institutions religieuses, et à nier ou à négliger le rôle des initiateurs et des théologiens, des idées conscientes.

1. MM. Boutroux, Brochard, Lyon, Lévy-Bruhl, Picavet n'ont exercé qu'une influence, en quelque sorte, sporadique.

2. On peut se faire une idée du mouvement philosophique français par le catalogue de la librairie Alcan: comparer au contenu de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine* celui de la *Collection historique des grands philosophes*.

3. Voir notre *Avénir de la Philosophie*, p. 42: *La réflexion individuelle et la critique historique*.

4. Voir la *Revue*, n° d'octobre 1900.

5. Voir, dans la *Revue*, les revues générales d'histoire des sciences mathématiques et physiques, nos d'octobre 1900, avril et juin 1901, avril 1902, juin et octobre 1903.

6. *La France médicale, Revue d'études d'histoire de la médecine*.

7. La section des études religieuses à l'École pratique des Hautes Études.

L'histoire littéraire a fait des progrès de méthode et de précision, et l'histoire de l'art a pris une extension heureuse du fait qu'elle a été admise dans l'enseignement supérieur<sup>1</sup>. Pour l'art, il est vrai, par réaction contre la critique trop littéraire, on s'efforce particulièrement d'étudier les progrès de la technique<sup>2</sup>. Ou encore, sous l'influence des préoccupations sociologiques, on s'attache volontiers aux formes d'art populaires. Quant à la littérature, trop souvent, des tendances purement esthétiques ou un parti pris idéologique en rétrécissent ou en systématisent l'étude : il faut souhaiter qu'avec M. Lanson un nombre croissant de travailleurs conçoivent nettement ce qu'on en peut tirer pour l'histoire des idées<sup>3</sup>.

L'histoire des théories politiques<sup>4</sup> est moins à la mode, pour l'instant, que celle des théories économiques et sociales — à laquelle, cependant, d'une part, l'histoire des faits économiques et sociaux, d'autre part, la sociologie commencent à faire concurrence. L'histoire de ces théories, au surplus, comme l'histoire du droit, est enseignée surtout dans les Facultés de Droit : et, malgré les progrès réalisés, on constate encore, parfois, dans cet enseignement quelque chose d'un peu exégétique et abstrait<sup>5</sup>.

En somme, il y a beaucoup à faire pour promouvoir ces études diverses. Mais si l'histoire des idées, infiniment complexe et multiforme, est organisée en France de façon insuffisante, à plus forte raison le problème pour la solution duquel elle recueille de-ci de-là des matériaux, n'est-il pas traité méthodiquement. Il est négligé, d'ailleurs, il est presque insoupçonné de beaucoup de ceux qui travaillent dans ce domaine. Et, sur ce point, ce n'est pas la France seule qu'il nous faut mettre en cause : notre critique a une portée

1. A Paris, M. Lemonnier a créé une sorte de séminaire d'histoire de l'art.

2. Voir Bertaux, *L'histoire de l'art et les œuvres d'art*, dans la *Revue*, n° de juin 1902.

3. Voir le *Programme d'études sur l'histoire provinciale de la vie littéraire en France*, publié dans la *Revue d'Histoire mod. et contemp.*, 15 avril 1903, et résumé dans la *Revue*, n° d'avril 1903, p. 246 ; et les *Rapports de la sociologie avec l'histoire de la littérature*, conférence resumée dans la *Revue Universitaire*, 15 mars 1904.

4. Voir Deslandres, *La crise de la science politique et le problème de la méthode*, 1902, et l'étude de Geny sur ce livre dans la *Revue*, n° d'octobre 1902.

5. La fondation de la Société d'histoire de la Révolution de 1848, par l'initiative de MM. Henry Michel, professeur d'histoire des doctrines politiques à la Sorbonne, et Georges Renard, professeur d'histoire du travail au Conservatoire des Arts et Métiers, est très heureuse au point de vue où nous nous plaçons, et il y aura là un complément efficace à l'œuvre de la Société d'histoire de la Révolution française.

générale. Le problème du rôle des idées — capital dans la science historique — est peu étudié : on commence à s'en apercevoir de divers côtés. Et quand il est étudié, il n'est pas, comme nous allons le voir, serré d'assez près.

## I

Les excès de la philosophie idéaliste de l'histoire, en Allemagne et en France, avaient provoqué une réaction inévitable : érudition pure, d'abord ; ensuite — parallèlement à l'érudition — théories variées, mais exclusives, en général, de toute explication par les idées. — Sous l'influence de la philosophie de Kant et de ses disciples, dit M. Ernst Bernheim, — dans la partie de son précieux *Lehrbuch* où il étudie le rôle des « facteurs généraux <sup>1</sup> », — les Idées ont été considérées comme les facteurs vraiment efficaces de la vie historique. Ce mot *idée* a pris un sens tantôt plus intellectuel, comme chez Hegel, tantôt plus esthétique, comme chez Guillaume de Humboldt, tantôt plus moral, comme chez Fichte : mais toujours, dans le travail historique accompli sous l'empire de ces conceptions, le rôle de l'élément *idéel* a été surfait. « C'est à peine si, à notre époque, un mot de réfutation est nécessaire sur ce point ; par réaction contre les pâles abstractions de l'idéalisme, on est même porté à laisser de côté l'influence de l'idée. » Et, dans une note, M. Bernheim fait observer combien est caractéristique l'expression « parlementaire » qui désigne actuellement les idées : les *impondérables*. « Il y a plutôt lieu, dit-il, aujourd'hui, de rappeler que, dans la vie des peuples comme dans la vie morale des individus, les impulsions *idéelles* ont leur place et leur importance ; que les idées, en ce sens, ne sont pas des illusions auxquelles, à son gré, on croit ou ne croit pas, mais *des éléments psycho sociaux, d'une réalité absolue, qui veulent être étudiés et observés avec soin.* » Il n'est pas nécessaire, remarque-t-il encore très justement, qu'on soit idéaliste pour faire leur part aux idées : des philosophes, des historiens à tendance réaliste reconnaissent qu'elles ne sont pas négligeables ; et le fondateur de la sociologie positive, Auguste Comte, a eu, à ce sujet, des vues profondes <sup>2</sup>.

1. Chap. v, § 4, 2 b.

2. Voir pp. 623-624.

Un ouvrage spécial a été consacré, assez récemment, par le Dr J. Goldfriedrich à cette question du rôle des idées. Pour savoir à quels résultats scientifiques elle a abouti<sup>1</sup>, il a retracé l'évolution de la théorie de l'Idée en histoire. Il s'est limité, d'ailleurs, à l'Allemagne et renfermé dans les xviii<sup>e</sup> et xix<sup>e</sup> siècles. Comme « la théorie historique des Idées, avec son caractère spécifique, est née en Allemagne, a atteint son complet développement en Allemagne, et a trouvé, par suite, en Allemagne sa critique la plus vive et sa justification la plus forte<sup>2</sup> », M. Goldfriedrich estime que son livre forme un tout et se suffit à lui-même. A vrai dire, il est difficile — qu'on la traite dans son ensemble ou d'un point de vue spécial — d'isoler l'histoire intellectuelle d'un peuple de celle des autres peuples civilisés. Le développement de l'école idéaliste allemande a, sans doute, une unité relative; les chapitres sur la constitution de la théorie des idées et sur les Epigones de la métaphysique de l'histoire (II et III) reproduisent un enchaînement logique, en grande partie indépendant des influences extérieures : mais quand M. Goldfriedrich arrive à ce qu'il appelle la sociologie et la Kulturgeschichte darwiniennes et à la conception économique de l'histoire (VI), les quelques lignes d'introduction où il parle de la France et de l'Angleterre sont manifestement insuffisantes. M. Bernheim, lui, dans un louable souci d'objectivité, observe que l'influence de la pensée étrangère — celle de Comte, en particulier — est trop négligée par les Allemands; et, à propos du livre qui nous occupe, il fait précisément cette remarque qu'en isolant trop les théories allemandes, fût-ce pour avoir volontairement limité son sujet, on en exagère l'originalité<sup>3</sup>.

Quoi qu'il en soit, nous avons là une précieuse contribution à l'histoire des conceptions de l'histoire. L'ouvrage de Flint, surtout dans la partie relative à l'Allemagne, n'est plus à jour<sup>4</sup>, et il est

1. « Welche wissenschaftlichen Aufgaben enthält das Ideenproblem? » Vorwort, p. vi.

2. Vorwort, p. vii.

3. *Lehrbuch*... p. 624; cf. pp. 654, note, 664. Voir surtout le compte rendu que Bernheim a donné du livre de Goldfriedrich dans la *Deutsche Literaturzeitung* (9 janv. 1904, col. 37-40). Il lui reproche de faire l'apologie de Lamprecht et, à la suite de Lamprecht, de reconnaître le positivisme. Mentionner Comte en passant, et comme par acquit de conscience pp. 291 et 431 ou précisément Goldfriedrich discute Bernheim, voilà qui ne saurait suffire : « Malgré tout le mérite de ce livre, conclut-il, il apparaît qu'une appréciation objective de l'évolution de la science historique en Allemagne est impossible si l'on ne tient pas compte du grand courant international du positivisme. » — Nous espérons que M. Bernheim traitera cette question ici même.

4. La traduction française date de 1878. — La réédition, développée, de 1893, *History of the Philosophy of History*, ne comprend que la France, la Belgique et la Suisse.

archaïque par certains côtés. Très complet, exact dans la bibliographie, précis dans les analyses, le livre de M. Goldfriedrich a le défaut, par contre, de formules souvent compliquées et obscures; l'abus des termes abstraits et des mots composés en rend la lecture pénible; et il faut faire quelque effort pour dégager la pensée personnelle de l'auteur. Mais cette pensée est intéressante — comme l'exposé historique sur lequel elle se fonde. Nous allons donner une idée de l'une et de l'autre.



La philosophie idéaliste de l'histoire, si caractéristique de l'Allemagne, s'est préparée, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, par une réaction contre l'empirisme, le rationalisme, le mécanisme, le formalisme, — contre les influences anglaise et française. En opposition avec la traduction et la suite de cette *Universal History* qui ne s'arrêta qu'en 1810, au 64<sup>e</sup> volume, Winckelmann demandait que l'histoire nouvelle « tirât du travail de nombreuses années un petit volume de l'épaisseur d'un doigt » (p. 63). C'était l'*esprit* — des lois, de l'art, des époques, des peuples — qui devait être extrait de la matière. Le mot d'*idée* devenait un mot à la mode. On commençait à « l'accentuer avec plus d'emphase — par exemple lorsqu'on disait de quelqu'un : c'est un homme qui vit dans les Idées. Les critiques distinguaient entre les auteurs pauvres en idées ou riches en idées<sup>1</sup>. » Cette disposition à chercher le fond intime des choses fait concevoir un Spinoza poétisé, — prêtre de la nature qui se plonge dans la vie universelle, — conduit à l'extase intellectuelle, ramène aux Néoplatoniciens et à Platon lui-même (p. 63).

Kant se tient au seuil de cette évolution de la théorie des Idées; Schelling et Hegel, plutôt que Fichte, sont au point culminant. Humboldt, dans les études d'histoire générale, en est le représentant caractéristique (p. 67). L'Idée peut être définie « *Relationstotalität* » (p. 163) : — nous traduirons ce mot par « unité » qui unifie le divers. Elle est, chez Kant, le principe architectonique qui permet la systématisation totale; elle est, chez Schelling, le Souverain qui domine, seul libre, la foule de ses esclaves; elle est, pour Fichte, la Pensée unique qui anime la masse de sa matière;

<sup>1</sup> 1. Rosenkranz, *Wissenschaft der logischen Idee*, 1859, cité p. 64.

elle est, pour Hegel, le Réel abstrait du multiple ; Humboldt parle de la « Totalité » — c'est-à-dire du caractère uniflant — de l'action de l'Idée <sup>1</sup> (p. 165). Toute cette philosophie a des affinités avec l'art, dans lequel l'Idée informe la matière. L'Idée est le principe d'organisation ; c'est elle qui rend l'individuel intelligible par le Tout : elle éclaire l'opposition de la volonté individuelle et de l'harmonie totale, du regrès de l'individu et du progrès de l'espèce ; l'opposition encore entre la liberté et la nécessité, le hasard et l'existence des lois, entre le singulier et le général, le progrès et la tradition, le conscient et l'inconscient, le subjectif et l'objectif (p. 168-169 ; cf. p. 333). L'histoire est le règne des Idées, de la raison, par opposition à la nature où les Idées sont « voilées » (p. 171).

La théorie des Idées, telle qu'elle a été constituée par ses grands fondateurs, les « métaphysiciens de l'histoire », circule sans changement, au XIX<sup>e</sup> siècle, à travers toute la philosophie allemande de l'histoire <sup>2</sup> (p. 173). Pour mieux comprendre le caractère de cette école, on peut la mettre en parallèle, à l'aide d'une brochure récemment parue, avec une école historique qui en est absolument l'opposé. M. Julien Goldstein a publié sur ce qu'il appelle la conception empiriste de l'histoire, à propos de Hume et aussi de Gibbon et de Robertson, quelques pages précises, claires et intéressantes. « La conception de Hume est purement immanente et psychologique. Elle est purement immanente, parce que chez lui a disparu toute trace d'un monde transcendant qui exercerait son action dans l'histoire. Nulle part chez lui ne se pose cette question : si, dans cet effort des races, dans ce chaos où s'entre-croisent de mille façons diverses les actes humains, on n'entrevoit pas, sur quelque point tout au moins, une raison transcendante ; si une pensée ne jette pas quelque lueur au sein de l'aveugle nécessité et de l'aveugle *hasard*. Car c'est là précisément le trait caractéristique : survient-il jamais, dans l'histoire du passé, quoi que ce soit

1. L'influence de G. de Humboldt est considérée par M. Goldfriedrich comme très importante (v. pp. 107-163, 333). On s'occupe beaucoup de lui en Allemagne. L'Académie prussienne des Sciences publie une édition de ses œuvres. — Voir Otto Kittel, *W. von Humboldts geschichtliche Weltanschauung im Lichte des klassischen Subjektivismus der Denker und Dichter von Königsberg, Jena und Weimar (Leipziger Studien aus dem Gebiet der Geschichte)*, Leipzig, Teubner, 1901 ; et le compte rendu de ce travail, par Theobald Zieglar, dans la *Historische Zeitschrift*, t. LXXXIX, p. 397.

2. Steffens, Krause, Wagner, Gorres, Rosenkranz, Lasaulx, Biedermann, Hermann, Trachsel, Schlegel, Ehrenfeuchter, J.-H. Fichte, Prezer, Rocholl, Bunsen.

de raisonnable, comme l'idée de Dieu dans le monothéisme, pour Hume cela n'est arrivé que par hasard. L'Église voyait Dieu réellement dans l'histoire. L'époque des lumières (*Die Aufklärung*), en lutte contre l'Église, cherchait Dieu uniquement dans la nature. Mais l'époque des lumières s'orientait, cependant, dans l'histoire en y introduisant des *valeurs* nouvelles et particulières. Pour Hume, il n'y a plus même cela : il lui reste une poussière de faits. — La conception empiriste de l'histoire a, en outre, un caractère psychologique : l'histoire résulte d'une vie spirituelle, — mais à laquelle manquent toutes les puissances proprement synthétiques et qui dépassent l'individu, mais dont les manifestations logiques, éthiques et religieuses n'ont, avec les instincts, aucune différence qualitative. Le principe de cohésion de cette vie spirituelle, l'*association*, exerce une action toute mécanique. . . En partant d'une telle psychologie, Hume ne pouvait s'élever en histoire au-dessus de « la triste incohérence et désagrégation de toutes choses <sup>1</sup> », au-dessus de *ἡ ἀμέθοδος ὕλη*. » (pp. 54-55.)

Entre l'apriorisme, si naturel aux Allemands, et l'empirisme, si propre aux Anglais, une tendance allait peu à peu se développer, en vertu de laquelle le problème des idées — comme, d'ailleurs, tous les problèmes de l'histoire — devait chercher sa solution dans la méthode expérimentale <sup>2</sup>. Ce n'est pas ici le lieu d'exposer quel rôle, à ce point de vue, ont joué et jouent les Français. M. Goldfriedrich ne l'a point fait ; mais, dans une série de chapitres intéressants, il suit le sort des Idées à travers les écoles nouvelles qui se sont succédé en Allemagne jusqu'à l'époque actuelle.

Sans doute, la métaphysique — et en particulier la conception de Humboldt — n'a pas cessé brusquement, n'a jamais cessé d'exercer une influence ; mais diverses questions, qui s'étaient précisées sur la base de l'idéalisme, appelaient des solutions indépendantes de l'Idée métaphysique. — M. Goldfriedrich montre qu'il y a, en assez grand nombre, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup>, des historiens de l'humanité et de la civilisation (*Menschheits- und Kulturhistoriker*) qui composent des tableaux historiques où ils font une part moindre, ou même faible, aux idées métaphy-

1. Expressions de William James. — V. mon *Avenir de la Philosophie*, pp. 97-110.

2. M. Goldstein distingue nettement l'empirisme et l'expérience (*Empirismus* et *Empirie*). Nous reviendrons ailleurs sur le fond, les indications théoriques de son opuscule.

siques (pp. 248 sqq.). On en arrive à une histoire descriptive de la civilisation, qui se distingue tout à la fois de la métaphysique et de ces recherches spéciales, de ces « disciplines » érudites — comme l'histoire de l'art, de la littérature, de l'éducation, de la philosophie — où sont étudiées les idées en tant que données concrètes : cette conception est très répandue, depuis Gatterer, Schlözer, Möser, Jean de Müller, depuis Eichhorn, Schlosser, Rotteck, jusqu'à Giesbrecht et Droysen à une époque rapprochée (p. 251). La Kulturgeschichte s'oppose à l'histoire politique, — non en la négligeant, mais en la complétant : l'État forme le centre de l'histoire, mais toutes les manifestations de l'activité humaine font partie de l'histoire, et « après Möser et Schlözer on ne peut plus s'appeler historien quand on ne considère que l'aspect purement politique de la civilisation humaine <sup>1</sup> ». L'idée, dans ces œuvres descriptives, est employée comme un instrument commode qui sert à résumer et caractériser les époques, à désigner ce que M. Goldfriedrich appelle le « complexe ». A l'aide de l'idée, on constate les « tendances dominantes », souvent enchevêtrées et qu'il est difficile, par suite, de décomposer en leurs éléments primaires (p. 263).

Lotze, dans la théorie, fait un pas de plus. L'idée, pour lui, joue un rôle « heuristique » ; elle désigne le « complexe » en tant qu'objet à analyser, dont il faut trouver les éléments pour les réduire en « système ». Ces éléments, d'ailleurs, selon Lotze, ce sont les individus. L'importance de ce penseur consiste en ce qu'il conçoit nettement la séparation du domaine scientifique et du domaine métaphysique et qu'il recommande l'emploi de l'idée en histoire pour une fin toute scientifique <sup>2</sup>.

Dès lors, le développement théorique de l'histoire se fait, somme toute, du « complexe » au « système », en périodes alternées où l'analyse devient toujours plus exacte : l'idée historique, en même temps qu'elle est l'instrument de ce passage du complexe au système, porte en elle le germe d'une explication psychologique du complexe. Une fois l'enveloppe métaphysique tombée, ce qui apparaît de mieux en mieux, — le noyau expérimental de l'idée, — c'est une réalité psycho-sociale qu'il faut étudier aux points de vue statique et dynamique (pp. 263, 264, 334).

1. Dietrich Schäfer, *Geschichte und Kulturgeschichte*, 1891, cité p. 232.

2. Voir chap. iv, pp. 254-262 ; cf. p. 334.

Conçue par Herbart, la *Völkerpsychologie* constitue, pour l'étude de certaines questions impliquées dans l'Idée métaphysique, un domaine bien déterminé. Le général n'est ni le produit direct de forces métaphysiques ni la somme, purement et simplement, des esprits individuels, mais l'expression d'une psychologie collective : il y a un « *Volksgeist* » qui exerce une action unifiante. Les fondateurs de la *Zeitschrift für Völkerpsychologie und Sprachwissenschaft*, Lazarus et Steinthal, n'aboutirent pas cependant à la « systématisation » véritable, et la *Völkerpsychologie* allemande finit par se perdre en menues recherches de détail <sup>1</sup>. C'est qu'alors se mit à souffler, de France et d'Angleterre, « une fraîche bise », sous l'influence des théories darwiniennes et du positivisme. Comte et, plutôt encore, Spencer — « car de Comte on ne connaissait les idées que très en gros et le plus souvent de troisième main » — inspirent les fondateurs de la sociologie et de la *Kulturgeschichte* darwiniennes <sup>2</sup>.

« La métaphysique historique refusait de descendre au-dessous de l'histoire humaine et reliait l'histoire par les fils de la spéculation à un monde supérieur intelligible. La science sociologique refuse de s'élever au-dessus de l'histoire humaine et lie la société par les fils des sciences naturelles à un monde inférieur donné dans l'expérience » (p. 292). On peut s'attendre à trouver ici une préoccupation plus vive de l'origine des idées, une conception des idées plus profondément psychologique et une plus intime observation « de la pulsation des idées dans le corps social » (p. 293). Les deux principaux représentants de cette tendance sont Lilienfeld et Schæffle. L'un est plus philosophe ; l'autre, plus positif : pour tous deux les idées sont les produits de la lutte sociale pour l'existence ; mais elles ont leur source première dans une force spirituelle indépendante. Pour tous deux la tâche de l'historien consiste à suivre les courants de la vie spirituelle collective, en étudiant l'action réciproque de leurs éléments et leurs rapports avec le milieu (p. 324). — La conception économique de l'histoire, qui est l'œuvre de Marx et d'Engels, fait une large place à l'idéologie, mais, non contente d'éclairer, elle aussi, les idées par l'histoire sociale, cherche la cause première des idées elles-mêmes dans les besoins économiques (p. 331).

1. Voir chap. v et chap. vi, introd., p. 290.

2. Page 291. Voir chap. vi.

Voici donc que, peu à peu, après la Kulturgeschichte empirique et la Völkerpsychologie, « le soleil de la science naturelle évolutionniste, le progrès des connaissances ethnographiques et sociales, le développement des intérêts, avaient dissipé les derniers nuages qui recouvraient le sol nu du concret » (p. 398). La sociologie et la Kulturgeschichte sociologique poursuivent leur cours — avec Tönnies, Lippert, Grupp, Simmel, Ratzenhofer<sup>1</sup> : elles cherchent, avec une précision croissante, à expliquer psychologiquement l'origine, l'évolution, la vie des idées. Dans les études d'histoire, au sens étroit du mot, on voit se produire un progrès semblable, un égal affinement de la conscience scientifique<sup>2</sup>. Tandis que se perpétue la conception de Humboldt, — avec Ranke, Schulze, Wachsmuth, Gervinus, Droysen, — pour un certain nombre d'auteurs modernes, — Lorenz, Rümelin, Hinneberg, — qui font la théorie de l'histoire proprement dite, l'idée remplit cette fonction d'exprimer le caractère particulier des époques et des sociétés « d'après le principe du milieu spirituel » (p. 428) : elle a ici un caractère plus psychologique que dans la Kulturgeschichte descriptive.

M. Goldfriedrich considère la sociologie comme une contribution à l'histoire intégrale. Le point de vue du sociologue est plus général que celui du pur historien. D'un côté, c'est le squelette ; de l'autre, la chair et le sang. D'un côté prédomine le souci du « typique » et du permanent ; de l'autre, celui du singulier et du variable. Ce sont les deux aspects d'une même tâche : la connaissance de la vie historique des hommes. Au surplus, on tend à associer les deux préoccupations. Il y a une histoire narrative (*darstellende*), mais aussi une histoire *explicative* (*begriffliche*)<sup>3</sup> : celle-ci est caractérisée par l'effort pour passer du complexe au système, en approfondissant l'étude de la réalité psycho-sociale.

Dans les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle, il s'est produit deux épisodes caractéristiques : la lutte entre l'idéalisme et le matérialisme marxiste — Kautsky, Belfort-Bax, Barth, Flügel — et le débat sur la science de l'histoire auquel le nom de Lamprecht est attaché. Lamprecht représente par excellence l'effort pour élever l'histoire du « complexe » au « système »<sup>4</sup>.

1. Chap. VIII. Le chapitre VII est consacré aux logiciens : l'ancienne logique ; Wundt, Sigwart.

2. Chap. IX et X en partie.

3. Expressions de Paul Barth : voir notamment p. 399.

4. Nous reviendrons ailleurs sur le rôle de Lamprecht :

Pour M. Goldfriedrich, la théorie de l'idée en histoire se trouve ici, au stade scientifique, avoir atteint le terme de son évolution. Cette évolution — au cours de laquelle l'idée a été considérée à tous les points de vue possibles : comme force d'organisation transcendante et immanente, comme idéal de telle ou telle sorte, comme tendance désintéressée, comme élément intellectuel, comme donnée psychique en général, comme instrument méthodologique ; où les problèmes les plus divers ont été traités — présente, dans son ensemble, trois moments. A vrai dire, ces moments ne sont pas absolument distincts dans la réalité ni, par suite, dans l'exposé de M. Goldfriedrich. Mais, somme toute, il constate et il rend sensible un mouvement continu — de la métaphysique à la vue directe du « complexe » (*Komplexanschauung*), de celle-ci à la science fondée sur la généralisation des rapports (*Relationssystematik*). La science, au sens strict, la science positive, ne connaît que les relations, et — comme il n'y a de science que du général — cherche à les systématiser. Une même tendance positive, à la suite des mêmes phases, finit par régner dans tous les domaines de la connaissance : il y a là une sorte de loi — qui fait penser à Auguste Comte, et que M. Goldfriedrich énonçait déjà dans sa préface<sup>1</sup>. Ici, cette tendance se manifeste par un effort pour considérer la réalité psycho sociale telle qu'elle est, pour en analyser les éléments et pour procéder à une synthèse — en dehors de toute hypothèse idéaliste ou matérialiste<sup>2</sup>.

M. Goldfriedrich estime — sans, d'ailleurs, s'expliquer nettement sur ce point — que trois « disciplines » scientifiques recueillent les problèmes que l'ancienne théorie des idées abordait plus ou moins maladroitement. Ce sont : la Psychologie sociale, — qui n'est pas encore définitivement constituée, — la Kulturgeschichte évolutive — représentée par Lamprecht, Breysig — et la Völkerpsychologie — représentée par Wundt (p. 538). Il y a des questions, d'ailleurs, parmi celles que traitait la métaphysique, qui doivent être mises de côté : existence et valeur objectives des idées, sens absolu de leur évolution, etc. Elles ne sont pas spécifiquement historiques, mais bien philosophiques, et doivent être réservées à la philosophie positive (*Relationsphilosophie*), c'est-à-dire à cette recherche qui tend aux généralisations les plus hautes, mais en restant sur le

1. Vorwort, pp. v-vi.

2. Pages 457-458, 502, 538.

terrain de la science proprement dite (*notwendiges und allgemeingültiges Wissen*). Une philosophie spéciale de l'histoire ou de toute autre science ne se conçoit plus, qui serait destinée à amasser du général à côté de telle science particulière : la philosophie est la recherche du général en ce sens qu'elle est la synthèse des diverses sciences (p. 340). Voici, au contraire, des questions qui ne peuvent plus être traitées *à part*, en dehors de la science psycho-sociale : Quelle est l'origine des idées ? Quel est le rapport des idées avec ce qui est étranger à l'histoire ? L'histoire universelle a-t-elle une unité ? Les sociétés peuvent-elles avoir une unité dans le temps et dans l'espace ? Quel rôle le facteur intellectuel joue-t-il vis-à-vis du facteur économique dans la société, dans l'État, dans l'histoire ? Quels sont les rapports de l'individu et de la société, de l'élite et de la masse, de la liberté et de la nécessité ? Tout cela — tout ce qu'impliquait de recherches légitimes la théorie des Idées — relève de la Psychologie sociale, de la Kulturgeschichte évolutive, de la Völkerpsychologie. Dans ces disciplines, comme dans toute science véritable, il s'agit de trouver des lois.



Il faut louer M. Goldfriedrich d'avoir résolument adopté le point de vue positif, sans renoncer à la préoccupation de comprendre à fond les faits humains, — avec l'espoir, au contraire, de les *expliquer* réellement. Il y a, sur le problème des idées, dans sa conclusion personnelle (pp. 491-541), bien des indications intéressantes. Mais — avec le souci, précisément, de la synthèse scientifique — on doit aller dans le sens positif plus avant qu'il n'est allé : il convient de poser le problème avec plus de rigueur et de toucher au détail des questions avec plus de réserve qu'il ne l'a fait.

Et d'abord, M. Goldfriedrich emploie ce mot *idée* d'une façon bien large encore et même vague. Dès lors, dit-il, que les idées ne sont plus considérées comme réalités transcendantes, toute leur réalité, purement immanente, est dans la conscience des hommes. Elles sont une forme de l'activité psychique. Sur ce point, notre auteur a des pages obscures qui se ramènent, semble-t-il, à ceci : que l'idée, subjectivement et considérée dans la psychologie générale, est un idéal, une aspiration à l'unité, l'expression d'un

besoin de l'esprit. L'idée agit donc partout où l'esprit opère un travail sur les données du réel, coordonne des impressions. Cela revient, sans doute encore, à dire que penser, c'est unifier. L'historien peut faire de l'idée, ainsi définie, un usage métaphysique, méthodologique, psychologique.

L'usage métaphysique est condamné. — L'usage méthodologique, en histoire comme dans toute science, est double. Ou bien l'idée désigne la théorie, née d'un « éclair de pensée », de l'intuition, qui expliquera le détail dont on s'occupe. Et M. Goldfriedrich rappelle le mot de Liebig : « Une expérience à laquelle ne préside pas une théorie, c'est-à-dire une idée, est à la recherche scientifique ce qu'est à la musique le bruit d'une crécelle d'enfant » (p. 506)<sup>1</sup>. Ou bien l'idée désigne le tout objectif dans lequel et par lequel se produisent les phénomènes. Et ici M. Goldfriedrich cite un mot de Lazarus : « Faire voir qu'un phénomène est le résultat de l'histoire ou le résultat de l'idée, c'est la même chose. » (p. 507). — Mais, au fond, parler de l'idée dans son usage méthodologique, c'est dire simplement que la science repose sur la nature de l'esprit, sur ses principes. Par une confusion analogue à celle de l'idéalisme historique, M. Goldfriedrich ne distingue pas assez nettement ce que nous appelons la synthèse historique, c'est-à-dire la recherche du général en histoire, du problème des idées, qui est un aspect particulier de la synthèse historique.

Dans son usage psychologique, l'idée peut désigner soit des tendances psychiques collectives de nature variable, soit des facteurs psychiques de nature déterminée, — idéaux ou idées en général (p. 505). — L'homme est un être social ; le développement de sa personnalité dépend de l'organisation sociale : une époque a, dans son être et sa pensée, un caractère supra-individuel ; et il y a là des forces, considérées désormais comme immanentes, mais qui dominant la masse. Au surplus, les idées, en ce sens, ont une valeur purement *nominale* (p. 508) : elles désignent le complexe, elles expriment la résultante d'un très grand nombre d'éléments. Trouver ces éléments par l'analyse du complexe et en faire la synthèse, tel est, en ce qui concerne les *tendances collectives changeantes*, le rôle de l'histoire explicative (cf. p. 527). — L'idée, comme facteur psychi-

1. C'est le sens que Claude Bernard donne à l'idée dans l'*Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*.

que déterminé, peut donner lieu à une *histoire des idéaux collectifs*, le vrai, le beau, le bien, ou, en général, à une *histoire de l'évolution typique de la conscience des peuples*, c'est-à-dire à l'étude du rôle de la pensée réfléchie, de l'élément intellectuel, — par opposition au facteur matériel, — soit dans l'ensemble de l'évolution sociale, soit, en particulier, dans le développement de la culture ou dans la vie de l'État. A ce point de vue, l'idée atteint sa plus haute expression dans l'individu d'élite, comme anticipation désintéressée, impersonnelle. — Ces distinctions sont assez vagues, et on se demande si elles sont en relation avec la division de la science historique en *Völkerpsychologie*, *Psychologie sociale* et *Kulturgeschichte*.

M. Goldfriedrich cherche à préciser le rôle des idées, au sens général, dans une série de chapitres qui présentent pour nous un intérêt spécial : mais s'ils sont plus précis, ils ont, par contre, et malgré ses préoccupations positives, un caractère bien *a priori*. Sur les points suivants : Quelle est l'origine des idées ? Quel est leur principe d'évolution ? Quel est leur rapport avec le reste de la culture, et leur rôle ? notre auteur est très catégorique. — Les idées ont leur racine dans « l'intérêt vital » (*Lebensinteresse*), c'est-à-dire dans le sentiment de ce qui est utile ou nuisible à la vie — physique et psychique — de l'individu et de la société (pp. 314-317). Par abstraction, on peut classer ainsi les idées : idées de la personnalité individuelle et de l'organisation sociale, idées morales et religieuses, idée du beau et idée du vrai. Ce sont là des produits nécessaires et universels de la conscience. Les idées passent, dans le cours de l'histoire, de l'objectivité à la subjectivité, de la nature à l'art, du réflexe à la réflexion : l'évolution des idées résulte du progrès même de la conscience, de son action synthétique — qui aboutit à des conclusions, des fins, des normes. Ainsi apparaît le but où tend l'histoire : à savoir la domination de la société par les idées. C'est le même but qui, dans la philosophie de l'histoire, était défini de tant de façons diverses : organisation de la cité universelle, reproduction du divin, perfection de la culture humaine, humanité, règne de la raison, etc. ; mais ici le critérium du progrès n'a plus rien de spéculatif, il est donné par l'histoire elle-même (p. 321). Le caractère des différents peuples, d'autre part, n'a plus rien d'inné : il résulte des circonstances géographiques et sociales qui se combinent avec le degré de développement des individus pour produire

les effets les plus variés. L'activité *synthétique-normative* (p. 522) de la conscience, dans sa croissance nécessaire, est favorisée ou entravée par le milieu social et naturel, et les idées réagissent à leur tour sur la société. Les idées ont une vertu propulsive, organisatrice et proprement idéaliste. Elles sont « les principes de la marche en avant et de la montée » humaine.

L'idée, en tant que force historique, exprime la conscience de la *masse*; mais la conscience de la masse atteint son développement complet dans l'élite, et, par conséquent, l'idée s'épanouit dans le grand homme (*Eminenz*) (p. 523). La masse est dominée par l'instinct; elle est foncièrement conservatrice: elle est l'agent de la continuité et de la « socialisation »; à la surface, elle manifeste un perpétuel et aveugle besoin de changement. Les individus d'élite sont d'abord des hommes de grande clarté et vigueur intellectuelle; ils ont, en outre, une foi puissante dans l'idée qui les anime: ils sont les agents des transformations et du progrès. Le grand homme concentre et anticipe les besoins sociaux: son idée est la *conscience sociale*. La masse, en somme, pense par procuration. Il y a donc deux sortes d'individus: les uns dirigent et innovent; les autres suivent et maintiennent (p. 525). Dans tout le corps social et dans tout le cours de l'histoire, on constate ces rapports d'initiateurs et d'imitateurs — toujours plus étroitement unis. L'idée nouvelle, que conçoit et formule le grand homme, peut être incomprise au début; mais elle chemine peu à peu. Ce qui lui assure le succès, ce n'est pas la propagande théorique, c'est le fait qu'elle répond à un *besoin*. Il n'y a guère que les idées religieuses qui, par elles-mêmes, soient en état d'enflammer les masses: encore l'impression que produit la personne de l'initiateur y est-elle pour beaucoup. On a soutenu, tantôt que le rôle de l'individu supérieur va croissant, tantôt que c'est la masse qui peu à peu devient le « support » des idées (*Ideenträger*); en fait, l'idée pour se réaliser a besoin d'un support individuel: le grand homme est à la fois l'ouvrier et l'œuvre de l'idée. — M. Bernheim, en rendant compte du livre de M. Goldfriedrich, lui reproche de ne connaître que le grand homme et de méconnaître, comme Lamprecht, l'individu. Si les individus ordinaires sont, pour ainsi dire, les atomes indifférenciés de la masse, comment comprendre que le grand homme ne soit guère autre chose qu'une fonction des forces psycho-sociales? Si, au contraire, — comme le pense M. Bernheim, — l'individu, dans

l'analyse régressive, est l'élément capital de la connaissance historique, le vrai problème consiste à expliquer comment les différences — indéniables — des activités psycho-individuelles « se laissent ramener à l'unité des forces psycho-sociales »<sup>1</sup>.

M. Goldfriedrich émet, en dernier lieu, des considérations sur la « vie » des idées (pp. 528-531). C'est conformément aux lois générales de la psychologie, — telles que Wundt les tire de l'activité synthétique de la conscience, — que se manifeste l'idée dans l'histoire. — L'idée mûrit lentement; elle apparaît brusquement, dans une sorte d'« explosion ». Mise au jour par le grand homme, elle se développe au delà des prévisions de l'individu en vertu de l'« hétérogénéité des fins »; et elle se développe toujours jusqu'à ses dernières conséquences. Les idées nouvelles entrent en lutte avec les anciennes, et elles ont entre elles des rapports de similitude: le caractère commun des idées, pour une société et pour une époque données, éclate dans tel ou tel aspect de la civilisation qui se trouve au premier plan « par suite de l'étroitesse de la conscience ». Ce qui permet aux idées de se répandre, c'est « une logique sociale, c'est-à-dire le fait qu'elles sont, en définitive, appropriées à la masse »; et c'est la propagande, la persécution, l'imitation, l'alliance avec les tendances égoïstes. L'idée atteint son épanouissement intime quand les tendances morales et égoïstes s'harmonisent. C'est quand elle est épanouie extérieurement, à l'époque où dominent les tendances égoïstes, que commence sa décadence interne. Bientôt les tendances morales s'effacent; l'idée abdique, dans la masse, sa pureté et sa force; elle perd son unité, pour se dissoudre en intérêts particuliers. Quand elle a atteint ses limites, une idée nouvelle se prépare, née du besoin de changement et de régénération. Il n'y a jamais solution de continuité.

« La révolution des idées se produit en général assez lentement: le règne d'une idée — une période — dure environ un siècle; on peut appliquer à son établissement la loi des trois générations. Mais il y a des époques riches et pauvres d'idées. » A considérer dans son ensemble l'histoire des peuples, on voit croître l'importance de l'« Intellect »; le rôle de l'idéalisme grandit sans cesse; et l'élément idéologique acquiert peu à peu une indépendance relative.

1. Article cité, col. 39-40.

On voit tout ce qu'il y a ici de flottant dans l'emploi du mot *idée*, d'insuffisant dans les indications sur la *société*. Et on voit aussi tout ce qui subsiste ici de philosophie.

L'histoire est un problème de psychologie : voilà qui est reconnu depuis longtemps. Mais dans ce travail psychologique, l'important est de distinguer les éléments divers. Dire qu'au cours de l'histoire, l'humanité passe de l'inconscience à la réflexion, cela est bien vague. M. Goldfriedrich indique, en quelques mots, que ce passage se fait par les « moments » de la différenciation et de l'intégration sociales, de la division du travail et de l'association, de l'affranchissement de la pensée (p. 315). Comment donc se produisent ces « moments » ? Qu'est-ce exactement que le milieu social ? A-t-il des caractères, des lois spécifiques ? Il n'y a au début, il n'y a d'une façon générale qu'un petit nombre d'hommes qui aient conscience de l'idée en tant qu'idée : la plupart des individus, nous dit-on, obéissent, de façon instinctive, à leurs intérêts et aux intérêts de la société dont ils font partie. Mais le rôle de cette masse amorphe dans l'organisation instinctive de la société, de l'État, n'est pas défini. L'idée, — et par suite le grand homme, — voilà ici le seul moteur dont l'action soit apparente. — Or, il convient d'étudier le rôle de la *pensée réfléchie* — telle est la formule précise du problème des idées ; mais on ne le peut sans étudier la nature et le rôle de la société. Il y a longtemps que des hommes pensent et que la pensée, si elle a quelque pouvoir, l'a manifesté : d'autre part, les besoins auxquels répond l'organisation sociale doivent maintenir, plus ou moins, dans l'histoire, leur primitive et sourde efficacité. Et comment, sinon par de patientes recherches expérimentales, parvenir à doser ce qu'il y a d'inconscience et ce qu'il y a de pensée réfléchie dans l'évolution historique, chez les différents peuples, aux diverses étapes et dans les divers domaines de leur activité ; ce que peut l'individu, — car sur ce point M. Goldfriedrich a évidemment raison : le rôle des idées est lié au développement de la personnalité humaine, — dans quelles limites et par quels modes s'exerce son action ?

Le problème du rôle des idées demande, pour être résolu, que soit posée expérimentalement, et non tranchée délibérément, la question des rapports de la réflexion individuelle et de la psychologie sociale ; et, pour être approfondi, il demande que soit traitée cette autre question : Quelle part revient à la pensée spéculative,

à la science proprement dite, dans les diverses manifestations intellectuelles des sociétés humaines ? Y a-t-il une logique interne, qui, à travers les jeux du hasard, de la contingence, constitue sa trame, qui agisse sur l'ensemble des idées et qui, par les idées, se projette dans l'histoire ; qui complète les explications causales et donne un sens au mécanisme sans l'infirmier<sup>1</sup> ? Il ne saurait plus être question d'une finalité plus ou moins rectiligne, comme la concevaient les métaphysiciens de l'histoire ; mais il pourrait y avoir, dans l'évolution historique, une téléologie, d'abord inconsciente, qui se poursuivrait, avec la conscience réfléchie, par la logique, par la connaissance, par l'adaptation de la pensée à la vérité et de la vie à la pensée. Il ne faut pas affirmer qu'il en est ainsi. Il ne faut pas affirmer que cela ne peut être. Il faut étudier la question.

Or, ceux-là ont tort qui, comme M. Goldfriedrich, après avoir déclaré que nous sommes entrés dans la période positive, supposent la période positive déjà très avancée, et donnent les solutions, ou les font entrevoir, là où il ne s'agit pour le moment que de bien poser les questions. M. Goldfriedrich a le tort d'être trop affirmatif — dans un sens idéaliste : mais ceux-là ont tort aussi qui tranchent le problème des idées, ou inclinent visiblement à le trancher, dans un sens purement mécaniste. Des sociologues — dans l'école de M. Durkheim, dont nous avons maintes fois proclamé le mérite et dont l'œuvre, nous l'avons dit, ne nous paraît contestable qu'en ce qu'elle a d'exclusif — considèrent trop la pensée comme une sorte d'épiphénomène. Dans une « note de méthode », un des plus distingués parmi les représentants de cette école, M. François Simiand, a fait d'intéressantes réflexions à propos de l'histoire des idées<sup>2</sup>, provoquées par quelques mots de M. Boutmy. En rendant compte d'un ouvrage, M. Boutmy avait protesté contre cette méthode qui « s'obstine à chercher l'origine des idées dans d'autres idées antérieurement émises et à établir ainsi la filiation des doctrines indépendamment des transformations que subit la société et des besoins nouveaux qui s'y développent parfois avec une si singulière énergie. Ces besoins sont la cause profonde, souvent cachée, des théories élaborées par les hommes supérieurs de

1. On trouvera des développements sur ce problème dans un ouvrage que nous publierons prochainement.

2. *Notes critiques*, juillet 1903, pp. 193-194.

chaque siècle. Le génie du penseur n'a pas tout fait : le milieu social et les circonstances ont été de moitié avec lui ; et c'est ce milieu qui presque toujours a déterminé souverainement la direction que les grands esprits ont prise avec une apparente liberté. » Et M. Simiand observe qu'en effet ce qu'on entend généralement par *expliquer* une doctrine, — l'exégèse mise à part, — c'est en rechercher les germes, les ébauches, les éléments dans des textes antérieurs, sans même se préoccuper toujours ou sans toujours avoir le moyen de prouver la filiation ou l'influence. Or, ce qui serait surtout utile, c'est de préciser comment l'idée naît, se forme, s'établit, agit par rapport au « *substrat concret* qui explique la doctrine plus que ce substrat n'est lui-même expliqué par la doctrine qui y correspond ». Ou encore, il faut « replacer cette fonction intellectuelle dans l'ensemble de vie humaine et sociale où seulement elle peut être comprise avec réalité et soumise aux interdépendances essentielles ». Or, M. Simiand aurait cent fois raison s'il n'y avait pas chez lui une tendance trop marquée à dépouiller de toute autonomie cette fonction intellectuelle. Ici même il a parlé « du postulat inconscient, illusion très naturelle à tout homme, que l'action humaine est vraiment consciente de ses vraies raisons, dans la vie sociale aussi bien que dans la vie individuelle. Mais c'est là une illusion, ajoute-t-il, et dont il faut se défaire <sup>1</sup>. » Et ailleurs encore : « La lutte contre le finalisme... demande à être menée de très près », — ce qui est particulièrement difficile dans la science sociale, — « en ce sens qu'il faut étudier les choses extérieurement à soi et en dehors de toute idée préconçue <sup>2</sup> ». Mais ce peut être une idée préconçue aussi que la préoccupation — à outrance — d'éliminer la pensée individuelle et la finalité de l'histoire.

Ce n'est pas en passant qu'il convient de montrer comment M. Durkheim et ses disciples semblent parfois mutiler la réalité — par exemple dans leur définition de la religion <sup>3</sup> — ou interpréter arbitrairement certains faits — par exemple dans l'étude des représentations collectives <sup>4</sup>. Notons, du moins, qu'ils ne prennent

1. *Méthode historique et Science sociale*, n° de février et avril 1903 (t. VI, 1 et 2); voir p. 16.

2. *Notes critiques*, mars 1904 : Notes de méthode, *Anthropomorphisme et finalisme*, à propos de l'article de P. Mantoux, *Histoire et Sociologie*, publié dans la *Revue*, octobre 1903 (t. VII, 2).

3. *L'Année Sociologique*, Deuxième année.

4. *L'Année Sociologique*, Sixième année. Voir dans ce numéro l'étude critique de E. Goblot.

pas pour objets d'études n'importe quelle phase de l'histoire, quel état de civilisation. C'est qu'il y a des états de civilisation et des manifestations de la culture qui, pour ainsi dire, leur résistent. « Les sociologues, observe justement M. Lanson, se sont plutôt efforcés de se détourner des époques littéraires où marquèrent de grandes individualités, pour se tourner vers les littératures primitives et populaires ; les parties en quelque sorte préhistoriques ou non artistiques de la littérature sont celles sur lesquelles leur attention s'est portée de préférence <sup>1</sup>. »

L'attitude vraiment scientifique consiste donc à décomposer le problème du rôle des idées en ses éléments, en ses problèmes secondaires ; à vérifier si les idées jouent un rôle — comme tant de théoriciens l'ont cru — et à préciser quel peut être ce rôle par la recherche expérimentale.

HENRI BERR.

(A suivre.)

1. *Revue Universitaire*, 15 mars 1904. Analyse d'une conférence sur *Les Rapports de la Sociologie avec l'Histoire de la Littérature*, faite par M. Lanson à l'École des Hautes Études sociales, p. 230.

# L'APPROPRIATION PRIVÉE DU SOL

## ESSAI DE SYNTHÈSE

(SUITE <sup>1</sup>)

Relative à une propriété impériale d'Afrique (le *Saltus Burunitanus*) cette inscription, assez explicite, est probablement de l'an 181 ou 182, sous Commode. Mais l'état de choses qu'elle révèle remonte plus haut. L'empereur Commode n'a fait que confirmer un règlement de l'un de ses prédécesseurs, Adrien ; et il nous est dit qu'Adrien lui-même n'avait fait que confirmer une *perpetuam formam*, c'est-à-dire une coutume ancienne. A présent, voici le régime qui nous est découvert par ce document.

Le *Saltus Burunitanus* est divisé en deux parts ; l'une d'elles forme le *domaine*, exploité directement par un fermier temporaire ; l'autre part est exploitée par une population de cultivateurs libres qui sont nés sur le sol, y vivent à demeure et s'y perpétuent. Ceux-ci doivent à l'empereur ou à son représentant, des *partes agrarias*, c'est-à-dire une quotité des récoltes qu'ils font venir sur leurs tenures. Ils lui doivent, de plus, un certain nombre de corvées, qui sont employées sur le domaine particulier dont nous parlions tout à l'heure. Redevances en nature, redevances en travail, tout cela est fixe, déterminé par l'ancienne coutume ; et sous aucun prétexte ne doit être accru. Le fermier a tenté cependant de le faire ; et les colons se sont plaints. L'empereur leur donne raison. Telle est la substance du document. Il ne nous dit pas des choses que nous désirerions savoir, et notamment quelle est la quotité des récoltes

1. Voir *Revue de Synthèse historique*, t. VI, p. 23 et 158, tome VII, p. 29 et 291, et tome VIII, p. 35.

payée par les colons. Mais il nous en dit assez pour nous faire reconnaître un état de choses que les lois postérieures des empereurs romains, et les documents du haut moyen âge manifestent pleinement ; bref, le régime révélé par notre inscription est, à n'en pas douter, le colonat sur lequel on a tant écrit.

Ceci m'amène à discuter la question du colonat, problème dont l'importance est capitale dans mon sujet :

Les écrivains agricoles, Caton, Varron, Columelle, emploient souvent le mot de colonus ; mais au sens général de cultivateur. Leur colonus n'est pas celui dont nous nous occupons. Notre colon n'apparaît pas davantage dans les textes des jurisprudents de la bonne époque. Le premier texte juridique qui fasse mention de lui appartient à la première moitié du quatrième siècle. De là nombre d'érudits ont conclu d'abord que le colonat prit naissance à cette époque ; et conclu ensuite qu'il était l'œuvre artificielle du législateur. C'était tirer d'une simple coïncidence bien des choses à la fois.

Dans ce temps où les écrivains agricoles et les jurisprudents se taisaient sur son compte, le colonat existait ; cela ne fait pas doute pour moi. Le *Saltus Buritanus* est à mes yeux une preuve de fait ; tout à l'heure j'énoncerai une autre preuve tirée également d'un fait plus général, plus large, mais qu'il faut commenter et raisonner pour faire voir en lui la preuve annoncée.

Le colonat existait donc alors que les lois n'en parlaient pas. Faut-il s'étonner de leur silence ? Pas le moins du monde. On nous dit dans l'inscription du *Buranitanus*, que les redevances des Colons sont réglées par une vieille coutume. Cette même assertion est répétée à satiété par le législateur lui-même, quand plus tard, il songe à s'occuper de ce sujet. Le législateur nous apprend de plus que la coutume varie toujours à quelque degré, suivant les lieux. Chaque grande propriété a sa coutume particulière qu'on appelle la *Consuetudo* ou la *lex fundi*. Rien d'étonnant si le législateur se tait longtemps sur une matière qu'il trouve déjà réglée, et diversement réglée par des coutumes locales. Sa fonction à lui, en tout cas son procédé ordinaire, c'est d'édicter des règles générales.

Plus tard quand le législateur semble parler abondamment du colonat, il se tait encore à moitié, il garde encore un demi-silence. Par exemple, nulle part, dans les Codes romains, il ne nous dit ce que les colons doivent payer au dominus, en fait de redevances.

Donc, même en dernier lieu, le législateur ne règle pas tous les points importants, par la même raison qui l'empêcha longtemps de rien régler : il *laisse parler la coutume*.

Le silence prolongé du législateur ne prouve, selon moi, qu'une chose : c'est que justement le colonat est une constitution très ancienne.

Le colon ne s'appelait pas rien que de ce nom. On l'a désigné par des termes autres. On le nomme souvent, et même avec une visible préférence, *originarius*, *originalis*. Cela équivaut à dire qu'il est le natif, l'indigène, le *naturel* de la terre. D'autre part, celui à qui il paye des redevances, des corvées, ce personnage que nos érudits modernes s'obstinent à appeler le propriétaire, est nommé généralement le *dominus fundi*, ou le *possessor*, et quand on considère plus particulièrement ses rapports avec le colon, on l'appelle à la fois *dominus* et *patronus*. Ces mots doivent, ce me semble, être traduits tout naturellement par les mots de seigneur et patron, non par celui de propriétaire. D'autre part, le terme de patron me semble comporter comme corrélatif celui de client. Le mot de client n'est pas employé dans les textes, j'en conviens. Mais peut-être que celui de *colonus* était un équivalent, au moins à l'origine.

Ce qui a frappé l'esprit des érudits, dans la situation du colon, c'est ce trait : Le colon est attaché au sol qu'il cultive. Il ne lui est pas permis de le désertir. Et quand le législateur intervient sur le tard, c'est surtout pour défendre que le colon quitte sa tenure et pour prendre des mesures contre sa désertion. De là les érudits ont généralement inféré que le législateur romain était l'auteur de cette espèce de servage. M. Fustel pense différemment ; il croit que les empereurs n'ont à cet égard rien inventé, rien créé ; mais que probablement, comme sur tant d'autres points, ils ont confirmé la coutume. En tout cas, dit M. Fustel, l'assertion des érudits n'est appuyée d'aucunes preuves. C'est absolument mon avis. Longtemps le législateur s'est tu sur le colonat, et cependant, il existait. De ce qu'il a, à un moment, énoncé la règle du servage colonaire, en disant au colon : « Tu ne quitteras pas ta tenure », on ne peut conclure que cette règle n'existait pas auparavant.

Il faut, en revanche, induire que quelque cause a fait sortir le législateur de son silence et de sa non-intervention. Il n'est pas impossible de deviner cette cause. M. Fustel fait à ce sujet une observation digne de sa sagacité ordinaire. Les propriétaires, dit-il,

se disputaient les colons ; visiblement, ils se les débauchaient. Quand le législateur semble parler seulement pour le colon, c'est à y bien regarder, les propriétaires qu'il vise ; et c'est d'eux surtout qu'il veut se faire entendre. Il leur annonce que s'ils reçoivent sur leurs terres le colon d'autrui, ce colon leur sera repris pendant trente ans, et de plus, ils seront condamnés à une indemnité. J'ajoute de mon crû : Si certaines propriétés avaient le don d'attirer les colons, d'autres étaient douées du don contraire : elles ne savaient pas les retenir. Cela est-il bien inexplicable ? Le sol n'est pas partout également fertile. Tous les propriétaires n'étaient pas également riches ou puissants, ou équitables. Les propriétaires qui possédaient ces qualités à un degré particulier séduisaient le colon. Les autres se plaignirent. Mais pourquoi le gouvernement prit-il parti pour ces derniers ? D'abord ils avaient le droit de leur côté, mais c'est peu ; l'intérêt du gouvernement dut s'accorder avec le leur. En effet, considérons le système de l'impôt en vigueur à cette époque. Chaque propriété paie autant de fois *l'unité* de tribut qu'elle renferme de têtes. De là le nom de capitation. D'autre part le propriétaire est solidaire de ses hommes. Il répond de leurs impôts au gouvernement. Enfin, on ne recense pas tous les ans ; ce n'est pas une opération facile à l'époque dont il s'agit. Voyez donc ce qui arrive, quand un colon déserte une propriété, quitte la *colonie* à laquelle il appartient. Le gouvernement continue à réclamer la capitation de cet homme. On lui objecte qu'il s'est enfui. « Recherchez-le, répond le gouvernement c'est votre affaire ; mais en attendant, payez l'impôt. » Et comme le gouvernement est le plus fort, il faut payer. Ces controverses avec les propriétaires au sujet des colons déserteurs, ne laissent pas cependant d'être une source d'ennuis et de difficultés, parfois graves, pour les agents du fisc.

Si le propriétaire, si le gouvernement étaient intéressés à édicter la règle de l'immutabilité du colon, d'autres encore avaient le même intérêt ; c'étaient les colons eux-mêmes. Ne croyez pas qu'il y ait ici paradoxe. La grande majorité des colons, cultivateurs de terre, étaient comme nos paysans attachés de cœur à leur village. Je ne dis pas assez, plus que nos paysans. Ils ne comptaient pas s'en aller. Quelques-uns d'entre eux seulement étaient tentés par les aventures, sollicités vers le dehors par le désir du mieux.

Soyons assurés que si le seigneur était solidaire de ses hommes devant le gouvernement, la communauté des colons l'était devant

le seigneur de la terre. En sorte que la contribution du colon fugitif, réclamée par le gouvernement, puis par le seigneur, retombait en fin de compte sur les demeurants. Plus encore que le seigneur, ces derniers ont dû réclamer des lois qui permettent de poursuivre et de reprendre le colon déserteur. En sorte que le servage colonaire a été édicté de l'assentiment de tout le monde, hors quelques propriétaires puissants et quelques colons aventureux.

Ainsi le colon est attaché à la terre; mais si elle le tient, il la tient aussi, comme le dit très bien M. Fustel. Le colon ne peut être arraché du sol; où, si l'on veut, le sol ne peut être ôté au colon, non pas même par le propriétaire du sol. Voilà qui est vraiment étrange. Et plus on réfléchit, plus cela paraît étonnant, énigmatique. Mais nous ne sommes pas au bout. Les redevances en nature, les redevances en corvées que le colon doit au propriétaire, ne peuvent jamais être accrues, sous aucun prétexte. Le sol a beau s'améliorer par le travail, au cours du temps, l'art de cultiver peut devenir plus savant; les instruments peuvent se perfectionner, se multiplier et le tout aboutir nécessairement à un rendement beaucoup plus considérable, le propriétaire n'en profitera guère. La loi semble le lui interdire. Des deux formes de redevances indiquées, l'une reste parfaitement immuable, incessible: ce sont les corvées. Par l'autre forme, il est vrai, le propriétaire participe quelque peu au progrès de la culture. Puisqu'il prend une quotité, une portion des fruits, il est clair que le produit total augmentant, sa part à lui propriétaire augmente forcément; mais c'est là un résultat que la loi n'a pas visé, qui se produit sans elle, je dirai volontiers malgré elle.

\*\*\*

Cependant, n'attachons pas trop d'importance à cette dernière considération. Il faut voir, — et c'est là l'important — ce que finalement le colon paie au propriétaire. Le premier document colonaire, celui du Burunitanus, par malheur, ne nous dit pas quelle était la proportion de ces *partes agrariae* dues par le colon; elle ne s'explique nettement que sur les corvées. Le colon de Burunitanus doit à son propriétaire six jours de corvée par an. Je dis c'est peu, étonnamment peu, et tout lecteur propriétaire foncier dira comme moi.

Suivons le cours des temps, sur les pas de cet excellent guide M. Fustel. Le premier document qui nous livre la quotité de l'agratum ou pars agraria du propriétaire, appartient au VIII<sup>e</sup> siècle. Il est écrit en grec, a pour titre *Les usages agraires* et peut, selon M. Fustel, représenter approximativement les coutumes admises dans tout l'empire au temps d'Anastase ou de Justinien. Quelle est la quotité de l'agratum, selon ce document ? « La part du colon est de neuf gerbes, celle du propriétaire est d'une gerbe. » Ici je répète plus fort que jamais, c'est étonnant. En effet, dans celui des contrats modernes qui rappelle le mieux l'ancien colonat, dans le contrat du colon partiaire ou métayer, la part du propriétaire s'élève à la moitié des fruits. De la moitié au dixième la différence est grande.

Bien des érudits sont passés à côté de ces résultats surprenants sans songer à s'en étonner. M. Fustel n'a pas partagé cette inintelligente quiétude. Il a été visiblement surpris. Je doute, dit-il, qu'il faille accepter complètement la règle signalée<sup>1</sup>. Pourquoi en doute-t-il ? Par une raison assez singulière, c'est que le document ajoute après la règle énoncée ce qui suit : « Le propriétaire qui prend une part plus forte est maudit de Dieu<sup>2</sup>. » Sur quoi M. Fustel s'écrie : « Ce langage indique plutôt un vœu qu'une règle absolue » — un vœu ! Ce que l'auteur du document nous dit en termes énergiques revient tout simplement à dire : « Le propriétaire qui réclame plus que la dîme est injuste et inhumain. » Il n'y a pas là l'ombre d'un vœu. Cela, continue M. Fustel, indique plutôt la meilleure coutume qu'une coutume universelle. Comment *cela* indique-t-il une restriction si importante ? « Nous pouvons bien admettre que sur beaucoup de domaines la redevance ne fût que la dixième gerbe. » Si sur beaucoup, pourquoi pas sur tous ? D'ailleurs, à la rigueur, *beaucoup* nous suffiraient pour garder nos droits à l'étonnement. « Et la faiblesse de cette redevance s'expliquerait si l'on songe que le colon payait les contributions à l'État. » Mais non, l'impôt payé à l'État ne peut expliquer cette faiblesse, à moins de prouver que l'impôt comblait à peu près la différence entre le dixième et la moitié du produit. Or vous ne prouverez jamais que l'impôt romain ait été si énorme. « Mais il est plus sûr de croire

1. Je connais au moins un autre esprit, très différent de M. Fustel, qui a éprouvé le même doute, c'est M. Ardaud dans la *question agraire*.

2. C'est l'équivalent de la formule des *12 tables*, remarquez-le bien.

que le chiffre variait d'un domaine à l'autre. » Plus sûr? où est donc la sûreté? M. Fustel, qui avec raison professe la religion des textes, y manque ici singulièrement, car il contredit un texte très net par de simples suppositions. Pourquoi M. Fustel a-t-il été conduit à faillir ici à la méthode qu'il pratique souvent avec une rigueur et une force admirables? Le motif est facile à pénétrer. M. Fustel a senti que si la part du propriétaire était acceptée telle qu'elle est donnée ici, un doute grave s'élevait dans l'esprit. Il devenait difficile de croire que le dominus fundi fût un véritable propriétaire, un propriétaire à la moderne. C'était la suggestion même du bon sens.

Suivons toujours M. Fustel; cherchons avec lui d'autres textes où la quotité de l'agraticum nous soit donnée. Beaucoup de documents par malheur indiquent les redevances en mesures absolues, ce qui ne nous sert pas à nous qui ignorons le terme corrélatif, le produit total de la tenure. En voici cependant un qui indique la quotité, c'est le second du genre. Il s'agit dans un passage de la vie de saint Didier, évêque de Cahors, des colons qui cultivent des vignes. Qu'est-ce qu'ils doivent à leur propriétaire? la dixième partie du vin, et Fustel écrit aussitôt : « Ce passage est trop incomplet et trop vague pour que nous en puissions tirer une conclusion certaine. » Je ne vois pas en quoi il est vague, mais je crois savoir désormais pourquoi M. Fustel le trouve vague.

Voici maintenant le code des Bavaois. « Le colon d'église y est-il dit, doit d'abord l'agrarium. C'est-à-dire que s'il récolte 30 boisseaux, il en doit 3. » Divisez 30 par 3, vous avez le dixième des produits. Au reste, le code ajoute : « Il doit aussi la dixième partie de son lin et du miel de ses ruches ». Toujours cette même quotité étonnante par sa modicité.

Après le code des Bavaois, nous rencontrons la loi des Alamans. Elle fixe l'agraticum et elle fixe les corvées. L'agraticum, nommé ici agrarium, est encore le dixième du produit. Quant aux corvées, « le devoir des colons est de labourer, semer, moissonner environ 16 ares de terre ». Fustel remarque lui-même que cela correspond à très peu près aux six journées de corvées, indiquées par le règlement du Saltus Burunitanus. Etrange constance que ce maintien séculaire de redevances, si faibles à notre point de vue moderne.

Arrivons au ix<sup>e</sup> siècle. Cette époque nous offre des documents

développés et explicites, comme nous n'en avons pas encore rencontré. Ce sont les polyptiques, et notamment ceux d'Irminon et de saint Rémi de Reims. Mais, pour l'instant, je ne m'avancerai pas plus loin dans le Moyen Age.



A présent le colonat, dont en tout cas l'existence est admise universellement à partir du iv<sup>e</sup> siècle, d'où vient-il? Quelle est son origine? Quels faits ont produit ce régime dont quelques-uns s'étonnent?

Suivant quelques érudits allemands, parmi lesquels Mommsen, le colonat devrait son origine à la guerre<sup>1</sup>. Les colons ne seraient que des barbares transportés en corps par les empereurs sur les terres de l'empire, ou distribués aux grands propriétaires, il y a eu de ces transportations, c'est certain; mais qu'elles aient créé le colonat, c'est une autre question. Les mêmes érudits admettent d'ailleurs des causes autres; ils conviennent que le contingent du colonat a été fourni en partie par l'ancienne population des agriculteurs libres; mais ils prétendent que les libres furent postérieurement réduits à la condition des colons barbares; la condition des libres aurait été modelée sur celle des barbares transportés. Notre opinion est tout à fait contraire. Pour nous, la condition du colon est antique... Et quand on transporta ici et là des barbares, qui furent distribués aux grands propriétaires, on modela leur condition sur celle des colons primitifs, des colons naturels, si je puis ainsi parler. J'en trouverais volontiers la preuve dans un texte dont les érudits se prévalent particulièrement pour démontrer leur thèse: c'est la Constitution d'Honorius et de Théodore en 409. Ce que dit en somme cette Constitution, le voici: « Sachez que ces barbares n'auront pas d'autres conditions que celle du colonat. Et ce genre de colon, nul ne doit l'enlever au propriétaire qui l'a reçu, etc. »

Le colonat n'est pas du tout une situation sociale exclusivement propre à l'empire romain.

La servitude colonaire a existé avant les empereurs et après eux, dans des lieux qui ne furent jamais soumis à leur juridiction. Di-

1. L'organisation financière chez les Romains, de Marquardt. Tr. Fr. p. 301 et suiv.

vers peuples grecs ont connu la servitude colonaire. Avant l'empire romain, la Thessalie eut ses Pénestes attachés au sol, et réciproquement inséparables du sol. La Macédoine eut également des Pénestes; la Laconie nous montre ses Hilotes que le maître ne peut vendre, et à qui il ne peut augmenter la redevance fixée une fois pour toutes. Argos a ses Ornéates et ses Cynuriens; Corinthe a les Cynophyles, Epidaure les Compodes; Delphes les Craulides, etc. On nous dit que Craulides, Compodes, Hilotes, Pénestes, sont d'anciennes populations indigènes asservies par des survenants qui les ont vaincues. Admettons pour le moment cette explication inacceptable. Il me suffit ici de montrer que l'invention attribuée aux empereurs romains avait été faite bien avant eux.

Les érudits allemands qui voient dans les empereurs romains les créateurs du colonat, ne s'entendent pas sur celui des empereurs qui aurait eu le rôle original et capital. Ils ont commencé par attribuer la création du colonat à Constantin; puis à Marc Aurèle. Puis, voyant que le colonat existait auparavant, malgré le silence des lois, ils l'ont fait remonter jusqu'à Auguste. Il est clair que, si avant Auguste, il n'y avait eu un empereur plus ancien, c'est celui-là qui aurait été l'auteur. Cette théorie qui remonte sous la pression des documents, n'est pas faite pour inspirer confiance.

Les Laeti ou Liti constatés chez les Germains, sont l'équivalent du colon, tout le monde en convient. Il est vrai qu'on dit : « Ce sont des Germains vaincus, transportés et établis par d'autres Germains vainqueurs sur leurs domaines. » C'est si commode cette explication par la guerre.

La plupart des hommes de campagne, dans la partie orientale de l'Allemagne et dans les pays slaves, la Pologne, la Russie ont vécu au Moyen Age dans une condition essentiellement semblable à ce colonat inventé, dit-on, par les empereurs. On répondra peut-être que ce que j'appelle des colons étaient des serfs, et que ces serfs furent des populations asservies par la victoire. On distingue très bien qu'il existait des serfs et qu'il existait des colons. Le colon se reconnaît toujours à ce trait : qu'on ne peut lui ôter la terre, ou, ce qui revient au même, l'arracher de la terre, tant qu'il acquitte ses redevances. En Allemagne, c'était la condition de l'homme appelé *Schutzhörige*, véritable colon, tandis qu'on appelait *Leibeigene* un autre homme qui était aliénable sans la terre, et dont le maître exigeait, en fait de redevance, tout ce qu'il voulait. Cette différence

équivalait à celle qu'on rencontrait en France entre le serf de corps et l'homme de pôte. En Pologne aussi, à côté du serf, il y avait le kmet. Il n'est pas permis de confondre celui-ci avec celui-là, par deux raisons : le kmet servait à la guerre, et son manse passait après sa mort à ses enfants, malgré le seigneur. Cette faculté lui fut retirée et remise au bon plaisir du seigneur seulement en 1496. On fit alors entre le serf et le colon cette confusion abusive qui a été plus ou moins faite un peu partout, dans l'intérêt des puissants.

En Russie on distinguait encore, au <sup>vi</sup>e siècle, l'esclave, répondant à notre serf de corps du Moyen Age, et le paysan communier. Celui-ci formait la majorité de la population. L'esclave appelé Kholop (Kholopi au pluriel) pouvait être aliéné par le maître. Le paysan, véritable colon, ne pouvait être séparé du sol. Réciproquement, il ne le quittait que sur la permission du mir, c'est-à-dire des cohabitants; et probablement, il lui fallait aussi celle du Seigneur.

On pourrait être tenté d'alléguer, en faveur de la cause des Empereurs, une prétendue évolution qui se serait passée en Russie. Quelques historiens russes ont en effet soutenu que le servage avait été établi à coups d'ukases impériaux. Mais cette apparente similitude d'évolution n'a pas été démontrée; il n'y a de réellement semblable que le vice du raisonnement chez les érudits allemands et les historiens russes. Tous deux ont conclu à tort que des empereurs avaient inventé ce qu'ils n'avaient fait que consacrer, en les transportant de la coutume non écrite dans les lois écrites.

Il n'est pas étonnant que des érudits allemands et des historiens russes se soient rencontrés dans un procédé mental qui consiste à saisir d'abord l'explication apparente qui se trouve sous la main.

Que de difficultés dans la thèse de ces historiens russes! D'abord, comme les érudits allemands pour les empereurs romains, ils ne savent dire avec précision à quel empereur russe remonte la première conception. L'inventeur, commencent-ils par dire, c'est Boris Godonof (ukase de 1397). Puis bientôt ils ajoutent : « Mais Ivan le Terrible en 1497 avait déjà édicté quelque chose d'équivalent. » L'ukase de Boris ressemble d'une manière frappante aux édits des empereurs romains. Comme eux, il n'indique pas du tout la volonté d'innover. Il ne dit pas qu'il défend une chose qui était auparavant permise; comme eux, il ne vise pas précisément à restreindre, à annuler la liberté chez les paysans; mais il s'adresse aux grands propriétaires et les avertit de ne pas débaucher leurs paysans.

C'est en mêlant les faits avec les déductions arbitraires tirées des faits qu'on a construit le système du servage créé à coup d'ukases. On a prétendu que le mir avait été fait de même.

Voici une remarque que je n'ai trouvée nulle part et qui est importante. Lisez chez un excellent observateur. M. Wallace, comment les choses se passaient avant l'abolition du servage, comment elles se passent encore, vous y verrez que le paysan russe était lié au sol, bien plus par le mir, par l'assemblée de ses égaux et compatriotes que par le seigneur. C'est le mir qui permet au paysan de s'éloigner, ou qui le retient ; c'est le mir qui impose au paysan des conditions avant le départ, et qui le rappelle s'il y a lieu. Le seigneur joue, en tout cela, un rôle effacé ; je ne dis pas nul. L'ukase de Boris a-t-il créé cette dépendance du paysan à l'égard de ses égaux ? Il ne parle que du seigneur. Il aurait donc inventé, non pas une servitude, mais deux servitudes, l'une vis-à-vis du seigneur, l'autre vis-à-vis de la commune, sur le compte de laquelle il se tait absolument. C'est vraiment faire trop d'inférences<sup>1</sup>. Mais, d'autre part, si la servitude vis-à-vis de la commune est, comme on doit le penser, d'origine coutumière, et point législative ; on voit quel soupçon grave il en résulte sur l'autre. Notez que la servitude de la commune paraît bien être l'essentielle, celle qui est première main. Pour dire toute ma pensée, le seigneur dont parle l'ukase et qui réclame le fugitif, me semble être, en cela, le représentant, l'organe naturel de la commune ; de même que partout c'est le pouvoir exécutif qui seul représente et joue un rôle dans les rapports internationaux.

Il est bien certain que le servage était en Russie, comme à Rome, lié à la levée de l'impôt national. Les imposables nous apparaissent solidaires de la rentrée de l'impôt, et le chiffre de l'impôt basé sur le nombre des cohabitants. Un homme qui s'en va du village met, par ce fait, sa part d'impôt sur les épaules de ceux qui demeurent. Ceux-ci sont donc les premiers intéressés à l'attacher au sol. Voilà l'explication de la servitude vis-à-vis du mir. Mais d'autre part, le seigneur est intermédiaire ; l'impôt national passe par ses mains ; c'est lui qui le remet et qui en répond vis-à-vis de l'État. Il est donc intéressé en second lieu à ce que le paysan soit attaché au sol. Jusqu'ici, tout va bien, et nous sommes tous d'accord. Mais

1. Et puis quoi ! La communauté villageoise, c'est-à-dire au fond le mir, a existé partout, au début.

les historiens russes vont plus loin, et de ce que la servitude était commode pour la levée de l'impôt national, ils infèrent que c'est elle qui la fit inventer. Voici ma réponse : D'accord si l'impôt national a été le premier impôt supporté par les paysans ; si l'impôt a été inventé par le gouvernement national ; mais avant qu'il y ait eu un État composé de seigneuries locales, il y a eu ces seigneuries. Et j'ajoute avec assurance, ces seigneuries ont connu l'impôt. Leur impôt a même fourni le modèle sur lequel a été établi l'autre, le postérieur, le national. Comment douter de l'existence antérieure de l'impôt seigneurial ? On le trouve partout sous l'impôt national. Les formes sont diverses, sans doute, mais l'essentiel ne fait faute nulle part. Montrez-nous donc que c'est le pouvoir central, l'État, qui a inventé aussi de créer des impôts au profit du seigneur ? Non, ces impôts existaient sûrement, avec cette disposition toute primitive de la solidarité des cohabitants vis-à-vis du seigneur. Et cette solidarité primitive donna son fruit nécessaire : l'interdiction pour le paysan de s'en aller sans la permission de ses coimposés. Voilà la source compréhensible de la servitude du paysan.

En Russie on retrouve, comme dans tout l'occident, la disposition corrélatrice au fait du prétendu servage ; la terre ne peut être enlevée au paysan. Il la tient comme elle le tient. Cette disposition n'apparaît, pour la première fois, que dans des ukases datant des dernières années de Pierre-le-Grand. Est-ce Pierre-le-Grand qui a inventé un trait législatif si parfaitement semblable aux coutumes du Moyen Âge, en France, en Angleterre, etc. ? Avouons que la rencontre serait singulière. Évidemment, pour ce dernier trait, comme pour les autres, même chose a eu lieu. De vieilles institutions dont le jeu s'exerçait coutumièrement dans un complet silence historique, font leur entrée, non dans la vie où elles étaient depuis bien longtemps, mais simplement dans l'histoire écrite par l'intervention du législateur. Il ne faut pas prendre la date de la manifestation historique pour celle de l'existence réelle, chose tout autre.

En résumé, le colonat, fond commun à une multitude de nations, dont quelques-unes sont dans l'enceinte de l'Empire romain et les autres en dehors (soit par le temps, soit par l'espace), ne peut avoir été l'œuvre des maîtres de cet empire.

Fustel propose, sur ce sujet du colonat, ou prétendu servage, une explication qui lui appartient en propre.

Les ancêtres de ces colons, dit-il à propos de ceux du *Saltus Burunitanus* (page 41), cherchaient une terre à cultiver. Ils ont trouvé ce domaine qui manquait de bras. Ils se sont offerts à le labourer. Ils ont été admis. — Quoi de plus simple à première vue, de plus coulant ? Ne voyons-nous pas ces choses-là arriver tous les jours ?

Nous voyons en effet tous les jours des propriétaires et des travailleurs contracter ensemble, à l'occasion d'un domaine à cultiver, mais ce contrat, toutes les fois qu'il nous est donné de le constater avec certitude, est accompagné de certaines conditions qui manquent ici ; et il n'est jamais accompagné de certaines conditions que je trouve ici présentes. Bref, partout où le contrat libre est constant, j'y trouve une psychologie du propriétaire et du fermier toute différente de celle impliquée dans le colonat.

Suivant M. Fustel, la circonstance originelle, c'est un manque de bras. Cela paraît acceptable quand il s'agit d'un domaine ou de quelques-uns, non quand il s'agit à la fois de tous les domaines ou de la plupart. Aux IV<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles, partout, dans l'empire romain, le colonat révèle sa présence. Partout les colons paraissent abonder. Le régime de la grande propriété couvre certainement la plus grande portion du sol. Dans chaque grande propriété, s'il y a des serfs à côté des colons, il semble bien que le colon constitue la majorité des résidents. Après bien des guerres, qui n'ont pu qu'augmenter la proportion des serfs et diminuer celle des colons, voici l'état des domaines possédés par l'abbaye de Saint-Germain : 8,600 colons contre 1,400 serfs.

Donc, selon M. Fustel, à un moment, dans l'empire romain, les campagnes auraient été vides d'hommes ou à peu près. Sur la terre découpée en domaines (à la suite de quels événements, en vertu de quoi ? nul ne le sait), vivaient alors seuls ou à peu près les possesseurs de ces domaines. Par bonheur des cultivateurs de terre se sont présentés. D'où viennent ces cultivateurs ? Des villes assurément, puisque la campagne était quasi déserte. Mais de quoi vivaient-ils auparavant dans ces villes, la campagne étant déserte et par suite inculte ? Comment les villes au milieu des campagnes incultes avaient-elles acquis et nourri ce superflu de population ? un tel superflu qu'il a par lui-même ou par ses rejetons rempli à nouveau le vide des campagnes ? Et puis, je suis surpris que ces citadins, ignorants de la culture, dressés aux métiers et aux arts de la ville, se soient mis à parcourir la campagne en quête d'une profes-

sion, dont ils n'avaient ni l'expérience ni le goût. Ils mouraient de **faim** dans les villes, dira-t-on. Oui cela est bien croyable avec une campagne déserte et inculte; mais il n'y a que cela de croyable. On voit souvent dans l'histoire les villes se repeupler par les campagnes, et même à leur détriment. Le phénomène contraire est tellement singulier, que j'aurais besoin de beaucoup de preuves pour y croire. Or on n'en apporte pas. Finalement les propriétaires, qui facilement auraient pu faire une loi très dure, à ces meurt-de-faim, les auraient accueillis, recueillis serait mieux dire, et leur auraient fait les conditions que nous connaissons. C'est envers ces pauvres diables que les propriétaires se seraient liés, comme nous savons, leur concédant la terre à perpétuité pour eux et leurs hoirs, s'engageant à ne jamais leur ôter la terre, qu'ils cultivassent bien ou mal, s'engageant en sus à ne jamais augmenter leurs redevances, même au cas où la terre rapporterait de plus en plus. Avouons alors que la psychique de ces propriétaires différerait singulièrement de celle des propriétaires que nous connaissons.

C'est à présent mon tour de proposer ma croyance personnelle. Pour moi, les grands domaines, où vivent en majorité des cultivateurs, qui sont des hommes libres, quoique attachés à la terre (comme le *Saltus Buritanus*), n'ont jamais cessé d'être nombreux, ou plus exactement de couvrir la plus grande partie du sol, partout ailleurs qu'en Italie, en Grèce, en Sicile aussi peut-être. Je l'ai déjà dit, le système des rapports que ces domaines nous montrent entre le maître et ses hommes est exactement le colonat. *Ce système se relie donc au régime économique du Moyen Age, à son prétendu servage.* Et maintenant ma conviction est que d'autre part *ce système continue essentiellement sans interruption aussi le passé, l'époque primitive, bref ce patronat et cette clientèle que nous avons vus au début de l'histoire de Rome.* Les appellations ont changé avec le temps (ce qui n'est pas rare), et voilà tout. — J'entends que c'est tout pour les régions éloignées de Rome, telles que la Gaule, l'Espagne, l'Afrique; là, l'ancienne couche, si je puis dire, affleure encore à la surface, l'ancien sol n'a pas été recouvert par un terrain autre, plus récent, — mais, je le rappelle, ce qui n'a pas eu lieu dans ces régions éloignées a fort bien eu lieu sur une aire qu'on ne peut exactement circonscrire mais qui s'étend certes assez largement autour de Rome. Là le système moderne a prévalu.

Est-ce que ce système a fait de là sa première entrée dans le

monde ? Je ne le crois pas. Je crois, au contraire, que la propriété privée a la moderne, et les contrats de loüage d'ouvrage à la moderne avaient précédé, avaient été déjà inventés en Grèce. Pourquoi ai-je choisi d'exposer l'évolution à Rome plutôt qu'en Grèce ? parce que je l'y trouvais plus claire, plus complexe, plus dramatique et plus expansive.

En résumé, le système économique de la grande famille primitive (clan, village ou tribu) basé sur le patronat des uns, la clientèle des autres, plus tard sur le patronage d'un *pseudo propriétaire* et les droits encore existants des clients, nommés à présent colons, ce système, dis-je, a duré de longs siècles, remplacé seulement autour de Rome, dans un cercle d'ailleurs assez large, par le système de la liberté moderne. Jusqu'au x<sup>e</sup> siècle de notre ère, le système ancien a certainement prévalu dans tous les pays européens ; mais à partir du x<sup>e</sup> siècle, le système moderne fait son retour offensif, et il ne cesse pas de conquérir sur l'autre, comme il l'a fait autour de Rome. Il sera curieux de constater si à cette seconde apparition ses allures ressemblent à celles que nous lui avons vues sous le gouvernement de l'aristocratie romaine.

PAUL LACOMBE.

## NOS ENQUÊTES

### QUESTIONNAIRE SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE L'HISTOIRE

A la suite d'une communication de M. Ferdinand Lot, la Société d'Histoire moderne a décidé de nommer une commission qui étudiera le problème, singulièrement complexe et difficile, de l'organisation de l'enseignement supérieur de l'histoire. Le même sujet sera traité d'ici peu soit dans des articles de revue, soit dans des volumes, par des maîtres dont la compétence pédagogique égale le savoir. Il y a néanmoins intérêt à entreprendre une enquête auprès de *tous* les professeurs d'histoire, et cet intérêt est si manifeste que nous jugeons inutile d'insister sur ce point.

Il va de soi que la présente enquête, limitée de propos délibéré à la France, n'implique en aucune manière une critique équivoque à l'égard de l'état de choses actuel. Personne n'ignore quel chemin on a parcouru depuis une vingtaine d'années. A la place de cours oratoires, destinés à procurer aux auditeurs une jouissance esthétique, on a des cours destinés à instruire ceux qui les suivent ; à la place de programmes encyclopédiques, on a des programmes restreints, très judicieusement élaborés ; au lieu d'un concours hybride, qui n'était ni scientifique ni pédagogique, on a un examen scientifique, le diplôme d'études, et un concours pédagogique, l'agrégation proprement dite. Grâce aux admirables réformes qui ont été accomplies, sans secousse, par une série de transitions habilement ménagées, l'enseignement de l'histoire est aujourd'hui plus complet et plus rationnel que tout autre : ce qui le prouve, c'est que bientôt les diverses agrégations de l'ordre littéraire seront dédoublées à leur tour et que l'institution du diplôme d'études sera généralisée.

Quel que soit le degré de perfection atteint, il est hors de doute que toutes les questions n'ont pas encore été résolues ; beaucoup d'entre elles le seront plus tard ; mais il convient peut-être de les indiquer dès maintenant, car si les unes ne peuvent être réglées que par l'intervention, toujours lente, des pouvoirs publics, d'autres, presque aussi importantes, seraient susceptibles de recevoir à bref délai une solution pratique, par la seule bonne volonté des professeurs d'Universités.

## I

Considérant, non sans motifs valables, la division traditionnelle en *facultés* comme surannée et factice, d'aucuns proposent de supprimer les *facultés* et de les remplacer par des *instituts* spéciaux. Cette idée hardie fera-t-elle son chemin ? En tout cas, n'est-elle pas de nature à inspirer quelques modifications partielles, à défaut d'une refonte générale ?

1<sup>o</sup> Ne devrait-on pas abaisser les barrières qui se dressent entre les Facultés de Droit et les Facultés des Lettres ? Autant la connaissance de l'histoire est nécessaire au juriste, autant la connaissance du droit est, en bien des cas, nécessaire à l'historien. Dès lors, n'y aurait-il pas lieu, sinon de créer un enseignement mixte, du moins de rapprocher dans une mesure qu'il s'agirait de déterminer, les deux Facultés voisines ?

Inversement, l'expérience ne semble pas démontrer qu'il faille être un géographe pour être un historien : l'École des Chartes, quoique l'on n'y enseigne pas la géographie, a fourni un très grand nombre d'historiens remarquables. Y aurait-il donc un inconvénient grave à briser le lien qui, dans nos Facultés, unit la géographie à l'histoire ? La disjonction de ces deux disciplines ne permettrait-elle pas de donner à la géographie le rang qu'elle mériterait d'obtenir comme science indépendante ?

2<sup>o</sup> Ne pourrait-on pas souhaiter une fusion entre les établissements qui se partagent à Paris l'enseignement supérieur de l'histoire, et qui sont la Faculté des Lettres, l'École des Chartes et l'École des Hautes Études ? Nous laissons volontairement de côté

l'École Normale, le Collège de France, l'École du Louvre, le Collège des Sciences sociales, l'École des Hautes Études sociales, etc. L'École des Chartes, dont l'objet était primitivement de former des archivistes et des bibliothécaires, forme surtout des érudits; un récent projet, déposé à la Chambre, tend à la ramener à son but primitif; elle cesserait ainsi d'être ce qu'elle est au premier chef — peut-être à tort, d'ailleurs — à savoir, une pépinière de médiévistes, et deviendrait une école professionnelle; quant à l'École des Hautes-Études, après avoir rendu pendant longtemps des services considérables, — son passé est glorieux —, elle souffre aujourd'hui de la concurrence des Universités. Quelles raisons militent en faveur du maintien, de la suppression ou de la transformation de ces deux Écoles?

## II

Les révolutions effrayent d'ordinaire; supposons que l'on ne veuille pas toucher aux cadres actuels; même en les conservant, certains esprits, soucieux du progrès continu des sciences historiques, estiment que l'on réaliserait sans trop de peine des améliorations notables.

### § 1.

Dans une allocution prononcée le 4 novembre 1898 devant les étudiants en histoire de la Sorbonne, M. Lavissee disait : « L'histoire est l'étude de l'activité humaine dans toutes ses manifestations : politiques, sociales, économiques, intellectuelles, religieuses, morales, esthétiques. » Comparez cette définition très compréhensive avec la liste des cours et avec les divers programmes de licence des quinze Universités françaises, comparez-la aussi avec le programme du concours d'agrégation : vous constaterez que l'histoire est presque toujours envisagée du seul point de vue politique. Ne devrait-on pas légitimement faire une place chaque jour plus grande à l'histoire sociale —, à l'histoire économique —, à l'histoire de l'art, — à l'histoire des idées, et, notamment à l'histoire

des religions qui, en dehors du Collège de France et de l'École des Hautes-Études (section des Sciences religieuses) cherche un refuge dans les séminaires catholiques et les Facultés de théologie protestante ?

D'autre part, n'y aurait-il pas urgence à organiser partout des cours de méthodologie analogues à celui qui est confié à M. Seignobos ? N'est-il pas en effet absolument indispensable que de futurs professeurs d'histoire aient réfléchi sur les conditions de la connaissance historique, et aussi sur la nature de l'histoire, sur les systèmes qui ont été édifiés par les théoriciens philosophes ou qui se dégagent des œuvres des historiens, etc., etc. ? Il y a sans doute, dans nos lycées et collèges, des agrégés et des licenciés qui font consciencieusement leur métier, mais qui n'ont jamais songé à l'importance de ces questions primordiales ? Leur culture historique n'est-elle pas incomplète ?

## § 2.

Présentement, on distingue quatre types de leçons : 1<sup>o</sup> les cours publics ; 2<sup>o</sup> les conférences faites par les professeurs devant un auditoire d'étudiants ; 3<sup>o</sup> les leçons faites par les étudiants en vue de s'entraîner aux épreuves orales de l'agrégation ; 4<sup>o</sup> les cours de « séminaire », très rares, infiniment trop rares, et qui n'existent peut-être même pas là où par définition ils devraient seuls exister, c'est-à-dire à l'École des Hautes-Études. Parmi ces quatre formes de cours, quelles sont celles qui paraissent caduques ? quelles sont celles qui sont appelées à prospérer ?

Sans préjuger des réponses, nous tenons à attirer l'attention sur les cours fermés qui ne comportent ni travail de séminaire, ni exercices pédagogiques : dans leurs exposés dogmatiques, les professeurs traitent surtout des matières tirées d'un programme quelconque d'examen ou de concours et s'astreignent ainsi, en maintes circonstances, au rôle ingrat de préparateurs, mâchant la besogne à leurs élèves. Serait-il licite qu'ils orientassent différemment leur activité ? Les uns pensent qu'ils devraient faire, comme cela se pratique en Allemagne, quelques cours d'*histoire générale* ; d'autres estiment qu'ils devraient s'attacher à des *questions générales* et montrer quel est, sur tel ou tel point, l'état de la science. Afin qu'on ne soit plus tenté de jouer sur les mots, il serait prudent

de définir les termes dont on se sert, et dont parfois on abuse : que faut-il entendre par *histoire générale*? que faut-il entendre par *questions générales*? Selon le sens que l'on prêtera à ces deux expressions, l'utilité ou l'inutilité de la chose qu'elles désignent ou sont censées désigner n'apparaîtra-t-elle pas d'elle-même?

### § 3.

Les professeurs des Universités de province ont vu récemment le danger qui les menace, ou dont ils se croient menacés, du fait de la réorganisation de l'École Normale et de la nouvelle loi militaire. Privés de leur public habituel, ils redoutent d'être réduits à exercer les fonctions peu enviables de chanoines laïques, pourvus de prébendes plus ou moins grasses. Le doyen de la Faculté des Lettres de Bordeaux, M. G. Radet, a, notamment, formulé ses craintes dans un article que le journal *La Gironde* a publié il y a quelques mois. Au fond, il est certain que le problème qui se pose pour nos Universités provinciales est capital : leur avenir dépend de la solution qu'on adoptera. Entreprennent-elles une œuvre d'éducation sociale, et feront-elles de l'« extension », comme certains réformateurs le désireraient? Si elles agissaient ainsi, que deviendrait leur activité intellectuelle? — Continueront-elles à s'occuper concurremment de pédagogie et de science, comme elles l'ont fait jusqu'à présent? Si elles s'obstinent à préparer des jeunes gens à l'agrégation, ne dépenseront-elles pas chaque année presque en pure perte beaucoup de force et de temps qui pourraient être mieux employés? Souvenons-nous en effet que les succès remportés à l'agrégation par les candidats de province seraient très vite dénombrés. — Ne s'occuperont-elles que de science? Si elles s'engagent résolument dans cette voie, si elles bornent leurs ambitions à former non pas des agrégés, mais des érudits, ne tireront-elles pas un parti meilleur de leurs propres ressources? Par exemple, l'enseignement de l'histoire étrangère, qui compte des représentants autorisés à Lyon, à Montpellier, etc., l'enseignement des études orientales qui existe seulement à l'état sporadique, mais qui se développera lorsque, les préjugés étant vaincus, l'orientalisme aura conquis droit de cité, l'enseignement de l'histoire provinciale qui est organisé partout, mais qui, sauf exceptions, s'adresse trop, d'habitude, à un public qui

n'est pas un public d'étudiants, tous ces enseignements divers et d'autres encore que les besoins susciteront, n'acquerront-ils pas une importance considérable? Nos Universités ne pourront-elles pas lutter victorieusement sur le terrain scientifique avec les Universités étrangères? Au préalable, comment perfectionner en vue de cette lutte le régime de la licence et du diplôme d'études?

\* \* \*

Tel est le questionnaire, assurément très incomplet, que nous soumettons aux professeurs et aux érudits. Nous espérons qu'ils voudront bien nous communiquer leurs réflexions; nous serons heureux d'enregistrer ces dernières et de dégager de l'enquête quelques conclusions générales <sup>1</sup>.

L. BARRAU-DIHIGO.

1. Prière de nous adresser les communications — qui seront, autant que possible, reproduites intégralement — à la *Revue de Synthèse historique*, 12, rue Sainte-Anne (1).

## REVUES CRITIQUES

---

### L'ANNÉE SOCIOLOGIQUE 1901-1902<sup>1</sup>

M. BOUGLÉ, *Revue générale des théories récentes sur la division du travail*. — E. DURKHEIM et M. MAUSS, *De quelques formes primitives de classification. Contribution à l'étude des représentations collectives*.

Il est aujourd'hui superflu d'insister sur la haute valeur de cette publication, sur la conscience, sur la compétence apportées à cet immense labeur. Nous nous bornerons à quelques remarques sur les mémoires originaux.

\*\*\*

Les progrès de la sociologie ont conduit à reprendre, pour les rectifier et les compléter, la plupart des théories de l'économie politique classique. Il est devenu impossible de considérer les faits du seul point de vue strictement économique. Par exemple, la théorie de la division du travail, telle qu'A. Smith l'a exposée, ne se trouve presque jamais conforme aux faits, parce qu'elle ne tient compte que des facteurs économiques, qui n'agissent jamais seuls. Les économistes classiques se plaçaient, pour ainsi dire, en dehors du temps et de l'espace, en dehors de l'histoire et de la géographie, envisageant une sorte de société abstraite où il n'existerait qu'un seul ressort d'action : l'intérêt individuel. Or la division du travail,

1. Émile Durkheim et ses collaborateurs, *L'Année sociologique* (sixième année), *Bibliot. de phil. contemporaine*, Paris, Alcan, 1903, 614 pp. in-8°.

considérée dans ses *formes*, dans ses *conséquences* et dans ses *causes*, dépend d'un grand nombre d'influences que les économistes avaient négligées, influences d'ordre politique, juridique, moral, religieux, etc. M. Bouglé les passe en revue d'après un grand nombre de travaux modernes, et montre à merveille comment, sous l'influence de la sociologie, les doctrines économiques se précisent en même temps qu'elles s'élargissent.

Il ne faut pas oublier pourtant que l'abstraction est l'essence même de la science. Une loi, c'est-à-dire une relation générale, ne peut se concevoir qu'entre des termes abstraits. Même quand il s'agit des phénomènes relativement simples de la physique, les lois ne se rencontrent jamais isolément appliquées, et, dans les expériences de laboratoire, on ne réussit jamais à éliminer complètement, si ce n'est par le calcul et l'exclusion logique, l'action des facteurs étrangers. Contester l'exactitude des lois économiques dans des cas où elles n'agissent pas seules serait tout aussi ridicule que de nier les lois de la pesanteur parce qu'un ballon monte, parce qu'un oiseau vole, parce qu'un projectile ne tombe pas verticalement. M. Bouglé a eu raison de citer en note (p. 80) cette opinion de Bücher, « qu'il ne faut pas craindre d'user des méthodes isolantes de l'ancienne économie politique abstraite ». Les sociologues se plaisent et s'attardent volontiers à faire le procès de l'économie politique classique, pas toujours avec justice.

Pour considérer les lois économiques en elles-mêmes, les formuler et les démontrer, il faudrait pouvoir éliminer méthodiquement toutes les influences extra-économiques. Pour les éliminer, il faut les connaître. Il est donc impossible de se confiner dans l'économie politique pure et d'ignorer systématiquement les autres branches de la sociologie. Les économistes exclusifs feront bien de méditer les pages judicieuses de M. Bouglé. Ils y verront combien de problèmes ils négligent, à quelles confusions graves, à quels mécomptes, à quelles erreurs ils s'exposent en s'enfermant aveuglément dans le vieux cadre . production, circulation, répartition et consommation des richesses.

\* \* \*

On sait que la faune et la flore actuelles des terres australes offrent des analogies profondes avec ce que furent la faune et la

flore de notre hémisphère à des époques géologiques très anciennes. Par exemple, tous les mammifères australiens sont marsupiaux, comme les marsupiaux furent les seuls mammifères de l'ancien continent pendant toute la durée du secondaire. Les mêmes formes animales sont ici fossiles, là vivantes.

Les terres australes semblent privilégiées de la même manière au point de vue sociologique. On peut y étudier vivantes des structures sociales qui ont disparu de l'ancien monde, en n'y laissant que des traces à peine reconnaissables et des survivances isolées. Ces structures sont caractérisées par le *totémisme*.

Dans la V<sup>e</sup> Année Sociologique, M. Durkheim nous avait déjà donné une très intéressante étude du totémisme. Il revient sur cette question dans la VI<sup>e</sup> Année, en collaboration avec M. M. Mauss. Il nous montre que l'organisation totémiste ne se borne pas à déterminer la constitution de la famille, le mariage et la filiation, et à prescrire des pratiques rituelles et des règles alimentaires ; elle impose ses formes à l'intelligence et fournit un cadre à la représentation de tout l'univers. Ce cadre, on le retrouve plus ou moins déformé, dans des systèmes de croyances mythiques ou cosmologiques, chez des peuples de l'ancien monde, où les autres traces du totémisme primitif sont fort effacées. Les auteurs insistent sur le système divinatoire des Chinois, mais en faisant remarquer que ce système est répandu dans tout l'Extrême-Orient, et que d'autres systèmes astrologiques et horoscopiques présentent les mêmes caractères. Tout cela est du plus haut intérêt.

Le travail est intitulé *Classifications primitives* ; l'introduction sur les formes primitives de la classification et la conclusion contiennent l'esquisse d'une théorie curieuse, entièrement neuve et originale, théorie sur laquelle je demande à présenter quelques observations.

Le problème des idées générales est assurément l'un des plus embarrassants de la psychologie. On a vite fait de se rendre compte que le conceptualisme est impossible et contradictoire, mais on n'est pas parvenu jusqu'ici à construire et à poursuivre jusqu'aux détails un nominalisme parfaitement conséquent et parfaitement conforme aux faits : le conceptualisme y reparait toujours par quelque endroit, plus ou moins déguisé et, selon l'expression de M. Rabier, plus ou moins « honteux ». Comment, ne serait-on pas disposé à accueillir avec faveur une nouvelle théorie qui ferait en-

trevoir dans la sociologie une lumière que la psychologie n'a pu découvrir en elle-même? Le problème des idées générales se poserait en termes nouveaux; il bénéficierait de nouveaux faits et de nouvelles méthodes.

Rien d'étonnant d'ailleurs à ce que l'esprit humain porte la trace des influences sociales au milieu desquelles il s'est développé; et ces influences ont bien pu déterminer, non seulement son contenu, idées et croyances, mais aussi ses formes et ses lois. Nul psychologue ne conteste d'ailleurs le rôle du langage dans la formation des idées abstraites et générales et des classifications. Instrument de la pensée, en partie créé et fréquemment rectifié par elle, le langage lui commande pourtant bien plus qu'il ne lui obéit. On s'adapte à son instrument; il décide du mode opératoire, il modifie l'opérateur lui-même. Or le langage est un fait sociologique.

Pour MM. Durkheim et Mauss, la division des objets en genres, le groupement des représentations en concepts et en concepts hiérarchisés auraient pour origine les divisions et subdivisions de la tribu, le groupement des individus en phratries, classes et clans. Ils montrent tous les objets de l'univers, espèces animales et végétales, ciel, terre, eaux, nuages, vents, tonnerre, astres, régions de l'espace et saisons de l'année, partagés et classés sur le modèle des divisions de la tribu, bien plus, absorbés dans ces divisions, *incorporés* à ces groupes: « La société n'a pas été simplement un modèle d'après lequel la pensée classificatrice aurait travaillé; ce sont ses propres cadres qui ont servi de cadres au système. Les premières catégories logiques ont été des catégories sociales; les premières classes de choses ont été des classes d'hommes dans lesquelles ces choses ont été intégrées. » (p. 67.) Le soleil a été membre d'une tribu, la lune d'une autre. La relation entre les choses d'un même groupe fut une *parenté*, à l'image de la relation entre les membres du clan.

Les auteurs négligent de rappeler, mais n'ayons garde d'oublier que les divisions et hiérarchies sociales n'ont rien d'artificiel, et ne dérivent même pas inconsciemment des besoins logiques de l'esprit. Ce ne sont pas des *institutions*. L'homme ne les a pas inventées. Même chez les civilisés, le législateur ne peut guère que les consacrer et quelquefois les rectifier. Elles ont été imposées par la force des choses et les nécessités de la vie sociale. La tribu a donc pu se trouver systématisée avant que l'esprit de système se fût manifesté

dans l'homme; or, la tribu comprend l'univers entier, qui se trouve ainsi systématisé et classé en elle. L'ordre social serait l'origine de l'ordre logique.

Je me garderai bien de contester cette théorie. Il faut d'abord rendre aux auteurs cette justice qu'ils l'ont exposée avec discrétion. Ils ne prêtent pas à la critique en donnant à leur hypothèse une précision prématurée. C'est un nouveau champ de recherches qu'ils ont ouvert : on verra ce que donneront les fouilles. Voici une simple remarque que la lecture de leur travail m'a suggérée presque à toutes les pages.

Dans les exemples qu'ils citent, je ne vois pas qu'il soit question, à proprement parler, de concepts ni de hiérarchie; l'abstraction et la généralisation n'y sont pas en cause, même sous une forme pré-scientifique. J'y vois, en revanche, une manière de penser très commune parmi nous.

Une tribu se représente l'espace comme divisé en deux, quatre, six ou sept régions, selon qu'elle est elle-même divisée en deux, quatre, six ou sept segments, et chaque région de l'espace est attribuée à un segment de la tribu<sup>1</sup>. Elle distingue, par exemple, le Nord et le Sud, partagés par la ligne Est-Ouest, ou bien les régions des quatre points cardinaux, ou six régions, en ajoutant le zénith et le nadir aux points cardinaux, ou sept régions, en mettant à part celle du milieu. A chaque région sont assignés, d'abord un animal, puis une couleur, une saison, un astre, une qualité morale, etc.

Ceci n'a rien de commun avec une hiérarchie de concepts. Au contraire, des objets *de même nature* sont ici *distribués en des groupes différents*. Cette répartition suppose bien des séries de termes : régions de l'espace, animaux, couleurs, saisons, astres, etc., termes qui sont quelquefois des espèces (animaux<sup>1</sup>), plus souvent des objets individuels (astres) ou des parties d'un tout (régions de l'espace, saisons de l'année); ces séries de termes, le système les fragmente et les répartit. Loin de créer et de fixer des genres, il s'oppose à leur formation; chacun des groupes qu'il établit est composé d'éléments hétérogènes : un point cardinal, une saison,

1. Est-ce la division de la tribu qui a déterminé la division de l'espace? Ou est-ce parce que l'espace a 2, 4, 6 ou 7 régions que la tribu doit avoir 2, 4, 6 ou 7 segments?

un animal, un astre, etc., et c'est entre ces termes hétérogènes qu'il suppose une parenté.

Je ne puis voir dans ces faits des généralisations et des classifications; les mots *subsumer* et *subsumption*, dont se servent les auteurs, me paraissent ici tout à fait hors de propos. Il s'agit bien plutôt d'inférences analogiques.

L'analogie fut sans doute le raisonnement favori des primitifs, comme elle est encore celui des enfants, des simples, des illettrés. Elle est l'ouvrière de toutes les superstitions. Ces répartitions des objets de l'univers entre les clans paraissent se rapporter à des opérations divinatoires ou à des pratiques magiques; tout système divinatoire s'appuie sur de telles répartitions. Pour lire dans les astres le secret des destinées humaines, il a fallu établir des listes de faits sidéraux et des listes d'événements humains, et admettre que ces séries parallèles sont reliées terme à terme par des correspondances, des affinités, des *influences*. Une fois admise la parenté des termes, tout ce qui affecte l'un doit répondre à quelque qualité ou événement de l'autre. Or, la parenté s'établit par des analogies très superficielles, souvent verbales, ou par de simples conventions: le dieu Mars, la planète Mars, le mois de mars, la guerre, le courage, la gloire, le fer, le temps variable, etc. Un homme né au mois de mars doit être brave, ardent, fier, à cause du dieu de la guerre, changeant, brusque, fantasque, à cause des giboulées. Tel est le procédé des systèmes divinatoires anciens et nouveaux, de l'astrologie chinoise, chaldéenne, égyptienne, comme de la prédiction par le marc de café ou par les cartes. Le cœur est l'amour, le carreau, l'argent, le trèfle, le bonheur, le pique, la méchanceté, etc.

Des analogies qui paraissent ridiculement superficielles à un esprit cultivé ou simplement réfléchi, sont, en réalité, profondes pour le superstitieux; car elles ne résident pas seulement dans le trait isolé auquel un esprit critique les réduit. Ce trait se grossit de tout ce qu'il suggère d'images accessoires et surtout d'émotions. Observez une personne qui croit à la cartomancie et se tire à elle-même les cartes avec conviction. Ses yeux s'humectent de tendresse pour le valet de cœur, s'allument se convoitise pour le dix de carreau, luisent de colère pour la dame de pique. Pour elle, chaque carte a sa physionomie, une physionomie singulièrement expressive et émouvante. La dame de pique a l'air méchant; elle respire l'intrigue et la trahison. Ce n'est pas une simple figurine de carton peint;

c'est une personnalité, un caractère, une puissance ; la petite image s'amplifie de tout le mal qu'elle a fait, de toute la haine qu'elle mérite, et devient une entité mystérieuse infiniment complexe, partout présente et partout redoutable.

Des analogies, ne résidant pas dans les ressemblances objectives des termes, mais dans les impressions subjectives que les hommes en reçoivent, puis des inférences inconsidérées de l'un à l'autre des termes ainsi associés, tel est le mécanisme de la pensée superstitieuse. Loin d'être un acheminement vers le mécanisme logique de la pensée raisonnante, il y fait obstacle. Raisonner, c'est se surveiller pour se défendre des liaisons d'idées que la logique ne reconnaît pas, et surtout pour éliminer de sa pensée tout élément émotionnel et subjectif. Est-il donc besoin de s'enquérir des peuplades australiennes pour constater que, là où manque l'esprit critique, l'analogie remplace l'induction et l'inférence sentimentale tient lieu de raisonnement ? Il n'y a qu'à observer autour de soi la mentalité des simples.

Maintenant, on dira peut-être que la pensée rationnelle dérive de la pensée superstitieuse, la science de la religion et du mythe, le raisonnement régulier du raisonnement irrégulier. Je n'y contredis point. J'ai moi-même prétendu que la logique est une branche de la sociologie (*Essai sur la classification des sciences*, p. 229 et suiv.), parce que la vérité, c'est la pensée individuelle devenue ou susceptible de devenir pensée commune. Mais ceci est un point de vue tout différent.

En somme, malgré l'abondance des faits intéressants, des vues ingénieuses, des analyses pénétrantes, il reste encore beaucoup à faire pour découvrir, dans certains traits de la structure des sociétés primitives, l'origine des fonctions généralisante et classificatrice de l'esprit humain.

EDMOND GOBLOT.

# L'ALLEMAGNE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE

D'APRÈS KARL LAMPRECHT<sup>1</sup>

Après avoir exposé dans un premier volume (dont il a été rendu compte ici précédemment) ses vues sur l'évolution de la culture allemande contemporaine et montré dans le *subjectivisme* et plus particulièrement dans un *impressionnisme* toujours plus affiné le principe psychique essentiel de la vie spirituelle moderne dans toutes ses manifestations, M. Lamprecht étudie dans les deux volumes qu'il vient de faire paraître l'évolution économique et politique de l'Allemagne.



Le grand fait psychique qui, pour M. Lamprecht, détermine la succession des périodes économiques, c'est le rapport variable qui unit le *besoin* à la *satisfaction* de ce besoin. L'homme primitif tend à satisfaire ses besoins par la voie la plus courte, et cela d'une manière purement instinctive, sans réflexion, sans calcul, sans prévoyance ; à ce premier stade de son existence économique, où le besoin et la satisfaction du besoin se succèdent immédiatement, il ne s'élève guère encore au-dessus de l'animalité. Or l'évolution économique tend précisément à interposer, entre le besoin et sa satisfaction, une série de plus en plus étendue de motifs psychiques. Au lieu de satisfaire leurs besoins directement et sous l'impulsion de la nécessité actuelle et momentanée, les hommes apprennent à créer peu à peu une organisation, un mécanisme de plus en plus complexe à l'aide et par l'intermédiaire desquels ils satisfont des

1. *Zur jüngsten deutschen Vergangenheit*. 1. *Wirtschaftsleben. Soziale Entwicklung*. — 2. *Innere Politik. Äussere Politik* ; 2 vol., Freiburg in Breisgau, Heyfelder, 1903-1904.

besoins toujours plus variés. Le trait distinctif de l'époque moderne c'est le développement d'une classe spéciale, celle des marchands, qui, servant d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur, travaillent à combler l'écart toujours croissant entre le besoin et sa satisfaction. La période contemporaine, enfin, est caractérisée essentiellement par l'immense développement que prend, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, l'esprit d'entreprise (*Unternehmung*) et par l'avènement d'une classe nouvelle, celle des « entrepreneurs », des « spéculateurs » (*Unternehmer*) qui bouleversent d'une manière profonde toute la vie économique de la nation.

Voyons avec M. Lamprecht quels sont les traits distinctifs de cette ère de l'entreprise. Ce qui caractérise d'abord l'*entrepreneur* c'est qu'il cumule en sa personne les qualités de producteur et de marchand. Pendant longtemps le droit et la coutume avaient séparé ces fonctions : il était admis que le paysan et l'artisan ne devaient pas faire commerce et que le commerçant n'avait pas à intervenir dans la production. Or il arrive peu à peu que cette distinction s'efface : on voit des producteurs accumuler des marchandises sans attendre les commandes et se faire marchands pour écouler leur stock ; ou bien inversement ce sont des marchands qui interviennent dans la production, lui fournissent des capitaux, la centralisent, l'organisent et la dirigent à leur gré. Si bien que, finalement, on voit de toute part surgir l'*entrepreneur*, à la fois producteur et commerçant, qui, avec des capitaux toujours plus considérables, produit des masses toujours plus énormes de marchandises qu'il s'efforce d'écouler sur le marché mondial.

Et cet *entrepreneur* est libre de toute entrave. Tandis que, jusque vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, production et commerce sont soumis à une réglementation très stricte qui assigne à chacun sa sphère d'action indépendante, empêche l'accaparement et limite soigneusement la concurrence, on voit, du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle environ, disparaître peu à peu toutes ces restrictions apportées à l'initiative individuelle. L'organisation féodale de l'agriculture, de l'industrie, du commerce est détruite et fait place à des formes nouvelles plus souples et plus libres. Au régime de la concurrence limitée succède le régime de la *libre concurrence* : l'accès de la propriété foncière et de toutes les professions est ouvert à tous ; chaque individu devient libre d'étendre aussi loin qu'il le veut et le peut la sphère de son activité.

Et pour bouleverser le monde, la libre entreprise dispose d'un instrument de puissance formidable : la science et la technique scientifique. — Au cours des trois ou quatre derniers siècles on voit se développer une connaissance rationnelle toujours plus étendue de l'univers, une science reposant sur le déterminisme des phénomènes, excluant la croyance au miracle, opérant par le raisonnement. Après que, du xvii<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle, les mathématiques et la mécanique se furent constituées, voici que les sciences expérimentales sortent à leur tour de la période des tâtonnements. Au cours du xix<sup>e</sup> siècle s'élabore progressivement une vaste conception mécaniste du monde : tous les agents physiques de la nature, le travail mécanique, la chaleur, la lumière, le son, l'électricité sont peu à peu conçus comme des expressions diverses d'une seule et même énergie fondamentale qui se manifeste, identique à elle-même, dans tous les phénomènes physiques. L'intelligence humaine démontre ainsi l'unité des forces de la nature ; elle établit que, partout et sous toutes ses formes, l'énergie obéit à une loi fondamentale, la loi de la conservation de l'énergie, de la permanence de la force dans l'univers. Enfin, poussant plus loin encore ses conquêtes, elle tente d'étendre cette loi à la nature organique : avec la théorie de l'évolution prophétiquement entrevue par Gœthe à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, scientifiquement formulée en 1859 par Darwin, elle étend à la biologie l'hypothèse mécaniste et proclame que le monde entier n'est autre chose qu'une éternelle évolution de la substance. — Et à mesure que la science comprend mieux les lois qui régissent les phénomènes, elle apprend aussi à se soumettre les forces de la nature, à les discipliner, à les faire travailler à son profit. A la technique *empirique* du moyen âge qui opérait à l'aide de recettes fortuitement découvertes et transmises par la tradition, elle substitue le procédé *scientifique*. De même que la science s'efforce toujours de ramener les différences de *qualité* à des différences de *quantité*, de ramener, par exemple, les phénomènes de la vie organique à des mouvements toujours plus complexes d'éléments primordiaux qui ne différeraient pas, dans leur essence, de ceux qui constituent les corps inorganiques, ainsi la technique moderne tend à éliminer partout les agents vivants pour leur substituer des éléments morts, à substituer, par exemple, à la force motrice humaine ou animale celle de la vapeur ou de l'électricité, au travailleur de chair et d'os l'organisme de fer et d'acier, la machine ; elle devient ainsi toujours

plus précise et plus impersonnelle, plus indépendante de l'espace et du temps ; elle cesse d'être un art plus ou moins délicat et dont le secret est exposé à se perdre, et devient une conquête définitive, pour tous les temps et tous les peuples, du savoir collectif de l'humanité.

Et M. Lamprecht nous montre l'immense transformation que la libre entreprise, secondée par la science et la technique rationnelles, amène dans la vie de la nation. C'est, si nous nous plaçons d'abord au point de vue économique, en premier lieu le développement formidable des moyens de transports — routes et canaux, chemins de fer, navigation à vapeur, canaux, télégraphe et téléphones — et plus généralement de toutes les institutions qui facilitent les relations des hommes entre eux, la diffusion des nouvelles par la presse ou l'image, l'organisation plus parfaite du crédit ; c'est la formation de colossales entreprises créées en partie par l'initiative privée, en partie par l'État pour assurer la rapidité, le bon marché, l'exactitude, la continuité des transports, telles que la Poste, la Banque, la Bourse ; c'est, par suite, une modification profonde dans les notions d'espace et de temps qui acquièrent sous le régime de l'entreprise une valeur toute nouvelle. C'est, en second lieu, le progrès accompli dans la production des biens de toute sorte, l'avènement d'une technique nouvelle, les perfectionnements merveilleux apportés au machinisme, l'accroissement énorme de la puissance motrice, de la production de la houille et du fer, la naissance des industries chimiques et électriques ; c'est, en somme, l'augmentation énorme de la productivité du travail humain et mécanique, l'extension prodigieuse du pouvoir de l'industrie humaine, soit qu'elle opère sur des masses de plus en plus considérables, soit qu'elle atteigne inversement une précision dans l'infiniment petit inconcevable pour les générations précédentes. C'est enfin, comme conséquence de cette révolution de la technique, le développement toujours croissant de l'entreprise qui, à travers l'infinie variété de ses productions, demeure cependant *une* parce que la science, en montrant dans toutes les forces des modes de l'énergie une et identique, efface toute distinction spécifique entre les divers modes de l'entreprise. C'est la multiplication des fabriques et établissements de toute sorte où se manifeste d'une part une tendance croissante à la spécialisation, à une division toujours plus grande du travail, et d'autre part une tendance non moins forte à la synthèse des industries les plus di-

verses en d'immenses entreprises comme les établissements Krupp ou les sociétés de constructions navales. C'est, dans tous les domaines, l'effort de l'entreprise pour substituer à la production *qualitative* de l'époque ancienne la production *quantitative* ; c'est, notamment, dans l'industrie, la lutte entre la manufacture et la fabrique, la tendance à remplacer le produit individualisé selon les aptitudes de l'ouvrier et les besoins du consommateur par le « type » dont tous les exemplaires sont identiques et interchangeable.

Puis, quittant le domaine économique, M. Lamprecht fait voir la répercussion de l'entreprise sur les manifestations de la vie sociale. Il esquisse la psychologie de l'*entrepreneur* moderne, insiste sur le développement de plus en plus intensif que doivent prendre chez lui l'intelligence et la volonté, sur les alternances rapides et violentes des sentiments les plus opposés auxquelles sa sensibilité est soumise par suite des vicissitudes auxquelles il est exposé, constate ainsi que l'impressionnabilité nerveuse (*Reizsamkeit*) est le trait distinctif de l'entrepreneur comme elle est aussi celui de l'artiste ou du savant moderne ; il signale d'ailleurs l'accélération fébrile de la vie moderne, le caractère anormal d'un état de civilisation où le « business » devient une fin en soi et comme une sorte de sport, où l'individu finit par être asservi par le capital, où le capital risque de s'étouffer lui-même par pléthore ; il note les symptômes morbides qui commencent à se manifester, la lassitude de la volonté, la diminution du « courage du capital », l'hyper-conscience alternant, chez l'individu surmené, avec un optimisme béat, et conclut à l'instabilité d'une culture où prédomine à ce point la vie nerveuse et à la nécessité de restituer aux volontés une énergie mieux équilibrée. Puis il analyse les effets de l'*entreprise* sur la vie spirituelle de la nation : il montre l'esprit d'entreprise s'infiltrant peu à peu parmi les travailleurs intellectuels, s'insinuant notamment dans l'art, dans la littérature, dans le théâtre, dans la librairie, dans le journalisme, inclinant les âmes vers l'adoration du succès, vers un aristocratism matérialiste qui admet comme loi suprême de la vie un *struggle for life* sans merci avec substitution de la ruse à la violence, conduisant les intelligences au matérialisme impressionniste, à une conception de l'existence dont les points fondamentaux sont l'évolutionisme et le déterminisme. Il examine ensuite l'influence destructive exercée par l'entreprise sur les formes anciennes de l'activité humaine : sur l'industrie domestique

qu'elle détruit ou réduit à la condition la plus précaire ; sur les corps de métier qu'elle dépossède ou asservit en grande partie et qu'elle contraint à se réfugier dans les petites villes ou les campagnes ; sur le commerce où elle menace toujours plus la situation des petits détaillants d'une part, des intermédiaires de l'autre ; sur l'agriculture où, sans produire un bouleversement aussi radical que dans l'industrie, elle modifie cependant profondément les conditions de la production, développe chez le propriétaire foncier et chez le paysan l'esprit de spéculation, et amène, après une période de prospérité, une crise agricole qui sévit pendant tout le dernier quart de siècle et n'est pas terminée actuellement. Enfin M. Lamprecht examine les conséquences qu'ont entraînées les transformations économiques pour les diverses classes de la société, fait voir comment le régime de l'entreprise exerce une action dissolvante sur les anciennes classes, sur la bourgeoisie, les intellectuels et la noblesse, comment il modifie peu à peu les anciens groupements, comment il fait surgir deux classes dont l'importance va sans cesse en augmentant, d'une part l'aristocratie des *entrepreneurs* de toute espèce, d'autre part la masse toujours croissante des prolétaires qui constituent l'armée du travail indispensable à l'entreprise et s'efforcent, en prenant conscience de leurs intérêts de classe et en s'organisant, de se créer peu à peu une existence moins précaire et moins misérable ; il esquisse enfin l'évolution générale de l'organisme national pris dans sa totalité, étudie l'immense accroissement de population qui s'est produit au XIX<sup>e</sup> siècle, les mouvements incessants qui se produisent au sein de cette masse toujours plus agitée et plus instable — mouvement de déplacement vers la mer et vers l'ouest, mouvement centripétal qui concentre une population toujours plus dense dans les agglomérations urbaines et qui est partiellement compensé par un mouvement centrifugal de moindre importance qui fait refluer vers les campagnes l'habitant des villes.

Quelle durée M. Lamprecht assigne-t-il à ce régime de libre entreprise et de concurrence ouverte ? Très éloigné de croire au grand cataclysme social prédit par le marxisme orthodoxe, il n'en est pas moins persuadé qu'un changement profond se prépare insensiblement. Une série d'indices — développement des associations de crédit et de production, extension des entreprises d'Etat, accroissement des syndicats ouvriers d'une part, des trusts et cartels d'autre

part, développement des sociétés de consommation, diffusion parmi les ouvriers et parmi les intellectuels de doctrines socialistes toujours plus pratiques et moins utopiques, grandes mesures de protection ouvrière édictées par l'État — semblent indiquer que le principe de la libre entreprise est peu à peu battu en brèche de toute part, que l'on tend à limiter de plus en plus la concurrence, que l'Allemagne s'achemine progressivement vers un mode de production moins anarchique, vers une organisation qui assure à l'individu un peu plus de sécurité. Parallèlement au mouvement de réaction qui, dans la vie spirituelle de l'Allemagne, se dessine contre l'impressionnisme naturaliste, M. Lamprecht discerne, au point de vue social, un courant qui tend à substituer au régime de l'entreprise *libre* un régime d'entreprise *organisée* (*gebundene Unternehmung*) avec concurrence réglementée et limitée, une sorte de socialisme d'État donnant plus de fixité et de stabilité à la hiérarchie sociale et garantissant à la masse des prolétaires des conditions d'existence moins précaires et plus humaines.

\*\*\*

L'avènement de la libre entreprise, l'évolution économique qui aboutit, au XIX<sup>e</sup> siècle, à une si étonnante intensification du travail humain et à une si prodigieuse accumulation des capitaux exerce aussi une action décisive sur l'évolution politique de l'Allemagne à laquelle M. Lamprecht consacre la deuxième partie de son second volume. La libre entreprise qui tend vers une expansion économique indéfinie entraîne, en effet, fatalement à sa suite l'effort vers l'expansion politique, vers la conquête de la puissance. Elle a pour principe suprême la production quantitative, elle crée des masses toujours plus énormes de produits, elle accumule des masses de marchandises supérieures aux besoins momentanés du consommateur; elle se trouve ainsi amenée à chercher par tous les moyens à écouler ses produits, à étendre à l'infini son champ d'opérations, à réclamer partout la liberté du trafic, le libre accès sur tous les marchés du monde; elle s'efforce, en un mot, d'agrandir le plus possible sa sphère d'influence, d'aller sans cesse de l'avant; et, pour mieux assurer sa prééminence, pour mieux se défendre de la concurrence étrangère, elle est irrésistiblement poussée à transformer son hégémonie économique en hégémonie

politique. — Cet effort vers la puissance domine l'histoire de la politique extérieure et intérieure de l'Allemagne.

Au point de vue extérieur, l'Allemagne s'est vue d'abord contrainte, par les nécessités économiques qui se sont fait jour toujours plus impérieusement de 1840 à 1870, à réaliser progressivement son unité politique. Ces mêmes nécessités l'ont obligée à modifier, au cours du dernier quart de siècle; dans un sens unitaire, l'organisation du nouvel Empire. Et peut-être préparent-elles, pour l'avenir, une expansion nouvelle de l'Allemagne : peut-être l'Empire actuel n'est-il que le noyau solide d'un futur Imperium pan-germanique où viendraient se fondre les pays dans lesquels l'élément germanique joue un rôle plus ou moins prépondérant, l'Autriche, les provinces baltiques, la Suisse, la Hollande, la Belgique flamande. — Et ce n'est pas tout. Le mouvement d'expansion qui entraîne l'Allemagne ne s'est pas limité au territoire national. L'émigration a répandu sur une série de points du globe des colonies allemandes plus ou moins considérables; les intérêts matériels ou spirituels de l'Allemagne dans toutes les parties du monde se sont accrus dans des proportions énormes. Ainsi l'Allemagne a dû s'accoutumer à porter ses regards bien au delà de ses frontières politiques. D'État *national* elle est devenue État *expansif* (*Expansionsstaat*) : elle s'est familiarisée avec la conception impérialiste qui voit dans l'État une sphère de puissance embrassant l'univers entier et présentant une structure tantôt plus dense, tantôt plus lâche; elle s'est habituée à considérer une nation comme vivant constamment sur un pied de guerre latente avec les autres nations dont la force d'expansion limite sa propre puissance. L'Allemagne s'est trouvée ainsi entraînée à construire une flotte et à devenir puissance maritime; elle s'est créé un empire colonial, elle intervient d'une façon toujours plus active dans la politique mondiale. Elle apparaît aujourd'hui, avec l'Angleterre et les États-Unis, comme l'une des nations les plus résolument *expansives* du monde actuel.

Et de même que les facteurs économiques déterminent la politique extérieure de l'Allemagne, ils exercent aussi une action décisive sur sa politique intérieure. A ce point de vue, le grand fait qui domine l'évolution allemande, c'est le progrès constant du principe démocratique. — non pas du démocratism individualiste de l'époque du despotisme éclairé, qui considère chaque individu

comme un atome indépendant isolé des autres individus et voit dans la société un amas de grains de sable, tous identiques, que le moindre souffle de vent déplace et disperse — mais d'un démocratisme « social » au sein duquel chaque individu devient conscient des multiples relations et du lien de solidarité qui l'unissent à ses concitoyens, apprend à se concevoir lui-même comme partie intégrante et nécessaire du tout et voit dans le monarque non plus un être d'essence supérieure, mais un « sujet social » remplissant comme tout citoyen sa fonction particulière, — la plus importante, à vrai dire, dans l'organisme national. — Au sein de cet organisme on voit peu à peu, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, se dessiner une série de partis qui se constituent tout d'abord sur une base idéologique : le centre qui combat pour le triomphe de l'idée catholique, les libéraux qui se font les champions du rationalisme politique et de la monarchie constitutionnelle, les conservateurs qui défendent le principe autoritaire de l'absolutisme et de la légitimité, les démocrates-socialistes qui préconisent un républicanisme anti-monarchique et un égalitarisme utopique. Mais petit à petit ces partis se « socialisent » : au lieu de combattre pour un principe, ils en arrivent progressivement à défendre les intérêts concrets des différentes classes sociales qui luttent pour la puissance. Les démocrates-socialistes apparaissent, dès le début, comme les défenseurs du quatrième État, des prolétaires ; le parti conservateur devient peu à peu un parti agraire et épouse les intérêts de la grande propriété foncière, la cause des *entrepreneurs* agricoles qui sortent, pour la plupart, des rangs de la noblesse historique ; le parti libéral, où se groupe, à l'origine, le tiers état cultivé, se décompose quand le régime de l'entreprise dissout la classe bourgeoise ; sa fraction la plus importante, le groupe national-libéral, s'identifie de plus en plus avec la classe des grands *entrepreneurs* et, après une période de gloire et de puissance, entre en décadence parce qu'elle est tiraillée entre les principes idéaux qu'elle représente par tradition et les intérêts de caste auxquels elle s'inféode de plus en plus ; il n'est pas jusqu'au centre qui, tout en maintenant énergiquement son principe idéal, le catholicisme, ne devienne insensiblement le parti où se raigent ceux qui combattent le principe anarchique de la libre concurrence et travaillent à substituer l'entreprise *organisée* à l'entreprise *libre*. Sur toute la ligne on voit succéder à la lutte idéale des principes

le conflit matériel des intérêts économiques, des groupes sociaux qui luttent pour la puissance.

Et de même qu'on voit dans le domaine spirituel l'impressionnisme idéaliste succéder à l'impressionnisme naturaliste, et, dans le domaine économique, l'entreprise *organisée* remplacer peu à peu l'entreprise *libre*, il semble que, en politique aussi, on puisse observer qu'après une ère de réalisme naturaliste s'annonce une nouvelle période idéaliste. Bismarck est le représentant par excellence de l'impressionnisme réaliste : il a possédé à un degré exceptionnel les dons du grand « entrepreneur » économique et social, il a été un admirable réaliste également apte à se rendre compte des besoins du moment, à calculer les possibilités de l'heure présente et à apprécier les « impondérables », à deviner la direction des grands courants souterrains et subconscients qui déterminent l'évolution nationale. Pendant l'ère de Bismarck et de son maître Guillaume I<sup>er</sup> a grandi et s'est développée l'Allemagne de la libre entreprise, l'Allemagne robuste et forte qui a conquis son unité, assuré son hégémonie en Europe, préparé sa grandeur économique. — Guillaume II, d'autre part, incarne l'impressionnisme idéaliste. Nature riche et puissante, travaillant non pour le présent, mais en vue de l'avenir, merveilleusement apte à poursuivre avec une opiniâtre constance des buts généraux et élevés, impulsif et variable par contre dans le choix des moyens et des instruments à l'aide desquels il entend réaliser ses fins, l'empereur actuel de l'Allemagne apparaît à M. Lamprecht à la fois comme un des représentants supérieurs de l'impressionnisme moderne et aussi comme un idéaliste passionné en qui revivent les grandes convictions archaïques du moyen âge, le culte des ancêtres, l'enthousiasme religieux associé au sentiment national, la foi germanique dans la solidarité qui unit le roi institué par Dieu même pour guider les hommes et le peuple qui, par inébranlable fidélité, doit rendre possible au maître l'accomplissement de sa haute mission. Son règne marque l'avènement de l'Allemagne impérialiste et « expansive », de la politique mondiale, la renaissance du principe d'organisation et d'autorité (*Gebundenheit*) dans le domaine économique et social comme dans le domaine politique, l'effort vers une restauration religieuse et morale où le catholicisme — ce représentant par excellence de l'ancien autoritarisme — joue un rôle de premier plan.



Je me suis efforcé d'indiquer aussi objectivement que possible les lignes générales de la grande construction historique tentée par M. Lamprecht. Il me paraît peu utile de discuter la valeur de ses idées dans le cadre d'un compte rendu. Il est à peine besoin de faire remarquer combien incertaines restent, malgré toute la science de l'auteur, les conclusions d'un travail de ce genre et les considérations d'ordre général sur lesquelles il se fonde ; il est certain, en particulier, que les appréciations de M. Lamprecht sur des faits tout contemporains, sa définition de l'ère idéaliste et du régime d'entreprise *organisée* où nous entrons, ses pronostics sur la direction que va prendre l'évolution historique laissent la place à bien des doutes. Mais on rendra certainement hommage à l'esprit de haute impartialité avec lequel M. Lamprecht a cherché à rendre exacte justice à toutes les tendances qui se font jour actuellement en Allemagne, au socialisme comme à l'*entreprise*, au conservatisme comme au libéralisme, au catholicisme militant comme à l'impérialisme. Et l'on reconnaîtra, je crois, dans tous les cas, l'intérêt de premier ordre que présente cette œuvre hardie pour ceux-là même qui n'en admettraient pas sans réserves tous les résultats. Elle vaut, non pas seulement par la masse des faits de tout ordre accumulés et classés par l'auteur, mais surtout par l'ingéniosité d'une foule d'aperçus de détail, par la haute portée des considérations générales historiques ou psychologiques qui y sont exposées. C'est en un certain sens une œuvre d'art, encore qu'elle soit parfois écrite dans une langue bien abstraite et trop hérissée de formules scolastiques, au moins pour le goût français. Et si l'on demeure hésitant sur la somme de vérité positive et définitive que peut renfermer un livre de ce genre, on n'en saluera pas moins avec respect et sympathie l'admirable et puissant effort de simplification et de synthèse que représente ce tableau d'ensemble, ce système si ingénieusement coordonné de la culture allemande moderne.

HENRI LICHTENBERGER.

# LA PENSÉE RUSSE CONTEMPORAINE

D'APRÈS UN OUVRAGE RÉCENT<sup>1</sup>

Le pseudonyme d'Ivan Strannik — Jean le voyageur — cache une très intéressante personnalité féminine de la haute société russe. Elle vit depuis longtemps dans notre capitale, et sa parfaite connaissance de notre langue, de la société et des lettres russes lui a fait un nom estimé dans nos grandes revues. Ni son style, ni sa façon de sentir, n'ont, d'ailleurs, rien de féminin.

*La Pensée russe contemporaine* a le rare mérite de fournir au psychologue comme à l'historien, au littérateur comme au sociologue, de précieuses indications. C'est avant tout un livre vrai. Et ils sont si rares les ouvrages sincères ou exactement documentés sur la Russie ! Trop souvent, la vérité passe après les sympathies et les opinions politiques de l'auteur.

Une introduction magistrale, très condensée, nourrie de faits, sur les « Conditions sociales des lettres russes contemporaines », montre d'abord les obstacles qui entravent leur pleine éclosion. Les hautes sphères préfèrent les littératures étrangères. La censure interdit, par sévérité, excès de zèle et plus souvent caprice, les ouvrages et périodiques qu'elle juge à tendances nuisibles, c'est-à-dire libérales et sociales. Enfin la critique fait mauvais accueil aux livres d'art pur, de fantaisie. Pour qu'on trouve grâce devant elle, des intentions didactiques sont nécessaires. L'auteur doit être démophile, ou ne pas être. Ce n'est pas : l'art pour l'art, qui est la devise, c'est : l'art pour l'humanité.

1. Ivan Strannik, *La Pensée russe contemporaine*, Paris, Armand Colin, 1903, 266 pp. in-18 Jésus.

Mais ces obstacles sont salutaires. Ils sélectionnent les écrivains ; les meilleurs arrivent seuls à la notoriété.

Cette introduction sur les conditions sociales des lettres russes contemporaines était indispensable pour mettre le livre lui-même au point, pour nous faire mieux comprendre les diverses manifestations et représentations de l'âme slave. Ivan Strannik ne s'est pas trompé sur l'utilité de cette entrée en matière : c'est une clé pour l'étude des quatre grands écrivains russes actuels qu'il va entreprendre.



Chacun d'eux la voit sous un aspect un peu différent, comme des peintres un même modèle selon la place qu'ils occupent autour de lui. Des détails changent ; l'un fait saillie, l'autre s'atténue, et réciproquement : le modèle est identique et se reconnaît dès l'abord.

Ce qui frappa surtout Tchekhov, ce fut la timidité paralysante, le singulier défaut d'initiative et de hardiesse propres au tempérament national. Médecin de province, presque de campagne, il lui fut aisé d'étudier tous les milieux. Ses observations nous font voir une Russie lasse, énervée, sans entrain.

C'est la défaite des individualités en un duel inégal avec la vie. De ses nouvelles et de ses drames se dégage la même conclusion : L'âme slave est troublée, tourmentée, celle du paysan ignorant comme celle du lettré. Une même maladie mentale sévit à l'état endémique : l'inadaptation à l'existence, l'impuissance de vivre. Le seul remède pour Tchekhov est dans la culture intensive de l'énergie individuelle. Quand sera-t-il appliqué ?

Korolenko, par les douloureuses circonstances de sa vie, son exil en Sibérie, s'intéressa avec patience et tendresse à la triste réalité qui lui offrait les éléments de ses récits : les mendiants, les gueux, les prisonniers. Il n'étudia pas seulement l'inquiétude morale des individus, mais aussi celle des collectivités. Là, le mysticisme joint à l'ignorance fit éclore et pulluler les sectes bizarres.

Car Byzance, avec sa religion, importa chez les Russes l'habitude des stériles controverses qui passionnaient d'autant plus les simples qu'elles étaient plus obscures. Le résultat de ces vains efforts mystiques, de cette résignation fataliste, de ce culte de la

souffrance est d'énerver, sans la satisfaire, l'inquiète pensée des masses peureuses et de désarmer tout à fait les caractères dans la lutte pour la vie.

Un sentiment d'immense pitié pour ces cœurs souffrants d'un mal plus noble — parce que plus intellectuel — que les agitations matérialistes des prolétariats occidentaux, s'élève de l'œuvre de Korolenko. Il a souffert lui-même, il a vu les souffrances des déshérités ; mais au lieu d'un égoïsme ou d'une révolte, c'est la foi en une bonté réparatrice et féconde qui émane de tous ses récits.

Gorki, ce génial autodidacte, fut naturellement amené à dépeindre les milieux étranges et farouches qui furent ceux de son enfance et de sa jeunesse. Ses vagabonds — des camarades de misère — ont souvent une sensibilité insolite, exacerbée, un tempérament rêveur et hardi à la fois, tout un flot de paroles et d'idées dont il s'est fait le puissant interprète.

Mais il faut voir dans la venue de l'amer Gorki plus qu'une curieuse nouveauté littéraire. Ni son talent inculte et raffiné, ni ses chemineaux philosophes, grossiers, d'une infinie et touchante délicatesse quelquefois, n'eussent pu exister et percer il y a seulement vingt-cinq ans. C'est le signe du réveil de l'âme russe, après son séculaire sommeil, la preuve d'une culture plus généralisée et plus profonde.

Sous le titre « Orthodoxie et Hétérodoxie », ce qu'étudie Ivan Strannik dans Tolstoï, ce sont ses opinions religieuses. Elles se réduisent à une morale de raison positive et pratique. L'auteur de *Résurrection* prétend que sa religion est l'interprétation exacte de la véritable pensée du Christ.

Pour démontrer cette proposition, il discute les textes évangéliques et en supprime ce qu'il croit apocryphe ou inexactement exprimé. Il refuse aux diverses confessions la conformité avec l'esprit des Évangiles, sans se rallier aux critiques qui estiment cet ouvrage une œuvre ordinaire. Mais tout développement sortirait trop du cadre de cet article.

Les Doukhobors, dont l'étude occupe le dernier chapitre de *La Pensée russe*, nous maintiennent sur le même sujet. Comme Tolstoï, ils rejettent les religions établies, les autorités constituées.

Il est même intéressant d'étudier ce rapprochement inattendu, de constater que vraisemblablement les préoccupations mystiques ataviques, l'identité de la race, ont réuni — par quels chemins dif-

férents, de quels points de départ opposés ? — l'intelligence géniale du philosophe de Yasnaïa Poliana et l'ignorance absolue des « lutteurs spirituels ».

Très jaloux de l'intégrité de leur foi, ils ont tout souffert pour ne pas la compromettre. Mais des entêtements stupides sur des points de détail, des prétentions inacceptables pour toute collectivité moderne leur ont enlevé des sympathies et ont quelque peu ridiculisé leur cause. Les exagérations vont même, si ce n'est déjà fait, ruiner leur communauté et leur religion. Mais elles sont partie intégrante du caractère mystique, obstiné, qui fait de nombreux paysans russes de naïfs scolastes aux arguments absurdes ou enfantins.

C'est encore une particularité de l'âme slave, et non la moins étrange, que cette religiosité latente, si profondément enracinée et dont l'influence est si puissante.

Pour un penseur, voir de près ces esprits, c'est retourner en plein moyen âge : mêmes mœurs, mêmes systèmes de raisonnement, ou plutôt d'absence de raisonnement, mêmes superstitions aussi grotesques qu'indéracinables.

Cette impression de recul dans les siècles, jointe à la découverte d'une mentalité si différente de la nôtre, possède un charme attirant. C'est la promesse de trouvailles psychologiques d'une rare saveur. Une enquête personnelle devient alors bien tentante. L'esprit curieux peut là rassembler une abondante moisson de documents et tenter l'étude de l'évolution historique et morale d'un groupe ethnique, avec quelque certitude et sans hypothèses hasardées.

\*\*\*

Le vrai titre de l'ouvrage d'Ivan Strannik devrait être : « Les Manifestations de la Pensée russe contemporaine. » L'auteur, en effet, ne tire lui-même aucune conclusion. Il n'essaie pas de souligner les points communs de tous les auteurs russes. Cependant, il serait précieux le chapitre qui résumerait cet ensemble de témoignages, d'instantanés psychologiques, de minutieuses et consciencieuses analyses. Après une critique détaillée, on s'attendrait à une vue synthétique. Elle manque.

Ivan Strannik a-t-il pensé que l'introduction pouvait aussi tenir

lieu de conclusion ? On y rencontre bien çà et là des aperçus profonds sur l'âme russe, mais ils sont trop brefs pour remplacer une synthèse des éléments que ce livre lui fournissait. Peut-être a-t-il laissé ce soin au lecteur, sans vouloir l'influencer ?

S'est-il dit enfin que des travaux comme *Cœurs russes*, de M. de Vogüé, et *L'Empire des Tsars*, de Leroy-Beaulieu, ne laissaient après eux plus rien à dire ? Peut-être. Mais depuis leur apparition, l'évolution intellectuelle et morale, qui s'esquissait seulement, s'est développée, rapide et constante. L'âme d'aujourd'hui n'est plus celle d'hier.

Je pense que ces trois raisons n'ont pas été seules à produire cette lacune. L'origine s'en doit chercher ailleurs : l'auteur est une femme, et les psychologues sont unanimes à prêter aux femmes autant de dispositions pour l'analyse qu'ils leur en refusent pour la synthèse. Il faut probablement demander à cette raison l'absence d'une conclusion et d'une synthèse véritable qui nous eût résumé l'ouvrage d'Ivan Strannik et ceux dont il a fait l'examen.

Peut-être, un jour, pour remplir cette lacune, viendrai-je demander l'hospitalité à ces colonnes et tenter un essai de synthèse de l'âme populaire russe, car c'est elle la plus intacte, et elle est l'espoir des temps futurs. Faire cela brièvement et clairement ne sera guère facile. Mais des écrivains inconnus en France — Andreïef, par exemple —, des souvenirs personnels m'aideront dans cet essai. Déjà maintenant je puis dire : Toujours la même impression se dégage — identique leit-motiv de toute la littérature, de toutes les constatations personnelles — : l'âme russe, depuis des siècles, essaie en vain de s'adapter à l'existence, tout étrange que cela paraisse. Elle n'y réussira qu'aux temps où instruite et éclairée, elle se sera accoutumée, en plusieurs générations, à la vie pour la vie et non pour le rêve.

RAYMOND CLÉMANG.

Pétersbourg, avril 1904.

# L'IDÉAL AMÉRICAIN

D'APRÈS TH. ROOSEVELT <sup>1</sup>

L'idéal américain — l'accouplement de ces deux mots ne peut surprendre que ceux qui s'en tiennent, sur les États-Unis, aux traits grossiers de la caricature populaire. Dans ce pays des milliards, diront-ils, où loger un idéal ? A moins qu'il ne soit si haut placé dans l'imagination exaltée d'une élite, qu'il faille renoncer à le voir jamais frayer avec la réalité. — A cela, un livre remarquable, dont nous avons rendu compte ici même, a déjà répondu <sup>2</sup>. Il a montré comment se développe, chez un peuple très soucieux des choses de la terre, mais que ses origines et son éducation puritaine ont laissé tout pénétré de sentiment moral, un christianisme nouveau, étroitement lié à la vie sociale, et où les dogmes s'effacent devant l'idée du devoir humain, embrassé sans élans mystiques, sans rêves troublants d'au delà, avec la fermeté inaltérable de la raison pratique. Un homme d'action élevé dans cette religion et pour qui elle ne fait qu'un avec son patriotisme et son ambition légitime, voilà le président Roosevelt. Et son livre est un recueil d'articles, écrit selon les circonstances, comme l'affirmation d'une foi immuable en face des problèmes changeants de la vie politique.

Rien cependant, dans ces articles, ne rappelle l'attitude intransigeante du croyant pour qui le monde extérieur n'existe pas, ou doit se plier absolument à une loi qui le dépasse. Cette foi est toute pratique, et c'est mieux la servir d'accepter des compromis nécessaires que de se refuser à l'action. « Il est agréable, mais

1. Th. Roosevelt, *L'Idéal américain*. Trad. par A. et E. de Rousiers. Paris, A. Colin, 1904, in-12, XIX-249 p.

2. *La Religion dans la société aux États-Unis*, par H. Bergy.

dangereux, de fréquenter seulement des hommes cultivés qui ont un désir sincère du bien et un idéal élevé, et de croire qu'on a fait son devoir en discutant la politique avec eux... Si nous fréquentons uniquement ces hommes-là, nous ne pouvons aboutir à rien. Le champ du véritable combat est ailleurs. Le progrès réel s'accomplit dans les luttes de la politique pratique, parmi les hommes qui représentent, guident ou commandent la masse des électeurs, des hommes qui sont parfois rudes et grossiers, qui ont parfois un idéal inférieur, mais qui sont capables d'exercer une influence et d'obtenir un résultat. » Obtenir un résultat, tout est là : voilà ce qui nous est impérieusement ordonné et ce qui justifie les concessions auxquelles nous sommes contraints dès que nous voulons agir. « Ce n'est qu'en agissant avec d'autres qu'un homme peut accomplir quelque chose : et pour qu'un certain nombre de personnes puissent agir ensemble, chacune doit sacrifier une partie de ses idées et de ses préjugés. » C'est non seulement une nécessité, mais un devoir. « Celui qui abandonne l'œuvre d'amélioration politique, parce qu'elle ne lui est pas agréable ou parce qu'elle lui impose des relations qui lui déplaisent, celui-là ne vaut pas le pain qu'il mange. »

Dans une morale qui met au-dessus de tout l'action pratique effective, les vertus essentielles sont l'énergie et le courage. Le président Roosevelt ne se lasse pas de le répéter : « Pour qu'un homme politique serve réellement son pays et mérite la reconnaissance de ses concitoyens, il doit posséder les vertus viriles que nous admirons chez le soldat sur le champ de bataille... Nous devons être désintéressés, sincèrement désireux de la prospérité de la République et capables d'un fidèle attachement à un idéal élevé ; mais, de plus, nous devons être vigoureux de corps et d'esprit, capables de lutter avec nos semblables dans un rude combat, de supporter une leçon sans broncher et, au besoin, de la rendre avec intérêts... Le lâche est le seul homme plus méprisable que le fanfaron et le tyran. » On reconnaît ici le grand principe anglo-saxon, celui que Tom Brown apprend, à l'école, en boxant rudement avec ses camarades et auquel le président Roosevelt a obéi le jour où il est parti pour Cuba, à la tête de son régiment de volontaires. Il faut cultiver l'héroïsme et le souvenir des actions héroïques : « Un riche banquier peut être un citoyen utile et estimable, mais un millier de riches banquiers ne laisse-

ront jamais au pays un souvenir comme celui que nous a laissé Farragut, lorsque, attaché dans les agrès du *Hartford*, il brava la mort qui le guettait de toutes parts et tenta de lutter, avec son vaisseau de bois, contre le cuirassé à éperon des Confédérés. Les habitants d'une certaine partie de notre pays peuvent voir leur situation améliorée parce qu'un homme riche et habile construit des manufactures ou une ligne de chemin de fer dans les environs; mais la nation entière est meilleure et plus brave parce que Cushing lança son petit torpilleur dans l'obscurité pour couler avec l'*Albemarle*. Nous contractons une dette éternelle envers tout homme qui fait acte d'héroïsme. »

Les doctrines qui ont prêché le culte de l'héroïsme ont été, en général, des doctrines pessimistes : pour elles, l'acte héroïque est la protestation désespérée de la vertu contre le monde qui l'écrase, un sacrifice d'autant plus noble, d'autant plus grand qu'il est vain. Rien de semblable dans le livre du président Roosevelt. Au contraire, l'impression qui s'en dégage est celle d'un optimisme robuste, confiant, peut-être un peu naïf, en tout cas foncièrement américain. Les articles intitulés *Vues d'avenir sur le développement des nations* et *Civilisation et Décadence* donneront une idée de cette foi dans le progrès, qui identifie la victoire des plus forts avec celle des meilleurs. Même en présence des problèmes les plus difficiles et dont la solution est le plus incertaine, cet optimisme ne fléchit pas : il ne nie pas le mal qu'il s'agit de supprimer, mais il admet qu'on peut le faire disparaître, qu'il suffit de le vouloir fermement. La corruption politique, par exemple, qui exerce de tels ravages aux États-Unis, cédera dès que les honnêtes gens auront le courage d'être honnêtes jusqu'au bout. Au Parlement d'Albany, M. Roosevelt avoue que la société est tant soit peu mêlée : « Il n'y a pas, écrit-il, une classe de citoyens, y compris, je regrette de le dire, la classe des criminels, qui n'y soit représentée. » On y trouve « beaucoup de politique malhonnête, beaucoup de lâcheté morale et de corruption », et aussi beaucoup d'ignorance, de préjugés et de stupidité. Mais, après nous avoir conté une série d'histoires qui ne sont rien moins qu'édifiantes, M. Roosevelt conclut qu'il n'y a pas lieu de se décourager, que déjà le niveau de la moralité politique s'élève et que les efforts faits pour gouverner bien et honnêtement obtiennent un succès inespéré. Et ici il faut le croire, car il parle par expérience.



Cet optimisme suppose que la force est toujours au service du droit, qu'elle se confond avec le droit. Postulat qui nous choque, mais qui pourrait bien être la clef de tout le livre. La suprême incarnation du droit, en même temps que la suprême incarnation de la force, c'est la République des États-Unis. Et c'est l'*américanisme* qui doit être le premier article du credo américain. Le président Roosevelt a un mépris infini pour ceux de ses compatriotes qui ne comprennent pas leur rôle d'Américain et qui empruntent, en dilettantes, les habitudes et les goûts de la vieille Europe. Il méprise aussi ceux qui voudraient voir l'Amérique désarmée et est amené logiquement, au nom de son idéal, à réclamer des canons et des cuirassés, une politique extérieure énergique... Nous touchons à ce qui donne au livre son intérêt historique et aussi à ce qui lui a valu, de ce côté-ci de l'Océan, les applaudissements intéressés de certaines coteries politiques. Mais ces applaudissements se méprennent : l'*américanisme*, du moins tel que l'expose M. Roosevelt, ne saurait être assimilé à un nationalisme étroit et haineux. « L'exclusivisme contre l'étranger est aussi anti-américain que le cosmopolitisme. C'est une insanité de combattre un homme à cause de sa religion et de son pays natal, et tous les bons citoyens doivent abhorrer une pareille action. » Paroles que peuvent méditer ceux qui se laisseraient entraîner à trop admirer les pages où l'ancien colonel de *rough-riders*, avec plus de raisons que M. Brunetière, a célébré la « gloire des armes ».

La traduction, très fidèle, est d'un style ferme, qui revêt exactement les idées d'un esprit viril parfois dur. La préface de M. Paul de Rousiers est, dans sa brièveté, un bon commentaire du livre, dont il définit bien la portée en disant qu'« il est, d'un bout à l'autre, l'expression de la mentalité américaine » et qu'« il peut aider un lecteur français à déchiffrer cette énigme qu'est pour lui un Américain ».

PAUL MANTOUX.

# REVUES GÉNÉRALES

---

## HISTOIRE ÉCONOMIQUE

---

### DROIT COMMERCIAL

---

#### HISTOIRE EXTERNE ET HISTOIRE INTERNE

##### I

HISTOIRE EXTERNE DU DROIT COMMERCIAL. — Aucune partie de l'histoire du droit commercial n'est moins avancée que celle-ci. On devrait pouvoir compter sur les histoires du commerce et de la politique commerciale. Mais celles que nous possédons se gardent bien d'observer les actions et les réactions des conditions intellectuelles, morales, politiques, économiques, sociales, sur le développement juridique. Quant aux travaux qui s'occupent strictement d'histoire du droit commercial, les seuls que nous devons énumérer ici, ils se réduisent presque à rien.

Le *droit commercial des peuples incultes ou peu cultivés* mérite une étude, ne fût-ce que pour dégager les germes des institutions qui ont grandi chez les peuples plus civilisés. Cette étude existe à peine. On possède trop peu de travaux comme ceux que Kohler a consacrés au droit commercial de Célèbes<sup>1</sup> ou de Kutei (Bornéo)<sup>2</sup>. Nous avons déjà mentionné plus haut les esquisses de Kulischer

1. Kohler, *Das Handels- und Seerecht von Celebes*. Z. f. Recht, XXXII (1886), p. 63-80.

2. Kohler, *Geldgeschäfte und Pfandlingschaft der Buginesen in Kutei*. Z. f. Recht, XXXV (1889), p. 442-447. Sur le code maritime de Malacca (vers 1276) publié par Pardessus, *Collection*, VI, ch. xxxvii, et sur d'autres recueils malais, voy. Kohler, Z. f. Recht, XXXII, p. 63 et suiv.

et de Koehne <sup>1</sup>. Cette dernière surtout a de l'intérêt, mais ce n'est qu'une esquisse. Post, dans sa *Jurisprudence ethnologique*, n'accorde que quatre pages au droit commercial <sup>2</sup>. Les développements plus longs de Létourneau, dans son *Évolution du commerce* <sup>3</sup>, manquent de sens critique. On devra aller à la découverte à l'aventure, à travers les récits des voyageurs et des ethnographes, récits qu'on ne peut d'ailleurs interpréter avec trop de prudence. La *Zeitschrift für vergleichende Rechtswissenschaft*, de Kohler, se recommande particulièrement par ses inventaires sur le droit d'un grand nombre de peuples primitifs <sup>4</sup>. On consultera en outre quelques travaux d'ensemble ou de détail relatifs à l'ethnographie juridique, tels que ceux de Waitz <sup>5</sup>, de Bastian <sup>6</sup>, de Ratzel <sup>7</sup>, d'Hanoteau et Letourneux <sup>8</sup>, de Munzinger <sup>9</sup>, d'Haggenmacher <sup>10</sup>.

Certains peuples, parvenus pourtant, dans leur développement, à la phase de l'économie commerciale, sont restés, pour des causes qu'il faudrait dégager, à l'écart du courant commercial qui a vivifié notre monde européen. Est-ce pour cette raison ou pour une autre que les historiens ont si complètement négligé l'étude de leur droit, malgré son intérêt, et même lorsqu'il existe des sources historiques pleinement suffisantes pour le connaître <sup>11</sup>? Toujours est-il que je ne connais point, par exemple, de monographie sur le

1. Kulischer, *Der Handel auf primitiven Kulturstufen. Zeitschr. für Völkerpsychologie*, X (1878), p. 378-389; Kohne, *Markt-, Kaufmanns- und Handelsrecht in primitiven Kulturverhältnissen. Zeitschr. für vergl. Rechtswissenschaft*, XI, p. 196 et suiv.

2. Post, *Grundriss der ethnologischen Jurisprudenz*, 1894, II, p. 685-689. Voy. aussi Thonnar, *Le système économique des primitifs*, 1901.

3. Létourneau, *L'évolution du commerce*, 1897.

4. Voy. notamment Kohler, *Islamitisches Obligationen- und Pfandrecht. Z. f. vergl. Rechtswiss.*, VI, 1886, p. 208-271; — *Indische Gewohnheitsrechte*, VIII, 1889, p. 89-147; — *Studien aus dem Japanischen Recht*, X, 1892, p. 376-449 notamment p. 427-429. Pour le Japon, voy. aussi J.-H. Wigmore, *Materials for the study of private law in old Japan. Asiatic Society of Japan*, 1892, surtout 4<sup>e</sup> partie.

5. Waitz Th., *Anthropologie der Naturvölker*, 1859-1872.

6. Bastian, *Die Rechtsverhältnisse bei verschiedenen Völkern der Erde*, 1872.

7. Ratzel, *Völkerkunde*, 2<sup>e</sup> éd., 1894-95. Voy. aussi Andree, *Geographie des Welt Handels, mit geschichtlichen Erläuterungen*, 1867-1877.

8. Hanoteau et Letourneux, *La Kabylie et les coutumes kabyles*, 1872-1873.

9. Munzinger, *Sitten und Recht der Bogos*, 1859, et trad. française dans le *Bull. de la Soc. de Géographie*, 1868.

10. Haggenmacher, *Reise im Somaliland. Petermann's Mittheilungen, Ergänzt.* X (1874), n<sup>o</sup> 47.

11. Bien entendu, il ne saurait être question, faute de sources, d'une monographie sur le droit commercial des peuples celtes ou étrusques.

droit commercial de l'ancienne Chine <sup>1</sup> ou des peuples civilisés de l'ancienne Amérique <sup>2</sup>.

Si nous ne considérons désormais que les civilisations qui ont influé profondément sur le développement commercial de l'Europe actuelle, nous pouvons formuler une règle générale. Les institutions du droit commercial se sont propagées *de l'Orient vers l'Occident*. Nées en Asie, elles ont pénétré dans les pays égéens, notamment en Grèce, puis à Rome ; et c'est l'empire romain qui les a transmises aux civilisations commerçantes de l'Europe occidentale.

Mais les origines premières de ces institutions demeurent obscures. Lassen a indiqué, dans une esquisse rapide <sup>3</sup>, le remarquable essor que les plus caractéristiques de ces institutions (crédit, banques) avaient pris *dans l'Inde* dès une antiquité reculée. Les rapports d'influence entre ces institutions et celles que l'on rencontre très anciennement *en Égypte*, d'une part, *en Assyrie et en Chaldée*, de l'autre, ne sont pas nettement déterminés ; nous n'avons guère d'autres guides ; en ces matières, que les travaux peu critiques d'E. Revillout <sup>4</sup>. Les articles de Kohler et de Peiser sur le droit assyrien ne touchent pas exclusivement au droit commercial <sup>5</sup>. Cependant les documents intéressants ne manquent pas <sup>6</sup>. Tel n'est pas le cas pour la Phénicie et Carthage : ici c'est la pénurie des documents qui arrête les chercheurs <sup>7</sup>. D'Orient les institutions commerciales ont passé en Grèce, peut-être par l'intermédiaire de la Lydie <sup>8</sup>.

1. Voy. Richthofen, *China, Ergebnisse einiger Reisen*, 1877 et suiv.

2. Voy. pourtant quelques parties de l'article de Kohler, *Das Recht der Azteken Zeitschr. für vergl. Rechtswissenschaft*, XI (1892), p. 1-111.

3. Lassen, *Ueber die altindische Handelsverfassung. Z. der morgenländischen Gesellschaft*, XVI (1862), p. 427-438.

4. Revillout, *Les obligations en droit égyptien comparé aux autres droits de l'antiquité*, 1886 ; *La créance et le droit commercial dans l'antiquité*, 1897.

5. Kohler et Peiser, *Aus dem babylonischen Rechtsleben*, 1890-91 ; Kohler, *Rechtshistorische und rechtsvergleichende Forschungen. Z. f. vergl. Rechtswissenschaft*, III, 1882, p. 201 et suiv. ; — *Ueber zwei babylonische Rechtsurkunden aus der Zeit Nabonids, ibid.*, V, 1884, p. 376-384 ; — *Ein Beitrag zum neubabylonischen Recht. Beiträge zur Assyriologie* de Delitzsch et Haupt, IV, 1902, pp. 423-430.

6. Voy. p. ex. Oppert et Menant, *Documents juridiques de l'Assyrie et de la Chaldée*, 1877. Le *Code d'Hammourabi* contient des dispositions intéressantes touchant au droit commercial. Voy. *Mém. de la délégation en Perse publiés sous la direction de J. de Morgan*, IV, 2, p. 49 et suiv. Parmi les nombreux commentaires de ce texte, on retiendra surtout Kohler et Peiser, *Hammurabi's Gesetz. I, Uebersetzung, juristische Wiedergabe*, 1904.

7. Les travaux bien connus de Melzer, Pietschmann et surtout Movers (*Die Phönizier*, 1841-1856, 3<sup>e</sup> part. : *Handel und Schiffahrt*), ne contiennent à peu près rien sur le droit commercial.

8. Voy. Huvelin, *Mercatura, loc. cit.*, p. 1767.

*En Grèce*, le développement du droit commercial a correspondu au développement si remarquable du commerce. Cependant ce droit, si vivant au temps de l'hégémonie d'Athènes et dans la période hellénistique, n'a pas suffisamment retenu l'attention des chercheurs. On s'est attaché presque exclusivement au droit athénien, et encore sans suivre son évolution historique, et en rapprochant des institutions d'âges très différents. Ce défaut se révèle dans les meilleures histoires du droit et de la procédure d'Athènes (Meier-Schömann-Lipsius; Platner; Thalheim; Beauchet), qui ne consacrent d'ailleurs que de maigres développements au droit du commerce. Cette lacune n'est pas comblée par les travaux portant sur le droit commercial, parmi lesquels il faut citer ceux de Caillemet<sup>1</sup> et de Dareste<sup>2</sup>, et les articles de Th. Reinach<sup>3</sup> et P. Huvelin<sup>4</sup> (dans le *Dictionnaire* de Daremberg et Saglio), ni par certaines parties des ouvrages vieillissés d'Hüllmann et de Büchschütz<sup>5</sup>. En réalité, l'histoire du droit commercial grec reste à faire.

Pour qui connaît l'état actuel de l'histoire juridique grecque, cette conclusion n'a rien de surprenant. Peut-être s'étonnera-t-on davantage si nous aboutissons presque à la même conclusion pour *Rome*. Rome, quoi qu'on ait dit<sup>6</sup>, est parvenue à une haute prospérité commerciale, et les institutions commerciales y ont atteint un haut degré de perfection. Cependant elles n'ont suscité qu'une littérature insuffisante. Seul le chapitre que Goldschmidt consacre au droit commercial romain<sup>7</sup> peut rendre de bons services pour l'orientation générale. La monographie de Bremer<sup>8</sup> sur le droit commercial du début de l'empire est gâtée par l'esprit de système; l'étude d'ensemble de Carnazza<sup>9</sup> marque un souci excessif de

1. Caillemet, *Des institutions commerciales d'Athènes* Rec. de l'Acad. de législ. de Toulouse, XVII, 1865, p. 261 et suiv. Pour les mémoires du même auteur sur la lettre de change, l'assurance, le contrat de société, le prêt, la vente, le dépôt, la commission, voy. *infra*.

2. Dareste, *Du prêt à la grosse chez les Athéniens*, 1867.

3. Aux mots *Eranos*, *Emporikai Dikai*, *Emporikos nomos*, *Emmenoi dikai*, etc.

4. Aux mots *Mercator*, *Navicularius*, *Negotiator* et *Mercatura*, partie grecque, notamment p. 1757-1763.

5. Hüllmann, *Handelsgeschichte der Griechen*, 1839; Büchschütz, *Besitz und Erwerb im griechischen Alterthum*, 1869.

6. Cf. Goldschmidt, dans *Z. f. Recht*, XXXV 1889, p. 40.

7. *Universalgeschichte des Handelsrechts*, p. 58-94.

8. Bremer, *Zur Geschichte des Handelsrechts... im Anfange der römischen Kaiserzeit* Festg. der Strassburger Fakultät für Thol., 1879, p. 41 et suiv.

9. Carnazza, *Il diritto commerciale dei Romani*, 1891. Voy. aussi Walton, *The*

forcer les analogies qui peuvent exister entre les institutions anciennes et les institutions contemporaines ; et ce défaut s'affirmait déjà dans un ancien article de Diezel<sup>1</sup>. Les histoires du droit romain, dont quelques-unes sont excellentes (Rudorff, Schulin, Karlowa, Voigt, Costa, Landucci, etc.), ne séparent point le droit commercial du droit civil, pas plus que les meilleurs manuels de droit romain (Girard, May, Puchta, Sohm, Salkowski, Baron, etc.). La même observation s'étend à l'histoire du droit byzantin de Zachariae. Les monographies qui traitent des questions d'histoire du droit commercial négligent trop souvent le point de vue économique<sup>2</sup>. Il y a quelques exceptions. Citons notamment certaines parties des *Parerga* de Pernice<sup>3</sup>, et le *Reichsrecht und Volksrecht* de Mitteis<sup>4</sup>. Aucun auteur n'a étudié méthodiquement l'influence du droit commercial grec sur la formation du droit commercial romain (notamment des contrats consensuels, des pactes préto-riens, etc.). Le livre de Saalfeld ne fait aucune place au droit<sup>5</sup>. Celui de Voigt, sur le *jus gentium*, si remarquable par l'abondance de sa documentation, est déparé par certaines conclusions trop aventureuses<sup>6</sup>.

Il n'existe pas, à ma connaissance, d'étude sur les rudiments de droit commercial que pouvaient connaître *les Germains* avant les invasions<sup>7</sup>.

Nous sommes à peine plus heureux pour le droit commercial des nations établies dans l'Europe occidentale après les invasions. Dahn a exposé l'état du commerce et du droit commercial dans le royaume des Wisigoths<sup>8</sup>, et nous possédons, à défaut de travaux

*growth of commercial law at Rome. The juridical Review*, V, p. 332 et suiv. Je n'ai pu me procurer en temps utile le livre de Fadda, *Istituti commerciali del diritto romano*, 1903.

1. Diezel, *Römische Analogien zum heutigen Handelsrecht. Arch. für deutsches Wechselrecht und Handelsrecht* de Siebenhaar et Tauchnitz, VII (1858).

2. Les plus importantes de ces monographies sont citées ci-dessous.

3. *Parerga*, VIII (*Ueber wirtschaftliche Voraussetzungen römischer Rechtsätze*). *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XIX (1898), R. A., p. 105 et suiv.

4. Mitteis, *Reichsrecht und Volksrecht in den östlichen Provinzen des römischen Kaiserreichs*, 1891.

5. Saalfeld, *Italographica*, 1882.

6. Voigt, *Das jus naturale, æquum et bonum und jus gentium der Römer*, 1856-75.

7. L'article de Wackernagel, *Gewerbe, Handel und Schiffahrt der Germanen. Zeitschr. für deutsches Alterthum*, XX, p. 558 et suiv., a trait surtout au commerce des Germains après les invasions ; d'ailleurs il manque de méthode, et, vu sa date, n'est plus au courant (1853).

8. Dahn, *Ueber Handel und Handelsrecht der Westgothen. Z. f. Recht*, XVI (1871), p. 383-407 (et note additionnelle de Goldschmidt, *ibid.*, p. 407).

d'ensemble, quelques articles sur l'ancien droit commercial scandinave <sup>1</sup>. Parmi les monographies de portée générale touchant au droit commercial de la période franke, citons celles d'Imbart de la Tour sur les immunités commerciales accordées aux églises <sup>2</sup>; de Rathgen <sup>3</sup> et de Rietschel <sup>4</sup> sur l'origine des marchés en Allemagne et dans la France du Nord; de Mayer sur le droit des tonlieux, des corporations marchandes et des marchés entre le Rhin et la Loire <sup>5</sup>. Ces dernières monographies embrassent d'ailleurs aussi la période médiévale.

## II

Le faible développement du commerce et des institutions qui s'y rattachent explique la pénurie de la littérature consacrée à la période franke. Mais deux périodes d'essor commercial, correspondant aux deux grandes *renaissances* de la civilisation occidentale (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles), vont amener une transformation des institutions et fixer les plus caractéristiques d'entre elles dans les formes qu'elles ont conservées jusqu'à nos jours.

La première période réalise la fusion d'éléments d'origines fort diverses, dont les principaux sont : la tradition romaine, qui forme la trame fondamentale du droit commercial nouveau; la tradition germanique, qui y ajoute, en certaines matières, l'appoint de ses conceptions plus matérialistes; le droit canonique, qui lui imprime des tendances moralisatrices particulières; le droit musulman enfin qui (surtout depuis les croisades, et dans certains pays : Italie méridionale, Espagne) greffe sur les institutions occidentales les institutions perfectionnées qu'employait depuis longtemps le commerce oriental.

Dans la seconde période, les conditions de l'élaboration chan-

1. Lehmann, *Kauffriede und Friedenschild*, loc. cit., et les articles de Pappenheim cités ci-dessous.

2. Imbart de la Tour, *Les immunités commerciales accordées aux églises, du VII<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle. Etudes d'histoire du Moyen Age dédiées à G. Monod*, 1896, p. 71 et suiv.

3. Rathgen, *Die Entstehung der Märkte in Deutschland*, 1881.

4. Rietschel, *Markt und Stadt in ihrem rechtlichen Verhältniss*, 1897.

5. Mayer, *Zoll, Kaufmannschaft und Markt zwischen Rhein und Loire Festschrift für K. von Maurer*, 1894. Voy. aussi sa *Deutsche und französische Verfassungsgeschichte vom 9 bis zum 14 Jahrhundert*, 1899.

gent. Les influences orientales ont disparu ; l'influence canonique tend à s'effacer ; le développement du droit procède d'une action nouvelle, et désormais scientifiquement coordonnée, du droit romain sur le produit de l'élaboration précédente.

Cette période de formation du droit commercial moderne a suscité, comme il fallait s'y attendre, une bibliographie plus abondante, mais encore inégale et chaotique. L'influence du droit romain sur le droit commercial médiéval n'a été étudiée que fragmentairement. En dehors des ouvrages généraux consacrés à l'histoire du droit romain au Moyen Age (Savigny, Conrat, Stintzing, Fitting, Tardif, Flach, etc.)<sup>1</sup>, on ne peut guère citer que le travail d'Engelmann sur *la notion de l'obligation chez les Postglossateurs*<sup>2</sup>. L'influence canonique est mieux dégagée, grâce à un excellent ouvrage d'Endemann sur *les doctrines juridiques et économiques des canonistes*<sup>3</sup>, et aux travaux nombreux qui existent sur la question de l'usure et du prêt à intérêt<sup>4</sup>. Peu de chose à relever sur l'influence musulmane, à part les histoires de la civilisation musulmane de Kremer et de Prutz<sup>5</sup> et la thèse de Grasshoff sur *le change chez les Arabes*<sup>6</sup>. Quant aux éléments fournis par la tradition germanique, c'est peut-être Brunner qui, avec Goldschmidt<sup>7</sup>, les a le mieux dégagés dans ses articles sur *les titres à ordre et au porteur*<sup>8</sup>. Nous savons déjà qu'il n'existe aucun travail d'ensemble sur le mouvement de coordination scientifique du droit commercial à partir du xvi<sup>e</sup> siècle.

Les monographies de détail sont plus abondantes. La plupart

1. Savigny, *Histoire du droit romain au Moyen Age*, trad. Guenoux, 1839 ; Conrat (Cohn), *Geschichte der Quellen und Literatur des römischen Rechts im früheren Mittelalter*, I, 1889-1890 ; Stintzing, *Geschichte der populären Literatur des römisch-kanonischen Rechts in Deutschland*, 1867 ; Fitting, *Les commencements de l'école de droit de Bologne*, tr. Leseur, 1888 ; Tardif, *Histoire des sources du droit français. Origines romaines*, 1890 ; Flach, *Études critiques sur l'histoire du droit romain au Moyen Age*, 1889.

2. Engelmann, *Die Schuldlehre der Postglossatoren*, 1895.

3. Endemann, *Studien in der romanisch-kanonistischen Rechts- und Wirthschaftslehre*, 1874-1883.

4. Pour les études économiques sur la doctrine canonique de l'usure, voy. *suprà*, p. 364 ; pour les études économiques et juridiques sur le prêt à intérêt en général, voy. *infra*.

5. A. v. Kremer, *Kulturgeschichte des Orients unter den Chalifen*, 1875-1877 ; Prutz, *Kulturgeschichte der Kreuzzüge*, 1883.

6. Grasshoff, *Das Wechselrecht der Araber*, 1900. Cf. Caustein, *Wechselrecht*, 1890, p. 12, note 22 a, et Goldschmidt, *Universalgeschichte*, p. 410, 76.

7. Goldschmidt, *Universalgeschichte*, p. 131-137.

8. Voy. *infra*.

retracent l'histoire de telle ou telle institution prise séparément. Nous les retrouverons. Nous ne retiendrons ici que celles — beaucoup plus rares — qui se réfèrent au droit commercial d'une époque ou d'un milieu définis.

En France, on n'a guère étudié que le droit des *foires de Champagne*. Après l'ouvrage excellent, mais non juridique, de Bourquelot, ce sujet a été repris par Goldschmidt <sup>1</sup>, Schaube <sup>2</sup>, Huvelin <sup>3</sup>, Del Vecchio <sup>4</sup>.

En Italie, le droit commercial, d'après les sources statutaires, a suscité plusieurs travaux, dont quelques-uns, ceux de Lastig et de Lattes <sup>5</sup>, sont importants. Il faut y joindre une esquisse d'ensemble de Sclopis <sup>6</sup>, plusieurs articles de Gaddi sur les institutions commerciales en Lombardie avant 1459 <sup>7</sup>, et une étude de Bensa sur le commerce dans l'ancienne législation génoise <sup>8</sup>.

Nous trouvons encore pour l'Allemagne l'essai de Holtze sur le droit commercial à Berlin au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècles <sup>9</sup> et celui de Lappenberg sur le droit commercial à Hambourg <sup>10</sup>; pour l'Angleterre, le court article de Güterbock sur l'histoire du droit commercial anglais <sup>11</sup>.

1. Goldschmidt, *Universalgeschichte*, p. 224-234: *Die Geschäftsoperationen auf den Messen der Champagne*. *Z. f. Recht*, XL (1892), p. 1 et suiv.

2. Schaube, *Ein italienischer Coursbericht von der Messe von Troyes aus dem 13. Jahrhundert*. *Z. für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, V (1897), p. 248-308; *Der Kurierdienst zwischen Italien und den Messen von Champagne*. *Arch. für Post und Telegraphie*, 1896, p. 542 et suiv.

3. Huvelin, *Marchés et foires*, p. 244-258; 486-494; 506-524; 559 et suiv.; *Les cotriers des foires de Champagne* (Extr. des *Ann. de droit commercial*, 1898).

4. Del Vecchio, *Sul significato del grido « have have » nelle fiere di Sciampanna*. *Arch. storico ital.*, 1899, p. 338-351. Des collections intéressantes de textes relatifs aux foires de Champagne sont dues à Bertl (*Sul commercio dei fiorentini in Francia nei secoli XIII e XIV, e specialmente il loro concorso alle fiere di Sciampanna*. *Giorn. storico degli archivi di Toscana*, I (1857), p. 167 et suiv.) et Zdekauer, *Documenti senesi riguardanti le fiere di Champagne* (1294, 1896. Pour les publications de Paoli et Piccolomini, Giudici, Carabellese, etc., voy. *suprà*, p. 347).

5. Lastig, *Entwicklungswege und Quellen des Handelsrechts*, 1877; Lattes, *Il diritto commerciale nella legislazione statutaria delle città italiane*, 1884.

6. Sclopis, *Sur la législation italienne dans ses rapports avec l'industrie et le commerce aux XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*. *Rev. de législation*, 1843, p. 665 et suiv.

7. *Archiv. storico lombardo*, 1893, p. 265 et suiv.; 612 et suiv.; 949 et suiv.

8. Bensa, *I commercianti e le corporazioni d'arti nell' antica legislazione genovese*, 1884.

9. Holtze, *Das Berliner Handelsrecht im 13 und 14 Jahrhundert*. *Schriften des Vereins für die Geschichte der Stadt Berlin*, XVI, 1880. Adde Holtze, *Die Berliner Handelsbesteuerung und Handelspolitik im 13 und 14 Jahrhundert* (ibid., XIX), 1881.

10. Lappenberg, *Die Realgewerberechte in Hamburg*, 1861.

11. Güterbock, *Zur Geschichte des Handelsrechts in England*. *Z. f. Recht*, IV (1861), p. 13-29. Cf. Schanz, *Englische Handelspolitik gegen Ende des Mittelalters*, 1881.

Comme on le voit, ces études demeurent assez clairsemées. Il faut faire appel, pour en combler les lacunes, soit aux travaux d'histoire du droit public ou privé, soit aux ouvrages consacrés à l'histoire de l'industrie et des classes industrielles. En France et pour la période médiévale, on se servira, par exemple, des livres bien connus de Luchaire et de J. Flach pour l'histoire des institutions, de Levasseur, Eberstadt, Fagniez, Boissonnade, Hauser, etc. pour l'histoire des métiers <sup>1</sup>.

Le xvii<sup>e</sup> siècle marque un tournant dans l'histoire du droit commercial, qui devient matière à législation. En même temps, le centre principal d'élaboration de ce droit se déplace. L'Italie avait joué le premier rôle dans la rédaction des statuts commerciaux. Désormais, depuis que la découverte de l'Amérique et l'accès à la civilisation des grands États de l'Océan (Angleterre, Hollande) ont déplacé le centre de gravité du commerce européen, c'est la France qui conquiert l'hégémonie du droit commercial. Elle la conserve jusque vers le milieu du xix<sup>e</sup> siècle, époque où l'influence de la législation commerciale française tend à décroître, éclipsée par le prestige de la législation commerciale allemande <sup>2</sup>. L'Angleterre, malgré le brillant essor de son commerce au xviii<sup>e</sup> et au xix<sup>e</sup> siècles, ne joue qu'un rôle effacé dans le mouvement de formation du droit <sup>3</sup> : c'est que, fidèle à ses principes, elle n'est entrée que tardivement et incomplètement dans la voie de la législation.

L'histoire du droit commercial, depuis les premières codifications, n'a presque suscité aucune monographie. On consultera pourtant les études de Glasson sur l'ordonnance de 1673 <sup>4</sup> et de Desjardins sur l'histoire du droit maritime au xvii<sup>e</sup> siècle <sup>5</sup>. Mais on peut, à peu de frais, acquérir, sur un point donné, des notions approximatives et superficielles, soit à l'aide de l'abondante littérature juridique ancienne que nous possédons <sup>6</sup>, soit même à l'aide des renseignements contenus dans les ouvrages contemporains : la plupart des

1. Voy. la *Revue bibliographique* de Boissonnade, *loc. cit.*

2. Sur le développement actuel du droit commercial allemand, voy. Lehmann, *Die Entwicklung des deutschen Handelsrechts. Z. f. Recht*, LII (1902), p. 1 et suiv.

3. Lastig, *Entwicklungswege*, p. 7.

4. Glasson, *Le premier Code de commerce. Mém. de l'Acad. des sciences morales et politiques*, XVII (1891), p. 908.

5. Desjardins, *Etude sur l'histoire du droit commercial maritime français au XVII<sup>e</sup> siècle. Ibid.*, février 1890 ; et *Introduction historique à l'étude du droit commercial maritime*, 1890.

6. Voy. *suprà*, p. 367 et suiv.

travaux actuels de droit commercial font remonter leur étude des précédents jusqu'aux grandes Ordonnances de Louis XIV. Mais si l'on ne se contente point de ces notions médiocres, et si l'on cherche les éléments de travaux scientifiquement conçus, on s'apercevra aisément que, pour l'histoire du droit commercial comme pour tout le reste de l'histoire économique ou juridique, c'est l'époque la plus rapprochée de nous que nous connaissons le moins.

### III

HISTOIRE INTERNE DU DROIT COMMERCIAL. — Nous allons passer en revue les principales notions et les principales institutions du droit commercial, et marquer le point d'avancement des études historiques qui leur sont consacrées.

*Théorie des actes de commerce.* On a déjà insisté sur la pénurie des définitions du commerce et du droit commercial. Il ne faut donc pas s'étonner si nul n'a songé à examiner la question suivante : comment a-t-on conçu, aux diverses époques, l'acte de commerce ? Nous possédons quelques travaux relatifs à la notion de l'acte de commerce <sup>1</sup> ; mais ils ne prennent pour point de départ que les faits juridiques contemporains.

Sur la *détermination de la qualité de commerçant*, Lastig fournit quelques contributions intéressantes, notamment celle dans laquelle il étudie le régime italien de l'affiliation nécessaire à une corporation <sup>2</sup>. Le négociant doit être envisagé non seulement quant à sa personne, mais encore quant à son *établissement*. Nous avons la bonne fortune de posséder un récent article de J. Valéry sur les *fonds de commerce* <sup>3</sup>, où le droit contemporain est largement éclairé par l'étude des précédents historiques. Il remplace l'introduction mise par Hartmann en tête du *Traité des fonds de commerce* de Lébre <sup>4</sup>, et les aperçus historiques

1. Notamment Thaller, *Courte étude sur les actes de commerce*. *Ann. dr. com.*, IX 1895, p. 177-203 ; Appert, *Des actes de commerce terrestres*, 1897.

2. Lastig, *Florentiner Handelsregister des Mittelalters*, 1883.

3. Valéry, *Maison de commerce et fonds de commerce*. *Ann. dr. com.*, XVI (1902), p. 209-242 ; 269-301.

4. 1887.

qu'on rencontre dans les thèses de Catalan<sup>1</sup> et Gombeaux<sup>2</sup>.

Aux questions relatives aux fonds de commerce, on en peut rattacher quelques autres qui ne sont pas du domaine strict du droit commercial<sup>3</sup>, celles qui concernent les moyens par lesquels le titulaire d'un de ces fonds peut garantir son établissement contre les troubles et les empiètements d'autrui : c'est-à-dire la *théorie de la concurrence déloyale*, d'une part, les signes tendant à grouper la clientèle (*nom commercial, marques de fabrique ou de commerce, enseigne*) de l'autre; puis celles qui concernent les monopoles de production ou de fabrication qui peuvent être concédés à certains fonds à raison de *brevets d'invention* ou du droit de propriété qu'on reconnaît aux auteurs sur leurs œuvres intellectuelles (*propriété littéraire, artistique; propriété des dessins et modèles de fabrique*).

Les deux ouvrages fondamentaux sur les *marques* sont dus à Lastig<sup>4</sup> et à Kohler<sup>5</sup>. Quelques indications utiles ont été rassemblées par Lacour au début d'un article sur *les fausses indications de provenance*<sup>6</sup>. Il existe aussi quelques travaux sur les enseignes<sup>7</sup>. On consultera encore le traité belge de Braun<sup>8</sup> et le traité suisse de Dunant<sup>9</sup> sur les marques de fabrique. Quant aux aperçus historiques des traités français sur la même matière, mieux vaut ne pas approfondir leur valeur. Pour l'étude historique de la *propriété intellectuelle*, on consultera surtout les travaux de Caillemer<sup>10</sup>, Renouard<sup>11</sup>, Vaunois<sup>12</sup>, Philippon<sup>13</sup>, Labou-

1. Catalan, *Condition juridique des fonds de commerce*, 1899.

2. Gombeaux, *La notion juridique du fonds de commerce*, 1901.

3. Cf. Thaller, *Manuel*, p. 70 et suiv.

4. Lastig, *Das Markenrecht und Zeichenregister*, 1890.

5. Kohler, *Das Recht des Markenschutzes, mit Berücksichtigung ausländischer Gesetzgebungen*. Voy. aussi Descemet, *Les inscriptions doliatives latines*, 1880; Homeyer, *Die Haus- und Hofmarken*, 1870; Stieda, *Hansisch-venetianische Handelsbeziehungen*, 1894, notamment p. 70 et suiv.

6. *Ann. dr. com.*, XVII (1903), p. 4 et suiv.

7. Voy. l'énumération d'un certain nombre de travaux français sur les enseignes, dans Boissonnade, *op. cit.*, p. 100, n. 4-11.

8. Braun, *Nouveau traité des marques de fabrique et de commerce, du nom commercial et de la concurrence déloyale*, I, 1880.

9. Dunant, *Traité des marques de fabrique et de commerce*, I, 1898. Pour le nom commercial, voy. Lallier, *De la propriété des noms et des titres*, 1890; Aubin, *Du nom commercial*, 1899.

10. Caillemer, *La propriété littéraire à Athènes (Études sur les antiquités juridiques d'Athènes)*, 1868.

11. Renouard, *Traité des brevets d'invention*, 3<sup>e</sup> éd., 1865.

12. Vaunois, *Les dessins et modèles de fabrique*, 1898.

13. Philippon, *Traité des dessins et modèles industriels*, 1880; — *Notice historique sur la propriété des dessins de fabrique*, 1888.

laye et Guiffrey <sup>1</sup>, Osterrieth <sup>2</sup>, Hulme <sup>3</sup>, Kohler <sup>4</sup> et Huard <sup>5</sup>.

Aucune étude historique n'existe sur la *capacité requise pour faire le commerce* (étrangers, mineurs, femmes mariées <sup>6</sup>).

Nous avons fait connaître plus haut les *registres de commerce* médiévaux qui ont été publiés. On n'en a pas tiré tout le parti possible. On ne peut citer que quelques pages d'Arias <sup>7</sup>, et un article intéressant de Sieveking sur les livres de commerce vénitiens <sup>8</sup>. Il n'existe de travaux historiques d'ensemble que sur la comptabilité en partie double, qui n'est pas la plus ancienne : dans cette catégorie de travaux rentrent les études d'Alfieri <sup>9</sup> et de Jäger <sup>10</sup>.

#### IV

Le sujet des *Sociétés de commerce* est au contraire l'un des plus souvent traités. Cela ne veut pas dire qu'il soit épuisé. Beaucoup des études indiquées ci-dessous faute de mieux, auraient besoin d'être refaites.

Parmi les *travaux d'ensemble* sur l'histoire du contrat de société, la contribution de la France est fort médiocre, puisque notre pays ne peut opposer que le début d'un livre vieilli de Troplong (*Du contrat de société*, 1843), avec quelques parties de l'*Essai historique et pratique sur la législation des sociétés commerciales en France et à l'étranger* (1874) de Lescœur, et de l'*Histoire de l'asso-*

1. Laboulaye et Guiffrey, *La propriété littéraire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, 1839.

2. Osterrieth, *Altes und neues zur Lehre vom Urheberrecht*, 1892 notamment p. 3-57 ; — *Die Geschichte des Urheberrechts in England*, 1895.

3. Wyndham Hulme, *The history of the patent system under the prerogative and at common law. Law Quarterly Review*, XVI 1900, p. 44-56 ; — *On the history of patent law in the seventeenth and eighteenth centuries. Ibid.*, XVIII (1902), p. 280-288.

4. Kohler, *Das Autorrecht*, 1880 ; — *Handbuch des deutschen Patentrechts*, 1900-1901.

5. Huard, *De l'évolution du droit en matière de propriété intellectuelle. Ann. dr. com.*, XIV 1900, p. 115-128 ; 200-210.

6. Mackenroth, *Zur Geschichte der Handels- und Gewerbebefreiung*, 1894.

7. Arias, *Studi e documenti di storia del diritto*, 1901, p. 19-23.

8. Sieveking, *Aus venetianischen Handlungsbüchern. Jahrb. für Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirtschaft*, de Schmoller, XXV 1901, p. 299-332. Pour la Grèce ancienne, voy. Philippi, *Ueber die Beweiskraft der trapezischen Bücher vor dem attischen Gesetze. Neue Jahrbücher für Philologie*, XCIII, p. 611 et suiv.

9. Alfieri, *La partita doppia applicata alle scritture delle antiche aziende mercantili veneziane*, 1891.

10. Jäger, *Beiträge zur Geschichte der Doppeltbuchhaltung*, 1874.

*ciation commerciale depuis l'antiquité jusqu'à nos jours* (S.d.) de Frignet, à des productions importantes de la science allemande, comme le chapitre consacré par Goldschmidt à l'histoire des sociétés <sup>1</sup>, l'admirable *Deutsches Genossenschaftsrecht* de Gierke <sup>2</sup>, ou l'étude originale et profonde d'Adler sur *le développement et la conception doctrinale de la société* <sup>3</sup>.

Les sociétés dans l'antiquité ont été étudiées par Schmoller <sup>4</sup>. Les sociétés en Grèce ont fourni la matière d'articles intéressants à Caillemet <sup>5</sup> et à Brants <sup>6</sup>. Le *Griechisches Vereinswesen* de Ziebarth <sup>7</sup>, bien que ne touchant qu'en passant aux sociétés proprement dites, doit être consulté.

Pour Rome, on utilisera d'abord les travaux généraux consacrés, soit à toutes les formes d'associations (Mommsen, Liebenam <sup>8</sup>), et en particulier aux corporations professionnelles (Waltzing <sup>9</sup>), soit à toutes les formes de sociétés, civiles et commerciales (Poinsel, Leist, Pernice, Ferrini, Karlowa, De Medio <sup>10</sup>). Les sociétés de commerce, notamment les sociétés de publicains, qui nous intéressent directement, ont fait l'objet de recherches nombreuses. Si l'on éli-

1. *Universalgeschichte*, p. 254-298.

2. Gierke, *Das deutsche Genossenschaftsrecht*, 1868-1881. Bien que cet ouvrage ne touche pas principalement au contrat commercial de société, il a une portée assez large pour fournir des directions d'ensemble même en cette matière.

3. Adler, *Zur Entwicklungslehre und Dogmatik des Gesellschaftsrechts*, 1895. On peut remarquer aussi que les trois articles de Schmoller cités ci-dessous et qui font partie d'une même série (*Die geschichtliche Entwicklung der Unternehmung*) peuvent être regardés comme formant, par leur réunion, une histoire générale du contrat de société.

4. Schmoller, *Die Handelsgesellschaften des Alterthums. Jahrb. für Gesetzgebung...*, XVI (1892), p. 731 et suiv.

5. Caillemet, *Le contrat de société à Athènes (Études sur les antiquités jur. d'Athènes)*, 1872.

6. Brants, *Les sociétés commerciales à Athènes. Rev. de l'instr. publique en Belgique*, XXV (1882), p. 109 et suiv.

7. 1896.

8. Mommsen, *De collegiis et sodaliciis Romanorum*, 1843; Liebenam, *Zur Geschichte und Organisation des römischen Vereinswesens*, 1890.

9. Waltzing, *Étude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains*, 1896-1899.

10. Poinsel, *Recherches sur les sociétés universelles chez les Romains. Nouv. Rev. historique de droit*, III (1879), p. 431-462; 531-569; Leist, *Zur Geschichte der römischen Societas*, 1884; Pernice, *Parerga. I Zum römischen Gesellschaftsvertrage. Z. der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte, R. A.*, III (1882), p. 48 et suiv.; IX (1888), p. 232-237; Ferrini, *Le origini del contratto di societa in Roma. Arch. giurid.*, XXVIII (1887), p. 1 et suiv.; Karlowa, *Röm. Rechtsgeschichte*, II (1901), p. 651-662; De Medio, *Contributo alla storia del contratto di societa in Roma*, 1904.

mine les études vieilles <sup>1</sup> et les thèses françaises sur la matière, dépourvues de toute personnalité <sup>2</sup>, on peut recommander surtout <sup>3</sup> les travaux de Salkowski <sup>4</sup>, Dietrich <sup>5</sup>, Kniep <sup>6</sup> et Rostowzew <sup>7</sup>. Les sociétés d'*argentarii* ont suscité une littérature assez abondante; nous y reviendrons à propos de l'histoire des banques. Il existe enfin un certain nombre de monographies qui élucident quelques questions spéciales relatives au droit des sociétés romaines: telles sont celles de Diezel <sup>8</sup>, Rösler <sup>9</sup>, Bekker <sup>10</sup>, Lastig <sup>11</sup>, Cohen <sup>12</sup>, Gossiau <sup>13</sup>.

## V

Au *Moyen Age*, le contrat de société prend un essor nouveau, et des formes nouvelles. Il convient de distinguer les unes des autres ces diverses formes, qui ne doivent être ni logiquement ni chronologiquement confondues.

1. Voy. les indications bibliographiques de Rostowzew, *Geschichte der Staatspacht*, 1902, p. 367, 73. Les études vieilles auxquelles nous faisons allusion sont celles de Burmann, *De rectigalibus*, 1714, et Bouchaud, *Mém. de l'Acad. des inscriptions*, XXXVII (1774), p. 244-261 (simple démarquage du précédent).

2. Notamment celles de Saint-Girons, 1875; Ledru, 1876; Prax, 1884; Castier, 1884; Menessier, 1888; Olivier, 1889; Garrouste, 1894, etc. Voy. C. Jullian, dans *Rev. Historique*, 1897, p. 312, 4.

3. Voy. aussi Cohn, *De natura societatum...*, 1870; *Zum römischen Vereinsrecht*, 1873; Xenopoulos, *De societatum publicanorum Romanorum historia av natura juridiciali*, 1871.

4. Salkowski, *Questiones de jure societatis praecipue publicanorum*, 1859; — *Bemerkungen zur Lehre von den juristischen Personen*, 1863.

5. Dietrich, *Beiträge zur Kenntniss der römischen Staatspächter*, 1877; — *Die rechtlichen Grundlagen der Genossenschaft der römischen Staatspächter* (Progr.), 1889.

6. Kniep, *Societas publicanorum*, 1896.

7. Rostowzew, dans *Archäol.-epigr. Mittheilungen aus Oesterreich-Ungarn*, XIX (1896), p. 127-141; — *Geschichte der Staatspacht in der römischen Kaiserzeit bis Diokletian*, *Philologus*, *Ergänzungsband IX*, 1903, p. 331-512.

8. Diezel, *Die Kommanditgesellschaft und die actio tributaria*, *Z. f. Hrecht*, II (1859), p. 1-18.

9. Rösler, *Die rechtliche Natur des Vermögens der Handelsgesellschaften nach römischem Rechte*, *Z. f. Hrecht*, IV (1861), p. 252-326.

10. Bekker, *Zweckvermögen, insbesondere Peculium, Handelsvermögen und Aktiengesellschaften*, *Z. f. Hrecht*, IV (1861), p. 499-567.

11. Lastig, *Beiträge zur Geschichte des Handelsrechts, nach Statuten italienischer Städte aus dem 14 Jahrhundert*, *Z. f. Hrecht*, XXIV (1879), p. 409 et suiv.

12. Cohen (Herm.), *L. 44 § 1 Dig. De wdticio edicto*, 21, 1. *Ein Beitrag zur Geschichte des Societätsrechts*, 1892.

13. Gossiau, *Die Haftung der socii aus den von dem geschäftsführenden Socius als solchem abgeschlossenen Verträgen nach römischem und heutigem gemeinen Rechte*, 1899.

La forme de société la plus simple dans sa structure juridique, la plus complexe dans ses applications économiques, est celle qu'on nomme la *commande* (*commenda*, *accommodigia*, *commendatio*, etc.; — *rogadia*; — *implicita*; — *collegantia*). A vrai dire on a peut-être tort de la classer toujours sous l'étiquette *société*, puisqu'elle sert souvent à réaliser l'utilité économique d'un contrat de transport, d'un dépôt, d'un mandat, d'un louage, d'un prêt, d'un cheptel, d'un bail à complant, etc. Ce contrat si souple a été assez largement étudié par Silberschmidt (pour l'époque antérieure au XIII<sup>e</sup> siècle) <sup>1</sup>, par Lastig <sup>2</sup>, et par une pléiade d'historiens italiens qui ont, depuis quelques années, presque renouvelé le sujet (Cicciaglione <sup>3</sup>, Sacerdoti <sup>4</sup>, Bosco <sup>5</sup>, Besta <sup>6</sup>, Arcangeli <sup>7</sup>). Kohler a consacré d'intéressants développements à la commande dans le droit islamique <sup>8</sup>. Il me semble qu'il y aurait encore beaucoup à faire pour dégager les origines historiques (orientales? grecques? romaines?) de ce contrat, et pour montrer l'infinie complexité de ses applications (p. ex. provision de la lettre de change; commission; consignation, etc.).

Parmi les nombreuses institutions qui ont dans la commande leur origine commune, il est une forme de société qui se signale par son nom même, la *société en commandite* (*simple*). Son histoire a fait l'objet de quelques travaux spéciaux. On peut retenir ceux de Goldschmidt <sup>10</sup> et de Renaud <sup>11</sup>. Une pénétrante étude de Saleilles sur l'*histoire des sociétés en commandite* <sup>12</sup> se place sur-

1. Silberschmidt, *Die Commenda in ihrer frühesten Entwicklung bis zum XIII Jahrhundert*, 1884. Voy. aussi l'ouvrage ancien de Fierli, *Della società chia-mata accomandita*, 1840.

2. Lastig, *De comanda et collegantia*, 1870.

3. Cicciaglione, *La commenda. Il Filangieri*, 1886, p. 322 et suiv.

4. Sacerdoti, *Le colleganze nella pratica degli affari e nella legislazione veneta (Atti dell' Ist. veneto per le scienze, lettere e arti, LIX, 1899)*.

5. Bosco, *Partecipazione ed accomandita nella storia del diritto italiano (Studi e documenti di storia e diritto, XX, 3-4, 1899)*.

6. Besta, *Il diritto e le leggi civili di Venezia fino al dogado di Enrico Dan-dolo*, 1900.

7. Arcangeli, *La commenda a Venezia, specialmente nel secolo XIV. Riv. italiana per le scienze giuridiche, XXXIII (1902), p. 107-164; — Alde Carabellese, Bilancio d'un' accomandita di Casa Medici in Puglia nel 1477. Arch. stor. ital. v<sup>e</sup> s., XX, p. 220-221.*

8. Kohler, *Die Commenda im islamitischen Recht*, 1883.

9. Huvelin, *Mercatura, loc. cit.*, p. 1756.

10. Goldschmidt, *De societate « en commandite »*, 1851.

11. Renaud, *Das Recht der Kommanditgesellschaften*, 1881.

12. Saleilles, dans *Ann. dr. com.*, IX (1895), p. 40-26; p. 49-79; XI (1897), p. 29-49. Cf. Meynial, note sous *Cass.*, 2 mars 1892. *Sirey. Recueil*, 1892, 1, p. 497.

tout au point de vue du développement historique de la personnalité reconnue à ces sociétés. Un récent ouvrage d'Arcangeli (*La società in accomandita semplice*)<sup>1</sup> propose une théorie très différente. Cette question, si importante, de la personnalité sociale est encore agitée, dans un esprit un peu particulier, par Vighi (*La personalità giuridica delle società commerciali*)<sup>2</sup>.

La société en nom collectif (*compagnia*) a d'autres origines et se rattache peut-être à la communauté familiale. Elle a été étudiée par Endemann<sup>3</sup>, Lastig<sup>4</sup>, Kluckhohn<sup>5</sup>, Weber<sup>6</sup> et Schmoller<sup>7</sup>. Schmidt a réuni les dispositions des chartes municipales allemandes qui s'y réfèrent<sup>8</sup>. Nous possédons des monographies de Pappenheim sur les anciennes sociétés scandinaves<sup>9</sup> et de Rehme sur les sociétés à Lübeck au début du xiv<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>. Quelques travaux s'occupent de points de détail, par exemple de la liquidation (Francken)<sup>11</sup> ou du nom social (Diezel)<sup>12</sup>.

Les sociétés par actions offrent un intérêt de premier ordre. D'origine relativement récente, elles sont devenues les instruments par excellence de l'entreprise et de la spéculation commerciales. Leur histoire s'ébauche à peine, et leurs origines demeurent obscures. Faut-il chercher la forme première de l'action dans les titres de rente cessibles, également fractionnés (*Joca*), émis par certains

1. 1903.

2. 1901. Voy. aussi Rocco, *Le società commerciali in rapporto al giudizio civile*, 1898; et toute la littérature italienne, si abondante sur les questions contemporaines que soulève la personnalité civile des sociétés de commerce (Manara, Bonelli, Vivante, etc.).

3. Endemann, *Studien*, I, p. 343-420.

4. Lastig, *Beiträge zur Geschichte des Handelsrechts*, Z. f. Hrechl. XXIV (1879), p. 432 et suiv.

5. Kluckhohn, *Zur Geschichte der Handelsgesellschaften und Monopole im Reformationszeitalter*. Hist. Aufsätze dem Andenken an G. Waitz gewidmet, 1886.

6. Weber, *Zur Geschichte der Handelsgesellschaften des Mittelalters*, 1889.

7. Schmoller, *Die Handelsgesellschaften des Mittelalters und der Renaissancezeit*. *Jahrb. für Gesetzgebung...*, XVII (1895), p. 359 et suiv.; — dans *Zeitschr. für die gesammten Staatswissenschaften*, XVI, p. 496 et suiv.

8. Schmidt, *Handelsgesellschaften in den deutschen Stadtrechten des Mittelalters*, 1883.

9. Pappenheim, *Altnordische Handelsgesellschaften*, Z. f. Hrechl. XXXV (1889), p. 85-124.

10. Rehme, *Die Lübecker Handelsgesellschaften in der ersten Hälfte des 14 Jahrhunderts*. Z. f. Hrechl. XLII (1894), p. 367-410. Voy. aussi Heyd, *Die grosse Ravensburger Gesellschaft*, 1890; Troltsch, *Die Calwer Zeughandlungskompagnie und ihre Arbeiter*, 1897.

11. Francken, *Die Liquidation der offenen Handelsgesellschaft in geschichtlicher Entwicklung*, 1890.

12. Diezel, dans *Jahrb. des gemeinen deutschen Rechts*, de Bekker et Muthier, IV (1860), p. 253 et suiv.

États, et gagés sur les fonds des caisses (*montes, maonae*) alimentées par l'impôt? La doctrine traditionnelle le pense, et l'histoire de la *banque de Saint-Georges*, à Gènes, fournit un exemple intéressant de transformation des titres de créanciers (*loca montium*) en titres d'associés (*loca comperarum*). Mais le dernier historien des sociétés par actions, Lehmann <sup>1</sup>, a fait ressortir avec beaucoup de force l'influence que les règles relatives à la copropriété des navires ont pu avoir sur la formation de la responsabilité limitée des actionnaires des sociétés anonymes <sup>2</sup>. Sur le système traditionnel, on consultera les articles ou les ouvrages de Renaud <sup>3</sup>, Fick <sup>4</sup>, E. Lattes <sup>5</sup>, Goldschmidt <sup>6</sup>, Hopf <sup>7</sup>. Les travaux anciens sur l'histoire de la *banque de Saint-Georges* (Lobero, Cuneo, Wiszniewski, Molard, HARRISSE <sup>8</sup>) sont aujourd'hui rendus inutiles par l'excellente étude de Sieveking sur les finances de Gènes <sup>9</sup>. Les conditions du développement des sociétés par actions, principalement au xvii<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> siècles, sont encore trop ignorées. Une suggestive conférence de Thaller <sup>10</sup>, quelques parties de l'étude économique d'Ehrenberg sur le *Temps des Fugger* <sup>11</sup>, voilà à peu près les seuls aperçus d'ensemble qui puissent guider les premières recherches. Le livre qu'André Sayous nous promet sur la *formation et la nature du capitalisme moderne* comblera, au moins en partie, cette lacune, s'il faut en juger par les fragments qui en

1. Lehmann, *Die geschichtliche Entwicklung des Aktienrechts*, 1895; — *Das Recht der Aktiengesellschaften*. I. 1898.

2. Goldschmidt, *Agermanament. Z. f. Hrecht*, XXXV (1889.), p. 332 et suiv.

3. Renaud, *Das Recht der Aktiengesellschaften*, 2<sup>e</sup> éd., 1875.

4. Fick, *Begriff und Geschichte der Aktiengesellschaften. Z. f. Hrecht*, V (1862), p. 1-63.

5. E. Lattes, *La liberta delle banche a Venezia*, 1869.

6. Goldschmidt, *Universalgeschichte*, p. 290-298; — *Die Reform des Aktiengesellschaftsrechts. Z. f. Hrecht*, XXX (1885), p. 72 et suiv.

7. Hopf, dans l'*Encyclopädie* d'Ersch et Gruber, sect. 1, t. 68, p. 308 et suiv.

8. Lobero, *Memorie storiche della banca S. Giorgio*, 1832; Cuneo, *Memorie sopra l'antico debito publico, mutui, compere e banca di San Giorgio in Genova*, 1842; Wiszniewski, *Hist. de la banque de St Georges de Gènes, la plus ancienne banque de l'Europe*, 1865; Molard, *Essai sur l'origine et l'organisation de la banque de St Georges. Arch. des Missions*, 3<sup>e</sup> sér., VI, p. 31-54; HARRISSE, *Christ. Colomb and the bank of St George*, 1858.

9. Sieveking, *Genueser Finanzwesen, mit besonderer Berücksichtigung der Casa di S. Giorgio* (*Abh. der badischen Hochschulen*, her. von Fuchs, Schulze-Gävernitz, Weber), 1899.

10. Thaller, *Les Sociétés par actions dans l'ancienne France. Ann. dr. com.* XV (1901), p. 185-201.

11. Ehrenberg, *Das Zeitalter der Fugger*, 1896.

ont déjà été publiés<sup>1</sup>. Les monographies actuelles sont très claires-mées. Colenbrander nous renseigne sur la première apparition du mot *action* dans les Pays-Bas<sup>2</sup>, et Ehrenberg sur les *spéculations portant sur des actions* dans le même pays, au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Un certain nombre de travaux s'occupent — dans un esprit plus économique que juridique — des *grandes compagnies de commerce*. Pour la France, on consultera, outre un utile article de Cauwès dans la *Revue d'économie politique*<sup>4</sup>, les ouvrages de Bonmassieux, Chailley-Bert, Pauliat, Biggar<sup>5</sup>; pour l'Angleterre, ceux de Zimmermann, Lehmann, Carton de Wiart<sup>6</sup>; pour les Pays-Bas, celui de Klerk de Reus<sup>7</sup>; pour l'Autriche, celui de Dullinger<sup>8</sup>, etc. Il existe, enfin, quelques études historiques consacrées à certains côtés particuliers de notre institution: telles sont celles de Vighi sur les *administrateurs des sociétés par actions*<sup>9</sup>, de Thuilliez sur les *titres nominatifs*<sup>10</sup>, de Kostanecki sur l'*endossement des actions*<sup>11</sup>. On peut y joindre, pour la partie où ils touchent aux titres émis par des sociétés, les ouvrages de Wahl sur les *titres au porteur*<sup>12</sup> et de

1. A.-E. Sayous, *Le fractionnement du capital social de la Compagnie néerlandaise des Indes orientales aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*. *Nouv. Rev. Hist. de droit*, XXV (1901), p. 621-626.

2. Colenbrander, *Ueber das erste Auftreten des Wortes Aktie in den Niederlanden*. *Z. f. Recht*, I. (1901), p. 383-387.

3. Ehrenberg, *Die Amsterdamer Aktienspekulation im 17. Jahrhundert*. *Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik*, 3<sup>e</sup> série, III, p. 803 et suiv. Voy. aussi, du même *Die Fondsspekulation und die Gesetzgebung*, 1883.

4. 1892.

5. Bonmassieux, *Les grandes compagnies de commerce*, 1892; Chailley-Bert, *Les compagnies de colonisation sous l'ancien régime*, 1898; Pauliat, *La politique coloniale sous l'ancien régime*, 1887; Bizzar, *The early trading Companies of New France, a contribution to the history of commerce and discovery in North America*, 1901.

6. Zimmermann, *Die älteren englischen Chartergesellschaften*. *Jahrb. der intern. Vereinigung für vergl. Rechtswissenschaft*, V, p. 1 et suiv.; Lehmann, *Kolonialgesellschaftsrecht in Vergangenheit und Gegenwart*. *Ibid.*, II (1896), p. 28 et suiv.; Carton de Wiart, *Les grandes compagnies de colonisation anglaises du XIX<sup>e</sup> siècle*, 1899.

7. Klerk de Reus, *Geschichtlicher Ueberblick der administrativen, rechtlichen und finanziellen Entwicklung der niederländischen Ost-Indischen Compagnie*. *Verhandelingen van het Bataviaasch Genootschap van kunsten en wetenschappen*, 1894.

8. Dullinger, *Die Handelskompagnien Oesterreichs nach dem Oriente und nach Ostindien in der ersten Hälfte des 18. Jahrhunderts*. *Zeitsch. für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, VII (1899).

9. Vighi, *Notizie storiche sugli amministratori ed i sindaci delle società per azioni*, 1898.

10. Thuilliez, *Essai historique sur le titre nominatif et sa transmission*, 1901.

11. Kostanecki, *Das Aktien-Indossament*, 1900.

12. Wahl, *Trakté théorique et pratique des titres au porteur*, 1891.

Lévy-Ullmann sur les *obligations à primes et à lots*<sup>1</sup>. Je ne connais pas de travail historique spécial sur la *commandite par actions*<sup>2</sup>.

## VI

L'*histoire du droit commercial maritime* a été plusieurs fois traitée dans son ensemble; rien de ce qui a été fait ne satisfait pleinement aux exigences de la critique historique. Les meilleurs essais sont les introductions de Wagner à son *Handbuch des Seerechts*<sup>3</sup> et de Desjardins à son *Traité de droit commercial maritime*<sup>4</sup>. On peut aussi citer des opuscules de Reddie<sup>5</sup> et de Bensa<sup>6</sup>; quant à l'*Introduzione allo studio di diritto commerciale nautico* de Santi Consoli<sup>7</sup>, mieux vaut ne pas y insister. Des développements historiques importants, notamment sur les sources, figurent dans un article déjà cité de Goldschmidt sur la *lex Rhodia*<sup>8</sup>.

Les études de détail manquent sur bien des points. On a signalé plus haut les recherches de Lehmann sur la copropriété des navires. Le *droit maritime romain* fait l'objet d'une étude de Tedeschi<sup>9</sup>. Gandolfo s'est occupé du *navire*<sup>10</sup> et Rocco de la *responsabilité des armateurs* en droit romain<sup>11</sup>. Nous possédons des monographies historiques sur la *condition des gens de mer* d'après les statuts italiens (G. R. de Barbieri)<sup>12</sup>; sur l'*ancien droit maritime*

1. Lévy-Ullmann, *Des obligations à primes et à lots*, 1895.

2. Malgré son titre, l'article d'Hergenbahn (*Die Kommanditgesellschaft auf Aktien, insbesondere ihre Entstehungsgeschichte. Z. f. Hrecht*, XLII, 1894, p. 37-94), ne contient qu'un minimum de recherches historiques.

3. 1<sup>er</sup> vol., dans le *Systematisches Handbuch der deutschen Rechtswissenschaft*, de Binding, III, 3. 1. Voy. aussi Wagner, *Beiträge zum Seerecht*, 1880.

4. 1890. Le traité hollandais de Goudsmit, *Geschiedenis van het Nederlandsche zeerecht*, contient, surtout dans son tome I 1882, d'utiles indications sur l'histoire des sources.

5. Reddie, *An historical view of the law of maritime commerce*, 1844.

6. Bensa, *Il diritto maritimo e le sue fonti*, 1889.

7. 1888. L'excellent *Trattato di diritto marilimo*, de Pipia (1900-1901) ne contient que peu d'aperçus historiques.

8. *Z. f. Hrecht*, XXXV (1889), p. 36-90; 324-397.

9. Tedeschi, *Il diritto maritimo dei Romani comparato al diritto maritimo italiano*, 1899.

10. Gandolfo, *La nave nel diritto romano*, 1898.

11. Rocco, *La responsabilità degli armatori nel diritto romano. Giurisprudenza italiana*, I, 1898. Nous parlerons de l'action *exercitoria* à propos du mandat commercial. Pour le *receptum nautarum*, voy. Ude, *Das receptum nautarum. Z. der Savigny-Stiftung*, XII 1892, p. 66 et suiv.

12. Gênes, 1893.

de *Hambourg* (Kiesselbach)<sup>1</sup>; sur l'*avarie* (Heck<sup>2</sup>; Behrend)<sup>3</sup> et notamment sur l'*abordage* (Harder<sup>4</sup>, Lamprecht<sup>5</sup>, Prien<sup>6</sup>, Rolin)<sup>7</sup>; sur l'*abandon du navire et du frêt* (Bewer)<sup>8</sup>, enfin sur la *responsabilité de l'armateur* (Rehme<sup>9</sup> et Linde)<sup>10</sup>; ce dernier sujet avait déjà été traité, en des termes plus généraux, par Ehrenberg<sup>11</sup>. Je ne connais pas de bonne étude historique sur la condition juridique du navire ni sur le *connaissement*<sup>12</sup>.

Il n'y a, à vrai dire, qu'un seul sujet, celui du *prêt à la grosse aventure* (*fœnus nauticum*) qui ait suscité une littérature abondante. Les deux monographies fondamentales sont aujourd'hui celles de Matthiass (*Das fœnus nauticum und die geschichtliche Entwicklung der Bodmerei*, 1881) et de Sieveking (*Das Seedarlehen des Alterthums*, 1893). Parmi les recherches plus anciennes, on peut citer celles de Benecke<sup>13</sup>, Hudtwalcker<sup>14</sup>, de Vries<sup>15</sup>, Franck<sup>16</sup>, Daresté<sup>17</sup>, Goldschmidt<sup>18</sup>, Kleinschmidt<sup>19</sup>, Büchel<sup>20</sup>, et les nombreuses thèses de doctorat françaises sur le *fœnus nauti-*

1. Kiesselbach, *Grundlage und Bestandtheile des ältesten hamburgischen Schiffrechts*. *Hansische Geschichtsblätter*, 1900, p. 49 et suiv.

2. Heck, *Das Recht der grossen Haverei*, 1889.

3. Behrend, *Das Ungefährwerk in der Geschichte des Seerechts*. *Z. der Sav. Stiftung*. G. A., XIX (1898), p. 52 et suiv.

4. Harder, *Zur Lehre von der Anseglung*, 1861.

5. Lamprecht, *Schaden durch Zusammenstoss von Schiffen*. *Z. f. Recht*, XXI, (1876), p. 12-99.

6. Prien, *Zusammenstoss von Schiffen*, 1896 et 1899.

7. Rolin, *L'abordage*, 1899.

8. Bewer, *Das Herrschaftsgebiet des Abandon*. *Z. f. Recht*, XXXVIII (1891), p. 372-424 (notamment p. 384 et suiv.).

9. Rehme, *Die geschichtliche Entwicklung der Haftung des Reeders*, 1891.

10. Linde, *Die Haftung des Rheders aus fremden Verschulden nach römischem Rechte, nach den Quellen des Mittelalters und nach dem Handelsgesetzbuche*, 1898.

11. Ehrenberg, *Beschränkte Haftung des Schuldners nach See- und Handelsrecht*, 1880.

12. Voy. pourtant A. Polak, *Historisch-juridisch onderzoek naar den aard van het cognossement*, 1865.

13. Benecke, *System des Assekuranz- und Bodmereiwesens*, 1805.

14. Hudtwalcker, *De fœnore nautico romano*, 1810.

15. De Vries, *De fœnoris nautici contractu jure antico*, 1842.

16. Franck, *De bodmeria*, 1862.

17. Daresté, *Du prêt à la grosse chez les Athéniens. Etudes sur les quatre plaidoyers attribués à Démosthène contre Zenothémis, Phormion, Laërte et Dionysodore*, 1867.

18. Goldschmidt, *Untersuchungen zur l. 122, § 1, De verb. oblig.*, 1855.

19. Kleinschmidt, *Das fœnus nauticum und dessen Bedeutung im römischen Recht*, 1878.

20. Büchel, *Das gesetzliche Zinsmaximum beim fœnus nauticum*, 1883.

*cum*, insignifiantes et toutes pareilles <sup>1</sup>. Comme le livre de Matthiass seul embrasse l'histoire du *nauticum fœnus* au Moyen Age, on consultera en outre un certain nombre de travaux postérieurs, susceptibles de le rectifier ou de le compléter, notamment ceux de Salvioli <sup>2</sup>, Segers <sup>3</sup>, Pappenheim <sup>4</sup>, Adler <sup>5</sup>, Hopfen <sup>6</sup>, Spitta <sup>7</sup> et Silberschmidt <sup>8</sup>.

L'étude de l'évolution du droit maritime au XIX<sup>e</sup> siècle tirera un utile parti des livres récents d'A. Colin sur *la navigation commerciale au XIX<sup>e</sup> siècle* <sup>9</sup> et de Verneaux sur *l'industrie des transports maritimes au XIX<sup>e</sup> siècle et au commencement du XX<sup>e</sup> siècle* <sup>10</sup>.

## VII

Ce sont les conditions spéciales du commerce par mer qui ont amené le développement des *assurances*. Les assurances maritimes sont les plus anciennes ; les assurances terrestres (et les assurances sur la vie) ne sont apparues que tardivement. Il y a deux éléments dans le contrat d'assurance : *un élément juridique*, c'est le fait par une personne d'assumer les conséquences d'un risque couru par une autre ; — *un élément économique*, c'est la répartition des risques entre un grand nombre de personnes associées pour contribuer d'avance à ces risques par le paiement d'une prime, tantôt établie à forfait, et tantôt variable proportionnellement au montant

1. Citons celles de Guilhamote, 1848 ; Lallié, 1857 ; Dubernad, 1865 ; Laugier, 1863 ; Marichard, 1860 ; Allaert, 1868 ; Rhallys, 1868 ; Deligand, 1872 ; Reneaume, 1872 ; Blondel, 1874 ; Duteillet, 1875 ; Bruman, 1875 ; Clausonne, 1875 ; Acremant, 1875 ; Herbault, 1876 ; Blin, 1876 ; Vibert, 1877 ; Villechaize, 1877 ; Bonnet, 1878 ; Fosse, 1878 ; Landry, 1878 ; Garnier, 1878 ; Verdier-Havart, 1879 ; Auzias-Turenne, 1879 ; Presehez, 1880 ; Janoly, 1882 ; Koumano-Binezo, 1883 ; Hanès, 1889 ; P. de Gentile, 1889 ; Pansefons de Carbonat, 1890 ; Parrocel, 1891, etc.

2. Salvioli, *L'assicurazione e il cambio maritimo nella storia del diritto italiano*, 1884.

3. Segers, *Eenige Opmerkingen over het fœnus nauticum*, *Themis*, LIII, p. 515 et suiv.

4. Pappenheim, *Zur Entstehungsgeschichte der Bodmerei*, *Z. f. Hrecht*, XI (1892), p. 378-393.

5. Adler, *Die Prämienvorleistung bei der Versicherung*, *Z. f. Hrecht*, XXXIV (1888), p. 474 et suiv.

6. Hopfen, *Beiträge zum Bodmereirecht*, 1891.

7. Spitta, *Die geschichtliche Entwicklung des foenus nauticum*, 1896.

8. Silberschmidt, *Die Commenda*, 1884.

9. 1901.

10. 1903. Sur l'histoire de l'hypothèque maritime, voy. Meyer (Herb.), *Neuere Satzung von Fahrnis und Schiffen*, 1902.

des sinistres. Pendant longtemps les historiens ont exclusivement étudié le premier élément, ce qui les a conduits à chercher l'assurance partout où elle n'était pas (notamment dans le prêt à la grosse aventure). Quant à l'étude de *la notion de mutualité*, quant à l'application de *la loi des grands nombres* à notre matière, on les a laissées dans l'ombre. C'est à Vivante qu'appartient surtout le mérite d'avoir rompu avec la construction doctrinale traditionnelle de l'assurance<sup>1</sup>. Mais celle-ci domine encore trop d'esprits : et, pour cette raison, on constate une lacune dans beaucoup de monographies historiques que nous possédons sur cette matière, l'une des plus fouillées jusqu'à présent.

Pour une première orientation dans l'histoire des assurances, l'ouvrage à recommander est le *Versicherungsrecht* d'Ehrenberg<sup>2</sup>, auquel il faut ajouter un récent article du même auteur<sup>3</sup>. Il existe d'autres histoires générales des assurances, celles d'Hamon<sup>4</sup>, de Chaufon<sup>5</sup>, de Lefort<sup>6</sup>, quelques parties d'un livre de Berdez sur *les bases juridiques et économiques de l'assurance privée*<sup>7</sup> et d'une étude d'Endemann sur *la nature de l'assurance*<sup>8</sup>, une esquisse d'Elsner<sup>9</sup>, des contributions d'Adler<sup>10</sup> et de Molengraaf<sup>11</sup>. L'*Histoire du contrat d'assurance au Moyen Age*, de Bensa<sup>12</sup>, a aussi une portée générale. Bon nombre de travaux se limitent à l'histoire de l'assurance maritime, notamment ceux de Cauvet<sup>13</sup>, de Reatz (particulièrement important)<sup>14</sup>, d'Enschede<sup>15</sup>, de Goldsch-

1. Voy. notamment Vivante. *Allgemeine Theorie der Versicherungsverträge*. Z. f. Hrecht, XXXIX (1892), p. 431 et suiv.

2. Ehrenberg, *Versicherungsrecht* (Handbuch de Binding, III, 4, 1, 1893, I, p. 25-52.

3. Ehrenberg, *Studien zur Entwicklungsgeschichte der Versicherung*. Zeitschr. für die gesammte Versicherungswissenschaft, I, 2, 1901.

4. Hamon, *Histoire générale de l'assurance en France et à l'étranger*, 1897, extr. de l'Assurance moderne.

5. Chaufon, *Les assurances. Passé, présent, avenir*, 1884-1886.

6. Lefort, *Les origines de l'assurance*. Rev. gén. de droit, XXI, p. 45 et suiv.

7. 1895.

8. Endemann, *Das Wesen des Versicherungsgeschäfts*. Z. f. Hrecht, IX 1866, pp. 285-327, 311-354; X 1867, pp. 242-315.

9. Elsner, *Zur Geschichte des Versicherungswesens*. Arch. für das Versicherungs Wesen, I (1867).

10. Adler, *Die Prämienvorleistung bei der Versicherung*. Z. f. Hrecht, XXXIV (1888), p. 162-206.

11. Molengraaf, dans *Rechtsgeleerd magazijn* (Haarlem), I 1882, bl. 440 et suiv.

12. Bensa, *Il contratto di assicurazione nel medio ero*. Studi e ricerche, 1884, Tr. franç. par Valéry, 1897.

13. Cauvet, *Traité des assurances maritimes*, 1879.

14. Reatz, *Geschichte des europäischen Seerversicherungsrechts*, I (1870).

15. Enschede, *De hoofdbeginselen van het Zee-Assurantie-Regt*. Historisch toegelicht, 1886.

midt <sup>1</sup>, de Schaube <sup>2</sup>; il y en a qui se réfèrent à un pays ou à une ville déterminés : citons, pour l'Italie, les importants ouvrages de Vivante <sup>3</sup>, Bonolis <sup>4</sup>, Salvioli <sup>5</sup>, Sacerdoti <sup>6</sup>; pour l'Angleterre, ceux d'Owen <sup>7</sup> et de Martin <sup>8</sup>; pour les Pays-Bas, celui de Reatz <sup>9</sup>; pour Hambourg, celui de Kiesselbach <sup>10</sup>, etc. <sup>11</sup>. L'histoire de l'assurance dans les derniers siècles a tenté peu de chercheurs. On se reportera cependant aux *Origines des compagnies d'assurances*, de Senès <sup>12</sup>, et à la série des rapports présentés au troisième *Congrès international d'actuaire* (Paris, 1900) sur l'histoire de la science actuarielle dans les divers pays. Les plus intéressants de ces rapports sont ceux de Grosse (Allemagne), de Lefrancq (Belgique), de Teece (Australie), et surtout de la *Société néerlandaise d'assurances sur la vie et de rentes viagères* (Pays-Bas) <sup>13</sup>.

1. Goldschmidt, *Zur Geschichte der Seeverversicherung. Festg. für Beseler*, 1885, p. 200 et suiv.

2. Schaube, *Die wahre Beschaffenheit der Versicherung in der Entstehungszeit des Versicherungswesens. Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik*, LX (1893), p. 40-58, 473-514; — *Der Versicherungsgedanke in den Verträgen des Seeverkehrs vor der Entstehung des Versicherungswesens. Z. f. Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, II, p. 149-223.

3. Vivante, *Il contratto di assicurazione*, I, 1885; — *L'assicurazione delle cose, evoluzione storica. Arch. giur.*, XXXII (1883), p. 80 et suiv. Cf. l'article critique d'Ehrenberg, *Z. f. Hrecht*, XXXII, 1886, p. 272-285.

4. Bonolis, *Svolgimento storico dell' assicurazione in Italia*, 1901; — *Contributo alla storia delle assicurazioni in Firenze. Arch. stor. ital.*, 1898, p. 312.

5. Salvioli, *L'assicurazione e il cambio marittimo*, 1884.

6. Sacerdoti, *L'assicurazione a Venezia*. Extr. des *Atti del R. Istituto Veneto di scienze, lettere ed arti*, IX, 1898.

7. Owen, *The history and practice of marine insurance. The Nautical magazine*, LXIX, p. 738 et suiv.; LXX, p. 12 et suiv.

8. Martin, *The history of Lloyd's and of marine insurance in Great Britain*, 1876.

9. Reatz, *Ordonnances du duc d'Albe sur les assurances maritimes de-1569, 1570, 1571, avec un précis de l'histoire du droit d'assurance maritime dans les Pays-Bas*, 1877.

10. Kiesselbach, *Die wirthschafts- und rechtsgeschichtliche Entwicklung der Seeverversicherung in Hamburg*, 1881; *Die wirthschafts- und rechtsgeschichtliche Entwicklung der Seeverversicherung in Hamburg*, 1901.

11. Sur les anciennes ordonnances relatives à l'assurance-incendie en Danemark, voy. la revue *Assurandoren*, 1897, n° 9-11. Sur l'histoire des assurances à Philadelphie, voy. Fowler, *History of insurance in Philadelphia for two centuries (1683-1882)*, 1889. Pour l'assurance à Athènes, voy. l'article de Caillemier cité *infra*, p. 221.

12. Senès, *Les origines des compagnies d'assurances, soit à primes, soit mutuelles, fondées en France depuis le XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours*, 1900.

13. Ces rapports ont été publiés sous forme de brochures séparées, en français, mais avec des résumés en anglais et en allemand, parmi les travaux du Congrès. La dernière, qui est la plus développée (43 p.), porte le titre suivant : *Note succincte sur la marche de la science actuarielle dans les Pays-Bas (Hollande) depuis ses*

Quelques monographies s'occupent spécialement des assurances sur la vie (Lefort <sup>1</sup>; Bosredon <sup>2</sup>; *Mémoire publié par la Société d'Amsterdam* <sup>3</sup>); des assurances mutuelles (Perrone <sup>4</sup>); des assurances de transports (Prien <sup>5</sup>). Manes a étudié l'histoire de l'assurance obligatoire <sup>6</sup>. Il existe enfin quelques travaux sur des points de détail <sup>7</sup>.

## VIII

Très peu d'études historiques peuvent être relevées sur la matière des *contrats sur marchandises*.

Aucun travail historique d'ensemble n'existe pour la *vente commerciale*. On se contentera des recherches consacrées à la vente dans certaines législations (Caillemet <sup>8</sup>; Bechmann <sup>9</sup>; Conze <sup>10</sup>) et des renseignements qu'on pourra glaner de-ci de-là (par exemple dans l'ouvrage si fouillé de Valéry sur les *Contrats par correspondance* <sup>11</sup>). Le traitement de faveur accordé, au point de vue de la revendication, aux biens mobiliers achetés au marché ou de marchands vendant des choses semblables, ne rentre plus dans le cadre actuel du droit commercial. Mais historiquement il constitue bien une institution commerciale. On se reportera, à ce propos, à toute la littérature consacrée au développement de la règle : *En fait de meubles possession vaut titre*, et notamment aux études de Gold-

*débuts jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, par l'*Algemeene Maatschappij van levensverzekering en lijfrente*.

1. Lefort, *Traité théorique et pratique du contrat d'assurance sur la vie*, 1854-1897 (brevés notions historiques).

2. Bosredon, *Histoire des assurances sur la vie*, 1900.

3. *Mémoire pour servir à l'histoire des assurances sur la vie et des rentes viagères aux Pays-Bas*. Publ. par la Soc. d'Amsterdam, 1898.

4. Perrone, *Della assicurazione mutua (forma privata)*, 1894.

5. Prien, *Transportversicherung*. *Geschichtliche Notizen*. *Handwörterbuch der Staatswissenschaften*. VI, p. 23 et suiv.

6. Manes, *Die Haftpflichtversicherung, ihre Geschichte, wirtschaftliche Bedeutung und Technik*, 1902.

7. P. ex. Bencke, *Die geschichtliche Entwicklung des Ristorno in der Seeversicherung*, 1891.

8. Caillemet, *Le contrat de vente à Athènes*. *Rev. de législation*, 1870-1871, p. 631-671; 1873, p. 5-41.

9. Bechmann, *Der Kauf nach gemeinem Rechte*, 1876.

10. Conze (Fr.), *Der Kauf nach holländischen Quellen*, 1889.

11. Valéry, *Des contrats par correspondance*, 1895.

schmidt <sup>1</sup>, Francken <sup>2</sup>, Jobbé-Duval <sup>3</sup>, Kohler <sup>4</sup>, London <sup>5</sup>, et H. Meyer <sup>6</sup>.

L'histoire du *droit de rétention*, esquissée par un certain nombre d'auteurs (par exemple Schenck, Langfeld, etc. <sup>7</sup>), et notamment par plusieurs docteurs en droit français, dans des thèses qui se répètent toutes <sup>8</sup>, a été renouvelée en Italie grâce à Vivante, qui a ingénieusement rapproché le droit de rétention du système des représailles <sup>9</sup>. Cette conjecture a été adoptée et développée par Urangia <sup>10</sup> et G. Arias <sup>11</sup>.

Aucun travail historique n'est à citer sur le *gage commercial*. Dubron <sup>12</sup> et Navarrini <sup>13</sup> se sont occupés incidemment de l'histoire des *magasins généraux*; et nous avons déjà noté les études relatives à ces espèces d'entrepôts qu'on appelait jadis *fondouks* ou *fondaci* <sup>14</sup>. En ce qui concerne les *prêts sur gages*, on peut relever — bien qu'elle ne rentre pas absolument dans le domaine du droit commercial — la littérature relative à l'histoire des *monts-de-piété*: les histoires générales de Cerutti <sup>15</sup>, Lepasquier <sup>16</sup>, Blaize <sup>17</sup>,

1. Goldschmidt, *Ueber den Erwerb dinglicher Rechte von dem Nichteigenthümer und die Beschränkung der dinglichen Rechtsverfolgung, insbesondere nach handelsrechtlichen Grundsätzen*. Z. f. Hrecht, VIII (1865), p. 225-343; IX (1866), p. 1-74.

2. Francken, *Das französische Pfandrecht im Mittelalter*, I, 1879.

3. Jobbé-Duval, *Etude historique sur la revendication des meubles en droit français*, 1881.

4. Kohler, *Pfandrechtliche Forschungen*, 1882.

5. Paul London, *Die Anfangsklage in ihrer ursprünglichen Bedeutung* (éd. par Pappenheim), 1886.

6. Herb. Meyer, *Entwerung und Eigenthum in deutschen Fahrmissrecht*, 1902.

7. Schenck, *Die Lehre von dem Retentionsrechte nach gemeinem Rechte*, 1837; Langfeld, *Die Lehre vom Retentionsrechte*, 1886.

8. Voy. pourtant Glasson, *Le droit de rétention*, 1862; Pret, *Le droit de rétention dans les législations anciennes et modernes*, 1880; Gaultier, *Du droit de rétention*, 1898.

9. Vivante, *Studi bibliografici di diritto commerciale. Riv. ital. per le scienze giuridiche*, XIII, p. 89.

10. Urangia Tazzoli, *Il diritto di ritenzione legale considerato specialmente nella legislazione commerciale italiana*, 1894.

11. Arias, *Lo svolgimento storico del diritto di ritenzione, specialmente in materia commerciale, e i rapporti di quello col diritto medievale di rappsaglia. Diritto commerciale*, XXI (1903), fasc. 2.

12. Dubron, *Etude juridique et économique sur les magasins généraux*, 1898.

13. Navarrini, *I magazzini generali nella loro costituzione e nelle loro funzioni*, 1901.

14. Notamment celle de Simonsfeld (*suprà*, p. 345). Voy. aussi Fleischmann, *Zur Rechtsgeschichte des Lagergeschäfts. Eisenbahnrechtliche Entscheidungen und Abhandlungen*, XVI, p. 273 et suiv.

15. Cerutti, *Histoire des monts-de-piété*, 1752.

16. Lepasquier, *Essai historique sur les Monts-de-piété*, 1830.

17. Blaize, *Des Monts-de-piété et des Banques de prêt sur gage*, 1865.

Favretti <sup>1</sup>, Bertolini <sup>2</sup>, Schmoller <sup>3</sup>, Holzapfel <sup>4</sup>; les monographies d'Ive (Istrie) <sup>5</sup>, Mengozzi (Sienne) <sup>6</sup>, Anselmi (Arcevia) <sup>7</sup>, Bruno (Savone) <sup>8</sup>, Balletti (Reggio-Emilia) <sup>9</sup>, Scalvanti (Pérouse) <sup>10</sup>, Calvi (Milan) <sup>11</sup>, Luzi (Orvieto) <sup>12</sup>, Aleandri (San-Severino) <sup>13</sup>, Ioppi (Venzone) <sup>14</sup>, Zdekauer (Sienne, Macerata, Pistoie) <sup>15</sup>, et l'étude de L. de Besse sur le *Bienheureux Bernardin de Feltré et son œuvre* <sup>16</sup>.

Le *prêt commercial*, qui a suscité l'abondante littérature canonique dont nous avons plus haut donné un aperçu, n'a inspiré qu'un très petit nombre de travaux juridiques <sup>17</sup>. Car on ne peut tenir pour tels des ouvrages économiques comme ceux de Billeter <sup>18</sup> ou de Neumann <sup>19</sup>. On consultera, pour l'antiquité, outre l'ouvrage déjà cité de Révillout <sup>20</sup>, le mémoire de Caillemer sur le *prêt à*

1. Favretti, *Intorno all' origine dei Monti di Pietà*, Atti dell' Ac. di Torino, 1871.

2. Bertolini, *Nota sull' origine dei Monti di Pietà*, Giorn. degli Economisti, III, Suppl. (1891), p. 527-530.

3. Schmoller, *Die öffentlichen Leihhäuser, sowie das Pfandleih- und Rückkaufsgeschäft*, Jahrbuch für Gesetzgebung de Holtzendorff et Brentano, IV (1880), p. 87 et suiv.

4. Holzapfel, *Die Anfänge der montes pietatis* 1462-1518, 1903.

5. Ive, *Banques juives et monts-de-piété en Istrie : les capitoli des Juifs de Pirano*, 1881.

6. *Il monte dei Paschi in Siena e le aziende in esso riunite*, ed. Mengozzi, 1890-1897.

7. Anselmi, *Il monte d'Arcevia*, Miscellanea franciscana, 1893.

8. 1894.

9. Balletti, *Il santo monte della pietà di Reggio nell' Emilia*, 1894; — *Giornale degli Economisti*, 1895, II, p. 106-122.

10. Scalvanti, *Il Mons Pietatis di Perugia, con qualche notizia sul Monte di Gubbio*, 1892.

11. Calvi, *Vicende del Monte di Pietà di Milano*, 1871.

12. Luzi, *Il primo Monte di Pietà*, 1868.

13. Aleandri, *Gli Ebrei e loro banche di usura ed i Monti di Pietà in San Severino Marche*, 1891.

14. Ioppi Vinc., *Patti del comune di Venzone con Benedetto, Ebreo di Ratisbona, per mantenere in quella banca un banco di prestiti a pegno* 1444, 1885.

15. Zdekauer, *I capitula Hebraeorum di Siena 1477-1526 con documenti inediti*, Arch. giur., LXIV (1900), p. 259; — *La fondazione del Monte Pio di Macerata ed i primordi della sua gestione 1469-1510*, Riv. ital. per le scienze giurid., XXVII (1899), p. 427-449, et XXIX (1900), p. 389-410; — *L'interno d'un banco di pegno nel 1417*, Arch. Stor. ital., 5<sup>e</sup> sér., XVII (1896), p. 63-105.

16. 1902.

17. La *Notice historique sur le prêt à intérêt*, de Theureau (*Nouv. Revue Hist. de droit*, XVII 1893, p. 708-730) est aussi insuffisante dans la documentation que ténébreuse dans les conclusions. Cf. Th. Renach, dans *Nouv. Rev. Hist.*, XVIII 1894, p. 125-127. Voy. aussi Arias, *Le istituzioni giuridiche medevali nella Divina Commedia*, 1901, p. 189.

18. Billeter, *Geschichte des Zinsfusses im griechisch-römischen Alterthum bis auf Justinian*, 1898.

19. Neumann, *Geschichte des Wuchers in Deutschland*, 1865.

20. *Suprà*, p. 200.

Athènes<sup>1</sup>, l'étude de Huschke sur le *mutuum* romain<sup>2</sup>; pour le Moyen Age, un article vieilli de Troplong<sup>3</sup>, des travaux d'Endemann<sup>4</sup> et de Rössler<sup>5</sup>, quelques recueils de documents plus ou moins accompagnés de commentaires<sup>6</sup>, enfin un certain nombre de thèses de doctorat en droit qui, entre beaucoup de défauts, ont celui de se baser exclusivement sur les doctrines et d'ignorer les faits économiques<sup>7</sup>.

On peut rapporter à l'histoire du *mandat commercial*<sup>8</sup> les travaux de droit romain relatifs aux actions *adjectitiæ qualitatæ*, et notamment aux actions *institoria* et *exercitoria*. Citons les études de Baron<sup>9</sup>, Costa<sup>10</sup>, et Gandolpho<sup>11</sup>; et l'étude plus générale de Schlossmann<sup>12</sup>.

## IX

Le contrat de *courtage* offre un intérêt tout particulier. Il paraît avoir ses racines dans l'ancien *droit de l'hospitalité*: l'hôte d'un étranger sert d'intermédiaire (courtier, interprète), entre ses compatriotes et cet étranger. On étudiera donc simultanément, comme dérivant du *Gastrecht*, le droit de l'aubergiste, de l'interprète (*drogman*), du courtier (*sensalis, mäkler*), et l'on verra comment

1. Gaillemet, *Le contrat de prêt à Athènes. Mém. de l'Acad. de Caen*, 1870, p. 166-202.

2. Huschke, *Die Lehre des römischen Rechts vom Darlehn*, 1882.

3. Troplong, *Mém. sur le prêt à intérêt, étude historique. Comptes rendus de l'Acad. des sciences mor. et polit.*, VI (1844), p. 414-432.

4. Endemann, *Der Kredit als Gegenstand der Rechtsgeschäfte. Z. f. Recht*, IV (1861), p. 30-81, 191-216.

5. Rössler, *Ueber das Wesen und die Kreditnatur des Darlehns. Z. f. Recht*, XII (1869), p. 337-340.

6. Servois, *Les emprunts de saint Louis en Palestine et en Égypte. Bibl. École des Chartes*, 1858, p. 116 et suiv.; Billiani, *Dei Toscani ed Ebrei prestatori di denaro in Gemona*, 1895; Lioni, *Le usure presso gli Ebrei. Archiv. storico Siciliano*, n. s., IX (1884), etc.

7. Voy. par exemple les thèses de Laperche, Pelisse, Passeroni (1893), Favre (1900), etc.

8. Baudana Vaccolini, *Il mandato commerciale nel diritto romano. Arch. giuridico*, LV, p. 399 et suiv.

9. Baron, *Handels- und gewerberechtliche Bestimmungen bei gewissen adjectivischen Klagen. Z. f. Recht*, XXVII (1882), p. 119-157; — *Die adjectivischen Klagen*, 1882.

10. Costa, *Le azioni exercitoria ed institoria nel diritto romano*, 1891.

11. Gandolpho, *La priorita nei rapporti cronologici tra le actiones institoria ed exercitoria. Arch. giurid.*, LXIV (1900), p. 45 et suiv.

12. Schlossmann, *Das Kontrahiren mit offener Vollmacht*, 1892.

ces différents droits se sont séparés les uns des autres et comment la fonction spécialisée de courtier est devenue, dans certaines civilisations, une fonction publique.

Sur l'évolution du courtage, on rencontre des travaux généraux de Goldschmidt<sup>1</sup>, Laband<sup>2</sup>, Pappenheim<sup>3</sup>, Schulleiss<sup>4</sup>, et des monographies relatives aux courtiers d'Amsterdam (Stuart)<sup>5</sup>, de Hambourg et de Brême (Levy von Halle)<sup>6</sup>, des villes de la hanse (Frensdorff)<sup>7</sup>, de Bruges (Gilliodts van Severen, Ehrenberg)<sup>8</sup>, de Milan (Motta)<sup>9</sup>.

L'histoire du contrat de *commission* est liée d'assez près à la fois à celle du courtage et à celle de la commande. Elle n'est que fort médiocrement connue. Il y a peu à glaner dans la partie historique du traité de Delamarre et Le Poitvin<sup>10</sup>. Un article de Lepa dans la Revue de Goldschmidt<sup>11</sup> et le début du livre de Grünhut sur le droit de la commission<sup>12</sup> constituent les meilleurs guides offerts aux recherches nouvelles. Caillemet s'est occupé du contrat de dépôt, du mandat et de la commission à Athènes<sup>13</sup>, et Lewin, de la commission dans les villes de la hanse<sup>14</sup>. Thaller vient de

1. Goldschmidt, *Ursprünge des Mäklerrechts*. Z. f. Hrecht, XXVIII (1883), p. 115 et suiv.

2. Laband, *Zeitschr. für deutsches Recht* (de Beseler, Reyscher et Stobbe), XX (1860), p. 1 et suiv.

3. Pappenheim, *Kommissionär und Dolmetscher*. Z. f. Hrecht, XXIX (1884), p. 440-444.

4. Schulleiss, *Herbergen, Wirtshäuser, Gasthöfe im Wechsel der Jahrhunderte*. Germania, I, p. 87-94; 171-183.

5. Stuart Th., *De Amsterdamsche Makelarij* (Bijlage tot de geschiedenis onzer Handelswelgeving, 1879).

6. Levy von Halle, *Ueber Hamburger und Bremer Mäkler*. Z. f. Hrecht, XXX (1885), p. 503 et suiv.; *Jahrbuch für Gesetzgebung*, XVII (1893), p. 69 et suiv.; et dans *Hamburgs Handel und Verkehr* (Verlag der Hamburger Borsenhalle), 1897, I, p. 143 et suiv.

7. Frensdorff, *Der Makler im Hansagebiet*. Festg. der Göttinger Juristenfacultät für Ferd. Regelsberger, 1901.

8. Gilliodts van Severen, dans *La Flandre*, t. VII et XII; Ehrenberg, *Mäkler, Hosteliers und Borse in Brügge vom 13 bis zum 16 Jahrhundert*. Z. f. Hrecht, XXX (1885), p. 414 et suiv.

9. Motta, *Albergatori milanesi nei sec. XIV-XV*. Arch. stor. lombardo, IX (1898), p. 366 et suiv.

10. Delamarre et Le Poitvin, *Traité de droit commercial*, 1861. Malgré la généralité de son titre, ce traité n'est relatif qu'à la commission.

11. Lepa, *Zur Geschichte des Kommissionshandels*. Z. f. Hrecht, XXVI (1881), p. 446 et suiv.

12. Grünhut, *Das Recht des Kommissionshandels*, 1879.

13. Caillemet, *Le contrat de dépôt, le mandat et la commission à Athènes*. Mém. Acad. de Caen, 1876, p. 508-542.

14. Lewin, *Ueber das Kommissionsgeschäft im Hansagebiete*, 1887.

chercher à relier la commission au contrat estimatoire romain <sup>1</sup>.

Mais le contrat de *transport* (terrestre) est assurément le plus ignoré de tous. On ne trouve rien à citer, hors les développements assez maigres fournis sur la matière par Goldschmidt et Lattes <sup>2</sup>. Il y aurait cependant assez de renseignements dans les lettres de voiture et dans les conduits de foire que nous possédons <sup>3</sup> pour qu'on pût dès maintenant dégager les grands traits de l'évolution historique de ce contrat au Moyen Age. Seuls Wagner, dans un court article <sup>4</sup>, et Börlin, dans une thèse <sup>5</sup>, ont songé, à les utiliser.

## X

Un intérêt historique considérable s'attache à l'étude des *actes instrumentaires* servant à relater la naissance ou l'extinction d'obligations commerciales.

Dès l'antiquité gréco-romaine, ces actes (*cautiones, syngraphae, chirographa*) jouent dans la pratique du commerce un rôle qui ne ressort pas suffisamment des développements théoriques des juriconsultes. On consultera à ce propos les études consacrées à la théorie des contrats formels et de la *querela non numeratae pecuniae* : par exemple celles de Gneist <sup>6</sup> et de Schlesinger <sup>7</sup>. La pratique relative aux *chirographa* a fait l'objet de recherches de Dareste <sup>8</sup> et de Mitteis <sup>9</sup>. On y ajoutera, pour les *papyri* gréco-égyptiens récemment découverts, l'*Einführung in die Papyrus-*

1. Thaller, *A propos du contrat estimatoire. Mélanges Appleton*, 1903, p. 639-655.

2. Goldschmidt, *Universalgeschichte*, p. 332 ; Lattes, *Diritto commerciale*, p. 235 et suiv. Voy. aussi Beaune, *Droit coutumier français. Les contrats*, 1889, p. 313-318.

3. Notamment dans les lettres de voiture publiées par Blancard (*Supra*, p. 343) et dans les conduits de foire publiés par Schulte (*Supra*, p. 346). Voy. aussi les textes réunis dans les *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, vol. 29 et suiv.

4. Wagner, *Der Viamala-Brief vom Jahre 1473. Z. f. Recht*, XXX (1885), p. 60-68.

5. Börlin, *Die Transportverbände und das Transportrecht der Schweiz im Mittelalter*, 1896.

6. Gneist, *Die formellen Verträge des neuern Obligationenrechts*, 1845.

7. Schlesinger, *Zur Lehre von den Formalcontracten und der Querela non numeratae pecuniae*, 1858.

8. Dareste, dans *Bull. de corresp. hellénique*, VIII (1884), p. 362 et suiv.

9. Mitteis, *Reichsrecht und Volksrecht*, 1891, p. 459 et suiv. ; *Zeitschr. für das Privat und öffentliche Recht* de Grünhut), XVII, p. 359. Voy. aussi Margat, *De la preuve littéraire des obligations*, 1894.

*kunde*, de Gradenwitz <sup>1</sup>. Les difficultés relatives aux quittances ont été abordées par Erman <sup>2</sup> et par Frese <sup>3</sup>.

Les *cautiones* et *chirographa* ont survécu à l'empire romain et ont passé dans la civilisation franke et médiévale. Mais, modifiés sous l'influence des traditions germaniques, ils sont devenus, comme disent les Allemands, des *Werthpapiere* : le droit que relate chaque titre s'est pour ainsi dire incorporé dans la matière du titre, de telle sorte que le droit est lié au papier ; il ne peut être exercé que sur le fondement du papier ; une fois le droit éteint, le papier doit être détruit. Les plus importants de ces titres pour l'histoire du commerce sont ceux où figure une *clause à ordre* (active ou passive) ou *au porteur*, car ce sont ceux qui peuvent servir d'instruments de circulation.

L'histoire des *titres à ordre ou au porteur* doit beaucoup aux excellentes recherches de Brunner : il convient de les mentionner avant toutes autres. Brunner a écrit une série d'articles sur *l'histoire et la dogmatique des Werthpapiere* ; sur *les titres au porteur français au Moyen Age* ; enfin une étude sur *l'histoire du titre probatoire en droit romain et en droit germanique* <sup>4</sup>. Ce sont là les premiers travaux à consulter sur cette difficile matière. Parmi la littérature antérieure à Brunner, il y a encore à retenir les importantes contributions de Kuntze <sup>5</sup>, de Stobbe <sup>6</sup> et de Ficker <sup>7</sup> ;

1. 1900.

2. Erman, *Zur Geschichte der römischen Quittungen und Solutionsakte*, 1883 ; — *Zeitschr. der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte*, XX (1896), R. A., p. 172 et suiv.

3. Frese, *Zur Lehre von der Quittung*, *Z. d. Sav.-Stiftung*, XVIII (1897), R. A., p. 244 et suiv.

4. Brunner H., *Beiträge zur Geschichte und Dogmatik der Werthpapiere*, *Z. f. Recht*, XXI (1876), p. 39-134 ; 303-354 ; XXII (1877), p. 1-58 ; XXIII (1878), p. 225-262. Articles réunis plus tard dans les *Forschungen zur Geschichte des deutschen und französischen Rechts, Gesammelte Aufsätze*, 1894, p. 524 et suiv. ; — *Das französische Inhaberpapier des Mittelalters*, 1879, tr. en français sous le titre : *Les titres au porteur français au Moyen Age*, *N<sup>o</sup> 6 Rev. Hist. de droit*, X (1886), p. 10 et suiv. ; 139 et suiv. ; — *Die Werthpapiere Handbuch des Handelsrechts*, d'Endemann, II, p. 186 et suiv. ; — *Zur Rechtsgeschichte der römischen und germanischen Urkunde*, 1880.

5. Kuntze, *Die Lehre von den Inhaberpapieren*, I, 1857 ; — *Bemerkungen zur Geschichte der Inhaberpapiere, sowie über die merkantile Bedeutung der Skriptur im römischen und modernen Recht*, *Z. f. Recht*, II (1859), p. 670-616 ; *Zur Geschichte der Staatspapiere auf Inhaber*, *Ibid.*, V (1862), p. 198-203.

6. Stobbe, *Geschichte des deutschen Vertragsrechts*, 1855 ; — *Miszellen zur Geschichte des deutschen Handelsrechts*, *Z. f. Recht*, VIII (1865), p. 2855 ; — *Zur Geschichte der Uebertragung der Forderungsrechte und Inhaberpapiere*, *Ibid.*, XI (1868), p. 397-429 ; — *Notiz zur Geschichte der Inhaberpapiere*, *Ibid.*, XXV (1880), p. 181-182.

7. Ficker, *Beiträge zur Urkundenlehre*, 1877-1878.

les articles d'Euler <sup>1</sup>, Binding <sup>2</sup> et Gareis <sup>3</sup>, *l'histoire des titres au porteur dans les Pays-Bas*, de Hecht <sup>4</sup>. Depuis la publication des travaux de Brunner, des documents nouveaux mis au jour ont provoqué de nouvelles études. Les principales sont celles de Salvioli <sup>5</sup>, de Papa d'Amico <sup>6</sup>, de Goldschmidt <sup>7</sup>, de Wahl <sup>8</sup>, de Jenks <sup>9</sup>, de Debray <sup>10</sup> et de Bruschetini <sup>11</sup>. Des Marez a découvert et édité une abondante collection de titres à ordre et au porteur provenant des archives d'Ypres <sup>12</sup>. Le commentaire dont il a accompagné sa publication a fait l'objet d'études critiques d'Huvelin <sup>13</sup> et Bonolis <sup>14</sup>. La dernière production dans cet ordre d'études est un important article de Brandileone sur *les clauses au porteur dans les documents italiens du Moyen Age* <sup>15</sup>.

## XI

La matière des *contrats sur argent et sur crédit* est de celles qui ont le plus attiré l'attention des chercheurs. Si la notion juridique de la monnaie et le change manuel ne sont, à vrai dire, pas encore étudiés, *le change tiré (lettre de change, billet à ordre)* a, par contre, fait l'objet, en Allemagne surtout, de travaux nom-

1. Euler, *Zur Geschichte der Inhaberpapiere*. Z. f. Recht, I (1858), p. 63-65.

2. Binding, *Der Vertrag als alleinige Grundlage der Inhaberpapiere*. Z. f. Recht, X (1867), p. 400-426.

3. Gareis, *Ein Beitrag zum Handelsrecht des Mittelalters*, XXI (1876), p. 349-383.

4. Hecht, *Ein Beitrag zur Geschichte der Inhaberpapiere in den Niederlanden*, 1869.

5. Salvioli, *I titoli al portatore nel diritto longobardo*, 1882; — *fondu dans I titoli al portatore nella storia del diritto italiano*, 1883.

6. Papa d'Amico, *I titoli di credito surrogati della moneta*, 1886.

7. Goldschmidt, *Inhaber- Order- und exekutorische Urkunden*. Z. der Savigny-Stiftung, X (1889), R. A., p. 356 et suiv.

8. Wahl, *Traité théorique et pratique des titres au porteur*, 1894.

9. Jenks, *On the early history of negotiable instruments*. Law quarterly Review, 1893, p. 70.

10. Debray, *De la clause à ordre*, 1892.

11. Bruschetini, *Trattato dei titoli al portatore*, 1898.

12. Des Marez, *La lettre de foire à Ypres au XIII<sup>e</sup> siècle. Mémoires... publiés par l'Acad. roy. de Belgique*, 1904; — *La lettre de foire au XIII<sup>e</sup> siècle* (Extr. de la Rev. de droit intern. et de législ. comparée, 1899).

13. Huvelin, *Revue Historique*, LXXVII (1901), p. 152-172.

14. Bonolis, *A proposito d'alcuni documenti « lettres de foire » dell' archivio di Ypres*. Diritto commerciale, XX (1902), fasc. 5.

15. Brandileone, *Le così dette clause al portatore nei documenti medievali italiani*. Riv. di diritto commerciale e marittimo, I (1903), p. 375-415.

breux et remarquables qui ont entièrement renouvelé nos connaissances sur cette matière.

Je signale d'abord les études consacrées à la lettre de change dans l'antiquité, notamment celles de Koutorga <sup>1</sup> et de Caillemet <sup>2</sup>. Elles ont été suffisamment réfutées par Egger <sup>3</sup> et Bernardakis <sup>4</sup>. En réalité l'antiquité n'a connu que des reconnaissances de dettes (à ordre ou au porteur) ; mais la lettre de change, avec sa forme et ses effets spéciaux, n'a vu le jour qu'au Moyen Âge.

Sur la traite médiévale, les travaux abondent, mais leur valeur est fort inégale. On se demande comment, après les livres, si remarquables pour leur époque, de Martens <sup>5</sup> et de Frémery <sup>6</sup>, on a osé publier des œuvres aussi faibles au point de vue historique que le traité *Des lettres de change et des effets de commerce*, de Nouguiet <sup>7</sup> et, surtout, l'étude sur *La lettre de change (Son origine, documents historiques)*, de Thieury <sup>8</sup>.

La tradition scientifique s'est mieux maintenue en Allemagne, où l'on rencontre, comme ouvrages de premier plan, les *Wechselrechtliche Abhandlungen*, de Biener <sup>9</sup>, les *Studien in der romanisch-kanonistischen Wirthschafts und Rechtslehre*, d'Endemann, l'*Universalgeschichte des Handelsrechts*, de Goldschmidt <sup>10</sup>, les *Beiträge zur Geschichte des Handelsrechts*, de Lastig <sup>11</sup>, les articles nombreux et excellents de Schaubé <sup>12</sup> sur l'origine de la traite, la

1. De Koutorga, *Essai historique sur les traspêtes ou banquiers d'Athènes. Séances et travaux de l'Acad. des sciences morales et politiques*, 1859.

2. Caillemet. *La lettre de change et le contrat d'assurance à Athènes. Mem. de l'Acad. de Caen*, 1866, p. 133-154.

3. Egger, *Mém. d'histoire ancienne et de philologie*, 1863, p. 130 et suiv.

4. Bernardakis, *La lettre de change dans l'antiquité. Journ. des Economistes*, mars 1880, p. 374 et suiv.

5. Martens, *Versuch einer historischen Entwicklung des wahren Ursprungs des Wechselrechts*, 1797.

6. Frémery, *Etudes de droit commercial*, 1833.

7. 1839. 4<sup>e</sup> ed., 1875.

8. 1862.

9. 1859. Les *Abhandlungen aus dem Gebiete der Rechtsgeschichte* (1846) du même auteur contenaient déjà une partie consacrée au change *Historische Erörterungen über den Ursprung und den Begriff des Wechsels* : cette partie, remaniée, est devenue les *Wechselrechtliche Abhandlungen*.

10. Endemann, *Studien* (suprà, p. 346, 6), I, p. 75-342 ; Goldschmidt, *Universalgeschichte*, p. 403-465.

11. *Z. f. Recht*, XXIII (1878), p. 138 et suiv.

12. Schaubé, *Einige Beobachtungen zur Entstehungsgeschichte der Tratte. Z. der Savigny-Stiftung*, XIV 1893, G. V, p. 134 et suiv. ; — *Der angeblich älteste Campsoren-Wechsel. Z. f. Recht*, XLI 1893, p. 353-360 ; — *Die Anfänge der Tratte. Z. f. Recht*, XLIII 1895, p. 1 et suiv. ; — *Studien zur Geschichte und Natur des ältesten Cambium. Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik*,

nature du très ancien *cambium*, etc., le *Wechselrecht*, de Grünhut <sup>1</sup>, le *Wechselrecht der Postglossatoren*, de Freundt <sup>2</sup>; — comme travaux de second plan, les traités sur le droit du change de Noback <sup>3</sup>, de Kuntze <sup>4</sup>, de Canstein <sup>5</sup>, les contributions historiques d'Arenz <sup>6</sup> et de Jäger <sup>7</sup>, la monographie de Neumann sur *le change dans les villes de la hanse* <sup>8</sup>, l'esquisse de Dedekind sur *la législation du change* <sup>9</sup>.

C'est grâce à ces recherches de l'école allemande qu'on a fait enfin justice de la conception — encore trop répandue chez nous — qui attribue l'invention de la lettre de change à des Juifs ou à des Lombards persécutés. On a dégagé les liens qui unissent le change à d'autres institutions plus anciennes, par exemple le prêt à la grosse aventure et la commande; on a précisé les différences qui séparent l'*instrumentum ex causa cambii*, titre public de circulation difficile, et la traite, missive privée, apte à circuler, les rapports qui existent entre eux et les dates de leur apparition respective. Enfin des monographies ont éclairé certains points spéciaux: Götz <sup>10</sup> et Schaps <sup>11</sup> ont écrit d'intéressants essais sur l'histoire de l'endossement; l'influence possible du droit musulman sur le change médiéval ressort d'une thèse de Grasshoff <sup>12</sup>; le fondement historique de la doctrine du contrat abstrait vient d'être étudié par Neubecker <sup>13</sup>.

LXV (1895), p. 433-491, 514-534; — *Die Wechselbriefe Ludwigs des Heiligen*. *Ibid.* LXX (1898), p. 603-621, 730-748. Pour les articles du même auteur sur les foires de Champagne (*Ein Coursbericht...*; — *Der Kuriendienst...*), voy. *suprà*, p. 197.

1. Dans le *Handbuch der deutschen Rechtswissenschaft*, de Binding, III, 2, 1, 1897.

2. Première partie seule parue, 1899.

3. Noback, *Ueber Wechsel und Wechselrecht*, 1845.

4. Kuntze, *Deutsches Wechselrecht*, 1862; — *Nachrichten von den Wechselgeschäften der Jesuiten*. *Z. f. Hrecht*, V (1862), p. 177-182.

5. Von Canstein, *Lehrbuch des Wechselrechts*, 1890.

6. Arenz, *Ueber Ursprung und Entwicklung des Wechsels*, 1855.

7. Jäger, *Die ältesten Banken und der Ursprung des Wechsels*, 1879, et Supplément, 1881.

8. Neumann, *Geschichte des Wechsels im Hansagebiete*, 1863. VII<sup>e</sup> tome supplémentaire de la *Z. f. Hrecht*.

9. Dedekind, *Abriss einer Geschichte der Quellen des Wechselrechts*, 1843; — *Vergangenheit und Gegenwart des deutschen Wechselrechts*, 1844.

10. Götz, *Giro*, dans l'*Encyclopädie* d'Ersch et Gruber, I. t. LXVIII.

11. Schaps, *Geschichte des Wechselinlossaments*, 1892. L'ouvrage de Tortori. *La girata cambiaria. suo sviluppo storico*, 1897, est sans intérêt.

12. Grasshoff, *Das Wechselrecht der Araber*, 1900.

13. Neubecker, *Der abstrakte Vertrag in seiner historischen und dogmatischen Grundlage*, 1902.

Les autres pays ne viennent qu'à la remorque de l'Allemagne dans cet ordre d'études. L'Italie, malgré la richesse de ses documents d'archives, offre un ensemble peu satisfaisant de littérature. A l'ouvrage vieilli de Weber<sup>1</sup>, elle n'ajoute que les travaux, assez contestables au point de vue historique, de Vidari<sup>2</sup>, de Marghieri<sup>3</sup>, de Scotti<sup>4</sup> et de Papa d'Amico<sup>5</sup>, auxquels il faut joindre de petites contributions de Patetta, Biscaro<sup>6</sup>, Cipolla<sup>7</sup> et Cognetti<sup>8</sup>.

La France reste plus complètement encore en dehors de ce mouvement scientifique. A peine peut-on citer un très inexact article de Blancard<sup>9</sup> et une note également inexacte de Portal<sup>10</sup>, encadrant des documents intéressants, mais mal compris ; — quelques parties du traité de Wahl sur les *titres au porteur*, de la thèse de Debray sur la *clause à ordre*, et de l'*Essai historique sur le droit des marchés et des foires*, d'Huvelin<sup>11</sup> ; — enfin deux articles de ce dernier sur les *Courriers des foires de Champagne*<sup>12</sup> et sur les *Travaux récents relatifs à l'histoire de la lettre de change*<sup>13</sup>.

De la lettre de change il faut rapprocher le *chèque* (que certains des auteurs précédemment cités, Jäger notamment, confondent avec elle). L'histoire du chèque commence à être suffisamment connue, grâce aux documents mis au jour par Cusumano, Ferrara<sup>14</sup>, et surtout Ajello<sup>15</sup>. Les principaux travaux qui lui sont consacrés sont

1. G.-D. Weber, *Ricerche sull' origine e sulla natura del contratto di cambio*, 1819.

2. Vidari, *La lettera di cambio*, 1869.

3. Marghieri, *Sviluppo dell' istituto cambiario*, 1876.

4. Scotti, *La cambiale nei giuristi avanti il 1500*, *Arch. giur.* XXXIII 1884, p. 22-50.

5. Papa d'Amico, *Titoli di credito*, 1886 ; — *La letteralità nelle obbligazioni cambiariale e il suo principio storico ed economico*, *Arch. giur.*, XLVIII 1892, p. 237-276.

6. Biscaro, *Contributo alla storia del diritto cambiario*, *Riv. ital. per le scienze giurid.*, XXIX (1900), p. 189-199.

7. Cipolla, dans *Atti della s. acad. delle scienze di Torino*, 1892-93, p. 171-176. Acte de protêt de 1460.

8. Cognetti, *Ibid.*, p. 778-784.

9. Blancard, *Note sur la lettre de change à Marseille au XIII<sup>e</sup> siècle*, *Bibl. Ec. des Chartes*, XXXIX 1878, p. 110 et suiv. Adde Bergson, *De la lettre de change au XIV<sup>e</sup> siècle*, *Revue étrang. et franc. de legist., de jurispr. et d'écon. politique de Fœlix*, X 1843, p. 203-215.

10. Portal, *Lettres de change et quittances du XIV<sup>e</sup> siècle en provençal*, 1901.

11. V. la *Revue*, n<sup>o</sup> 20, p. 355.

12. *Ann. dr. comm.*, XII (1898), p. 376-392.

13. *Ann. dr. comm.*, XV (1901), p. 1-30. Adde Gilliodts, *La lettre de change à Bruges*, *France judiciaire*, 1877-78, p. 166.

14. *Infrà*, p. 234.

15. Ajello, *I depositi, le fedi di credito e le polizze dei banchi di Napoli*, *Filangieri*, VII 1882, p. 644-665; 703-775.

dus à Cohn <sup>1</sup>, Birnbaum <sup>2</sup> et Franchi <sup>3</sup>. Le règlement des effets par un système de délégations suivies de compensations (*scontration, virement de parties*) a fait l'objet de quelques recherches spéciales (Anschütz <sup>4</sup>, Neuhaus <sup>5</sup>, Falsan <sup>6</sup>; il est étudié également dans les travaux historiques sur les foires ou sur les banques (par exemple Ehrenberg, Huvelin, Vigne <sup>7</sup>) et dans les monographies relatives aux chambres de compensation (*clearing-houses*) modernes (par exemple Koch <sup>8</sup>, Lahaye <sup>9</sup>, etc.).

## XII

Le mécanisme juridique des *banques* se trouve plus ou moins complètement étudié dans un grand nombre de travaux précédemment cités (Lastig, A. Lattes, Endemann, Ehrenberg, Sieveking, Papa d'Amico, Ajello, Jäger, etc.). A ceux-ci, et aux anciens manuels de banque (comme celui de Marperger <sup>10</sup>) il convient d'ajouter quelques autres monographies, qui d'ailleurs n'épuisent pas — tant s'en faut — le sujet.

Pour l'antiquité, les histoires des banques et des banquiers abondent; la plupart sont fort médiocres <sup>11</sup>. On exceptera pour-

1. Cohn, *Zur Geschichte des Checks*. *Zeitschr. für vergleichende Rechtswissenschaft*, I (1878, p. 117-160, et *Nachtrag*, II (1880, p. 131-133; — et dans le *Handbuch* d'Endemann, t. III.

2. Birnbaum, *Ueber Checks*. I *Zur Geschichte des Checks*. *Z. f. Hrecht*, XXX (1885), p. 1-4.

3. Franchi. *L'assegno bancario*, 1892.

4. Anschütz, *Das Institut der Zahlwoche auf den französischen Messen im Anfang des 13 Jahrhunderts*. *Z. f. Hrecht*, XVII (1872), p. 108.

5. Neuhaus, *Die Skontation, ihre historische Entwicklung, juristische Natur und volkswirtschaftliche Bedeutung*, 1892.

6. Falsan, *Payements et virements de Lyon*, 1831.

7. Ehrenberg, *Zeitalter der Fugger*; Huvelin, *Marchés et foires, supra*, p. 355; Vigne, *Banque à Lyon, infra*, p. 226.

8. Koch, *Abrechnungsstellen (clearing-häuser) in Deutschland und deren Vorgänger*. *Z. f. Hrecht*, XXIX (1884), p. 59-109.

9. Lahaye, *Recherches sur les chambres de compensation*, 1901.

10. Marperger, *Beschreibung der Banken*, 1717.

11. E. Lattes, *I banchieri privati e pubblici della Grecia antica*. *Politecnico*, 1869; Guillard, *Les banquiers athéniens et romains*, 1875; Cruchon, *Les banques dans l'antiquité*, 1879; Bernardakis, *Les banques dans l'antiquité*. *Journ. des économistes*, juin-août 1881, p. 336 et suiv.; De Koutorga, *op. cit.*; Hoffmann, *De commercis et cambiis veterum*, 1726; Hüllmann, *De re argentaria*, 1811; Kraut, *De argentarius et nummularius*, 1826; Dessoliers, *Des argentarii*, 1873; Lefaverais, *Les argentarii*, 1880; Le Sec Destournelles, *Des argentarii*, 1889; Ostrorog, *La comptabilité des banquiers à Rome*, 1893; Flandin, *Les argentarii*, 1894; Cognetti, dans *Giorn. degli Economisti*, 1891, II, p. 287-309; Banquiers dans les comédies de Plaute, etc.

tant de cette condamnation d'ensemble les essais de Salmasius<sup>1</sup>, Saglio<sup>2</sup>, Perrot<sup>3</sup>, Voigt<sup>4</sup>, Mitteis<sup>5</sup>, Deloume<sup>6</sup> et surtout Gradenwitz<sup>7</sup>. Les principales opérations de banque sont d'ailleurs imparfaitement connues. Il reste beaucoup à faire dans cette voie, malgré les efforts que certains chercheurs ont tentés pour mieux comprendre le *receptum argentarii*, le *constitut* (Goldschmidt<sup>8</sup>, Flurer<sup>9</sup>, Bruns<sup>10</sup>, Bekker<sup>11</sup>, Kappeyne van de Copello<sup>12</sup>, Rossello<sup>13</sup>, Serafini<sup>14</sup>, Valéry<sup>15</sup>, Touillon<sup>16</sup>) ou le *dépôt irrégulier* (Niemeyer<sup>17</sup>). L'histoire du *compte-courant* trouve un appoint précieux dans les beaux travaux d'Appleton sur *la compensation en droit romain*<sup>18</sup>.

Les études historiques sur les banques au Moyen Age et dans les temps modernes peuvent à peine s'énumérer : malheureusement il en est peu de bonnes, et moins encore où le mécanisme juridique des affaires soit méthodiquement étudié. Il n'existe aucune *histoire générale* des banques qu'on puisse recommander<sup>19</sup>. Parmi les *histoires spéciales*<sup>20</sup>, on consultera les travaux de Cusumano

1. Salmasius, *De fenore trapezítico*, 1640.

2. V<sup>o</sup> *Argentarii*, *Dict.* de Daremberg et Saglio.

3. Perrot, *Le commerce de l'argent et le crédit à Athènes au IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère*. *Mém. d'archéol., d'épigr. et d'histoire*, p. 337 et suiv.

4. Voigt, *Ueber die Bankiers, die Buchführung und die Liberalobligation der Römer*. *Abh. der phil. hist. Klasse der K. Sachs. Gesell. d. Wiss.*, 1877.

5. Mitteis, *Trapezitika*. *Zeitsch. der Savigny-Stiftung*, XIX, 1898, R. A., p. 198 et suiv.

6. Deloume, *Les manieurs d'argent à Rome*, 1890.

7. Gradenwitz, *Von Bank und Geschäftswesen der Papyri der Römerzeit*. *Festgabe der juristischen Gesellschaft ... für R. Koch*, 1903, p. 254-274.

8. Goldschmidt, *Das receptum nautarum, cauponum et stabulariorum*. *Z. f. Recht*, III (1860), p. 58-118 ; 331-385.

9. Flurer, *Du pacte de constitut*, 1874.

10. Bruns, *Kleine Schriften*, I, p. 221 et suiv. (1882).

11. Bekker, *Recipere und permutare bei Cicero*. *Zeitschr. der Savigny Stiftung*, 1882, R. A., p. 1 et suiv.

12. Kappeyne van de Copello, *Abhandlungen zum römischen Staats- und Privatrecht*, 1885.

13. Rossello, dans *Arch. giuridico*, XLV (1890), p. 1 et suiv.

14. Serafini, *Ibid.*, p. 553 et suiv.

15. Valéry, *Histoire du pacte de constitut*, 1889 ; — *Conjectures sur l'origine et les transformations du pacte de constitut*, 1893. Extr. de la *Revue générale de droit*, XVI, 1892, p. 196 et suiv. Voy. aussi Coulon, *Du constitutum debiti alieni*, 1890.

16. Touillon, *Le receptum argentariorum*, 1893.

17. Niemeyer, *Depositum irregulare*, 1889.

18. Ch. Appleton, *Histoire de la compensation en droit romain*, 1895, ch. III. Cf. Giannini, *I contratti di conto corrente*, 1895.

19. Voy. pourtant Roca, *Storia delle banche*, 1874 ; Schweyer, *Die Bankdepotgeschäfte in geschichtlicher, wirtschaftlicher und rechtlicher Beziehung dargestellt*, 1899 ; Wagner, *Beiträge zur Lehre von den Banken*, 1857 ; Bodsworth, *A history of banking in all leading nations*, 1896.

20. Voy. *supra* les travaux sur l'histoire de la banque de Saint Georges, sur l'histoire des Monts-de-piété, etc.

(banques de Sicile <sup>1</sup>); Petroni, Rocco, Monzilli (banques de Naples)<sup>2</sup>; Nasse, E. Lattes, Ferrara (banques de Venise)<sup>3</sup>; Mengozzi (banques de Sienne)<sup>4</sup>; Bongì (banques de Lucques)<sup>5</sup>; Peruzzi (banques de Florence)<sup>6</sup>; Schneider, Jordan, Arias (rapports des banquiers avec le St-Siège)<sup>7</sup>; — Courtois (banques françaises et Banque de France)<sup>8</sup>; Brants (projet de banque de Philippe de Maizières)<sup>9</sup>; Delisle (opérations financières des Templiers)<sup>10</sup>; Bonzon, Vigne (banques de Lyon)<sup>11</sup>, etc.<sup>12</sup>; — Price, Schnapper, Philips (banques anglaises)<sup>13</sup>; Philippovitch, Francis, Andreades (banque d'Angleterre)<sup>14</sup>; — Poschinger (banques de Bavière; de Prusse)<sup>15</sup>; Soetbeer,

1. Casumano, *Storia dei banchi della Sicilia*, 1887-1892.

2. Rocco, *De' banchi di Napoli*, 1787; Petroni, *De' banchi di Napoli*, 1871; Monzilli, *Il banco di Napoli. passato, presente, avvenire*, 1895. Voy. aussi Ajello, *op. cit.*; Monzilli, *Note e documenti per la storia delle banche di emissione in Italia*, 1896.

3. E. Lattes, *La liberta delle banche e Venezia*, 1869; Ferrara, *Documenti per servire alla storia de' banchi veneziani. Arch. veneto*, 1871, I, p. 106 et suiv.: 332 et suiv.; — *Gli antichi banchi di Venezia. Nuova Antologia*, XVI, p. 181 et suiv.; Nasse, *Das venetianische Bankwesen im 14, 15 und 16 Jahrhundert. Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik*, XXXIV (1879), p. 330-358.

4. Mengozzi, *Il monte de Paschi a Siena*, 1891 et suiv.

5. Bongì, *Banchi lucchesi del secolo XIV*, 1863.

6. Peruzzi, *Storia del commercio e dei banchieri di Firenze dal 1200 al 1345* (1868). Voy. aussi Doreu, *Studien aus der Florentiner Wirthschaftsgeschichte. I Die Florentiner Wollentuchindustrie vom vierzehnten bis zum sechszehnten Jahrhundert*, 1901.

7. Schneider, *Die finanziellen Beziehungen der florentinischen Bankiers zu Kirche (1285-1384)*, 1897; Jordan, *Clément IV et les banquiers italiens. C. R. du 3<sup>e</sup> congrès scientifique international des catholiques*, 1895; Urbain IV et les banquiers toscans, *Ibid.*, 4<sup>e</sup> congrès, 1897; Arias, *I banchieri italiani e la S. Sede nel XIII secolo; I contratti dei banchieri con la S. Sede e con gli ecclesiastici (Studi e documenti di storia del diritto)*, 1901, p. 77 et suiv.; 141 et suiv.).

8. Courtois, *Histoire des banques en France*, 1881; — *Histoire de la Banque de France*, 1875.

9. Brants, *Philippe de Maizières et son projet de banque populaire (1389)*, 1880.

10. Delisle, *Mémoire sur les opérations financières des Templiers. Mém. de l'Acad. des Inscriptions*, XXXIII, 1889.

11. Bonzon, *La banque à Lyon aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Rev. d'hist. de Lyon*, 1902, p. 433 et suiv.; 1903, p. 46 et suiv.; Vigne (M.), *La banque à Lyon du XI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, 1903.

12. Voy. d'autres indications dans Boissonnade, *op. cit.*, p. 429, n. 9-11.

13. Price, *Handbook of London bankers, with some account of their predecessors the early goldsmiths, together with lists of Bankers from 1670-1890*, 1890-1891; Philips, *History of banks, bankers and banking in Northumberland, Durham and North-Yorkshire 1785-1894*, 1895; Schnapper, *Zur Entwicklung des englischen Depositenbankwesens. Züricher Volkswirtschaftliche Studien de Herkner* 1, 1900.

14. Francis, *History of the bank of England*, 1847; Philippovitch, *Die Bank von England*, 1885; Andreades, *Essai sur la fondation et l'histoire de la Banque d'Angleterre (1694-1844)*, 1901.

15. Von Poschinger, *Bankgeschichte des Königreichs Bayern*, 1875; *Bankwesen und Bankpolitik in Preussen*, 1878.

Levy von Halle (banques de Hambourg)<sup>1</sup> ; Limburg (banque de Nuremberg<sup>2</sup>) ; Le Moine de l'Espine, Ricard (banque d'Amsterdam)<sup>3</sup> ; — et en général de tous les auteurs qui s'occupent de l'histoire des manières d'argent (Juifs, Caorsins, Lombards, Génois, Florentins)<sup>4</sup>. Pour l'évolution économique des banques pendant l'époque contemporaine, on prendra surtout pour guide Sayous (*Les banques de dépôt, les banques de crédit et les sociétés financières*<sup>5</sup>).

### XIII

Pendant longtemps il n'y a pas eu d'institutions commerciales dont l'histoire fût plus mal connue que les *bourses* et les *opérations de bourse*. Nous pouvons aujourd'hui espérer que cette lacune regrettable sera comblée par un travail approfondi de Sayous sur *la formation du capitalisme moderne*. En attendant, les études du même auteur sur les bourses allemandes<sup>6</sup> et sur diverses formes de spéculation en Hollande du xvi<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup> fournissent les directions essentielles<sup>8</sup>. Il faut y joindre l'intéressante

1. Soetheer, *Die Hamburger Bank (1619-1866)* ; Levy von Halle, *Studien zur Hamburgischen Handelsgeschichte. I Die Hamburger Girobank und ihr Ausgang (1389), 1880*.

2. Limburg, *Die königliche Bank zu Nürnberg in ihrer Entwicklung, 1780-1900, 1903*. Voy. aussi Cahn, *Der Strassburger Stadtwechsel. Ein Beitrag zur Geschichte der ältesten Banken in Deutschland. Zeitschr. für die Geschichte des Oberrheins*, N. F., XIV, p. 44 et suiv.

3. Le Moine de l'Espine, *Le négociant d'Amsterdam ou traité de sa banque, 1710* ; Ricard, *Le négociant d'Amsterdam, 1722* ; — *Traité du commerce, 1715*.

4. Ouvrages ou articles de Th. Remach, Loeb, Amiel, Simonnet, Gauthier, Cherpin-Feuzerolles, Fournier, Piton, etc., etc. Voy. aussi Simonin, *Les anciens banquiers florentins. Rev. des Deux-Mondes*, 1873, 1, p. 648 et suiv. ; Claudio Jannet, *Le crédit populaire et les banques en Italie du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, 1886*.

5. 1901. Voy. aussi Claudio Jannet, *Le capital, la spéculation et la finance au XIX<sup>e</sup> siècle, 1892*.

6. A.-E. Sayous, *Les Bourses allemandes de valeurs et de commerce, 1898*.

7. A.-E. Sayous, *La liquidation des marchés à terme sur marchandises en Hollande entre 1675 et 1725. Nouv. Rev. hist. de droit*, XXV (1901), p. 767-773 ; — *La spéculation dans les Pays-Bas au XVI<sup>e</sup> siècle. Journ. des Economistes*, 1901, II, p. 393-401, et III, p. 428-435 ; — *La spéculation sur les fanons et l'huile de baleine en Hollande au XVII<sup>e</sup> siècle. C. R. de l'Acad. des sciences morales et politiques*, fevr. 1901, p. 243-256 ; — *Bordeaux de marchés à livrer sur tulipes (1636). Nouv. Rev. Hist.*, XXVI (1902), p. 497-500 ; — *La Bourse d'Amsterdam au XVII<sup>e</sup> siècle. Revue de Paris*, 15 juin 1900. Voy. aussi Santyn-Kluyt, *De Tulpen en Hyacinthenhandel. Mededeelingen van de Maatschappij der Nederlandschen Letterkunde te Leiden, 1865-66*, p. 4-71 ; H. Graf zu Solms-Laubach, *Weizen und Tulpe und deren Geschichte, 1899*.

8. Le livre de Mayer, *Essai sur les origines du crédit en France du XII<sup>e</sup> au*

*histoire des crises commerciales* de Max Wirth<sup>1</sup>, qui malheureusement n'indique point ses sources. On peut relever aussi un certain nombre d'histoires de telle ou telle bourse. Il faut citer au premier rang les études d'Ehrenberg<sup>2</sup> (bourses de Nuremberg, Bruges, etc.); puis celles de Kirchenpauer sur la bourse de Hambourg<sup>3</sup>, de Franck sur la bourse de Lubeck<sup>4</sup>, de Grossmann sur la bourse d'Amsterdam<sup>5</sup>, de Macary sur la bourse de Toulouse<sup>6</sup>, de Lamothe sur la bourse de Bordeaux<sup>7</sup>. Genevet a écrit une histoire de la compagnie des agents de change de Lyon<sup>8</sup>; Kostanecki s'est occupé du crédit public au Moyen Age<sup>9</sup>. Les traités consacrés au mécanisme contemporain des opérations de bourse, aux valeurs mobilières, etc., n'offrent que des développements historiques négligeables<sup>10</sup>.

#### XIV

On n'est pas davantage arrivé à un ensemble de connaissances satisfaisant en ce qui concerne l'évolution de la *faillite* et de la *ban-*

*XVII<sup>e</sup> siècle*, 1902, n'est qu'une compilation sans intérêt. Le remarquable ouvrage de Sombart sur le développement du capitalisme moderne (Sombart, *Der moderne Kapitalismus*. I *Die Genesis des Kapitalismus*; II *Die Theorie der kapitalistischen Entwicklung*, 1902), ne touche guère qu'à l'évolution de la *production*, non de la répartition des richesses; et c'est à peine s'il touche à la période qui intéresse le plus l'histoire des bourses, des opérations de bourse et du crédit public (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles). On peut en dire autant du suggestif article d'Hauser, *Les origines du capitalisme moderne en France*. *Rev. d'Econ. polit.*, XVI (1902), p. 193 et suiv., 313 et suiv.

1. Wirth, *Geschichte der Handelskrisen*, 1858; 4<sup>e</sup> éd., 1890. Voy. aussi Pringsheim, *Beiträge zur wirtschaftlichen Entwicklungsgeschichte der Ver. Niederländer im 17. und 18. Jahrhundert* (Forschungen de Schmoller, X, 90).

2. Ehrenberg, *Die alte Nürnberger Börse. Mitth. des Vereins für Gesch. der Stadt Nürnberg*, 8<sup>e</sup> fasc., p. 69 et suiv.; — *Mäkler, Hosteliers und Börse in Brügge*. *Z. f. Hrecht*, XXX (1885), p. 414 et suiv.; — *Das Zeitalter der Fugger*, 1896. Cf. Raffalovitch, *Les grandes Bourses au XVI<sup>e</sup> siècle*. *Economiste français*, 22 août 1896); — Article *Assiento-Vertrag*, dans le *Handwörterbuch der Staatswissenschaften*, de Courad.

3. Kirchenpauer, *Die alte Börse, ihre Gründung und ihre Vorsteher*, 1841.

4. Franck, *Nachrichten über die Börse in Lübeck*, 1873.

5. Grossmann, *Die Amsterdamer Börse vor zwei hundert Jahren*, 1876.

6. Macary, communication au *Congrès des Sociétés savantes* de 1899. *Bull. hist. et phil. du comité des trav. hist. et scient.*, 1899, p. 436 et suiv. et *Inventaire des archives de la Bourse des Marchands de Toulouse antérieures à 1790*, 1903.

7. De Lamothe, *Sur l'ancienne bourse à Bordeaux*, 1847.

8. Genevet, *Compagnie des agents de change de Lyon. Histoire depuis les origines jusqu'à l'établissement du parquet en 1845*, 1890.

9. Kostanecki, *Der öffentliche Kredit im Mittelalter* (Forschungen de Schmoller, IX), 1889.

10. Voy. pourtant Br. Mayer, *Die Effektenbörsen und ihre Geschäfte*, 1889.

*queroute*. On n'ignore pas que dans certains pays, et notamment en Allemagne, la faillite n'appartient plus exclusivement au domaine du droit commercial: ce qui explique pourquoi les commercialistes (Goldschmidt, par ex.) la laissent en dehors de leurs recherches historiques.

Les seules esquisses d'ensemble sont les introductions placées par Seuffert<sup>1</sup> et par Kohler<sup>2</sup> en tête de leurs traités des faillites, et les premiers chapitres de l'ouvrage de Thaller, sur les *faillites en droit comparé*<sup>3</sup>. On complétera les données que ces travaux fournissent, à l'aide des trop rares monographies que nous possédons. La faillite a ses sources historiques dans les procédures romaines de la *missio in bona*, de la *venditio bonorum* et de la *distractio bonorum*. On pourra composer un tableau de la faillite romaine avec les études relatives à ces procédures<sup>4</sup> et aux questions qui s'y rattachent (compensation du *bonorum emptor*<sup>5</sup>, *magister* et *curator bonorum*<sup>6</sup>, action *tributoria*<sup>7</sup>, action Paulienne<sup>8</sup>, *cessio bonorum*<sup>9</sup>, etc.) Le système romain de la faillite s'est conservé surtout en Italie, où nous le voyons reparaitre, plus ou moins modifié par les influences germaniques, au Moyen Age. Le développement de la faillite en Italie est étudié, soit dans les histoires de la procédure d'exécution, comme celles de Briegleb<sup>10</sup> et

1. Lothar Seuffert, *Deutsches Konkursprozessrecht System, Handbuch der deutschen Rechtswissenschaft*, de Binding, IX, 3, 1899; — *Zur Geschichte und Dogmatik des deutschen Konkursrechts*, I, 1888.

2. Kohler, *Lehrbuch des Konkursrechts*, 1891. L'introduction historique de cet ouvrage est traduite en français dans les *Annales de droit commercial*, V 1891, p. 145 et suiv., 228 et suiv., et VI 1892, p. 71 et suiv., 116 et suiv. Voy. aussi le traité d'Endemann, *Das deutsche Konkursverfahren*, 1889, et von Bar dans le *Wörterbuch der Staatswissenschaften*, de Conrad 2<sup>e</sup> ed., V, p. 288 et suiv. 1900.

3. 1887.

4. Stieber, *De bonorum emptione apud veteres Romanos*, 1827; Dernburg, *Ueber die emtio bonorum*, 1850; Bethmann-Hollweg, *Der Civilprozess des gemeinen Rechts in geschichtlicher Entwicklung. Der römische Civilprozess*, II, 1865, p. 667-699; III 1866, p. 315-325; Ubbelohde, *Ueber das Verhältniss der bonorum venditio zum ordo iudiciorum*, 1890.

5. Appleton, *Compensation*, § 29 et suiv.

6. Dezenkollb, *Magister und Curator im altrömischen Concurs*, 1897.

7. Diezel, *suprà*, p. 211.

8. Schex, *Z. f. Rechtsgeschichte*, XIII (1878), p. 120 et suiv.; Seratini, *Della revoca degli atti fraudolenti compiuti dal debitore*, 1887-1889; Ubbelohde, *Comm. des livres 43-44 des Pandectes dans l'Ausführliche Erläuterung der Pandekten*, de Glück, 1889-1890.

9. Wlassak, *De Cessio bonorum*, dans *Realencyclopädie der Classischen Alterthumswissenschaft*, de Pauly-Wissowa.

10. Briegleb, *Geschichte des Executivprocesses*, 1845.

de Wach<sup>1</sup>, soit dans les histoires générales du droit, comme celle de Pertile<sup>2</sup>, soit enfin dans des travaux spéciaux, comme le chapitre consacré par Lattes à la faillite dans le droit statutaire<sup>3</sup> ou le mémoire du même auteur sur la faillite à Venise<sup>4</sup>. Une faillite retentissante du début du xiv<sup>e</sup> siècle, celle des Buonsignori, nous est connue par une série de documents, que leurs éditeurs (Jordan<sup>5</sup> et G. Arias<sup>6</sup>) n'ont malheureusement publiés qu'incomplètement. Pour les pays autres que l'Italie, l'histoire de la faillite s'ébauche à peine. On trouve en Allemagne des études d'Endemann<sup>7</sup> et de Stobbe<sup>8</sup>; en France, quelques développements d'Huvelin sur la faillite et le concordat aux foires de Champagne<sup>9</sup>, et l'*Essai historique sur la législation française des faillites et banqueroutes avant 1673*, de Guillon<sup>10</sup>. Sur le concordat les meilleures recherches sont dues à Rocco<sup>11</sup>. La banqueroute a fait l'objet de travaux d'Hoiningen et de Schmidt<sup>12</sup>. La matière aurait grand besoin d'une revision d'ensemble.

## XV

L'évolution historique des *juridictions commerciales* fournit la démonstration la plus frappante des idées que nous avons dégagées sur le processus de formation du droit commercial. Ces juridictions ont des origines nettement contractuelles. Les premières d'entre

1. Wach, *Der Arrestprozess. I Der italienische Arrestprozess*, 1868.

2. Pertile, *op. cit.*, VI, p. 878-915.

3. Lattes, *Diritto commerciale*, ch. VI, p. 308-350.

4. Lattes, *Il fallimento nel diritto comune e nella legislazione bancaria della Repubblica di Venezia*, 1880.

5. Jordan, *La faillite des Buonsignori*. *Mélanges P. Fabre*, 1902, p. 416 et suiv. Adde Müller, *Der Zusammenbruch des Welserischen Handelshauses im Jahre 1614*. *Vierteljahresschrift für Social- und Wirthschaftsgeschichte*, I (1903), p. 196-234.

6. G. Arias, *La compagnia bancaria dei Bonsignori. Documenti inediti Vaticani sui Bonsignori (Studi e documenti di storia del diritto, 1904, p. 1-73)*.

7. Endemann, *Die Entwicklung des Konkursverfahrens*. *Zeitschr. f. d. Civilprozess*, XII, p. 24 et suiv.

8. Stobbe, *Zur Geschichte des älteren deutschen Konkursprozesses*, 1888.

9. Huvelin, *Marchés et foires*, p. 486-496.

10. 1904.

11. Rocco, *Il concordato nel fallimento e prima del fallimento*, 1902.

12. Hoiningen, *Beiträge zur geschichtlichen Entwicklung des strafbaren Bankrotts*; Schmidt, *Der strafbare Bankbruch in historisch-dogmatischer Entwicklung*, 1893.

elles sont établies, soit par des statuts corporatifs (*consules* des corporations; justices municipales; *consules missi* à l'étranger), soit par des conventions d'hospitalité<sup>1</sup> (proxénies, *consules hospites*). Plus tard, lorsque le droit commercial devient droit interne, les juridictions commerciales anciennes deviennent juridictions étatiques, ou bien il se crée des juridictions étatiques indépendantes. Parfois les deux systèmes coexistent. Dans les sociétés organisées, la séparation des tribunaux de commerce et des tribunaux civils n'a plus qu'une raison d'être économique; elle peut s'effacer et, de fait, elle s'efface déjà dans certains pays.

Cette évolution n'est que très inégalement étudiée. De trois ouvrages d'ensemble qui existent, deux, ceux de Genevois et de Brouillac n'ont aucune valeur<sup>2</sup>; l'autre, celui de Morel, comporterait encore bien des rectifications et des additions<sup>3</sup>. On est obligé de se rabattre sur les études de détail<sup>4</sup>.

Il y en a de bonnes. Le livre de Silbereschmidt sur *les origines des juridictions commerciales en Allemagne*<sup>5</sup>; les travaux de Lastig, Lattes<sup>6</sup>, Bonolis<sup>7</sup> sur les juridictions commerciales italiennes<sup>8</sup>; ceux de Schaubé sur *le Consulat de la mer à Gênes et à Pise*, sur *les consules mercatorum* de Pise et sur *la proxénie au Moyen Age*<sup>9</sup> offrent des guides précieux aux chercheurs. Très

1. Osenbrüggen, *Die Gastgerichte des Mittelalters*. *Oesterreichische Vierteljahresschrift für Recht und Oecon.*, XVI (1865); Stolze, *Th.*, *Die Entstehung des Gastrechts in den deutschen Städten des Mittelalters*, 1901.

2. Genevois, *Histoire critique de la juridiction consulaire*, 1868; Brouillac, *Etude historique et critique de la juridiction consulaire*, 1898.

3. Morel, *Les juridictions commerciales au Moyen Age*, 1897.

4. Nous laissons de côté, dans l'esquisse bibliographique qui suit, les juridictions exclusivement municipales.

5. Silbereschmidt, *Die Entstehung des deutschen Handelsgerichts*, 1894.

6. Lastig, *Entwicklungswege*, p. 135 et suiv.; 332 et suiv.; Lattes, *Diritto commerciale*, p. 242 et suiv.

7. Bonolis, *La giurisdizione della mercanzia in Firenze nel secolo XIV*, 1901. Cf. Atlas, *Il fondamento economico delle fazioni Fiorentine dei Guelfi Bianchi e dei Guelfi Neri e le origini dell' ufficio della Mercanzia in Firenze* *Studi e documenti*, ... (1904), p. 121-138. Voy. aussi les Histoires de Florence, de Perrens 1877-1890 et de Davidsohn 1896. Adde, pour d'autres juridictions marchandes d'Italie, La Mantia, *Il consolato del mare e dei mercanti e capitoli vari di Messina e di Trapani*, 1897; Degli Azzo, *Perugia illustrata*, I *Il collegio della mercanzia*, 1901.

8. Cf. aussi Juridictions municipales. Pavinsky, *Zur Entstehungsgeschichte des Konsulats in den Kommunen Nord und Mittelitaliens*, 1867. Davidsohn, *Entstehung des Konsulats*. *Deutsche Zeitschr. f. Geschichtswiss.*, VI 1891, p. 22 et suiv.; *Consules und boni homines*, *ibid.*, p. 358 et suiv.; *Die Entstehung des Konsulats in Toscana*. *Histor. Vierteljahresschrift*, III (1900), p. 1-26.

9. Schaubé, *Das Konsulat des Meeres in Genua*. *Z. f. Recht*, XXXII 1886, p. 390-514 et. Bensa, *Della giurisdizione mercantile in Genova nel medio ev.* *Archiv. jurid.*, XXVII 1881, p. 281 et suiv.; — *Das Consulat des Meeres in Pisa*

inférieur aux précédents est le travail de Lafaye sur *les tribunaux de commerce français*<sup>1</sup>.

Les proxénies dans l'ancienne Grèce ont fait l'objet d'études de Tissot<sup>2</sup> et surtout de Monceaux<sup>3</sup>. Les ἐμπορικὰ δίκαια, assez importantes pour mériter les honneurs d'une monographie, ne les ont pas, que je sache, obtenus<sup>4</sup>.

Un grand nombre de juridictions commerciales du Moyen Age ou des temps modernes ont été spécialement étudiées. Parmi les juridictions maritimes, citons celles de l'amirauté française (Verdier)<sup>5</sup>; de l'amirauté anglaise (Travers Twyss)<sup>6</sup>; de l'amirauté à Hambourg (Langenbeck, Werlhof)<sup>7</sup>; de l'amirauté à Kolberg et Königsberg (Raule)<sup>8</sup>; de l'amirauté à Amsterdam et Rotterdam (Goudsmit)<sup>9</sup>, etc.; — parmi les juridictions du commerce terrestre, celles du *parloir aux bourgeois* de Paris (Picarda)<sup>10</sup>; du comte de la Hanse ou *Hansgrave* (Köhne, Lössl, Blok, Pirenne)<sup>11</sup>; des foires en général (Huvelin)<sup>12</sup>; des conservateurs des foires de Champagne

(*Forschungen* de Schmoller, VIII, 1883; — *Die pisanischen Consuls mercatorum im XII<sup>m</sup> Jahrhundert*. Z. f. Recht, XLI (1893), p. 100-126; — *La proxénie au Moyen Age*. Rev. de droit international et de législation comparée, XXVIII (1896), n° 5 (et *Proxénie im Mittelalter, Ein Beitrag zur Geschichte des Konsularwesens*. Progr. Brieg, 1899).

1. Lafaye, *Histoire des tribunaux de commerce en France*, 1883.

2. Tissot, *Des proxénies grecques*, 1861.

3. Monceaux, *Les proxénies grecques*, 1883.

4. Voy. pourtant Beauchet, *Hist. du droit privé de la république athénienne*, IV (1897), p. 87-103.

5. Verdier, *L'amirauté française, son histoire*, 1895.

6. Introduction de son édition du *Black book of admiralty* — Je ne connais aucune étude sérieuse sur les anciennes juridictions commerciales terrestres en Angleterre : rien sur le *Clerk of the market*, rien sur les *Courts of piepowder*.

7. Langenbeck, *Anmerkungen über das Hamburgische Schiff- und Seerecht*, 1724, p. 310 et suiv.; Werlhof, *De judicio admiralitatis secundum stat. Hamb.*, 1709.

8. Benj. Raule, *Deduction van een nieuwe Admiraliteyts en Commerciencollegie in Colbergen, Conigsbergen ende Mümmel*, 1680.

9. Goudsmit, *Geschiedenis van het Nederlandsche zeerecht*, I (1882), p. 381 et suiv., 407 et suiv., 435 et suiv.

10. Picarda, *Les marchands de l'eau, hanse parisienne et compagnie française*, *Bib. Ec. des Hautes-Études*, s. Histor., fasc. 134, 1901. Le tribunal de la vicomté de l'eau à Rouen n'est pas une juridiction commerciale. Beaurepaire, *La vicomté de l'eau à Rouen*, 1866. Voy. *suprà*, p. 350, 2.

11. Köhne, *Das Hansgrafenamt*, 1893. Cf. Eulenburg, dans *Zeitschr. für Sozial- und Wirthschaftsgeschichte*, 1893, p. 135 et suiv.; Köhne, *Zum Hansgrafenamt*. *Deutsche Zeitschr. für Geschichtswissenschaft*, 1893, p. 339; Lössl, *Das Regensburger Hansgrafenamt*; Blok, *Hanzzen en hanzegraven te Groningen. Handelingen. van de maatschappij der Nederl. Letterk. te Leiden*, 1895-1896; Pirenne, *Les comtes de la Hanse de Saint-Omer*. *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, 1899, p. 525-528.

12. Huvelin, *Marchés et foires*, ch. xv, p. 383-435. Pour les foires de Leipzig, Hassé, *Geschichte der Leipziger Messen*, 1885, p. 186 et suiv.; — de Beaucaire, Fassin, *Essai historique et juridique sur la foire de Beaucaire*, 1900, ch. XIII, p. 202-221.

(Bourquelot)<sup>1</sup> et des conservateurs des foires de Lyon (Fayard, Vaesen)<sup>2</sup>. Sutor s'est attaché aux origines des tribunaux de commerce à Hambourg<sup>3</sup>, Heerdegen aux origines des tribunaux de commerce à Nuremberg<sup>4</sup> et Frommer aux origines des tribunaux de commerce à Königsberg<sup>5</sup>. Des très nombreux travaux qui touchent à la juridiction des consuls à l'étranger, nous retiendrons ceux seulement qui fournissent des renseignements juridiques : l'excellent *Manuel des consuls*, de Miltitz, déjà cité ; les articles de L. de Valroger sur les *consuls de mer au Moyen Age* (simples résumés des belles études de Schaube)<sup>6</sup> ; de Bouchardon sur les *consuls au Moyen Age*<sup>7</sup> ; de Salles sur l'*institution des consulats au Moyen Age*<sup>8</sup> ; de Laigue sur l'*institution consulaire*<sup>9</sup>, de Wilken sur les *consuls de Venise à Alexandrie au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle*<sup>10</sup> ; de Lippmann sur la *juridiction consulaire en Orient*<sup>11</sup>.

Sur les juridictions corporatives en Italie, on ne négligera pas le beau livre de Solmi<sup>12</sup> ; pour celles des gildes, on se reportera aux travaux relatifs à ces gildes, et notamment, aux ouvrages classiques de Wilda, Nitzsch, Pappenheim, Hegel, Gross, Doren<sup>13</sup>, etc.

1. Bourquelot, *Étude sur les foires de Champagne*, II, p. 210 et suiv.

2. Fayard, *Étude sur les anciennes juridictions Lyonnaises*, 1867 ; Vaesen, *La juridiction commerciale à Lyon sous l'ancien régime*, 1879. Adde Breton, *La juridiction consulaire à Orléans*, 1902.

3. Sutor, *Die Errichtung des Handelsgerichts in Hamburg*, 1866.

4. Heerdegen, *Das Merkantil-, Friedens- und Schiedsgericht der Stadt Nürnberg und seine Geschichte*, 1897.

5. Frommer, *Anfänge und Entwicklung der Handelsgerichtsbarkeit in der Stadt Königsberg Untersuchungen* de Gierke, XXXVIII, 1891.

6. *Nouvelle Rev. Hist. de droit*, XV (1891), p. 36 et suiv., 193 et suiv.

7. *Revue gén. de droit*, 1900, p. 442-448.

8. Salles, *L'institution des consulats au Moyen Age, son développement chez les différents peuples*, 1898 ; — *Les origines des premiers consulats de la nation française à l'étranger*, *Rev. d'hist. diplom.*, IX (1896), p. 536 et suiv.

9. L. de Laigue, *L'institution consulaire. Son passé historique depuis l'antiquité jusqu'au commencement du premier empire* 1806. *Rev. d'hist. diplom.*, IV, p. 534 et suiv.

10. Wilken, *Ueber die Venetia-Consuln zu Alexandrien in 15. und 16. Jahrhundert*. S. d. Voy. les indications bibliographiques fournies par Boissonnade, *op. cit.*, p. 140-141.

11. Lippmann, *Die Konsularjurisdiktion im Orient. Ihre historische Entwicklung von den frühesten Zeiten bis zur Gegenwart*, 1898. Voy. aussi les nombreuses études relatives à l'histoire des capitulations.

12. Arr. Solmi, *Le associazioni in Italia avanti le origini del comune*. *Saggio di storia economica e giuridica*, 1898.

13. Wilda, *Das Gildewesen im Mittelalter*, 1831 ; Nitzsch, *Ueber die niederdeutschen Genossenschaften des 12. und 13. Jahrh.* *Monatsberichte der Berliner Akad. der Wiss.*, janvier 1879 et avril 1880 ; Pappenheim, *Die altdeutschen Schutzgilden. Ein Beitrag zur Rechtsgeschichte der germanischen Genossenschaft*, 1885 ; Hegel, *Städte und Gilden der germanischen Völker im Mittelalter*, 1891 ; Gross,

La littérature devient plus clairsemée au fur et à mesure qu'on approche de l'époque contemporaine <sup>1</sup>. Glasson a étudié *les juges et consuls des marchands* depuis l'édit de 1563 <sup>2</sup>. Il existe un mémoire du chancelier d'Aguesseau sur *les juridictions consulaires* <sup>3</sup>. Denière s'occupe de la *juridiction commerciale à Paris* <sup>4</sup>; Lyon-Caen, de *la juridiction commerciale en France et dans les principaux États* <sup>5</sup>; Franchi, de *la juridiction commerciale en Italie* <sup>6</sup>; Creizenach, de *la nature et de l'action de la juridiction commerciale* <sup>7</sup>; Silberschmidt, de *la question des juridictions marchandes et industrielles* <sup>8</sup>. Citons enfin l'étude, en partie historique, de Ferron sur *la compétence ratione personæ des tribunaux de commerce d'après le lieu de la promesse* <sup>9</sup>.

## XVI

Nous avons passé en revue les principales matières qui se rattachent au droit commercial, et dressé sommairement le bilan des études historiques qui leur sont consacrées. De pareils inventaires présentent un double inconvénient : ils ne sont jamais assez complets et ils le sont toujours trop. Celui qui vient d'être présenté est certes bien loin d'être complet. Malgré tout le soin qu'on peut mettre à l'établissement de semblables listes, on ne peut jamais se flatter de n'avoir pas omis sur une matière donnée, non seulement certains travaux de détail, mais même des travaux essentiels <sup>10</sup>.

*The gild merchant*, 1890; Doren, *Untersuchungen zur Geschichte der Kaufmannsgilden des Mittelalters*, 1893.

1. Cf. Fardis, *Des tribunaux de commerce en Russie. Ann. dr. comm.*, XII (1899), p. 77-81.

2. *Nouv. Rev. Hist. de droit*, XXI (1897), p. 1 et suiv.

3. *Œuvres complètes du chancelier d'Aguesseau*, éd. Pardessus, IX (1819), p. 511-524.

4. 1872.

5. *Annales de l'École des sciences politiques*, 1886.

6. Franchi, *Sulla giurisdizione mercantile in Italia. Arch. giur.*, XXXVI, fasc. 1 et 2.

7. Creizenach, *Das Wesen und Wirken der Handelsgerichte und ihre Kompetenz. Z. f. Hrecht. Beilageheft*, IV (1861).

8. Silberschmidt, *Zur Frage der kaufmännischen Gewerbegerichte. Z. f. Hrecht*, XLVII (1898), p. 284-293.

9. Extrait de la *Revue critique de législation et de jurisprudence*, 1901.

10. Un certain nombre d'articles et de livres ont paru pendant l'impression du présent travail. Signalons surtout une importante étude de Kohler sur les *traités de commerce entre Gènes et Narbonne* (Kohler, *Handelsverträge zwischen Genua und*

Toutefois ce danger n'est pas le plus grave : on peut craindre surtout d'induire en erreur le lecteur par l'accumulation de titres qui promettent plus qu'ils ne tiennent. Certaines étiquettes trompent sur la qualité de la marchandise. Si la moitié des ouvrages énumérés ci-dessus étaient au-dessus du médiocre, on pourrait dire que l'histoire du droit commercial est faite. Or elle s'ébauche à peine, et aucun résultat définitif n'est dégagé, sauf sur quelques points de l'histoire des sociétés, des assurances, et des effets de commerce. Ce qui rend tant de travaux inutiles ou mauvais, c'est que les uns émanent d'historiens sans culture juridique, les autres de juristes sans culture historique. Les futurs chercheurs doivent se pénétrer de l'idée, qu'ils ne pourront réussir qu'à condition de réunir les deux cultures historique et juridique; mais, à ce prix, ils auront chance de faire œuvre intéressante et neuve. Si la présente esquisse peut les guider dans leurs premières recherches, elle n'aura pas été tout à fait inutile.

P. HUVELIN.

*Narbonne im 12 und 13 Jahrhundert. Festg. der juristischen Gesellschaft zu Berlin für R. Koch, 1903, p. 275-292, et le 5<sup>e</sup> et dernier fascicule du Manuel d'histoire du droit français de Brissaud, qui, comme on pouvait le prévoir supra, p. 330, consacre quelques développements aux institutions commerciales. Voyez par exemple les p. 1422-1428 (prêt à intérêt : 1437-1440 titres au porteur et à ordre ; 1440-1442 lettre de change); 1454-1458 sociétés civiles et commerciales).*

## NOTES, QUESTIONS ET DISCUSSIONS

---

### LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE MODERNE

(1901-1904)

En 1901, la *Revue de Synthèse historique* a annoncé (tome I<sup>er</sup>, p. 106) la fondation de la Société d'histoire moderne, et depuis, elle a été amenée à plusieurs reprises à parler de ses travaux. Il m'a semblé qu'il y avait quelque intérêt à grouper, en les complétant, les indications déjà fournies, et à les présenter sous forme de tableau d'ensemble aux lecteurs de la *Revue*. J'en trouve l'occasion et le moyen dans un fascicule qui vient d'être distribué aux membres de la Société par les soins de son bureau, et qui contient le bilan de son activité pendant ses trois premières années d'existence <sup>1</sup>.

\* \* \*

La fondation de la Société d'histoire moderne a résulté de l'idée nouvelle <sup>2</sup> de grouper, pour contribuer au progrès des études critiques d'histoire moderne, « les travailleurs avant tout préoccupés de recherches scientifiques et résolus à écarter toute explication qui ne serait pas exclu-

1. *Société d'Histoire moderne. Statuts, Liste des membres, Communications, Publications*. Paris, avril 1904, in-8, 49 p.

2 La Société d'Histoire de la Révolution française, fondée en 1881, et la Société d'Histoire de la Révolution de 1848, fondée cette année même, ont, par destination, une couleur politique; des hommes politiques figurent dans leur bureau. La Société d'Histoire contemporaine est catholique; la Société d'Histoire diplomatique et la Société des Études historiques s'occupent presque exclusivement d'histoire moderne: la première est beaucoup plus une société de diplomates qu'une société d'historiens; la seconde est une académie de province siégeant à Paris. Seule la Société d'Histoire littéraire de la France pourrait, dans une certaine mesure, offrir un point de comparaison.

L'originalité de la Société d'Histoire moderne réside aussi, je le rappelle, dans son organisation intérieure: pas de « comité directeur », ni bureau annuel, un « comité de présentation » qui examine les candidatures, une « commission d'études » qui prépare des rapports.

sivement scientifique et rationnelle » (art. 1<sup>er</sup> des statuts). En raison de cette conception, la Société devait se recruter : 1<sup>o</sup> parmi les historiens qualifiés par leurs titres et leurs travaux, ce qui revient à dire parmi les « professionnels » ; 2<sup>o</sup> parmi ces derniers, elle ne devait faire appel qu'à ceux qui se réclamaient du rationalisme. Se trouvaient donc exclus, en principe, les « amateurs », les hommes politiques, les non-rationalistes. Le champ se trouvait ainsi assez restreint, et l'accroissement numérique de la Société s'en fût très probablement ressenti si l'ampleur de son programme (des guerres d'Italie à nos jours, et l'histoire intégrale, histoire littéraire et histoire de l'art comprises) ne lui eût permis de se procurer, dans le personnel de chaque spécialité, un contingent suffisant. Néanmoins, il n'y a pas à prévoir que le nombre des membres de la Société, qui est actuellement de 139, soit jamais très élevé. Nous verrons d'ailleurs tout à l'heure qu'étant donnée la méthode d'action de la Société, cette question n'a pas, pour son avenir, une importance capitale. L'augmentation systématique du nombre des membres n'étant pas indispensable et pouvant même avoir, en diminuant l'homogénéité, de sérieux inconvénients, il y a tendance dans la Société à attendre les candidatures plutôt qu'à les faire naître.

Sur les 139 membres actuels, 86 sont professeurs dans les Universités ou professeurs d'enseignement secondaire, et, parmi les 73 autres, il n'en est pour ainsi dire pas qui ne ressortissent, d'une manière ou d'une autre, au Ministère de l'Instruction publique. C'est dire que l'article 1<sup>er</sup> des statuts a été exactement appliqué et que rien n'a été fait pour attirer dans la Société les historiens-publicistes, fournisseurs ordinaires des journaux et des revues à grand tirage. Les hommes politiques n'ont pas été sollicités davantage ; s'il en figure quelqu'un sur la liste des membres, c'est au titre, incontestable, d'historien. Il n'y en a aucun dans le bureau, ni dans les commissions de la Société. Celle-ci, dès sa naissance, a joui d'une heureuse réputation d'exclusivisme, qu'ont accrue quelques exécutions de mauvais livres. Ses exigences en matière de méthode et la juste sévérité de ses arrêts étaient de nature à rebuter amateurs et journalistes : aussi les candidatures de cet ordre ne se sont-elles pour ainsi dire pas produites.

Sur le second point, unité de tendance intellectuelle, l'accord était plus difficile ; il était même impossible qu'il fût complet. C'est une vérité banale que la communauté d'aspirations rationalistes n'entraîne pas identité d'idées politiques et sociales. De plus, entre les rationalistes et leurs adversaires, s'interpose actuellement une catégorie, d'ailleurs peu nombreuse, d'historiens dont les sympathies sentimentales et les attaches sont à droite, mais rompus à la pratique de la méthode, bien informés et sachant travailler. En présence de cette complexité, quel critérium adopter ? Quel minimum de garanties, et comment définies, exiger ? On ne sera pas étonné d'apprendre que dans certains cas la question ait pu se poser et être vivement discutée. Comme dans toute assemblée, il s'est formé, dans la Société d'histoire moderne, une gauche, et, sinon une droite, un centre ; et l'une et l'autre fractions ont fait successivement triompher leur

manière de voir. Présentement, la majorité semble appartenir à ceux qui veulent entrebâiller le plus largement la porte, et prendraient volontiers comme règle de conduite ces paroles prononcées, au cours de sa présidence, par M. H. Lemonnier : « Abstraction faite des questions de personnes, les seules candidatures qui doivent être écartées en principe sont celles d'historiens qui auraient manqué, dans leurs travaux, aux règles de la méthode et de la probité scientifiques, ou qui, adversaires déclarés des idées modernes, les auraient publiquement combattues, et par des actes. » — La divergence ne saurait d'ailleurs avoir rien de fondamental ; elle ne se manifeste que dans tel ou tel cas particulier, à propos de tel ou tel. La doctrine est au fond la même, et il est certain que la Société restera ce que ses fondateurs ont voulu qu'elle fût : nettement et strictement rationaliste.

Les séances mensuelles, qui, aux termes des statuts, sont la fonction essentielle de la Société, ont eu lieu régulièrement. Le nombre des membres présents a été naturellement très variable, mais toujours suffisant pour que les communications pussent donner lieu à un échange d'observations. Ces communications, dont la brochure précitée nous fournit la liste, se sont élevées, d'octobre 1901 à mai 1904, au chiffre de 34. On peut les diviser en quatre catégories : 1<sup>o</sup> Lectures de mémoires originaux sur un point d'histoire : il y en a eu 7 ; M. E. Bourgeois a présenté un tableau de la Cour de France en 1714 et 1715 d'après les papiers inédits du prince de Cellamare ; M. A. Debidour a exposé l'intrigue orléaniste en Grèce de 1824 à 1826, M. Ferdinand-Dreyfus, l'organisation et le rôle de l'Association de bienfaisance judiciaire (1789-1791), M. H. Hauser l'importance des cahiers des Etats-généraux de 1614 au point de vue économique ; M. G. Lanson a montré comment avait été formé un projet de nommer Chateaubriand historiographe du Roi en 1825 ; M. A. Lefranc a traité du « mythe des lanternes » dans Rabelais ; M. G. Pagès de la méthode de travail de Colbert de Croissy, le diplomate. — 2<sup>o</sup> Communications à caractère d'information : nous relevons, de M. H. Hauser, une note sur les archives des greffes et la difficulté d'y accéder, de M. A. Uhry, une note sur les prêts à long terme dans quelques bibliothèques. — 3<sup>o</sup> Comptes-rendus critiques : M. Bonet-Maury a fait celui du livre de M. Borgeaud sur l'*Académie de Calvin (1559-1784)* ; M. E. Kahn celui des livres de M. Funck-Brentano sur l'*Affaire du Collier et la mort de la Reine* ; M. P. Mantoux celui des volumes de Bodley sur la *France en 1889* et de Thorold Rogers sur l'histoire des prix ; MM. R. Guyot et G. Muret celui du tome V de l'ouvrage de M. A. Sorel sur l'*Europe et la Révolution française* ; M. P. Caron celui des *Etudes napoléoniennes* de M. F. Masson. Il faut mettre aussi dans cette catégorie la critique, développée par M. A. Aulard, du recueil intitulé : *les Archives parlementaires*, et l'étude de M. Brette sur la publication des cahiers de 1789 dans le même recueil. — 4<sup>o</sup> Viennent enfin les communications relatives à la méthode et à l'organisation du travail historique : communications et rapports de M. Simiand sur la méthode historique et les sciences sociales, d'après les travaux récents de M. Seignobos et de M. Lacombe ; de M. R

Kœchlin sur l'art bourguignon et la méthode archéologique ; de M. P. Mantoux sur l'emploi des documents statistiques dans l'étude de l'histoire économique avant 1789 ; de MM. G. Bloch, P. Caron, H. Prentout sur l'organisation du travail d'histoire moderne en province ; de MM. G. Brière et H. Lemonnier sur la recherche, la centralisation et le classement des documents photographiques sur l'histoire de l'art ; de M. P. Caron sur l'état, en 1902, des études d'histoire militaire ; de M. G. Renard sur l'organisation de l'étude scientifique de l'histoire de la deuxième République ; de M. G. Lanson sur les travaux à entreprendre dans le domaine de l'histoire littéraire de la France depuis la Renaissance. Communications de M. A. Cans sur les registres d'expédition du secrétariat d'État de la Maison du Roi aux Archives nationales, de M. A. Mathiez sur les comptes décennaires des autorités du Gouvernement révolutionnaire et des commissaires du Directoire, de M. Ch. Schmidt sur les sources de l'histoire d'un département aux Archives nationales et sur le fond de la police générale, dans le même dépôt, de M. M. Tourneux sur les sources biographiques imprimées (répertoires généraux, mémoires et documents individuels divers) de la période révolutionnaire à Paris. A mentionner, pour terminer, une communication de M. F. Lot, sous forme d'étude statistique, sur l'enseignement de l'histoire et de l'histoire de l'art dans les Universités d'Allemagne et de France<sup>1</sup>.

Les communications de cette dernière catégorie ont été les plus nombreuses : 20 sur un total de 34, et la plupart ont donné lieu à des discussions qui ont parfois occupé une séance entière. C'est en pleine connaissance de cause qu'elles ont été ainsi multipliées : elles ont, sinon plus d'intérêt, du moins plus de « vie » que les autres, et en tout cas plus d'utilité immédiate. Or, contribuer à fixer la méthode dans ses principes ; en vulgariser l'emploi ; dresser le plan général de la vaste enquête à accomplir ; s'efforcer d'assurer une bonne direction du travail, de donner aux travailleurs le sentiment de la solidarité qui doit les unir, et de les amener à la pratiquer ; faciliter les recherches en faisant connaître la matière, manuscrite ou imprimée, sur laquelle elles doivent porter : telle est la partie de sa tâche que la Société d'histoire moderne s'est, avant tout, préoccupée d'exécuter, et M. E. Bourgeois le constatait, dès novembre 1902, lorsqu'il disait en quittant la présidence : « Cette première année a été une année d'essai dans laquelle il importait de fixer la direction d'esprit et de travail la plus conforme au dessein qui nous avait réunis. Votre principal souci m'a paru être de constituer d'abord une organisation méthodique des études d'histoire moderne. » Ainsi, la question de l'organisation des études d'histoire moderne en province et de l'utilisation des forces vives perdues chaque année, par ignorance, à des besognes inutiles ou mal choisies, n'est pas revenue moins de cinq fois sur le tapis ; elle a été en 1902 l'objet d'un rapport étendu, et la commis-

1. A la suite de la communication de M. Lot, une commission a été élue pour étudier comparativement l'enseignement de l'histoire en France et à l'étranger et formuler des conclusions.

sion d'études de la Société termine actuellement l'élaboration d'une instruction destinée à faciliter les travaux d'histoire moderne en province, avec des conseils pratiques et l'indication de sujets à traiter, qui sera imprimée et largement répandue.

Ce n'est pas tout. Aux conseils de doctrine, aux indications pratiques, la Société a joint des démarches positives. C'est ainsi que, conformément aux conclusions du rapport dont il vient d'être parlé sur les études locales d'histoire moderne, son bureau a été présenter au directeur de l'Enseignement supérieur, au Ministère de l'Instruction publique, le double vœu que la Bibliothèque dite des Sociétés savantes, installée dans les bâtiments de la Bibliothèque nationale, fût réorganisée, et que le prêt des doubles de la même Bibliothèque fût institué. Quelque temps après, son président intercédait, conjointement avec le président de la Société d'histoire de la Révolution française, auprès des présidents du Sénat et de la Chambre, pour que le plan et le mode de publication des *Archives parlementaires* fussent améliorés. Les graves obstacles mis à la communication aux travailleurs des documents conservés dans les archives des greffes et des tribunaux avaient été signalés en séance : une lettre a été adressée à ce sujet au Ministre de la Justice. Tout récemment, le dépôt à la Chambre des Députés d'un projet de loi tendant à la réorganisation des archives a ramené l'attention sur cette question, déjà discutée à plusieurs reprises au sein de la Société d'histoire moderne : sa commission d'études a été chargée de l'étudier à nouveau et de présenter un rapport dont les conclusions, après discussion, seront transmises à qui de droit.

La préoccupation essentielle des fondateurs de la Société étant de constituer un centre de discussions et d'informations, les statuts rédigés en 1901 n'avaient prévu que d'une manière assez vague, et en quelque sorte secondaire, la possibilité de publications. Bientôt naquit le désir et se présenta l'occasion d'en entreprendre. Pour plusieurs raisons de principe et d'opportunité, il ne pouvait être question de fonder une revue. Fidèle à la mission d'organisation qu'elle s'est assignée, la Société s'est attachée à fournir aux historiens les instruments de travail qui, pour l'époque moderne, sont encore si peu nombreux. C'est ainsi que, successivement, elle a confié au signataire de cet article la rédaction d'une *Bibliographie de l'histoire de France de 1789 à nos jours*, dont le premier volume pourra paraître, l'auteur l'espère, en 1905 ; qu'elle a pris sous son patronage le *Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France*, publié depuis 1898, par G. Brière, P. Caron et H. Maïstre ; qu'elle s'est associée à la création d'une *Bibliothèque d'histoire moderne* conçue sur le type des recueils allemands de « Beiträge », ou « Sammlungen » et qui facilitera la mise au jour des textes et des travaux critiques ; c'est ainsi, enfin, qu'elle vient de décider la publication, de compte à demi avec ses éditeurs ordinaires, d'une série de brochures à bon marché contenant, sous la forme pratique de listes et de tableaux, ces renseignements variés sur l'organisation politique, administrative et sociale etc., de la France depuis 1789, aujourd'hui

dispersés ou qui ne se trouvent partiellement rassemblés que dans des recueils très coûteux.

Le système employé pour rendre possible ces diverses publications mérite d'être signalé. Comme nous l'avons dit, les ressources de la Société sont modiques et ne lui auraient permis en aucun cas d'assurer, avec tous ses risques pécuniaires, une entreprise de librairie aussi grosse par exemple que l'édition de la *Bibliographie*. Pour celle-ci et pour le *Répertoire*, elle s'est bornée à servir d'intermédiaire : elle a pu procurer, pour l'un et pour l'autre, une souscription ministérielle suffisante. Pour la *Bibliothèque* elle a donné, en même temps que son patronage, une subvention renouvelable. Elle a pu ainsi remédier à la faiblesse de ses moyens et se mettre en mesure de contribuer matériellement aux progrès de la science historique.

Aujourd'hui, après les tâtonnements inévitables du début, elle a la conscience nette de la besogne qui lui incombe et du genre d'action qui doit lui être propre. Elle gardera son originalité de groupement purement scientifique. Sans jamais tomber dans les questions de personnes, elle continuera à être sévère à la mauvaise foi, au mépris ou à l'ignorance de la méthode. Elle s'efforcera de développer les relations entre historiens français et historiens étrangers, et de ménager ainsi la possibilité de ces enquêtes internationales dont, pour une foule de sujets, on peut attendre des résultats si féconds. Elle s'appliquera à créer toujours plus de solidarité entre les travailleurs, à accroître le nombre et la valeur de leurs moyens d'information et de recherche. Si jamais des libéralités le lui permettent, elle subventionnera des travaux ; elle ne décernera pas de prix annuels : elle confiera des missions scientifiques. Sa tâche est lourde, et le succès ne peut venir que lentement : ce qu'elle a déjà fait, en trois ans d'existence, lui donne confiance dans l'avenir.



En terminant, j'exprimerai un vœu. J'ai eu l'occasion, au début de cet article, de prononcer les noms de la Société d'histoire de la Révolution française et de la Société d'histoire de la Révolution de 1848. Bien qu'il y ait entre elles et la Société d'histoire moderne des différences de conception et d'organisation assez sensibles, toutes trois ont d'étroites affinités : même tendance rationaliste, même attachement à la méthode, et, en fait, pour une large part communauté de personnel<sup>1</sup>. Pourquoi ne consacraient-elles pas leur union, qui s'est déjà affirmée en plusieurs circonstances, en se fédérant ? La Fédération, qui assure les bienfaits de l'association sans supprimer les avantages de l'indépendance, est à l'ordre du jour ; actuellement les Sociétés de tout ordre ainsi groupées se comptent par milliers. C'est un mouvement fécond dans lequel ont déjà commencé à entrer, hors de France, les Sociétés scientifiques : depuis douze

1. De nombreux historiens sont membres des trois Sociétés.

ans déjà, les cinq principales Académies de Prusse, d'Autriche, de Bavière, de Saxe et de Hanovre ont formé un *cartell* pour des entreprises communes. Je pourrais invoquer aussi la création, qui est d'hier, de l'« Association internationale des Académies ». Il est évident qu'une fédération des Sociétés d'histoire moderne jouirait en France, par exemple pour certaines démarches d'utilité scientifique, et vis-à-vis des cercles savants de l'étranger, d'une autorité à laquelle ne saurait prétendre chacune d'elles isolément et que ne peut leur procurer un rapprochement temporaire. Comment serait organisée cette Fédération? La question serait facile à résoudre, une fois le principe adopté : la Fédération serait fondée sur le respect absolu, naturellement, de l'autonomie de chaque Société ; son existence se traduirait par l'établissement de relations régulières entre les bureaux, par la tenue d'une Assemblée générale fédérative annuelle ; la présidence appartiendrait à tour de rôle à chacun des trois bureaux. Comme bénéficiaire d'une pareille entente, je vois notamment ceci : il n'est pas d'historien qui ne soit périodiquement amené à regretter, à Paris, l'absence d'une salle de lecture où pourraient être commodément consultées les revues et où l'on trouverait des livres. Depuis la disparition du « Cercle Saint-Simon », il n'existe plus rien de tel. La Fédération des Sociétés d'histoire moderne ne pourrait-elle combler cette lacune? A ma connaissance, deux d'entre elles au moins, la Société d'histoire moderne et la Société d'histoire de la Révolution de 1848, se constitueraient, si leurs ressources le leur permettaient, une bibliothèque : là encore, l'union peut faire la force. C'est une question d'arrangement à débattre, de devis à étudier. J'en laisse le soin à qui de droit.

J'ai émis une idée : je souhaite qu'elle fasse son chemin. Et je crois qu'elle peut le faire, car elle est, comme on dit, dans l'air. L'établissement de la Fédération rêvée assurerait aux trois Sociétés contractantes une cohésion, une force d'action pratique autrement impossibles. Moralement, son importance n'apparaît pas moins grande : ce serait une manifestation décisive, dans le groupe des historiens rationalistes, de cet esprit de solidarité, indispensable au progrès de la science, qu'il faut propager par le conseil et, mieux encore, par l'exemple.

PIERRE CARON.

---

#### UN DÉBAT ENTRE SOCIOLOGUES ET HISTORIENS AUX ÉTATS-UNIS.

Le dix-neuvième Congrès de l'Association Historique américaine a eu lieu, à la Nouvelle-Orléans, les 29, 30 et 31 décembre 1903<sup>1</sup>. Le dernier numéro (avril 1904) de l'*American Historical Review* en donne un compte rendu dont nous détachons les pages suivantes :

« Dans la dernière séance, où l'Association Historique était réunie à

1. Voir le compte rendu du précédent Congrès dans la *Revue*, numéro de juin 1903.

l'Association Économique, la discussion eut pour thème les relations de la sociologie avec l'histoire et la science économique. Il y eut beaucoup d'exposés sérieux, de déclarations importantes, et un échange de récriminations courtoises. Le débat ne fut pas sans intérêt, mais, au point de vue des convictions, le résultat fut négligeable.

Les sociologues se plaignaient que l'histoire ne fût pas scientifique, pour ne pas dire qu'elle fût dépourvue de signification. Les historiens répliquaient que les faits sont les faits, même si on n'en tire pas de véritables généralisations, et ils dénonçaient cette idée moderne — que le savoir n'est pas le savoir s'il n'est pas obtenu, classifié et étiqueté selon les exigences de ceux qui étudient la science physique. Les sociologues, insinuaient les historiens, peuvent tirer toutes les conclusions qu'ils veulent et torturer les faits pour les mettre d'accord avec les hypothèses qu'ils préfèrent, mais ils ne doivent pas se leurrer de l'idée que leur œuvre soit historique.

Le débat fut ouvert par un rapport du professeur F.-H. Giddings de Columbia. Il dit qu'il concevait la sociologie comme l'étude des formes générales des phénomènes sociaux et des causes générales qui agissent dans la société ; tandis que la statistique, l'histoire et l'ethnographie sont l'étude concrète des relations sociales et des événements dans le présent, dans le passé historique et dans l'évolution de l'humanité antérieure au début de l'histoire proprement dite. Il développa avec une certaine ampleur sa conception de la sociologie comme théorie de la causalité sociale. Les philosophies de l'histoire qui ont un caractère métaphysique, il les mit de côté comme étant pratiquement sans valeur ; et les théories matérialistes, comme celles de Montesquieu et de Buckle, qui essayent d'expliquer les changements sociaux en fonction de l'action directe du milieu physique sur l'esprit humain, il les considéra également comme inadéquates. La clef véritable, pour l'explication de l'évolution sociale, se trouve dans les caractères du milieu physique qui déterminent la composition ethnique et psychologique d'une population à travers les processus de migration, émigration et immigration comprises. Pour conclure, le rapporteur appelait l'attention sur quelques-uns des rapports de cette composition d'un peuple avec les possibilités de libéralisme et de démocratie au point de vue de l'organisation sociale.

Le professeur Albion W. Small, de l'Université de Chicago, appuie le professeur Giddings. Il soutient que les historiens ont beau se réjouir d'être entrés dans une nouvelle ère, ils n'ont pas encore trouvé le point de vue social. Ils dépensent tout leur temps à recenser des détails sans intérêt et sans utilité relatifs à des gens sans importance, à développer leur habileté technique pour la découverte d'objets insignifiants, à tant étudier comment il faut faire des recherches qu'ils ont perdu de vue ce qui est digne de recherche.

Le professeur Charles H. Cooley, de l'Université de Michigan, discute le rapport et dit qu'il y a trois conceptions de l'histoire, en ce qui concerne la causalité, à savoir la matérialiste, l'idéaliste et l'organique : de ces trois conceptions, la dernière est la bonne, et le rapporteur ne l'a pas mis suffisamment en évidence.

Le professeur George L. Burr, de Cornell, fait une critique tout à fait intéressante des déclarations du professeur Giddings. Il soutient que, si le professeur Giddings adresse des reproches à l'histoire, c'est parce qu'il lui attribue un but qui n'a jamais été le sien. L'objet de l'histoire a été, réellement, non pas la généralisation, mais la vie et les actes d'individualités — hommes individuels, peuples individuels, États individuels, civilisations individuelles ; sa méthode a été, non biologique, mais biographique : son but principal, quelque obscurci qu'il soit maintenant et précisé par les préoccupations théologiques ou sociologiques des historiens, a toujours été, selon la simple phrase de Ranke, d'apprendre et de dire *wie es eigentlich gewesen ist*. Il est possible que l'histoire ne soit pas scientifique. Il n'y a pas que les sciences qui aient droit à posséder un nom et un domaine. Si l'histoire n'est pas la science de la société, elle est davantage : elle est société, elle est voyage, connaissance expérience, vie.

Le professeur Willis M. West, de l'Université de Minnesota, dans ses remarques sur le rapport, fait observer la facilité avec laquelle les sociologues se prêtent à tisser des toiles d'araignée là où les historiens s'y refusent. L'historien, en contact intime avec les faits complexes, nie la possibilité d'envelopper la vie sociale dans une formule. Le sociologue, avec une louable confiance, déclare : « Apportez-moi vos faits et je vous expliquerai ce qu'ils signifient. » Dans la mesure où l'histoire peut être expliquée, l'historien entend l'expliquer lui-même ; et il se sent aussi compétent pour cela que n'importe qui peut l'être — surtout sans l'avoir étudiée.

Les remarques du professeur Emerton, de Harvard, sont, pour le fond, d'accord avec les arguments des autres historiens. « Je ne puis m'empêcher de penser, dit-il pour conclure, que sous le nom séduisant de sociologie nous retrouvons, une fois encore, le fantôme de notre ancienne ennemie, la philosophie de l'histoire. Je suis loin de nier qu'il y ait là une grande variété de faits humains qui puissent, avec beaucoup de profit, à notre époque, être étudiés en eux-mêmes et dans leurs rapports multiples. Et dans la mesure où c'est l'œuvre des sociologues de recueillir et d'arranger ces faits d'une façon pratique, cela vaut la peine d'enrichir notre vocabulaire de ce nouveau terme de classification. Mais si la sociologie use ses forces à élaborer des plans de philosophie pour expliquer le passé et, à un degré toujours si faible, pour prédire l'avenir, dans ce cas, plus tôt elle se résoudra en ses parties constituantes et sera exclue des programmes de nos institutions scientifiques, mieux cela vaudra. »

Le docteur Lester F. Ward, de Smithsonian Institution, dit que la différence entre la sociologie et l'histoire consiste en ce que la sociologie est de la science, tandis que l'histoire n'en est pas. La sociologie repose sur un enchaînement causal, l'histoire sur une suite de faits. « L'histoire, déclare-t-il, est une occupation agréable et un aimable passe-temps. »

Il est intéressant de voir se reproduire — publiquement et contradicto-

toirement — aux États-Unis un débat dont le sujet est familier aux lecteurs de cette *Revue*. On se rappelle la polémique qui, dans nos premiers numéros (1 à 4), mit aux prises M. Lacombe et M. Xénopol. Le 3 janvier 1903, à la Société d'Histoire moderne, M. Simiand fit une communication intitulée *Méthode Historique et Science Sociale*, qui souleva une vive discussion<sup>1</sup>, et qu'il développa ici même (numéros de février et avril 1903) : il faisait cause commune — à considérer les choses en gros — avec M. Lacombe et s'en prenait surtout à MM. Seignobos et Hauser. M. Mantoux (numéro d'octobre 1903), en un article intitulé *Histoire et Sociologie*, a défendu ici les historiens, dans un esprit d'ailleurs très large. Le même thème a été repris, cette année, à l'École des Hautes Études Sociales, dans deux conférences, l'une de M. Seignobos, l'autre de M. Bouglé, sur les *Rapports de la Sociologie avec l'Histoire*<sup>2</sup>.

C'est le même débat, avec des nuances assez importantes, qui a été provoqué par les théories de Lamprecht, dont les tendances — mais les tendances seulement — sont sociologiques, et par celles de Rickert, qui représente en logique le point de vue du pur historien<sup>3</sup>.

Le 17 avril 1903, à Heidelberg, à la septième réunion des historiens allemands, M. Friedrich Gottl a fait une communication, *Ueber die Grenzen der Geschichte*, qui a amené une vive réplique de Lamprecht. Cette communication a été reprise dans un volume récemment paru et dont nous parlerons : elle procède de la même inspiration que l'étude de Eduard Meyer, *Zur Theorie und Methodik der Geschichte*, dont nous avons rendu compte (juin 1903).

Le même débat, toujours avec des variantes, s'est produit en Italie — comme on l'a vu dans l'article de Croce sur *les études relatives à la Théorie de l'histoire, en Italie, durant les quinze dernières années* (décembre 1902). Croce qui, dans ces discussions, a joué un rôle capital, fait ressortir lui-même le caractère nettement *antisociologique* de sa conception de l'histoire.

Nous disions à la suite de la communication de M. Simiand<sup>4</sup> : « L'historien est surtout préoccupé de l'individuel, de l'accidentel ; le sociologue s'intéresse surtout à l'institutionnel, pour employer l'expression de M. Lacombe. Le tort de l'historien est de nier, de trop réduire ou de réserver pour plus tard le sociologique, celui du sociologue est de croire l'historique insignifiant. De la viennent les malentendus. D'ailleurs, beaucoup de ceux qui étudient les faits humains ne se demandent pas à quoi peut servir cette étude : de la viennent en partie les incertitudes et les contradictions sur les éléments que la recherche doit recueillir... Ceux qui s'occupent plutôt de l'accidentel, de l'individuel, ce sont surtout — en

1. Voir le *Bulletin* de janvier.

2. Voir la *Revue internationale de Sociologie* de mars 1904.

3. Voir l'article de Lamprecht dans notre premier numéro, et la Bibliographie des ouvrages polémiques relatifs à Lamprecht qui se trouve dans les numéros de décembre 1901 et février 1902 et, en appendice, dans notre *Répertoire méthodique pour la Synthèse historique*, 1903. Voir, d'autre part, l'article de Rickert, avril 1901, et les articles — en sens différent — de Lacombe et de Xénopol sur Rickert, août 1901 et juin 1902.

4. *Bulletin* de la Société d'Histoire moderne, n° 12.

vertu de la nature même des choses — les historiens de l'époque contemporaine et les historiens de l'art, de la littérature, des phénomènes intellectuels; au contraire, ceux-là s'occupent plutôt de l'institutionnel et font presque nécessairement de la sociologie qui étudient les phénomènes économiques ou encore l'histoire primitive. Ce qui fait le caractère propre de l'histoire primitive, c'est que l'individuel n'y apparaît pas, non plus que l'accidentel; seule l'étude du groupe, de la tribu y est possible. » Nous avons souvent indiqué comment le débat peut être tranché du point de vue de la synthèse historique<sup>1</sup>. Nous aurons prochainement l'occasion d'insister sur cette question.

H. B.

---

#### L'ESPAGNE ET LE PROJET DE « BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE INTERNATIONALE ».

Le Congrès historique international de Rome, de 1903, a émis le vœu qu'une commission se chargeât des études préparatoires nécessaires à l'élaboration d'une Bibliographie historique internationale des ouvrages anciens et nouveaux. M. Rafael Altamira, qui fait autorité en matière d'érudition historique, a été tout naturellement choisi pour représenter l'Espagne dans cette commission. Aussi vient-il de publier, dans la *Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos* de février-mars 1904, un article où il indique les principes préconisés au Congrès de Rome en vue de cette grande entreprise. Le type proposé serait l'Annuaire bibliographique de l'histoire d'Italie de Crivellucci.

M. Altamira désirerait, avec raison, qu'une brève indication critique accompagnât chaque mention d'ouvrage ou d'article. Ceci pour les publications nouvelles. Pour le passé il s'agirait d'abord, ou de dresser une liste des bibliographies historiques déjà existantes, ou de relever et de réunir en les rédigeant d'après un modèle uniforme, toutes les notices bibliographiques contenues dans certains ouvrages spéciaux ou dans certaines revues.

Cet exposé de principes est soumis par M. Altamira à l'examen des archivistes et bibliothécaires d'Espagne. Il leur demande à la fois leurs observations et leur concours. Nous croyons qu'il trouvera parmi les rédacteurs habituels de la *Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos*, qui publient depuis plusieurs années des travaux bibliographiques appréciés, des collaborateurs très zélés et déjà entraînés.

H. L.

1. Voir notamment les nos 1, 12, 17, 21.

---

M. Gréard figurait dans la liste primitive de nos collaborateurs. Il nous avait souvent donné l'espoir que cette collaboration deviendrait quelque jour effective. Mais c'est une façon de collaborer à une œuvre que de l'encourager, que de la suivre sympathiquement, que de contribuer à la faire connaître. Et c'est pourquoi nous tenons à exprimer ici notre respect reconnaissant pour la mémoire de cet homme éminent, qui a rendu de si grands services à l'Université et qui, longtemps absorbé par l'importance de ses fonctions, accablé — même dans la retraite — de tâches multiples, s'est toujours intéressé cependant, avec une réelle largeur d'esprit, au mouvement des idées scientifiques.



Il s'est fondé à Paris, le 14 janvier 1904, une Société française de Fouilles Archéologiques qui a pour but : A. D'entreprendre et d'encourager, par ses subventions, des explorations et des fouilles archéologiques en France, dans ses Colonies et Pays de protectorat, et à l'étranger. — B. De faire connaître, par des expositions et des publications, les objets recueillis dans les fouilles subventionnées par la Société ou provenant d'acquisitions, dons ou échanges. — C. D'enrichir les musées français en leur attribuant ces objets.

Cette Société a pour président M. E. Babelon, de l'Institut, pour secrétaire général M. Soldi Colbert, pour secrétaire adjoint M. E. Leroux, rue Bonaparte, 28. Elle publie un *Bulletin* (librairie Leroux) dont nous avons reçu le premier fascicule : nous y remarquons d'intéressantes *notes sur les Sociétés étrangères de fouilles archéologiques* (pp. 31-44).



Nous avons reçu le 1<sup>er</sup> numéro (mars-avril) de *La Révolution de 1848*, Bulletin de la Société d'Histoire de la Révolution de 1848. Nous signalons particulièrement l'article de M. Georges Renard intitulé *Coup d'œil sur nos travaux futurs* (pp. 14-21) : c'est une sorte de revue générale, tout à fait suggestive, des questions à traiter dans ce domaine. «...Tout en étant convaincu que l'analyse est simplement un moyen pour arriver à la synthèse qui est le but, ou, ce qui revient au même, que la science ne décompose la réalité qu'en vue de la recomposer », M. Renard groupe les questions sous quatre chefs, pour la commodité de l'étude : Évolution démographique et économique ; Évolution politique ; Évolution religieuse ; Évolution morale et intellectuelle. « Il va de soi, ajoute-t-il, que, dans chacun de ces groupes, il faut considérer toujours le concret et l'abstrait, les faits et les idées, ce qui a été accompli et ce qui a été projeté ou rêvé. »



Nous avons reçu les brochures suivantes :

Prof. G. DEL VECCHIO, *Diritto e personalità umana nella storia del pensiero*, leçon d'ouverture d'un cours de philosophie du droit à l'Université de Ferrare, 10 janvier 1904 ;

J.-E. SPINGARN, *The Origin of modern Criticism*, extrait de *Modern Philology* (avril 1904) ;

V. GIRAUD, *Le Problème religieux et la littérature française du XIX<sup>e</sup> siècle*, et *Sur une lettre inédite de George Sand à Senancour*, extraits de la *Revue de Fribourg* (juillet-août 1903, janvier 1904) ;

A. CARTELLIERI, *Kaiser Heinrich VII*, extrait des *Neue Heidelberger Jahrbücher* ;

C.-H. HUBERICH, *The trans-isthmian Canal, A Study in American diplomatic History*, Austin, Texas, 1904.

---

# BIBLIOGRAPHIE

---

## BULLETIN CRITIQUE

### THÉORIE.

TH. DAREL. **Le Peuple Roi. Essai de sociologie universaliste**, Paris, F. Alcan, et Genève, Georges et C<sup>ie</sup>, 1904, 174 pages in-8°. — Le régime démocratique est celui qui s'accorde le mieux avec notre conception scientifique du monde. « La loi qui gouverne le monde, qu'il s'agisse des collectivités ou des individus, ne peut être qu'une loi mathématique dans son expression, parce que l'équité la plus absolue, la régularité la plus parfaite dans la moindre relation des éléments qui constituent un monde nécessite le processus du calcul intégral et du calcul différentiel, le premier pour le monde pris *in globo*, le second pour les normes de différente nature qui le composent. » Donc « pas de privilèges et nulles prérogatives, mais des quantités infinitésimales qui se juxtaposent et s'équilibrent, en vertu de la loi qui régit d'autres quantités supérieures et ramène le tout à l'unité ».

Le régime démocratique est donc caractérisé avant tout par l'harmonie, l'équilibre et la dépendance matérielle des éléments qui composent la société. Partant de cette conception, l'auteur esquisse à grands traits la solution démocratique des principaux problèmes qui agitent les sociétés modernes. Ennemi de la révolution qu'il considère comme « la carte forcée de l'évolution », il préconise une série de réformes dont la réalisation ferait naître un socialisme d'État, basé sur le consentement libre et réfléchi de citoyens instruits de leurs droits et devoirs, ainsi que des lois qui gouvernent le monde et les sociétés. — D<sup>r</sup> S. JANKELEVITCH.

### HISTOIRE GÉNÉRALE.

P. W. JOYCE, **A social History of ancient Ireland**. Londres, Longmans, 1903, 2 vol. — M. Joyce, qui nous a donné il y a quelques années une excellente *Petite Histoire d'Irlande jusqu'en 1608*, a entrepris cette fois de dépeindre « le gouvernement, le système militaire, le droit, la

religion, la science, l'art, les métiers, les industries, le commerce, les mœurs, les coutumes, la vie domestique », de l'ancien peuple irlandais jusqu'à la conquête normande. Tous les historiens savent qu'à l'époque anglo-saxonne, la civilisation des Irlandais était plutôt en avance qu'en retard sur celle des Anglais et des Francs. L'ouvrage de M. Joyce introduira, il faut l'espérer, cette vérité dans la circulation générale, car il est aussi attrayant que solidement établi, et un grand nombre d'illustrations bien choisies complètent les mérites de ce beau livre. L'auteur ne se dissimule point d'ailleurs qu'en écrivant une œuvre purement scientifique il contrariera beaucoup de préjugés tenaces. « Je suis sûr, dit-il, de soulever la désapprobation ou l'hostilité de ceux qui de chaque côté soutiennent des opinions extrêmes. Au regard de mon sujet, nous avons, d'une part, ces Anglais et ces Anglo-Irlandais — et ils ne sont pas peu nombreux —, qui estiment, par pure ignorance, que l'Irlande était un pays barbare et à demi sauvage avant que les Anglais soient venus s'y établir et y apporter la civilisation; et d'autre part il y a ceux de mes concitoyens qui se font une idée exagérée de la grandeur et de la splendeur de l'ancienne nation irlandaise »; et M. Joyce déclare qu'il aime bien l'Irlande, son pays, mais qu'il aime encore mieux la vérité. Et en effet il a écrit un livre pleinement digne de confiance. — CH. PETIT-DUTAILLIS.

CHARLES PLUMMER, **The life and times of Alfred the great, being the Ford Lectures for 1901.** Oxford, Clarendon Press, 1902 — Ce petit volume nous donne le dernier mot de l'érudition anglaise sur Alfred le Grand; ou plutôt l'avant-dernier, puisque M. W. H. Stevenson vient de publier son édition critique, depuis si longtemps attendue, de la Vie d'Alfred, du moine Asser. M. Ch. Plummer, qui connaît parfaitement les temps anglo-saxons et nous a donné une édition-modèle de Bède le Vénérable, se meut avec la plus parfaite aisance au milieu des problèmes que soulèvent la biographie d'Alfred et les œuvres littéraires qu'on lui attribue; et il a le droit de n'être point tendre pour les historiens qui ont récemment traité le sujet sans y être préparés. Le livre est écrit avec verve et bonne humeur. — CH. PETIT-DUTAILLIS.

**De necessariis Observantiis Scaccarii Dialogus, commonly called Dialogus de Scaccario**, edited by Arthur Hughes, C. G. Crump and C. Johnson. Oxford, Clarendon Press, 1902, in-8°. — Le *Dialogue de l'Echiquier*, œuvre de Richard Fils-Néel, qui fut trésorier de Henri II et de Richard-Cœur-de-Lion, est un des documents financiers les plus précieux que nous ayons conservés du moyen âge. Il nous renseigne sur la composition et le fonctionnement de l'Echiquier, qui était la Cour des Comptes des rois d'Angleterre, déjà presque complètement organisée au commencement du XII<sup>e</sup> siècle, époque où en France nous ne pouvons même pas distinguer un embryon d'organisation financière monarchique.

Nous n'avions pas d'édition critique de ce curieux colloque entre un

« *discipulus* » chargé de poser les questions et un « *magister* » qui les résout. MM. Hughes, Crump et Johnson viennent de nous en donner une, accompagnée d'un soigneux commentaire, et d'une Introduction qui ajoute des observations intéressantes aux travaux bien connus de Thomas Madox, de Stubbs, de MM. Hubert Hall, Round et Liebermann. Les auteurs de cette Introduction se sont appliqués surtout à distinguer les origines anglo-saxonnes et les origines normandes de l'institution. Ils sont arrivés à cette conclusion que le service de la Trésorerie est fort ancien, et est sans doute la continuation de la Trésorerie des rois anglo-saxons; le Haut-Echiquier, la Cour des Comptes, est composée au contraire d'officiers de la Maison du roi, dont les charges ont très nettement une origine normande. De même, si la « ferme du comté » est antérieure à la conquête de 1066, les procédés arithmétiques employés par les calculateurs sur la fameuse table à casiers qui a donné son nom à l'Echiquier, ne sont pas de provenance anglo-saxonne. Enfin de nombreux perfectionnements se sont introduits au cours du xii<sup>e</sup> siècle, qui ne sont ni anglo-saxons, ni normands, mais anglais. On sait que maints érudits ont déprécié à l'excès les effets de la conquête normande sur le développement des institutions anglaises; d'autres ont exagéré au contraire l'importance de la « catastrophe » de 1066. Sous l'influence d'esprits éminemment pondérés, tels que Stubbs et M. Maitland, les érudits sans parti pris se contentent d'analyser les faits et de rapprocher les textes. Les nouveaux éditeurs du *Dialogus* appartiennent à cette école, et c'est pourquoi leurs conclusions, présentées d'ailleurs avec de sages réserves, méritent d'être connues du public, et sont, pour l'histoire politique de l'Angleterre, d'un intérêt général. — CH. PETIT-DUTAILLIS.

JOHN E. MORRIS, **The welsh wars of Edward I, a contribution to mediæval military History, based on original documents.** Oxford, Clarendon Press, 1901. — Les Gallois, retranchés dans leurs montagnes, sont restés à peu près invincibles jusqu'au temps d'Édouard I. Organisateur de premier ordre, conquérant méthodique, Édouard a réuni le pays de Galles à l'Angleterre, parce qu'il a été conscient des difficultés à vaincre : il a compris que les chevauchées des armées féodales ne servaient de rien en ce pays accidenté, où la tactique de guérilla avait toujours garanti l'indépendance des habitants. Il a donc bâti des forteresses et surtout il a institué systématiquement une armée soldée où l'action des cavaliers et des gens de pied a été combinée selon des principes rationnels. C'est lui qui est le fondateur de l'infanterie anglaise, la future triomphatrice de Crécy. M. John E. Morris a renouvelé ce que nous savions de cette conquête du pays de Galles et de cette transformation de l'armée anglaise, grâce à de considérables recherches dans les documents d'archives. Ça et là, il a eu occasion d'aborder diverses questions d'histoire intérieure, notamment la crise de 1297. Son livre est assurément la plus substantielle étude que nous possédions sur le grand règne d'Édouard I. — CH. PETIT-DUTAILLIS.

JAMES GAIRDNER, **The English Church in the sixteenth century, from the accession of Henri VIII to the death of Mary.** Londres, Macmillan, 1903. — Ce livre forme le tome quatrième de l'Histoire de l'Église anglaise publiée sous la direction de feu Stephens et du rev. W. Hunt. Nous avons déjà parlé ici des trois premiers volumes de la Collection. Les éditeurs ont été bien inspirés en confiant une des parties les plus importantes de l'œuvre, l'histoire de la réforme du xv<sup>e</sup> siècle, à M. J. Gairdner, qui s'est fait connaître par de remarquables publications concernant l'époque précédente, l'époque des Lollards et de la guerre des Deux Roses. La politique brutale et incohérente de Henri VIII, la victoire de la réforme au temps d'Édouard VI, la réaction catholique qui ensanglante le règne de Marie Tudor, sont exposées avec une impartialité, un soin et une exactitude, une connaissance approfondie des sources et des travaux d'érudition, qui donnent beaucoup de prix à cet ouvrage. La carte des diocèses et des monastères rendra de grands services. En somme, œuvre utile aux savants comme au grand public. Peut-être cependant, pour être apprécié du grand public, le récit devrait-il être moins sec : on regrette que les figures de Henri VIII, de Wolsey, de Thomas Cromwell, de Cranmer, ne soient pas dessinées avec plus de vigueur. Et les savants déploreront sans doute que les indications bibliographiques soient systématiquement dépourvues de dates, ce qui est un défaut de méthode assez commun dans les œuvres historiques anglaises.

— CH. PETIT-DUTAILLIS.

A. AULARD, professeur à l'Université de Paris. **La Révolution française et les Congrégations. Exposé historique et documents.** Paris, E. Cornély, 1903, in-18, 325 p. — M. Aulard, dans son Avertissement, indique très nettement l'objet de son livre : « Il ressort des récents débats parlementaires et des discussions de presse que, si l'on sait généralement que la Révolution française supprima les congrégations religieuses, il y a dans le public peu de notions précises sur leur suppression. Pourquoi, quand et comment se fit-elle ? S'étendit-elle à toutes les congrégations sans exception ? Fut-elle effective ? Aucune histoire, soit générale, soit même religieuse de la Révolution ne donne de réponse satisfaisante à ces questions ; non pas que les historiens n'en aient senti l'intérêt : mais l'imperfection des méthodes et des instruments de travail dont hier encore on se servait ne leur a pas permis d'atteindre tous les textes et tous les faits essentiels. Aujourd'hui qu'on a une meilleure méthode de recherche et de meilleurs outils, il est facile de trouver et de réunir ces textes et ces faits. » Naturellement il ne pouvait s'agir de les publier tous. Du procès-verbal officiel de la Constituante et de la Législative, des comptes rendus donnés par les journaux les plus dignes de foi, des discours et des rapports contemporains qui nous sont parvenus in extenso, M. Aulard a extrait les parties les plus intéressantes et les plus instructives, et les a reproduites en en indiquant soigneusement la provenance et en les faisant suivre d'une table alphabétique des matières. En tête de cet utile recueil, il a placé un « ex-

posé historique » rédigé avec la compétence et la sûreté de méthode qu'on pouvait attendre de l'auteur de *l'Histoire politique de la Révolution française*, et où sont successivement traités les rapports de l'ancien régime avec les congrégations, l'abolition, en principe, des congrégations régulières par l'Assemblée constituante, et leur suppression totale, englobant les congrégations séculières, par l'Assemblée législative. — P. C.

**Deux mois à Paris et à Lyon sous le Consulat.** *Journal de M<sup>me</sup> de Cazenove d'Arlens (février-avril 1803)*, publié pour la Société d'Histoire contemporaine par H. DE CAZENOVE. Portrait en héliogravure. Paris, A. Picard, 1903, in-8, XXXII-176 p. — M<sup>me</sup> de Cazenove d'Arlens, dont M. de Cazenove, son petit-neveu, publie un Journal de voyage, était la fille du baron de Constant Rebecque, et la cousine-germaine de Benjamin Constant. En revenant d'Angleterre, où des affaires l'avaient appelée en 1803, elle s'arrêta à Paris, puis à Lyon, et écrivit dans ces deux villes un Journal destiné aux parents qu'elle avait laissés en Suisse. Ce Journal, bien édité par M. de Cazenove, qui y a joint une introduction, des notes, des appendices et un index, fournit des renseignements intéressants sur les salons du Consulat et les principaux personnages du régime, sur les théâtres et le luxe à Paris, etc. Il mérite d'être mis en bonne place dans l'ensemble des documents, encore inédits ou dès à présent publiés, qui forment les « papiers Constant ». — P. C.

**Mémoires de Langeron, général d'infanterie dans l'armée russe.** *Campagnes de 1812, 1813, 1814*, publiés, d'après le manuscrit original pour la Société d'histoire contemporaine par L. G. F. [Lieutenant G. FABRY]. Avec une carte. Paris, A. Picard, 1902 [paru en 1903], in-8, CXX — 524 p. — En 1895, M. Léonce Pingaud a publié, sous le titre de : *L'Invasion austro-prussienne*, la partie des mémoires de Langeron, émigré français entré au service de la Russie, qui concerne les guerres de la première coalition. La seconde série de fragments qu'en donne aujourd'hui M. le lieutenant Fabry ne présente pas moins d'intérêt. Langeron a joué un rôle important pendant la campagne de Russie, dans l'armée de Silésie en 1813, et, s'il n'a pas pris une part active aux opérations de 1814, son témoignage oculaire n'en reste pas moins précieux pour l'histoire de la campagne de France. M. Fabry a enrichi son édition, qui est très soignée, de notes, d'appendices, et surtout d'une longue préface où il discute à fond la partie du récit de Langeron qui concerne 1812 et 1813 et à laquelle la large utilisation des sources étrangères donne une valeur originale très notable. — P. C.

G. DESDEVEISES DU DÉZERT, **Les Arts en Espagne au XVIII<sup>e</sup> siècle.** Le Havre, Lyon, Edit. de *La Province*, 1903, 65 pp. in-8. — Résumer en une soixantaine de pages « l'histoire des Arts en Espagne au XVIII<sup>e</sup> siècle »

est une tâche malaisée. M. Desdevises du Désert l'a su rendre encore plus ardue en y introduisant un esprit d'exactitude et une érudition qui font de son livre une sorte de répertoire très documenté de la question. — L'architecture, la sculpture, la gravure et la ciselure, la peinture sont traitées en quatre chapitres successifs. Les trois premiers donnent une impression de décousu qui tient surtout à la diversité des écoles et à la multiplicité des influences, d'ailleurs soigneusement notées par l'auteur. Mais la synthèse du mouvement pictural tentée dans le dernier chapitre se présente avec plus de suite. Les causes et les conséquences de l'influence de Mengs sont soigneusement indiquées. L'auteur en esquisse un portrait plein de vie. Enfin une courte étude sur Goya sert de conclusion à ce livre qui est comme le plan très nourri d'un ouvrage plus vaste. —  
A. FERRY.

**Ouvrages reçus par la Revue  
et dont il sera rendu compte ultérieurement :**

C. BOUGLÉ, *La démocratie devant la science* (Bibl. gén. des sciences sociales), Paris, Alcan, 1904, in-8.

E. ZYROMSKI, *L'orgueil humain*, Paris, Colin, 1904, in-18.

G. MAZZARELLA, *Studi di etnologia giuridica*, fasc. II, Catania, Coco, 1903, in-8.

H. DONIOL, *Politiques d'autrefois, La Fayette et la Révolution, 1775-1799*, Paris, Colin, 1904, in-18.

G. DEL VECCHIO, *La dichiarazione dei Diritti dell'uomo e del cittadino nella Rivoluzione française*, Saggio, Genova, Gioventù, 1903, in-8.

P.-F. THOMAS, *Pierre Leroux, sa vie, son œuvre, sa doctrine* (Bibl. de Phil. contemp.), Paris, Alcan, 1904, in-8.

F. LASALLE, *Capital et travail*, trad. de l'allemand par V. Dave et L. Remy (Bibl. soc. intern.), Paris, Giard et Brière, 1904, in-18.

E. FOURNIÈRE, *Les théories socialistes au XIX<sup>e</sup> siècle, De Babeuf à Proudhon* (Bibl. de phil. contemp.), Paris, Alcan, 1904, in-8.

V. BASCH, *L'individualisme anarchiste, Max Stirner* (Bibl. gén. des sciences sociales), Paris, Alcan, 1904, in-8.

G. DA COSTA, *La Commune vécue*, t. II, Paris, Librairies-Imprimeries réunies, 1904, in-16.

CHANTEPIE DE LA SAUSSAYE, *Manuel d'histoire des religions*, trad. de l'allemand sous la direction de H. Hubert et I. Lévy, Paris, Colin, 1904, in-8.

P. ULBALD D'ALENÇON, *Jean Halbout de la Becquetière, 1593-1626, Étude de mœurs religieuses au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Picard, Gonvin, Œuvre Saint François d'Assise, Paris, 1904, in-12.

J. MEILLOC, *Les serments pendant la Révolution*, publié par l'abbé Uzu-reau, Paris, Lecoffre, 1904, in-12.

A. HOUTIN, *L'Américanisme*, Paris, Nourry, 1904, in-12.

V. MORTET, *Notes sur le texte des Institutions de Cassiodore d'après divers manuscrits, Recherches critiques sur la tradition des Arts libéraux de l'antiquité au Moyen Age*, Paris, Klincksieck, 1904, in-8.

F. BRUNETIÈRE, *Histoire de la littérature française classique, 1515-1830*, t. I, 1<sup>re</sup> partie, *Le mouvement de la Renaissance*, Paris, Delagrave, s. d., in-8.

Abbé UZUREAU, *Andegaviana* (2<sup>e</sup> série), Angers, Siraudeau, Paris, Picard, 1904, in-8.

Comtesse DE VILLERMONT, *Le duc et la duchesse de Bournonville et la Cour de Bruxelles*, de Meester, Bruxelles, Retaux, Paris, 1904, in-8.

A. LONGNON, *Documents relatifs au Comté de Champagne et de Brie, 1172-1361*, t. II (*Doc. inéd. sur l'Histoire de France*), Paris, Imprimerie Nationale, 1904, in-4.

Comte BOULAY DE LA MEURTHE, *Correspondance du duc d'Enghien (1801-1804) et documents sur son enlèvement et sa mort (Soc. d'Histoire contemporaine)*, t. I, Paris, Picard, 1904, in-8.

---

*Le gérant : PAUL CERF.*

## LA CAUSALITÉ DANS LA SUCCESSION

La question de la cause est un des problèmes les plus ardues de la philosophie. Il a été touché par la presque totalité des philosophes et pourtant tout est loin d'avoir été dit là-dessus. La notion de cause revient à chaque instant à l'esprit ; mais on l'emploie assez souvent sans se rendre exactement compte de son contenu ni de sa portée. Aussi pensons-nous que les réflexions qui vont suivre sont de nature à attirer encore une fois l'attention sur cette conception et pourront ouvrir de nouveaux points de vue à ceux qui scrutent les notions fondamentales de l'intelligence humaine. Nous nous proposons d'étudier un côté jusqu'à présent négligé de ce problème, celui qui concerne les rapports successifs, et de mettre par là en évidence encore une différence qui distingue les faits de répétition de ceux de succession.

Commençons par déterminer le sens précis dans lequel nous entendons nous occuper de la cause <sup>1</sup>. La cause est un mode d'explication des faits, celui qui se rapporte à la réalité. Le philosophe allemand Kieseewetter a très bien marqué la différence qui existe entre la raison suffisante et la cause. « La raison logique (principe de la connaissance), dit-il, ne doit pas être confondue avec la raison réelle (cause). Le principe de la raison suffisante appartient à la logique ; celui de la causalité à la métaphysique. Le premier est le principe fondamental de la pensée ; le second de l'expérience. La cause se rapporte à des objets réels, la raison logique rien qu'à des représentations <sup>2</sup>. »

On pourrait objecter contre cette distinction, que les phéno-

1. Nous tenons à remarquer que nous avons évité de toucher au côté métaphysique de la question et que nous nous sommes borné à une analyse logique et scientifique de la notion de cause.

2. Kieseewetter, *Logik*, I, p. 18.

mènes extérieurs se résolvent aussi en idées dans notre esprit. Cela est incontestable; mais il y a une différence entre les idées qui sont le produit de l'intelligence et celles qui ne sont que le reflet du monde extérieur. Ce sont les systèmes construits sur cette dernière classe d'idées qui constituent la science. La science n'est pas une création de notre esprit, comme le sont l'art, la religion, les mœurs, la langue, les formes politiques; elle n'est que la reproduction intellectuelle de l'Univers. La science n'est pas un soleil qui projette au dehors la lumière des mondes; elle n'est qu'un miroir qui reflète leur image. Car s'il n'en était pas ainsi et si la science n'était composée que d'abstractions ourdies par notre esprit, « en vertu de quel miracle les astronomes commanderaient-ils au soleil de s'éclipser, aux astres d'entrer en conjonction, à Vénus de tacher le disque du soleil, à certaines comètes de venir régulièrement effrayer la foule inconsciente? Par quel autre miracle Le Verrier aurait-il pu ordonner à une nouvelle planète de faire son entrée dans notre monde solaire? Comment l'homme, cet être infime, cet atome de poussière qui en habite un autre, pourrait-il dominer les corps célestes, s'il n'avait pas à sa disposition la connaissance des lois auxquelles ces corps sont *en réalité* soumis »? M. Boutroux dit aussi très bien que « ce ne sont pas des possibilités idéales; c'est la réalité elle-même dont la science nous présente le tableau systématique ». Ailleurs il semble restreindre la portée de ce principe, en concédant seulement « que l'homme n'étant pas une anomalie dans la nature, ce qui satisfait son intelligence ne doit pas être sans rapport avec le reste des choses; qu'il y a vraisemblablement une certaine analogie entre notre nature intellectuelle et la nature des choses. Autrement l'homme serait isolé dans l'Univers. » Nous pensons qu'il y a identité complète entre le connu et l'acte de la connaissance en tant que cette connaissance est abordable à notre intelligence; car autrement l'esprit n'aurait pas sa raison d'être; et quand M. Boutroux affirme très justement que « l'ordre des idées n'a de valeur que lorsqu'il explique l'ordre des phénomènes », nous pensons qu'il faut y ajouter : « attendu que l'ordre des idées, dans la science, tâche de reproduire celui des phénomènes »<sup>2</sup>.

1. A.-D. Xenopol, « Les faits de répétition et les faits de succession », *Revue de Synthèse historique*, I, p. 131.

2. Comparez É. Boutroux, *La contingence des lois de la nature*, p. 3 et 139, avec *L'Idée de loi naturelle*, p. 27 et 30.

*Les causes des phénomènes réels perçues par notre esprit ne seront donc que la reproduction intellectuelle des ressorts, réels aussi, qui poussent les faits à se manifester.*

Nous attribuons donc, à l'encontre de certains philosophes, la connaissance de la cause, dans le sens indiqué, à l'expérience, et c'est ainsi que nous entendons les paroles de Hume : « Présentez au plus fort raisonneur qui soit sorti des mains de la nature, à l'homme qu'elle a doué de la plus haute capacité, un objet qui lui soit entièrement nouveau ; laissez-lui examiner scrupuleusement ses qualités sensibles ; je le défie, après cet examen, de pouvoir indiquer une seule de ses causes ou un seul de ses effets. Personne ne s'imagine que l'explosion de la poudre à canon ou l'attraction de l'aimant eussent pu être prévues, en en raisonnant à priori <sup>1</sup>. » La notion de la cause signifie donc l'*élément intellectuel, reflet de la nature extérieure, qui nous fait comprendre la production d'un phénomène* <sup>2</sup>.

Il ne suffit pourtant pas d'avoir déterminé le sens du terme de cause ; il faut encore le dégager d'une confusion à laquelle il a souvent été exposé. La notion de cause a été et est encore confondue avec celle de *loi*. C'est ainsi que le philosophe Wundt dit que « lorsqu'on a trouvé la formule générale d'une classe de faits, c'est-à-dire une loi, on a toujours établi implicitement un rapport défini de cause à effet » <sup>3</sup>. De Greef soutient que « la loi est le rapport nécessaire entre deux phénomènes qui se reproduisent d'une façon constante et invariable quand les conditions ou les phénomènes se produisent sont les mêmes, et d'une façon variable quand ces conditions varient <sup>4</sup> ». Fonsegrive définit la loi « une relation entre deux phénomènes dont l'un est pris pour la cause et l'autre pour l'effet <sup>5</sup> ». Bernheim conçoit aussi « la loi naturelle comme un jugement universel qui reproduit la connaissance des causes constantes des phénomènes <sup>6</sup> ». Simiand va même plus loin. Maintenant la confusion entre les termes de *cause* et celui de *loi*, par le principe qu'il formule qu'il n'y a cause au sens positif du mot que

1. Hume, *Essai sur l'entendement humain*, IV, p. 444.

2. Cette conception de la science comme reflet de l'Univers dans notre esprit, nous dispense de réfuter la doctrine de la cause comme expérience interne et de son impossibilité comme expérience externe, doctrine soutenue par plusieurs philosophes.

3. *Ueber den Begriff der Gesetze*, p. 208.

4. *Les lois sociologiques*, p. 30.

5. *La causalité efficiente*, p. 74.

6. *Lehrbuch der historischen Methode und der Geschichtsphilosophie*, p. 100.

là où il y a loi, au moins concevable », il en tire la conclusion, que « le phénomène individuel unique de son espèce n'a pas de cause <sup>1</sup> » Lacombe avait d'ailleurs dit avant lui, que « l'individuel n'est pas une cause » <sup>2</sup>, ce qui revient à peu près à la même chose, à détacher l'individuel du nexus causal de l'existence, impossibilité logique absolue, car tout ce qui existe, individuel ou général, a sa raison d'être.

Toutes ces formules sont entachées d'erreur. Entre *loi* et *cause* il y a une différence radicale. La loi constate le mode d'accomplissement d'un phénomène; la cause en donne l'explication. La loi expose *comment* le phénomène se produit; la cause cherche à rendre compte *pourquoi* il se manifeste de la sorte.

Ainsi par exemple, la formule de la physique que l'angle de réflexion d'un rayon lumineux est égal à son angle d'incidence constitue une loi de l'optique et encore une des plus précises. Mais cette loi nous donne-t-elle l'explication causale du phénomène ?

Les lois de cristallisation des minéraux sont parfaitement connues, pour chacun des groupes qui les composent; mais ces lois n'établissent aucun rapport de cause à effet. Dans la loi de la chute des corps, que leur vitesse augmente proportionnellement au carré du temps employé à tomber, quel est le phénomène qui est pris pour cause et quel est celui qui est pris pour effet? La formule ne rend que la façon dont la chute s'effectue, sans aucune allusion à un rapport de cause et d'effet. Il en serait de même de toutes les lois physiques, chimiques, biologiques et sociologiques. Toutes constatent le mode de perpétration des phénomènes, et ce n'est que par exception qu'il existe aussi des lois d'explication, de causation des faits.

Par exemple la loi de la gravitation, que les corps s'attirent en raison directe des masses et en raison inverse du carré des distances, loi de causation qui donne entre autres la cause de la loi de la chute des corps, comme c'est toujours elle qui explique les lois de Képler, celles de l'ascension des ballons et celles de la flottaison.

On retrouve cette confusion entre la notion de loi et celle de

1. « Méthode historique et science sociale », *Revue de Synthèse historique*, 1903, p. 13.

2. *L'histoire considérée comme science*, p. 12. Nous démontrerons plus bas l'absurdité de ce principe que l'individuel n'a pas de cause et qu'il ne peut donner la cause d'autres faits.

cause encore dans une autre opinion aussi très enracinée, mais qui n'en est pas pour cela plus juste, notamment que les sciences auraient pour but principal la recherche des causes des phénomènes, principe dans lequel le terme de cause est identifié implicitement avec celui de loi. C'est ainsi que Schopenhauer dit que le *pourquoi* est la source de toute science, car rien n'est sans raison d'être; l'essence de la science consiste dans l'enchaînement des connaissances sur la base du *pourquoi*, enchaînement qui distingue la science du simple agrégat de connaissances <sup>1</sup>. Funk-Brentano est aussi d'avis que « la pensée ne progresse que par la découverte des causes <sup>2</sup> ». Lazarus et Steinthal établissent une distinction entre les sciences purement descriptives et les sciences explicatives des phénomènes. Ils disent que « ce n'est que lorsque la géographie et la géologie deviennent la géognosie, lorsque la zoologie et la botanique deviennent la physiologie ou la doctrine de l'évolution que l'on peut parler de véritables sciences <sup>3</sup>. Arnold Guyot donne comme raison de cette distinction que « décrire sans remonter aux causes ou descendre aux conséquences, n'est pas plus faire de la science que ne le serait le récit pur et simple d'un fait dont on aurait été témoin <sup>4</sup> ». Lilienfeld donne comme but à la science en général la découverte du rapport causal des phénomènes <sup>5</sup>. Dilthey attribue « aux sciences naturelles l'analyse de l'enchaînement causal du monde matériel <sup>6</sup> ». Dans une tout autre sphère de la science, celle du langage, Hugo Schuchardt dit que « la rigueur de la méthode ne saurait être cherchée dans l'établissement de lois plus rigoureuses, mais bien dans l'observation plus rigoureuse de la loi sans laquelle il n'existe pas de science et qui par contre suffit par elle-même à toute science, la loi de causalité <sup>7</sup> ».

Cette idée que la science en général et les sciences naturelles en particulier ont pour but l'établissement des causes est presque généralement adoptée. Nous la rencontrons dans tout le domaine

1. *Quadruple racine de la raison suffisante*, p. 6 et 211. *Comp. Le Monde comme volonté et représentation*, II, p. 664.

2. *La civilisation et ses lois*, p. 3.

3. *Ueber die Ideen in der Geschichte*, *Zeitschrift für Völkerpsychologie und Sprachwissenschaft*, III, 1863, p. 410.

4. *Géographie physique comparée*, p. 26.

5. *Gedanken über die Socialwissenschaft der Zukunft*, 2<sup>e</sup> Theil; *die socialen Gesetze*, p. 87.

6. *Einleitung in die Geisteswissenschaften*, p. 19.

7. *Ueber die Lautgesetze*, p. 32.

des connaissances. Pourtant cette idée est tout aussi inexacte que celle qui lui est apparentée, que cause et loi seraient des notions identiques.

Il nous semble qu'il faut faire une distinction lorsqu'il s'agit de savoir à quoi tendent les investigations scientifiques. « Le but des recherches scientifiques, dit à ce sujet Menger, est d'un côté la connaissance, de l'autre la compréhension des phénomènes. Nous connaissons les phénomènes, quand nous en acquérons l'image dans notre entendement; nous les comprenons, lorsque nous possédons *la cause* de leur manifestation et de leur manière d'être particulière, c'est-à-dire *la cause* de leur existence et de leur manière d'exister<sup>1</sup>. » Nous pouvons rattacher au principe de Menger un autre plus avancé, notamment que les sciences naturelles, ou plus correctement celles des faits de répétition, ne poursuivent, comme but principal dans l'établissement de leurs vérités, que la connaissance des phénomènes, tandis que leur compréhension ne vient qu'au second rang dans leurs préoccupations. Les sciences des faits de répétition et notamment celles des faits matériels ne s'occupent pas habituellement des causes des phénomènes; elles n'étudient que le *comment* des choses et laissent le plus souvent le *pourquoi* de côté. Il y a même des savants comme Claude Bernard et des philosophes comme Auguste Comte qui veulent intentionnellement restreindre la connaissance scientifique au *comment* des choses sans y joindre l'explication du *pourquoi*<sup>2</sup>. Si l'astronomie est arrivée, grâce à Newton, à expliquer la révolution des planètes autour du soleil et bien d'autres phénomènes cosmiques par la cause de la gravitation, — la physique, la chimie, la biologie, la physiologie sont loin d'avoir trouvé l'explication de phénomènes, que d'ailleurs elles connaissent et prouvent parfaitement et qu'elles formulent d'une façon générale par des lois.

Les auteurs que nous venons de citer se trompent donc lorsqu'ils assignent à toutes les sciences la mission d'expliquer aussi les phénomènes qu'elles étudient. Si cette condition était indispensable à l'existence des sciences, il y en a bien peu qui mériteraient ce nom. Il est, bien entendu, très désirable que la science donne

1. *Untersuchungen über die Methode in den Socialwissenschaften*, p. 14.

2. Dans les derniers temps, Lippman prend soin de substituer à l'expression *théorie mécanique de la chaleur*, celle de *thermodynamique*, laquelle ne préjuge pas la nature de la chaleur, et de *rechercher non pas l'essence des phénomènes, mais simplement leurs lois*. E. Boutroux, *L'idée de loi naturelle*, p. 33.

aussi les causes des phénomènes, et bien des recherches sont dirigées dans ce but ; mais la connaissance scientifique de l'univers n'en dépend pas absolument. Une science existe par la seule faculté de *constater* et de *démontrer* la vérité, c'est-à-dire de procurer à l'esprit la connaissance certaine de la réalité. L'explication paraît un luxe que l'on peut se permettre pour certaines questions, mais on ne peut en faire la condition indispensable de toute connaissance scientifique. L'explication des phénomènes de la nature, dûment connus et enregistrés, se réduit le plus souvent à des hypothèses, à ce que l'on appelle *la théorie des faits*.

Le plus souvent le nexus causal dans les sciences des faits matériels n'est qu'un mirage trompeur, car on considère le mode de perpétration du phénomène comme son explication causale. Voilà pourquoi plusieurs savants pensent trouver dans la loi d'un phénomène son explication causale en identifiant, comme nous l'avons vu, la notion de loi avec celle de cause. En effet, nous avons vu ci-dessus le philosophe Wundt poser comme principe que « lorsqu'on a trouvé la formule générale d'une classe de faits, c'est-à-dire une loi, on a toujours établi implicitement un rapport défini de cause à effet »<sup>1</sup>, et de Greef soutient expressément que « lorsque nous rattachons les faits particuliers à une loi générale, nous disons communément que cette loi est la cause de ces phénomènes »<sup>2</sup>. Nous avons vu aussi que Simiand n'admet l'existence de la cause que là où il y a loi et soutient la proposition paradoxale que l'individuel n'a pas de cause<sup>3</sup>. D'après ces auteurs, si l'on se demande pour quelle cause l'angle de réflexion d'un rayon lumineux est égal à l'angle d'incidence, la réponse serait que *c'est toujours ainsi que cela arrive* : pour quelle raison le pyrite de fer cristallise dans la forme cubique, la réponse causale serait que *tous les pyrites de fer cristallisent dans cette forme*, et ainsi de suite.

Mais une pareille explication causale n'est qu'apparente. En effet, remarquons à quelles demandes causales ces lois de manifestation servent de réponse. A des demandes qui ne sont elles-mêmes que des cas de manifestation de la loi. On se demande pourquoi un phénomène s'accomplit de telle façon et on pense en

1. Voir plus haut, page 267, note 3.

2. *Les lois sociologiques*, p. 46.

3. Voir plus haut, page 268, note 1.

trouver l'explication causale dans le fait que le phénomène est général. Or, dans un pareil cas, il ne s'agit pas d'une information relative à la cause réelle des phénomènes, mais d'une tautologie qui formule dans une demande la réponse contenue implicitement dans la loi de manifestation du phénomène; car lorsqu'on demande pourquoi un corps, en tombant, augmente de vitesse dans la proportion connue, on ne fait que formuler interrogativement la loi de la chute des corps; quand on demande pourquoi, à la même température, les volumes occupés par une masse gazeuse sont inversement proportionnels aux pressions qu'ils supportent (loi de Mariotte), on ne fait que répéter par une interrogation l'idée contenue dans la loi. L'explication, dans tous ces cas, n'est qu'apparente, attendu que la loi de manifestation n'étant que le phénomène généralisé, il résulterait que l'explication du phénomène par la loi ne serait que *celle du phénomène par le phénomène*, ce qui est absurde. Quelle belle explication, exclame avec raison Labriola, que de supposer la généralisation du fait lui-même comme moyen d'explication <sup>1</sup>!

Il ne faut pas non plus penser que lorsqu'une loi est exprimée par le rapport de deux objets, cette loi contient toujours l'explication causale du phénomène. Ainsi quand la chimie nous dit que deux éléments d'hydrogène combinés à un élément d'oxygène donnent comme produit de l'eau, au passage d'un courant électrique, il ne faut pas prendre l'oxygène et l'hydrogène ni le contact de l'étincelle comme cause de la production de l'eau. Ces éléments ne constituent, comme nous le verrons bientôt, qu'une partie de la cause dont l'autre est donnée par une force moléculaire dont le mode d'action nous est inconnu. Il en est de même de toutes les combinaisons chimiques. La chimie tout entière est une science qui repose, comme fondement causal, sur l'inconnu. Si, par exemple, on veut se contenter de l'explication des propriétés toxiques du bichlorure de mercure, en disant que leur cause réside dans l'adjonction encore d'un élément au protochlorure du même métal, c'est qu'alors on veut bien passer légèrement sur la cause de cette transformation et prendre encore la loi, le mode d'accomplissement du phénomène, pour son explication causale. Il en serait de même d'une foule de phénomènes de la physique

1. *Essai sur la conception matérialiste de l'histoire*, p. 244.

comme, par exemple, l'explication causale du fonctionnement du téléphone et du phonographe qui reproduisent par une seule série de vibrations une multiplicité de sons. Mais un grand physicien avoue que « la théorie (l'explication causale) de cet admirable instrument est loin d'être fixée définitivement <sup>1</sup> ». Quelle est la cause de la cristallisation différente des minéraux : celle qui explique la chaleur perpétuelle du soleil, l'augmentation du volume de l'eau à sa congélation, le mouvement rétrograde du satellite d'Uranus, de Neptune et de bien des comètes, la dureté supérieure des alliages à celle des métaux qui les composent, les diverses proportions dans lesquelles se combinent les éléments chimiques, etc., etc.? Il en sera de même de la cause des tremblements de terre, des éruptions volcaniques, des seiches du lac Léman, de la couleur bleue de ce même lac. — Toutes les causes de ces phénomènes sont réduites à de simples hypothèses ou abandonnées à l'inconnu. Mais même dans les lois qui semblent être l'expression d'une relation causale, cette dernière n'est souvent qu'apparente. Par exemple, dans la loi sociologique de répétition, que le nombre des mariages est toujours en rapport avec le prix du blé, ou bien que la mortalité des enfants augmente avec le chiffre des concubinages, ou bien encore la loi psychologique que l'excitabilité d'une foule croît avec le nombre qui la compose. Dans tous ces cas, le second terme n'est pas, à proprement parler, la cause du premier. La hausse du prix du blé n'est pas par elle-même la cause de la réduction du chiffre des mariages ; ce rapport n'exprime que la coexistence de ces deux phénomènes. Pour trouver le lien causal, il faut analyser les effets de la hausse de prix ; le renchérissement des moyens d'existence est donc la crainte de se surcharger d'une famille quand les conditions de la vie deviennent plus difficiles. L'augmentation des concubinages n'est pas la cause directe de la mortalité des enfants. Pour en trouver l'explication, il faut constater que les enfants illégitimes sont plus mal soignés que ceux qui sont nés d'unions régulières. Le chiffre qui compose une foule n'est pas par lui-même la cause de ses mouvements plus vifs, plus désordonnés ; la cause de ce fait réside dans la suggestion mutuelle, d'autant plus forte que les masses sont plus considérables. Le rapport constaté n'est qu'un

1. William-Henri Preece, *Le Téléphone* (trad. par Floren), p. 8.

fait général, une loi; l'explication causale ne saurait y être contenue, elle est donnée, au contraire, par les considérations économiques ou psychologiques, considérations qui mettent en lumière la force et les circonstances dans lesquelles ces phénomènes se produisent.

Pour trouver la cause d'un phénomène il faut tâcher de pénétrer dans le secret de sa genèse; ce n'est que la découverte de ce secret qui contente l'esprit et soulève au moins un coin du voile de l'inconnu qui plane sur toutes les connaissances humaines; car ce n'est qu'alors que l'on peut dire que l'on a saisi la cause du phénomène.

Un phénomène est toujours le produit d'une force naturelle agissant dans certaines circonstances de l'existence. La cause n'est due ni à la force seule comme le pensent à tort quelques auteurs, ni aux circonstances seules, auxquelles bien d'autres l'attribuent. C'est ainsi que Bain se trompe lorsqu'il dit « que la cause de tout phénomène doit être interprétée comme signifiant toujours le pouvoir moteur de la force <sup>1</sup> ». D'autre part, lorsque Fonsegrive dit que : « si l'on demande quelle est la véritable cause qui fait marcher un train, on n'hésitera pas à la voir dans le mécanicien et à ne trouver dans la locomotive qu'un instrument <sup>2</sup> », il attribue la cause aux circonstances seules et oublie le second facteur essentiel, la force. Le mécanicien pas plus que la locomotive ne sont seuls la cause du mouvement du train. Cette dernière ne peut être que la force naturelle de l'expansion de la vapeur d'eau, placée dans les circonstances voulues par la locomotive et le mécanicien. Il en est de même de Seignobos quand il dit que : « lorsqu'on fait sauter un rocher en mettant le feu à un tas de poudre, le rocher, la poudre, le feu sont également condition et cause <sup>3</sup> ». Simiand observe avec raison « que Seignobos énumère plusieurs facteurs seconds (circonstances) et oublie précisément ce qui est cause, au sens scientifique, de la brisure du rocher, à savoir la force d'expansion des gaz formés par la combustion de la poudre <sup>4</sup>. Mais Simiand à son tour tombe dans l'erreur de Bain, d'attribuer la cause à la seule force, quand cette dernière ne peut avoir aucun effet si elle n'agit

1. *Logique*, II, p. 66.

2. *La causalité efficiente*.

3. *Introduction aux études historiques*, p. 270.

4. *Méthode historique* (voir plus haut note 2), p. 2.

pas dans certaines circonstances, nécessaires pour produire l'effet voulu. L'action combinée de ces deux éléments est indispensable pour déterminer l'apparition du phénomène. *Si la force n'existait pas, il n'y aurait pas de moteur, si les circonstances faisaient défaut, l'action de la force se perdrait dans le vide.* La force et les circonstances sont tout aussi nécessaires à la production des phénomènes que la coopération du mâle et de la femelle à la procréation. L'enfant n'est le produit ni du père ni de la mère, mais des deux ensemble, il en est de même du phénomène dont la cause doit être recherchée dans l'action combinée des deux éléments qui lui donnent naissance : la force et les circonstances.

La meilleure preuve que la force seule n'est pas la cause des phénomènes, consiste dans le fait que la même force, agissant dans des circonstances différentes, peut donner naissance à des classes de phénomènes tout à fait différentes. C'est ainsi que la force de la gravitation fait d'un côté tomber à la surface solide du globe tous les corps plus lourds que l'air ou que les liquides. Mais cette même force, agissant dans d'autres circonstances, sur des corps plus légers que les liquides, les fait flotter sur eux, comme elle fait monter dans l'air ceux qui sont plus légers que ce fluide. C'est encore la même force qui, travaillant dans d'autres circonstances, détermine les grands mouvements de l'Océan, les marées ; comme d'autre part s'exerçant sur les corps célestes, détachés du soleil et lancés dans l'espace suivant la tangente, elle fait tourner les planètes autour de l'astre central et les satellites autour des planètes. La cause de tous ces phénomènes si différents ne peut être attribuée à la seule force de la gravitation, mais bien à cette dernière exercée à travers les circonstances dans lesquelles elle se manifeste. La révolution des planètes est le produit de la force de la gravitation, agissant sur des corps libres, lancés dans l'espace, situés à de certaines distances du soleil et doués d'un mouvement initial rectiligne que l'attraction de cet astre transforme en mouvement elliptique ; l'élévation des ballons dans l'air est aussi l'effet de la force de la gravitation exercée sur des corps, à volume égal, plus légers que l'air ; les marées sont l'effet de cette même force agissant sur la grande masse mobile de l'eau des Océans. La force d'expansion des gaz et de la vapeur d'eau fait partir le projectile, brise les roches, met les machines en mouvement, et tous ces divers effets sont déterminés par la diversité

des circonstances dans lesquelles la même force travaille. Un exemple très curieux de la routine d'esprit en philosophie, c'est-à-dire précisément là où elle serait le moins à sa place, nous est donné par un principe admis sans discussion par presque tous les philosophes, comme quelque chose qui s'entendrait de soi-même, notamment que *la même cause peut produire plusieurs effets*. Si nous réfléchissons un peu sur cette question, l'absurdité d'un pareil axiome sautera immédiatement aux yeux ; car comment est-il rationnellement possible que la même impulsion engendre des résultats différents ? Voilà pourquoi aussi les philosophes qui adoptent cette idée absurde, proclament d'autre part la vérité incontestable que *la même cause produit le même effet*, principe qui ne peut admettre en même temps son contradictoire — que la même cause peut produire des effets divers.

Mais on ne pouvait faire autrement qu'arriver à cette contradiction, en voulant expliquer les causes réelles des phénomènes par une fausse théorie. Tant que la cause était considérée comme constituée par *la seule force*, la réalité nous montrant que quelquefois la force produit le même effet et d'autres fois des effets différents, on formulait ces deux principes simultanément sans se rendre compte de la raison pour laquelle le résultat différent se produisait et quelles étaient les conditions dans lesquelles il différait. Si l'on fait, au contraire, dépendre la cause non plus de la force seule, *mais bien aussi des circonstances* dans lesquelles elle s'exerce l'on a immédiatement la clef de cette contradiction. La même force produit le même effet quand elle pénètre à travers *les mêmes circonstances*. La même force produit des effets différents quand elle agit à travers *des circonstances différentes*.

Mais l'attribution de la production d'un phénomène à l'intervention d'une force et à des circonstances à travers lesquelles cette force se manifeste, ne suffit pas pour constituer son explication causale. C'est ainsi que la cristallisation de pyrite de fer en forme cubique peut être attribuée à la force de l'arrangement moléculaire s'exerçant à travers un minéral déterminé. Pourtant, cette explication causale n'est qu'un vain assemblage de mots qui ne fait pas avancer et ne contente nullement l'esprit ; pendant qu'au contraire quand on trouve que l'ascension de la colonne de mercure dans le thermomètre, sous l'influence de la chaleur, et sa descente sous celle du froid, sont déterminées par la dilatation ou la contraction

des molécules de ce métal. l'explication causale est suffisante ; elle répond au besoin de notre esprit de pénétrer, autant que faire se peut, dans la nature intime des phénomènes. Pour que l'indication de la force comme une des deux racines sur lesquelles poussent les phénomènes, contienne en effet une explication causale, il faut que le mode d'action de cette force nous soit connu. C'est cette connaissance qui établit la connexion nécessaire entre la cause et l'effet, car lorsqu'on connaît le mode d'action de la force et que l'on voit l'effet se produire, l'esprit ne peut faire autrement que d'admettre entre ces deux manifestations, quoique extérieures à lui, une connexion nécessaire. L'esprit ne peut pas pénétrer plus avant dans la nature des phénomènes *extérieurs à lui* ; mais cette connaissance est suffisante pour lui donner la conviction inébranlable de l'existence d'une relation intime entre la cause et l'effet dans les phénomènes qui ne sont pas le produit de sa propre pensée. Toute autre conception de la cause, comme résultat de l'expérience interne, comme acte de la pensée <sup>1</sup>, ne peut nous donner une idée de la causalité dans les faits extérieurs, à moins que d'admettre la théorie de Schopenhauer que le monde est *ma* représentation et que le monde est *ma* volonté, ce qui équivaut, selon nous, à nier complètement l'existence de l'univers sensible et à le transporter comme espace, comme temps et comme causalité dans le for intérieur de notre âme.

Tous les phénomènes dus à la gravitation sont suffisamment expliqués par cette force, attendu que nous savons que son mode d'action est une *attraction mutuelle*, exercée dans certaines proportions. Les phénomènes dus à la chaleur, comme la formation des nuages, la dilatation, la liquéfaction et la gazéification des corps, la tension de la vapeur, nous sont compréhensibles, car nous connaissons le mode d'action de cette force naturelle, qui consiste dans le repoussement mutuel des molécules qui constituent les corps. Par contre, le froid, dont l'action est *de resserrer le contact des molécules*, quoiqu'il explique bien des phénomènes, cesse d'être, pour la congélation de l'eau, une cause d'explication suffisante, attendu que l'eau, au lieu de diminuer de volume, augmente à son point de congélation, et ce phénomène reste un mystère parce que dans ce cas, le mode d'action de la force naturelle du froid nous est in-

1. Comp. Fonsegrive, *La causalité efficiente*, p. 49.

connu. Les phénomènes électriques qui dépendent du contact des deux électricités, positive et négative, sont jusqu'à un certain point expliqués par le mode d'action des deux pôles de la même force qui s'attirent lorsqu'ils sont de nom opposé et se repoussent quand ils sont similaires; mais l'action des courants électriques, la transformation du mouvement en électricité, l'électromagnétisme, etc., restent inexplicables parce qu'on ne connaît pas le mode d'action des forces qu'ils représentent et ces dernières ne sont pour notre esprit que de simples mots. Il en est de même de la lumière dont le mode d'action est aussi inconnu, malgré ses milliards de vibrations par seconde que l'on a mesurés.

Mais nous avons observé que la seule force ne suffit pas pour donner l'explication causale d'un phénomène et que les circonstances doivent s'y ajouter. Or, ces dernières doivent être aussi possédées de façon que *le mode d'action de la force qui les pénètre fasse suffisamment connaître leur jeu*. C'est ainsi que la révolution et la rotation d'Occident en Orient des corps célestes trouvent leur explication dans la rotation identique du soleil, initiateur de tous ces mouvements; mais la révolution et peut-être aussi la rotation rétrograde, de l'Orient vers l'Occident, des satellites des planètes les plus éloignées ainsi que celle de bien des comètes doit avoir sa cause, non dans le mode d'action de la force qui est une et identique pour tous les corps de notre système planétaire, mais bien dans des circonstances particulières à ces corps qui nous sont inconnues et qui obligent la force à agir en sens contraire de sa direction. Il se pourrait que l'action du froid sur l'eau à son point de congélation, fût due aussi à la manière dont cette force met en jeu les circonstances, les molécules de l'eau, la force étant obligée par ces dernières à changer de direction et à dilater au lieu de contracter. Le mode de transmission des sons multiples par la seule et unique membrane du téléphone et du phonographe reste une énigme, peut-être à cause de notre double défaut de connaissance, d'une part du mode d'action du courant électrique et de celle des ondes sonores, de l'autre des conditions (circonstances) dans lesquelles l'instrument fonctionne.

*Aussitôt que l'un de ces deux éléments, le mode d'action de la force ou la façon dont cette action se manifeste à travers les circonstances, ou même les deux à la fois nous sont inconnus, l'explication causale est incomplète ou fait défaut. Au contraire, quand*

*ces deux modes d'action de la force, en elle-même et sur les circonstances, sont connus, l'explication causale est complète.*

Voilà pourquoi nous ne saurions admettre l'opinion de Schopenhauer qui dit que « les forces élémentaires de la nature appartiennent à la *qualitas occulta*: que c'est à une pareille qualité occulte, c'est-à-dire à quelque chose de parfaitement obscur, que toute explication en sciences naturelles doit finalement s'arrêter: ainsi par exemple, la gravitation est une *qualitas occulta* ». Nous pensons que Schopenhauer se trompe et étend trop le sens de la *qualitas occulta*. En effet si l'on s'enquiert de la cause de la gravitation, on n'obtiendra aucune réponse et donc elle n'a pas d'explication: mais en elle-même, la gravitation est une cause pleinement explicative pour les phénomènes qui en dépendent, attendu que son mode d'action ainsi que la façon dont elle met en jeu les circonstances, sont connus. Si la gravitation est une qualité occulte, elle ne l'est que par rapport à sa cause à elle, et non comme cause d'autres phénomènes: tandis que d'autres forces, par exemple celle qui préside aux combinaisons chimiques, dont on ne connaît pas la façon d'agir, sont, même pour les faits qui en dépendent, des qualités cachées.

Nous avons dit que lorsque l'action de la force et la manière de faire fonctionner les circonstances sont connues, l'explication est complète: quand l'une de ces deux conditions ou bien les deux ensemble font défaut, l'explication est defectueuse ou manque tout à fait. Toutes les fois qu'une explication est incomplète, elle touche à la cause ultime, à l'inconnu.

La cause ultime se réduit donc toujours à la cause d'une force lorsque son mode d'action est connu, ou à la force elle-même, quand cette connaissance fait défaut. La cause ultime peut encore être rencontrée, malgré que nous connaissions le mode d'action de la force, quand nous ne pouvons pénétrer la façon dont elle met en jeu les circonstances. C'est ainsi que le mode d'action de la gravitation nous est connu: mais le mouvement rétrograde des satellites d'Uranus et de Neptune reste tout de même une énigme. Le mode d'action du froid nous est aussi connu: mais l'augmentation de volume de la glace reste un mystère.

Il faut encore observer que plusieurs forces peuvent agir simul-

1. *Le Monde comme volonté et comme représentation*, I, p. 123.

tanément pour pousser un phénomène à la manifestation. C'est ainsi que la rosée est due à l'action du froid sur la vapeur d'eau contenue dans l'atmosphère des nuits calmes et sereines. Le froid peut-être rapporté à la radiation de la chaleur terrestre et cette dernière à l'équilibre des températures, cause ultime qui ne peut plus être expliquée. Il est vrai que ces trois forces peuvent elles-mêmes être réduites à une seule<sup>1</sup>; mais quand même on laisserait exister leur pluralité; elles agissent toutes sur le même groupe de circonstances : objets exposés à l'air libre dans les nuits calmes et sereines, et la pluralité des forces ne peut produire qu'un seul et même effet, tout comme s'il dérivait d'une seule force à travers un seul groupe de circonstances.



Il arrive souvent que la cause d'un phénomène est trouvée aussi dans un autre phénomène et non seulement dans la force et les circonstances qui lui donnent naissance. Ainsi par exemple l'éboulement d'une montagne est dû incontestablement à la force de la gravitation qui entre en action, lorsque certaines parties de la montagne ne gardent plus leur équilibre. Mais on peut s'enquérir, à son tour, sur la cause de ce dérangement de l'équilibre, et le trouver par exemple dans l'action érosive de l'eau qui a désagrégé certains soubassements. Il en serait de même quand on attribue l'éroulement du pont de Mönchstein en Suisse à la rouille de ses boulons, la mort d'un individu frappé d'une balle à la décharge du fusil, la présence de flocons dans de la limonade gazeuse à la déféctuosité du filtre ou à la trop grande quantité de sulfates que contient l'eau mêlée au sirop.

L'explication causale dans ce cas n'est pas attribuée directement à la force et aux circonstances mais bien à un autre phénomène qui est, lui aussi, le produit d'une force passant à travers certaines circonstances. Ce phénomène lui-même peut avoir sa cause dans un autre phénomène et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on arrive au phénomène dernier qui ne peut plus être expliqué et qui contient la cause ultime, au delà de laquelle il y a mystère. C'est ainsi que la

1. En effet, chaque impulsion à l'équilibre est le produit d'une radiation qui se manifeste à son tour par une déperdition de chaleur.

mort d'un individu frappé d'une balle a sa cause dans la destruction des tissus occasionnée par la pénétration de la balle dans son corps et qui déchaîne la force destructrice de la vie — la mort. La pénétration de la balle sera expliquée à son tour par les conditions dans lesquelles s'est développée subitement la force d'expansion des gaz contenus dans la poudre (tube long, poids du projectile, vitesse acquise). La décharge du fusil a été causée par l'étincelle partie à la chute du chien sur l'amorce, force mécanique, sur une matière inflammable. La cause de ce dernier phénomène peut être cherchée dans la transformation du mouvement en chaleur ; mais cette explication sera la dernière. Elle sera la qualité occulte de Schopenhauer, dans le sens que nous avons indiqué, comme mode d'action inconnu d'une force. L'écoulement du pont de Mönchstein en Suisse est attribué à la rouille de ses boulons ; c'est-à-dire à la désagrégation des molécules de fer par l'oxydation, explication incomplète, — car on ne connaît pas le mode d'action de cette force chimique.

Ce phénomène, réuni comme une composante aux autres circonstances de la nouvelle cause : la construction du pont, le poids qui passait dessus, constitue un nouveau groupe à travers lequel une autre force, celle de la gravitation, manifeste son effet, d'après son mode d'action connu. On trouve des flocons dans une limonade gazeuse. Ces impuretés peuvent provenir d'un filtre défectueux dont les pores trop ouverts laissent passer, sous l'action de la gravitation, non seulement les molécules aqueuses, mais aussi les corps étrangers. Ou bien les flocons peuvent provenir d'une action chimique, la combinaison des sulfates contenus dans l'eau avec le sucre du sirop. La première explication causale serait complète, attendu que le mode d'action de la force et la mise en jeu des circonstances sont connus ; la seconde au contraire incomplète, à cause de la force chimique, dont le mode d'action est impénétrable.

Il pourrait sembler que lorsque le phénomène dérive d'un autre phénomène, on a deux causes en même temps : celle qui est donnée par le phénomène précédent d'une part, de l'autre la force et les circonstances qui produisent le phénomène-effet. Mais il n'en est rien. Ces deux modes d'action se confondent en un seul ; car chaque fois qu'un phénomène est déterminé par un autre phénomène, *le phénomène-cause s'ajoute en entier comme un simple*

*composant aux autres circonstances sur lesquelles agit la force qui produit le phénomène-effet.*

Jamais un phénomène ne dérive en tout comme cause d'un autre phénomène, et on ne saurait dire avec M. Boutroux que « la cause d'un phénomène c'est encore un phénomène » ; autrement la recherche des causes ne serait plus du domaine des sciences positives ; seulement c'est un phénomène qui doit préalablement exister pour qu'un certain autre se réalise. Le phénomène-cause ne peut constituer que des circonstances ou une des circonstances. Il faut absolument qu'une force intervienne pour mettre les circonstances en action et leur fasse produire l'effet. C'est ce que l'on n'a jamais remarqué. Voilà pourquoi on a été porté à attribuer la cause tantôt à la force seule, tantôt au phénomène précédent seul, ce qui est inexact et dans un cas et dans l'autre.

C'est pour cette même raison que nous trouvons insuffisante la formule par laquelle M. Durkheim veut expliquer les faits sociaux. Selon lui « la cause déterminante d'un fait social doit être cherchée parmi les faits sociaux antécédents, et non parmi les états de conscience individuels<sup>1</sup>. Ce que nous objectons contre cette règle méthodique, c'est l'absence de la prise en considération de la force sociale ou individuelle qui doit indispensablement s'ajouter au fait social antécédent qui ne constitue qu'une composante dans le groupe des circonstances. Pour expliquer, par exemple, le fait social de la Terreur, il ne suffit pas de recourir à ceux qui l'ont précédée et qui étaient provoqués surtout par les luttes internes ; il faut encore avoir recours à la surexcitation des esprits lorsqu'ils virent la patrie insultée par le duc de Brunswick et mise en danger par l'invasion. Le fait social du triomphe final de la France contre les Anglais dans la guerre de Cent Ans, ne peut s'expliquer seulement par la puissance du sentiment religieux et par l'attente d'un miracle qui sauvât la France de l'ennemi si on n'y ajoute la force de l'individualité de Jeanne d'Arc<sup>2</sup>.

Quand je dis qu'un homme est mort fusillé j'affirme qu'une

1. *Les règles de la méthode sociologique*, p. 135.

2. Dans une note de la page 137, M. Durkheim concède aussi aux forces psychiques individuelles un rôle dans la genèse des faits sociaux ; mais il ne reconnaît là qu'une exception qui n'intéresserait pas la science. Mais tout fait de contrainte sociale a pour origine une action individuelle, par exemple l'introduction d'un mot ou d'une locution nouvelle dans une langue qui fut à l'origine le fait d'un seul esprit et s'imposa plus tard à tout le monde.

balle entrant dans son corps a détruit un organe essentiel. Le phénomène est donc dû à la *force* de la mort déchainée dans les circonstances des organes lésés et de la pénétration rapide de la balle. Cette dernière circonstance est à son tour un phénomène dû à la *force* de l'expansion des gaz, travaillant dans les circonstances du tube et de la poudre allumée par l'étincelle. Cette circonstance du feu qui allume la poudre est elle-même un phénomène, la chute du chien sur la matière inflammable de l'amorcee sous l'action de la *force* qui transforme le mouvement en chaleur.

Ce sont les circonstances qui forment la chaîne à travers les anneaux de laquelle les forces entrent en jeu. L'action des forces est toujours reliée par les relations entre les circonstances. L'effet final est le résultat de l'action de toutes les forces sur toutes les circonstances. En définitive il se réduit toujours à l'action d'une ou de plusieurs forces travaillant à travers certaines circonstances.

Quand ces forces agissent sur un seul et même groupe de circonstances la cause est donnée directement par cette force et par ces circonstances : quand plusieurs forces s'incorporent dans un groupe de circonstances différentes à la suite l'un de l'autre, la causalité est représentée indirectement par une série de phénomènes.

La causalité des faits de répétition naît dans deux formes : ou bien elle provient d'une ou de plusieurs forces agissant *sur un seul groupe de circonstances*, causalité que nous nommerons *directe* ; ou bien elle provient de l'action de plusieurs forces qui entrent en action l'une après l'autre à travers *plusieurs groupes de circonstances*, causalité que nous désignerons par le terme d'*indirecte*.

Il nous reste à examiner un point important : le rôle du temps dans le jeu de la causalité de répétition.

On a toujours soutenu que la causalité agissait dans le temps ; qu'elle précédait l'effet ; qu'elle était l'antécédent et l'effet le conséquent. Cette proposition ne saurait être admise comme ayant une valeur universelle. Nous verrons, au contraire, que pour les faits de répétition, la cause agit d'une façon concomitante avec l'effet, toutes les fois que la genèse du fait provient directement d'une force (ou de plusieurs) travaillant *sur un seul groupe de circonstances*, et que la cause ne précède l'effet dans le temps, que lorsque les phénomènes de répétition sont le résultat d'autres phénomènes,

quand plusieurs forces agissent à la suite les unes des autres *à travers des groupes différents de circonstances*.

Le premier point pourra paraître très hasardé attendu que, depuis que l'on philosophe sur la cause, on a toujours soutenu son antériorité en regard de l'effet. Nous essayerons, et nous l'espérons avec plein succès, de renverser cette conception erronée et de prouver que la causalité possède deux modes de manifestation conformes aux faits auxquels elle s'applique. Pour les faits pour lesquels le temps ne joue que le rôle passif de leur permettre de se produire dans son courant, la cause est coexistante avec l'effet, naît au même moment que lui et l'accompagne pendant tout le cours de sa production. Pour ceux qui s'enchaînent les uns aux autres, la causalité se soumet à cet enchaînement et précède toujours le fait auquel elle donne naissance. Dans le premier cas, lorsque le temps ne sert que de véhicule pour l'accomplissement du fait, il faut prendre en considération plusieurs catégories de phénomènes dans lesquelles l'action du temps intervient d'une façon différente ; mais dans lesquels la cause est toujours concomitante avec l'effet. Il y a d'abord les phénomènes pour lesquels le temps ne sert que de cercle éternel à leur répétition, tels que la révolution des planètes autour du soleil et leur rotation autour de leur axe, l'attraction mutuelle de tous les corps, attraction qui sur la terre conduit à leur chute sur sa surface, le phénomène des marées qui se reproduit régulièrement tous les jours. Pour tous ces phénomènes qui se déroulent dans la durée, et ont besoin d'un certain temps pour s'accomplir, il est impossible de soutenir que leur cause les précède dans le temps. En effet comment peut-on dire que la gravitation a précédé ou précède dans le temps la chute des corps, ou la révolution des planètes ? Les corps y sont toujours soumis même quand ils sont soutenus et en repos ; l'action de la gravitation se manifeste alors par leur poids, par la pression que le corps exerce sur la surface qui les soutient. Les corps tombent donc toujours réellement ou virtuellement et cette action de la gravitation sur eux doit être rapportée à l'origine des choses à l'infini ; elle est donc concomitante, coexistante avec l'effet, la chute ou la pression, et ne le précède pas dans le temps. Il en est de même de l'effet de la gravitation, quant à la révolution de planètes. Peut-on dire que la force de la gravitation existait antérieurement et que la révolution des planètes autour du soleil ne fit son apparition que postérieurement

dans le temps, lorsque les planètes se détachèrent du soleil. Mais l'action rotatoire existait avant ce détachement dans la rotation du soleil sur lui-même et s'il faut aller jusqu'au commencement des choses, ce mouvement se manifestait déjà dans la formation des centres plus denses de la matière cosmique qui donnaient naissance aux tourbillons générateurs des mondes. L'effet de la gravitation s'est donc toujours manifesté, dès que la matière fit son apparition, point qu'il faut transporter à l'infini et qui donc n'a pas de commencement ; ou bien, s'il y en a un pour la cause, il doit tomber ensemble avec l'effet. Les choses ne changent pas, lorsqu'il s'agit de la rotation des planètes autour de leur axe, où la cause, le mouvement initial, incorporée dans les circonstances de corps détachés du soleil, se manifeste, dès l'origine, d'une façon concomitante à l'effet. Les marées aussi firent leur apparition dès qu'une masse liquide, se condensant sur la terre, fut exposée à l'attraction lunaire.

Pour cette catégorie de faits, la cause est incontestablement coexistante avec l'effet.

Mais il en sera de même pour une deuxième classe de faits, dans la manifestation desquels le temps semble prendre une part plus considérable. Cette classe comprend les faits dans lesquels l'action de la cause s'accomplit (tout en se répétant) d'une façon progressive, par exemple celle de la chaleur sur les métaux ou autres corps durs qu'elle réduit en fusion et, à une plus forte température, en vapeur. L'action de la cause — force de la chaleur incorporée dans les circonstances de la constitution moléculaire des corps qui y sont exposés — se manifeste ici peu à peu, par la désagrégation plus complète des molécules, qui progresse constamment, plus la température augmente. Il en est de même de l'action de la chaleur sur le développement de la végétation. Cette dernière apparaît aussi petit à petit et se développe avec la progression de la chaleur, comme elle diminue avec celle du froid.

Peut-on dire que la cause précède l'effet dans cette classe de phénomènes ? Nullement. La cause est aussi concomitante avec l'effet ; elle commence à travailler au moment où la force, la chaleur, entre en contact avec les circonstances et cesse au moment où le contact disparaît. Il y a coexistence continue entre la cause et l'effet ; il n'y a pas d'antériorité.

Une troisième classe de phénomènes que l'on pourrait faire rentrer

dans la deuxième, mais qui s'en distingue tout de même, est celle où les forces latentes de l'univers doivent attendre que le temps leur amène des circonstances dans lesquelles elles puissent s'incorporer, pour donner naissance à des phénomènes. C'est ainsi que les rayons du soleil doivent attendre que la pluie ait cessé et que le soleil soit placé d'une certaine manière pour produire l'arc-en-ciel.

Il faut que les rayons lumineux passent par des milieux de densité différente pour se réfracter et qu'ils rencontrent des surfaces polies pour se refléter ; que l'électricité s'accumule dans les nuages et dans un corps terrestre à un degré quelconque d'intensité pour que la foudre éclate ; que certaines conditions inconnues interviennent, pour que les effluves magnétiques ou électriques de la terre luisent aux deux pôles en aurores boréales ou australes.

Mais dans tous ces cas, aussitôt que les conditions (circonstances) se rencontrent, la force s'y joint et la cause pousse le phénomène à se manifester. Quand la lumière atteint les gouttelettes de vapeur, l'arc-en-ciel apparaît; quand elle plonge dans l'eau, elle se réfracte; quand elle touche une glace, elle se reflète; l'effet se produit en même temps que la cause, la cause étant, comme nous l'avons expliqué, la coopération de la force avec les circonstances. car la force latente n'est jamais une cause par elle-même. Il n'y a aucun intervalle appréciable, qui sépare la cause de l'effet. Ils sont absolument concomitants, ils coexistent ensemble, aucun d'eux ne précède ou ne suit l'autre dans le temps.

Toutes les fois donc que la cause d'un phénomène est donnée par une ou plusieurs forces travaillant *sur un seul groupe de circonstances*, elle est concomitante avec l'effet et ne le précède pas dans le temps.

Ces considérations ne sont pas passées absolument inaperçues des penseurs qui ont touché à la question de la cause. Mais ils ne leur ont pas donné l'importance qu'elles comportent. Ils ont considéré quelques-uns des cas envisagés par nous, comme des exceptions à la règle de l'antériorité de la cause par rapport à l'effet. Mais nous ne pensons pas que dans la logique il n'y ait que des règles comme dans la grammaire. La logique est un complexe de lois, et les lois, à la différence des règles, ne peuvent présenter d'exceptions. Voilà pourquoi nous ne pouvons admettre l'opinion de Stuart Mill que « *quelquefois un effet peut commencer simul-*

tanément avec sa cause <sup>1</sup> », attendu que ce *quelquefois* renferme toute une classe de faits et qu'on peut l'ériger en principe; notamment que pour les faits de répétition le cas se rencontre toujours lorsque la cause est donnée par une ou plusieurs forces *passant à travers un seul groupe de circonstances*. Schopenhauer se contredit sous ce rapport: car d'une part il admet que l'égalité des côtés *est la cause* de l'égalité des angles, faits qui ne se suivent nullement dans le temps, pendant qu'ailleurs il soutient précisément le contraire et à la demande qu'il se pose, si l'égalité des angles *est la cause* de celle des côtés, il répond par *non absolu* « attendu, dit-il, qu'il ne s'agit ici d'aucun changement dans le temps, par conséquent d'aucun effet qui doit avoir une cause <sup>2</sup> ». Fonsegrive admet aussi « *qu'il arrive* néanmoins, dans la réalité des choses, que l'effet est contemporain de la cause, comme quand un piston est mû par la vapeur en tension: *l'antériorité nécessaire à la cause n'existe alors plus que dans la pensée*, mais là du moins elle subsiste toujours, de réelle elle devient logique, c'est là tout le changement. Et le fondement expérimental de cette antériorité nécessaire, c'est que la vapeur existait avant de s'appliquer sur le piston; ce n'est sans doute qu'au moment où elle s'y applique qu'elle le meut, mais son existence antérieure permet à la pensée de poser en elle l'antériorité indispensable à la représentation causale <sup>3</sup>. » Tout ce raisonnement est spécieux, car, ainsi que nous l'avons observé, la vapeur en elle-même, fût-elle renfermée dans le ventre d'une chaudière et sous la plus forte pression, ne peut être jamais *seule* la cause d'aucun phénomène. Il faut y ajouter des circonstances extérieures, un piston et un mécanisme, s'il s'agit de produire du mouvement, des parois peu résistantes, s'il s'agit d'une explosion; un manomètre, s'il est question seulement d'en mesurer la tension. La force de la vapeur ne devient cause qu'au moment où elle pousse le piston, fait éclater les parois ou comprime le manomètre. Mais le moment où cet effet commence, est inséparable de l'action de la cause et donc prouve encore une fois que pour le fait de répétition la cause est coexistante avec l'effet. D'ailleurs, observons la contradiction dans laquelle tombe Fonsegrive: d'un

1. *Logique*, trad. fr., I, p. 186.

2. *Quadruple racine*, p. 35: cf. avec *Le Monde comme volonté et comme représentation*, I, p. 135.

3. *La causalité efficiente*, p. 4.

côté il dit que l'antériorité devient de réelle logique; et puis il ajoute que le fondement expérimental de cette antériorité c'est que la vapeur existait avant de s'appliquer sur le piston. Mais dans ce cas, pourquoi recourir à *l'antériorité logique* quand nous possédons *l'antériorité réelle*?

Tous ces auteurs confondent *l'antériorité* dans le temps qui n'existe pas pour la cause directe, dans les phénomènes de répétition, avec *l'irréversibilité* qui est tout autre chose. L'irréversibilité, c'est la propriété que possèdent certaines pensées de faire dépendre d'autres de leur contenu, pendant que ces dernières ne peuvent nullement conditionner celles des pensées mères; mais leur existence dans l'esprit n'est ni antérieure, ni postérieure pour les unes par rapport aux autres. C'est ainsi que les théorèmes géométriques dépendent des axiomes sur lesquels cette science est fondée; mais les axiomes ne dépendent nullement de l'existence des théorèmes. Ces deux sortes de vérités sont donc irréversibles, mais elles ne se précèdent ni ne se suivent dans la durée. Elles existent en même temps dans la pensée, et on ne saurait soutenir que dans le développement de la géométrie, la connaissance des axiomes ait précédé les vérités plus concrètes de l'agrimensure (géométrie), car c'est justement la théorie qui vint plus tard avec Euclide formuler les axiomes, pendant que plusieurs théorèmes étaient connus de longue date. Il en est de même quand je dis que la vapeur meut le piston, que l'électricité fait éclater la foudre, que la chaleur fait mûrir les fruits. On ne saurait renverser ces propositions et dire par exemple que ce sont les fruits qui donnent naissance à la chaleur.

Mais dans de pareilles propositions, on ne rencontre que l'irréversibilité et non l'antériorité. On ne peut renverser le jugement, comme par exemple on peut le faire dans la proposition, que l'égalité des angles est la cause de l'égalité des côtés ou que celle des côtés est la cause de l'égalité des angles. Dans ce jugement il s'agit d'une raison logique et pas de la cause. Voilà pourquoi la proposition est réversible.

Pour résumer cette longue et laborieuse discussion, nous poserons comme principes :

a) Que la cause *directe* dans les faits de répétition coexiste avec l'effet et ne le précède pas dans le temps.

b) Que ce n'est que pour la cause *indirecte*, celle qui est incor-

porée dans une suite de phénomènes, que l'on peut soutenir avec raison l'antériorité de la cause. Mais cette cause prend déjà le caractère de la succession. C'est une forme transitoire à la causalité successive comme nous le verrons plus bas.

Voilà pourquoi la cause précède, dans le cas d'une suite de phénomènes : cette suite est une *succession* de phénomènes. *La caractéristique essentielle de la causalité de répétition est la concomitance de la cause et de l'effet.*

En dehors de ce caractère, deux autres viennent encore la distinguer de la causalité successive, ce sont : 1<sup>o</sup> *La manifestation de la cause sous forme de loi*, et 2<sup>o</sup> *Le fait que la forme successive de la cause du phénomène de répétition (celle qui est établie par le moyen des phénomènes) est de courte haleine et se heurte bientôt au mystère de la cause ultime.*

1<sup>o</sup> *La causalité dans la classe des faits de répétition doit se manifester aussi sous forme de loi comme les phénomènes qu'elle veut expliquer.* Et ce n'est que très naturel, attendu que l'action d'une force naturelle se produit partout et toujours de la même façon, étant absolument indépendante de l'espace et du temps. Mais le second élément de la cause, les circonstances, prend, dans les faits de répétition, aussi cette forme universelle, et donc il n'est que naturel que la cause se manifeste aussi sous une forme universelle, celle d'une loi. Il faut pourtant remarquer que cette universalité des circonstances, requise pour constituer les lois, n'est nécessaire que par rapport au temps et non à l'espace. Il y a des cas où les circonstances sont universelles aussi quant à l'espace ; mais cette condition n'est pas indispensable pour l'existence de la loi. C'est ainsi que se trouvent être universelles, non seulement quant à notre globe mais aussi pour les autres planètes, les circonstances causales par lesquelles se manifeste la force de la gravitation dans leur rotation et leur révolution sidérales, la composition chimique des corps célestes constatée par l'analyse spectrale. La cause de la révolution autour du soleil de toutes les planètes est que ces corps libres dans l'espace sont animés d'un mouvement rectiligne initial et sont en même temps continuellement attirés par le soleil, en vertu de la force de la gravitation.

Lorsque toutes les planètes n'étaient par encore connues, on avait prévu que celles qui seraient découvertes par la suite seraient aussi soumises à cette même loi et si, maintenant, il arrivait que

l'on en découvre encore d'autres, les mêmes lois leur seraient rigoureusement applicables. La cause de l'apparition des mêmes raies dans le spectre qui réfléchit les lumières sidérales est la présence des mêmes corps dans l'atmosphère incandescente des astres.

Mais il y a des circonstances qui ne se produisent quant à l'espace que sur des corps individuels et qui donc ne se rencontrent qu'une seule fois dans la variété infinie des mondes. Telles sont celles qui sont données par les planètes et qui constituent les éléments à travers lesquels la rotation et la révolution autour du soleil s'accomplissent. Ces circonstances donnent naissance à la répartition différente de la lumière et de la chaleur solaires sur les différentes régions des différentes planètes. Elles sont déterminées par l'angle d'inclinaison de l'axe de la planète sur son orbite, inclinaison qui est absolument particulière à chacune d'elles; de 23° pour la Terre, presque perpendiculaire pour Jupiter et presque horizontale pour Vénus, etc. Ces inclinaisons spéciales, particulières à chaque planète, constituent des circonstances d'espace, *uniques pour chacune d'elles*, et excluent donc l'élément universel de la seconde composante de la cause des phénomènes, les circonstances. Pourtant quoique individualisée quant à l'espace, cette répartition n'en donne pas moins naissance à des lois, et l'on peut parfaitement parler de la loi de la succession des saisons ou de celle de l'alternance des jours et des nuits sur telle ou telle planète; mais cette loi sera différenciée d'après les planètes, parce que les conditions matérielles de l'espace sont différentes sur chacune d'elles. Si les causes dont les circonstances sont individualisées quant à l'espace, possèdent toutefois le caractère de loi, cette qualité ne peut leur être attribuée que parce que leur reproduction n'a pas de limites dans le temps, qu'elle est éternelle au moins par rapport à notre existence humaine.

La cause des phénomènes de répétition qui peuvent être généralisés doit donc aussi se présenter sous une forme générique, *l'explication d'un seul phénomène devant s'appliquer à tous ceux de la même classe*. Les lois de manifestation des phénomènes de répétition entraînent inévitablement leur explication, lorsqu'il arrive qu'on puisse la formuler, toujours sous forme de loi. Telle est la loi de la gravitation qui explique plusieurs lois de manifestation des phénomènes physiques; telle aussi la loi de la dilatation

sous l'empire de la chaleur qui sert de formule générale explicative pour plusieurs phénomènes qui s'y rapportent, et ainsi de suite.

Dans le domaine de la nature vivante on peut aussi trouver l'explication des phénomènes au moyen de lois de causation, surtout quand on a découvert celle de leur manifestation. Mais comme ces phénomènes sont dus à la vie et qu'ils sont le produit d'existences individuelles qui ont la faculté de réagir contre les lois directrices, il s'en suit que ces lois ne s'accomplissent plus d'une façon aussi rigoureuse que cela arrive pour les faits de la nature brute. Elles laissent un jeu plus libre aux phénomènes de la vie et de l'intelligence. Les lois de répétition, lorsqu'elles concernent les phénomènes vivants, tout en ne présentant aucune exception, ne se laissent plus enserrer dans des formules mathématiques ; citons ces quelques exemples :

Les minéraux cristallisent sous des formes géométriques et par conséquent symétriques, des deux côtés d'une ligne médiane que l'on supposerait tracée sur les figures formées par les cristaux. Cette forme géométrique possède le caractère complet des figures mathématiques, et le rapport entre les lignes qui la composent peut être exprimé par des nombres. Une forme symétrique se retrouve aussi chez les végétaux et encore plus accentuée chez les animaux ; mais cette symétrie n'aura plus le caractère précis, mathématique des formes cristallines. Vianna de Lima l'a aussi observé, lorsqu'il dit que « les formes vivantes se distinguent généralement par une structure moins fixe que celle de la plupart des cristaux ; leur géométrie paraît plus capricieuse <sup>1</sup> ». Elles posséderont des contours bien plus généraux qui permettront à l'individualité de remplir le même cadre par des figures toujours différentes qui constituent l'inépuisable variété de la vie. Il en est de même de l'action de la chaleur dans les deux règnes de l'inorganique et de la vie. L'influence de la chaleur sur les métaux provoque leur fusion et même leur évaporation. Ce passage de l'état solide à l'état liquide sera toujours mathématiquement déterminé et déterminable. C'est ainsi que le plomb fond à 332°, l'or à 1037°, le cuivre à 1056°. La chaleur et le froid exercent aussi une action sur la vie des plantes et des animaux. Au-dessus et au-dessous d'un certain nombre de degrés, la vie est impossible. Mais cette limite n'est plus aussi rigoureuse ;

1. *Exposé sommaire des doctrines transformistes*, n° 15, Comp. Rim. promu. *Organisme et sociétés*, p. 15.

elle varie, non seulement d'après les espèces, ce qui serait naturel, mais encore d'après les individus. Tel individu, plus fortement constitué, supportera un froid ou une chaleur auxquels un autre ne pourra résister. Or, cela n'arrive jamais dans le règne de l'inorganique où, si l'on peut rencontrer des différences dans la température à laquelle fondent les métaux, cela provient du fait que rarement ils se trouvent à l'état pur et qu'ils sont toujours mélangés les uns avec les autres. Réduits à l'état de pureté absolue, les métaux doivent toujours fondre à une température rigoureusement déterminée<sup>1</sup>. Il en est de même des lois de la répétition intellectuelle, dont la précision est encore moindre. La loi de l'offre et de la demande régit d'une façon universelle les faits de l'esprit de caractère économique. L'augmentation de l'offre fait baisser les prix des marchandises, tandis que celle de la demande les fait hausser. Jusqu'à quel point la hausse ou la baisse arriveront-elles, c'est ce qu'il est tout à fait impossible de déterminer, à cause de l'élément individuel qui intervient dans la production ou la consommation et modifie les conditions de la concurrence. Bain observe la même circonstance, sans pourtant attribuer la raison de cette différence à l'intervention de l'élément individuel qui seul peut l'expliquer. Il dit que « les trois formes de la force : chaleur, force chimique, électricité, sont les espèces les mieux définies que présente l'action moléculaire. Elles peuvent toutes être mesurées et l'on établit strictement l'équivalent mécanique de chacune d'elles. Quant à la force nerveuse, agent de la vie, bien qu'elle ne puisse être soumise à une mesure précise, nous concluons par analogie qu'il y a une équivalence exacte entre elle et les transformations chimiques qui lui donnent naissance. » Quelle est la raison pour laquelle la force nerveuse ne se prête pas à une mesure précise ? Nous n'en voyons pas d'autre, si ce n'est qu'elle diffère suivant les individus, car si elle était partout la même, sa formule mathématique ne serait pas plus difficile à trouver que celle de l'équivalent mécanique de la chaleur.

L'accomplissement des lois de manifestation des phénomènes de répétition de la vie et de l'intelligence ne présentant plus le même

1. La formule est que « sous une pression constante, chaque espèce chimique fond à une température déterminée, invariable pour chacune d'elles ». Pour les corps qui passent par l'état pâteux, comme le verre et le fer, le point de fusion ne peut être rigoureusement déterminé.

degré de précision que celles qui régissent les phénomènes de la matière brute, il s'en suit que leur causalité montrera aussi le même relâchement dans la rigueur des lois. Elle prendra toujours la forme d'une loi de causation ; mais le rôle de la force dans le jeu de la cause sera influencé d'une façon bien plus puissante par le second élément de la causalité, les circonstances dans lesquelles la force agit. Les formes individuelles de la vie et de l'esprit, ainsi que le hasard, joignant leurs forces particulières aux circonstances de la cause, pourront exercer une puissante influence sur le jeu de cette dernière. Ce sont ces éléments qui expliquent les variations que les phénomènes présenteront au sein de la loi à laquelle ils obéissent. Par exemple une crise commerciale ou industrielle a sa cause dans la superproduction c'est-à-dire dans l'augmentation de la production au delà des besoins. Mais cette crise pourra affecter les producteurs ou les marchands à différents degrés, les uns plus, les autres moins. Pendant que pour les uns, elle se résoudra en pertes supportables, pour d'autres elle amènera la faillite et la ruine. L'explication de la crise réside dans la loi de causation de la superproduction ; celle de chaque cas individuel dans les circonstances qui l'accompagnent.

2° *La causalité dans les faits de répétition est de courte haleine et se heurte bientôt à l'inconnu des causes ultimes.* Nous avons vu que les sciences des faits de répétition ne poursuivent comme but principal que l'établissement et la preuve des faits qu'elles étudient, et que la recherche des causes, quoique très utile, est laissée sur le second plan. Il faut ajouter à cette observation encore une autre, notamment que même dans le cas où les causes seraient déterminées, elles touchent de bien près à l'inconnaissable, aux causes ultimes, dont la compréhension est inaccessible à notre entendement. Voilà pourquoi ce sont surtout les sciences qui n'ont pas besoin de la connaissance des causes, comme l'optique, la science des phénomènes électriques, la chimie, qui font les progrès les plus surprenants, pendant que la médecine, qui doit toujours remonter aux causes, ne progresse que lorsque la connaissance de ces dernières s'approfondit (Pasteur). Les sciences en général se contentent d'enregistrer le mode d'accomplissement des phénomènes ; quant aux causes, la plupart les remplacent par des hypothèses (des théories) ou ne s'en préoccupent même pas. Elles savent que sous ce rapport, elles se heurteront bientôt à l'inconnu, au mystère

de l'existence, mystère qui croit en proportion de l'augmentation de la somme des vérités acquises sur le mode de manifestation des phénomènes. Il est en effet évident que plus on connaît la façon dont les phénomènes se manifestent et plus le nombre des phénomènes connus augmentera, plus le mystère qui cache les causes productrices deviendra obscur. Les sciences théoriques qui sont destinées à un grand triomphe dans le champ de la manifestation des phénomènes, sont bien moins fécondes lorsqu'elles veulent rendre compte des causes qui donnent naissance à ces derniers. Brunetière a donc tort, lorsqu'il impute à la science de ne pas avoir contribué à éclaircir le mystère qui nous entoure, et il n'a raison que contre quelques savants qui s'étaient imaginé trouver, par la constatation des lois des phénomènes, la clef du mystère de leur production. C'est demander à la science plus qu'elle ne peut donner et lui imposer une mission qui n'offre nulle chance de succès.

Si l'on se demande quelle est la cause de la rosée, on obtiendra comme réponse la plus proche et la plus superficielle, qu'elle provient de la condensation de la vapeur d'eau contenue dans l'atmosphère au contact des corps que les nuits calmes et sereines ont refroidis. Une seconde demande, pourquoi les corps se refroidissent-ils par les nuits sereines, obtiendra comme réponse que la terre rayonne la chaleur absorbée pendant le jour vers les espaces célestes. Une troisième demande, quelle est à son tour la cause de ce rayonnement, conduira à la troisième réponse que les températures ont une tendance à s'équilibrer; mais cette réponse sera la dernière et on ne peut remonter au delà. Il en serait de même des sciences de la répétition des faits intellectuels. Prenons comme exemple la loi (phénomène général) de l'offre et de la demande. Pourquoi l'augmentation de l'offre fait-elle baisser les prix? Parce qu'elle établit une concurrence entre les vendeurs qui, voulant se défaire de leurs marchandises, les offrent à des prix toujours plus réduits. Pourquoi offrent-ils leurs marchandises à des prix toujours moindres? Parce qu'ils espèrent trouver plus facilement des acheteurs. Pourquoi achète-t-on de préférence à bas prix? Parce qu'on peut se procurer plus de jouissances. Et finalement quelle est la cause de cette tendance de l'homme à rendre sa vie plus facile et plus heureuse? Dernière réponse, au delà de laquelle on ne peut aller, c'est que l'instinct de la conservation individuelle l'exige.

Mais pour une immense quantité de faits, la réponse causale fait défaut dès la première demande. Par exemple : pourquoi les minéraux cristallisent-ils dans certaines formes ? Quelle est la cause des diverses proportions atomiques dans lesquelles les corps se combinent entre eux ? Quelles sont les causes de certaines maladies ? Comment expliquer le téléphone, la transmission de la lumière, celle de l'électricité, le changement du mouvement en chaleur, en lumière, en force électrique, l'augmentation du volume de l'eau à sa congélation, la dureté des alliages plus grande que celle des métaux composants, etc., etc. ?

Les sciences de faits de répétition physique ou intellectuelle ont bientôt épuisé la connexion causale des phénomènes, et l'esprit s'arrête devant le grand point d'interrogation qui se trouve au fond de toutes les conceptions humaines. Dans le domaine de la répétition l'inconnu entoure de bien près le connaissable.

A.-D. XÉNOPOL.

(Jassy).

*(A suivre.)*

# LE PROBLÈME DES IDÉES

## DANS LA SYNTHÈSE HISTORIQUE

A PROPOS D'OUVRAGES RÉCENTS

### II<sup>1</sup>

Comme essai d'étude expérimentale, le livre qu'a publié récemment M. Théodore Suran sur *les Esprits directeurs de la pensée française du Moyen Age à la Révolution* est intéressant et louable. L'idée première, certains principes en sont excellents ; il mérite l'attention, et en même temps il prête à des critiques assez vives. Il nous fournira donc l'occasion de préciser quelques indications de notre précédent article.



L'objet de cet ouvrage est « d'étudier quelle a pu être, du Moyen Age à la Révolution, l'action des individus parmi les multiples causes qui ont influé sur la constitution et le développement de la pensée française » (p. 2) — et, ajouterons-nous, par l'intermédiaire de la pensée, sur la vie même de la nation : « Le travail de cabinet n'est pas un stérile passe-temps », déclare, en effet, notre auteur ; « la pensée est un mode de l'action, une façon d'exercer une influence sur l'ensemble dont on fait partie » (p. 12).

Tout individu est déterminé par des causes diverses — entre lesquelles figurent les autres individus — et constitue lui-même

1. Voir le précédent numéro de la *Revue*, pp. 129-149.

une des causes diverses qui déterminent les autres individus : « puisque l'on étudie sur lui l'action du dehors, on peut étudier en lui sa réaction sur le dehors. Cette seconde étude ne contredit pas la première, elle la complète » (p. 3). Mais si tout individu est principe d'action, cette action, selon les individus, est très inégale : elle est tantôt infinitésimale, tantôt infiniment puissante. « L'action des simples individus résulte en grande partie de celle des grands génies, elle est fonction de cette dernière. » Ainsi, dans quelques initiateurs, « ceux qui ont indiqué telle ou telle route nouvelle à leur date, et qui, à ce titre, sont les libérateurs de notre esprit, les promoteurs de notre influence sur les forces aveugles, ceux qui ont voulu substituer aux actions inconscientes les actions conscientes » (p. 4), on peut trouver tous les éléments de la pensée française : cette pensée est faite de la leur. Les uns ont ignoré eux-mêmes leur rôle, comme Rabelais ; les autres s'en sont rendu compte, comme Diderot (p. 7). Les uns ont agi par ce qu'ils avaient de commun avec la masse ; les autres par ce qu'ils avaient de personnel : c'est une distinction bien connue. « De même qu'une lentille donne à de faibles rayons, qu'elle concentre en un point, le pouvoir d'allumer du feu, de même le grand écrivain concentre les forces éparses qui restent comme virtuelles dans l'âme de chacun de nous et les rend ainsi manifestes, conscientes et agissantes. A cet égard, il agit d'autant plus qu'il est plus représentatif, c'est-à-dire qu'il réunit plus de caractères disséminés ailleurs, plus d'aspects de la pensée, ou qu'il en exprime certains avec une perfection plus exceptionnelle. Il devient un être symbolique, qui résume un peuple et condense les énergies nationales » (pp. 7-8). Cette façon d'agir est la moins contestée : mais le génie peut influencer sur un peuple précisément dans la mesure où il est original. Il n'y pas d'hommes « providentiels », — M. Suran s'oppose à un Carlyle et se place au point de vue du strict déterminisme, — mais il y a des « êtres d'exception », des « montreurs d'idéal » : et ceux-là ont le pouvoir de détourner la foule des « routes coutumières » (p. 9). Voilà ce que certains sociologues n'accordent pas et ce qui demanderait surtout à être établi fortement : bien plutôt que les génies représentatifs, ces génies inventifs seraient vraiment *directeurs*.



Voyons M. Suran à l'œuvre. — Son livre s'ouvre par un chapitre sur le Moyen Age : en quatorze pages, il le juge et on peut dire qu'il l'exécute. Ce qui a manqué à cette période de notre histoire, selon lui, ce sont les individualités fortes (p. 24). M. Suran apprécie en bloc et sommairement la scolastique, — si diverse cependant, et où il y a eu, en somme, d'admirables penseurs ; il ne fait aucun cas de la littérature de ces temps qui lui semble dénuée de toute beauté. — et peut-être attache-t-il une importance excessive à la beauté, « le moyen le plus puissant de communion entre les esprits » (p. 24 ; cf. p. 27). « Avant le xvi<sup>e</sup> siècle, les forces collectives dominaient toutes les autres ; les individualités, si elles existaient... étaient prises de toutes parts dans des contraintes qui les annihilait » (p. 219) : un Abailard ou un saint Thomas, un Chrétien de Troyes, un Jean de Meung ou un Rutebeuf, sont-ils donc sûrement si négligeables en tant qu'individus ?

L'esprit humain était endormi par la théologie et l'enseignement de l'école : Rabelais, nous dit-on, l'a réveillé ; il l'a émancipé ; il l'a mis en contact avec la nature. Rabelais a compris le rôle de la science, dans un enthousiasme illimité pour la puissance de l'homme (pp. 38, 67) : soit ; mais quelque importance qu'on lui doive reconnaître, est-il absolument sans précurseurs ni auxiliaires ? — Calvin, c'est l'opposé de Rabelais : il représente l'*esprit de système* exaspéré, il est « le premier type de l'intolérance de la foi fondée sur l'intransigeance de la raison » (p. 40). Ronsard, lui, a donné aux Français le sens et le culte de la beauté, — et par là il a « pris place dans la série de nos maîtres » (p. 65), — mais il a enseigné l'art pour l'art. Calvin et Ronsard n'ont pas réussi pleinement à faire bon usage de l'esprit délivré par Rabelais ; ils ont péché, l'un par excès de système, l'autre par défaut, et ils ont failli amener une déviation. — Montaigne, notre Socrate, remet les choses au point, fait la critique de l'esprit, « ruine le dogmatisme autoritaire » (p. 221), complète l'œuvre de Rabelais. « Il comprit la nécessité de se rendre compte du mécanisme de notre esprit avant] de le mettre en mouvement » (p. 68). Il est notre premier psychologue ; il est « le promoteur de l'esprit classique en ce qu'il inaugure l'étude de l'homme intérieur conçue à un point de vue général. Il étudie en lui... moins Michel de Montaigne qu'un homme quelconque qui porte en lui le résumé de

l'humanité tout entière » (p. 72). D'autre part, il est le précurseur de Descartes : ce n'est pas à la science qu'il s'attaque, c'est à la science de son temps. « Avant Descartes, il a montré la nécessité d'une méthode ; il s'est arrêté là, il n'a pas précisé sa conception. Critique pénétrant, il a laissé à un esprit plus créateur la gloire de formuler cette méthode triomphante. » (p. 80).

Descartes reçoit de Montaigne l'esprit critique : l'influence de celui-ci sur celui-là est « la plus essentielle, la plus originale et la plus complète que l'on puisse imaginer » (p. 81). Il faudrait le prouver. En réalité, le doute de Descartes est surtout l'expression d'un état d'esprit alors très général ; et la conception même du doute provisoire lui est commune avec d'autres<sup>1</sup> : quant aux moyens de sortir du doute, il ne les doit ni à Montaigne ni à personne. On nous parle du « rapport étroit » qu'il y a entre Descartes et Rabelais : « ce n'est pas un simple discoureur des choses transcendantes, c'est un réformateur de choses humaines ; c'est un savant qui mesure la puissance de l'homme à son savoir, et qui veut user de la science pour capter la nature » (p. 84). S'il continue Rabelais, il ne doit rien à Rabelais : M. Suran ne distingue pas entre les rapports réels et les rapports purement théoriques. Il conclut, d'ailleurs, en déclarant que, « après les approximations de ses précurseurs, Descartes est l'initiateur et l'organisateur véritable de la science moderne. Descartes a le mérite incomparable d'avoir porté au plus haut degré cet esprit de généralisation pratique qui est la marque de notre esprit national, et d'avoir ainsi fait de ce dernier le représentant le plus autorisé de ce qui est l'essence même de l'esprit humain » (p. 97).

Descartes à part, le xvii<sup>e</sup> siècle — comme le moyen âge — est jugé en gros, en bloc, de façon sévère aussi, injuste et souvent inexacte. L'influence de Descartes, à l'origine, n'a pu s'exercer pleinement, par suite de la centralisation gouvernementale : « Richelieu, Mazarin, Louis XIV et ses ministres ont exercé une action souveraine, auprès de laquelle celle de Descartes a été momentanément petite » (p. 100). Ce sont les hommes d'État qui sont au premier plan ; c'est le souci d'unification, c'est la règle qui domine. Les écrivains qui, d'un bout à l'autre du siècle, se sont soumis aux règles, « n'ont pas vu qu'ils étaient les instruments

1. Voir H. Berr, *An jure inter scepticos Gassendus numeratus fuerit*, pp. 15-30, *De scepticis ineunte seculo xvii*.

d'un pouvoir tout temporel ; qu'ils obéissaient à l'action ambiante et à de tout autres influences qu'à des influences intellectuelles » (p. 103). Les règles de Descartes étaient des règles libératrices, et non opprimantes ; elles n'avaient de commun que le nom avec les règles posées au théâtre par d'Aubignac, en grammaire par Vaugelas, en poésie par Boileau : « elles sont du domaine de la vie. Les autres sont du domaine de la mort » (p. 105). — S'il est vrai — et la remarque est finement développée — qu'il y a eu alors confusion entre la *raison* et la *règle*, combien il est vain de vouloir enfermer dans une formule étroite ce xvii<sup>e</sup> siècle, — en réalité si complexe et si riche. C'est une période de « conservatisme timoré ». « Toute pensée libre est bannie » (p. 108). Toute la littérature est essentiellement anodine, préoccupée de lieux communs et de beauté formelle. Par rapport au xvi<sup>e</sup> siècle, il se produit un recul intellectuel qui « replace les esprits dans une situation comparable à celle du Moyen Age » (pp. 162, 221). Pour justifier ces vues, M. Suran apprécie inexactement Corneille ; il consacre quelques lignes seulement à Molière, une seule page — d'ailleurs fort jolie — à La Fontaine, et il leur dénie toute influence en ce qu'ils ont d'original ; il ne nomme pas Gassendi, et il ne fait pas mention des libertins. Il prétend qu'aucun écrivain n'a agi à titre individuel, n'a eu une personnalité indépendante : le « chef de chœur » est à Versailles (p. 116). Les savants, mathématiciens ou physiciens, continuent l'œuvre libératrice, mais à l'écart ; et ce n'est qu'à la fin du siècle, quand la force de la monarchie diminue, que la contrainte générale se relâche : La Bruyère et Bayle ménagent une transition de Descartes au xviii<sup>e</sup> siècle, l'un par le sens de l'individuel, l'autre par l'esprit critique. En somme, le xvii<sup>e</sup> siècle « qui aurait pu être le siècle de Descartes, n'a été que le siècle de Louis XIV » (p. 125) : ce jugement, d'ailleurs traditionnel, manque étonnamment de nuances.

Un grand changement va se produire au xviii<sup>e</sup> siècle : la pensée reprendra son cours et triomphera de l'agencement irrationnel des hiérarchies sociales. « Le philosophe devient une puissance qui finira par ruiner les autres. » Voltaire a eu une influence considérable, surtout en ce qu'il a été la « conscience parlante » de son temps (p. 127). M. Suran fait de lui le type du génie représentatif : dans l'esprit de Voltaire le mouvement général des idées se précise, et par son œuvre ce mouvement s'accélère. Voltaire, avant

tout, veut *arriver* : il met au service de cette ambition une souplesse d'intelligence, une pénétration et une curiosité incomparables. « Sa pensée, d'autant plus flexible qu'elle est plus désarticulée, lui permet d'épouser toutes les courbes des fluctuations de la pensée française » (p. 131; cf. p. 139). Vulgarisateur des idées qui tendent à devenir régnautes, il conçoit le changement et le progrès, par un effet précisément de son individualisme égoïste. — Sans se faire d'illusion sur l'originalité de Voltaire, peut-être peut-on trouver que M. Suran exagère sa « soumission au bon sens vulgaire et à l'opinion dominante » (p. 181), et qu'il n'est point parfaitement équitable. Il l'est davantage pour Montesquieu, Diderot et Rousseau.

Montesquieu, le premier, a eu la notion que les méthodes et la certitude de la science pouvaient s'appliquer aux sociétés (p. 146); la politique, grâce à lui, devient un art précis fondé sur l'observation scientifique : l'importance de Montesquieu consiste en ce qu'il a fait penser sur ce point capital, « et depuis lors la pensée a tendu invinciblement à prendre la direction suprême des affaires humaines » (p. 158). — Voltaire n'avait pu fournir aux esprits des principes féconds d'activité. Montesquieu n'a exercé que dans un domaine spécial son heureuse influence : « c'est l'enthousiaste impulsion de Diderot qui a donné à la pensée la vie véritable et qui a assuré la durée et l'autonomie de notre activité intellectuelle, par le caractère positif, largement humain et désintéressé de sa doctrine » (p. 161). Diderot joue, au XVIII<sup>e</sup> siècle, avec pleine conscience, le rôle qu'a joué Rabelais au XVI<sup>e</sup>. La nouveauté de ses idées, la passion qu'il mettait à les répandre, la satisfaction qu'elles donnaient au besoin de certitude, tout a contribué à frapper les contemporains, à forcer leur attention, à multiplier leurs adhésions : « jamais écrivain n'a exercé une plus puissante action personnelle... » (p. 164). *L'Encyclopédie* est l'expression infiniment curieuse et efficace de cette personnalité : « elle était une apologie de l'esprit humain autonome, dont elle énumérait en détail les efforts, les progrès et les conquêtes » (p. 171). La science, telle que la conçoit Diderot, est vivante; elle est la « synthèse continue des connaissances particulières, des notions fragmentaires » (p. 173) : d'elle seule procède la solution de tous les problèmes de la vie et de la morale. — Si M. Suran parle en excellents termes de cette pensée de Diderot, une des plus actives et

« une des plus intégrales » qui se soient jamais produites, il affirme plus encore qu'il ne prouve le caractère prépondérant de son influence dans le sens rationaliste.

Rousseau, lui aussi, est profondément original et a puissamment agi, — mais, dans une certaine mesure, au rebours de notre tradition nationale. Depuis Rabelais et surtout depuis Descartes <sup>1</sup>, notre développement avait été surtout intellectuel : Rousseau s'en est rendu compte d'autant mieux qu'il n'était pas « engagé dans notre tradition », et il a combattu, par sa vie et par ses œuvres, la tendance rationaliste. Il substitue le sentiment à la raison ; il subordonne la société à l'individu. Par le sentiment, « considéré comme principe de toute action et règle de la vie » et « devenu source de la beauté », il a enrichi d'apports nouveaux la pensée française (pp. 204-205) ; à la fois « initiateur et retardataire », il a précipité « le mouvement méthodique et lent qui nous acheminait vers l'individualisme par la progression de la pensée » (p. 222). — Rousseau est-il aussi individualiste qu'on nous le déclare ? Est-il, autant qu'on nous le dit, un étranger ? Notre « tradition » est-elle aussi peu nuancée, aussi continue qu'on nous la représente ? Si Pascal « n'a exercé qu'une médiocre influence, très tardive » (p. 194), Pascal n'en existe pas moins — qui n'est pas Genevois et qui attribue au « cœur » une importance singulière <sup>2</sup>.

Voici venir la Révolution. M. Suran ne l'explique pas exclusivement par la propagande philosophique. Comme on s'accorde, en général, à le penser aujourd'hui, il croit qu'elle est produite par deux facteurs très différents, — l'instinct et la raison, selon ses expressions. « Les penseurs et le peuple ont fait chacun la Révolution à leur manière, ils ont collaboré à une œuvre commune. La Raison a sanctionné la révolte de l'Instinct et lui a permis d'aboutir à des résultats durables » (p. 208). Il y a eu collaboration des penseurs et du peuple, mais l'action des penseurs sur la masse populaire a été presque nulle. — Peut-être ; ce n'est pas un problème, cependant, qui se puisse résoudre par divination, par impression : il y aurait là matière à une enquête précise <sup>3</sup>.

1. Sur l'influence de Descartes au XVIII<sup>e</sup> siècle, voir des réflexions justes, pp. 186-187.

2. Voir H. Berr, *Pascal et sa place dans l'histoire des idées, à propos d'ouvrages récents*, dans la *Revue*, octobre 1900, pp. 158-178.

3. Voir le *Programme d'études*, déjà cité (p. 131), de Lanson, sur *l'histoire provinciale de la vie littéraire en France*. Voir aussi le travail de H. Séc, *Les idées philosophiques du XVIII<sup>e</sup> siècle et la littérature prérévolutionnaire*, dans la *Revue*, numéros d'octobre et décembre 1903.



Un résumé rapide et sec ne peut donner une idée de l'intérêt, de la clarté et de la verve de ce livre. Les penseurs qui y défilent y sont caractérisés de façon, sinon complète, au moins juste et souvent fine <sup>1</sup>. Ces pages sont pleines de talent ; mais elles sont simplistes. Elles constituent une sorte de « discours », et non une étude scientifique.

D'après le titre, d'après l'introduction même, on pouvait espérer autre chose, — une analyse du rôle joué par les individus pensants — et ainsi par la pensée — dans notre évolution nationale. Or, M. Suran détache un petit nombre d'individus de l'ensemble des penseurs, et la pensée de l'ensemble de l'histoire. Et son ouvrage perd ainsi tout caractère *explicatif*.

La Révolution, nous a-t-il dit, est l'œuvre commune du peuple et des lettrés. Les forces inconscientes priment les autres dans la conduite des individus et des peuples ; les forces individuelles et conscientes sont pourtant loin d'être négligeables, — surtout en France, — et les deux courants « ont conflué à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle ». — Mais quoi ? ces deux courants ont-ils donc été parallèles jusqu'à la Révolution ? L'introduction nous disait (p. 9) que les esprits directeurs ont été aidés dans leur action par des écrivains de second ordre — et même par des plagiaires — qui ont vulgarisé leur pensée : que jusqu'au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, sans doute, il y eut une sorte de divorce, chez nous, entre la masse et les grands écrivains, mais qu'il faut distinguer « la connaissance d'un auteur de son influence ». « Si la foule n'a pas toujours eu accès à des ouvrages qui ne s'adressaient pas à elle, si elle n'a pas connu des maîtres trop distants, c'est par eux cependant qu'elle a été formée, de tout temps, c'est d'eux qu'elle a reçu de proche en proche, *par une multitude d'intermédiaires qui mériteraient une étude à part*, les idées devenues anonymes dont elle ignorait l'origine et qui, assimilées par elle, déterminaient sa conduite. C'est dans ce sens que l'historien allemand Weber a pu écrire : « La France est le pays où la littérature

1. « On n'est jamais sûr d'avoir compris un écrivain si on ne le connaît que par des formules d'autrui, si l'on ne s'est pas mis avec lui en communion directe » (p. 6 : voilà qui va de soi, et nous ne ferons pas un mérite à M. Suran de connaître directement les écrivains dont il parle.

est le plus intimement mêlée à la vie politique et exerce le plus d'influence sur les mœurs et sur l'opinion... Elle est tantôt la reine, tantôt la servante de la politique et de la religion, et elle est toujours en relations intimes avec les circonstances. » A la bonne heure ; mais voilà ce qui importerait : montrer *comment* la pensée agit.

Et auparavant il faudrait montrer comment elle se constitue. Pour autoriser l'importance qu'on attache aux grands esprits, il faudrait faire l'analyse exacte, minutieuse, de leur formation. Il ne suffit pas de donner, d'après la vraisemblance, quelques indications sur les influences qu'ils ont subies : il convient d'épuiser, par une méthode attentive, l'étude de ces influences. Il s'agit de démêler, non pas seulement ce qui, en eux, vient d'autres individus, mais ce qui est social en eux, — afin d'isoler, en définitive, ce qui est proprement individuel. Et alors, dans ce qui apparaîtrait comme individuel, dans ce résidu de l'analyse, il resterait à préciser ce qui pourrait être pensée pure, effort impersonnel de logique.

Somme toute, ce que M. Suran a voulu, c'est faire une étude descriptive de psychologie ethnique plutôt qu'une étude explicative de psychologie historique ; c'est moins déterminer le rôle de certains esprits *directeurs*, que résumer, de façon schématique, en choisissant des *types* (p. 220) qui lui semblent, à tort ou à raison, la représenter excellemment, l'évolution de la pensée française, ce qu'il appelle la *tradition* nationale (pp. 9, 222, 232). Cette tradition, il la définit d'une façon à la fois exacte et contestable — parce que, nous l'avons vu, il la simplifie délibérément. Le caractère le plus saillant en est « le peu de place qu'y occupe le sentiment ». « Sentir a toujours été pour nous moins important que comprendre, et ce qui domine chez nous, c'est la tendance la plus opposée à l'esprit sentimental, la tendance positiviste. — Nous voulons savoir, réduire en idées claires le monde au milieu duquel nous vivons, embrasser le réel dans des formules nettes, et en ce sens notre pays est peut-être un de ceux où les forces aveugles ont la moins grande prépondérance sur les forces conscientes... Nous répugnons... à tout ce qui n'est pas objet de connaissance précise, à toute brumeuse métaphysique ; nous n'employons que les lumières de la raison ; nous limitons nos recherches aux réalités incontestables sur lesquelles nous avons prise... Mais... l'intelligence n'est pas à elle-même sa propre fin, elle n'est qu'un moyen, l'action est le but : le

dilettantisme n'est pas français... » Notre tradition peut se résumer dans cette formule : *Savoir pour pouvoir, s'instruire pour agir, penser pour vivre* (pp. 222-223). *Le progrès dans la raison* (p. 238), voilà une autre formule — qui, remarquons-le, dépasse la pensée française pour caractériser la pensée même de l'humanité. De Descartes, M. Suran avait déjà dit qu'il a « exprimé l'esprit français dans ce qu'il a, à un degré supérieur, de commun avec les autres », qu'il a fait de cet esprit « le représentant le plus autorisé de ce qui est l'essence même de l'esprit humain » (p. 97) <sup>1</sup>.

De la science, du progrès de la science, M. Suran parle souvent, avec confiance et en termes heureux. Et voilà le fond même de son œuvre. A travers la psychologie ethnique, ce qui l'intéresse particulièrement, c'est l'avancement de la science. Notre mérite est dans la coïncidence de notre évolution et de cet avancement. C'est pour cela que le progrès de notre pensée se ramène aisément à « quelques types essentiels, qui se rattachent les uns aux autres comme les anneaux d'une chaîne » (p. 220). « Il semble que la pensée obéisse à une loi interne de développement, et qu'elle évolue à travers les divers esprits qui en sont les dépositaires successifs » (p. 142). Il y a une logique, dont nous sommes les « interprètes éphémères », les « expressions transitoires » : il y a une logique dans la pensée, — *par suite* dans la vie et dans l'histoire.

Or, sans doute, on peut tracer — c'est un essai qui a été déjà fait bien des fois <sup>2</sup> — un tableau historique de l'enchaînement des idées fondamentales. Mais que cette logique constitue une trame intérieure, qu'il y ait là quelque chose de spécifique, une nécessité *sui generis* qui préside, dans une certaine mesure, à l'évolution du réel, — c'est ce qui ne peut être établi de façon absolue que par une analyse intégrale.

Nous aboutissons à la même conclusion à propos de l'étude concrète — qui promettait plus qu'elle n'a tenu — qu'à propos de l'étude théorique — qui voulait être positive et n'y a pas entièrement réussi. Analyser expérimentalement telle étape de la pensée ; prendre tel penseur, reconnaître les fils innombrables et subtils qui l'attachent à son milieu, décomposer son œuvre en ses éléments divers, démê-

1. Voir plus haut, p. 299.

2. Nous l'avons fait nous-même dans notre *Avenir de la Philosophie* ; voir livre I, chap. II et III, *Evolution de la philosophie depuis Descartes*, pp. 30-301.

ler ce qui est social, ce qui est individuel, ce qui est impersonnel, déterminer, d'autre part, tous les modes de son action et dénombrer les agents de cette action : voilà, dans cet ordre de recherches, la bonne tâche et la tâche urgente <sup>1</sup>.

HENRI BERR.

1. De l'ouvrage de M. Arvid Grotenfelt, — dont nous parlons ailleurs dans ce numéro, — *Die Wertschätzung in der Geschichte*, citons ces lignes fort justes : « *Eine zuverlässige Entscheidung des allgemeinen Problems (wie viel den grossen Persönlichkeiten beizumessen ist kann selbstverständlich überhaupt nicht durch methodologische Erwägungen erreicht werden, sondern nur als Gesamtergebniss aus einer Menge sachlicher historischer Einzeluntersuchungen hervorgehen. In jedem einzelnen Falle muss durchaus auf empirischem Grunde untersucht werden, welche Momente des tatsächlichen geschichtlichen Verlaufes aus dem Wirken der Individuen und der singulären Tatsachenverknüpfungen entsprungen sind, und welche aus den collectiven Faktoren stammen* » (p. 18).

## REVUES CRITIQUES

---

### L'ALLEMAGNE A TRAVERS LES AGES

D'APRÈS QUELQUES AUTEURS RÉCENTS

Stauf von DER MARCH, *Voelker Ideale : Germanen und Griechen* (Leipzig, Jul. Weidner). — André LEFÈVRE, *Germanis et Slaves* (Paris, Reinwald, 1903). — Maurice LAIR, *L'Impérialisme allemand* (Paris, Colin, 1902). — Alf. FOUILLÉE, *Esquisse psychologique des peuples européens* (Paris, F. Alcan, 1903.)

Les auteurs des ouvrages dont nous venons de transcrire les titres ne s'attendaient certainement pas à se voir rapprocher, et le hasard a plus de part à ce rapprochement qu'une ingénieuse combinaison, qui risquerait de leur faire tort à tous. Ils ne se ressemblent que par le sujet traité. Tous s'occupent de l'Allemagne et cherchent à nous la faire connaître dans son esprit, dans son caractère intime. Les ouvrages français le font sérieusement, et nous sommes bien loin, avec eux, de ces généralisations hâtives, de ces jugements superficiels, qu'on aurait pu reprocher, il y a quelques années, à bon nombre d'écrits qui s'appelaient, soit « l'Allemagne intime », soit « les Allemands chez eux », soit « chez les Barbares », ou de quelque autre titre alléchant de la librairie amusante.

Est-ce à dire que ces ouvrages épuisent la matière, et qu'il ne restera plus qu'à les citer ou à les copier pour avoir son jugement tout fait sur nos voisins de l'Est? M. Fouillée serait le premier à protester, puisqu'il ne nous présente qu'une « Esquisse ». M. A. Lefèvre nous donne, il est vrai, un manuel, qui fait partie d'une bibliothèque d'enseignement de l'histoire et de la géographie; mais

s'il condense et résume des travaux antérieurs, il ne prétend pas les remplacer, encore moins y mettre un terme par une doctrine définitive. Quant à M. Lair, nous craignons de venir un peu tard pour annoncer ses pages pleines d'une actualité qui ne peut aspirer qu'à se renouveler bientôt par une observation toujours en éveil. Le livre allemand est plus prétentieux et nous occupera moins, parce qu'il a moins à nous apprendre et mérite à peine d'être tenu pour scientifique. Voyons d'abord ce que nous dit ce dernier, qui est le plus ancien : par la date indiquée à la fin pour sa composition, il remonterait à 1899.

## I

O. Bremer (dans le *Grundriss der germanischen Philologie*) insinue qu'un poète peindrait plus facilement qu'un historien le caractère primitif des Germains. Pourquoi? Évidemment parce qu'il aurait moins de scrupules sur l'exactitude du portrait.

M. Stauf van der March semble s'être emparé de cette idée. Sans trop se préoccuper de l'histoire, c'est à la poésie qu'il demande la peinture du peuple auquel il se fait gloire d'appartenir. Et pour se documenter, il a recours à la poésie la plus ancienne qui ait jailli des lèvres et du cœur de ce peuple lui-même, aux chants de l'Edda et aux Nibelungen.

J'imagine qu'il s'est amusé, en les lisant, à noter tous les traits qui lui paraissaient concourir à faire de sa race le portrait le plus flatté; il les a rangés sous certaines rubriques. (Le héros au combat. Le héros dans la vie domestique. La jeune fille, l'épouse, la mère, etc.) et s'est préparé à publier ces notes de lectures transformées en catalogue des vertus germaniques. Mais il s'est aperçu que ce portrait aurait plus de relief s'il lui adjoignait, comme repoussoir, un tableau composé de la même façon des prétendues vertus helléniques, qui sont la plupart du temps à ses yeux comme à ceux d'un saint Augustin, *splendida vitia*. Et voilà notre homme qui se met à épilucher la Bible poétique des Hellènes, assimilée par lui à un code de morale, et à tirer des poèmes homériques et d'Hésiode autant de citations qu'il lui en faut pour les opposer à celles de l'Edda : toutes lui servent à constater l'infériorité de la culture grecque.

On peut douter qu'il y ait réussi.

Mais ne serait-il pas permis de poser la question préalable et de se refuser à comparer et surtout à juger, en leur décernant l'éloge ou le blâme, des civilisations que sépare un si grand laps de temps, qui se sont développées dans des conditions si différentes, qui sont représentées par des monuments littéraires si disparates ?

C'est, nous dit l'auteur, l'état barbare ou semi-barbare que nous avons devant nous dans les deux cas, et il n'y a entre les héros d'Homère et ceux des épopées germaniques qu'une distinction de races : la situation très analogue invite à la comparaison, et il est bien loisible à chacun d'exprimer ses préférences.

Assurément. C'est un divertissement qui en vaut un autre ; mais des goûts on ne discute pas et nous ne dépasserons guère la portée d'un jeu de salon en nous demandant sans cesse les uns aux autres : de tel acte d'un ancien Grec et de l'acte d'un Germain placé dans le même cas, lequel aimez-vous le mieux ?

Celui qu'on aimera le mieux sera presque infailliblement celui qui est le plus conforme à notre manière actuelle de voir et de sentir. Dans cette appréciation toute subjective, nous voyons pour notre part un retour à la critique, faut-il dire à l'absence de critique ? des partisans des modernes dans la fameuse querelle du xvii<sup>e</sup> siècle. On était choqué de tout ce qui, chez les Anciens et particulièrement dans Homère, était en désaccord avec le bon ton et la politesse du siècle de Louis XIV, et M<sup>me</sup> Dacier, guère moins choquée au fond que ses adversaires, en était réduite à plaider les circonstances atténuantes.

Nous ne les plaiderons pas pour les héros d'Homère. Nous ne dresserons pas non plus un réquisitoire contre leurs rivaux. Mais nous n'aurions pas de peine à trouver chez les héros germaniques des actes tout aussi répréhensibles que ceux des Anciens au point de vue de la morale de notre époque ou même de nos codes, et des sentiments qui ne mériteraient pas toujours le titre de chevaleresque.

## II

M. A. Lefèvre ne veut pas savoir ce que valent les Germaines ou les Slaves ; il nous informe de ce qu'ils ont été et de ce qu'ils ont pensé.

Ce qu'ils ont été à l'origine. Malheureusement, il ne pousse pas leur histoire au delà des premiers siècles ; il s'arrête, pour les Germains, au temps des grandes invasions, et nous laisse hors d'état de comprendre ou de prédire leur développement ultérieur. Contentons-nous des données qu'il nous offre, et tâchons de les recueillir avec ordre.

Il n'est pas facile d'introduire de l'ordre dans ce chaos du monde germanique, qui doit s'étonner aujourd'hui d'être si bien réglé. L'abondance des noms de tribus nous fait illusion sur notre savoir réel ; il s'en faut que chacune ait sa place bien marquée sur la carte ou dans l'histoire. Les petites cartes de M. Lefèvre ont le courage de les situer à différents moments de leurs migrations, mais pas toujours, ce me semble, avec une grande netteté, ce qui ne surprendra personne.

D'abord, d'où venaient ces tribus ?

L'origine commune des peuples indo-européens ou *indo-germaniques* — ce nom dont les Allemands persistent à les appeler, en supprimant le reste de l'Europe comme une quantité négligeable — cette origine aryenne et la lente odyssee de toute une race du plateau central de l'Asie jusqu'aux extrémités occidentales de l'Europe, voilà qui semblait naguère un dogme bien établi ; les philologues l'avaient créé et en restaient les garants : il commence à être ébranlé, paraît-il. Mais il y a lieu de croire encore que le rameau germanique de cette race a eu pour habitat, dans les temps historiques, le Sud-Ouest de la Russie actuelle.

On est tenté de l'identifier avec les Scythes, à cause de certaines coutumes particulières qu'Hérodote impute à ces derniers, telles que l'immolation solennelle des prisonniers, la divination par des baguettes de saule, qui se retrouvent chez les Germains, et aussi la conception de *l'or brillant*, mythe solaire qui semble se perpétuer dans la fameuse légende du trésor du Rhin. Mais il faut résister à l'impression que produisent de pareilles analogies, qu'on pourrait reconnaître entre une quantité de tribus sauvages sans relations de parenté ou de voisinage.

Deux mille ans avant notre ère, le groupe germanique avait en tout cas sa langue à part, et devait avoir par conséquent une organisation politique qu'il a perdue depuis. On l'infère surtout de l'absence, dans ses nouvelles demeures, de frontières naturelles qui l'auraient amené à se circonscrire ainsi. Son expansion graduelle

du S.-O. au N.-O., son infiltration, pour ainsi dire, dans les plaines de l'Allemagne septentrionale, qui n'était arrêtée par aucun obstacle de terrains, ne favorisait pas du tout la naissance d'un État quelconque. Il fallait que le peuple eût apporté avec lui une certaine unité politique, car il ne l'eût pas constituée depuis. Il n'eût pas non plus, sans elle, formé et conservé les particularités de sa langue, qui se trouva en contact avec des langues-sœurs, la langue des Celtes à l'O. et au S., peut-être celle des Slaves à l'E. Le seul voisinage certain est celui des premiers, qui occupaient avant les Germains tout l'occident de l'Europe ainsi que les vallées entières du Rhin et du Danube. Chose curieuse, la dénomination même de Germains, que ce peuple ne s'est jamais donnée, signifie *voisin* en celtique (avec le suffixe *man*) : c'est une étymologie que plusieurs préfèrent à celle de *wehr-man*, homme de guerre. On sait que le nom était récent au temps de Tacite.

Le premier contact de ce monde nouveau avec l'ancien s'est produit cent ans avant notre ère, lors de l'invasion des Cimbres et des Teutons, c'est-à-dire d'une sorte de coalition entre Celtes et Germains. Rappelons que les premiers furent exterminés à Verceil, après avoir vainement attendu leurs frères Teutons, enterrés à Aix par Marius.

La deuxième poussée, que Jules César réussit à contenir au delà du Rhin, fut celle des Suèves, formant 40 à 50 tribus,

C'est un Chérusque, Arminius, qui accepta le protectorat romain ; mais déjà Auguste avait reçu des tribus de l'embouchure de l'Elbe le chaudron sacré, symbole de leur indépendance. Le guet-apens où succomba Varus mit fin à tout espoir de rapports pacifiques entre les Germains et cet Empire romain qu'ils avaient été si étonnés de rencontrer sur toutes les frontières.

Le *De moribus Germanorum* de Tacite correspond à une accalmie dans cette lutte qui devait durer quatre siècles.

Cet ouvrage célèbre est le seul document que les Allemands possèdent sur cette période sédentaire de leur ancienne histoire. Il a été la source de toutes leurs prétentions au monopole des vertus civiques et domestiques que revendiquent encore pour eux des écrivains chauvins comme M. Stauf von der March. Mais M. Lefèvre est d'accord avec les historiens les plus sérieux de l'Allemagne actuelle lorsqu'il nous recommande d'user avec précaution des renseignements fournis par l'historien-rhétteur de la Rome des

Césars. Il en use largement lui-même, en les interprétant, pour ce qui concerne l'ethnographie proprement dite, dans les détails de laquelle nous n'avons pas à entrer ici. Il contredit sur deux points principaux les conclusions qu'on a essayé d'en tirer.

1<sup>o</sup> La prétendue pureté de la race. — Elle est, en réalité, fort mêlée dès lors. Le type de ces grands corps blancs aux cheveux roux et aux yeux bleus sous lequel on comprend depuis l'antiquité aussi bien les Celtes que les Germains, ne s'appliquerait qu'à un tiers des Allemands d'aujourd'hui ; d'après l'enquête faite il y a une dizaine d'années simultanément en Prusse et en Bavière, les deux tiers des Allemands sont bruns et brachycéphales.

2<sup>o</sup> La cohésion apparente qui groupait sous des noms probablement d'origine mythique les Ingaevons, les Istaevons ou les Hirninons, ou bien la soi-disant confédération des Suèves, n'avait rien d'une nationalité. L'idée de patrie, si nouvelle au delà du Rhin, n'existait pas même en germe. Un clan, une tribu en marche, se réunissait d'ordinaire autour d'un chef pour le pillage. Parfois elle était exterminée ; parfois elle acceptait de Rome des terres ou s'engageait, comme le firent les Francs, à lui fournir des soldats. La facilité avec laquelle, dès le deuxième siècle après J.-C., les légions romaines en recrutaient, la facilité avec laquelle des colons germains s'installaient bien loin de leur pays d'origine montrent bien que Tacite avait tort de les proposer en exemple aux citoyens de Rome trop peu soucieux de la chose publique. Les Germains ne connaissaient pas davantage ce farouche instinct d'indépendance qu'on leur prête et qu'ils pensent avoir conservé toujours : en réalité, ils ne demandaient qu'à servir et mettaient leur honneur à bien servir. Cela, Tacite nous le dit dans ses intéressants « feuilletons », comme O. Brahm appelle son livre tendancieux.

Un demi-siècle après Tacite, la scène a déjà complètement changé. Nous ne retrouvons plus ces noms de peuplades si péniblement identifiés ; ils sont absorbés par les noms nouveaux d'Alamans, de Saxons, de Francs. Ces deux derniers groupements restent en dehors de la grande invasion que nos voisins appellent avec raison la Migration des peuples. Le premier, sous le nom d'Anglo-Saxons, se tourne vers les îles et va faire fortune dans la Grande-Bretagne. On connaît la destinée de la France. La coutume des partages, appliquée par Clovis à l'État, fait dénier à ce barbare

heureux tout esprit politique par M. Lefèvre, qui ne reconnaît qu'en l'illettré Théodoric un homme de gouvernement.

Encore une fois, c'est dommage que notre auteur nous plante là, brusquement, dans ce chaos du Moyen Age naissant, pour s'occuper, dans une partie spéciale, de la Mythologie. Il la traite sans autre égard à l'ordre chronologique que la distinction entre les anciennes théogonies et ce qu'il nomme la mythologie épique postérieure.

Rien d'étrange comme la pensée religieuse des anciens Germains, telle qu'elle nous a été transmise par les Eddas.

Le fait même de cette transmission est des plus surprenants. Il a fallu, pour conserver les traditions primitives de la race, qu'elles fussent répandues dans le Nord scandinave entre le *vi<sup>e</sup>* et le *viii<sup>e</sup>* siècle de notre ère ; qu'un despote rendit le séjour du Danemark impossible à l'élite de sa Noblesse, qui s'en alla coloniser l'Islande ; qu'un savant de ce pays glacé, Saemund Sigfusen (vers 1100), recueillit un certain nombre des chants de la « Grand-mère » (sens du mot Edda) qui vivaient encore dans la bouche des Bardes ; qu'un historien, Snorri Sturlusen, deux siècles plus tard, s'amusât à commenter ces textes obscurs, à conter en prose les vieilles légendes, qu'il interprétait à la façon d'Evhémère, et qu'ainsi se formassent les Sagas, sans lesquelles le peuple allemand n'aurait peut-être jamais connu les dieux de ses pères.

Non moins surprenant est le contenu de ces histoires merveilleuses. Max Muller avait bien raison de dire que, sans l'interprétation naturaliste dont il a été le grand champion, il faudrait supposer chez tous ceux qui ont créé ou adopté de pareils récits une véritable aliénation mentale. Plaçons résolument des phénomènes solaires et atmosphériques à l'origine de tous les mythes : ils deviendront parfaitement clairs, à condition, bien entendu, qu'on ne cherche pas à poursuivre l'allégorie dans le détail de leurs développements ultérieurs.

Nous craignons que le tableau où M. Lefèvre a condensé les traits principaux de la Mythologie germanique et scandinave ne soit précisément trop condensé pour être toujours clair et n'ait pas partout la netteté qui conviendrait à un Manuel. Nous ne lui reprocherons pas de n'avoir pas séparé les deux branches, ce qui eût entraîné des répétitions inutiles : mais le parallélisme constant amène une accumulation de noms souvent rébarbatifs. Louons-

le, en tous cas, de se mouvoir au milieu d'eux avec aisance, et, renonçant à résumer un résumé déjà trop succinct, contentons-nous de cueillir au passage quelques observations curieuses.

La Cosmogonie germanique précède la Théogonie : le monde existe avant les dieux. Il existe à l'état d'abîme glacé, comme un « énorme bâillement des mâchoires » (*Ginnung-a-gap*). Mais il y a déjà une région chaude au Midi, dont les effluves fondent les glaces et les façonnent en un gigantesque homme de neige (Ymer). Odin, le Créateur, ou si l'on veut, le Demiurge, descend de ce géant, dont la tête, les membres et le sang, quand il aura tué cet aïeul, formeront le ciel, la terre et les eaux.

Le mythe le plus touchant est la mort de Balder, le dieu de la douce et bienfaisante lumière, en faveur duquel sa mère a obtenu de toutes les créatures le serment de le protéger contre la jalousie des dieux. Toutes l'ont juré, sauf l'humble gui, qui a été oublié. Loki en fait un javelot qu'il met dans la main de l'aveugle Høder, et une fois de plus le bel Adonis est tué, une fois de plus le Jour succombe sous les attaques de la Nuit.

La nuit succède au jour : telle est encore la simple et banale vérité qui se cache sous cette prodigieuse conception mythologique du Crépuscule des dieux, où l'on a introduit plus tard l'idée de la Justice immanente, balayant jusqu'aux célestes Puissances qui l'ont offensée en un seul point.

Après cet anéantissement ou cette éclipse du Monde, il y a une renaissance, comme dans les croyances persanes. M. Lefèvre la voudrait définitive : le sombre Dragon gardant sa proie lui paraît une sorte d'interpolation chrétienne. Ne cède-t-il pas ici, comme dans quelques autres passages, à son antipathie contre le christianisme ? Ne voit-il pas que, logiquement, après le jour, il faut que la nuit revienne, et que tout recommence, sans jamais finir d'évoluer ?

Les vieilles traditions mythiques sont devenues méconnaissables lorsque s'y sont mêlées de vagues et même fausses réminiscences historiques, représentées par les noms de Siegfried, de Gunther, de Théodoric et d'Attila. C'est déjà contaminées par les souvenirs des tribus rhénanes qu'elles sont parvenues en Norvège, où de tels noms ne pouvaient être créés, et ont passé de là en Islande et jusqu'au Groenland. Mais elles furent bien plus profondément défigurées par l'accommodation qu'en firent au XII<sup>e</sup> siècle les trouvères

des Nibelungen au goût du jour, c'est-à-dire à celui de la Cour des Hohenstaufen. M. Lefèvre ne se laisse-t-il pas entraîner lui-même un peu loin par ces trouvères idéalistes, lorsqu'en parlant de l'Attila de l'histoire, il dit : « Le prestige qu'il exerçait sur tant de peuples trainés après lui était fait d'amour autant que de crainte » (p. 139) ? Notons, pour finir, que le héros du Lied (première partie des Nibelungen) est en réalité un Franc Salien et que la littérature française aurait pu l'adopter avec autant de droits qu'elle a plus tard adopté Charlemagne.

Il nous serait impossible de résumer en quelques lignes le tableau que notre auteur a esquissé en moins de cent pages des origines et des croyances de la race slave. Les peuples qu'il y range nous apparaissent, dès les temps anciens, tellement bariolés, que la question : y a-t-il une race slave ? cesse d'être impertinente, en dépit des affirmations qu'on rencontre souvent sur la fixité et l'homogénéité de ce type. Il y a en tout cas des peuples parlant des dialectes slaves et auxquels l'anthropologie assignerait parfois des origines très différentes les unes des autres.

C'est une tribu sarmate qui a porté d'abord le nom glorieux de Slave (« Renommé » Comp. le radical grec klées qui figure dans Héraclès, Périclès) : nous en avons fait le nom déshonorant d'esclave. Depuis que ces Sarmates ont refoulé les Germains vers le Nord-Ouest, au v<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, il se fait un grand silence, et c'est aux deux premiers siècles de notre ère seulement que nous entendons les écrivains latins parler des Roxolans (radical ruksh, briller), ancêtres possibles des Russes, ou des Vénèdes, remarquables par leur malpropreté. Les Bulgares, qui parlent une langue slave, effraient le monde, au temps de Justinien, par leurs atroces cruautés. Les Avars, horde finno-mongole, font subir leur joug aux tribus slaves, et les nouveaux Huns, Hunugons ou Hongrois, viennent, au ix<sup>e</sup> siècle, couper en deux le monde slave, dont ils arrêtent le développement vers l'Europe occidentale. Ce monde occupe au Nord les bassins de la Vistule, du Dniester et du Dnieper.

Des chefs de pirates normands ont, comme on sait, posé les fondements de l'Empire Russe.

La conversion de Vladimir a facilité les rapports avec l'Empire Grec, mais causé une scission avec les Polonais qui ne devait pas durer moins de sept siècles. La domination mongole a pesé trois

siècles sur toutes ces régions. La Pologne a pris les devants pour les progrès de la civilisation ; mais isolée à la fois de la mer Noire et de la Baltique, elle était destinée à étouffer.

La Bohême est restée enfermée dans ses limites naturelles.

La Lithuanie a eu sa part de vie, puisqu'elle avait un idiome à elle ; mais jamais elle ne l'a fixé par écrit, et c'est à un caprice d'un écrivain de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'elle doit d'avoir un semblant de littérature.

Quant à la mythologie slave, nous ne la connaissons que par les débris qui en sont restés dans les contes et les superstitions populaires. Mérite-t-elle les regrets à ce point, qu'elle serait préférable aux « prétendus bienfaits » apportés par le Christianisme ? (pp. 233-34). M. Lefèvre, après une réserve en faveur du mouvement intellectuel que la nouvelle foi a provoqué partout, semble vouloir restreindre ses bienfaits pour le monde slave aux conversions forcées, à la défenestration de Prague (qu'a-t-elle donc eu de « chrétien » ?), à la réaction jésuitique en Pologne et en Bohême.

Il analyse de même, avec une complaisance peut-être excessive dans un Manuel géographico-historique, le *Kalévala*, ce poème finlandais de 23,000 vers, divisé en 50 chants, qui se donne comme l'Edda de l'intelligente race finnoise.

### III

En abordant l'ouvrage de M. Lair, nous franchissons les siècles, et d'un bond nous sommes transportés du berceau de la race germanique à sa situation actuelle dans le monde. Les regards en arrière ne dépassent pas le milieu du siècle dernier. Peu de considérations historiques ou philosophiques ; des faits et des chiffres : voilà ce qui remplit le cadre. Mais, disons-le tout de suite, ces faits et ces chiffres sont groupés avec une souplesse et une variété qui restent ordinairement étrangères à la statistique, et ce tableau mouvant se regarde sans trop de fatigue. Il serait curieux de noter les formes multiples de style qu'emploie l'écrivain pour déguiser la monotonie des énumérations. Peut-être y a-t-il quelque abus de subdivisions et tels titres de paragraphes annoncent inutilement un contenu assez maigre ou qui n'apporte rien de nouveau, par exemple celui-ci : l'Allemagne et la civilisation. Le paragraphe tient en une page !

Qu'est-ce au juste que l'Impérialisme ? Le mot n'a rien de commun avec la fondation d'un Empire, puisqu'on l'applique à la République des États-Unis aussi bien qu'à la monarchie constitutionnelle de l'Angleterre. Aussi l'Allemagne n'a-t-elle pas connu la chose dès 1871, mais seulement quelques années plus tard. On pourrait la définir : l'envie de dominer confondue avec le sens vital, identifiée avec l'instinct de la conservation. Il n'y a que le nom propre à changer dans la sentence que voici, tirée de la *National Review* : « L'Angleterre... est obligée d'être la première des nations et de conduire l'humanité, ou de renoncer, non seulement à ses domaines, mais à son indépendance même ». Mettez à la place de l'Angleterre, les États-Unis, la Russie, le Japon, l'Allemagne (autrefois la France a connu, elle aussi, ce langage) ; vous aurez les quatre nations en mal de croissance qui se conduisent par le même principe et qui se sont révélées comme rivales de celle qui, la première, a poussé le cri de *Greater Britain* !

Pour rendre l'Allemagne plus grande, après qu'elle eut digéré sa gloire et en eut payé la rançon par quelques désastres financiers, ses gouvernants ont senti qu'il fallait l'orienter vers une activité nouvelle. Ils lui ont donné « une admirable préparation, qui enrôla toutes les forces vives dans l'armée du travail, qui forma l'état-major, dressa les soldats, prépara le matériel ».

L'Allemagne cesse d'être presque exclusivement agricole pour devenir industrielle.

Sans doute la province du Rhin et une partie de la Westphalie se distinguaient déjà par leur industrie des régions du Nord et de l'Est; il y avait déjà des mines exploitées dans l'Erzgebirg. Mais on ne connaissait rien de pareil à cette activité dévorante dont M. Lair nous trace (pp. 72-73) un tableau saisissant. Il ajoute à cette description toute littéraire des chiffres comme ceux-ci, qui ont leur éloquence. En 1840, il n'y avait en Allemagne que deux villes de plus de 100,000 habitants ; en 1900, il y en avait 33 ; Essen a plus que décuplé [depuis 1854. — La région de Dortmund et de Duisburg produit 6 millions de tonnes d'acier, tandis que la France n'en produit qu'un. Des cartels règlent la production et fixent les prix. Les tissages, qui ne sont plus rémunérateurs, il est vrai, occupent un million et demi d'ouvriers. L'Allemagne a, par ses chimistes, développé l'industrie des couleurs artificielles ; elle a pris le premier rang dans l'électro-technique. Ce qu'elle est impuissante

à produire, elle l'imité, le contrefait, par exemple notre champagne. L'enseignement technique lui rend tous les services qu'elle demande. « L'Allemand ne fait bien que ce qu'il a appris à faire. Autrement, il épluchait des textes et déchiffrait des épigraphes. Maintenant, à côté de ses vieilles Universités, il construit des *Technische Hochschulen* et des écoles industrielles. Pour les simples manœuvres, des centaines d'écoles spéciales dispensent l'éducation scientifique... » (p. 86).

La production grandissante a fait de plus en plus sentir le besoin de débouchés. « Il ne naît pas chaque année, malgré l'accroissement énorme de la population, assez d'enfants pour briser tous les jouets de la Thuringe et toutes les poupées de Nuremberg. »

Les pays d'Europe se gardant tous par des tarifs protecteurs, il a fallu chercher ces débouchés dans la politique coloniale. Malgré les dédains de Bismarck, on a tenté la fortune dans les coins de terre qui restaient à partager, à Zanzibar, au Cameroun, aux Samoa, en Chine. Dans ces territoires d'une étendue cinq fois plus grande que l'Allemagne entière, on n'a guère recueilli que des désillusions. Mais on trouvera d'autres moyens de réaliser l'idée allemande.

La nation a d'abord à son service une armée de 600,000 hommes en temps de paix, qui peut atteindre 4 millions en temps de guerre. Nous savons si la guerre répugne aux Hohenzollern, qui vivent toujours la main sur la garde de leur épée et lancent avec ou sans opportunité des proclamations belliqueuses. Il n'y aura pas toujours un Bismarck à côté du prince pour retenir son bras prêt à écraser l'ennemi, comme cela s'est vu après Sadowa.

Néanmoins, la « plus grande Allemagne » a trop besoin de la paix pour compromettre, en la troublant, son agrandissement industriel et commercial. « La conquête du monde, ce n'est pas la force qui l'opère, c'est l'usine. » Et pour travailler à la *Weltwirtschaft*, à la politique économique mondiale, les Allemands se répandent par tout le monde, offrant les produits de leur patrie, s'expatriant eux-mêmes sans esprit de retour pour fonder au loin des succursales ou des maisons nouvelles dont ils seront les chefs. Ils adoptent facilement dans ce but une nationalité étrangère ; ils l'épousent loyalement, mais de plus en plus ils se groupent, ils s'organisent dans cette seconde patrie, pour garder de puissants liens avec la première, et leur cœur bat toujours, depuis 1870 surtout, à l'unisson de la grande Allemagne. Nous serions disposés à voir dans ces

émigrants des traitres, ou peut s'en faut ; mais souvenons-nous des Canadiens *français* ; nous comprendrons un peu mieux ce doublement de la personnalité.

L'idée religieuse fait partie intégrante de cet apostolat matériel des commerçants allemands, du moins dans la pensée de leur Maître, qui s'en va aux Lieux Saints pour leur ouvrir des débouchés, mais en même temps pour présider à une retentissante manifestation *chrétienne*, englobant les catholiques comme les protestants d'Orient. Le mot d'ordre *Los von Rom*, qui bouleverse l'Autriche, ne convient pas à ce Croisé protestant, soutenu par le parti du Centre, en coquetterie avec le Saint-Siège et jaloux du rôle d'arbitre des différentes Églises.

Il serait plus vrai de dire : d'arbitre du monde. Voyez le discours de Guillaume II au 200<sup>e</sup> anniversaire de la fondation du royaume de Prusse. Rien ne doit se décider dans le monde sans son intervention.

Et il intervient, moins par des paroles que par des actes, moins par des notes diplomatiques que par des mesures comme celles qui ont créé la marine allemande, nulle il y a un demi-siècle, et en train de devenir supérieure à la nôtre. Marine militaire et marine de commerce, ports, canaux, navigation fluviale : voilà les organes de l'impérialisme. Contre 900 bateaux allemands qui ont fréquenté le port d'Anvers en 1899, la France n'en a que 120 à son compte ; Hambourg possède près de 800 navires, jaugeant 100,000 tonnes, et détient la moitié du commerce maritime de l'Empire. Il fournit au corps germanique une moitié de ses matières premières, une moitié de son alimentation. En 1871, l'Allemagne occupait pour l'importation comme pour l'exportation le quatrième rang : aujourd'hui elle a gagné le second. Nul ne sait quel accroissement nouveau lui donnerait l'union douanière avec l'Autriche, dont il a déjà été question. L'influence économique de l'Allemagne se fait sentir lourdement en Europe : elle triomphe principalement dans les Pays Scandinaves, en Angleterre, en Italie, en Grèce et dans les États Danubiens ; elle a entrepris la conquête de la Turquie, ce qui explique, sans peut-être la justifier, l'amitié professée par l'impérial courtier pour le Sultan rouge. Quant à la France, elle se défend mal, selon M. Lair, qui a là-dessus une page d'un « nationalisme » regrettable (p. 217) : il semblerait y réclamer des barrières même contre l'art et la science de nos voisins.

En dehors de l'Europe, l'Allemagne a presque échoué en Afrique. En Asie, elle a des services maritimes réguliers pour la Chine ; elle occupe le 3<sup>e</sup> rang pour les importations au Japon. Elle s'est acquis un domaine colonial en Océanie ; 200,000 Allemands se sont groupés en Australie où ils ont conquis le 2<sup>e</sup> rang dans l'exportation des laines, le 1<sup>er</sup> dans l'importation des meubles et des draps. Six millions d'Allemands ont émigré aux États-Unis depuis un siècle ; en certains États ils forment 30 0/0 de la population totale, à Chicago, 44 0/0, à Milwaukee, 60 0/0 ; ils inondent le pays de leurs marchandises ; ils exercent une véritable puissance électorale. Ils ont enrichi jusqu'à l'Amérique latine. Leur langue, avec l'italien, remplace le français dans l'Argentine. Au Brésil, les fonctionnaires ont besoin d'interprètes allemands dans leurs rapports avec leurs administrés. Le mot de Schmoller se réalise : il ne se fonde pas précisément de colonies allemandes, mais des colonies d'Allemands.

Dans la partie intitulée *Aujourd'hui* et qui a peut-être encore quelques mois à mériter son titre, M. Lair montre les dangers, non plus pour les autres États, mais pour l'Allemagne elle-même, d'une croissance trop rapide.

Le plus gros est dans les souffrances de l'agriculture, qui se trouve négligée pour la *Weltpolitik*. Peut-être faudrait-il dire : les souffrances des hobereaux, de la noblesse agrairienne, qui ne touche plus que 1 % de revenu. Mais des droits protecteurs élevés lèseraient bien davantage le peuple, qui présente chaque année 800,000 bouches de plus à nourrir. L'Allemagne industrielle souffre de son côté de la surproduction ; l'Amérique lui envoie des fers pour 400 millions de francs au lieu de 60 : une réduction s'impose. Mais les caisses d'épargne ont une réserve de 8 milliards de marks, plus du double de ce qu'elles ont en France.

C'est un danger moral que signalent les pages à sensation intitulées : *Demain*.

Déjà l'auteur avait insinué qu'un État où le catholicisme ne compte qu'un tiers d'adhérents, ne saurait avoir un *credo* suffisant pour le mener à de hautes destinées ; il croit que pour les missions, par exemple, « la charité catholique est d'essence supérieure à la compassion protestante ». (P. 297). Il entrevoit dans le désarroi des doctrines bourgeoises le triomphe du socialisme, favorisé par l'esprit positif de l'instruction, qui serait devenue, selon lui, un simple

dressage et par le matérialisme pratique, qui ne reconnaît plus aucun frein moral.

C'est par l'évocation du péril jaune que se termine ce volume, plus précieux, à notre avis, par les nombreux renseignements statistiques qu'il renferme que par les prophéties un peu vagues qui lui donnent çà et là les allures d'un pamphlet apocalyptique.

#### IV

Avec M. Fouillée, nous ne sommes pas à l'abri des prophéties peut-être, mais nous nous élevons dans les sphères sereines de la philosophie, où il y a toujours plaisir à suivre ce fécond et brillant écrivain, le plus clair des « abstrauteurs de quintessence » que la littérature française ait jamais fourni.

La psychologie des peuples n'est pas une abstraction, s'écrieront les partisans de cette science attrayante. Non, sans doute, elle prétend être une science d'observation. Mais a-t-elle vraiment tout ce qu'il faut pour constituer une science? Le nombre des observations ne semble pas assez grand jusqu'ici, et leur exactitude trop peu contrôlée, pour que nous puissions décrire l'âme d'un peuple comme on décrit une région géographique. Écoutons là-dessus le regretté Gaston Paris :

« La Psychologie historique, qui est l'examen de conscience de l'humanité, ne se développe que grâce à une infinité de recherches extrêmement précises et souvent extrêmement ténues; elle est peut-être, à l'heure qu'il est, la plus arriérée des sciences, et cela s'explique par son importance et sa complexité même : l'anthropologie, l'ethnographie, la géographie, l'histoire des faits, celle des lois, des mœurs, des religions, des philosophies, des sciences, des arts et des lettres doivent d'abord lui apporter leurs résultats, et il s'en faut que ces résultats soient encore suffisamment clairs et connus. » (Préface à *La Poésie du Moyen Age*, écrite en 1885.)

Mais M. Fouillée a l'esprit trop curieux, trop investigateur, pour se laisser arrêter par les difficultés de l'entreprise, et il a trop de bon sens, de mesure, trop de délicatesse de jugement pour ne pas l'aborder avec toute la prudence nécessaire. Il n'a pas écrit — ne l'oublions pas — un Manuel, mais une *Esquisse* de la psychologie des peuples de l'Europe.

Nous ne nous arrêterons qu'à celle des Allemands, qui fera saisir la méthode générale employée par l'auteur.

A vrai dire, d'après son principe, que « le caractère sociologique résulte de la vie en commun prolongée durant des siècles », c'est à peine si nous aurions le droit de fixer celui des modernes Allemands, qui ne commence à se dessiner que depuis un siècle et demi. Mais il faut remonter aux Germains.

Quant au caractère ethnique basé sur l'anthropologie, nous avons eu plus haut occasion d'observer combien il s'en faut que le crâne allongé et les cheveux blonds soient la marque distinctive de la race germanique. M. Fouillée croit à un mélange des deux types opposés, mélange que présente aussi notre nationalité française, mais avec un élément intermédiaire en plus, l'élément méditerranéen, représenté par les Ligures ou les Ibères, à la tête allongée, mais brune. Cet élément manquant aux Germains, il n'y aurait place chez eux que pour l'énergie aventureuse des dolichocéphales d'un côté, et de l'autre la passivité traditionnelle des brachycéphales.

Éprouvons successivement la vérité de ces constatations dans le domaine de la sensibilité, de l'intelligence et de la volonté.

La sensibilité des Germains, d'après notre guide, est celle de gens flegmatiques, demi-sanguins, qui se partagent entre l'amour de la bonne chère et le recueillement de l'extase; un feu intérieur les embrase, sans vive flamme; ils meltingent, comme l'a dit Treitschke après Heine, de l'idéalisme jusque dans la haine.

Leur intelligence se distingue par la profondeur. Leibnitz disait *laboriositas*, on dit en allemand *Gründlichkeit*. Une compréhension qui cherche à tout pénétrer et à tout classer aboutit souvent à l'obscurité, sans éviter le pédantisme.

Ce qu'ils ont de plus estimable, c'est la volonté. Ils peuvent hésiter, flotter dans le rêve, tenir perpétuellement à l'ordre du jour comme Nietzsche le reproche à ses compatriotes, cette question : « Qu'est-ce qui est allemand? » ils ne s'en adonnent pas moins résolument à l'action pour réaliser leur idéal.

Que produisent dans le milieu social ces qualités ou ces défauts du caractère? D'une part, une énergique revendication de la personnalité, visible même dans la religion, car l'Allemand s'unit personnellement à son Dieu; visible dans la sphère plus humble des querelles de savants, où chacun maintient *mordicus* son interprétation. D'autre part, une étonnante facilité à courber la tête dans la

soumission hiérarchique la plus parfaite. Nous l'avons dit, le Germain sert volontiers; mais il s'attache par un lien personnel à celui qu'il sert.

Après avoir fixé ces traits généraux, M. Fouillée fait porter ses intéressantes observations de détail successivement sur la langue, la religion, la poésie, la philosophie, la conception du droit et celle de l'histoire, et enfin sur l'histoire elle-même de la nation.

Dans la langue, la pensée prévaut sur l'harmonie. Elle impose souvent au radical des mots, des changements intérieurs (l'inflexion) qu'il faut pénétrer pour donner à ces mots leur véritable valeur; ou bien elle emploiera le même radical pour exprimer des sens antithétiques (*steigen*, monter et descendre); elle forgera des mots nouveaux, sans aucun scrupule. Bref, elle fait du langage un instrument trop personnel, manquant de cet esprit social qui a valu au français son universalité.

D'après M. Fouillée, le mysticisme protestant est aussi un obstacle à la sociabilité; il nourrit l'orgueil spirituel, il porte au fanatisme. Mais par une conséquence opposée du même principe individualiste et chercheur, l'Allemagne a été la terre privilégiée de la Critique religieuse, exercée presque toujours avec le respect des antiques symboles qu'elle décomposait. Ce respect ne va-t-il pas quelquefois jusqu'à l'hypocrisie ?

La poésie allemande est très personnelle, souvent philosophique. Le lyrisme est son triomphe. Les Romantiques ont aimé la nature, l'histoire, le peuple: ils ont su joindre une espérance indéfinie à la patience vis-à-vis des maux du présent. Leur œuvre n'a pas eu de portée sociale. La musique est par excellence un art allemand, parce qu'elle fait entendre, sans intervention d'éléments intellectuels, la voix de l'inconscient, la volonté obscure sortant des profondeurs de l'être.

La philosophie a montré une égale antipathie pour le rationalisme français et pour l'empirisme anglais. Hegel a foi en l'absolu atteint par la volonté; le fait est pour lui le symbole du droit, et l'histoire se confond avec la révélation, la manifestation de Dieu. Il a fondu le réalisme historique avec l'idéalisme métaphysique. De là sont sorties cette historiographie et cette conception du droit nationalistes qui nous choquent.

Les historiens allemands ont le mérite d'avoir, les premiers, marqué l'évolution, le devenir dans les destinées des peuples. Mais

ils ont considéré leur peuple avec le même parti-pris qu'un Bossuet a considéré Israël ; ils ont abouti avec Mommsen déjà à la glorification de la force, avec Treitschke à cette application cynique du droit divin : « Il y a vocation divine partout où se présente une occasion favorable d'attaquer un voisin et d'étendre ses propres frontières. » (*Zehn Jahre deutscher Kämpfe.*)

Les Romains et, après eux, les Néo-latins ont conçu le droit comme une *loi* universelle à laquelle l'individu n'a qu'à se soumettre ; chez les Germains, il a toujours été une *puissance* individuelle ou collective, très voisine de l'arbitraire (*Willkühr*) et du droit du plus fort (*Faustrecht*). On a, paraît-il, prêté à tort à Bismark le fameux axiome : « *Macht geht vor Recht.* » Mais écoutez la sentence identique d'un jurisconsulte : « La puissance du vainqueur, voilà ce qui fait et détermine le droit. » (Ihering, *Macht und Recht*, 1873.)

Même réalisme dans la théorie des Grands hommes, qui sont toujours des hommes forts, en littérature *Kraftgenies*, comme les appelait la génération du *Sturm und Drang*.

M. Fouillée nous montre ces idées influant sur le développement historique réel de l'Allemagne, ou plutôt, selon sa théorie bien connue des idées-forces, créant cette histoire. Il y constate une oscillation continuelle entre les deux pôles de l'individualisme et de la subordination. Il explique ce merveilleux phénomène : la transformation du chaos de 266 États et 2,000 Seigneuries qualifié de « monstre » par Puffendorff en l'État unitaire qui nous apparaît aujourd'hui. Deux facteurs principaux ont créé l'Empire allemand : le patriotisme aspirant depuis un demi-siècle au moins à l'unité nationale ; l'ambition de la Prusse, qui a su faire tourner ces aspirations à son profit.

Mais d'où vient la supériorité des Prussiens, qui a éclaté d'une façon si foudroyante dans les dernières guerres ? Ce n'est pas une affaire de race : bien que Slaves d'origine plus que Germains peut-être, les Prussiens ne se distinguent pas de leurs frères allemands par des qualités très spéciales. Ils doivent leurs succès à l'entraînement, dans le sens sportif du mot, à ce dressage de fonctionnaires et de soldats commencé par Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup>, continué par Frédéric II et repris comme une tradition de famille après Iena.

Quant à la manifestation belliqueuse de l'idéal allemand cher-

chant à se réaliser, M. Fouillée la trouve parfaitement conforme aux lois psychologiques. L'appétit vient en mangeant : telle est la formule vulgaire du besoin d'expansion extérieure qui correspond au travail d'unification intérieure. C'est ainsi que passionnés pour l'annexion de tous les pays où résonnait leur langue maternelle, les Allemands ont annexé finalement des territoires où elle n'a jamais été parlée. Mais l'occasion de s'agrandir qu'ils attendaient, inconsciemment peut-être, leur a été fournie par nous ; et, à notre grand ébahissement, ils en ont profité.

M. Koschwitz, cité en note par notre auteur (p. 302), décrit plaisamment l'illusion où l'on vivait en France sur le caractère du voisin. « L'Allemand, un brave prud'homme, un peu borné, remplissait avec soin les devoirs journaliers de sa profession, après quoi il se rendait tous les soirs dans l'atmosphère épaisse d'une brasserie. Là, fumant sa longue pipe, buvant chope sur chope, il échangeait avec des amis tout semblables à lui des idées nébuleuses, oubliant le reste du monde pour ne songer qu'à ses utopies favorites et à ses intérêts de clocher. » Pendant ce temps, l'Allemand véritable s'occupait à chauffer sa propre colère, à surexciter des penchants fondamentaux qu'il ignorait presque lui-même, à inculquer aux nouvelles générations son désir effréné de vengeance.

Ce dernier portrait est-il plus vrai que le premier ? On nous permettra d'en douter. Nous craignons que la verve de la polémique où notre philosophe s'est laissé engager, n'ait fait tort à sa finesse et à sa modération habituelles. Peut-être a-t-il aussi trop cédé au désir de justifier une théorie préconçue. Il nous semble voir trop en noir les sentiments « peu amicaux » que nous aurions voués avant et depuis 1870 nos anciens adversaires. Je ne les crois pas aussi généralement répandus qu'il le pense. D'ailleurs un chauvinisme n'en excuse pas un autre. Nous aurons toujours grand peine — pour des raisons qu'il est inutile d'énoncer, — à nous représenter assez vivement l'exaltation du sentiment patriotique de nos voisins par ce seul fait d'avoir été durant des siècles la risée des nations, et de se voir tout à coup au premier rang de celles qu'on est obligé de respecter, et, qui plus est, d'estimer. Mais il faut s'efforcer de pardonner beaucoup à l'enivrement d'une pareille situation. Il faut surtout se garder d'attribuer à tout un peuple les exagérations de l'orgueil et de la haine auxquelles quelques-uns de

ses écrivains ont prêté la parole. Les jugements de Treitschke ne sont pas l'expression adéquate de l'âme allemande.

Nous risquerions fort de nous répéter en analysant la seconde partie du travail de M. Fouillée, intitulée : « Le peuple allemand et la vie réelle ». Il y traite, avec les mêmes documents, le même sujet que M. Lair. Relevons-y cependant quelques aperçus au passage.

L'admirable organisation du travail collectif est un des plus puissants facteurs de la prospérité de l'industrie au delà des Vosges. M. Fouillée cite l'exemple du grand établissement d'optique Zeiss à Iéna. Il décrit humoristiquement les destinées de l'alcool de pommes de terre fabriqué en grand dans les plaines stériles du Nord-Est de la Prusse, et que nous buvons en partie dans nos prétendus vins toniques du Midi. Il admire avec raison les palais qu'en des villes même de médiocre importance on a construits pour la poste, et les 487 millions de recettes de cette Administration, comparés aux 224 de la nôtre. A propos de la population, il constate que le mouvement des campagnes vers les villes amène dans celles-ci plus de 50 % de la population totale et qu'elle s'y accroît moins en général; mais la sévérité de l'hygiène garantit l'excédent des naissances sur les décès. De sorte que par l'effet contraire, au point de vue du nombre, « nous perdons chaque jour une bataille ».

Dans le domaine de l'instruction, il n'est pas sans intérêt pour nous de remarquer que, malgré la présence aux programmes de l'enseignement religieux obligatoire, la religion officielle perd de plus en plus de son efficacité sur les mœurs. Dans les Universités, on constate la prédominance croissante de la *Nationaloeconomie* sur les études désintéressées.

Disons enfin que M. Fouillée attribue le grand développement du collectivisme en Allemagne aux habitudes de discipline prises dans l'armée par les membres du parti. Il est curieux de confronter avec ce jugement celui de M. Jaurès. Sur quoi notre grand orateur socialiste fonde-t-il l'espoir de l'établissement d'une discipline volontaire dans l'armée de la démocratie française? Précisément sur les habitudes de discipline que la démocratie contracte dans les associations syndicales, coopératives etc., ou dans les groupes de partis organisés.

On ne nous demandera pas de donner une conclusion générale à

cette étude un peu fragmentaire d'œuvres de psychologie sociale. Nous avons déjà émis quelques réserves sur la science elle-même. Notons en finissant ce point capital, mis de plus en plus en évidence par les récents événements internationaux : c'est que les âmes des peuples elles-mêmes évoluent. Les Allemands ne sont pas plus moralement que physiquement les Germains d'autrefois ; les Français ne sont plus que bien peu des Gaulois. Et cette évolution s'accomplit dans le sens d'un rapprochement, d'un nivellement progressif. Tous les voyageurs ont remarqué combien, au loin, en Extrême-Orient par exemple, on est porté à regarder un Européen quelconque comme un compatriote. Sur le sol allemand, deux Français inconnus l'un à l'autre, qui se rencontrent par hasard, se serrent la main avec sympathie. En Chine, Allemands et Français sont prêts à s'embrasser. Ne les en détournons pas, et ne compromettions pas la paix du monde en prêchant la méfiance comme une précaution à jamais nécessaire et la vengeance comme un devoir patriotique. Aux chauvinismes étrangers, à l'Impérialisme anglais ou allemand, opposons invariablement la France des Droits de l'homme, la France libérale et émancipatrice. *Hoc signo vincet !*

E. JEANMAIRE.

# LA PHILOSOPHIE DE FICHTE

D'APRÈS XAVIER LÉON <sup>1</sup>.

Voici — bien tard — un très bref compte rendu de cet important ouvrage. L'auteur nous ayant promis une vie de Fichte qu'il est en train d'écrire, j'avais cru pouvoir attendre dans l'espoir d'étudier d'un seul coup deux volumes si étroitement liés ; mais la vie de Fichte, c'est l'histoire de l'Allemagne intellectuelle, artistique et politique, de 1790 (date à laquelle commence l'initiation de Fichte à la doctrine kantienne et son rôle personnel) à 1814 ; aussi l'histoire n'est-elle pas encore achevée, et nous ne voulons pas différer encore notre compte rendu ; nous nous bornerons à relever à grands traits les principaux résultats de la belle étude de Xavier Léon ; lorsque paraîtra son second volume, nous lui consacrerons une étude plus importante où nous reprendrons de plus haut le contenu du premier et où nous exposerons plus amplement aux lecteurs de la *Revue* comment se lieut dans la personnalité et dans l'œuvre de Fichte, comme dans une synthèse puissante, les multiples tendances de son temps.

Le livre de Léon est un effort pour dégager l'esprit de la philosophie de Fichte, pour la penser à nouveau intégralement dans son unité et dans son détail. Il repose sur une connaissance approfondie de *toute* l'œuvre de Fichte ; on y sent un écrivain qui s'est insinué par une lecture continue et une méditation tenace dans la familiarité de son auteur, et dont l'unique souci est d'exposer avec une objectivité scrupuleuse, sans la moindre fantaisie d'interprétation, mais toujours avec une intelligence et une liberté d'esprit parfaite, la doctrine qu'il s'est assimilée. Comme tel, ce travail est irrépro-

1. *La Philosophie de Fichte*, préface par Émile Boutroux (*Biblioth. de phil. contemp.*), Paris, Alcan, 1902, xvii-324 pp. in-8°.

chable ; nous sommes vraiment en présence de Fichte, mais d'un Fichte compris et clarifié, dont la doctrine se déroule parfaitement intelligible, sans ces longueurs et ces obscurités d'exposition qui déconcertent si souvent lorsqu'on aborde ses plus importants écrits. Ce livre est donc un secours précieux à qui aborde la philosophie de Fichte, comme aussi à qui la connaît déjà. D'autre part, puisque l'auteur est actuellement occupé à une vie de Fichte, on n'a pas le droit de lui reprocher d'avoir écarté de son livre tout ce qui concerne la formation philosophique de Fichte, l'évolution de sa doctrine, l'influence de ses contemporains, l'histoire de sa personne et de ses idées : tout cela figurera au prochain volume ; c'est la seule « philosophie » de Fichte que nous trouvons ici exposée. Notre seul regret est peut-être que l'auteur se soit volontairement enfermé dans l'œuvre seule de Fichte, qu'il n'ait point cherché comment son interprétation se rencontre avec celle des autres historiens ou en diffère et qu'il ait renoncé à jeter çà et là, en une note brève, la lueur d'un fait ou d'une explication historique sur la trame serrée de son exposition. Son livre, en effet, n'a point de notes, puisque les notes, sauf une ou deux peut-être, ne contiennent que des références.

Quatre idées directrices ont guidé l'auteur : 1° Le système de Fichte est la continuation du système de Kant. 2° Puisque Fichte est le successeur de Kant, sa philosophie n'est pas « une simple spéculation hasardeuse et le jeu d'une imagination subtile, mais un développement nécessaire de la tradition historique et comme l'achèvement de la pensée critique », c'est-à-dire que son système absorbe le cartésianisme et l'empirisme anglais aussi bien et au même titre que l'idéalisme critique et qu'il est un mouvement nécessaire de la pensée moderne. 3° Il obéit à une loi interne d'évolution et, en un sens, on peut dire qu'il découle d'un principe unique, la position du Moi à la fois comme Liberté et comme Pensée, comme Infini et comme Réel ; le seul jeu de ce principe constitue par un progrès dialectique aussi bien le monde de l'action que celui du savoir ; et, d'autre part, c'est le même principe avec les mêmes conséquences qui gouverne aussi bien ce que l'on a appelé la seconde philosophie de Fichte que la première ; il n'est pas vrai, comme le lui reproche Schelling, que Fichte, après 1800, soit revenu à une sorte de substantialisme et à une philosophie de l'Absolu. 4° Le système de Fichte, dans son esprit, sinon dans sa

formule, est en relation étroite avec la conscience contemporaine ; quelques-unes des idées théoriques ou pratiques dont nous contemplons aujourd'hui le développement, ont en lui leur origine.

La première thèse est diffuse, pourrait-on dire, à travers tout l'ouvrage et concentrée dans les chapitres 1<sup>er</sup> (La Méthode), 11 (L'Intuition intellectuelle) du livre I<sup>er</sup>, dans le chapitre iv du livre II (Le Problème de la connaissance de Descartes à Fichte), dans le chapitre III du livre III (Le Problème moral chez Fichte et chez Kant). La méthode de Kant consistait à analyser l'expérience ; celle de Fichte consiste à la construire ; la première est une régression analytique, la seconde une construction synthétique et qui part du principe qui est le fondement de l'expérience pour déduire de ce principe tout ce qu'il y a de nécessaire dans l'expérience. Fichte est un Kant qui partirait d'un Absolu, mais d'un Absolu-Esprit, et non point, comme Spinoza, d'un Absolu-Substance. L'intuition intellectuelle, voilà le point de départ de son système ; aussi les critiques superficiels n'ont-ils pas besoin d'aller plus loin pour proclamer que ce système est contraire à l'esprit du kantisme (Kant lui-même s'y était mépris) ; mais l'intuition intellectuelle que Kant rejette, c'est l'intuition d'un Etre ; au contraire, pour Fichte, l'intuition intellectuelle est celle d'un Acte et sous cette forme, l'intuition intellectuelle est impliquée dans toute la philosophie de Kant. En effet, la Raison pratique, la conscience du Devoir implique l'intuition d'un Idéal qui, de soi-même, se réalise, de l'Esprit qui construit l'Etre ; dans la Raison théorique, à travers les Antinomies, dans son impuissance même, la Raison prend conscience de son action, de sa tendance à produire librement son idéal en dépit de la matière qui lui est donnée ; enfin, dans l'Analytique transcendantale, l'Unité d'Aperception est, au fond, un Acte qui pose le sujet indépendamment de l'Objet, dans son activité primitive. L'Idée de l'activité de la Raison soutient ainsi toute l'œuvre de Kant, et c'est cette idée même que Fichte reprend pour l'approfondir ; et, en l'approfondissant, il trouve que cette activité se suffit à elle-même ; il se débarrasse de l'obsession de l'Etre absolu, de la Chose en soi qui compromet tout le système de Kant ; il ramène toute l'expérience à l'Esprit qui se réalise et, du même coup, il suspend la science à l'activité spirituelle, à la réalisation de l'Action pratique, il comble l'abîme que Kant avait creusé entre l'Intelligence et la Volonté d'une part, et d'autre part,

dans l'Intelligence même entre la Sensibilité, l'Entendement et la Raison. A l'hétérogénéité radicale, à la différence de nature que Kant avait établie entre ces facultés, Fichte substitue une différence de degré « qui consiste essentiellement dans la marche progressive de la Réflexion qui nous élève de la production inconsciente de la Volonté à la conscience de sa production, à la Liberté, à la possession de l'autonomie de la Raison » (p. 190). Les différentes formes de la connaissance deviennent ainsi, si l'on peut dire, des degrés de tension de l'activité spirituelle : les déterminations successives de la Réflexion ne sont que l'effort du Moi pour prendre conscience de son infinie Liberté. Ainsi se forme un système où prennent place tous les moments du système kantien, mais ramenés à une Unité qu'ils impliquent et expriment tous. La conception de l'Être absolu comme Liberté et non plus comme Chose et le problème (qui en résulte) du rapport entre le Moi comme Intelligence et le Moi comme Liberté sont, chez Fichte, l'équivalent du dualisme kantien de la Raison théorique et de la Raison pratique ; en faisant de la Volonté la condition d'existence de l'Intelligence, en cherchant à établir que c'est la Volonté qui produit le monde, qui est l'objet de l'Intelligence, Fichte dépasse sans doute la thèse kantienne du primat de la Raison pratique, mais il la dépasse dans la direction que la Critique du Jugement lui avait indiquée.

Ainsi se détermine et s'achève chez Fichte ce long travail de la philosophie moderne qui, depuis Descartes, cherche dans le dogmatisme l'union de la pensée et de l'Être, de la vérité et de la réalité, et dans l'empirisme sceptique l'action de l'esprit dans la connaissance, au prix de la relativité de cette connaissance, de l'abandon de l'Être. Le dogmatisme n'atteignait l'union de la pensée et de l'Être que dans une pensée distincte de la pensée humaine, la pensée divine ; l'empirisme, dans sa forme achevée, chez Hume, ne fondait la connaissance que sur des facultés sensibles, l'Imagination, l'Habitude. On sait la tentative de Kant pour assurer à la fois la relativité et l'objectivité de la connaissance, pour faire de l'Entendement non point le Dieu qui produit l'Univers, mais le démiurge qui construit l'expérience et pour ramasser dans cette idée de construction par l'Entendement, de synthèse intellectuelle tout ce qu'il y avait de solide dans le Dogmatisme et dans l'Empirisme. L'Esprit, tel que Kant le conçoit, est à égale

distance de cette pensée absolue qui, chez les dogmatiques, unit la réalité à la vérité et de ces fonctions fragiles qui, chez les empiristes, composent un système artificiel avec la diversité des impressions. Dans la philosophie de Fichte, il occupe, à lui seul, la scène (p. 184 et suiv.); puisque sa limite, la chose, n'existe pas en soi, l'Esprit ne reçoit rien d'extérieur à lui, mais produit tout; il n'est point une forme qui ordonne des données d'origine étrangère, mais une Activité qui se fait et se produit; « la connaissance n'est donc que la conscience de cette production de l'esprit par lui-même ». Le problème de la connaissance n'est plus comme chez les dogmatiques l'explication de l'accord de la pensée avec la réalité, de l'Intelligence avec le Monde; c'est l'explication de la production à la fois de la pensée et de la réalité par une Activité non plus théorique, mais pratique, c'est-à-dire dont la nature est qu'elle tend à se réaliser.

On lira avec le plus vif intérêt le chapitre très documenté et très pénétrant que X. Léon consacre au problème de la connaissance de Descartes à Fichte; il abonde en idées ingénieuses sur l'évolution de la pensée moderne; si l'on y peut relever quelques assertions discutables, comme nous essaierons nous-mêmes, il forme un tableau d'ensemble parfaitement construit, où vient s'insérer la pensée de Fichte.

Cette philosophie de Fichte, dont nous trouvons chez notre auteur une si bonne exposition, nous ne pouvons, à notre tour et après lui, l'exposer en un bref compte rendu; nous ne ferons que signaler les points que nous trouvons particulièrement élucidés dans cet ouvrage et la conception d'ensemble qui en est présentée.

Sur la doctrine générale du système les commentateurs sont d'accord; il s'agit de concilier l'opposition qu'il y a entre le fond de l'esprit et sa forme, entre son essence absolue et la conscience; la conciliation consiste à faire du principe absolu de la conscience son but ou son idéal; le Savoir poursuit l'Unité de la Pensée et de la Liberté. Mais ce qu'on n'a point vu suffisamment, c'est que cette thèse implique un double mouvement: 1<sup>o</sup> mouvement par lequel l'Esprit s'élève à la conscience de son principe; 2<sup>o</sup> mouvement par lequel l'Esprit part de ce principe pour reconnaître dans tout le développement du Savoir la manifestation de ce principe; en d'autres termes, ce que l'on a appelé la seconde philosophie de Fichte correspond à ce second mouvement. Elle consiste à mon-

trer que le Savoir n'est que le développement de la réflexion, d'une pure forme ; l'Esprit absolu y est présenté, mais en tant qu'il se nie comme tel ; c'est désormais dans ce qui avait été reconnu comme le Non-Être du Savoir que se trouve l'existence véritable, et c'est le Savoir qui, à son tour, perd sa réalité et devient un Non-Être. De sorte que la seconde philosophie de Fichte n'est pas une doctrine différente, mais seulement une vérification du système sous sa première forme ; toute la différence est que le sens de la réalité, « le signe de l'existence », s'est déplacé. Dans une exposition très serrée, X. Léon cherche à faire justice du reproche d'inconséquence que la plupart des historiens ont adressé à Fichte ; un de ses arguments essentiels est qu'en partant de l'Absolu, de Dieu, Fichte ne restaure aucune notion dogmatiste et substantialiste, puisque la philosophie ne commence pour lui qu'au moment où le Verbe s'est détaché de Dieu, c'est-à-dire, comme l'enseignait la *Wissenschaftslehre*, avec le dualisme de la Réflexion et de l'Absolu. Il y a, dans toutes ces pages, un effort très neuf et plus pénétrant que tous ceux que je connais pour ramener à l'unité la doctrine de Fichte ; malgré tout, je garde quelque hésitation et j'avoue partager sur ce point les réserves que M. Boutroux énonce dans sa préface (p. XIII) ; je suis curieux de savoir si l'étude attentive du développement *historique* de la philosophie de Fichte, en particulier des rapports de Schelling et de Fichte, permettra à l'auteur de s'en tenir exclusivement à cette théorie.

La Théorie des trois principes, l'Acte d'affirmation ou de productivité absolue, l'Acte de réflexion ou de négation, l'Acte de détermination réciproque, l'étude du cercle vicieux qui semble impliqué dans la relation du moi et du non moi (74-77), l'analyse du développement de la Conscience depuis la sensation où le Moi pose en lui-même et rapporte à lui-même un élément étranger, mais qu'il a découvert en lui-même comme donné, jusqu'à la Réflexion où il se découvre comme condition de l'Objet, toute la philosophie théorique de Fichte se déroule en une série de chapitres clairs et cohérents. Le Moi théorique est rattaché au Moi pratique comme à sa condition. En effet si la philosophie théorique justifie le Non-Moi comme condition de l'intelligence et montre dans l'existence de ce Non-Moi une production inconsciente du Moi, si d'autre part la Réflexion montre que ce Non-Moi est relatif au Moi et ne peut exister que par lui et qu'en lui (d'où l'histoire pragmatique de la

Conscience<sup>1</sup>, l'opposition du Moi Absolu et du Moi limité, de la Liberté à la Pensée demeure insoluble à la philosophie théorique. C'est la notion d'Effort, avec son objet infini, l'Idéal, qui lève cette contradiction. « L'Intelligence exprime l'effort de la Liberté infinie pour prendre la forme du réel. »

Aussi l'Objet de la philosophie pratique est-il de chercher comment cette Activité développe son infinité ; ce développement fonde le Droit qui brise l'Unité du Moi dans les individus et établit la loi de leur action commune : la Morale qui impose à cette Activité ainsi dispersée dans les individus la conquête de l'unité perdue ; la Religion, qui fournit l'idée de l'Unité réalisée et parfaite de tous les esprits dans l'Esprit absolu, de toutes les libertés dans la liberté infinie.

X. Léon expose avec beaucoup de netteté, en mettant en relief le caractère original et nouveau de la doctrine, les trois points fondamentaux de la doctrine du Droit : 1° La Déduction du Droit ; Nécessité pour le Moi pratique de se diviser en une multiplicité de consciences. De ce principe résulte la substitution de l'idéal social à l'idéal individuel ; 2° L'Applicabilité du Droit : déduction de l'Existence du Corps. De ce principe résulte la réhabilitation de la vie corporelle et sensible, sa réintégration dans la moralité ; 3° L'Application du Droit : la justice, la nécessité de la justice comme condition de réalisation de l'Idéal moral. Le Droit est ainsi à la base de la Morale ; la vie morale de l'individu ne peut se construire que sur la justice sociale. Quant à la Morale, la déduction du devoir consiste dans cette notion que la Raison et la Liberté qui ne sont d'abord pour la conscience individuelle que des Idées, qu'un Idéal, deviennent en elle des principes d'action, ont une causalité. Cet idéal principe d'action individuelle trouve dans le progrès son applicabilité, et son application dans la conscience que prend l'individu d'être un instrument de réalisation de la Raison dans le monde et d'avoir sa fin dans la libération de l'humanité entière. L'Activité pratique, en se répandant ainsi à travers le Droit et la Morale, reconquiert progressivement, mais sans l'atteindre jamais, son Unité primitive. C'est seulement dans la théorie de l'Amour et de la Béatitude que le système s'élève jusqu'au monisme. Puisque la révélation de l'Absolu dans son existence ne peut s'opérer que par l'intermédiaire de l'Idée ou de la Forme, et que l'Idée ou la Forme est contrainte en même temps de se nier dans son existence absolue,

la Réflexion dans son suprême Effort se nie et comprend sa non-existence vis-à-vis de l'existence absolue.

La Conscience contemporaine, dans les traités dogmatiques, dans les œuvres sociales, a recueilli et développe les idées les plus importantes de Fichte. C'est un des aspects les plus attachants du livre de X. Léon de nous montrer à chaque pas ce qui reste de Fichte dans la pensée ou dans l'action d'aujourd'hui : cette démonstration est particulièrement lumineuse pour ce qui concerne la Morale et la théorie du Droit; l'idée de l'antériorité du droit par rapport à la morale (v. p. 251 la si curieuse et si moderne théorie du loisir : le mécanisme de la vie sociale n'a qu'un but, c'est de procurer à l'homme, une fois les besoins de la vie satisfaits et les charges sociales remplies, un loisir, c'est-à-dire la possibilité de la vie spirituelle); l'idée de la solidarité de tous les hommes dans la réalisation de la liberté; la substitution d'un Idéal social à l'Idéal individuel de la perfection intérieure, et par suite l'éducation du peuple conçue comme la condition essentielle de l'avènement de la Raison (307); tous ces principes, nous les voyons encore à l'œuvre et ils n'ont pas donné tous leurs fruits. C'est que Fichte était une conscience morale d'une rare profondeur; il avait la nature d'un Inventeur en morale et il avait médité sur les événements de son temps. C'est justement l'un des résultats les plus intéressants de l'histoire de Fichte que cette action et réaction continuelle de la doctrine et de la vie, du penseur et des faits. La doctrine de la Révolution française, les aspirations de la démocratie moderne prennent en lui une forme philosophique qui précise sans l'altérer leur teneur originaires. C'est pourquoi les grandes lignes de sa morale ont survécu. J'irai moins loin que X. Léon pour ce qui concerne sa philosophie théorique. Il me semble que loin d'avoir rendu inutile la philosophie de Kant, elle l'a montrée nécessaire; c'est à l'analyse de l'esprit humain comme l'avaient comprise les empiristes anglais et avec plus de profondeur encore l'immortel Kant, que la philosophie d'aujourd'hui semble revenir : rechercher à travers l'expérience les grandes fonctions mentales, analyser leur jeu, suivre leurs combinaisons, s'élever à la notion de leur complexité et de leur hiérarchie, tel semble être l'objet de la philosophie d'aujourd'hui. L'idée qu'il est possible de construire synthétiquement la pensée et l'expérience, l'idée d'une Dialectique qui suit le progrès de l'Être et de la Pensée semble avoir disparu des préoccupations contem-

poraines ; la pensée d'aujourd'hui est plus près de Hume et de Kant que de Fichte.

En terminant, nous adresserons à l'auteur une critique sur son exposition du système cartésien. « L'existence de Dieu ne fait que garantir la possibilité de l'accord entre la Pensée et l'Être, c'est dans la conscience de nous-mêmes, dans le Moi que nous trouvons la réalité... en effet c'est encore une idée, l'idée confuse, irréductiblement confuse, de l'union de l'âme et du corps qui nous atteste la réalité de l'accord dont la démonstration de l'existence de Dieu a établi la possibilité. » (134). Il me semble que c'est le contraire ; l'existence de Dieu assure la réalité de cet accord entre la Pensée et l'Être, dont notre pensée n'établit que la possibilité ; la clarté et la distinction de nos idées ne signifient, prises en elles-mêmes, que la possibilité de leur objet : de même l'existence de facultés qui se rapportent au corps comme l'imagination ; c'est la seule connaissance de Dieu qui confère la réalité aux idées, qui joint l'existence à l'essence (voir la fin de la 5<sup>e</sup> Méditation et le début de la 6<sup>e</sup> ; v. la IV<sup>e</sup> partie du *Discours de la Méthode*) ; dans le sentiment de la vie nous avons sans doute une conscience obscure de cette union ; mais non pas un principe qui nous permette d'aller, d'une façon universelle, de la pensée à l'Être.

H. DELACROIX.

# LES RÉGIONS DE LA FRANCE

---

## III

### LA BOURGOGNE

#### I

##### INTRODUCTION.

La BOURGOGNE ne constitue pas une de ces « régions naturelles », dont les limites, établies par un massif, une mer, un fleuve, se sont imposées dès le début de la période historique et ont à peine varié dans le cours des siècles. Formée de deux contrées adossées aux hauteurs de la Côte-d'Or, du Morvan et du plateau de Langres, à *la Montagne*, comme disent les Côte-d'Oriens, arrosée par des eaux qui vont, les unes à la Seine, par l'Yonne et son affluent l'Armançon, les autres à la Saône, par la Vingeanne, la Tille, l'Ouche, la Dheune, elle s'ouvre largement de toutes parts et aucun obstacle ne la sépare des provinces voisines, Champagne au Nord, Lyonnais au Sud, Bourbonnais et Nivernais à l'Est, Franche-Comté à l'Ouest; la Saône, avec son cours « d'une si incroyable lenteur qu'on ne peut reconnaître, à première vue, dans quel sens elle coule », n'a jamais créé une frontière sérieuse <sup>1</sup>. Cependant, de la

1. Finot, *Étude de géographie historique sur la Saône, ses principaux affluents, et le rôle qu'elle a joué comme frontière dans l'Antiquité et au Moyen Âge* (Bulletin de la Société d'Agriculture de la Haute-Saône, 1877, p. 393-537).

Montagne à la Seine et à la Saône, deux zones se déroulent, différentes par leur aspect et leurs productions : la *Côte*, c'est-à-dire le versant ensoleillé où les fameux ceps de Bourgogne tordent dans la terre rouge leurs pieds rabougris ; le *plat pays*, où la vigne fait place à la culture des céréales, puis à l'élevé du bétail dans les prairies, le long des cours d'eau <sup>1</sup>.

Ces influences géographiques se sont nettement fait sentir dans le cours de l'histoire. Elles ont déterminé, à l'intérieur, cette division en « pays », Dijonnais, Mâconnais, Charollais, Auxois, La Montagne, etc., qui eurent jadis une individualité marquée et dont le nom reste usité dans le parler populaire : à l'extérieur, des accroissements prodigieux de territoire suivis de subits rétrécissements.

A l'époque gauloise, deux peuples se partageaient la Bourgogne actuelle : les Eduens, de la Saône à la Loire, et les Lingons, de la rive droite de l'Ouche au pays des Rèmes. Sous les Romains, ces deux peuples devinrent les deux cités d'Autun et de Langres, réunies à celle de Lyon vers la fin du III<sup>e</sup> siècle pour constituer la Lyonnaise première. Arrivèrent les Burgondes, avec lesquels le mot Bourgogne (*Burgundia*, fait son apparition dans la langue, l'an 507 à notre connaissance <sup>2</sup>. Alors la Bourgogne comprend « les pays qui s'étendent le long de la Saône et du Rhône depuis la ville de Langres et la Province marseillaise », c'est-à-dire qu'elle confine à la Méditerranée, aux Alpes et au Rhin, de manière à embrasser la Provence, le Dauphiné et la Suisse. Le partage carolingien de 837 y fait encore entrer de notables portions de la Lorraine, de la Champagne, même de l'Île de France : les pays de Toul, de Bar-le-Duc, de Troyes, de Melun, d'Etampes et jusqu'au Parisis. Mais cette agglomération de contrées, qui n'ont presque rien de commun, ne peut durer, et les événements historiques, qui provoquent l'organisation du royaume d'Arles et de Vienne, restreignent la qualification de Bourgogne aux anciens diocèses de Langres, d'Autun, de Chalou-sur-Saône, de Mâcon, d'Auxerre et de Troyes : c'est le duché primitif, auquel les guerres féodales enlèvent encore la partie occidentale de l'Auxerrois, tout le Nord du Langrois, et ne laissent

1. Girardin, *Le relief des environs de Dijon et les principales formes topographiques de la Bourgogne* (*Annales de géographie*, 1902, p. 43-53).

2. Lettre de Théodoric à Gondebaud, dans *Cassiodori Variarum*, I, 46 (*Discat sub vobis Burgundia res subtilissimas inspicere et antiquorum inventa laudare*). *Mon. Germ. hist.*, in-4, *Auctores antiquissimi*, t. XII, p. 42.

qu'un droit de suzeraineté sur le comté de Troyes<sup>1</sup>. Cependant, au xiv<sup>e</sup> et au xv<sup>e</sup> siècle, les Valois reçoivent, par la réunion de la Franche-Comté et des Pays-Bas, plus que leurs prédécesseurs ont perdu. A l'époque monarchique, le gouvernement de Bourgogne renferme, outre le duché proprement dit, les quatre comtés de Charollais, Auxerrois, Mâconnais, Bar-sur-Seine, et les annexes de la Bresse, du Bugey, de Valromey et du pays de Gex<sup>2</sup>.

D'ailleurs le détail des frontières resta toujours incertain. Il existe, aux Archives départementales de la Côte-d'Or, un énorme dossier, rempli d'enquêtes, d'arbitrages, de procès-verbaux et de remontrances, touchant les limites de la Champagne, de la Bresse, de la Franche-Comté, du Bourbonnais, du Nivernais, d'où l'on pourrait tirer, en utilisant à la fois les données de l'histoire et celles de la géographie, un livre extrêmement intéressant<sup>3</sup>.

Si l'unité géographique de la Bourgogne ne se reconnaît guère au premier abord, son unité politique au contraire est des plus apparentes. Tandis que l'Île de France dut sa fortune à sa force attractive et l'Auvergne à sa puissance répulsive, la Bourgogne trouva sa raison d'être dans l'occupation des passages qui servent de trait d'union entre le nord de la France et ces contrées méditerranéennes dont la valeur, au point de vue du commerce et des idées, s'accroît de toutes les relations qu'elles entretiennent avec les pays lointains. La Montagne, disloquée par les érosions, fracturée par les *vals* et par les *combes*, morcelée en *plans*, entre lesquels les affluents de la Seine et de la Saône ont poussé leurs sources au point

1. Longnon, *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie*, 1172-1311, 4 vol. in-4, Paris, Imprimerie Nationale, 1901 (*Collection des documents inédits*).

2. Le duché est partagé lui-même en quinze bailliages : Dijon, Beaune, Nuits, Saint-Jean-de-Losne, Auxonne, Autun, Montcenis, Semur-en-Brionnais, Bourbon-Lançy, Chalon, Semur, Avallon, Arnay-le-Duc, Saulieu, Châtillon. — Je laisse de côté naturellement les emplois du mot Bourgogne postérieurs à la réunion du duché à la couronne, et qui ont une valeur de circonstance, comme le cercle de Bourgogne créé par Maximilien et qui embrassait la Franche-Comté et les Pays-Bas, et le royaume de Bourgogne projeté par Joseph II en faveur du prince électeur de Bavière (Cf. Bryce, *le Saint-Empire romain germanique*, Append.).

3. *Archives départementales de la Côte-d'Or*, B. 257-285; Bibliothèque nationale, *Collection Moreau*, 871. — Il n'existe aucune géographie historique de la Bourgogne. On devra consulter à ce sujet Desjardins *Géographie de la Gaule romaine*, Longnon, *Atlas historique de la France et Géographie de la Gaule au VI<sup>e</sup> siècle*. Pour la période des Valois, voir les livres généraux cités plus loin; pour la période monarchique, où l'état de la province est bien connu, grâce aux multiples enquêtes qui furent faites sur l'ordre des États, se servir de la *Description du duché de Bourgogne* de Courtépée et des cartes énumérées dans la *Bibliographie bourguignonne* de Milsand, p. 1-2.

de ne laisser entre eux que quelques kilomètres, est en effet essentiellement pénétrable<sup>1</sup>. « Celui qui veut connaître la vraie Bourgogne, écrivait Michelet, doit remonter le doux et nonchalant petit fleuve la Saône par Chalon, puis tourner par la Côte-d'Or au plateau de Dijon, et redescendre vers Auxerre. . . . La France n'a pas d'élément plus liant, plus capable de réconcilier le Nord et le Midi<sup>2</sup>. » Un éminent géographe a développé récemment la même idée avec une précision rigoureuse et un rare bonheur d'expression : « *Ce seuil* est la célèbre région de passages qui fait communiquer la Méditerranée avec la Manche et la mer du Nord, qui a cimenté les deux parties principales de la France. . . De la Bourgogne au plateau lorrain par Lamarche et Martigny, de Langres à la Meuse et à la Champagne par le Bas-signy, de Dijon ou de Chagny par l'Auxois à la vallée de la Seine, les communications profitent de conditions différentes, ouvrent d'autres perspectives, créent entre les populations des rapports de nature diverse. . . La Bourgogne est au plus haut degré une contrée politique placée sur les routes de l'Europe<sup>3</sup>. »

En dépit de ses limites discutées et variant sans cesse dans le détail, cette région arrive ainsi peu à peu à dégager, à affirmer sa personnalité. Elle est la grande vallée où courent parallèlement, au pied des coteaux pierreux plantés de vignes, les voies commerciales du temps passé et du temps présent : la Saône, la voie romaine, la route nationale, le canal de Bourgogne, le chemin de fer de Paris à Marseille. C'est le long de cette vallée, à laquelle le nom de Bourgogne a été attribué invariablement depuis le vi<sup>e</sup> siècle, qu'a grandi un État capable de mettre en péril, à un moment donné, la royauté française, mais aussi trop flottant pour vivre et constituer une monarchie durable. L'épisode le plus grandiose de son histoire, le duel entre Louis XI et Charles le Téméraire, s'explique fort bien par les considérations qui précèdent. Tant que la Bourgogne restait en dehors du domaine capétien, le Nord et le Sud demeuraient séparés, et il était impossible que l'unité de la France se fit. Il était donc fatal que celui de nos rois qui le mieux entendait ces choses, résolut de s'en emparer ; mais ce n'est pas seulement dans la diplo-

1. De Lapparent, *Géographie physique*, p. 398. — Cf. Leçon d'ouverture du cours d'histoire de la Bourgogne à l'Université de Dijon (*Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur*, 1897).

2. Michelet, *Tableau de la France*.

3. Vidal de la Blache, dans l'*Histoire de France* de Lavisse, t. I. 1. p. 236-237.

matie de Louis XI ou dans le manque de sang-froid de son adversaire trop aisément qualifié de folie, qu'il faut chercher la raison des espérances et des déceptions du dernier grand duc d'Occident : c'est dans le caractère instable du domaine qu'il reçut, composé de fragments épars, avec des portes ouvertes de tous côtés, par où il était facile de sortir et aussi facile de pénétrer. Charles-Quint s'en rendit compte, et c'est dans la pensée de désorganiser la puissance de François I<sup>er</sup> qu'il revendiquait encore, plusieurs années après, ce qu'on nommait autour de lui « son vrai patrimoine et tronc de la maison et des armes de l'empereur et le chief de son ordre de la Toison d'Or ».

Composer la bibliographie d'un pareil pays est une tâche qui mériterait d'être essayée. Trois tentatives ont été faites, qui ne répondent plus à nos besoins présents. La plus ancienne remonte au xvii<sup>e</sup> siècle, et elle est l'œuvre de Philibert de La Mare : c'est une sorte de catalogue donnant les principaux travaux à l'aide desquels il était possible, sous Louis XIV, d'écrire l'histoire de la Bourgogne <sup>1</sup>. Au siècle suivant, Papillon eut un autre but : faire connaître les noms des écrivains nés entre Mâcon et Auxerre, leur biographie sommaire et la liste de leurs ouvrages, parmi lesquels un certain nombre ont aujourd'hui disparu <sup>2</sup>. De nos jours, M. Ph. Milsand, en son vivant bibliothécaire-adjoint de la ville de Dijon, entreprit aussi une bibliographie bourguignonne; mais son livre, paru en 1885, n'est plus au courant, et, malgré son titre, malgré le supplément qu'il a reçu en 1888, il n'intéresse guère que le département de la Côte-d'Or et la ville de Dijon <sup>3</sup>.

1. *Historicarum Burgundiæ conspectus ex bibliotheca Philiberti de la Mare regii ordinis militis, senatoris divionensis*, Dijon, Bessayre, 1684, in-4, 71 pages.

2. *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne par feu M. l'abbé Papillon, chanoine de la Chapelle-au-Riche de Dijon*, Dijon, chez Philippe Marteret, 2 vol. in-folio, MDCCXLII.

3. Ph. Milsand, *Bibliographie bourguignonne ou Catalogue méthodique d'ouvrages relatifs à la Bourgogne. Science, Arts, Histoire*, 1 vol. in-8, 662 pages, Dijon, Lamarche, 1885, et 1 vol. in-8 de supplément avec tables. in-8, 204 p., Dijon, Lamarche, 1888.

## II

## LES ÉTUDES HISTORIQUES. — AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI.

Les Bourguignons d'autrefois étaient convaincus et ils aimaient à répéter que leur pays était le plus beau du monde, celui dont les exploits méritaient le mieux d'être rapportés. L'un d'eux écrit que « la température moyenne, la respiration d'un air libre et serein, frais, renouvelé et dégagé de vapeurs grossières, donnent plus de fluidité au sang, plus de force et de vigueur à l'esprit et aux sens qui en sont les organes et par lesquels il reçoit ses impressions <sup>1</sup> ». Un autre déclare que villes, cours d'eau, vins, poissons, gibier, tout y est si bien fait pour rendre les habitants heureux, « qu'il semble que le païs de Bourgogne soit une riche officine de paix et grasse nourrice de ses voisins <sup>2</sup> ». Tous rappellent avec orgueil que de ce pays sortit « Sainte Clotilde ou Hradille ou Chratilde, qui signifie en allemand Anne de bon conseil, très chère et très digne épouse du grand Clovis, qu'elle convertit à la foi chrétienne et en lui toute sa riche postérité, et avec lui toute la noblesse et la nation française descendante des rois de Bourgogne germaniques <sup>3</sup> ».

Cette fierté, qui les portait à rechercher les actions mémorables de leurs ancêtres, fut encore alimentée par le souvenir de la splendeur incomparable que la cour de Bourgogne avait atteinte sous ses derniers ducs. Par sa vie aventureuse, son goût de l'apparat, le caractère fabuleux de ses entreprises et jusqu'à sa fin tragique dans les étangs de Nancy, Charles le Téméraire avait frappé vivement l'imagination populaire et attiré sur ses ascendants, aussi bien que sur lui-même, l'attention des historiens et des poètes <sup>4</sup>. Enfin l'on ne saurait oublier qu'à Dijon, capitale littéraire de la Bourgogne autant que capitale politique, il y eut de bonne heure, à défaut d'une

1. Courtépée, *Description du Duché de Bourgogne*, t. I, p. 299.

2. Paradin, *Annales de Bourgogne*, Introd.

3. Béguellet, *Description générale et particulière de la France. Gouvernement de Bourgogne*, Avert. On trouve le même souvenir dans les mémoires de l'intendant Ferrand de l'année 1700, dans ceux de Gaspard de Tavanès au xv<sup>e</sup> siècle, etc., etc.

4. Voir la *Nancéide*, et, dans les Chroniques relatives à l'histoire de Belgique, le *liber Karoleidos*, le *de laudibus Caroli Burgundiæ ducis*, le *de morte Karoli ducis*, etc.

Université, des écoles florissantes, un goût très vif pour l'archéologie et l'épigraphie, enfin une société d'ecclésiastiques et de parlementaires versés dans la connaissance des belles-lettres comme dans celle des sciences religieuses et du droit.

L'historiographie bourguignonne naquit sous ces influences vers le milieu du *xv<sup>e</sup>* siècle, et c'est en latin que ses premiers auteurs, Guillaume Paradin, Nicolas Vignier, Pontus Heuterus, s'expriment <sup>1</sup>. Le plus ancien, Guillaume Paradin de Cuyseaux, doyen de l'église de Beaujeu, adopte la forme d'un tableau, et il y fait entrer l'origine des Bourguignons et leur établissement en Gaule, la succession des rois et ducs de Bourgogne, les mœurs, la religion, la langue des Bourguignons, la généalogie de leurs principales maisons et la description de leurs grandes villes. Nicolas Vignier, de Bar-sur-Seine, médecin de Henri III, historiographe de France et conseiller d'État, substitue l'ordre chronologique à l'ordre méthodique, et, de 408 à 1482, année par année, il résume brièvement les faits essentiels de l'histoire bourguignonne. Quant à Pontus Heuterus, après avoir rappelé en quelques pages ce qu'il sait des anciens Bourguignons et de leurs gestes avant 1363, il rédige cinq livres, dont quatre sont consacrés aux ducs de la maison de Valois et le cinquième aux grandes familles. Entre temps, la nécessité d'écrire en langue française se fait cependant sentir, et, reprenant avec plus d'abondance le plan qu'il avait d'abord esquissé en latin, Paradin, bientôt imité par Pierre de Saint-Julien, donne en 1556 un gros in-folio de 905 pages sans les tables : les *Annales de Bourgogne* « depuis que les Bourguignons partirent d'Allemagne » jusques et y

1. *De antiquo statu Burgundiæ liber, per Guillelmum Paradinum virum eruditionis multæ, atque judicii non vulgaris*, petit in-4 de 158 pages et un index, Lugduni apud Stephanum Doletum, MDXLII. — *Rerum Burgundionum chronicon : in quo etiam rerum gallicarum temporâ accurate demonstrantur : permulta autem pro utriusque historiæ, nec non etiam germanicæ notitiâ, dubio confirmantur, obscura illustrentur, et ab aliis aut non animadvertis, aut non conperta emiculantur : non pauca vero quorum memoria penitus intercederat, et probatissimorum autorum libris nunquam antea editis et relictis monumentis exhibentur, ex bibliotheca historica Nicolai Vignieri Barrensis ad Sequanum*, in-4 de 785 pages et un index, Basilea, per Thomam Guarinum, MDLXXV. — *Rerum burgundicarum libri sex, in quibus describuntur res gestæ regum, ducum comatumque utriusque Burgundiæ, ac in primis Philippi aulacis, Joannis intrepidi, Philippi boni, Imperii belgici conditoris, Caroli pugnacis, qui à valesana Francorum Regni familia apud Burgundos imperavit, quorum postremus liber, qui est sextus, continet genealogias fundaturum eorum maxime Principum de quibus in universo opere fit mentio, dicens quoque rationem stemmatum per avita insignia disponentium, auctore Pontio Heutero Delfo cum indice rerum memorabilium stemmatumque locupletissimo*, in-fol. 192-99 pages, Antverpiæ, ex officina Christophori Plantini, MDLXXXIII.

compris la réduction du duché « en l'obéissance du roy Loys de France, onzième de ce nom <sup>1</sup> ».

Tous ces historiens affirment leur volonté de réparer les erreurs commises par les anciens écrivains gaulois dans le compte des années et la suite des événements, ce qui témoigne chez eux de louables intentions <sup>2</sup> ; mais leur patriotisme les gêne et l'esprit du temps les porte à philosopher. Paradin interrompt à chaque instant son récit pour y introduire des réflexions à la louange des Bourguignons ou autres hors d'œuvre, et ce n'est pas sans raison que, tout en admettant son érudition, on lui a reproché trop de crédulité et trop peu de critique <sup>3</sup>. Enfin, à l'exception de Pontus Heuterus, qui, dans sa lettre au lecteur, énumère les documents dont il s'est servi, aucun d'eux n'éprouve le besoin de nous renseigner sur les sources auxquelles il a puisé.

Le xvii<sup>e</sup> siècle marque, à ce point de vue, un heureux progrès. Alors les historiens, pour permettre de contrôler leurs affirmations et d'entreprendre après eux de nouvelles recherches, créent l'usage (qui se gardera au siècle suivant) d'ajouter au texte de leur ouvrage, sous le nom de Preuves, tous les passages importants des anciennes chroniques et les chartes inédites qui établissent la véracité de leur récit ou la justesse de leur argumentation. Le mérite d'être entré le premier dans cette voie appartient à André du Chesne. Selon lui, « pour rendre un ouvrage exact et absolu et le mettre au-dessus de tous reproches », il faut être « muni de grande quantité d'auteurs; de bons titres et de fidèles documents ». C'est en s'inspirant de cette méthode qu'il étudie les

1. *Annales de Bourgogne par Guillaume Paradin de Cuyseaulx, avec une table des choses mémorables contenues en ce présent livre*, in-fol. 995 pages et les tables, Lyon, chez Antoine Gryphius, 1566. Pierre de Saint-Julien, *De l'origine des Bourguignons, suivi des Antiquités d'Autun, Châlon, Mâcon, Tournus*, Paris, 1580, *Mélanges historiques et recueil de diverses matières pour la plupart paradoxales et néanmoins vraies*, par Pierre de Saint-Julien de la maison de Balleure, doyen de Châlon, in-12, 702 pages, à Lyon, par Benoist Rigaud, 1588. — Sur les anciens historiens de la Bourgogne, Cf. Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, t. I, p. 22-65.

2. Voir notamment la préface de Vignier.

3. Voici dans quels termes Paradin définit son ouvrage : « Je me suis mis en devoir de mémorer les gestes de notre Bourgogne... Et à ce m'ont meu deux raisons, l'une l'amour de ma patrie, passion cent fois plus enracinée és cœurs honnêtes qu'elle n'est preschée par les escripts des critiques, l'autre parce que, sans controverse, ce a esté une nation de laquelle les actes sont fort mémorables, et que le peuple souz une escorce de naive simplicité, est plein de bonté et de douceur : et que en amour et loiauté de son prince, il excède quasi toute créance, dont le meilleur principalement en porte le sceau empreint au cœur. »

ducs capétiens de la première race<sup>1</sup>. Puis son contemporain, le maître des comptes Étienne Pérard, compose un recueil factice de pièces, trop souvent fautives, mais encore utiles aujourd'hui<sup>2</sup>. L'on ne saurait accorder le même tribut d'éloges à l'Histoire des Ducs de la seconde race par M. de Fabert, dont l'auteur espérait, au moyen de son livre, inspirer aux puissants le dégoût des vanités mondaines, à tous l'horreur des mauvais romans<sup>3</sup>.

Les entreprises incomplètes et assez mal exécutées, dont il vient d'être question, avaient attiré l'attention sur les choses bourguignonnes, et les pouvoirs publics commençaient à s'y intéresser. Si l'on en croit Philibert de la Mare, Louis XIV aurait dit à M. de Harlay, intendant de Bourgogne, que, s'il se trouvait un homme désireux d'écrire l'histoire de cette province, il lui accorderait toute sa faveur<sup>4</sup>; de leur côté, les États se déclaraient prêts à voter des subsides, et l'opinion publique paraissait disposée à seconder l'initiative du gouvernement et des États<sup>5</sup>. Un chanoine

1. *Histoire généalogique des ducs de Bourgogne de la maison de France depuis l'an MIII jusques à l'an MCCCLXI. à laquelle sont adjoutez les seigneurs de Montagu, de Somberton et de Couches, issus des mêmes ducs : et plusieurs princes et princesses du sang royal incognus jusqu'à présent. Le tout justifié par titres, histoires, et autres bonnes preuves, par Andre du Chesne, Tourangeau, géographe du Roy*, in-4. 179 p., à Paris, chez Cramoisy, MDCXXVIII. C'est le livre III, repris et développé, de l'*Histoire des roys, ducs et comtes de Bourgogne et d'Arles*, par le même Du Chesne, in-4. 708 pages, Paris, Cramoisy, MDCXIX.

2. Pérard, *Recueil de plusieurs pieces curieuses servant à l'histoire de Bourgogne*, in-fol., Paris, 1664. Les pièces, recueillies par Pérard, formaient quatorze volumes, dont un seul fut imprimé; le reste de la collection se trouve dispersé à la Bibliothèque Nationale, à Troyes, à Dijon (*Recueil de Chartes, lettres, concernant l'histoire de Bourgogne depuis 1303 jusqu'à la réunion à la couronne de France*, Bibliothèque municipale de Dijon, fonds Baudot, n° 8).

3. « Les enfants apprendront l'amour qu'ils doivent à leurs parents, dans la générosité de Philippe le Hardi; les ambitieux apprendront de Jean sans peur à se contenter de leurs États...; les violents apprendront de Philippe le Bon que la douceur fait plus que la force...; Charles le Guerrier enseignera qu'un client ne doit pas se prétendre à son souverain... Cent louables motifs m'ont mis la plume à la main: j'ajoute seulement que je croirai avoir bien employé mes peines si, par le récit des admirables révolutions de cette histoire, je vous inspire un dégoût des vanitez du monde et un désir efficace d'arriver au ciel, cette aimable patrie ou tout est calme, ou tout est heureux, ou tout est immuable, et si, en vous entretenant innocemment, j'empêche que vous ne perdiez le temps à la lecture d'un Roman dangereux ».

4. *Dicere solebas habere te a Ludovico magno rege mandatum ut si quis apud nos esset qui scribenda Burgundie historie negocium in te recipere vellet, omnem in regis gratiam et favorem esset experturus.*

5. De 1690 à 1700, l'Almanach, publié chez Ressayre sous le nom de Ptolémée de Dijon et intitulé *La véritable connaissance des temps ou des saisons*, donna à ses lecteurs un abrégé complet de l'histoire de Bourgogne. — Sur le rôle bienfaisant des États, qui pourrait fournir matière à un mémoire intéressant, consulter notamment *Archives départementales de la Côte-d'Or*, C. 3009, folio 43; C. 3224, folio 238; C. 3228, folio 163, et surtout C. 3694, *Encouragements aux lettres, sciences et arts*.

de la Sainte-Chapelle de Dijon, qui servait en même temps de bibliothécaire à l'abbé Fyot, le Père Charlet, résolu de donner satisfaction à ces désirs, et, après avoir travaillé une quinzaine d'années à rassembler notes et documents, il présenta, le 8 juin 1706, à Messieurs des États un « Système du duché de Bourgogne », les priant de juger « s'il pouvait être de quelque utilité et s'il devait être continué », attendant leurs ordres avec soumission, soit pour le supprimer, soit pour prendre la plume. Le bon chanoine avait conçu un plan étrange ; son livre devait comprendre quatre parties : les saints et les saintes, les hommes illustres de toutes conditions, les savants, les antiquités ; mais, ajoutait-il à propos des ducs, « on ne laissera pas de donner à part une liste et l'abrégé de leur histoire <sup>1</sup> ». Ainsi le principal devenait l'accessoire. Le projet n'eut pas de suite, peut-être pour cette raison. Il appartenait aux religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur de le réaliser, en commençant, quelques années après, l'*Histoire générale et particulière de Bourgogne*, qui ne devait être terminée que vers la fin du siècle <sup>2</sup>.

« On a reconnu depuis longtemps, est-il dit dans l'Avertissement de cet ouvrage, que nous n'aurions jamais une bonne Histoire générale de la France, tant que l'Histoire particulière de ses provinces ne serait pas sous les yeux du Public, ainsi que tous les monuments qui peuvent constater l'authenticité des événements, fixer les lieux où ils sont arrivés et en assurer les dates. La Congrégation de Saint-Maur, pénétrée de cette vérité, s'est empressée de faire concourir ses religieux à l'exécution d'un plan, d'autant plus facile pour eux à remplir qu'il est peu de dépôts en ce genre plus riches que les siens ; mais, de toutes nos provinces, celle qui semblait réclamer, à plus juste titre, cette exécution, était sans doute la Bourgogne, dont l'Histoire particulière, indépendamment des autres causes qui la rendent intéressante, est si étroitement liée avec

1. *Système ou plan de l'histoire du duché de Bourgogne à laquelle M. Charlet chanoine honoraire de la Sainte-Chapelle travaille depuis douze ou quinze ans, présenté à Messieurs des États de Bourgogne le 8 de juin 1706* (Bibliothèque municipale de Dijon, ms. 494, folios 164-165). On rapprochera de ce projet le *Dessein ou idée historique et généalogique du duché de Bourgogne, présenté par Pierre Palliot, Parisien, historiographe du Roy et généalogiste dudit duché, aux États de Bourgogne de 1664* (Bibl. municipale de Dijon, 8 pages), où devait se trouver la suite des gouverneurs, lieutenants du roy, connétables, chambellans, chanceliers, etc. Ce travail ne vit jamais le jour.

2. *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, 4 vol. in-fol., Dijon, 1739-1781.

l'Histoire de France que celle-ci ne peut être parfaite, tant que celle-là ne sera pas entièrement éclaircie <sup>1</sup>. »

Dom Urbain Plancher, auquel cette tâche fut confiée, était originaire du diocèse d'Angers, et ses connaissances en philosophie et théologie, ses succès dans le ministère de la prédication, l'avaient désigné de bonne heure à l'attention de ses frères qui le firent supérieur de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon. Il abandonna cette fonction pour se consacrer exclusivement au grand ouvrage dont il était chargé; mais la mort l'arrêta, le troisième volume à peine achevé, et ce fut à « un religieux bénédictin de la même Congrégation et de la province de Bourgogne », à dom Merle, prieur du monastère de Bèze, qu'incomba le soin de rédiger le quatrième et dernier volume comprenant les règnes de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire et l'histoire de la Bourgogne monarchique jusqu'en 1668 <sup>2</sup>.

Comment a été exécuté ce copieux travail, au prix de quelles recherches dans les archives publiques et privées, nous le savons par les soixante-quatorze portefeuilles rassemblés par dom Plancher, et qui, déposés aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, constituent le fond de la collection Bourgogne. Pour s'instruire, le Bénédictin était allé droit à la source, c'est-à-dire au trésor de la Chambre des comptes de Dijon, et guidé, soit par les anciens Inventaires, soit par les conseils du « garde des chartes » Lebelin, il avait réussi à découvrir beaucoup de pièces inédites et aussi à « corriger des fautes considérables et en assez grand nombre, qui s'étaient glissées par l'ignorance des copistes peu accoutumés à la lecture des anciennes chartes ». D'autres Pères, dom J.-B. Magnin, dom François le Roux, dom Alexis Salazar, l'avaient aidé, mais les bonnes volontés laïques ne manquèrent pas non plus, à une époque où le Parlement de Dijon comptait dans son sein des membres comme le président Bouhier, les conseillers Joly de Blaisy, et Fijan <sup>3</sup>.

Que l'œuvre ainsi accomplie fût le fruit d'un labeur considérable et d'une collaboration singulièrement active, la chose est donc cer-

1. Avertissement du tome IV. Cf. la préface du t. I, où il est rappelé que la Congrégation de Saint-Maur a déjà donné : en 1707, l'*Histoire de Bretagne* en 2 vol. in-folio; en 1726, celle de la *Ville de Paris* en 5 vol. in-folio, et 3 volumes de l'*Histoire du Languedoc*.

2. Sur Dom Plancher, qui mériterait bien les honneurs d'une notice, nous n'avons que quelques lignes dans l'*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, p. 677.

3. Voir la préface du tome I.

taine; mais que les résultats aient été excellents, c'est ce dont il est permis de douter. Dès le xviii<sup>e</sup> siècle, l'*Histoire générale et particulière de Bourgogne* rencontra un détracteur passionné. Le dijonnais Mille, avocat au Parlement de Paris et membre de l'Académie d'Auxerre, qui pouvait se vanter à bon droit de « rien avancer sans avoir pour garans les écrivains tant anciens que modernes les plus acérés et les plus dignes de foi », déclara, en 1772, que « l'inimitable dom Plancher » (alors défunt) avait été un « bon religieux », mais que cela n'empêchait pas qu'il fût aussi « un des plus ennuyeux compilateurs et des plus pitoyables écrivains de son siècle »; il lui reprochait sa « négligence », qui l'avait conduit à omettre des faits importants « dans sa volumineuse compilation », à oublier des documents essentiels dans sa « fastueuse collection », enfin à commettre de grossières inexactitudes dans ses cartes. Mille avait eu le tort de mêler à ses critiques scientifiques des attaques passionnées contre les moines, qu'il accusait d'avoir capté la richesse publique à l'aide de faux diplômes comme celui de Clovis pour Moutiers Saint-Jean (dont il démontrait d'ailleurs la fausseté), et de leur faire entendre que, si « un zèle indiscret » les avait enrichis, « une piété éclairée aurait pu, dans la suite, leur arracher leurs possessions ». Tout Saint-Maur, ayant dom Merle à sa tête, se leva pour défendre l'œuvre de dom Plancher et les titres de propriété de la congrégation. Mille ne put continuer son ouvrage, malgré les gratifications des États et les encouragements de Voltaire<sup>1</sup>. Cependant ses jugemens étaient, en partie, fondés. Certes, dom Plancher n'a pas été un « mauvais historien », comme son implacable adversaire l'insinue : il a été un grand travailleur, un esprit généralement juste, et, si certains documents lui ont manqué, c'est que ceux qui les possédaient refusèrent souvent de les lui communiquer<sup>2</sup>. Mais, en comparant les richesses historiques qu'il a tenues entre ses mains avec l'œuvre qu'il a faite,

1. Mille, *Abrégé chronologique de l'histoire ecclésiastique, civile et littéraire de Bourgogne depuis l'établissement des Bourguignons dans les Gaules jusqu'à l'année 1772*, 3 vol. in 8, Dijon, Gausse, 1771. L'ouvrage s'arrête en réalité vers 1038. Les attaques des Bénédictins contre Mille et ses réponses ont été réunies en un volume (Bibliothèque municipale de Dijon, n° 18 693).

2. « Les recherches qu'on a faites pour exécuter cette entreprise ont été longues et pénibles; les fruits qu'elles ont produits n'ont pas été aussi abondants qu'on l'aurait souhaité et qu'ils auraient été infailliblement, si les personnes qui pouvaient aider à procurer leur abondance, avaient voulu répondre au zèle de ceux qui s'appliquaient à ces recherches. » Avertissement du tome I.)

on s'aperçoit bien vite qu'il n'a pas su en tirer tout le parti possible; d'autre part, il s'est attaché trop complaisamment à l'histoire des monastères de son ordre, ainsi que les plus bienveillants le lui ont toujours reproché; et, comme des pièces capitales lui ont échappé, comme le tome IV rédigé après sa mort est tout à fait insuffisant, surtout pour la période monarchique, l'*Histoire générale et particulière de Bourgogne* passe avec quelque raison pour la moins bonne de la collection exécutée par les Bénédictins.

Il convient d'être aussi prudent vis-à-vis d'un autre historien de la Bourgogne, le plus connu après dom Plancher auquel il est légèrement postérieur, et qui conçut son œuvre suivant un plan différent: l'abbé Courtépée, auteur de la *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*<sup>1</sup>. Successivement vicaire à Avallon, principal du collège de Saulieu et sous-principal de celui de Dijon, esprit curieux, facile, ayant des notions de tout, Courtépée adopta comme base de son travail la division administrative de son temps en duchés, comtés, bailliages et pays, se chargeant de la partie géographique et historique, réservant à son collaborateur, le notaire Béguillet, l'histoire naturelle<sup>2</sup>. Tantôt à pied, tantôt à cheval, il parcourut les anciens États bourguignons, et rassembla un grand nombre de renseignements, comme on en peut juger par ses notes manuscrites conservées à la Bibliothèque municipale de Dijon<sup>3</sup>. Mais il était trop préoccupé de savoir si, au village voisin, il trouverait le curé prêt à le « régaler » et à lui fournir un bon lit. Quand le gîte est bon, il y demeure trois jours, quitte à dédommager son hôte en lui faisant un enterrement ou en lui chantant au dessert un refrain à la mode; il est vrai que quatre heures

1. *Description générale et particulière du duché de Bourgogne, précédé de l'abrégé historique de cette province par M. Courtépée, prêtre, et par M. Béguillet, notaire de la province*, Dijon, Frantin, 1775-1781, Causse 1783, 7 vol. in-8, dont le dernier, rédigé par un ami de Courtépée d'après ses notes, parut après sa mort survenue le 11 avril 1781. L'abrégé historique fut édité à part, sous le titre d'*Histoire abrégée du duché de Bourgogne depuis les Eduens, les Lingons et les Sequanois, jusqu'à la réunion de la province à la couronne sous Louis XI, à l'usage du collège de Dijon*, in-12 de 408 pages, Dijon Causse, MDCLXXVII.

2. Béguillet, qui se brouilla bientôt avec Courtépée, fit paraître à Paris, en 1781, une *Description générale et particulière de la France, Gouvernement de Bourgogne*, où il donnait l'histoire abrégée de la province telle qu'on la trouve dans Courtépée, mais sensiblement augmentée pour les sciences naturelles, botanique, minéralogie, etc.

3. *Recueil de pièces historiques relatives aux principaux lieux de Bourgogne, recueillies par l'abbé Courtépée et accompagnées de notes qui ont servi à la composition de la description de Bourgogne*, 41 vol. petit in-folio. Bibl. municipale de Dijon, fonds Baudot, n° 79.

lui suffisent pour prendre connaissance de vingt volumes in-folio. Bon commerçant, il lit aux convives de choix réunis en son honneur des fragments de l'histoire de leur localité, et ceux-ci, enchantés de la manière dont il célèbre leur « patrie », consentent volontiers à lui donner leur souscription<sup>1</sup>. Assurément, il est exagéré de dire de Courtépée « qu'il ne sait ce qu'il dit, qu'il se trompe communément et qu'il ignore sa langue et la biographie<sup>2</sup> » : son livre, toujours utile à consulter, est plein de faits intéressants, et c'est pourquoi on l'a réédité en 1847<sup>3</sup>; mais aucune de ses affirmations ne doit être acceptée, sans avoir été soumise à un contrôle préalable<sup>4</sup>.



La Révolution et l'Empire interrompirent en Bourgogne les études historiques, et quelques amateurs seulement, tels que Cl.-X. Girault, continuèrent à travailler<sup>5</sup>; mais, lorsque le calme fut revenu, on se remit à l'ouvrage, et une double manifestation littéraire se produisit à Dijon, qui se considérait toujours, malgré le partage en départements survenu dans l'intervalle, comme la capitale de la Bourgogne.

En l'année 1836, deux périodiques parurent simultanément dans cette ville : *Les Deux Bourgognes* et la *Revue de la Côte-d'Or et de l'ancienne Bourgogne*, dont les fondateurs déclaraient le moment venu de renouer la tradition, en reprenant la série des fructueuses recherches que les troubles civils et militaires avaient interrompues. « De toutes parts en province, écrivait l'un d'eux,

1. *Voyages de Courtépée dans la province de Bourgogne en 1776 et 1777, par A. de Charmasse et G. de la Grange*, in-8, Autun, 1895. Cf. Bibl. municipale de Dijon, fonds Baudot, n° 145. *Notice sur Courtépée*.

2. Le mot est de l'abbé Boullemier, bibliothécaire de la ville de Dijon à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et l'un des hommes qui connaissaient le mieux la Bourgogne, comme le prouvent ses nombreux travaux conservés manuscrits à la bibliothèque municipale de Dijon.

3. Dijon, Lagier, 4 vol. in-8.

4. Un *Supplément à Courtépée* par l'abbé Bredeault, a paru dans les *Mémoires de la Société historique, archéologique et littéraire de l'arrondissement de Beaune*, ann. 1896-1898.

5. *Série, par ordre chronologique des faits, des dissertations et mémoires sur l'histoire des Deux-Bourgognes, composés jusqu'en 1822 et publiés par Cl.-X. Girault*, in-8, 9 pages, Dijon, Frantin, 1821.

M. Lorain, professeur à la Faculté de droit de Dijon, puis doyen après la mort de Prudhon, se manifeste un vaste mouvement intellectuel. Au Nord, au Midi, à l'Orient, il éclate, il se formule dans des Revues littéraires, dévouées à l'illustration des ressources provinciales, à l'inauguration des études indigènes... Il y a bien des années que nous nous demandons si le temps n'est pas venu d'associer et de personnaliser, pour ainsi dire, les études dans le pays de Bourgogne, de donner à ses propres travaux un centre, un aliment particulier, de féconder, de multiplier enfin les richesses de notre jeunesse locale, en lui ouvrant des voies plus faciles d'ensemble et de publicité<sup>1</sup>. » Et le programme qu'il proposait était le suivant : « La Revue ne laissera à l'écart ni les grands noms, ni les grandes choses de l'ancienne Bourgogne... Aussi haut que l'on peut reconnaître les traces des migrations bourguignonnes, nous rechercherons soigneusement nos vieilles origines. Nous consacrerons des biographies spéciales, si l'on ose parler ainsi, aux hommes, aux cités, aux monuments. Nous recommencerons l'histoire de toutes les principales villes de Bourgogne, des châteaux, des églises, des monastères. Partout enfin où la science archéologique pourra éclairer l'étude des arts et des mœurs, elle entrera dans nos investigations laborieuses<sup>2</sup>. »

Pour mener à bien ce vaste projet, les bonnes volontés ne manquèrent, ni les encouragements. Le plus grand des Bourguignons de ce temps, Lamartine, envoya son approbation. L'on espérait beaucoup de l'École des Chartes, créée en 1825 à Dijon, et qui avait pour directeur le conservateur des Archives départementales de la Côte-d'Or, M. Boudot. *Les Deux Bourgognes* donnèrent quatre bons mémoires : l'Abbaye de Cluny par Lorain, le Président de

1. *Les Deux Bourgognes*, t. I, p. 336. — Sous une forme plus déclamatoire, Jules Pautet exprimait dans la *Revue de la Côte-d'Or* (t. I, p. 3-7) le même avis : « Le temps est venu, ce nous semble, où les départements peuvent avoir leur histoire littéraire à eux : le temps est venu où les conditions de leur vie d'études et de travaux intellectuels peuvent ne point leur arriver exclusivement de la capitale. Dijon, cette ville parlementaire aux nobles et beaux souvenirs, somptueuse résidence des grands ducs d'occident... Dijon, capitale de cette belle Bourgogne qui eut son existence à part, ses mœurs et ses coutumes à elle, de cette Bourgogne qui compta tant d'illustrations en tous genres, dont les riches archives témoignent de toute la grandeur de son passé, Dijon nous a semble merveilleusement placé pour la fondation d'une tribune purement littéraire, du haut de laquelle les hommes de l'ancienne Bourgogne qui s'occupent des travaux de la pensée puissent communiquer à leurs concitoyens les résultats de leurs investigations variées. »

2. *Les Deux Bourgognes*, t. I, p. 9.

Brosses par Foisset, l'Étude de Clerc sur les œuvres de Dunod, et la Guerre des Suisses contre Charles-le-Hardi de Gingins-la-Sarra; la *Revue de la Côte-d'Or* effleura un très grand nombre de sujets, montrant, par le choix qui en était fait, l'esprit judicieux de ses rédacteurs. Malheureusement, sous prétexte que les deux revues ne pouvaient se désintéresser du « mouvement littéraire universel », mais devaient le « réfléchir » exactement, on y introduisit peu à peu toutes sortes de matières étrangères au pays, récits de voyages, nouvelles, poésies et déclamations philosophiques, dont il est difficile de dire ce qu'il y a de plus médiocre, de la forme ou du fond<sup>1</sup>. Il y avait de quoi lasser le lecteur le plus intrépide. La *Revue de la Côte-d'Or* disparut en 1837; l'autre la suivit dans la tombe, deux ans après, et la tentative faite, trente ans plus tard, par Albert Albrier, pour leur donner une continuation, n'eut aucun succès<sup>2</sup>.

L'un des hommes qui avaient participé à cette intéressante tentative. M. Foisset, avait encore une autre idée, qu'il exposa à l'Académie de Dijon dans l'une de ses séances de l'année 1845-46 : « A côté de nous, à nos portes, l'Académie de Besançon publie les documents inédits de l'histoire du comté de Bourgogne. Pourquoi ceux du duché resteraient-ils voués à l'oubli? Pourquoi ne voudrions-nous pas connaître les chartes d'affranchissement de nos communes, les croisades de nos ducs, les délibérations de nos États, les remontrances de nos Parlements, les discours prononcés par nos ancêtres à ces États généraux où, comme députés du premier duché-pairie du royaume, ils eurent si souvent l'insigne honneur d'être les orateurs de la France. Pourquoi enfouir tant de précieux mémoires sur la Ligue et sur la Fronde, si curieuses à étudier dans les contemporains, au cœur d'une province où commandèrent Mayenne et Condé<sup>3</sup>? » Ces vues, reprises éloquemment par leur auteur le 5 août 1852, furent adoptées, et il fut décidé que l'Académie publierait les manuscrits relatifs à l'histoire de Bour-

1. *Les Deux-Bourgognes*, t. I, p. 10, et surtout p. 81-92 : « La Revue des Deux-Bourgognes et la littérature de province ».

2. *Les Deux-Bourgognes. Études provinciales, lettres, sciences et arts*, Dijon, bureau de la Revue, 1836-39, 10 vol. in-8. — *Revue de la Côte-d'Or et de l'ancienne Bourgogne*, Dijon, Simonnet-Carion, 1836-37, 3 vol. petit in-8. — Albert Albrier, *La Bourgogne (Côte-d'Or, Saône-et-Loire et Yonne). Revue provinciale, histoire, archéologie, littérature, science et arts, recueil mensuel*, Dijon, Rabutôt, 1868-71, 3 vol. in-8.

3. *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1845-46, p. 55-56. Lorain avait déjà eu la même idée (*Revue des Deux-Bourgognes*, t. I, p. 9).

gogne conservés dans les Archives départementales et municipales et dans les cabinets des amateurs<sup>1</sup> ; mais l'affaire n'alla pas plus loin, car, si l'on peut y rattacher dans une certaine mesure la publication des *Analecta divionensia*, cette collection, d'ailleurs très incomplète, a été surtout l'œuvre personnelle de MM. Garnier et Muteau<sup>2</sup>.

On aurait tort de conclure de ces différents faits que la renaissance historique avait échoué en Bourgogne. D'abord il resta de l'effort qui venait d'être tenté un premier groupe d'études, qui constituèrent un ensemble intéressant et comme la base des opérations futures ; ensuite les recherches accomplies avaient provoqué un peu partout la curiosité, l'émulation, le désir de faire quelque chose. Dans toutes les villes de quelque importance, les hommes cultivés se rapprochèrent, préoccupés de connaître les anciens monuments et les anciens dépôts et d'assurer la conservation de ce qui en restait. Telle fut l'origine des Sociétés savantes, assez nombreuses et qui remontent, pour la plupart, à la première moitié du xix<sup>e</sup> siècle : dans le département de la Côte-d'Or, l'*Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon*, la *Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, la *Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, la *Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune*, la *Société des Sciences historiques et naturelles de Semur*, la *Société archéologique du Châtillonnais* ; dans le département de Saône-et-Loire, l'*Académie de Mâcon*, la *Société Eduenne*, la *Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône* ; dans le département de l'Yonne, la *Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, et la *Société d'Études d'Avallon*<sup>3</sup>.

1. Proposition faite à l'Académie pour la publication de documents inédits sur l'histoire de Bourgogne, dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1852-53, p. xxxiii-vi. Cf. Abel Jeandet, *Lettre sur les richesses historiques de la Bourgogne*, in-8, 43 pages, Paris, Aubry, 1859.

2. *Analecta divionensia. Documents inédits pour servir à l'histoire de Bourgogne tirés des archives et de la bibliothèque de Dijon*, 10 vol. in-8, Dijon, Rabutôt, 1864-78. Cette collection renferme : la Correspondance de la Marie de Dijon, le Journal de Gabriel Breunot, les Anecdotes de Claude Malteste, les Mémoires de Millotet, les Chroniques de Saint-Benoigne et de Beze, les Monuments de la règle cistercienne. — Un effort du même genre, et aussi incomplet, a été fait dans le département de l'Yonne, par l'abbé Duru *Bibliothèque historique de l'Yonne, ou collection de légendes, chroniques et documents divers pour servir à l'histoire des différentes contrées qui forment aujourd'hui ce département*, 2 vol. in-4, 1850-1863).

3. Il faut faire une exception pour l'Académie de Dijon, qui remonte jusqu'au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle.

Ces Sociétés font paraître des Mémoires <sup>1</sup>, mais aussi des recueils de documents et des travaux de seconde main assez considérables pour qu'ils aient pu être édités à part. Tel est le cas des *Cartulaires*. A l'exception de celui de Cluny, auquel son intérêt général a valu de figurer dans la collection des documents inédits de l'histoire de France, tous les cartulaires bourguignons ont été publiés par les soins des sociétés savantes des départements <sup>2</sup>. Quant aux travaux de seconde main, s'ils ont trait quelquefois à l'histoire générale, comme cela s'est produit pour l'histoire des ducs capétiens de M. Petit, ils se rapportent le plus souvent aux villes, aux villages, aux pays, et nous rencontrons parmi leurs auteurs beaucoup d'instituteurs et de curés. Il existe ainsi des histoires de l'Auxerrois, du Tonnerrois, du pays de Joigny, de l'Avalonnais, du Charol-

1. *Annales de l'Académie de Mâcon*; *Bulletin de la Société archéologique du Châtillonnais*; *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur*; *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*; *Bulletin de la Société d'Etudes d'Avallon*; *Mémoires de l'Académie des Sciences, arts et belles-lettres de Dijon*; *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*; *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*; *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*; *Mémoires de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune*; *Mémoires de la Société Eduenne*. A ces publications on joindra, bien que n'émanant pas de Sociétés savantes mais ayant un caractère périodique : l'*Annuaire du département de la Côte-d'Or*; l'*Annuaire historique du département de l'Yonne*. *Recueil de documents authentiques destinés à former la statistique départementale*; le *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon*. — Cf. Robert de Lasteyrie et Eugène Lefèvre-Pontalis, *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France*, 4 vol., in-4, Paris, Imprimerie nationale, 1888-1903. Ce livre contient l'analyse, année par année, des Mémoires dont nous venons de donner la liste; malheureusement, il s'arrête en 1884-85 et ne donne pas le département de l'Yonne.

2. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, années 1876 et suiv., en cours de publication*. — De Charmasse, *Cartulaire de l'église d'Autun, précédé d'une introduction*, 2 vol. in-4, Paris-Autun, 1865-1900 (Société Eduenne); *Cartulaire de l'évêché d'Autun connu sous le nom de Cartulaire rouge suivi d'une carte et d'un pouillé de l'ancien diocèse d'Autun*, in-4, Autun, 1880; *Chartes de l'abbaye de Corbigny (Mémoires de la Société Eduenne, 1889, p. 1-41)*. — Ulysse Chevalier, *Cartulaire du prieuré de Paray-le-Monial, ordre de Saint-Benoit, suivi d'un appendice de chartes et de visites de l'ordre de Cluny*, grand in-8°, XX-220 pp., 1890 (Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône). — Colletot, *Cartulaire du monastère de Flarigny (Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur, 1886, p. 33-101)*. — Quantin, *Cartulaire général de l'Yonne. Recueil de documents authentiques pour servir à l'histoire des pays qui forment ce département*, 2 vol. in-4, Auxerre, 1854-1860; *Recueil de pièces pour faire suite au Cartulaire général de l'Yonne*, in-4, Auxerre, 1873 (Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne); *Catalogue des cartulaires du département de l'Yonne (Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1881, p. 60-76)*. — Razut, *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon, connu sous le nom de livre enchainé*, in-4, Mâcon, 1864 (Académie de Mâcon).

lais, du Châlonnais<sup>1</sup>. Parmi les villes, Autun a été bien étudié<sup>2</sup>. En dehors des articles spéciaux concernant telle partie de leur histoire politique et monumentale ou de leur topographie, plusieurs études d'ensemble ont été faites sur Beaune, Châlon, Auxerre, Avallon, Joigny, Châtillon, Paray-le-Monial<sup>3</sup>. On ne saurait, dans ce travail limité, énumérer les monographies de bourgs et de villages : il suffira d'indiquer que les meilleures sont celles de Bard et de Carlet pour le département de la Côte d'Or, de Quantin et de Petit pour le département de l'Yonne. Cependant il y a intérêt à faire connaître certaines recherches plus étendues, qui portent sur des groupes de communes, comme celles de Bigarne pour l'arrondissement de Beaune, de Canat pour le département de Saône-et-Loire, et surtout le *Guide pittoresque dans le département de l'Yonne* de Colteau et Petit<sup>4</sup>.

1. Challe, *Histoire de l'Auxerrois, son territoire, son diocèse, son comté, ses baronnies, son bailliage et ses institutions coutumières et municipales*, in-8, 628 p., Auxerre, 1878; *Histoire du comté de Tonnerre*, in-8, 268 p., Auxerre, 1877; *Histoire de la ville et du comté de Joigny*, in-8, Auxerre, 1882. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — Chavot, *Le Maconnais, géographie historique contenant le dictionnaire topographique de l'arrondissement de Mâcon*, in-16, Paris et Mâcon, 1884. — Petit, *Arallion et l'Avallonnais*, in-8, Auxerre, 1867. — Quantin, *L'Avallonnais au XII<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup> siècle* (Bull. de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1875, p. 489-496). — Quatre de Verneuil, *Le comté de Châlon, le Chavallous et la ville de Paray-le-Monial*, in-8, Mâcon, 1877. Académie de Mâcon).

2. Voir notamment Barold de Fontenay, *Autun et ses monuments*, in-8, Autun, 1885, précédé d'un excellent Précis historique de M. de Charmaisse sur Autun jusqu'en 1595.

3. Gandelot, *Histoire de la ville de Beaune*, in-4, 1772, et Supplément par l'abbé Bredeault dans les *Mémoires de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune*, 1889, p. 61-320; Bard, *Histoire de la ville de Beaune*, in-8, 1854; surtout Rossignol, *Histoire de Beaune depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, in-8, Beaune, 1854. — Perry, *Histoire civile et ecclésiastique, ancienne et moderne, de la ville et cité de Châlon-sur-Saône*, petit in-folio, 1659. — Fouque, *Histoire de Châlon-sur-Saône depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, in-8, 1844; Bard, *Châlon-sur-Saône, histoire et tableau populaires*, in-8, 1846. — Lebeuf, *Mémoires concernant l'histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre*, 2 vol. 1743; Leblanc-Davian, *Recherches historiques sur Auxerre, ses monuments et ses environs*, in-8, 1871. — Quantin, *Notice sur la ville et l'église Saint-Lazare d'Arallion* (Annuaire historique de l'Yonne, 1852, p. 260 et suiv.); Heurley, *Arallion ancien et moderne, histoire, description, topographie et statistique*, in-8, 1880. — Laperouse, *L'histoire de Châtillon*, in-8, 1837; Frérot, *Documents historiques concernant la ville de Châtillon*, pour servir de preuves à l'histoire de Laperouse (Bulletin de la Société d'archéologie du Châtillonais, 1891-1896). — Cucherat, *Histoire abrégée de Paray-le-Monial*, 1874; *Premières origines de Paray-le-Monial*, 1877. Il ne s'agit ni naturellement que des ouvrages essentiels et d'une valeur reconnue; j'y ai joint les livres anciens les plus réputés.

4. Bigarne, *Excursions archéologiques. Mémoires de la Société d'histoire et de littérature et d'archéologie de Beaune*, 1894-1896. Canat, *Notes historiques sur quelques villages de Bourgogne. Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie*

L'exécution de ces travaux n'a été rendue possible que par le classement méthodique des archives de l'ancienne province de Bourgogne, et en particulier du fonds si important de la Chambre des Comptes de Dijon, déjà inventorié en 1448 sous Philippe le Bon, puis au xvii<sup>e</sup> siècle par Prosper Bauyn, et enfin par Peincedé<sup>1</sup>. En même temps que les libéralités des départements et des communes assuraient le logement à cette masse de documents et mettaient fin à la série des catastrophes dont ils furent victimes sous l'ancien régime, les inventaires exécutés par les archivistes permettaient d'en prendre une connaissance sommaire<sup>2</sup>. Grâce au zèle de MM. Joseph Garnier, de Gouvenain, Vallée, Michon, Benet, Lex, Quantin, le classement général des Archives départementales est en bonne voie, et il en est de même des archives municipales de Dijon, Mâcon, Châlon-sur-Saône, Tournus, Givry, Avallon<sup>3</sup>. On trouvera, d'ailleurs, dans l'État général qui vient d'être publié par les soins du Ministère de l'Instruction publique, la situation actuelle des fonds départementaux (classés, non classés, en cours de classement, inventaires imprimés, en cours d'impression, manuscrits, en préparation)<sup>4</sup>, et, s'il y a un regret à exprimer, c'est qu'il

*de Châlon-sur-Saône*, t. IV, 169-202). Cotteau et Petit, *Guide pittoresque dans le département de l'Yonne* (*Annuaire historique de l'Yonne*, 1843-1804), repris par Petit dans *Description des villes et campagnes du département de l'Yonne, recueil de notices historiques, biographiques, géographiques, géologiques, agricoles, concernant toutes les communes de ce département*, 2 vol. gr. in-8, Auxerre, 1885. — Consulter aussi la *Topobibliographie* de l'abbé Ulysse Chevalier (2 vol. in-8, 1894-1903) et, pour les communes du département de la Côte-d'Or, la *Bibliographie bourguignonne*, de Milsand.

1. Peincedé, *Inventaire manuscrit des Archives de la Chambre des Comptes de Dijon*, 20 vol. in-folio, aux Archives départementales de la Côte-d'Or. Cet inventaire rend, aujourd'hui encore, de grands services.

2. L'historique des archives de Bourgogne a été fait plusieurs fois, notamment par Boudot, *Notice sur les Archives du département de la Côte-d'Or*, in-8, Dijon, 1828, et Maillard de Chambure, *Mémoire historique et statistique sur les Archives générales du département de la Côte-d'Or et de l'ancienne province de Bourgogne*, in-8, Dijon, 1838.

3. *Inventaire sommaire des Archives communales de Dijon*, par de Gouvenain et Vallée, 4 vol. in-4, Dijon, 1867-1900. *Inventaire analytique des Archives d'Avallon antérieures à 1790* rédigé par L. Prot, in-4, Avallon, 1882. *Inventaire sommaire des Archives communales antérieures à 1790. Ville de Mâcon*, par Michon, in-4, Mâcon, Protat, 1878; *Ville de Châlon-sur-Saône*, par Millot, in-4, Châlon, 1880, avec Supplément dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône*, t. VII, p. 96 et suiv.; *Ville de Givry*, par Lex, in-4, Mâcon, 1891. Le fonds de la ville et de l'hôpital de Tournus fait partie des archives départementales. La plupart des inventaires des archives de Saône-et-Loire sont accompagnés de tables des noms de lieux et de personnes, ce qui n'a pas lieu malheureusement pour la Côte-d'Or et l'Yonne.

4. *État général par fonds des Archives départementales. Ancien Régime et Période révolutionnaire*, in-4, 946 pages, 1903.

n'existe aucune publication analogue pour les archives communales<sup>1</sup>.

Mais ce n'est pas seulement en Bourgogne que se trouvent des archives intéressant l'histoire bourguignonne. Les Flandres, le comté de Bar-sur-Seine, la Bresse et le Bugey, ayant été, pendant un certain temps, réunis au duché ou à la province, et Dijon ayant fait partie du diocèse de Langres jusqu'en 1731 où il reçut un évêché distinct, les archives du Nord, de l'Aube, de l'Ain, de la Haute-Marne, nous intéressent également<sup>2</sup>. Enfin Paris a recueilli quantité de choses. On trouve dans les layettes du trésor des chartes la partie de l'ancien trésor ducal enlevée par Louis XI en 1477, et dont les pièces ont été spécialement cataloguées au xvii<sup>e</sup> siècle par Dupuy<sup>3</sup>. La Bibliothèque nationale possède plusieurs séries de documents bourguignons, appartenant soit aux anciennes acquisitions françaises, soit aux nouvelles acquisitions : la collection de Bourgogne, où il y a beaucoup de copies dont l'original a disparu ; la collection Joursanvault, riche surtout en chartes, classées par localité ; la collection Moreau, précieuse pour les xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, et dont les éléments, provenant pour la plupart de Philibert de la Mare, ont été rassemblés par Fevret de Fontette<sup>4</sup>.

A. KLEINCLAUSZ.

(A suivre.)

1. On trouve des renseignements, mais trop sommaires, dans *Comité des travaux historiques et scientifiques. Missions, bibliothèques, archives. Bibliographie de leurs publications au 31 décembre 1897*, in-8, 130 p., Imp. nat., 1898.

2. Voir notamment les *Inventaires sommaires des Archives départementales de l'Ain et de l'Aube*, série G, Intendance de Bourgogne ; l'*Inventaire sommaire des Archives de la Haute-Marne*, série G, évêché de Langres ; et surtout l'*Inventaire sommaire des Arch. du dép. du Nord*, Chambre des comptes de Lille. Cf. *Etat général par fonds des Archives départementales*.

3. Teulet et Elie Berger. *Layettes du trésor des Chartes 1197-1260*, 4 vol. in-8, Paris, 1863-1902.

4. Petit. *La Collection de Bourgogne à la Bibliothèque nationale*, in-8, 1896. Omont, *Catalogue des nouvelles acquisitions françaises*, in-8, 1900, t. III, p. 236-242 ; *Inventaire des manuscrits de la collection Moreau*, in-8, 1891, p. 40-68. En catalogue des collections de la Bibliothèque nationale relatives à l'histoire des Provinces, par Ph. Lauer, est en outre sous presse. — Parmi les collections particulières, on citera Petit, *Inventaire des chartes, manuscrits, autographes, documents historiques sur la Bourgogne faisant partie d'une collection particulière*, in 8, Paris, 1886. Enfin l'on n'oubliera pas que les bibliothèques publiques possèdent aussi des manuscrits, dont le catalogue a d'ailleurs été dressé. Voir *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements*, t. V (1889) Dijon, t. VI (1887) autres villes de Bourgogne.

# REVUES GÉNÉRALES

---

## HISTOIRE GÉNÉRALE

---

### HISTOIRE POLITIQUE DE L'ANGLETERRE AU MOYEN AGE

#### PREMIER ARTICLE :

#### INSTRUMENTS DE TRAVAIL — ORGANISATION DU TRAVAIL — OUVRAGES GÉNÉRAUX.

L'histoire politique de l'Angleterre et celle de la France au moyen âge sont, à dater de la conquête normande, si étroitement liées, qu'un érudit français ne peut guère entreprendre une étude sur les Capétiens directs ou les Valois, sans se préoccuper des sources anglaises et des travaux des savants anglais : depuis une quinzaine d'années, nombre d'ouvrages intéressant notre histoire nationale ont paru, dont la documentation a été en partie puisée au *Record Office*. D'autre part, la comparaison qu'il est si naturel d'établir entre les institutions politiques et sociales des deux pays peut, — sans parler des idées générales qu'elle inspire sur l'évolution spéciale du peuple français, — suggérer des hypothèses fructueuses et des méthodes nouvelles d'investigation, parfois capables de porter la lumière en des recoins ténébreux de notre passé. Les historiens de nos institutions ne devraient jamais se passer du secours de ces comparaisons, ni ignorer les résultats acquis par l'érudition d'outre-

Manche. Enfin il est à souhaiter, pour notre renom scientifique, que le plus grand nombre possible de travailleurs français se laisse séduire par l'intérêt si vif de l'histoire de l'Angleterre au moyen âge, et contribue à en faire progresser la connaissance. Il est à notre honneur que, à côté d'ouvrages allemands et américains, nos voisins doivent déjà, pour connaître la vie de leurs ancêtres, consulter des ouvrages d'érudition écrits par des Français, et il n'y a aucune raison pour que nous continuions à nous laisser distancer, à cet égard, par les Allemands : le *Record Office* et le *British Museum* sont à quelques heures de Paris.

J'ai écrit cet article pour les Français qui désirent connaître bien le moyen âge anglais afin de mieux comprendre notre propre passé, et pour ceux qui ont été tentés de se consacrer à l'histoire d'Angleterre.

Je ferai connaître d'abord les instruments fournis par les sciences auxiliaires, puis l'organisation du travail, la part prise par l'initiative privée et par l'État à la publication des documents. Je terminerai par une revue bibliographique forcément très rapide, en n'insistant que sur les livres de première importance, et j'indiquerai chemin faisant quelques-unes des principales lacunes de nos connaissances. Donner ici de longues listes d'ouvrages serait une entreprise aisée, mais vaine : nous possédons en effet depuis trois ans, comme nous allons le voir, une excellente bibliographie de l'histoire d'Angleterre. C'est une raison de plus pour que le présent article ne prétende point apprendre du nouveau aux érudits et qu'il vise avant tout à initier les novices.

## I

## INSTRUMENTS DE TRAVAIL.

Jusqu'à l'année 1900, le guide bibliographique le plus commode était celui de M. J. Bass Mullinger<sup>1</sup>. Ce petit livre garde son utilité pour l'histoire moderne, mais, pour ce qui concerne l'histoire de

1. *Introduction to the study of English History*, by Samuel R. Gardiner and J. Bass Mullinger ; 3<sup>e</sup> édit., 1894. La deuxième partie, *Authorities*, est due à M. Mullinger.

l'Angleterre depuis les origines jusqu'en 1483, il ne faut plus maintenant consulter que le répertoire de M. Charles Gross : *The sources and literature of English History, from the earliest times to about 1483* (Londres, 1900). C'est, à notre avis, le chef-d'œuvre de la « bibliographie nationale ». Le recueil est classé clairement, copieusement indexé, mentionne presque tous les documents imprimés et un nombre considérable d'ouvrages de seconde main. Mais ce qui en fait le mérite spécial, ce sont les introductions placées en tête de chaque section, pour orienter le lecteur et lui enseigner les lectures les plus importantes à faire sur tel sujet; ce sont les notes sur la date, l'authenticité et la valeur des sources; ce sont les courtes tables de matières indiquant le contenu d'un volume que son titre ne définit pas suffisamment; ce sont enfin les appréciations critiques, formulées en quelques mots, qui mettent principalement le lecteur en garde contre les œuvres vieilles ou peu sérieuses. On pourrait presque tirer de ce livre un cours de sources et de bibliographie d'histoire anglaise; et de fait, l'ouvrage de M. Gross est le fruit de dix cours professés par lui sur ce sujet, à la Harvard University, de 1890 à 1899.

Le malheur est que ces répertoires, qui ont coûté une peine infinie à leurs auteurs, perdent très vite leur utilité, tant la production scientifique est devenue intense. On nous assure que M. Gross publiera prochainement une nouvelle édition. Il est déjà nécessaire de compléter les informations que la première nous fournit. On connaîtra les publications nouvelles les plus importantes en dépouillant les *courriers* de certaines grandes revues. Notre *Revue historique* a eu dès son début un bulletin anglais très intéressant<sup>1</sup>. La *Revue des questions historiques* a de même un courrier anglais<sup>2</sup>, auquel elle a ajouté récemment une revue des périodiques. L'*English historical Review*, fondée en 1886, contient dans chacun de ses numéros des *Reviews of books*, et des *Notices of periodical publications*. Mais le caractère universel de ces diverses revues, et des revues analogues publiées en Allemagne ou en Amérique, ne leur permet pas de donner des renseignements complets

1. Voir au tome II, 1876, l'article de Gardiner; ceux de M. Mullinger aux t. IV (1877), VIII (1878) et XVII (1881), de M. J. G. Black aux t. XXV et XXVI (1884), XXIX (1885), XXXV (1887), XXXIX (1889), et depuis le t. XLVII (1891) les revues rédigées avec tant de compétence par M. Ch. Bémont.

2. Rédigé successivement par G. Massou, le chanoine J. Moyes, Alfred Spout, et maintenant par le P. Zimmermann.

sur le moyen âge anglais, et il faut consulter aussi les catalogues et répertoires publiés par les libraires <sup>1</sup>. Le lecteur français aura facilement à sa disposition les bulletins mensuels publiés à Paris par l'éditeur Le Soudier, et par la *Société nouvelle de librairie et d'édition* <sup>2</sup>.

Pour orienter le chercheur dans les archives anglaises, il existe de bons guides, notamment : Scargill Bird, *A guide to the principal classes of documents in the Public Record Office* (2<sup>e</sup> édit. 1896); Walter Rye, *Records and Record searching* (2<sup>e</sup> édit. 1897); Ch. V. Langlois et H. Stein, *Les Archives de l'Histoire de France, Deuxième partie, Les Archives de l'Histoire de France à l'étranger* (1891). Ajoutons que Thomas Duffus Hardy a donné, dans un célèbre répertoire, la description de plusieurs milliers de manuscrits <sup>3</sup>.

Les instruments de travail nécessaires pour l'interprétation exacte et rapide des textes ne sont pas plus au complet en Angleterre qu'en France <sup>4</sup>. De même que la France n'a point et n'aura sans doute pas avant longtemps de dictionnaires topographiques pour tous ses départements, l'historien de l'Angleterre ne dispose d'aucun outil parfait pour identifier les formes latines ou anciennes des noms de lieux : les renseignements les plus sûrs lui seront donnés plutôt par les *indices* des éditions savantes de chroniques et de chartes, que par les « gazetteers » ou les « topographical dictionaries » : enfin il devra naturellement consulter l'excellent *Historical Atlas of modern Europe*, de R.-L. Poole, et les *Maps of Ordnance survey* <sup>5</sup>, qui correspondent à nos cartes d'état-major. Les dictionnaires ne manquent pas pour traduire l'anglo-saxon et le « middle

1. Voir les indications données par Ch.-V. Langlois, *Manuel de Bibliographie historique* (1904-1905), Première partie, §§ 68 à 72, 263.

2. *Monthly gazette of current literature, containing a classified list of publications issued during the month of...*

3. *Descriptive catalogue of materials relating to the history of Great Britain and Ireland*, Londres, 1862-1871 (Rolls Series). L'introduction du troisième volume contient une dissertation très intéressante sur le *scriptorium* des monastères anglais et la rédaction des chroniques. L'ensemble du répertoire est à consulter surtout pour les manuscrits de chroniques. — Signalons aussi la publication de M. R.-L. Poole et Miss Mary Bateson : *Index Britanniarum scriptorum quos ex variis bibliothecis... collegit J. Baleus*, Oxford, Clarendon Press, 1902. C'est une édition des notes que J. Bale, le célèbre bibliographe du XVI<sup>e</sup> siècle, recueillit sur un grand nombre de manuscrits, dont un certain nombre existent encore aujourd'hui dans les bibliothèques anglaises.

4. Voy. les ouvrages indiqués par Gross, *op. cit.*, partie I, chap. II, *Auxiliaries to historical study*.

5. Pour s'orienter parmi les publications très variées du service topographique anglais, on peut consulter le *Catalogue of the maps and plans and other publications of the Ordnance Survey*, édité à Londres chez Stanford.

english », mais en revanche il n'y en a point pour la langue anglo-normande, pour ce « français avarié » qui a servi presque constamment à rédiger les statuts et les rôles du Parlement au xiv<sup>e</sup> et au xv<sup>e</sup> siècle. Là encore, il faut avoir recours aux éditions savantes, qui contiennent souvent d'utiles indications : notamment à l'édition des *Year-Books of Edward II*, que M. Maitland a préparée pour la *Selden Society* (Tome I<sup>er</sup>, 1903 ; voir l'Introduction, § 3).

On sait quel prix les Anglais attachent aux « pedigrees » et aux « family histories ». Ces préoccupations généalogiques et ce culte de la biographie précise ont sans doute, pour une bonne part, activé la publication et assuré le succès matériel de l'admirable *Dictionary of National Biography*, paru de 1885 à 1903 sous la direction de Leslie Stephen et Sidney Lee (en soixante-sept volumes, y compris le supplément et un précieux index, qui résume tout l'ouvrage). Ni notre *Biographie universelle*, ni notre *Biographie générale*, ni les articles fort inégaux de notre *Grande Encyclopédie* ne peuvent être comparés à ce monument d'érudition généralement très sûre. Les notices relatives au moyen âge sont dues à des médiévistes exercés, qui ont souvent travaillé de première main.

En revanche, les Anglais n'ont pas plus que nous de dictionnaire des institutions suffisamment complet, et M. D.-J. Medley a pu écrire : « Nous avons un urgent besoin d'un dictionnaire savant des institutions anglaises, en outre d'un dictionnaire plus général d'histoire anglaise <sup>1</sup>. » Le *Dictionary of English History* de S.-J. Low et F.-S. Pulling (nouvelle édition, 1897) est, faute de mieux, à recommander.

## II

### ORGANISATION DU TRAVAIL. — PUBLICATION DES DOCUMENTS. — GRANDES COLLECTIONS.

Dès le xvr<sup>e</sup> siècle, l'Angleterre a eu des antiquaires, qui ont collectionné des manuscrits du moyen âge, dressé des répertoires bibliographiques, imprimé des documents, constitué des sociétés savantes <sup>2</sup>. Des publications dues à leur initiative, beaucoup sont

1. *Student's manual of English constitutional History* (3<sup>e</sup> édit., 1902), Préface.

2. Pour compléter dans le détail les renseignements que nous allons donner sur les

oubliées, ou proposées maintenant aux étudiants comme des types d'érudition fantaisiste : telles les éditions de l'archevêque Parker ; quelques-unes, très remarquables ou tout au moins très utiles, ont été reprises en sous-œuvre et magistralement rééditées, comme le *Monasticon anglicanum* de Dugdale<sup>1</sup> et la première partie des *Concilia* de Wilkins<sup>2</sup> ; d'autres enfin doivent encore être consultées sous leur forme ancienne, faute de mieux : c'est ainsi que les *Scriptores decem* de Twysden (1652), les *Rerum anglicarum scriptores* de Fulman (1684), l'*Anglia sacra* de Wharton (1691) contiennent des textes non réimprimés depuis ; personne, depuis Thomas Hearne, n'a publié la chronique de Thomas Otterbourne, ni le *De virtutibus et miraculis Henrici VI* de John Blakman, ni l'importante *Historia vitæ et regni Ricardi II*, dont il serait bien nécessaire d'avoir une édition critique. L'historien des finances anglaises doit constamment manier l'inestimable recueil de textes qu'est la *History of the exchequer* de Thomas Madox.

Les résultats de l'effort de ces vieux érudits ne sont rien auprès de ceux qu'a produits, surtout depuis un siècle, la générosité intelligente de l'État anglais et des grandes sociétés savantes.

Une suite vraiment admirable de publications est due à l'initiative des ministres et du Parlement. Déjà en 1693 le gouvernement de Guillaume III chargeait Thomas Rymer de préparer le grand recueil de *Fœdera, conventiones, litteræ* qui, après bien des remaniements successifs, porte encore le nom de cet historiographe ; collection incomparable de pièces diplomatiques, de lettres, de chartes municipales, copiées correctement en général ; la transcription des noms propres et la chronologie proposée pour les documents non datés laissent seules grandement à désirer<sup>3</sup>. L'impression des *Rotuli parliamentorum*, faite au xviii<sup>e</sup> siècle sur l'ordre de la Chambre des Lords, est beaucoup moins satisfaisante. On a critiqué vivement aussi l'œuvre des *Record commissions* instituées de 1800 à 1837 ; rien de plus informe, il est vrai, que certaines de

grandes publications d'ensemble, nous renvoyons le lecteur aux indications précises et récentes données par Gross, *op. cit.*, et Ch.-V. Langlois, *Manuel de Bibliographie historique*, §§ 348, 364, 435 et suiv. Il est inutile de répéter ici ce qui a été très bien dit ailleurs.

1. Voir Gross, n° 613.

2. Rééditée par Haddan et Stubbs, pour les années 200 à 870. Voir Gross, n° 616.

3. T.-D. Hardy a donné un excellent index des diverses éditions de Rymer : *Syllabus of documents in Rymer's Fœdera*, 1869-1885.

leurs éditions : par exemple ces *Rotuli litterarum clausarum* et ces *Rotuli litterarum patentium*, où les abréviations des scribes, au lieu d'être résolues, sont reproduites telles quelles, comme si le but poursuivi était un tour de force typographique. Mais c'est à ces *commissions* qu'on doit la nouvelle édition de Rymer (jusqu'au xiv<sup>e</sup> siècle), l'achèvement du *Domesday Book*, le beau recueil des *Statutes of the realm*, l'impression des plus anciens *Pipe rolls* et de nombreux documents très importants pour l'histoire du xii<sup>e</sup> et du xiii<sup>e</sup> siècle.

Depuis un demi-siècle, les publications officielles de textes et de catalogues, de même que l'administration des Archives nationales (*Public Record Office*), sont sous la haute main du *Master of the rolls* (ou, pour mieux dire, de son délégué, le *Deputy Keeper*). Les savants auxquels s'est adressé le Maître des rôles et les hommes du Record Office ont accompli en peu de temps une besogne immense.

C'est d'abord l'inventaire des richesses que recèlent le Record Office et divers autres dépôts. Sans parler de l'imposante collection des *Calendars of state papers*, qui n'intéressent pas le moyen âge, ni des catalogues sommaires destinés à guider les recherches parmi les documents inédits<sup>1</sup>, on poursuit avec une remarquable activité la publication de *Calendars* où sont analysées *pièce par pièce* des séries particulièrement importantes du *Record Office*, ou bien des chartes et lettres intéressant l'histoire anglaise et dont les originaux appartiennent à des archives étrangères. Il est des savants de premier ordre qui se sont attelés à cette tâche. C'est ainsi que M. Round s'est chargé du *Calendar of documents in France (918-1206)*. Les catalogues de l'incomparable série des *Patent rolls*, qui s'est continuée sans lacune depuis la troisième année du règne de Jean sans Terre, forment déjà une grosse collection, intéressant l'histoire politique et sociale du xiii<sup>e</sup>, du xiv<sup>e</sup> et du xv<sup>e</sup> siècle : car, pour aller plus vite, on a abordé la besogne par plusieurs règnes à la fois, au lieu de suivre l'ordre chronologique. Ce n'est pas que cette méthode soit exempte d'inconvénients; et, à vrai dire, ce n'est pas une méthode, et à beaucoup d'égards les principes font défaut dans

1. *Reports of the Deputy Keeper* et *Lists and Indexes* concernant les documents du Record Office; *Reports of the historical manuscripts Commission* concernant les archives des familles, des villes, des corporations. Voir Ch.-V. Langlois, *op. cit.*, §§ 437, 437 bis.

la préparation de ces *Calendars*. Selon la tournure d'esprit de celui qui fait le volume, ou son érudition plus ou moins sûre, les analyses sont plus ou moins complètes, comprennent ou ne comprennent pas certains détails importants (par exemple les listes de témoins des actes); les identifications de noms de personnes et de lieux sont plus ou moins correctes; les livres où certains actes catalogués ont été édités in extenso sont tantôt indiqués, tantôt omis. La publication manque un peu de vue d'ensemble et de direction. Mais elle rend, telle quelle, tant de services qu'il faut lui savoir gré de sa rapidité. Notre Académie des Inscriptions, quand elle enfante par exemple un volume des *Historiens de France*, se garde de toute fâcheuse précipitation (le tome XXIII a paru en 1876, et le tome XXIV est encore sous presse). Nos voisins font moins bien, mais évitent une lenteur qui rappelle la majesté des évolutions géologiques.

C'est ce dont il faut se souvenir, quand on juge l'énorme collection dite du Maître des rôles, ou encore *Rolls Series*, et qui a pour titre officiel : *The Chronicles and Memorials of Great Britain and Ireland during the middle ages*. C'est en 1857 que sir John Romilly, *Master of the rolls*, soumit aux *Lords Commissioners of her Majesty's treasury* son projet d'édition des chroniques et mémoires du moyen âge. La Trésorerie accepta, à condition que chaque texte fût publié complètement, qu'il le fût d'après les meilleures manuscrits, et qu'il fût accompagné d'une notice et de notes résolvant les difficultés chronologiques. La seconde de ces justes exigences n'a pas été constamment satisfaite : l'édition du grand juriste Bracton, notamment, a été manquée, les interpolations postérieures ont été mêlées au texte original, faute d'un bon classement des manuscrits. Dans plusieurs autres volumes, les notices sur les chroniqueurs, les indices, la transcription même du texte, laissent à désirer. Et jamais les notes ne présentent cet appareil d'érudition abondante et sûre qui donne tant de prix aux éditions de notre Société d'Histoire de France. Il y a cependant beaucoup d'œuvres supérieurement publiées, et précédées d'introductions qui sont des pages historiques de haute valeur (telles les introductions des éditions de Stubbs, qui viennent d'être publiées en un volume à part). Dans l'ensemble, la collection est suffisante; elle a été conçue très pratiquement, le format est commode, et ces deux cent cinquante élégants volumes comprennent la grande majorité des chroniques anglaises, sans compter des documents

diplomatiques de toutes sortes. En moins d'un demi-siècle, on a pourvu les historiens anglais d'un incomparable instrument de travail. L'entreprise, pour le moment, est interrompue, sinon close, bien qu'il reste encore un certain nombre de chroniques inédites à imprimer et de chroniques mal éditées à publier selon les règles de la critique. Le Maître des rôles, maintenant, emploie les crédits disponibles à multiplier les *Calendars* dont nous avons parlé plus haut.

Ajoutons que la publication des *Patent rolls* et des *Close rolls* antérieurs au règne d'Édouard I<sup>er</sup> a été reprise, après un long intervalle, par la *Record commission*, mais sur des principes tout différents de ceux qui avaient été adoptés pour les premiers volumes : les abréviations sont résolues, et rien n'a été négligé de ce que les historiens réclament maintenant de la part des éditeurs de textes<sup>1</sup>.

L'Angleterre, comme on le sait, n'a point de corps savants officiels correspondant à notre Académie des Inscriptions ou à notre Académie des Sciences morales et politiques. Mais elle a maintes sociétés savantes, qui publient des *Transactions*, c'est-à-dire des Bulletins annuels, et, en outre, des recueils de documents originaux. Outre ces productions « académiques », elle a quantité de Revues archéologiques, de « Notes and Queries », où l'on peut glaner quelques épis, au milieu de beaucoup de poussière ; tâche pénible, d'autant plus difficile qu'au British Museum même nombre de ces périodiques n'existent pas au complet.

Certaines sociétés savantes ont édité des collections historiques vraiment imposantes. Telle l'*Archæologia*, publiée sans interruption depuis 1770 par la *Society of Antiquaries of London*. Parmi celles qui ont été interrompues, citons les volumes de la *Caxton Society*, ceux de l'*English historical Society* (notamment le fameux *Codex diplomaticus ævi Saronici*, de Kemble), ceux de la *Pipe roll Society*, qui s'était constituée en 1884 pour publier les Rôles de la pipe (comptes des revenus royaux) et divers documents antérieurs à l'an 1200, et qui s'est éteinte en 1903, faute de ressources. La *Camden Society*, qui a mis au jour depuis 1838 une admirable bibliothèque de chroniques, de lettres, de documents municipaux et ecclésiastiques, de chansons et de poèmes politiques, s'est

1. *Patent rolls of the reign of Henry III, 1216-1225, 1901.* — *Close rolls of the reign of Henry III, 1227-1234, 1902.*

fondue en 1897 avec la *Royal historical Society*, dont les *Transactions* sont, depuis quelques années, fort remarquables. Parmi les sociétés les plus récentes, il convient de placer au premier rang la *Selden Society*, constituée en 1887 pour faire progresser la connaissance de l'histoire du droit anglais : MM. Maitland, Turner, Gross, Marsden, Baildon etc... y ont édité des documents judiciaires du plus haut intérêt, pour l'historien comme pour le juriste.

Avec la *Surtees Society*, qui, depuis 1835, a publié plus de cent volumes, nous abordons les sociétés qui limitent géographiquement leur champ d'études : celle-ci s'est donné pour tâche de publier des manuscrits relatifs à l'histoire des comtés de Durham, de Northumberland et d'York (ancien royaume de Northumbrie). La *Chetham Society* (comtés palatins de Lancastre et de Chester), l'*Oxfordshire historical Society*, la *William Salt archaeological Society* (comté de Stafford), la *Somerset Record Society*, pour ne citer que celles-là, ont à leur actif d'excellentes éditions de cartulaires, de comptes, de registres épiscopaux, de fragments de *Pipe rolls*, etc...

Il existe aussi, comme en France, beaucoup d'Académies locales, qui ne produisent que du fatras. Là comme ici, les amateurs auraient besoin d'être guidés par les Universités.

Les Universités anglaises comptent une foule de maîtres éminents, aussi zélés pour le progrès de la science pure que dévoués à leur besogne d'éducateurs. Mais ont-elles, pour ce qui concerne la production historique, toute l'influence qu'on désirerait leur voir posséder? Évidemment non. D'abord elles sont trop peu nombreuses pour que les méthodes scientifiques dont elles sont les dépositaires puissent s'imposer partout : leur rayonnement, pour ainsi parler, n'est pas assez considérable. Il s'en est, il est vrai, créé de nouvelles : mais, de ces jeunes Universités, une seule, Manchester, a un enseignement médiévisse complètement organisé<sup>1</sup>. D'autre part, Oxford et Cambridge même ne dirigent pas

1. En Angleterre proprement dite, il y a actuellement des Universités à Birmingham, Cambridge, Durham, Liverpool, Londres, Manchester et Oxford. Je n'ai pas pu obtenir de renseignements détaillés sur les Universités de Birmingham, de Durham et de Liverpool, mais il semble qu'on y enseigne peu ou point l'histoire du moyen âge : c'est du moins ce qu'on peut conclure des listes de professeurs que fournit la *Minerva*. A Durham, aucun professeur spécial d'histoire n'est indiqué *Minerva, Jahrbuch der Gelehrten Welt*, hg. von Trübner, 1904. — Je laisse de côté les Universités d'Écosse, du pays de

vers les terres en friche de l'histoire anglaise des nuées de travailleurs, comme celles qu'on voit sortir des Universités allemandes. Le nombre des érudits formés par les Universités anglaises est fort restreint.

Les motifs n'en sont pas difficiles à apercevoir. Les étudiants entrent très jeunes dans les *collèges* ; et la plupart d'entre eux, il faut bien le dire, ne s'y surmènent pas intellectuellement. D'ailleurs les postes accessibles aux gradués sont rares, le personnel de l'enseignement secondaire ne se recrutant point du tout comme en France. Il s'ensuit que peu de jeunes gens poussent assez loin leurs études historiques, pour que leurs maîtres puissent exiger d'eux des travaux originaux.

En de telles conditions, l'enseignement des sciences auxiliaires, paléographie, diplomatique, critique des sources etc., ne s'est organisé que lentement et péniblement, et il y a fort peu de « séminaires » où le maître travaille en commun avec les élèves, indique les besognes à accomplir et en surveille l'exécution. A Cambridge, où enseignent pourtant un si grand nombre d'historiens et de juristes distingués, il n'y a aucun cours de sciences auxiliaires, et rarement il arrive qu'un étudiant produise une dissertation originale. A Oxford, M. Lane Poole professe avec une grande compétence la diplomatique, science qui commence seulement à se constituer en Angleterre ; MM. York Powell et Vinogradoff ont groupé quelques élèves pour étudier certains sujets ; mais les professeurs de cette vieille et illustre Université sont les premiers à reconnaître qu'elle n'a pas achevé encore sa transformation. Des progrès plus rapides, au point de vue qui nous occupe, ont été accomplis dans les jeunes Universités de Londres et de Manchester. A la Section de sciences économiques et politiques de l'Université de Londres, MM. Hubert Hall et I.-S. Leadam enseignent la paléographie et la critique des sources, et le séminaire de M. H. Hall a fait des publications de textes très intéressantes <sup>1</sup>. Cependant, l'Université de Londres, encore en période de formation, n'est pas suffisamment pourvue de chaires historiques. A Manchester, Owens College possède trois médiévistes connus par leurs excellents

Galles et d'Irlande, où tout naturellement le travail s'est orienté ou s'orientera vers l'histoire de la région. C'est ainsi qu'à l'Université d'Edimbourg, M. Hume Brown professe les sciences auxiliaires de l'histoire appliquées au moyen âge écossais.

1. Les élèves de cette conférence ont publié en 1900 le *Receipt roll of the Exchequer 1185*, et en 1903 le *Pipe roll of the bishopric of Winchester 1208-1209*.

travaux, MM. T.-F. Tout, J. Tait et A.-G. Little : ce dernier est chargé de l'enseignement de la paléographie. Les *Historical essays by members of the Owens college*, publiés en 1902, et dont nous avons rendu compte ici, portent témoignage de l'activité remarquable des maîtres et des élèves. Nous sommes informés que des gradués de Manchester préparent en ce moment des travaux sur la vie de sir John Oldcastle et de l'archevêque Peckham, sur l'abbaye de Furness etc.<sup>1</sup>. Au reste les étudiants de cette Université n'ont presque rien à envier, pour les facilités de travail, à ceux d'Oxford ou de Londres : ils ont une admirable bibliothèque.

Ces Universités anglaises, en général, sont riches, et c'est naturellement une excellente condition de prospérité scientifique. Elles peuvent dépenser des sommes considérables en publications : le *Clarendon press* d'Oxford et le *Cambridge University Press* éditent luxueusement les œuvres des professeurs et des disciples<sup>2</sup>. Elles font, en somme, grande figure parmi les Universités du monde ; et elles ont accompli depuis vingt-cinq ans, en ce qui concerne l'enseignement de l'histoire, des progrès immenses. Mais on voit que même dans les plus célèbres commence seulement à s'ébaucher une organisation systématique, pour former des érudits et mener à bien de vastes travaux collectifs. « *L'organisation*, m'écrit-on d'une de ces Universités, n'est pas notre côté fort. La faute en est surtout au caractère national, qui ne se plie guères à la réglemen-

1. Plusieurs de ces « anciens élèves » d'Owens College sont des femmes. Remarquons en passant le nombre considérable d'historiens féminins anglais, s'occupant spécialement du moyen âge : Mrs J.-R. Green, miss Kate Norzate, miss Mary Bateson, miss Toulmin Smith, miss Alice Law, miss Mary Newett, miss Elisabeth Speakman, Mrs Murray Smith, Mrs Margaret Thompson, Mrs Lina Eckenstein, sans compter miss Mary Robinson, qui est devenue une Française, M<sup>me</sup> Duclaux, etc... N'est-il pas frappant que nos professeurs féminins, qui ont passé tant de terribles examens et de redoutables concours, n'ont aucunement l'idée d'étudier les documents originaux ? La faute n'en est point aux maîtres qui les ont formés, puisque beaucoup de ceux-ci sont des savants éminents, mais à l'organisation surannée des grandes écoles d'où elles sortent, écoles dont la raison d'être même a disparu, maintenant que nos Universités sont constituées.

2. Voir Ch.-V. Langlois, *Manuel*, § 442. — On n'apprend que l'*English Dictionary on historical principles*, en cours de publication, a déjà coûté au Clarendon Press plus de cent mille livres sterling. — Je dois remercier ici les professeurs des Universités d'Oxford, de Cambridge, de Londres et de Manchester, et notamment MM. Lane Poole, Maitland, Pollard, J. Tait, dont les obligeantes réponses à mes questionnaires ont complété et rafraîchi les renseignements que j'ai jadis recueillis sur place. M. J. Tait, professeur à Owens College, se montre justement fier des résultats obtenus Cf. l'Introduction des *Historical Essays*, signée de lui et du prof. T.-F. Tout. Les autres estiment comme nous que l'organisation scientifique de leurs Universités, en ce qui concerne l'histoire du moyen âge, n'est pas terminée.

tation. » Et mon correspondant se demande s'il faut le regretter. Il est pourtant un de ceux qui ont le plus vivement déploré, dans leurs ouvrages, la rareté des travaux d'érudition et notamment des éditions savantes, capables de donner un point de départ solide aux travaux historiques proprement dits. Si les Universités anglaises avaient toutes des « séminaires », comme il en existe en Allemagne, en Belgique et à Paris, on pourrait très vite débrouiller, par l'effort en commun, des questions que l'effort individuel a été jusqu'ici impuissant à résoudre.

Les Universités des États-Unis, si puissantes par les ressources que leur créent l'intelligence et la générosité de l'aristocratie capitaliste, font souvent, comme il est naturel, une large part à l'enseignement de l'histoire anglaise. C'est un savant de la Harvard University, M. Ch. Gross, qui nous a dotés, nous l'avons vu, d'une bibliographie de l'histoire d'Angleterre jusqu'à l'avènement des Tudors, et il a eu à citer, dans son choix de *Modern writers*, bien des œuvres éditées à New-York, Philadelphie, Chicago, Baltimore, etc. Dans l'*American historical Review* et la *Harvard Law Review* ont paru des articles excellents sur certaines institutions normandes et anglaises.

Les origines germaniques des institutions anglaises ont été considérées par la laborieuse école allemande comme une partie de son domaine d'études, et les meilleures éditions de textes anglo-saxons ont été en grande partie données outre-Rhin. Les lois des rois anglo-saxons et danois ont dû être consultées dans le recueil de Reinhold Schmid, plutôt que dans les collections anglaises, jusqu'au jour où Felix Liebermann a achevé sa magistrale édition, qui rend toutes les autres à peu près inutiles<sup>1</sup>. On trouvera dans les *Ungedruckte Anglo-Normannische Geschichtsquellen* réunies par ce dernier (1879) et dans les *Monumenta Germaniæ*, des éditions de chroniques, antérieures ou postérieures à la conquête normande, qui n'ont jamais été imprimées en Angleterre. On aura profit aussi à consulter les éditions *fragmentaires*, munies d'excellentes introductions, parues dans les *Monumenta* : par exemple l'édition de Mathieu de Paris par Liebermann (au tome XXVIII), et celle de l'*Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre* (au tome XXVI) par Holder-Egger.

1. *Die Gesetze der Angelsachsen, 1898-1903.*

Notre Société d'histoire de France a publié savamment des textes qui intéressent l'Angleterre plus encore que la France. L'édition complète de l'*Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, par Francisque Michel, est négligée, comme toutes les rapides productions de cet érudit. Mais Auguste le Prévost a édité avec soin Orderic Vital, et M. Paul Meyer a donné à la même Société sa transcription critique et sa traduction abrégée de l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*, poème historique complètement inédit de 19214 vers, qu'il a découvert parmi les manuscrits de sir Thomas Philipps, à Cheltenham, et au sujet duquel il écrivait, en 1882 : « Personne n'en a jamais parlé. Lorsqu'il sera connu, on jugera sans doute que la littérature française du moyen âge ne possède pas, jusqu'à Froissart, une seule œuvre, soit en vers, soit en prose, qui combine au même degré l'intérêt historique et la valeur littéraire. » Ce jugement a été ratifié, et les historiens anglais, pour leur part, ont estimé que depuis longtemps nul texte narratif de pareille importance n'avait été publié concernant l'histoire de leur pays sous les rois angevins.

Il existe à Paris un « séminaire » d'histoire de l'Angleterre au moyen âge : la conférence de M. Bémont à l'École des Hautes études, — et ce serait de ma part un acte personnel d'ingratitude de ne point le nommer. On y critique les sources de l'histoire anglaise, on y explique des textes, et le maître de conférences suggère des études de première main. De là sont sortis les travaux si remarquables d'André Réville sur l'*Abjuratio regni* (Rev. historique, 1892) et sur le *Soulèvement des travailleurs d'Angleterre en 1381* (1898), les livres (trop hâtivement écrits de M. Marin Dimitresco sur *Pierre de Gaveston* et de l'abbé Moisant sur *Le Prince Noir en Aquitaine*, l'intéressante édition donnée par ce dernier du *Speculum regis Edwardi III*, le mémoire de M. Michel Gavrilovitch sur *Le traité de Paris de 1259* (1899), le livre important de M. Eugène Déprez sur *La Papauté, la France et l'Angleterre 1328-1342* (1902), etc. . . . On connaît l'œuvre personnelle de M. Bémont, presque entièrement consacrée à l'histoire d'Angleterre : ses Bulletins de la *Revue historique*, signalés ci-dessus, — ses thèses, dont nous parlerons plus loin, — son excellent recueil des *Chartes des libertés anglaises*, paru dans la *Collection de textes pour servir à l'enseignement de l'histoire*, sa *Préface aux Lois de Guillaume le Conquérant* (éditées dans la même collection par

M. Matzke, professeur de langues romanes à l'Université de Leland Stanford Junior, en Californie), enfin la publication qu'il poursuit en ce moment des *Rôles Gascons*, transcrits pour notre *Collection des Documents inédits* d'après des photographies gracieusement offertes par le gouvernement anglais à la Bibliothèque Nationale <sup>1</sup>.

L'histoire de l'Aquitaine anglaise, comme celle de la Normandie, est un lien naturel entre l'érudition anglaise et l'érudition française, dont les champs d'études viennent là se confondre. Nos sociétés savantes du Sud-Ouest, de Caen et de Rouen, et la municipalité de Bordeaux publient des documents qui permettront d'écrire avec exactitude l'histoire de la domination anglaise en France (*Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, Travaux de l'Académie de Rouen, Archives historiques de la Gironde, Recueils de l'Académie de Bordeaux, Revue de Gascogne, Archives municipales de Bordeaux*, etc.). Nos Universités de Bordeaux et de Caen sont des centres tout indiqués pour l'étude scientifique des relations entre les Français et les Anglais au moyen âge. M. Pren-tout, professeur d'Histoire de Normandie à la Faculté des lettres de Caen, se consacre spécialement à l'histoire anglo-normande, et plusieurs de ses élèves ont étudié, dans des monographies restées manuscrites, le gouvernement de Henry V et de Henry VI dans diverses villes normandes. La belle *Histoire de Bordeaux*, de M. Jullian, est sortie d'un cours professé à l'Université de cette ville.

Les Universités de Lille, Lyon et Nancy viennent de fonder une *Revue Germanique*, qui commencera à paraître à la fin de la présente année, et sera un organe d'informations sur le passé et le présent des pays allemands, scandinaves et anglais. On s'efforcera d'y centraliser les renseignements nécessaires aux Français qu'intéresse l'histoire d'Angleterre.

1. Les cent quarante-cinq rôles originaux sont au *Record Office*. Sur le tome I de cette édition, publié, et fort mal publié, par Francisque Michel en 1885, et le Supplément rédigé, pour en corriger les fautes, par M. Bémont en 1896, voir notre article paru dans le *Moyen Age*, décembre 1896. Le tome II a paru en 1900

## III

## OUVRAGES GÉNÉRAUX.

Parmi les histoires générales d'Angleterre de date déjà ancienne, il en est une, la *Geschichte von England*, de Lappenberg et Pauli<sup>1</sup>, qui date d'un demi-siècle et plus, et n'a point perdu sa valeur. Les trois derniers volumes, dus à Pauli, et qui conduisent le récit des faits de 1154 jusqu'en 1509, sont particulièrement remarquables. Pauli a non seulement coordonné et résumé les chroniqueurs, mais dépouillé des documents inédits : les Rôles de lettres patentes et de lettres closes, les Rôles gascons, etc. . . .

M. J.-H. Ramsay a entrepris de récrire, par séries séparées, l'histoire politique de l'Angleterre jusqu'à l'avènement des Tudors. Il a commencé par la fin, et publié en 1892 deux volumes, intitulés : *Lancaster and York, a century of English History*. Puis sont venus en 1898 deux volumes sur l'Angleterre depuis César jusqu'à Henri II : *The foundations of England*; et enfin en 1903, un volume sur Henri II, Richard Cœur de Lion et Jean sans Terre : *The angevin empire*. Cette nouvelle Histoire d'Angleterre est digne d'être rapprochée de celle de Lappenberg et Pauli, par sa préparation consciencieuse, et elle a l'avantage d'être plus au courant, sans être, naturellement, à l'abri de l'erreur. L'auteur fonde son récit sur un dépouillement attentif des textes imprimés et même de certaines séries de sources inédites ; c'est ainsi qu'il a puisé dans les documents financiers du *Record Office* des renseignements précis qui corrigent les statistiques fantaisistes des chroniqueurs<sup>2</sup>; et il a étudié avec soin l'histoire militaire. Que manque-t-il à son œuvre pour être attrayante ? Sans doute la vie, la couleur, l'art de choisir les petits faits significatifs et de peindre le passé avec ses

1. Parue de 1834 à 1858, dans la Collection Heeren et Ukert, en cinq volumes. Elle a eu une continuation concernant l'époque moderne.

2. M. J.-H. Ramsay vient de publier dans l'*English historical Review* (octobre 1903) un article curieux intitulé *Chroniclers' estimates of numbers and official records*, où il oppose aux assertions des chroniqueurs soit de simples constatations de bon sens, soit des renseignements rigoureusement authentiques, tels que ceux que fournissent les *Pipe rolls*.

traits caractéristiques. Le récit est sec, peu intéressant, déparé par des maladresses et des banalités d'expression <sup>1</sup>. M. Ramsay aurait accompli une besogne plus utile en traitant à fond des sujets particuliers qu'en composant un ouvrage d'ensemble, qui exige des qualités qu'il ne possède point.

C'est au contraire par l'art, par un art supérieur, qu'est devenue populaire et pour ainsi dire classique l'œuvre de J.-R. Green <sup>2</sup>. Voilà l'histoire vivante, la résurrection des milieux et des hommes d'autrefois. Green occupe parmi les historiens anglais un peu la même place que Michelet parmi les nôtres. Il a la même ambition légitime d'incorporer à l'Histoire toutes les manifestations de l'activité humaine, la même intuition des grands mouvements intellectuels et moraux, le même dédain des faits retentissants qui n'ont pas eu de réelle importance pour les destinées du peuple, la même curiosité ardente et attendrie pour les aspirations et les malheurs des humbles, le même éclat de style, parce qu'il s'intéresse avec la même passion à ce qu'il écrit, et que sa phrase n'est que le jaillissement d'une âme de feu; peut-être aussi les mêmes défauts: assurément, il faut bien que les recherches historiques, à moins de n'être qu'un amusement pour les érudits, aboutissent en définitive à des synthèses destinées au grand public, et assez brillantes pour retenir son attention et s'imposer à sa mémoire: il n'en est pas moins vrai que la précision est le premier mérite de l'historien, qu'il doit indiquer, sans laisser place au doute, l'enchaînement des faits, marquer les jalons par une chronologie rigoureusement établie, décrire avec netteté les institutions, et que son œuvre doit se suffire à elle-même; une page de Green ou de Michelet ressemble plutôt à un morceau d'éloquence qu'à un exposé scientifique, et on ne peut pas « apprendre » l'histoire d'Angleterre dans la *Short History*, non plus que l'histoire de France dans l'admirable poème

1. En ouvrant au hasard les *Foundations of England*, nous trouvons cette phrase de transition: « Si Henri (I) donna à l'Angleterre des années de paix, il ne put pas lui garantir le beau temps. » Suit un développement sur les intempéries de cette période (tome II, p. 335).

2. *Short History of the English people*, 1874 (traduction française par Auguste Monod: *Histoire du peuple anglais*, 1888). — *History of the English people*, 1877-1880 (révision et développement de la *Short History*). L'auteur, dès l'époque où il avait commencé ses travaux historiques, avait songé à écrire une histoire développée de la période anglo-saxonne; il a réalisé en partie son projet à la fin de sa courte vie (*The Making of England*, 1881; — *The Conquest of England*, 1883). Sa veuve Mrs J. R. Green et miss Kate Norgate ont donné une édition illustrée, revue et corrigée, de la *Short History* (Royal edition, 1904).

de Michelet. Nous sommes bien obligés d'ajouter aussi que la *Short History* a fait entrer ou maintenu en circulation un nombre considérable d'erreurs.

Il existe une histoire générale d'Angleterre qui se recommande à la fois par la sûreté de l'information, les qualités de composition et de style, le choix heureux des faits et la précision de l'exposé. Elle se présente sous l'humble forme d'un bref manuel d'étudiant, — et je ne vois guères que cette raison qui ait pu décider M. Gross à l'omettre dans sa Bibliographie. Mais c'est un manuel fait par un savant, comme devraient l'être tous les manuels. Je veux parler de la *Student's History of England, from the earliest times to 1885*<sup>1</sup>, due à Samuel R. Gardiner, l'éminent historien des Stuarts et de la Révolution de 1648. Il serait fort désirable que cet excellent petit livre fût traduit en français, comme l'a été la *Short history* de Green.

L'ouvrage collectif publié sous la direction de H.-D. Traill, *Social England*<sup>2</sup>, s'attache à décrire avant tout les progrès matériels, moraux et intellectuels du peuple anglais, tout en conservant cependant les allures d'une histoire générale par périodes. L'éditeur a fait appel, pour la rédaction de cet ouvrage, à de nombreux spécialistes, mais le résultat a été médiocre. Outre que certaines parties fourmillent d'erreurs, l'œuvre est trop morcelée. A peine a-t-on lu quelques pages écrites par un des auteurs, que commence un développement dû à un autre : le manque d'unité, les contradictions flagrantes sont en ces conditions des défauts à peu près inévitables. On a jugé sévèrement, outre Manche, cet ouvrage, où se rencontrent cependant beaucoup de résumés utiles, composés par les hommes les plus compétents, et on a relevé ironiquement les incohérences de ce « grand effort du génie coopératif<sup>3</sup> ». C'est un de ces ouvrages dont on dit qu'il faut les « consulter avec précaution » : autant les condamner à n'être lus que par ceux qui savent assez déjà pour y démêler l'erreur, c'est-à-dire par ceux auxquels ils sont le moins directement destinés.

1. Nouvelle édition, 1895. Le premier des trois volumes s'arrête en 1509 (359 pages). L'ouvrage est bien illustré.

2. *Social England : a record of the progress of the people in religion, laws, learning, arts, industry, commerce, science, literature and manners*. By various writers, 1894-1897, 6 vol. — Édition illustrée, assez profondément modifiée (il y a des additions et des suppressions), publiée sous la direction de M. J.-S. Mann, depuis 1902.

3. J.-H. Round, *Feudal England*, p. 290, note 192.

Miss Mary Bateson, la savante éditrice des *Records of Leicester*, qui a publié des monographies très appréciées d'histoire ecclésiastique et municipale, vient de faire paraître sur la société anglaise au moyen âge un petit volume intelligemment présenté et illustré avec goût<sup>1</sup>. Il est divisé en trois parties chronologiques : *La Féodalité normande (1066-1154)*, *La Féodalité des légistes (1154-1250)*, *La décadence de la Féodalité (1250-1350)*. Pour chacune de ces périodes, miss Bateson étudie : le roi et sa cour, — la noblesse, — l'Église, — la civilisation intellectuelle, — les paysans — les villes.

L'Angleterre, grâce à la puissance de la Monarchie normande, a eu de très bonne heure une unité, des institutions harmoniques qui ont fait d'elle une nation. Il est donc possible d'écrire son « histoire constitutionnelle », sa *Verfassungsgeschichte*, au moyen âge.

Il y a un demi-siècle, Rudolf Gneist se mit à l'œuvre, dans une intention de patriotisme prussien : il pensait que la Prusse ne pourrait avoir un véritable gouvernement parlementaire, que si elle le fondait sur de solides institutions locales, et il étudia dans son développement historique le self-government anglais, qui pouvait servir souvent de modèle à ses concitoyens. Il fut amené ainsi à écrire une série d'ouvrages, dont le but distinct n'apparaît pas toujours clairement, et qu'il faut lire tous si l'on veut connaître la pensée entière de Gneist sur tel ou tel sujet particulier. Le plus commode à manier est l'*Englische Verfassungsgeschichte*, qui a paru en 1882. La traduction française de la *Communal Verfassung* n'a pas été faite sur l'édition la meilleure de ce livre<sup>2</sup>.

Quels que soient les mérites de l'œuvre de Gneist, la plupart des savants s'accordent aujourd'hui à placer au premier rang la *Constitutional history of England*, de l'évêque William Stubbs (1874-1878). Comment l'Angleterre de la Renaissance, avec sa forte

1. *Mediæval England*, 1903. L'ouvrage a paru dans la collection « Story of the nations » Fisher Unwin, éditeur. Notons en passant l'abondance de ces collections de petits livres de vulgarisation, de valeur d'ailleurs fort inégale. Il y a les « Historic towns », les « Epochs of modern History », les « Heroes of the nation », les « English men of action », etc. Sur ces séries de monographies et sur le rôle de la Librairie anglaise dans la production historique (rôle qui se borne naturellement à imprimer les ouvrages de vulgarisation susceptibles d'une bonne vente), voy. Ch.-V. Langlois, *Manuel*, § 443.

2. *La Constitution communale de l'Angleterre*, traduit. Théodore Hippert. 1867-1870. — En 1871 a paru la nouvelle édition allemande. Voyez Gross, *op. cit.*, n° 639.

Monarchie, sa Chambre des Lords, sa Chambre des Communes, ses institutions locales, son Église, sa Noblesse, ses Villes, ses francs tenanciers, ses vilains, est sortie de la vieille Bretagne celtique, romaine, anglo-saxonne, normande, voilà ce que recherche l'auteur : il entend donc le mot de Constitution au sens le plus large, et, hormis l'histoire diplomatique et guerrière, il touche aux sujets les plus divers. C'est à la fois un manuel d'institutions et, au moins à partir de la conquête normande, une histoire successive de tous les règnes. Nous n'avons rien d'analogue dans notre historiographie, ce qui n'est point surprenant et tient avant tout au caractère différent du développement historique de la France et de l'Angleterre. Écrire une « histoire constitutionnelle » de la France au moyen âge serait une entreprise dénuée de sens.

C'est devenu une tradition parmi les historiens et les juristes anglais d'exalter la science presque impeccable de l'évêque Stubbs et de se référer à son « infaillible jugement » et à sa « suprême autorité ». La *Constitutional History* est-elle donc un chef-d'œuvre ? Il faut sans doute réserver un tel qualificatif aux livres qui ne laissent aucun regret, aucune fatigue, qui illuminent d'une clarté complète le sujet traité. Malgré des divisions générales soigneusement établies, la composition de la *Constitutional History* manque de rigueur, au moins à l'intérieur de chaque subdivision : on ne se sent point entraîné d'une vérité à une autre vérité par une démonstration parfaitement logique et serrée. L'incertitude du développement vient évidemment de l'incertitude de la doctrine. L'opinion de l'auteur est souvent flottante. Je défie bien qui que ce soit, par exemple, de tirer de ce livre des conclusions précises sur l'établissement du service militaire féodal ou sur les caractères de la chevalerie en Angleterre. Pourtant Stubbs a une intelligence fine et nette ; seulement il est arrêté par ses scrupules d'honnête historien, qui a lu tous les textes dont on dispose actuellement, et qui les a lus sans parti-pris. Il est si pénétré de la complexité des phénomènes qu'il lui est parfois impossible de les ordonner en une synthèse cohérente. Ce qui affaiblit notre admiration pour lui est en somme un effet de sa vaste érudition et de sa bonne foi, et, il faut bien l'ajouter, est une garantie que son livre sera longtemps consulté ; car c'est un répertoire admirable de faits bien choisis, et qui ne sont point déformés par des théories aventureuses. Que l'on compare Stubbs et notre Fustel de Coulanges : quelle jouissance

intellectuelle procure un livre puissamment composé, bâti sur une idée générale, et au contraire quelle déception c'est de trouver en face de soi un historien qui, à la moindre difficulté, n'ose se prononcer ! Mais, aussi, en maniant quotidiennement le Stubbs, on se persuadera que, pour étudier l'Angleterre du moyen âge, il n'y a pas d'auxiliaire plus sûr, et que ce livre est assuré d'un long avenir, tandis qu'une bonne partie de l'œuvre de Fustel a déjà péri <sup>1</sup>.

L'œuvre de Stubbs a permis d'écrire d'estimables ouvrages de vulgarisation sur la constitution anglaise ; je citerai notamment le *Manuel d'Histoire constitutionnelle anglaise* de M. D.-J. Medley <sup>2</sup> et un remarquable petit livre de M. Émile Boutmy, qui a eu les honneurs de la traduction en anglais : *Le Développement de la constitution et de la société politique en Angleterre* (1887).

*L'Histoire du droit anglais avant l'époque d'Édouard I<sup>er</sup>* <sup>3</sup>, due à la collaboration de deux savants éminents, Sir Fred. Pollock et F.-W. Maitland, est un ouvrage comparable en importance et en utilité à celui de Stubbs, et il n'est peut-être pas vain d'avertir les historiens qu'ils ne doivent point en laisser le maniement exclusif aux juristes. Soit au point de vue de la méthode, soit au point de vue des faits exposés, ce beau livre, surtout en son premier volume, est au premier chef une œuvre d'historien. On y trouvera des renseignements précis et des théories originales sur les institutions féodales, seigneuriales et municipales, la politique royale, la condition des personnes, etc. Au reste, voici la division adoptée. Le livre I traite de l'évolution du droit jusqu'à Édouard I<sup>er</sup> : âge primitif, âge anglo-saxon, âge normand, âge de Glanville, âge de Bracton. Le livre II, beaucoup plus étendu, traite des tenures, question capitale, qui est la clef des distinctions sociales en An-

1. Une traduction française de la *Constitutional History*, préparée sous notre direction par M. Lefebvre, professeur agrégé d'histoire, paraîtra dans la *Bibliothèque internationale de droit public*, de MM. Boucard et Jéze (Paris, Giard et Brière).

2. *A students' manual of English constitutional History*, 3<sup>e</sup> édition, 1902. Cet utile manuel résume, par ordre méthodique, l'histoire des institutions anglaises depuis les origines jusqu'à nos jours. En voici le plan : Introduction ; la théorie germanique ; la théorie de la survivance romaine et celtique ; — la terre et ses habitants ; les distinctions sociales ; la féodalité ; le manoir ; les « land laws » ; — le pouvoir exécutif ; le roi et sa prérogative ; la *curia regis* ; le conseil privé ; le cabinet ; — le pouvoir législatif ; origines du parlement ; la chambre des lords ; — la chambre des communes ; — le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif en conflit ; — l'administration de la justice ; — la police et l'administration locale ; la « poor law » ; l'organisation municipale, les corporations ; — la liberté du sujet ; le service militaire ; — les finances ; — l'Église.

3. *The history of the English law before the time of Edward I* (2<sup>e</sup> édit., 1898).

gleterre; — de la condition des personnes : comtes, chevaliers, non libres, etc.; — des juridictions : cour de comté, cour de hundred, juridiction seigneuriale et municipale; — enfin (dans le deuxième et dernier volume) du droit privé : propriété et possession, contrat, héritage, famille, crime et délit, procédure. Dans tout ce livre II, les faits et les doctrines sont empruntés de préférence à « l'âge de Glanville » et à « l'âge de Bracton », c'est-à-dire à une période qui s'étend de 1154 à 1272.

Cet ouvrage est principalement dû à M. Maitland, comme Sir Fred. Pollock le déclare dans la préface. M. Maitland est un éditeur et un érudit d'une si admirable activité qu'il y aurait mauvaise grâce à lui reprocher de négliger parfois la forme et la composition de ses livres, qui sont d'une trame un peu lâche. C'est là un défaut tout extérieur. Les œuvres de ce savant sont d'une solidité et d'une originalité remarquables. Ceux qui ont étudié personnellement les documents du moyen âge ne pourront lire la *History of the English law* sans être frappés d'une intelligence si vive de la réalité, d'un sens si profond de la complexité des choses, d'une doctrine si neuve et si personnelle. On a le sentiment que toutes les idées exprimées sont venues s'éprouver au contact quotidien des textes, et qu'aucune difficulté n'est dissimulée au lecteur. A tout prendre, voilà peut-être l'œuvre de la plus haute allure scientifique que l'érudition anglaise ait produite.

A ces ouvrages généraux sur le moyen âge anglais, la société, la constitution, le droit, il serait logique d'adjoindre les livres où l'on a étudié la littérature anglaise, en la considérant, selon la méthode moderne, comme un produit du milieu et une manifestation de l'activité générale. Sans vouloir pénétrer sur un terrain où nous n'aurions plus le pied sûr, rappelons que ce sujet a inspiré deux œuvres françaises qui sont des modèles d'histoire littéraire constamment associée à l'histoire politique, sociale et morale. On sait quelle inoubliable esquisse de la psychologie du peuple anglais Taine a tracée, dans un ouvrage malheureusement déparé par bien des erreurs<sup>1</sup>. Plus récemment, un de ses disciples, M. Jusserand, a écrit une brillante *Histoire littéraire du peuple anglais, des origines à la Renaissance* (1894).

Nous ne nous occuperons point, dans cet article, de l'histoire de

1. *Histoire de la littérature anglaise* (1864).

l'Écosse, qui formait un royaume indépendant, ni même de celle de l'Irlande, qui, au moyen âge, ne participait point véritablement à la vie politique et sociale de l'Angleterre. M. P.-W. Joyce, auteur d'un excellent petit manuel d'histoire d'Irlande<sup>1</sup>, a publié tout récemment un ouvrage considérable sur la civilisation de cette île avant l'invasion anglo-normande, et l'on y trouvera une abondante bibliographie, qui nous dispense d'insister<sup>2</sup>. Pour l'Écosse, rappelons en passant que l'ouvrage classique est la *History of Scotland* de J.-H. Burton<sup>3</sup>. Les défauts en ont été signalés récemment par M. Mathieson, dans le premier numéro de la *Scottish historical Review*, organe qui vient d'être fondé à Glasgow et qui va donner évidemment un grand élan aux recherches concernant le passé de l'Écosse<sup>4</sup>.

#### CH. PETIT-DUTAILLIS.

1. *A short History of Ireland, from the earliest times to 1608* (1893).

2. *A social History of ancient Ireland* (1903). Voir notre compte rendu dans la *Revue de Synthèse historique*, numéro d'avril 1904.

3. M. Hume Brown publie en ce moment une *History of Scotland*, imprimée par le Cambridge University Press. Le tome I (1899) comprend tout le moyen âge. Ce n'est donc pas une histoire abondante, pourvue de références et d'appareil critique, mais c'est un résumé fait par un homme très compétent.

4. Pour le pays de Galles, voir Gross, n° 1112 et suiv. On trouvera un résumé de l'histoire du pays de Galles jusqu'à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle dans le premier chapitre d'un ouvrage récent de M. A.-G. Bradley : *Owen Glyndwr* (1901), et un résumé des rapports de l'Angleterre et du pays de Galles avant 1277 dans J.-E. Morris, *The welsh wars of Edward I*, 1901, chapitre 1.

## NOTES, QUESTIONS ET DISCUSSIONS

---

### I. « ANCIENNE » ET LA « NOUVELLE ÉCOLE » EN HISTOIRE D'APRÈS M. ARVID GROTENFELT<sup>1</sup>.

Le livre qu'a publié récemment M. Arvid Grotenfelt, docent à l'Université de Helsingfors, est — avec le *Lehrbuch* du professeur Bernheim et l'ouvrage de M. Goldfriedrich dont nous avons parlé dans le précédent numéro — le plus important qui ait paru depuis quelque temps, en langue allemande, sur les problèmes de l'histoire. Si M. Grotenfelt n'est pas Allemand, il a séjourné en Allemagne ; il y a été en rapports directs avec un certain nombre de penseurs ; il s'y est mis au courant de la littérature et des polémiques relatives à la théorie de l'histoire : et son livre, d'une façon générale fort intéressant, est très utile au point de vue documentaire — surtout dans la première partie.

La seconde partie (pp. 95-227) traite spécialement de la question qui donne son titre au volume — celle des *valeurs* en histoire. La première (pp. 1-94) est une introduction sur l'*objet* et la *méthode* de la science historique.



M. G. commence par constater l'importance qu'a prise l'histoire et par rappeler les débats auxquels ont donné lieu les tentatives récentes pour substituer à la conception traditionnelle une conception plus scientifique. D'après la « vieille école », l'histoire a pour but de connaître l'évolution de l'humanité en tant que fait *unique* (v. p. 4). M. G. croit que la prétention de l'« école nouvelle », d'après Comte et Buckle, de fonder une « science de lois », est, dans une certaine mesure, justifiée ; mais il considère comme un excès fâcheux de refuser à l'histoire, telle qu'elle a été pratiquée antérieurement, toute valeur autre que de fournir des matériaux. Dans ces pages, — et dans l'ouvrage entier, — l'auteur a voulu, en

1. *Die Wertschätzung in der Geschichte. Eine kritische Untersuchung*, Leipzig, Veit, 1903, vii-228 pp. iii-8.

toute bonne foi, se montrer au courant des arguments donnés par les représentants des deux écoles. Il n'affaiblit pas la thèse de ceux qui dénie un intérêt quelconque aux faits singuliers (p. 6). Cependant il lui semble qu'à ceux-là — à l'école nouvelle, sociologique, « collectiviste », qui proteste contre une méthode pratiquée depuis des siècles — incombe la charge de *faire la preuve*. Et, pour sa part, il insiste sur la légitimité du point de vue traditionnel.

Il s'attache longuement à la question de l'individu. Ne pas approfondir le rôle des grands hommes d'État, des patriotes, des poètes et des penseurs, des génies moraux et religieux, ce serait laisser perdre ce qu'il y a de meilleur, de plus fin, de plus relevé dans la civilisation (p. 9). Rien n'est plus nécessaire que de considérer dans leur réalité concrète et dans leur vie individuelle les personnalités de l'histoire. Si l'on objecte que toute science tend au général et que l'individu est un *ineffabile* qui relève de l'art, M. G. répondra que la définition de la science est, au fond, une question de mots : « C'est employer les mots d'une manière anormale et forcée que d'exclure du domaine de la « science » les travaux des grands historiens, — dans l'ancien sens, — les œuvres de Niebuhr, Ranke, etc., parce qu'ils ne donnent ni ne veulent donner aucune connaissance systématique » (p. 24). M. G. accepte, en somme, contre Lacombe, par exemple, le point de vue de Xénopol, de Seignobos, de Rickert (v. pp. 9 et 19, notes).

A vrai dire, il trouve Rickert trop absolu (pp. 25-27). Il n'admet pas la distinction — purement logique — que celui-ci établit entre les sciences de la nature, ou de lois, et l'histoire, ou science de l'individuel : il montre qu'il y a des sciences de la nature qui s'occupent de l'individuel ; que la sociologie n'est pas une *Naturwissenschaft* ; que l'histoire comporte des éléments généraux. Il ne faut pas refuser de faire dans l'histoire une part au collectif (p. 18), et la définition que donne Bernheim semble à M. G. embrasser cet élément nécessaire : *Die Wissenschaft von der Entwicklung der Menschen in ihrer Betätigung als soziale Wesen*. Mais le général, le sociologique, il y a des raisons pratiques pour le traiter à part. Il est très difficile de fixer les *faits* : c'est un des mérites, précisément, de ceux qui s'occupent en France de l'*Historik*<sup>1</sup> (méthodologie) d'avoir insisté sur ce point. Étant donnée cette difficulté, il faut travailler méthodiquement à établir le particulier pour en tirer le général, et il faut y travailler sans s'inquiéter du général.

Tout ce chapitre n'est pas sans quelque confusion. M. G. ne dit pas en termes exprès qu'il se place successivement à deux points de vue très divers. Il justifie, en somme, l'histoire, d'une part en tant que recherche érudite, d'autre part en tant que considération du particulier et de l'individuel. Il veut montrer que l'histoire, ainsi comprise, est doublement utile : en soi — pour faire ressortir un élément réel du passé — et par rapport à la science du général — qu'elle prépare et rend possible.

Et M. G. a raison de défendre l'étude de l'individuel — encore qu'il ne

1. MM. Langlois, Seignobos, les frères Mortet.

le fasse peut-être point comme il conviendrait ; mais il se fait de la sociologie une idée assez contestable et vague. Les chapitres II et III de la première partie — lesquels ne vont pas sans quelques redites — sont consacrés spécialement, l'un à l'étude des éléments sociologiques et proprement scientifiques de l'histoire (pp. 33-61), l'autre à l'examen de cette question : y a-t-il des lois sociologiques et historiques ? (pp. 61-94).



L'histoire, dit M. G., n'a pas seulement pour objet de recueillir des faits isolés ; elle les relie ; elle étudie l'évolution dans son unité : elle est *génétique* (p. 34). Elle considère le rapport des facteurs individuels et des forces collectives. Ainsi la connaissance historique du devenir et la science systématique ne peuvent être entièrement distinctes : l'histoire et la sociologie se rendent des services réciproques<sup>1</sup>. « Il n'en reste pas moins que l'histoire et la sociologie ne sauraient se fondre en une seule discipline. La différence réside dans la *tendance* de la recherche, dans le but final que le travailleur judicieux doit toujours avoir devant les yeux comme une étoile conductrice » (p. 35).

Cette conception de rapports possibles entre les deux ordres de recherches se heurte à diverses objections. — Il y a une théorie en vertu de laquelle l'histoire n'a pas d'explication causale à donner : l'histoire aurait pour but de « faire comprendre », et non d'expliquer scientifiquement. C'est la théorie de Droysen ; c'est, dans une certaine mesure, celle de Münsterberg qui distingue l'interprétation proprement historique — laquelle est téléologique — de l'explication causale, psychophysique — laquelle relève des sciences de la nature (pp. 41-42). — Il y a une théorie en vertu de laquelle l'historien, pour expliquer le rôle des individus, a recours, comme l'artiste, à une psychologie tout intuitive et non point scientifique. — Si M. G. n'admet pas entièrement ces thèses, il en approuve tout à fait une troisième d'après laquelle, contrairement aux affirmations des historiens à tendances sociologiques, lorsque l'histoire rencontre des lois, des généralités, il n'y a rien là qui réponde à sa fin, à son objet véritable. L'historien peut constater des analogies, atteindre des généralisations, incursionner dans le domaine de la sociologie ; déjà les anciens historiens ont fait, à l'occasion, de la sociologie sans le savoir<sup>2</sup> ; mais, ce général, l'histoire le livre à la sociologie. Il ne faut pas mêler les deux choses : le progrès a consisté à créer un domaine nouveau, une discipline spéciale. L'histoire ne saurait se modifier essentiellement : elle doit seulement, en restant identique pour le fond, donner plus de place à l'étude des facteurs collectifs (pp. 61-62).

1. Cf. Seignobos, *La méthode historique appliquée aux sciences sociales* et Conférence sur les rapports de la sociologie avec l'histoire, analysée dans la *Revue intern. de Sociologie* (mars 1904).

2. Cf. Bouglé, Conférence sur les rapports de la sociologie avec l'histoire, analysée dans la *Revue intern. de sociologie* (mars 1904). M. Bouglé fait la même remarque, mais pour conclure qu'ils doivent faire de la sociologie, à l'avenir, en le sachant.

Dans son premier chapitre, M. G. insistait sur la nature de l'histoire ; dans le second, il s'attachait à distinguer de l'histoire la sociologie ; dans le troisième, il insiste sur la recherche des lois. Il n'y a, dit-il, de lois absolues que les lois logiques. La plupart des lois de la nature sont empiriques ; et on n'en connaît pas la cause ; celles même dont on connaît la cause ne se réalisent pas, en général, de façon absolue. A plus forte raison dans les « sciences de l'esprit », où les effets sont *qualitatifs*, est-il difficile d'établir des lois d'un caractère rigoureux. Sans se prononcer sur la question de la liberté, M. G. déclare qu'il faut chercher cependant de la régularité dans les actions humaines. A ce point de vue, les résultats de l'histoire sont médiocres jusqu'ici : il y a des théoriciens trop pressés — comme Mougeolle — qui établissent de pseudo-lois. La bonne méthode procède lentement et utilise les matériaux de l'histoire. La sociologie peut être définie *eine nach dem Systematischen strebende Disziplin* (p. 71) : l'histoire individualise, la sociologie généralise. Ici M. G. fait la critique de Buckle, à qui, cependant, il reconnaît des mérites. « Un coup d'œil sur Buckle, conclut-il, montre que la considération sociologique de l'histoire permet réellement de découvrir des rapports permanents, des uniformités. On peut s'en rendre compte mieux encore chez des savants d'une époque plus rapprochée, qui ont pu tirer profit des discussions scientifiques et des recherches ultérieures » (p. 77). Ces savants, M. G. ne les nomme pas. Sur la sociologie actuelle — la française, en particulier — il est ou paraît insuffisamment renseigné. Il déclare, sans doute, que la sociologie considère spécialement les facteurs collectifs (p. 162) : pourtant, sans tenir un compte suffisant de l'étymologie et de l'histoire même de la sociologie, il assimile, en somme, la sociologie à la recherche du général et — bien qu'il ne le dise pas expressément — à la philosophie de l'histoire.



La seconde partie de l'ouvrage manifeste, d'une autre façon, les mêmes tendances que la première.

« Il n'est guère possible, dit M. G., de traiter l'histoire de l'humanité sans faire intervenir les concepts d'évolution et de progrès » (p. 95). Très-souvent on donne au mot évolution lui-même une nuance estimative. En réalité, le sens scientifique d'évolution est : changement continu dans une direction déterminée (p. 100) ; et c'est un objet de recherche empirique que de savoir s'il y a dans les faits un progrès réel (p. 103). Si légitime que puisse être *a priori* la croyance à un plan providentiel, elle n'a pas le droit d'apparaître en histoire. Quant à la théorie mécaniste du progrès, elle est tout à fait critiquable : M. G. est disposé, d'ailleurs, à distinguer, pour sa part, entre le progrès matériel et le bien intime qui ne serait pas soumis à la loi du progrès. Cependant de purs historiens, des historiens « réalistes » se laissent aller à donner un sens *a priori* à l'histoire.

Indépendamment de tendances déterminées et de théories préconçues,

il faut reconnaître que l'histoire laisse nécessairement une place à l'*appréciation*. L'historien doit *choisir* : il est impossible de tout enregistrer dans l'infinité des phénomènes historiques. Certains érudits le nient : ils recueillent tout ce qu'ils trouvent<sup>1</sup>. Mais, manifestement, l'histoire ne peut prétendre à tout savoir ; et elle implique un groupement des faits, la préoccupation de leur importance relative. Comment trouver des idées directrices de la recherche et de l'exposition, et en même temps se conformer à la loi d'impartialité ? — Tel est le problème que traite ici M. G., longuement et avec quelque diffusion : il développe les indications d'un article paru, en 1902, dans l'*Archiv für systematische Philosophie*, et qui a été analysé dans la *Revue*<sup>2</sup>.

Certains historiens prétendent à l'objectivité ; ils veulent, comme Ranke, « dépouiller leur moi » : M. G. montre, en des pages intéressantes, comment Ranke lui-même mêle involontairement, naïvement, sa personne, ses croyances à son œuvre. Certains prennent comme critérium la civilisation et ses progrès : mais que faut-il entendre par là, exactement ? D'autres s'abandonnent à l'instinct. D'autres encore veulent faire un choix quantitatif d'après l'action exercée par les faits : et M. G. admet ce principe pour l'histoire qui sert de préparation à la sociologie. Mais ce n'est pas là l'essentiel : « La caractéristique de l'histoire, telle qu'elle a été traitée pendant deux mille ans, est, en première ligne, un autre point de vue qui, pour toujours, reste légitime . . . Au centre des études historiques, à l'avenir comme dans le passé, subsistera nécessairement cette tâche : faire comprendre, représenter, de façon vivante et complète, l'évolution historique dont on s'occupe, pénétrer le contenu spirituel de cette évolution » (pp. 129, 163).

Il y a des différences fondamentales de points de vue qui font que l'histoire est toujours en recommencement. C'est ainsi que s'opposent les points de vue politique, « culturel », économique. Rarement il a été plus visible que dans l'Allemagne du XIX<sup>e</sup> siècle combien l'histoire dépend des directions générales de la pensée (p. 174) L'histoire tend et de plus en plus tendra à l'objectivité : mais elle demeurera toujours subjective à quelque degré. Même l'historien « pratique » obéit, d'instinct, à la conscience de son temps, de son pays, de son cercle : cela est naturel et inévitable. C'est tout au plus si, dans des cas difficiles et douteux, il cherche des principes au lieu de suivre l'instinct, ce qu'il appelle le « sens historique » : il établit alors une sorte de compromis entre son opinion personnelle et l'opinion régnante. Dans certains cas seulement, quand il y a un absolu conflit d'opinions, il est obligé de chercher un critérium objectif. Beaucoup d'historiens craignent les idées directrices : pourtant l'historien *doit* parfois, pour juger, avoir des principes supérieurs. On peut concevoir — tout comme il y a une réflexion sur la

1. M. G. cite ici Fustel de Coulanges p. 121, — à tort. Voir la *Revue*, numéro de juin 1901 : *Une leçon d'ouverture et quelques fragments inédits de Fustel de Coulanges*.

2. Numéro de février 1903, pp. 122-124.

vie morale, — une réflexion sur la réalité historique (pp. 175-183).

La part de subjectivité que contient l'histoire ne lui enlève pas le caractère scientifique (v. pp. 201-202). L'absolue objectivité n'est même pas absolument l'idéal (p. 208). Il faut que le lecteur sente un homme vivant derrière l'historien. Ranke est un modèle : mais, à côté des Ranke, on peut admettre des Treitschke. Tout dépend des sujets et des tempéraments (pp. 211-212)<sup>1</sup>. M. G. insiste cependant dans sa conclusion sur l'intérêt qu'il y a à étudier les principes d'appréciation qui se manifestent dans la philosophie de l'histoire, dans la pratique de l'histoire et dans la conscience même des peuples : cette étude — que M. G. se promet de faire en un autre ouvrage — aura son utilité à la fois pour la *Völkerpsychologie* et pour une *Geschichtsphilosophische Werttheorie*.

Toutes les opinions se laissent ramener à un petit nombre de tendances. On peut même entrevoir, dans une formule abstraite, la fin de la civilisation : c'est la grandeur spirituelle. Mais qu'est-ce que cette grandeur spirituelle ? Le problème n'est autre que celui des biens réels de l'humanité, et il ne peut être résolu que par la comparaison des Idéaux humains.



En somme, la grande préoccupation de M. Grotenfelt, c'est de légitimer une histoire qui ne se préoccupe pas du général. Comme plusieurs philosophes allemands qui ont réfléchi sur l'histoire et qui ont pris pour base de leur spéculation les œuvres des *historiens pratiques* (ce mot revient souvent chez M. G.), il s'attache à la tradition (v. pp. 5, 6, 24, 32, 43, 129, 202...). Dans des passages significatifs, il cherche à démêler, à préciser les raisons diverses de l'intérêt que les hommes prennent spontanément à l'histoire. Ce qui les anime, ce n'est pas seulement le désir scientifique d'amasser les matériaux qui permettront de généraliser : c'est aussi l'intime besoin de connaître la vie de l'humanité, la vie des peuples dans leur rapport avec la civilisation ; c'est aussi la joie de contempler le spectacle varié de la vie, le plaisir de la curiosité à un degré supérieur (p. 12-13). Dans un chapitre spécial consacré aux « fins secondaires de l'histoire » (pp. 78-94), M. Grotenfelt déclare que, si le souci de la vérité y doit prédominer, elle peut cependant servir, dans une certaine mesure, la morale, le patriotisme, contribuer à l'éducation politique, se rattacher à l'art.

Sans doute il est légitime de poser cette question : si, l'histoire une fois constituée scientifiquement, il y aura place encore pour un genre littéraire

1. Dans un chapitre spécial, M. G. cite et discute Bernheim, Rickert et Xénopol (pp. 183-191).

2. Ici se place un chapitre (*Relative Wertmassstäbe*) où M. G. montre qu'il peut y avoir intérêt à traiter telle partie de l'histoire à un point de vue particulier, à condition que l'historien soit conscient de la relativité de son critère (cf. Bernheim, *Lehrbuch*, V, 6).

ou pour des spéculations morales à base historique. Mais il ne faut pas — bien qu'elle ait contenu des éléments scientifiques — appliquer le mot de science à l'histoire traditionnelle, — en opposant, d'autre part, dans des termes assez vagues, une discipline proprement scientifique à cette « science » relative <sup>1</sup>.

Le livre de M. Grotenfelt est précieux par les problèmes qu'il soulève et les réflexions qu'il suggère, mais contestable dans ses conclusions.

H. B.

#### NOTRE ENQUÊTE SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE L'HISTOIRE.

Nous avons reçu déjà d'intéressantes réponses au Questionnaire paru dans notre numéro d'avril; nous en recevons d'autres pendant les vacances. Nous nous proposons de les publier toutes dans le prochain numéro : nous souhaitons que de nombreuses communications nous arrivent d'ici là et que les résultats de notre enquête soient en rapport avec l'importance des questions.

#### L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE L'HISTOIRE D'APRÈS LE D<sup>r</sup> E. REICH

M. le D<sup>r</sup> Emil Reich — de qui nous avons signalé (numéro de décembre 1903, p. 381) les cours sur l'histoire générale, donnés à l'Extension Universitaire de Londres, et qui doit publier d'ici peu une Histoire générale — a fait récemment, au college of Preceptors de Londres, une conférence de pédagogie historique : elle a paru dans l'*Educational Times* du 2 avril (p. 185-188) sous ce titre : *General History in secondary Schools*. Nous nous proposons de la résumer.

M. Reich veut établir « la nécessité d'introduire l'étude de l'histoire générale dans les écoles secondaires, sur la base de la géographie politique et de la psychologie. » Il fonde son argumentation sur des considérations très générales qui sortent souvent, semble-t-il, du cercle de ce sujet lui-même et qui d'ailleurs peuvent être discutées. C'est un lieu commun, dit-il, que l'étude du général doit précéder l'étude du particulier : en effet l'artiste esquisse l'ensemble de la figure avant d'en préciser tous les détails; en philosophie tout jugement va du général au

1. Il est question, p. 213, de (*relativ*) *objektive Wissenschaft*. Tout le chapitre est intitulé : *Die Geschichte eine Wissenschaft trotz der Wertgesichtspunkte* (pp. 199-213).

particulier ; c'est la direction générale de nos pensées ; pour pouvoir dire : cette table est belle, il faut d'abord que nous ayons une idée du beau à laquelle nous rapportons ce cas particulier. Ainsi toute science, pour être constituée et capable de développement, a besoin de ce que les Allemands appellent une partie générale, *allgemeiner Theil*, faite des principes qui se réalisent dans les phénomènes particuliers : la physique est restée dans l'antiquité et le moyen âge impuissante parce qu'on n'avait pas la notion exacte des propriétés générales des corps, de l'inertie, de la gravitation, de la chute ; après Galilée, Descartes, Newton, Huyghens, elle fournit vite une glorieuse carrière ; de même la physiologie après les *Eléments* de Haller et l'*Anatomie générale* de Bichat. Cela est vrai à plus forte raison des sciences qui s'occupent de l'homme : l'histoire du droit romain est devenue une sorte de science exacte depuis que Savigny en a déterminé les principes, le « système » ; faute de cela, la loi anglaise demeure jusqu'ici dans un chaos proverbial. La politique doit être étudiée d'abord dans ses principes avec Aristote, Machiavel, Hobbes, Montesquieu. La philologie particulière n'a grandi que par l'étude des principes généraux de la philologie comparée, par Bopp et Pott. De même en histoire, le temps n'est pas venu de faire l'histoire de Bristol ou de Bath, ni même de l'Angleterre ; on peut commencer à écrire celle de l'Europe ; on pourra seulement plus tard étudier celle des États particuliers de l'Europe. Les travaux considérables qui ont été faits sur la Révolution française n'ont servi qu'à mieux faire voir l'obscurité qui entoure ce grand événement. La méthode de l'histoire au microscope a échoué ; elle n'a produit qu'une espèce de myopie qui ne voit autour de quelques points particuliers qu'une brume impénétrable.

Voilà la thèse générale. Elle est inspirée sans doute par la pensée de réagir contre la recherche de l'infiniment petit en matière historique et de prouver le bienfait des généralisations. Elle comporterait, au point de vue général où se place M. R., de grandes réserves. Certes la connaissance des propriétés générales des corps a donné l'essor à la physique ; mais cette connaissance elle-même a dû être précédée de la connaissance et de l'étude des faits particuliers. La philologie comparée ne fut pas possible avant la connaissance des linguistiques particulières. L'histoire générale ne peut être que le couronnement de l'histoire particulière des races humaines, et des États qu'elles ont constitués, et des provinces dont ces États se sont formés, et des villes et villages qui se sont groupés en ces provinces. La généralisation est féconde, mais seulement lorsqu'elle est substantielle et lorsqu'elle est mûrie par une somme suffisante de faits particuliers ; sinon, elle ne peut être qu'une scolastique stérile. Les généralisations hâtives sont plus funestes que les patientes et minutieuses analyses.

Nous ferons moins de réserves sur la seconde partie de cette « lecture » : pourquoi l'enseignement de l'histoire générale doit être introduit dans les écoles secondaires. Nous y trouvons d'ailleurs implicitement la confirmation de la valeur de nos méthodes continentales. M. R. soutient que l'esprit de l'enfant doit aller, comme la science, du général au particulier ;

le contraire nous semble beaucoup plus exact : l'esprit de l'enfant va naturellement et la pédagogie doit aller comme lui du particulier au général ; notre besogne essentielle est justement d'apprendre à nos élèves l'observation précise des phénomènes particuliers, pour les élever doucement, sur l'appui de faits toujours solides, aux lois générales : la généralisation doit être notre but et non pas notre point de départ. Sous cette réserve importante, nous nous associons aux éloquentes paroles de M. R., sur la nécessité des idées générales dans les écoles secondaires ; car il ne s'occupe pas seulement de l'histoire ; il dit les désastreux effets d'une trop précoce spécialisation : elle enferme l'élève dans un horizon étroit ; elle ne lui permet qu'une seule attitude d'esprit ; elle rompt l'équilibre de ses facultés ; elle lui fait perdre le sens de la proportion, de l'importance relative des choses. Par elle, l'étudiant de la littérature classique ne connaît pas l'importance relative de la littérature classique dans l'histoire littéraire en général ; si, par hasard, curieux il sait cela, il ignore les relations de la littérature et de l'art ; de part et d'autre du petit sentier qu'il suit, il est dans le brouillard. — Comment aurait-il de véritables amitiés d'école ; ses camarades n'ont pas les mêmes préoccupations, ne parlent pas, pour ainsi dire, la même langue. — Il n'y a pas même à cela d'utilité pratique : le progrès intellectuel, dit encore M. R., n'a jamais été l'ouvrage des spécialistes ; les grands pionniers de la science ont été des généralisateurs ; la découverte de la fertilisation des orchidées est due à Darwin, la base scientifique de l'antiseptic a été fondée par Pasteur. — C'est l'abus des spécialisations qui a produit la « maladie des ismes », des écoles étroitement closes, socialisme, anarchisme, spiritualisme, athéisme, végétarisme, qui ne sont que l'exagération d'un point de vue étroit, la méconnaissance de l'importance relative des choses.

L'étude de l'histoire générale, conclut M. R., fera plus que quoi que ce soit pour corriger ces fautes de proportion. En politique, par exemple, pour la plupart des Anglais, l'Europe, c'est l'Angleterre entourée d'un cercle de petits Monténégros ; la France et l'Allemagne ont bien quelque importance ; mais il paraîtrait absurde d'en accorder même une petite à l'Italie, à l'Espagne, à l'Autriche, à la Hongrie. Cette conception est un peu trop simpliste ; il faudrait connaître le mouvement intellectuel de l'Europe, l'art européen, la politique européenne, le commerce, la civilisation en un mot. — Tout cela est très juste ; il est seulement étonnant qu'on ait besoin encore de l'affirmer. Et M. R. estime que cette étude sera tout à fait à la portée des enfants de douze à quatorze ans ; ils y trouveront avec intérêt les relations de la géographie avec l'histoire, l'action des fortes personnalités humaines sur le développement des événements ; ils y verront que les besoins et les ambitions des hommes ont été forgés dans la boutique de la nature, que la grande « constante » des phénomènes historiques est fournie par les conditions de la physiographie et de la géographie ; pénétrés du sentiment de la proportion, ils apprendront, ce qui est le but même de l'éducation, à fixer leur contenance au regard des grands problèmes qui s'offriront à eux dans la vie.

E. DRIault.

Nous rappelons que le second Congrès international de philosophie aura lieu à Genève du 4 au 8 septembre. Il promet d'être fort intéressant, et il est organisé de façon heureuse pour le travail et pour le plaisir de ceux qui y participeront.

Dans les cinq sections (*Histoire de la philosophie ; Philosophie générale et psychologie ; Philosophie appliquée* [Morale, Esthétique, Phil. de la religion, Phil. sociale, Phil. du droit]; *Logique et philosophie des sciences ; Histoire des sciences*) les communications seront nombreuses — peut-être trop nombreuses — et variées. Dans les séances générales seront traitées les questions suivantes : *Rôle de l'histoire de la philosophie dans l'étude de la philosophie* (rapporteur : M. Boutroux); *La définition de la philosophie* (rapporteurs : MM. Stein et Gourd); *Die gegenwärtige Aufgabe der Logik und Erkenntnislehre in Bezug auf Natur und Kulturwissenschaft* (rapporteur : M. Windelband); *L'Individuel et le social* (rapporteur : MM. Pareto et de Greef); *Der Neovitalismus und die Bedeutung der Finalität in der Biologie* (rapporteurs : MM. Reinke et Giard).

Secrétaire général, M. le Dr Claparède, 11, Champel, Genève.

\* \* \*

Signalons à nos lecteurs le n° de mai de la *Revue de métaphysique et de morale*, spécialement consacré au centenaire de la mort de Kant, et qui renferme dix-sept notes ou articles où Kant est considéré aux points de vue les plus divers.

\* \* \*

Nous avons reçu les brochures suivantes :

Ferdinand Lot, *Les Facultés universitaires et la Classification des sciences* (Extrait de la *Revue internationale de l'enseignement*);

G. Pantaleone, *La Critica estetica* (Extrait de la *Rivista di Filosofia et Scienze affini*);

J. Calmette, *La France et l'Espagne à la fin du XV<sup>e</sup> siècle* (Extrait de la *Revue des Pyrénées*);

E. Clavery, *Les étrangers au Japon et les Japonais à l'étranger*, étude historique et statistique, Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1904, in-8.

## BIBLIOGRAPHIE

---

### ANALYSES

ADOLPHE LANDRY, **L'Intérêt du capital**. Paris, Giard et Brière, 1904, 367 p., in-8°.

Le capital est le bien dont on renonce à faire une consommation immédiate afin d'obtenir par là au bout d'un temps plus ou moins long une bien plus grande valeur (p. 16). L'intérêt, c'est le rendement des capitaux prêtés et dans le rendement des capitaux non prêtés l'équivalent du rendement des capitaux prêtés (p. 38). Pourquoi un capitaliste exige-t-il un intérêt ? Pourquoi trouve-t-il des emprunteurs ? Telle est la question que pose M. Landry et qu'il résout par une méthode psychologique abstraite, par l'analyse des besoins et des désirs les plus généraux. On en trouvera l'énumération p. 144, 145, 146. Il y a quatre raisons de ce qu'on appelle souvent la rareté du capital.

1 *a*) Le fait que les besoins des capitalistes seront plus petits dans le futur qu'ils ne le sont dans le présent. 2 *b*) Le fait que les ressources des capitalistes seront plus grandes dans le futur, etc. Il y a six raisons qui font qu'on peut obtenir un intérêt : 1 *a'*) Le fait qu'il y a des gens dont les besoins seront plus petits dans le futur ; 2 *b'*) Le fait qu'il y a des gens dont les ressources seront plus grandes dans le futur, etc. Toutes ces raisons peuvent se combiner d'ailleurs de façons différentes et multiples, d'où 1054 explications possibles de ce fait que le capitaliste prête à intérêt et trouve des emprunteurs (p. 154). Le taux de l'intérêt est déterminé par des lois de même nature que M. L. établit après avoir réfuté la théorie de Böhm Bawerk et qu'il présente, semble-t-il, avec plus de réserve que les premières. (V. p. 320 et s.)

La méthode de M. L. est celle que pratiquent aujourd'hui encore les économistes orthodoxes. Il s'agit de déduire la conduite économique des hommes, des propriétés de la nature humaine, et de celle-ci d'abord que l'homme est essentiellement utilitaire, c'est-à-dire à la fois égoïste et intelligent. M. L. croit fausse la théorie qui fait dériver l'intérêt de l'exploitation capitaliste (p. 135 et suivantes). Mais il ne conclut pas comme les économistes orthodoxes d'une explication de l'intérêt à une apologie de celui-ci. C'est là un problème éthique qu'il faut distinguer du premier. Expliquer n'est pas apprécier. (V. p. 247.)

Nous croyons pour notre part utile que les questions économiques soient posées à nouveau à la façon de M. L. qui est celle de l'économie politique classique, socialiste aussi bien que libérale, à la façon en somme du XVIII<sup>e</sup> siècle. Non pas qu'il y ait lieu de réagir contre les tendances historiques des économistes ou des sociologues modernes. Mais il est bon de rappeler que d'autres problèmes peuvent être posés. Ne peut-on essayer de retrouver sous les formes sociales diverses qu'étudie l'histoire — sans prétendre déduire ces formes des lois générales de la nature humaine — les mobiles humains que recouvrent ces formes? Et ne risquerait-on pas à n'étudier les structures économiques que sous leurs formes historiques variables, d'oublier les limites qu'imposent à ces formes variables les lois psychologiques permanentes des sociétés et des individus? M. L. étudie les relations du capitaliste et de l'emprunteur, à supposer qu'il en existe. Or ces relations s'expliquent en partie par des motifs de psychologie générale, désir d'un bien futur chez l'un, besoin d'un bien présent chez l'autre, etc. Marx définit le capitaliste ou plutôt le capital moderne et en explique historiquement l'origine. Les deux recherches ne sont-elles pas également légitimes? Il faut savoir gré à M. Landry de nous rappeler la première question. Sans doute les économistes orthodoxes n'ont jamais renoncé à la poser. Mais il faut dégager leur méthode de l'apologétique capitaliste qui la compromet. M. L. nous a rendu cet autre service d'opérer ce départ.

Mais si nous pensons que le problème des mobiles économiques humains, collectifs ou individuels, doit être à nouveau posé, nous pensons, avec M. Durkheim et les sociologues modernes que ces mobiles sont beaucoup trop généraux pour expliquer les formes spéciales, historiques des institutions sociales. Les mobiles humains agissent, mais dans le cadre tracé par l'histoire, ou, pour employer une métaphore inverse, ils sont le cadre commun où se meut l'histoire, mais qui, par cela même qu'il est commun à toutes les formes historiques, ne peut rien nous apprendre de chacune d'elles.

M. L. explique l'intérêt du capital par des mobiles psychologiques généraux, par la psychologie du *genus homo* : l'intérêt n'est en somme pour lui que le prix de l'initiative ou de l'abstinence. Mais il y a eu de tout temps des hommes économes et d'initiative en face d'hommes ayant des besoins immédiats à satisfaire. Et cependant la relation du capitaliste et de l'emprunteur au moyen âge n'est pas celle du capitaliste et de l'emprunteur de nos jours. La caractéristique en effet du capital moderne, c'est qu'il produit par lui-même automatiquement des « petits », ou plutôt — car ce fait est très ancien — c'est que ce mode de production a pris de nos jours une importance exceptionnelle et domine toute notre organisation sociale. Voilà le fait collectif indépendant de toute délibération consciente, déterminé historiquement, qui s'impose aux individus avant qu'ils se décident à emprunter ou à utiliser leurs capitaux. Marx a donc raison contre M. Landry quand il attribue l'existence de l'intérêt sous sa forme moderne à la dépendance où se trouve dans notre société le non capitaliste à l'égard du capitaliste. Qu'il ait vu trop exclusivement le non

capitaliste sous les espèces du travailleur manuel comme le lui reproche M. Landry, cela est certain. Son explication de l'intérêt et des différentes formes qui s'y rattachent n'en reste pas moins exacte. C'est dans les limites de la catégorie sociale constituée par la dualité du capitaliste et du non capitaliste que se meuvent les besoins analysés par M. L. et que ses explications valent — dans une certaine mesure. M. L. objecte aux socialistes qu'ils expliquent les variations du taux de l'intérêt, non l'intérêt lui-même. Cette objection se retourne directement contre M. L. C'est lui qui explique les variations du taux de l'intérêt, par des motifs de psychologie générale qui jouent en effet, mais dans les limites que leur impose le capital dominateur. L'intérêt lui-même c'est la possibilité de faire rendre quelque chose à un capital comme tel. Et cette possibilité ne se réalise pleinement que dans un état social déterminé, où le capital libéré de toute entrave joue automatiquement.

De plus, si nous pensons que le problème des mobiles économiques humains est à poser à nouveau, il ne peut plus être posé — cela suit de ce qui précède — aussi simplement que jadis. L'histoire seule peut nous permettre de distinguer ce qui, dans nos sentiments ou nos mobiles, résulte de notre *nature*, sociale ou individuelle, de ce qui est proprement historique. Les mobiles qui font agir le capitaliste et l'emprunteur dans une société capitaliste sont-ils des mobiles purement généraux ? M. L. en divers endroits indique le contraire. Il ne faudrait pas, dit-il par exemple, établir un rapport trop rigoureux entre l'esprit d'économie et la civilisation ou le caractère progressif de la production. Les Anglais, les Américains du Nord économisent moins que les Français... (p. 317 note). Pour savoir exactement la part de la nature humaine dans la conduite de l'homme, ne faut-il pas confronter sans cesse la psychologie et l'éthologie, la psychologie et l'histoire ?

Les lois de la nature humaine apparaissent aux hommes du XVIII<sup>e</sup> siècle comme des principes. Elles sont pour nous le résidu des lois de l'histoire.

Pour conclure, nous demanderons à M. L. de se rendre un compte plus exact de la place de sa pensée par rapport aux conceptions économiques contemporaines. Il représente une tradition qu'il y a lieu de renouer, celle de la psychologie économique abstraite<sup>1</sup>.

Il s'agit de savoir ce qui peut subsister des explications psychologiques en présence des explications historiques et sociologiques dont on ne saurait méconnaître ni l'originalité ni la vérité. Si M. Landry consent à ne point les ignorer, à éprouver ses propres théories au contact des théories sociologiques il fera une œuvre plus complètement utile et originale.

F. RAUH.

1. Liée naturellement à celle de la méthode déductive et mathématique, quoique la question de l'application de la méthode mathématique aux faits économiques soit sensiblement différente. Cf. du même auteur *L'utilité sociale de la propriété individuelle* (Société nouvelle de Librairie et d'Édition).

EDGARD MILHAUD. **La Démocratie socialiste allemande,**

*Bibl. d'hist. contemp.*, Paris, Alcan, 1903, IV-585, in-8.

C'est une chose étrange que l'ignorance où l'on est chez nous — jusque dans les milieux qualifiés de socialistes et même d'internationalistes — des conditions précises où se développent, dans les pays voisins, les mouvements sociaux les plus profonds, alors que la vaine agitation des poupées politiques a le privilège de retenir l'attention.

Pour l'Allemagne, les difficultés de la langue, la réelle opposition des esprits nationaux et la germanophobie consécutive aux événements de 1870 avaient encore exagéré cette méconnaissance; aussi nous enregistrons avec plaisir l'apparition de ce volume qui présente au public français, sous une forme précise et condensée, l'évolution, l'organisation, les tendances du puissant parti qu'est la Socialdemokratie allemande.

Dans une introduction, trop rapide à mon gré, M. E. M. en retrace la formation historique: l'enfantement obscur dans les Fédérations des Justes et des Communistes, la crise révolutionnaire de 1848-1850, la période d'agitation populaire et de construction dogmatique, les luttes entre lassaliens et eisenachiens aboutissant en 1875, à Gotha, à la réconciliation des frères ennemis dans le *Socialistische Arbeiterpartei*, puis les années douloureuses de la persécution bismarckienne, de 1878 à 1890, enfin le merveilleux essor qu'atteint chaque consultation électorale.

L'organisation du Parti, dont la forte centralisation est bien mise en relief, nous apparaît très nettement: groupements locaux mis, par l'intermédiaire des « personnes de confiance », en rapport avec le Comité directeur, doublé de la Commission de contrôle et servi par l'organe central (le *Vorwärts*) sous l'autorité souveraine des Congrès annuels. Une activité intense fermente jusque dans les derniers replis de cet organisme. M. E. M. décrit d'une manière saisissante la lutte des « agitateurs » pour conquérir les salles de réunion, fléchir la résistance de l'administration, ruiner les calomnies des adversaires, — les formes variées de la propagande: par la presse (800 ou 900,000 abonnements auxquels il faut joindre les 800,000 exemplaires de la presse corporative), par la brochure, l'almanach et la feuille volante, par le meeting et la conférence, par les fêtes de mars ou de mai et les parties de campagne, par la chanson, la symphonie et la caricature... Tout ceci, qui est illustré d'anecdotes curieuses et de citations typiques, est aussi attrayant qu'instructif.

Le souffle qui anime ce corps gigantesque, c'est l'esprit marxiste; ce sont les concepts théoriques de la dialectique matérialiste génialement exposés dans le Manifeste et dont M. E. M. donne une glose très accessible. — Mais, dans la pratique, les efforts du Parti, toujours tendus vers la fin dernière, — socialisation des moyens de production et d'échange, — se sont heurtés à bien des obstacles. Une part considérable du livre relève l'attitude ondoyante des tacticiens, dans leurs rapports avec l'État de classe et les partis capitalistes: discussions sur les alliances électorales, la prestation du serment, la participation aux travaux parlementaires, le vote

du budget... compromissions qui, lentement, substituent l'activité réformatrice dans les corps élus aux espoirs catastrophiques de la première heure. Cela conduit l'auteur à préciser la position des socialistes allemands dans les questions religieuse, militariste, agraire, douanière... et cela aussi nous fournit au point de vue français des points de comparaison intéressants.

La fin de l'ouvrage est consacrée aux mouvements démocratiques parallèles : coopération, éducation populaire, syndicalisme. — L'interpénétration de l'action corporative et de l'action politique y est étudiée sous tous ses aspects ; une documentation abondante nous fait connaître la lutte entre parlementaires et syndicalistes, localistes et centralistes, partisans des caisses de chômage et partisans des caisses de résistance... Les dernières pages exposent brièvement, mais dans un esprit remarquablement impartial, les diverses phases du duel entre réformistes et orthodoxes.

Aussi bien, la même scrupuleuse objectivité se retrouve dans tout ce livre. Regrettons seulement qu'elle ait trop fréquemment empêché M. E. M. de colorer son exposé d'impressions personnelles et de l'agrémenter de tableaux d'intérieur, comme est la suggestive description de la *restauration* ouvrière à Leipzig. On aurait aussi souhaité trouver dans un appendice bibliographique l'indication des sources les plus importantes, l'inventaire complet des protocoles de congrès, une classification méthodique des différents ordres de documents, annuaires, rapports, publications périodiques, l'énumération des librairies du parti et de leurs catalogues... Ce sera, nous l'espérons, pour la prochaine édition.

J. CHEVALIER.

---

**Ouvrages reçus par la Revue  
et dont il sera rendu compte ultérieurement :**

R. ALTAMIRA, *Cuestiones modernas de Historia (Bibl. científico-filosofica)*, Madrid, Jorro, 1904, in-8.

E. MILLARD, *Une loi historique ; I. Introduction : les Chinois, les Égyptiens, les Français*, Bruxelles, Lamertin, 1903, in-8.

E. DURKHEIM, *L'année sociologique (VII<sup>e</sup> année, 1902-1903) (Bibl. de phil. contemp.)*, Paris, Alcan, 1904, in-8.

R. WORMS, *Philosophie des sciences sociales ; II. Méthode des sciences sociales (Biblioth. sociol. intern.)*, Paris, Giard et Brière, 1904, in-8.

E. LAUVRIÈRE, *Edgar Poe, sa vie et son œuvre, Étude de philosophie pathologique (Bibl. de phil. contemp.)*, Paris, Alcan, 1904, in-8.

A.-C. ARMSTRONG, *Transitional eras in Thought*, New-York et Londres, Macmillan, 1904, in-8.

G. GLOTZ, *La solidarité de la famille dans le droit criminel en Grèce*, Paris, Fontemoing, 1904, in-8.

Id., *L'ordalie dans la Grèce primitive, Étude de droit et de mythologie*.

P. SÉBILLOT, *Le Folk-lore de la France ; t. I, Le Ciel et la Terre*, Paris, Guilmoto, 1904, in-8.

K. LAMPRECHT, *Deutsche Geschichte, 2<sup>10</sup> Abt: Neuere Zeit, 2<sup>ter</sup> Band*, Freiburg i. B., Heyfelder, 1904, in-8.

J. GAY, *L'Italie méridionale et l'empire byzantin, 867-1071 (Bibl. des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 90)*, Paris, Fontemoing, 1904, in-8.

Id., *Le pape Clément VI et les affaires d'Orient, 1342-1352*, Paris, Soc. nouvelle de librairie et d'édition, 1904, in-8.

M. BOURGUIN, *Les Systèmes socialistes et l'Évolution économique*, Paris, Colin, 1904, in-8.

E. SENCHET, *Liberté du travail et solidarité vitale*, Paris, Giard et Brière, 1904, in-8.

B. NOGARO, *Le rôle de la monnaie dans le commerce international et la théorie quantitative*, Paris, Giard et Brière, 1904, in-8.

E. SENCHET, *Essai sur la méthode de Francisco Sanchez*, Paris, Giard et Brière, 1904, in-8.

J. DRESCH, *Gutzkow et la jeune Allemagne*, Paris, Soc. nouvelle de librairie et d'édition, 1904, in-8.

L. BRUNSCHVICG, éd., *Pensées de Pascal (Les Grands écrivains de la France)*, Paris, Hachette, 1904, 3 vol. in-8.

*Elizabethan Sonnets*, with an Introduction by SIDNEY LEE, Westminster, Constable, 1904, 2 vol. in-8.

# TABLES DU TOME HUITIÈME

## TABLE DES AUTEURS

(ARTICLES ET REVUES)

BARRAU-DIHIGO (L.). — Nos enquêtes. — Questionnaire sur l'enseignement supérieur de l'histoire . . . . .	165
BERR (Henri). — Le problème des idées dans la synthèse historique, à propos d'ouvrages récents. . . . .	129 et 296
CHARLÉTY (S.). — Les Régions de la France. II. Le Lyonnais. . . . .	43
CLÉMANG (Raymond). — La pensée russe contemporaine, d'après Ivan Strannik. .	189
DELACROIX (H.). — La philosophie de Fichte, d'après Xavier Léon. . . . .	328
DOTTIN (G.). — Revue générale : La littérature gaélique de l'Écosse. — La littérature cornique. — La littérature bretonne armoricaine. . . . .	78
GOBLOT (Edmond). — <i>L'Année sociologique</i> (1901-1902). . . . .	171
HERTZ (D <sup>r</sup> Friedrich). — Les sources psychologiques des théories des races ( <i>fn</i> ) (trad. par le D <sup>r</sup> S. Jankelevitch) . . . . .	17
HUYELIN (P.). — Revue générale : Histoire du droit commercial (Histoire externe et histoire interne). . . . .	198-211
JEANMAIRE (E.). — L'Allemagne à travers les âges, d'après quelques auteurs récents	307
KLEINCLAUSZ (A.). — Les Régions de la France. III. La Bourgogne, I . . . . .	337
LACOMBE (P.). — L'appropriation privée du sol, Essai de synthèse, V et VI. 35 et 150	
LICHTENBERGER (Henri). — L'Allemagne économique et politique, d'après Karl Lamprecht . . . . .	178
MANTOUX (Paul). — L'idéal américain, d'après Th. Roosevelt. . . . .	194
PETIT-DUTAILLIS (Ch.). — Revue générale : Histoire politique de l'Angleterre au moyen âge (Instruments de travail. — Organisation du travail. — Ouvrages généraux). . . . .	358
TANNERY (Paul). — De l'histoire générale des sciences. . . . .	1
XÉNOPOL (A.-D.). — La causalité dans la succession. . . . .	265

## TABLE DES MATIÈRES

---

### ARTICLES DE FOND

Appropriation (L') privée du sol, Essai de synthèse, par P. Lacombe, V et VI. . . . .	35 et 150
Causalité (La) dans la succession, par A.-D. Xénopol. . . . .	265
Enquêtes (Nos). — Questionnaire sur l'enseignement supérieur de l'histoire, par L. Barrau-Dihigo . . . . .	465
Histoire générale (De l') des sciences, par Paul Tannery. . . . .	1
Problème des idées (Le) dans la synthèse historique, à propos d'ouvrages récents, par Henri Berr . . . . .	129 et 296
Théories des races (Les bases psychologiques des) ( <i>fin</i> ), par le Dr Friedrich Hertz (trad. par le Dr S. Jankelevitch). . . . .	17

### REVUES CRITIQUES

<i>L'Année sociologique</i> (1901-1902), par Edmond Goblot. . . . .	171
L'Allemagne à travers les âges, d'après quelques auteurs récents, par E. Jeanmaire	307
L'Allemagne économique et politique, d'après Karl Lamprecht, par Henri Lichten- berger . . . . .	178
La pensée russe contemporaine, d'après Ivan Strannik, par Raymond Clémang. .	189
L'idéal américain, d'après Th. Roosevelt, par Paul Mantoux . . . . .	194
La philosophie de Fichte, d'après Xavier Léon, par H. Delacroix. . . . .	328

### LES RÉGIONS DE LA FRANCE

II. Le Lyonnais, par S. Charléty. . . . .	43
III. La Bourgogne, I, par A. Kleinclausz . . . . .	337

### REVUES GÉNÉRALES

Histoire générale : Angleterre (Moyen âge) (Instruments de travail. — Organisa- tion du travail. — Ouvrages généraux), par Ch. Petit-Dutaillis. . . . .	358
--	-----

Histoire économique : Droit commercial (Histoire externe et histoire interne), par P. Huvelin . . . . .	198
Histoire littéraire : La littérature gaélique de l'Écosse. — La littérature cornique. — La littérature bretonne armoricaine, par G. Dottin. . . . .	78

## NOTES, QUESTIONS ET DISCUSSIONS

<i>Bibliographie historique internationale</i> (L'Espagne et le projet de) (H. L.). . . . .	254
Bibliographiques (De quelques travaux) (H. B.). . . . .	111
Débat (Un) entre sociologues et historiens aux États-Unis (H. B.). . . . .	250
Enseignement de l'histoire (L') dans les Universités d'Allemagne et de France, d'après M. Ferdinand Lot. . . . .	105
Enseignement secondaire de l'histoire (L'), d'après le Dr E. Reich. . . . .	387
Enseignement supérieur de l'histoire (Notre enquête sur l'). . . . .	387
Histoire (L' « ancienne » et la « nouvelle école » en), d'après Arvid Grotenfelt (H. B.)	381
Nouvelles et publications diverses. . . . .	114, 255 et 390
Société (La) d'Histoire moderne (1901-1904) (Pierre Caron) . . . . .	244

## BIBLIOGRAPHIE

## ANALYSES

Barthélemy (J.), <i>L'introduction du régime parlementaire en France sous Louis XVIII et Charles X</i> (F. Combescure). . . . .	122
Bunge (C.-O.), <i>Principes de psychologie individuelle et sociale</i> (Dr S. Jankelevitch) . . . . .	118
Frayssinet (Marc), <i>La République des Girondins</i> (Henri Sée) . . . . .	120
Landry (Adolphe), <i>L'Intérêt du capital</i> (F. Rauh). . . . .	391
Milhaud (Edgard), <i>La Démocratie socialiste allemande</i> (J. Chevalier) . . . . .	394

## BULLETTIN CRITIQUE

## Théorie :

Darel (Th.), <i>Le Peuple Roi, Essai de sociologie universaliste</i> (Dr S. Jankelevitch). . . . .	257
--	-----

## Histoire générale :

Aulard (A.), <i>La Révolution française et les Congrégations. Exposé historique et documents</i> (P. C.). . . . .	260
Cazenove (H. de), éditeur, <i>Deux mois à Paris et à Lyon sous le Consulat, Journal de M<sup>me</sup> de Cazenove d'Arrens</i> (P. C.) . . . . .	261
Gairdner (James), <i>The English Church in the sixteenth century</i> (Ch. Petit-Dutaillis) . . . . .	260

Hughes, Crump et Johnson, éditeurs, <i>De necessariis Observantiis Scaccarii Dialogus</i> (Ch. Petit-Dutaillis) . . . . .	258
Joyce (P.-W.), <i>A Social History of ancient Ireland</i> (Ch. Petit-Dutaillis) . . . . .	257
L. G. F., éditeur, <i>Mémoires de Langeron</i> (Campagnes de 1812, 1813, 1814) (P. C.) . . . . .	261
Morris (J.-E.), <i>The welsh wars of Edward I</i> (Ch. Petit-Dutaillis) . . . . .	259
Plummer (Ch.), <i>The life and times of Alfred the great</i> (Ch. Petit-Dutaillis) . . . . .	258
<i>Histoire sociale et théories sociales :</i>	
Ghio (Paul), <i>L'anarchisme aux États-Unis</i> (D <sup>r</sup> S. Jankelevitch) . . . . .	126
Schmoller (Gustave), <i>Politique sociale et Économie politique (Questions fondamentales)</i> (J. Chevalier) . . . . .	126
Seilhac (L. de), <i>Le monde socialiste</i> (J. Chevalier) . . . . .	125
<i>Histoire de l'art :</i>	
Desdevises du Dézert (G.), <i>Les Arts en Espagne au XVIII<sup>e</sup> siècle</i> (A. Ferry) . . . . .	261









D  
1  
R4  
t.8

Revue de synthèse historique

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

